



**Fondation Hassan II
pour les Marocains Résidant à l'Etranger**

MAROCAINS DE L'EXTERIEUR

2007

Observatoire de la communauté marocaine
Résidant à l'étranger

© Fondation Hassan II
Pour les Marocains Résidant à l'Etranger
Rabat-Maroc
2007

Dépôt Légal : 2007/3468
ISBN : 9954-400-28-1

Coordination
B. Hamdouch

Les opinions exprimées dans cet ouvrage sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger.

**Publications de la Fondation Hassan II
pour les Marocains Résidant à L'Etranger**

1 - Marocains de l'Extérieur 2007

Edition-impression: Galaxi Com

Année de parution : 2007

Partenaire : Organisation Internationale pour les Migrations (OIM).

Nombre de pages : 478

2 - Marocains Résidant à l'Etranger : l'utilisation des transferts.

Edition-impression : Galaxi Com

Année de publication 2007.

3 - Marocains Résidant à l'Etranger : Le Troisième Age.

Edition : Imp. Galaxi Com

Année de parution : 2006

Nombre de pages : 270

4 - Marocains de l'Extérieur et Développement

Pour une Nouvelle Dynamique de l'Investissement

Edition : Imp. Top Press

Année de parution : 2005

Nombre de pages : 179

5 - Livres Scolaires et Contes pour Enfants.

Edition : Les Belles Couleurs

Année de parution : 2004

Nombre de pages : 104

**6 - La Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger au Service de la
Communauté Marocaine**

Conseil et Assistance Juridique : Evaluation des activités du Pôle Assistance Juridique 1998-2002

Edition : Top Press

Année de parution : 2004

Nombre de pages : 138

7 - Marocains de l'Extérieur

Edition : Imp.Edit

Année de parution : 2003

Partenaire : Organisation Internationale pour les Migrations (OIM).

Nombre de pages : 371

8 - Guides de l'Investisseur Marocain Résidant à l'Etranger

Edition : Expertdata Communication

Année de parution : 2002

Nombre de guides : 18

Année de publication 2007.

**Publications réalisées avec le soutien de la Fondation Hassan II
pour les Marocains Résidant à L'Etranger**

1 - Maroc, les Artisans de la Mémoire

Edition : Editions : Snoeck

Année de parution : 2006

Partenaires :

- Symbiose ASBL
- Musée Ethnographique d'Anvers
- Ministère Belge de l'Aide au Développement
- Ministère flamand de la culture, de la jeunesse et des Sports de Bruxelles
- Ministère de la Culture du Maroc

Nombre de pages : 356

2 - La Inmigración Marroquí y Subsahariana en la Narrativa Española Actual

Auteur : Mohamed ABRIGHACH

Edition : Imp. Galaxi Com

Année de parution : 2006

Partenaire : Observatoire Régional des Migrations, Espaces et Sociétés (ORMES)

Nombre de pages : 352

3 - Migration Maghrébine, Enjeux Actuels et Contentieux

Edition : Imp. Najah El Jadida

Année de parution : 2006

Partenaires :

- Université Mohammed I, Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales d'Oujda
- Centre d'Etudes des Mouvements Migratoires Maghrébins
- Fondation Friedrich Naumann

Nombre de pages : 520

4 - « Casos de Mujeres Inmigrantes Marroquíes en España : Identificación de Causas, Proyectos y Realidades »

Edition : Imp Galaxi Com

Année de parution : 2006

Nombre de pages : 244

5 - Migration et Citoyenneté

Edition : Imprimelite

Année de parution : 2004

Partenaire : Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations (AMERM)

Nombre de pages : 232

6 - Emigration Maghrébine et Mondialisation : l'Emigré au Cœur du Développement

Edition : Diwan 3000

Année de parution : 2004

Partenaires :

- Université Mohammed I, Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales d'Oujda
- Centre d'Etudes des Mouvements Migratoires Maghrébins (CEMMM)
- Groupe Banques Populaires

Nombre de pages : 558

7 - Atlas de la Inmigración Marroquí en España

Edition : UAM

Année de parution : 2004

Partenaires Espagnols :

- Centre des Etudes Internationales Méditerranéennes
- Ministère du Travail et des Affaires Sociales
- Secrétariat d'Etat à l'Emigration
- Observatoire Permanent de l'Emigration

Nombre de pages : 527

8 - Emigrés- Immigrés dans le Développement Local

Edition : Sud Contact

Année de parution : 2003

Partenaires :

- Observatoire Régional des Migrations Espaces et Sociétés. Faculté des Lettres et Sciences Humaines d'Agadir, Université Ibn Zohr- Agadir
- MIGRINTER, Université de Poitiers
- Comité Mixte Inter-Univesitaire Franco-Marocain
- FNUAP Maroc
- IFA
- GTZ (Coopération Technique Allemande)
- Passerelles
- Editions Sud Contact

Nombre de pages : 366

9 - Le Mariage Mixte dans les Relations Euro-Maghrébines

Edition : Imp. Najah El Jadida

Année de parution : 2003

Partenaires :

- L'Université Mohammed I, Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales d'Oujda
- La Cellule d'Etudes des Relations Internationales du Maroc
- Le Groupe Banques Populaires
- La Fondation Konrad Adenauer

Nombre de pages : 496

10 - La Migration Sud-Nord : la Problématique de l'Exode des Compétences

Edition : Imprimelite

Année de parution : 2002

Partenaire : Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations (AMERM)

Nombre de pages : 232

11 - Le Maroc, 3000 Ans d'Art et d'Histoire

Edition : Oum Editions

Année de parution : 2001

Partenaire : Docteur Mohamed Sijelmassi

Nombre de CD : 2 Cd-roms

12 - La Migration Clandestine Enjeux et Perspectives

Edition : Imp. Papeterie Al Karama

Année de parution : 2000

Partenaire : Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations (AMERM)

Nombre de pages : 271

13 - Les Marocains Résidant à l'Etranger : Une Enquête Socio-Economique

Edition : Imp. El Maarif Al Jadida

Année de parution : 2000

Partenaire : Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée (INSEA)

Nombre de pages : 247

MAROCAINS DE L'EXTERIEUR

2007

SOMMAIRE

Préface	Mr. O. Azziman.....	11
Introduction	Les Marocains de l'Extérieur, B. Hamdouch.....	13
Partie I	LES MAROCAINS D'EUROPE.....	23
Chapitre 1	Les Marocains de France, M. Charef.....	25
Chapitre 2	Les Marocains d'Espagne, M. Khaldi.....	83
Chapitre 3	Les Marocains d'Italie, A. Fadlouallah.....	121
Chapitre 4	Les Marocains des Pays-Bas, O. El Bardai.....	179
Chapitre 5	Les Marocains de Belgique, M. Lazaar.....	219
Chapitre 6	Les Marocains d'Allemagne, M. Berriane.....	261
Partie II	LES MAROCAINS DU RESTE DU MONDE.....	309
Chapitre 7	Les Marocains des pays arabes, M. Khachani.....	311
Chapitre 8	Les Marocains d'Afrique subsaharienne, Y. Abou El Farah.....	373
Chapitre 9	Les Marocains du Canada, Y. Abdelmoula.....	407

MAROCAINS DE L'EXTERIEUR 2007

Préface

Avec une migration internationale placée aux devants de la scène mondiale du fait de l'importance de ses enjeux, de ses changements permanents et de sa complexité croissante, la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger s'est dotée en 2002, avec le concours de l'Organisation Internationale des Migrations, d'un Observatoire de la communauté marocaine résidant à l'étranger dont le premier fruit a été la publication, en 2003, d'un rapport sur « Les Marocains de l'extérieur » qui rassemblait des monographies sur la situation des Marocains résidant en Allemagne, en Belgique, en Espagne, en France, en Italie et aux Pays-Bas.

Le présent ouvrage, réalisé par le même Observatoire, toujours avec le soutien de l'OIM, s'inscrit dans la même démarche et procède, d'une part à l'actualisation des études relatives à la situation des Marocains dans les six principaux pays d'immigration marocaine en Europe, et d'autre part à l'analyse, inédite, de la migration des Marocains établis dans des pays d'Afrique subsaharienne, du monde arabe et au Canada.

De la sorte, l'Observatoire tient ses promesses initiales. Il entreprend périodiquement l'actualisation des données et le renouvellement des analyses pour rendre compte de l'extrême rapidité des changements socio-culturels que connaît la diaspora marocaine en même temps qu'il élargit, progressivement, son champ d'étude pour donner à voir la disparité des contextes et ses incidences sur le sort réservé aux Marocains de l'extérieur selon leur situation géographique.

Mes remerciements vont à l'OIM, au professeur B. Hamdouch qui a assuré la coordination des travaux, aux auteurs des monographies et à tous ceux qui ont contribué à cette publication.

Omar Azziman

Président Délégué de la Fondation Hassan II
Pour les Marocains Résidant à l'Etranger

Introduction

Les Marocains de l'extérieur

1. Effectifs et tendances

L'émigration internationale marocaine est ancienne et concernait principalement le Moyen Orient et l'Afrique. Celle vers l'Europe, qui représente actuellement quelque 85 % des Marocains résidant à l'étranger (MRE), est moins ancienne. Elle date d'un siècle environ. Elle a pris de l'ampleur depuis l'indépendance du Maroc. Les effectifs des MRE qui y vivent ont plus que doublé au cours des trois dernières décennies, paradoxalement depuis que l'Union européenne s'est fermée à l'immigration de travail venant du Sud. Ceci est le résultat de plusieurs facteurs, dont notamment le regroupement familial, les étudiants qui restent en Europe après la fin de leurs études et l'immigration clandestine. C'est en partie grâce à cette dernière, que deux pays du sud de l'Europe, l'Espagne et l'Italie qui, il n'y a pas longtemps, étaient principalement des pays d'émigration, sont devenus des pays d'immigration. Ils accueillent maintenant, après la France, les deuxième et troisième communautés marocaines résidant à l'étranger, comme le montre le tableau ci-après.

La communauté marocaine résidant à l'étranger a connu des mutations profondes au cours des dernières décennies, sur plusieurs plans : démographie, genre, niveau d'éducation et de qualification, taux d'activité, secteurs d'activité, situation dans l'activité, etc.

Les MRE sont présents presque partout dans le monde et leur implantation évolue, d'une région à l'autre, d'un pays à l'autre et même d'un continent à l'autre.

De même, l'émigration vers l'étranger concerne maintenant l'ensemble des régions du Maroc -bien qu'à des degrés différents- alors que jusqu'au début des années 1970, elle était alimentée principalement par deux grandes régions de départ : le Souss - et dans une moindre mesure le Tafilalet- dont les émigrants allaient principalement en France et en Belgique (Wallonie) ; le Rif Oriental dont les émigrants se dirigeaient principalement vers les Pays-Bas et l'Allemagne. Ils provenaient en grande partie du milieu rural.

14 Marocains de l'Extérieur 2007

Ils sont maintenant plus originaires du milieu urbain, qui accueille actuellement la majorité de la population marocaine (55% en 2004¹) ; ceci en plus du fait que les villes servent comme lieu de transit vers l'émigration à l'étranger².

Tableau 1 : Les Marocains de l'Extérieur (2007)

Continent et pays	Effectifs ¹	%
Europe	2. 837.654	86,18
France	1. 131.000	34,35
Espagne ²	547.000	16,61
Italie	379.000	11,51
Belgique	285.000	8,66
Pays- Bas	278.000	8,44
Allemagne	130.000	3,95
Autres pays européens	87.654	2,66
Pays Arabes	281. 631	8,55
Libye	120.000	3,64
Algérie ³	80.000	2,43
Arabie Saoudite	28.000	0,85
Tunisie ³	26.000	0,79
Emirats Arabes Unis	13.040	0,40
Autres pays arabes	14.591	0,44
Amérique	161.216	4,90
Etats-Unis ³	100. 000	3,04
Canada	60.000	1,82
Autres pays d'Amérique	1216	0,04
Afrique au Sud du Sahara	8.061	0,25
Côte d'Ivoire	1. 971	0,06
Sénégal ⁴	1.900	0,06
Mauritanie	1653	0,05
Afrique du Sud	832	0,03
Gabon	785	0,02
Autres pays d'Afrique	920	0,03
Asie et Océanie	4037	0,12
Total général	3.292.599	100,00

Source : Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et nos calculs.

Notes : ¹ Ces données peuvent différer de celles figurant dans les chapitres suivants, car l'année ou les sources peuvent être différentes.

² Les derniers chiffres officiels espagnols indiquent que 604 000 Marocains ont un permis de séjour en juillet 2007. Cf. L'Economiste (19 octobre 2007).

³ L'étude des Marocains dans ces pays n'a pas pu être intégrée dans cette édition ; nous espérons pouvoir la faire dans la prochaine.

⁴ Données de l'année 2002.

¹ Haut Commissariat au Plan (2004), Recensement général de la population et de l'habitat.

² B.Hamdouch et Al.(1979), (1981) et (2000).

On estime aujourd'hui l'effectif des MRE à quelque 3,3 millions, soit 10% de la population résidant au Maroc, qui était de près de 30 millions selon le recensement général de 2004³.

Bien plus, la migration internationale touche la moitié des ménages marocains dont le nombre est de près de 5,8 millions en 2004⁴. C'est dire l'importance de la communauté des MRE et son impact sur les mutations de la société marocaine et sur le développement du Maroc.

Sur le plan économique, les transferts de revenus des MRE ont connu une croissance rapide au cours des dernières décennies et représentent actuellement près de 9% du PIB⁵. Ils ont totalisé, selon la balance des paiements, quelque 57 milliards de dirhams en 2007, soit 7,5 milliards de dollars américains⁶. Ils étaient la principale ressource en devises du pays jusqu'en 2004, mais ont été dépassés depuis par les recettes touristiques, qui connaissent une croissance plus rapide, grâce à la mise en œuvre du « Plan Azur » dont l'objectif est d'atteindre 10 millions de touristes en 2010.

L'immigration marocaine dans les divers pays est différente, par son histoire, son évolution, ses caractéristiques socio-démographiques, économiques et culturelles. Ceci est dû aussi à la diversité des pays d'accueil et de leur politique d'immigration. C'est ce qui ressort des contributions des auteurs, qui ont des profils et des sensibilités différents. D'où la diversité et la richesse des présentations. Il y a cependant des constantes dans l'approche, à la fois descriptive et analytique, qui cherche à présenter, compte tenu de la disponibilité et de la qualité des données, l'histoire, le vécu, les caractéristiques socio-démo-économiques et culturelles de la communauté marocaine, son évolution, ses problèmes aussi, liés entre autres à la politique d'immigration de chacun des pays d'accueil considéré⁷.

La présente publication, vient après la première édition de « Marocains de l'extérieur », réalisée en 2003, qui portait sur les principaux pays d'immigration

³ 29,7 millions, Haut Commissariat au Plan (2004), op.cit.

⁴ Ibid. Certains ménages pouvant avoir plus d'un membre à l'étranger.

⁵ Bank Al Maghrib (2005 et 2006).

⁶ Office des changes.

⁷ Cela a constitué la préoccupation constante du directeur de la publication, qui a veillé par ailleurs à la mise à niveau des contributions des auteurs issus de l'Observatoire de la Fondation, car n'ayant pas la même expérience de recherche que les chercheurs universitaires. Il remercie les personnes de l'Observatoire et d'ailleurs qui l'ont assisté dans cette tâche.

marocaine, les pays d'Europe occidentale⁸ : ceux-ci font l'objet de nouvelles études et constituent la première partie de l'ouvrage. La seconde partie élargit le champ d'étude à d'autres pays d'accueil importants des MRE, des pays appartenant aux autres continents : des pays arabes pétroliers (Libye, Arabie saoudite et Emirats Arabes Unis), des pays africains (Côte d'Ivoire et Sénégal) et un pays d'Amérique du Nord, le Canada. L'ordre de présentation des pays correspond à l'importance numérique des MRE qui y vivent, à l'exception du Canada, à cause de la rupture géographique et d'un modèle migratoire à part.

2. Marocains d'Europe

Les Marocains d'Europe constituent l'essentiel des effectifs des MRE, soit 86% selon les dernières statistiques du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, présentées dans le tableau 1 ci-dessus. Six pays européens arrivent en tête des pays d'accueil des MRE, dans l'ordre, la France, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et l'Allemagne. Ils feront successivement l'objet des six chapitres suivants.

Parmi ces six pays, quatre sont d'immigration marocaine relativement ancienne, mais qui a pris de l'ampleur depuis un demi siècle : la France, les Pays-Bas, la Belgique et l'Allemagne. On y trouve maintenant trois générations de Marocains⁹. Le modèle migratoire et le profil des MRE y ont changé depuis les années 1970. L'immigré y arrivait seul, peu instruit et peu qualifié, venant plutôt du monde rural. La migration était temporaire et durait en moyenne moins de dix ans. Après quoi, le migrant retournait au pays où il avait investi essentiellement dans la construction de logement, dans sa région d'origine¹⁰. La fermeture des frontières européennes à l'immigration de travailleurs venant du sud de la Méditerranée dès avant le milieu des années 1970, associée à la récurrence de la sécheresse et de l'augmentation du chômage au Maroc, ont entraîné un changement profond de l'immigration en Europe qui est devenue permanente. Les MRE ont utilisé les possibilités d'immigration encore offertes : le regroupement familial et l'installation des étudiants après la fin de leurs études en Europe. Il en a découlé une amélioration du niveau d'éducation et de qualification des MRE avec l'immigration des enfants et des jeunes qui ont bénéficié de l'expansion de l'enseignement au Maroc. Il faudrait noter également le rééquilibrage de la population immigrée avec l'arrivée des enfants et des femmes. Grâce aux progrès

⁸ Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger (2003).

⁹ Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger (2006).

¹⁰ Hamdouch B. et Al. (1981) et (1979).

de la naturalisation et des naissances d'enfants de MRE dans ces pays, une bonne partie de la communauté marocaine porte la double nationalité et est citoyenne du pays d'origine et du pays d'accueil où certains ont maintenant des responsabilités politiques, au niveau local, régional ou même national (France, Belgique...). Les situations varient d'un pays d'accueil à l'autre, et même d'une région à l'autre dans le même pays. Les facteurs déterminants sont divers : niveau d'éducation et de formation, génération (première, seconde et troisième), région d'origine au Maroc..., mais peut-être surtout la politique d'immigration du pays d'accueil et le « climat » social qui l'accompagne. Les monographies par pays permettent d'apporter l'éclairage nécessaire, de mieux connaître la communauté marocaine dans le pays considéré, de mieux comprendre les différences de pays à pays.

Dans les deux autres pays européens d'immigration, l'Espagne et l'Italie, la communauté marocaine y est établie plus récemment de façon massive, depuis une vingtaine d'années, principalement grâce à l'immigration clandestine, facilitée par la perméabilité relative de leurs frontières par rapport à celles des autres pays européens, leur proximité géographique et l'attitude plus positive de leurs gouvernements et entrepreneurs par rapport à l'immigration, dictée par leur intérêt économique bien compris. D'où les opérations successives de régularisations de grande ampleur qui ont permis à la communauté marocaine de devenir plus visible dans les statistiques officielles.

Cette immigration ressemblait à certains égards, jusqu'à récemment, aux débuts de l'immigration marocaine dans les pays européens d'immigration ancienne, évoqués précédemment. Il s'agissait de personnes jeunes, seules, principalement des hommes- puis de plus en plus de femmes,- qui transféraient une grande partie de leur revenu à leur ménage, resté au Maroc¹¹. Ils travaillaient plus cependant dans des secteurs différents, l'agriculture -surtout pour les saisonniers-, le commerce et le tourisme (hôtellerie, restauration). Ils avaient un niveau d'éducation plus élevé, ayant émigré au cours des deux dernières décennies. Et, surtout, leur modèle migratoire tend à converger rapidement vers celui que les MRE des premiers pays européens d'immigration avaient mis beaucoup plus de temps à atteindre : ils s'installent de façon permanente et constituent des familles en pays d'accueil, grâce au regroupement familial ou aux mariages mixtes.

¹¹Ibid. et Hamdouch B. et Al (2000) et Hamdouch B. et Al (2008).

3. Marocains du reste du monde

Les Marocains du reste du monde ont des modèles migratoires différents de ceux d'Europe et différents entre eux.

D'abord, les Marocains des pays arabes pétroliers. Il y a ceux de Libye qui sont les plus nombreux (120 000 environ) et ceux des pays du Golfe dont les principaux pays d'accueil des MRE sont l'Arabie Saoudite et l'Etat des Emirats Arabes Unis (28 000 et 13 000 respectivement). Ils ont en commun des droits humains, économiques et sociaux plus faibles que ceux des Marocains d'Europe et sont soumis à des contraintes particulières (comme le système de la « Kafala »)¹². La législation du travail et la couverture sociale, lorsqu'elles existent, ne respectent pas les normes universelles et s'appliquent rarement aux travailleurs étrangers, qui font ainsi l'objet de discriminations multiples et d'exploitation¹³. Les étrangers, qui constituent la majeure partie de la population active occupée dans la plupart des pays arabes du Golfe (Emirats Arabes Unis, Koweït, Qatar...), ne sont pas considérés comme des immigrés mais comme des « wafidines », littéralement, des personnes qui « arrivent », et donc doivent repartir. C'est une arrivée provisoire de personnes dont les contrats de travail et les permis de séjour sont renouvelés tous les ans ou tous les deux ans, et qui doivent donc repartir dans leur pays d'origine, même si leur séjour « provisoire » peut dépasser une décennie ou deux¹⁴. En Libye, moins de 10% des travailleurs marocains disposent d'un contrat de travail, et une minorité parmi eux a un « contrat d'étranger » (par opposition à un contrat local) qui seul donne droit au transfert d'une partie de leur revenu. Les autres n'y ont pas droit ou leur revenu est trop faible pour le faire, surtout quand ils sont en situation irrégulière (plus des neuf-dixièmes) et sont exposés à une expulsion éventuelle. La plupart des familles marocaines qui y vivent sont « captives », car à cause de la faiblesse de leurs revenus, elles ne peuvent envisager le retour au pays.

¹² Littéralement caution. C'est un système de caution et de garantie qui est le monopole du « Kafil », qui est un ressortissant du pays du Golfe. Sans la « Kafala », l'étranger ne peut ni résider, ni travailler dans le pays. En aucun cas il ne peut être propriétaire de son logement, ni actionnaire majoritaire ou propriétaire majoritaire d'une entreprise. La propriété est le monopole des nationaux et source de rente, d'exploitation et de servage (confiscation du passeport et interdiction de changer d'emploi ou de Kafil et de voyager sans l'accord du Kafil) !

¹³ Les ressortissants des pays occidentaux (particulièrement les USA ou le Royaume Uni, ancien pays colonisateur) sont mieux traités que ceux des pays arabes, et ceux-ci mieux que ceux des pays d'Asie du sud.

¹⁴ Cf. Khachani, chapitre 8 du présent ouvrage.

Ensuite, les Marocains d'Afrique subsaharienne, de Côte d'Ivoire et du Sénégal, qui sont les deux principaux pays d'immigration en Afrique et en représentent plus de la moitié. Il faut dire que l'effectif de la communauté marocaine d'Afrique est limité, quelque 5400 personnes. L'immigration marocaine en Afrique subsaharienne est cependant intéressante à plus d'un titre.

C'est une migration ancienne qui date du milieu du XIX^e siècle, une migration de commerçants principalement, issus de milieux citadins aisés, particulièrement de la ville de Fès, en direction du Sénégal. Au cours des dernières décennies, elle a connu un double mouvement : redéploiement vers d'autres pays subsahariens et diversification de ses composantes avec l'arrivée des femmes, des étudiants et d'autres catégories socioprofessionnelles (artisans, entrepreneurs, cadres...).

Autre fait important et distinctif, les immigrants marocains se sont enracinés en Afrique : ils se sont mélangés à la population autochtone (mariages mixtes) et se sont intégrés facilement¹⁵ et plusieurs générations se sont succédées, particulièrement au Sénégal. Avec la succession des générations, l'assimilation à la population autochtone est devenue plus grande, avec une certaine « déperdition de l'identité marocaine » et des liens avec le Maroc¹⁶. Ils portent des noms marocains, mais pas toujours la nationalité, n'ayant pas été déclarés aux consulats du Maroc. Ils portent par contre la nationalité du pays d'accueil. La situation est différente pour les MRE arrivés au cours des dernières décennies, qui gardent des liens forts avec le Maroc, y vont périodiquement en vacances quand leurs revenus le leur permettent et envisagent d'y retourner un jour.

Enfin, les Marocains du Canada. Ils sont près de 30 000 et y sont arrivés en deux grandes vagues. La première, dans les années 1960-70, concerne les Marocains de confession juive ; la seconde, commence dans les années 1980 et continue jusqu'à aujourd'hui ; elle porte sur les Marocains musulmans. L'immigration marocaine au Canada correspond au modèle d'immigration nord-américain dont les traits distinctifs sont : une immigration organisée et dès l'abord permanente (l'immigration provisoire concerne principalement les étudiants dont la grande majorité reste après la fin des études et se transforme donc en immigration

¹⁵ Les Marocains étaient bien accueillis et s'allier à eux, notamment par les liens du mariage, est considéré comme valorisant ; ceci particulièrement grâce au facteur religieux : les Sénégalais -comme une bonne partie des Subsahariens- musulmans sont « tjanis », par référence à Sidi Ahmed Tijani, qui a islamisé une bonne partie de l'Afrique subsaharienne, et dont le mausolée se trouve à Fès.

¹⁶ Cf. Abou El Farah, chapitre 9 du présent ouvrage.

permanente), une immigration principalement économique qui s'oriente de plus en plus vers une immigration « choisie » (profils déterminés de personnes qualifiées et d'investisseurs –hommes d'affaires) et en second lieu familiale (regroupement familial) ; ce qui a conforté l'équilibre hommes/femmes.

La communauté marocaine est doublement concentrée territorialement, dans la province du Québec et à l'intérieur de celle-ci, dans la ville de Montréal. Ceci s'explique principalement par des raisons linguistiques : le français y est la langue principale et la politique d'immigration du Québec, qui accorde une préférence aux candidats à l'immigration parlant cette langue. Ceci, en plus du fait que la présence d'une importante communauté marocaine y attire les nouveaux immigrants marocains et facilite leur intégration. Un des problèmes majeurs que connaît cette communauté, plus peut-être que les MRE dans d'autres pays d'immigration, est la déqualification ou la surqualification par rapport aux emplois exercés ; ce qui, ajouté à des conditions climatiques dures -comparées à celles du Maroc,- crée un mal vivre et provoque des retours au pays.

4. Conclusion : richesse et besoins

Les Marocains de l'Extérieur sont riches par leur diversité, leur dynamisme, la dynamique de leur évolution et de leur redéploiement continu, du rehaussement permanent de leurs qualifications, de leur attachement constant et de leurs liens solides avec le pays d'origine et de la fierté qu'ils tirent de leur marocanité, que n'altèrent ni l'ancienneté de la résidence dans le pays d'accueil, ni la citoyenneté qu'ils y acquièrent de plus en plus. La double citoyenneté est une double richesse que partagent les pays d'origine et d'accueil et dont la source et le vecteur sont les Marocains de l'extérieur.

Cette richesse n'exclut pas des besoins et des fragilités, variables selon l'âge et la génération, le genre, le niveau d'éducation, la catégorie socio-professionnelle et le pays de résidence.

Certaines catégories ont besoin plus que d'autres de protection, car plus vulnérables ou en situation précaire : mineurs non accompagnés, jeunes délinquants, femmes, particulièrement les jeunes, personnes âgées¹⁷. Des cas extrêmes sont provoqués par la pratique abusive de la confiscation du passeport du MRE par l'employeur dans certains pays (notamment les pays arabes pétroliers), la perte de passeport (migrants irréguliers) ou l'insuffisance de revenu pour

¹⁷ Cf. Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger (2006) et (2007).

retourner au Maroc –sans oublier la réticence à « rentrer » des MRE en situation d'échec- qui créent une situation de captivité de fait dans le pays de résidence. Tous ont besoin que leurs droits soient mieux protégés par leur pays d'origine, notamment à travers :

- la signature, l'actualisation ou l'application de conventions avec les pays d'accueil ;
- la conception et la mise en œuvre d'une politique marocaine de la migration et d'une politique vis-à-vis des Marocains de l'extérieur.

Bachir Hamdouch

Professeur, Université Mohammed V
Consultant, OCMRE

Références bibliographiques

- Bank AL Maghrib, (2005 et 2006), Rapport annuel, Rabat.
- L'Economiste (19 Octobre 2007), « Où travaillent les Marocains d'Espagne ? », Casablanca.
- Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger (2007), Séminaire International sur : MRE, précarité et droits humains, Rabat, 21-22 juin (sera publié prochainement).
- Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger (2006), Marocains résidant à l'Etranger, le troisième âge, Rabat.
- Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger (2003), Marocains de l'extérieur, Rabat.
- Hamdouch B. et Al., Utilisation des transferts des MRE, Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger, Rabat (en cours de publication).
- Hamdouch B. et Al. (2000), Les Marocains résidant à l'étranger, une enquête socio-économique, INSEA, Rabat.
- Hamdouch B. et Al. (1981), Migration internationale au Maroc, INSEA, Rabat.
- Hamdouch B. et Al. (1979), Migration de développement/Migration de sous-développement ?, INSEA, Rabat.
- Haut commissariat au Plan (2004), Recensement général de la population et de l'habitat, Rabat.
- Ministère des Affaires étrangères et de la coopération (janvier 2006), Direction des Affaires consulaires, Rabat.
- Office des changes (2006), Balance des paiements, Rabat.

PARTIE I
LES MAROCAINS D'EUROPE

Chapitre 1 : Les Marocains de France

Introduction

Avec plus de trois millions de Marocains résidant à l'étranger, soit le dixième de la population vivant au pays natal, l'émigration est une réalité manifeste au Maroc, avec une évolution, à la fois quantitative et qualitative. Néanmoins, durant de longues années, elle est restée centrée presque exclusivement sur le point nodal « naturel » que constituait alors la métropole antérieurement coloniale qu'était la France. Il s'agit par conséquent d'interroger les multiples facettes de cette évolution dynamique progressive et constante opérée, sous la forme d'un face-à-face maroco-français, qui perdurera jusqu'au début des années soixante. D'où la nécessaire mise à contribution de l'histoire, sous la forme d'une analyse diachronique du phénomène partant pour ce faire de ses prémisses jusqu'aux tendances actuelles observables. Interrogeant par là « le temps long » au sens où l'historien F.Braudel l'entendait, pour mieux comprendre le sens de ces migrations. Attendu qu'aborder la question de la migration marocaine en France et son évolution, revient forcément à analyser la genèse du mouvement migratoire marocain contemporain. Il est inconcevable de comprendre les mécanismes et les logiques des migrations marocaines en France, voire au-delà, sans référence à la colonisation non seulement du Maroc, mais de l'ensemble de la sous région. L'immigration est 'fille' directe de la colonisation pour reprendre l'expression du défunt A. Sayad (Le Maghreb central et l'Afrique de l'ouest) et des mutations qu'elle engendrera sur tous les plans : économique, social, culturel, démographique, etc. Raisonner en 'temps long' surtout en cette période où les discours extrémistes alimentent les angoisses ou les craintes collectives en stigmatisant les 'Maghrébins', c'est aussi sortir de l'instantané, en permettant au passé et au présent de s'éclairer de leur lumière réciproque.

La vague migratoire en direction de la France n'est cependant pas la première dans l'histoire du Maroc et elle succède aux migrations vers d'autres horizons. Mais le fait marquant au cours de la seconde moitié du 19ème siècle et de la première moitié du 20ème siècle, c'est que les migrations marocaines ont connu la restructuration de leurs espaces économiques et migratoires en même temps qu'elles se multipliaient. Certes, la migration constitue un phénomène amplement répandu au Maroc, et tout type de localité a peu ou prou participé à ce processus, indépendamment de la situation géographique, de la taille et des ressources économiques. Les variations de l'intensité de ce mouvement sont le résultat de

situations historiques, de réalités socio-économiques et du développement de réseaux familiaux et communautaires. Grâce à la dynamique de sa population, sa richesse, une position géographique idéale et à son ouverture à la fois sur la Méditerranée et l'Océan Atlantique¹⁸, le Maroc joua un rôle carrefour entre le reste du monde arabe à l'Est, l'Europe au Nord, Bilad Soudan au Sud, dans un premier temps, puis les Amériques par la suite, ce qui favorisa une circulation très dense d'hommes et de marchandises. Ces échanges se sont accompagnés par la mise en place d'un dispositif commercial, qui s'appuie sur les Marocains établis dans les villes relais importantes. La situation géographique du Maroc et sa position politique, à certains moments de son histoire on fait qu'on pouvait voyager des rives du fleuve Sénégal au nord de l'Espagne en empruntant le même axe tout en étant dans le même royaume. Sans trop verser ni dans un chauvinisme excessif, ni dans une nostalgie débordante, une certitude demeure, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, l'émigration est le fait de conquérants, de commerçants, d'artisans, de pèlerins, mais aussi de lettrés et de théologiens, qui diffère de l'émigration du travail que nous connaissons actuellement.

Cependant, à l'exception de quelques rares commerçants, de lettrés et représentants diplomatiques¹⁹, la majorité des Marocains se déplaçaient dans un axe sud-sud ou ouest-est, mais presque jamais sud-nord. La colonisation de l'Algérie en 1830 et la signature du protectorat sur le Maroc en 1912, annoncent la naissance d'une nouvelle forme de migration dynamique, intense, complexe à partir des zones rurales, gérée très largement par les autorités françaises en fonction des besoins de son économie et de son marché du travail. La mobilisation et la réquisition des travailleurs coloniaux, en particulier lors des deux guerres mondiales, soit pour combattre, soit pour aider au redressement de l'économie française vont accélérer encore plus la mobilité migratoire et élargir progressivement l'espace migratoire, au-delà des foyers traditionnels, à savoir le Souss et le Rif. Toutefois, dès à présent, il faut souligner, que malgré la production de quelques thèses souvent de grande qualité et de grand intérêt²⁰ sur l'évolution

¹⁸ Ennaji. M. (1996), *Expansion européenne et changement social au Maroc (XVI^e-XIX^e siècle)*, Casablanca, Ed. Eddif, collection Etudes.

¹⁹ Ainsi, par exemple pour inspirer les tentatives de réforme, alors envisagées au Maroc, deux ambassades se sont rendues en France, l'une présidée par Ash'âch en 1846 et l'autre par El Amraoui en 1860. De même, Marseille est alors une ville étape pour les Marocains en route vers la Mecque.

²⁰ Nous pensons notamment à la thèse de Bekraoui, M. (1987), *Le Maroc et la première guerre mondiale (1914-1920)*, thèse de doctorat d'Etat inédite, Université de Provence, Institut d'Histoire des pays d'outre-mer, 2T. 445 pages, plus annexes, cartes, graphiques, et illustrations. Lire également la thèse de Attouf. E., (2003), *Les Marocains en France de 1910 à 1965 : l'histoire d'une immigration programmée*. Thèse de doctorat de 3^{ème} cycle inédite, Université de Perpignan, 2T.473 pages, plus annexes.

de la population migrante marocaine, par des historiens, il reste cependant de nombreuses questions à éclaircir et des pans entiers à étudier, notamment la migration marocaine en Algérie et en Tunisie ! Néanmoins, le géographe ne peut faire l'économie de l'étude de la transformation de cette mobilité, laquelle passe bien évidemment par sa contextualisation à différentes échelles économiques, géographiques, temporelles et institutionnelles.

On a choisi de présenter dans ce travail, une description synthétique de la genèse de la migration marocaine en France. Or, l'une des premières questions à laquelle nous nous heurtons est de savoir s'il faut considérer la migration vers l'Algérie dans la deuxième moitié du 19^{ème} siècle comme la continuité logique de l'émigration de voisinage qui a pré existé à la colonisation, ou est-ce une nouvelle forme de migration de travail vers les fermes de colons ? Il semblerait que si depuis toujours les échanges humains de part et d'autre de ce qui constitua la frontière algéro-marocaine se pratiquaient, naturellement et traditionnellement, la colonisation s'accompagna de changements importants dans ce domaine. Le même constat est à faire au niveau de l'Afrique de l'ouest. Le flux devient essentiellement une émigration de travail, s'effectuant dans un contexte profondément modifié, du fait de la colonisation et des contrôles. Une page nouvelle s'ouvre alors dans l'histoire des migrations marocaines, avec une dynamique au seul profit de la France qui bénéficiait ainsi d'une main-d'œuvre d'appoint, corvéable à merci. Elle transformera progressivement la migration de voisinage saisonnière et spontanée, en migration structurelle, organisée, de travail, souvent sous les ordres de colons ou pour leur compte en Algérie notamment. Se réorientèrent au fil du temps les flux vers 'la métropole', et changera de fait le champ migratoire marocain, où la France devient la destination principale. Apportant une dimension nouvelle à ce mouvement et constituant la base de réseaux qui construisent et desservent un vaste champ migratoire marocain en archipel, qui ne cesse de s'élargir depuis, par définition transnationale.

Dès lors, la France est devenue accessible, parce que rendue proche par la constitution de réseaux, en dépit d'une situation historique ne manquant pas de rendre la perception habituelle des rapports jusque-là entretenus avec la 'métropole française', quelque peu biaisés et symboliquement plus proches, mais paradoxalement 'conflictuels', parfois. Il convient donc de mesurer les implications d'une dynamique migratoire qui, résultant d'une longue maturation, a permis l'intégration fonctionnelle à la société française tout en gardant une conscience identitaire ressourcée en permanence par les liens maintenus au pays. Le tout dans un contexte matériel d'une forme nouvelle de migration, préconisée depuis peu en France, celui du choix d'un afflux sélectif régulier, pourvoyeur de compétences et dispensateur de légitimité socio-économique immédiate, qui semblerait être en mesure de dissiper les craintes des responsables politiques et pallier aux risques

de la formation d'identités 'ethniques' et de l'existence de 'minorité' de caractère peu 'assimilable' dans une société de tradition politique unitaire !

Cette logique nous conduira à explorer dans un premier temps, l'histoire du mouvement migratoire marocain, de dégager les tendances et les caractères de l'évolution intervenue avant et pendant la période coloniale²¹. Par la suite, on s'attachera à analyser la dynamique socio-démographique de l'immigration marocaine en France depuis l'indépendance du Royaume à nos jours. On dessinera sa géographie, avec sa charge de variables économiques, démographiques, sociales, culturelles, culturelles, politiques et identitaires. Après l'étude de ces questions, nous aborderons le ou les rapport(s) à la fois au Maroc et à la France ! De plus, pour tenter de circonscrire une réalité mouvante, il conviendrait de savoir si nous avons globalement affaire à une conjonction pragmatique évolutive, entre l'adéquation d'une demande présente à l'intégration et d'un attachement au pays. Enfin, il conviendra de s'interroger dans cette logique sur la référence à la diaspora et son utilisation. Ce sont là les principaux points que cet article s'attachera à développer, en abordant la question à la fois sous un angle méthodologique par une recherche des données produites jusque là ; mais aussi à travers une investigation pratique de nature statistique.

1. Petite histoire de la colonisation de l'Algérie et la fin de la migration de voisinage

L'Algérie a servi de relais dans le mouvement migratoire marocain à destination de l'Europe, en particulier la France, via les ports d'Alger et d'Oran. Il importe toutefois de ne pas surestimer ces migrations par étapes. En effet, jusqu'à l'entrée des Français dans l'échiquier politique africain de l'ouest et du Sahara, les relations commerciales et culturelles des Marocains étaient principalement tournées vers les pays du Sud.

1.1 L'Algérie : d'un espace de déplacement à un espace de «travail»

Jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, l'actuelle zone frontalière entre l'Algérie et le Maroc était le théâtre d'une circulation migratoire intense, liée à la fois au nomadisme, au commerce, au pèlerinage et à l'émigration saisonnière. L'importance de ces mouvements dépendait souvent des calamités naturelles (sécheresse, invasion de sauterelles, épidémies,...). Le mouvement de libres circulations et d'échanges a d'ailleurs joué dans les deux sens. Généralement, les

²¹ Il faut cependant souligner que l'incertitude des chiffres est un des caractères inhérents à tout phénomène migratoire et elle est d'autant plus grande quand nous remontons le temps.

travailleurs saisonniers, à la recherche d'un complément de revenu, se déplaçaient par petits groupes de trois à cinq personnes issues de la même tribu voire de la même famille, offrant leur service et leurs bras hors de la région d'origine. Ils voyageaient à pieds ou à dos d'animaux d'une région à l'autre en fonction des besoins des travaux agricoles, tout particulièrement les moissons et la fenaïson qui mobilisaient beaucoup de main-d'œuvre. Mais il y avait aussi ceux qui pratiquaient en plus d'autres activités, comme les Filala, très recherchés pour leur maîtrise légendaire des travaux de forage de puits et de creusement de tunnels.

C'était une émigration courte, qui ne dépassait que rarement deux mois. Parfois les moissonneurs non seulement louaient leurs bêtes de trait (ânes ou mulets) mais profitaient aussi de leurs déplacements pour écouler leur propre production : henné, dattes, halfa, souag, en fonction de la région d'origine. En somme il y avait à la fois la recherche d'un complément de revenu, la possibilité de commercer et de s'occuper tout en comblant un vide dans les régions d'accueil, qui, sans cette mobilité auraient perdu une partie de leur production agricole. Cette émigration saisonnière ou cyclique se déroulait généralement dans un espace bien délimité et selon un calendrier presque immuable, que ce soit à l'intérieur du Maroc ou avec l'Algérie. Selon les régions, elle se pratiquait avant ou après avoir assuré sa propre récolte.

La colonisation des deux pays et l'instauration de la frontière²², avec sa fonction de contrôle, d'interdiction et de séparation des populations voisines, va transformer en profondeur cette circulation. La migration entre le Maroc et l'Algérie perd dès lors son caractère de migration coutumière et spontanée pour devenir un mouvement organisé et véhiculé par des intérêts qui dépassent les émigrés eux-mêmes. En même temps qu'elle remet en question les migrations coutumières entre le Maroc et l'Algérie et tout en cherchant à contrôler les frontières, la colonisation a favorisé le développement de nouveaux flux entre les deux Etats²³. Après l'occupation de l'Algérie et dès 1831, on voit arriver les

²² Lire à ce sujet Lapradelle. P. (1928), « La frontière », in *Espaces maghrébins, pratiques et enjeux*. Paris. Ed. Internationales. Il faut rappeler qu'après la prise d'Oran par les français en 1832, l'émir Abd-el-Kader, qui a lutté contre la colonisation de l'Algérie, se réfugie au Maroc où il trouve asile et assistance. Avec l'aide et l'appui des Marocains il harcela les troupes françaises. Le 14 août 1844, le général Bugeaud qui mettra en déroute l'armée marocaine sur les bords de l'ouest Isly (près d'Oujda), obligeant ainsi le sultan du Maroc à demander la paix. C'est la convention de Lalla-Maghnia qui délimite pour la première fois une frontière algéro-marocaine.

²³ Refas M. (1993), 'Un siècle d'émigration marocaine vers l'étranger', *Revue de Géographie du Maroc*, Rabat, volume 15, n°1-2, p-p7-8.

candidats colons²⁴, mais ce n'est qu'à partir de 1831, qu'il y a eu l'organisation de ce mouvement avec la création de villages à côté de camps militaires. Il deviendra réellement important après le vote de l'Assemblée nationale d'un crédit de cinquante millions de Francs, avec l'objectif d'encourager la colonisation. L'objectif de la IIème République est de 'remédier à la crise du chômage, mais surtout d'éloigner de la capitale les ouvriers en chômage que l'on considère comme une menace pour l'ordre public'²⁵.

Le développement de l'agriculture coloniale en Algérie nécessita une main-d'oeuvre de plus en plus importante. Il entraînera à la fois la transformation de la migration coutumière, son développement numérique, le changement de la nature des activités exercées, le prolongement de la durée de séjour et surtout l'introduction du travail salarial où le travailleur se faisait rémunérer en nature. D. Seddon²⁶ affirme que la migration de travail est bien établie vers 1880, tout particulièrement pour les Rifains qui remplaçaient les ouvriers agricoles espagnols, devenus propriétaires. Ce mouvement s'est intensifié à la suite des crises alimentaires successives qui ont secoué le Maroc et des difficultés politiques que traversa le pays. Ainsi, ce sont 64 000 paysans marocains qui auraient émigré en Algérie pendant la crise de 1878-1882, selon les estimations de J. Erckman que cite L. Lassonde²⁷. De son côté J.L Miège, estime que 'l'émigration en Algérie représentait quarante à cinquante mille personnes par an'²⁸.

De ces témoignages, il ne faudrait surtout pas conclure par un cliché. Celui du pauvre hère, qui quémande un emploi. Nous sommes plutôt dans la métamorphose des pratiques coutumières de la mobilité, de ses déterminants, de son organisation et de son rôle dans la reproduction sociale des familles rurales marocaines. L'émigrant n'est pas un objet balistique mû par les différentiels entre les zones de départ et de destination. D'ailleurs, bien souvent il y avait très peu, voire pas du tout d'écart, entre les zones d'origine et celles de travail. On émigrerait pour une durée bien limitée à la recherche d'un complément de ressources pour améliorer son sort et celui de sa famille, mais pas uniquement. C'est aussi une

²⁴ Coler en latin, signifie cultiver mais aussi habiter. Terme qui englobera par la suite les colons concessionnaires et tous ceux qui se sont installés en Algérie pour y exercer une activité.

²⁵ Cité Archives d'Algérie 1930-1960. p 62. Edition Hazan 2003.

²⁶ Seddon D. (1979), 'Labour migration and agricultural development in Northeast Morocco 1870-1970', in *The Maghreb Review*, vol .4. op. cit. p. 72.

²⁷ Lassonde L. (1981), op. cit. p. 205.

²⁸ Miège J.L. (1976), 'Introduction historique, les relations internationales', in acte du colloque international d'études historiques et sociologiques. Du 18 au janvier 1973, Abd-El-Krim et la république du Rif, ED. François Maspero. Paris. Pp. 57-58.

mobilité initiatique, de découverte, d'affirmation de soi, de liberté nouvelle et une manière de renforcer le sentiment d'appartenance au lieu de départ. Or, pour combler le manque en travailleurs sur les chantiers en Algérie, voire pour les autres colonies ! à en croire J.L Miège, il y avait eu l'embauche de nombreux ouvriers rifains, à partir de 1895, par des agents recruteurs, pour les chemins de fer de l'Afrique de l'Ouest. Le même auteur souligne également, que 'dès 1896, plusieurs dizaines de Rifains étaient recrutés chaque année pour les régiments de tirailleurs en Algérie'²⁹.

1.2 L'Algérie : un espace de rebond

Lors de la première guerre mondiale, la migration connaît une accélération, encouragée en cela par l'administration coloniale soucieuse à la fois de procurer une main d'œuvre aux colons installés en Algérie et d'affaiblir le mouvement de résistance, tout particulièrement dans le Rif et l'Atlas³⁰. C'est à partir de cette époque que le mouvement prend un caractère massif. Durant les années trente, L. Lassonde estime «à dix pour cent de la population active du Nord du pays, le nombre d'émigrants qui, en mai, prennent la route de l'Algérie pour revenir au mois d'août après les récoltes»³¹. Ce développement coïncide avec la mise en place du Dahir du 27 octobre 1931, qui limite l'émigration en France et encourage en revanche dans son article 6, le mouvement vers l'Algérie en exemptant de toute formalité administrative les émigrés originaires de la région d'Oujda, du Sud et ceux de Bou-Denib qui désirent se rendre de l'autre côté de la frontière³². Selon le recensement de la population effectué en Algérie en 1926, on dénombrait déjà près de 32 492 résidents marocains. Ce nombre ne va cesser de croître au cours des deux décennies suivantes, en raison notamment des besoins en main-d'œuvre consécutifs à la mobilisation des travailleurs algériens en France. Il atteindra 36 825 unités en 1936. Une année plus tard, une note des archives diplomatiques³³ relève que 'plus de 80 000 Marocains se rendent chaque année en Algérie', avec une distribution géographique qui permet de constater, que même si ce mouvement touche en priorité le nord-est et le sud-est, avec respectivement 55 000 et 20 000 personnes, le sud ouest du pays accapare le reste. A la même période, il y avait 4 468 résidents marocains en Tunisie, pour environ 24 487 sujets algériens au Maroc,

²⁹ Miège J.L. (1976) op. cité.

³⁰ Baroudi A. (1978), Maroc, impérialisme et émigration. Paris. Ed. Sycomore, pp 43-45.

³¹ Lassonde L. (1981), op. Cit. p. 205.

³² B.O. du 19 novembre 1931, n°994.

³³ Note du Résident Général au Maroc au Ministère des Affaires Etrangères, Rabat, le 11 novembre 1937, pp. 47-48. in Archives du Quai d'Orsay, série Afrique (1918-1940), Affaires Générales, Carton n° 4, Dossier n° 1, vol n° 36 couvrant août 1937 à avril 1939.

dont 5 730 militaires, et un millier de Tunisiens. La croissance de la population marocaine en Algérie se prolongera au cours des années quarante ; une enquête de la Direction du Travail en Algérie recense entre 40 et 50 000 travailleurs émigrés marocains vers 1950³⁴.

Entre 1956 et 1959, la détérioration des relations franco-marocaines dues, dans un premier temps au mouvement nationaliste et par la suite, à la promulgation de l'indépendance du Maroc, ainsi qu'au déclenchement de la guerre d'Algérie, a eu pour conséquence la fermeture des frontières entre les deux pays. D'après Seddon³⁵, ceci a entraîné une crise économique dans les provinces d'Al Hoceima et de Nador. Mais il est intéressant de relever que ces événements ne se sont pas accompagnés d'un refoulement systématique de tous les Marocains travaillant en Algérie : d'une part, les retours se sont généralement effectués d'une manière volontaire, d'autre part, de nombreux émigrés sont restés dans les fermes des colons au moins jusqu'en 1962, date de l'indépendance algérienne. Ce sont souvent ces mêmes travailleurs qui ont suivi leurs anciens employeurs rapatriés en France³⁶. Le conflit frontalier algéro-marocain de 1965 sonna le glas de cette migration et poussa la plupart des 2 à 3 000 marocains qui avaient épousé des Algériennes à quitter le pays pour d'autres horizons³⁷. D'autres, expulsés seuls ou en familles par les autorités algériennes, en 1972, après un séjour plus ou moins long dans un camp à Oujda, migrent vers la France.

Ainsi, la présence dès 1830 de la France en Algérie et son statut particulier, favorisèrent une immigration par étape, avec un rebondissement sur l'Europe et tout particulièrement la métropole. L'Algérie a donc joué un rôle important dans l'émigration marocaine, en intervenant comme le prolongement d'un espace économique et culturel traditionnellement ouvert. Ce mouvement de libre circulation et d'échange a d'ailleurs joué dans les deux sens. Toutefois, la diffusion de ce phénomène à l'ensemble du Maroc est étroitement liée à la colonisation des deux pays. A partir de ce moment, il a perdu le caractère qu'on pourrait qualifier de spontané, pour devenir un mouvement organisé et véhiculé par des intérêts qui dépassent les émigrés eux-mêmes. Mais quel que soit le processus, on peut dire que l'Algérie a constitué un relais dans le mouvement migratoire marocain en formant

³⁴ Talha L. (1985), 'Espace migratoire et espace national : opposition et convergence', In Les Algériens en France. Actes du Colloques de Grenoble, 26-27 janvier 1983, Paris, Ed. Publisud, p 96.

³⁵ Seddon D. (1979), op. cit. p. 72.

³⁶ Bossard R. (1979), op. cit. p. 7.

³⁷ Noin D. (1970), La population rurale du Maroc, Rouen, publication de l'université de Rouen, Edition P.U.F., 2 Volumes, p 234.

la base d'ouverture d'un nouveau champ migratoire vers la France. On peut dater le développement et la généralisation du flux migratoire marocain à partir de 1962, c'est à dire de l'indépendance de l'Algérie qui constitue un événement important, dans la mesure où il va entraîner le rapatriement de nombreux colons en France. Ces derniers, une fois fixés dans le midi ou en Corse, ont préféré faire appel à la main d'œuvre envers laquelle «ils n'avaient pas de haine» comme le note F. Brun³⁸.

2. Le rôle de la militarisation et des « agents recruteurs » dans le développement migratoire marocain

A. Talha, note à juste titre que : «le phénomène de la guerre n'intervient pas seulement dans la mise en place des conditions prédisposant à l'exode migratoire, mais également dans le déroulement, puis dans l'essor de ce dernier» et il ajoute que «ce sont les exigences de l'industrie de guerre et la reconstruction économique qui ont, dans la première étape, donné le coup d'envoi, les premières impulsions au mouvement et, dans la deuxième étape, l'ont amplifié et parachevé, tout en lui imprimant un cours irréversible»³⁹. La plupart des pays colonisateurs ont fait appel en masse aux ressortissants de leurs colonies à quelques exceptions près comme ce fut le cas de la Belgique. Plusieurs raisons expliquent cette attitude : la faiblesse de la densité de la population au Congo, le statut particulier de la colonie vis-à-vis de la Belgique et la crainte que l'immigration pouvait compromettre la politique coloniale belge⁴⁰. Dans le cas marocain⁴¹, trois phases doivent être explorées, dans les relations avec les deux puissances colonisatrices, à savoir la France et l'Espagne.

³⁸ Brun F. (1976), *Les Français d'Algérie dans l'agriculture du midi de la France*. Gap, Ed. Ophrys, p. 243.

³⁹ Talha L. (1977), *op. cit.* p 242.

⁴⁰ A priori il y avait très peu de mouvements de la population autochtone Congolaise vers la Belgique, que ce soit pour travailler ou pour étudier. Ainsi, Adam Hochschild, souligne à propos de la formation de cadres : «en 1960, il y avait à peine, dans le territoire entier, trente Africains qui avaient fait des études supérieures». (1998), *Les fantômes du roi Léopold : un holocauste oublié*. Paris, Ed. Belfond, p 354.

⁴¹ En plus du recours à la population marocaine et maghrébine, la France a fait appel à la plupart de ses colonies. Ainsi, on peut lire sur le sujet le travail de Fall B (1993), *Le travail forcé en Afrique Occidentale française*. Paris. Ed. Karthala. 336 p. Pour plonger dans l'ambiance de l'époque, et voir à la fois la publicité faite pour attirer les colons et la politique coloniale dans ce domaine, cf. Cros L (1928), *L'Afrique française pour tous*. Paris. Ed. Albin Miche. 651 p. Dans la même série, il y a le Maroc pour tous.

2.1 La première guerre mondiale

Le mouvement migratoire marocain vers la France a réellement débuté au cours de la Première Guerre, précisément en 1916. «C'est le Maroc qui émigre, écrit J. Rey, des soldats marocains dès le mois d'août 1914 débarquent sur notre sol, des milliers de travailleurs marocains, dès l'année 1916, répondent à l'appel de nos usines, à celui de nos chantiers métropolitains»⁴². Une fois le conflit entamé, l'économie française fut confrontée à une importante pénurie de main-d'œuvre et de soldats. En effet, il fallut remplacer non seulement la main-d'œuvre italienne, qui fait défaut dès mai 1915, avec l'entrée de l'Italie dans le conflit mondial, mais aussi les hommes mobilisés et les nombreux soldats tués dans l'hécatombe des tranchées. Pour y remédier, le gouvernement français se tourna vers ses colonies et le réservoir d'hommes que constituait le Maghreb, cet « inépuisable réservoir de main-d'œuvre » comme le suggère A. Bernard dès 1913⁴³.

Ainsi, le 14 septembre 1916, la France promulgua un décret instituant un «service des travailleurs coloniaux» au ministère de l'armement en vue d'organiser la réquisition de la main-d'œuvre nord-africaine. Les ouvriers sont acheminés en France vers des dépôts militaires, placés sous contrôle militaire, ils sont affectés par petits groupes aux entreprises, qui assuraient la nourriture et le logement dans des baraques de fortune. Dans le cadre de ce décret, 35 500 travailleurs et 37 000 combattants marocains⁴⁴, furent mobilisés⁴⁵. Il y a selon différentes sources plus de 14 000 soldats marocains incorporés dans les différentes armées, durant le premier conflit mondial⁴⁶. Certes, ce chiffre est encore faible par rapport aux 150 000 algériens et aux 38 000 tunisiens, mais ceci s'explique par la fraîcheur de la présence de la France au Maroc. La majorité des réquisitionnés étaient affectés à l'entretien de l'appareil de guerre.

A la fin de la guerre, la quasi-majorité de ces travailleurs coloniaux furent rapatriés. Ainsi, selon R. Manneville, seulement sept cents Marocains se trouvent

⁴² Ray J. (1938), *Les Marocains en France*. Paris. Librairie du recueil Sirev. p 45.

⁴³ Cité par Adam A. (1951), *La maison et le Village dans quelques tribus de l'Anti-Atlas*, Institut de Hautes Etudes Marocaines, Paris, Editions Larose, coll. Hespéride, p 25.

⁴⁴ Il y avait également 172 000 combattants et 78 500 travailleurs algériens et respectivement 60 000 et 18 500 Tunisiens.

⁴⁵ Laroque et Olive. (1938), *Travailleurs marocains et travailleurs nord-africains en France*, Rabat. B.E.S.M., n° 20, p - p 151-153.

⁴⁶ Cf. Ray J. (1938), op. cit et Devillars P. (1952), *L'immigration marocaine en France*, compte rendu de mission à la Direction des Offices du Maroc, (juillet 1949-octobre 1951), Rabat.

encore en France entre février et avril 1919⁴⁷. D'après J. Ray, les juifs marocains, venus en métropole dans les mêmes conditions que les Musulmans, pour travailler dans la Poudrerie de Saint-Fons : 'partagèrent le sort de leurs compagnons (musulmans) et furent rapatriés ; ils rentrent dans leurs villes respectives'⁴⁸. Mais en raison des pertes considérables subies par l'armée française, la pénurie de main-d'œuvre ne disparut pas au terme du conflit. Le recours à la population étrangère, en France, croît rapidement dans l'entre-deux-guerres. Permettant ainsi d'atténuer le lourd déficit en hommes que connaît la France⁴⁹ puisque « déjà en déficit avant 1914, tant pour la main-d'œuvre industrielle qu'agricole, la situation a été plus lourdement aggravée par les pertes de la guerre. Les migrations saisonnières qui remédiaient en partie au peuplement des campagnes ont cessé de se produire et l'application de la loi de huit heures a réclamé une augmentation de 12 à 15% des effectifs... en même temps que le besoin d'intensifier la production dans toutes les branches de l'activité pour réparer la perte et le retard résultant de quatre ans de guerre»⁵⁰. En conséquence, de 1920 à 1931, la France connaît la plus forte progression étrangère de son histoire.

Dans ce contexte, les bouleversements de la société marocaine, la spoliation des terres agricoles, les mutations de la société rurale, les différences de salaires entre la France et le Maroc, de même que les facilités d'entrée des travailleurs coloniaux⁵¹ par les organismes spécialisés⁵² mis en place par les agriculteurs et les industriels, ont suscité un afflux continu de main-d'œuvre marocaine. A la fin de 1919, la communauté marocaine en France compte 3 000 personnes ; elle atteindra les 9 000 en 1921, sur 1 532 000 étrangers et dépassera les 10 000 unités en 1924⁵³. La communauté marocaine en France a poursuivi sa progression, passant de 15 000 personnes en 1925, à 21 000 en 1929. J. Ray, explique cette croissance rapide à la fois par la forte demande et aussi la naissance d'une immigration clandestine des Marocains à partir de l'Algérie⁵⁴.

⁴⁷ Manneville R. (1952), 'Les travailleurs marocains en France, 1939-1940', Cahier E.S.N.A., n° 24, p. 54.

⁴⁸ J. Ray, *Op. ci.*, pp 213

⁴⁹ A la fin de la première guerre mondiale, on estime le nombre de morts, parmi la population française, à un million et demi, auxquels il faut ajouter plus d'un million de mutilés.

⁵⁰ Causy A. (1959), 'Les travailleurs nord-africains dans notre économie', Rabat, E.S.N.A., n° 2, pp. 3-13.

⁵¹ Le 12 décembre 1923, il y eut la création du service de Contrôle et d'Assistance en France aux indigènes des colonies (C.A.I)

⁵² En Mai 1924, il y eut la création de la Société Générale d'Immigration (S.D.I.)

⁵³ Gharbaoui. A. (1969), 'Le prolétariat maghrébin immigré dans la banlieue Nord-Ouest de Paris', Rabat, B.E.S.M. n° 115, pp. 25-49.

⁵⁴ Ray J. (1938), *op. Cité.* p 49.

L'émigration marocaine vers la France va brutalement se tarir à la suite de la crise économique mondiale de 1929-1930. La réduction des possibilités d'emploi encourage la métropole à mettre en place des mesures protectionnistes visant à limiter fortement l'émigration. Ainsi, des mesures draconiennes furent prises entre 1931 et 1935 pour réduire les entrées et encourager les départs. Parallèlement, une série de lois et de décrets sur la protection de main-d'œuvre nationale sont promulgués. Des mesures analogues, visant le contrôle strict des sorties et le découragement des tentatives de départ vers la France, furent instituées. Ainsi, le Dahir du 27 octobre 1931 a établi le droit d'émigrer tout en le rendant impossible pour la plupart des Marocains, du fait de la multitude de pièces exigées⁵⁵. Les autorités coloniales répondaient ainsi aux craintes exprimées avec force par les colons. En limitant l'émigration vers la France⁵⁶, les autorités coloniales visaient également à préserver une main-d'œuvre abondante pour faire face à la fois à la difficile conquête du Sud-ouest marocain (1931-1936) et au lancement des grands chantiers destinés à faciliter la pacification et consolider les bases du capitalisme naissant. Le Résident Général Lyautey le souligne d'ailleurs clairement dans ses écrits : «Chaque départ d'immigré marocain pour la France, fait-il observer, supprimait un fusil et chaque retour était une propagande pour la tranquillité de la France»⁵⁷. Les restrictions imposées à l'accès à la métropole et au départ du Maroc provoquèrent une réduction de moitié des effectifs de la communauté marocaine en France entre 1929 (21 000) et 1935 (20 000). Selon L. Chevalier, il y avait 13 000 marocains en France en 1939⁵⁸. A partir de 1936, la reprise économique, conjuguée à l'arrivée du Front Populaire au pouvoir et l'extinction de la résistance dans le sud-ouest marocain, provoqua une reprise de l'émigration vers la France. Le flux ira en s'accroissant, grâce au développement de l'économie de guerre en France et aux facilités juridiques accordées à nouveau aux Marocains désireux d'émigrer.

En effet, sous l'impulsion de E. Daladier, ministre de la Guerre, le gouvernement français consentit de gros investissements dans l'industrie militaire, dans l'espoir de contrebalancer le réarmement de l'Allemagne. Il en résulta de nouveaux besoins en main-d'œuvre, accentués par le passage à la semaine des quarante-huit heures. Ainsi, « le nombre d'industries travaillant pour le compte de l'Etat est passé de 7 000 en 1936 à 11 000 en 1939, tandis que les investissements

⁵⁵ Bulletin Officiel. n°994, du 13 novembre 1931.

⁵⁶ Bulletin Officiel. n°994, du 13 novembre 1931.

⁵⁷ Cité dans Lamalif, août 1985, n° 168, p. 33.

⁵⁸ Simon G. (1979), op. cit. p. 49.

publics de 12 900 millions en 1937, s'élevaient à 372 000 millions en 1939 »⁵⁹. Mais cette forte demande s'est accompagnée d'une crise de main-d'œuvre, accentuée par la loi des quarante huit heures et les répercussions de la crise sociale de 1936. Pour faire face à ces besoins, le gouvernement français accorda à nouveau des facilités juridiques aux Marocains désireux d'émigrer. En outre le Dahir du 13 juillet 1938 ordonna la création d'un service d'émigration rattaché au Secrétariat Général du Protectorat dans les régions d'émigration, pour assurer une main-d'œuvre à la métropole et à l'Algérie et combler le vide laissé par la mobilisation générale. En conséquence, à la veille de la deuxième guerre mondiale, la communauté marocaine en France était de 40 000 personnes, dont 28 000 travailleurs et 12 000 militaires.

2.2 La deuxième guerre mondiale

En 1939-1940, la France réquisitionna par l'intermédiaire du Ministère du Travail 94 600 travailleurs Marocains, dont 37 000 étaient destinés aux combats⁶⁰. Ceux-ci étaient liés par un contrat de six mois totalement sous le contrôle de l'armée, ils étaient habillés, nourris, logés et surtout encadrés par des officiers français. Ceux restés en arrière du front étaient presque exclusivement employés à la fabrication du matériel de guerre ou bien travaillaient dans les mines et les aciéries. En novembre 1944 le nombre de Marocains réquisitionnés fut estimé à 70 000 personnes, avec 24 000 engagés au combat⁶¹. Par ailleurs, les associations d'employeurs ont introduit d'octobre 1939 à juin 1949, trois contingents de 5 000 Marocains, dont deux pour les exploitations betteravières. Il faut également tenir compte du contingent de 12 000 militaires marocains en garnison en France ainsi que du corps expéditionnaire qui débarqua avec l'armée d'Afrique sur les côtes de Provence le 15 août 1944.

Une chose est certaine, la communauté marocaine en France est sortie très affaiblie de la guerre : à la fin du conflit, il ne restait plus qu'une dizaine de milliers de personnes. Ainsi, les 30 000 Marocains engagés en première ligne dans les campagnes de Belgique et de France, subiront d'importants dégâts, comme ce fut le cas en Belgique sur la Dyle, à l'est de Bruxelles. Le 14 mai 1940, le 6ème régiment de tirailleurs marocains tenait les ponts sur la Meuse

⁵⁹ Hooper J.M. (D'). (1954), 'La politique française de réarmement (1933-39', Paris, Revue d'Histoire de la Guerre Mondiale n° 14, Ed. P.U.F., p 4.

⁶⁰ Lire notamment le livre témoignage du Capitaine Degliane A. (1997), Les Goums, Ed. La framboisière, Paris, 248 p.

⁶¹ Colloque «Le Maroc et la France pendant la 2ème guerre mondiale», Rabat 12-13-14 novembre 1996, cité par le Matin du 15 novembre 1996.

dans la région de Namur. Attaqué par les blindés allemands, il se replia sur la voie ferrée Namur-Bruxelles, puis, dans la nuit du 15 mai, dans la région de Charleroi. Après une résistance acharnée au nord, près des frontières françaises, le régiment fut encerclé par les blindés et capturé. Entre le 6 et le 10 juin 1940, les 4 000 rescapés furent ramenés à Brest et en Normandie pour reprendre le combat. Le 5 juin 1942, lors des combats de la Somme, le front fut rompu partout sauf devant le 10^e régiment de tirailleurs marocains, fort de 3 000 hommes, dont à peine dix personnes survivront⁶².

Après la guerre, de nombreux militaires marocains démobilisés se sont installés en France. La diversité des origines ethniques de ceux-ci a provoqué une modification de la composition de la communauté marocaine. Ainsi, l'origine géographique de l'immigration marocaine qui jusque là venait surtout du sud du Maroc se trouva modifiée. Aux Chleuhs, originaires du sud, est venu s'ajouter un important contingent de marocains originaires des régions nord et nord-ouest du Maroc⁶³. C'est une main-d'œuvre flottante, sous-payée, qui répond aux besoins des chantiers mobiles et dont on peut se débarrasser facilement. Ceci d'autant plus que c'est une immigration économique d'hommes seuls.

Il faut souligner que l'enrôlement de milliers de Marocains dans l'armée française et leur présence dans l'agriculture, les usines de la métallurgie, les mines de charbon et de fer, les chantiers de bâtiment et des travaux publics, ouvrent la voie vers une prise de conscience politique⁶⁴. Ils vont constituer une véritable école d'initiation à la vie politique et au syndicalisme. Faisant des migrants une caisse de résonance et une arrière base au mouvement nationaliste. A la fois agissant auprès des paysans paupérisés au Maroc et expliquant à l'opinion publique française que le combat pour l'indépendance n'est pas contre le peuple français, mais contre le système colonial. De nombreux migrants ont mesuré le décalage entre la métropole et la réalité coloniale. Les étudiants maghrébins, dont le marocain Mohamed Hassan Ouazzani⁶⁵, ont créé en 1927 l'Association des étudiants d'Afrique du nord⁶⁶. D'ailleurs, dès 1927 pour juguler l'agitation naissante dans le milieu maghrébin, l'administration française créa le Service

⁶² Devillars P. (1952), op. cit. p. 7.

⁶³ Devillars P. (1952), op. Cit. p. 7.

⁶⁴ Ainsi, sous l'égide du PCF, il y a la constitution du Comité d'Action contre la guerre au Maroc. Le 14 mai 1925.

⁶⁵ Premier marocain diplômé de l'Ecole libre des sciences politique de Paris.

⁶⁶ Allal al Fassi assista en décembre 1933 au 3^e Congrès de cette association qui a eu lieu à Paris.

d'assistance aux indigènes nord-africains (le SAINA), pour mieux les surveiller et les contrôler⁶⁷. En plus des soldats, des travailleurs et des étudiants, des artistes et des sportifs immigrèrent en France. C'est le cas notamment du footballeur Larbi Ben Barek qui rejoint l'Olympique de Marseille en 1938 et du chanteur Hocine Slaoui, qui arrive en 1941 dans la ville phocéenne. Cette présence migratoire transforma progressivement le regard du public métropolitain, de la position d'indigène du Maghrébin⁶⁸ à celle de résident en France. Dans une société qui se pense comme importatrice de main d'œuvre, mais pas d'accueil, le Maghrébin n'apparaît plus comme un sujet exotique, dans les livres d'histoires, les affiches publicitaires ou les expositions coloniales, mais comme l'autre avec sa culture, ses croyances⁶⁹ et son étrange étrangeté. A l'image des étudiants et parfois sous leurs instigations, les travailleurs et les commerçants ont entrepris un processus de structuration sous forme associative⁷⁰. De nombreux militaires marocains du Corps Expéditionnaire d'Extrême-Orient (le CFEO) ont déserté l'armée française répondant à l'appel de Hồ Chí Minh pour rallier les troupes des Việt-minh en 1950. De retour groupé au Maroc après 25 ans de vie au Vietnam, ils ont été introduits par le gouvernement marocain dans leur région d'origine, avec leur femme vietnamienne et leurs enfants. A notre connaissance il y a eu très peu de travaux sur les conditions de leur retour au Maroc et de leur réintégration et celle de leur femme et enfants⁷¹.

2.3 Les agents recruteurs ou la concurrence entre les pays d'immigration

Dès 1924, au lendemain du premier conflit mondial, le patronat des houillères et de la grande sidérurgie a pris en main la Société générale d'immigration (SGI) en fusionnant le comité des houillères et l'office central de la main-d'œuvre agricole. La nouvelle société fut chargée de toutes les opérations de recrutement, depuis la prospection de la main-d'œuvre dans les pays d'émigration, jusqu'à leur

⁶⁷ En avril 1931, il y a la publication par les nationalistes marocains, à Paris, de la brochure 'Tempête sur le Maroc'.

⁶⁸ Le qualificatif de 'Maghrébins' est un terme générique résultat des évolutions multiples. Au temps de la colonisation 'l'Arabe' était 'Nord-Africain'. Toutefois, il n'était pas considéré comme un habitant d'Afrique, car 'l'Africain' était noir,

⁶⁹ C'est le 13 juillet 1926, que le sultan Moulay Youssef, en présence du Maréchal Lyautey, du Président Doumergue, et du recteur Si Kaddour Ben Ghabrit a inauguré la Mosquée de Paris.

⁷⁰ En juin 1945, des commerçants marocains ont créé à Paris, l'Association Marocaine de Bienfaisance, sise au N°20, rue Brenu à Gennevilliers.

⁷¹ Notant cependant le travail de **Nelcy Delanoë** Poussières d'Empires, PUF, 2002. De même, que l'article de Valérie Perry, 'A Diên Biên Phu, ils ont déserté les valeurs de la France coloniale', in l'hebdomadaire français l'Événement de jeudi, du 12-18 novembre 1992, pp.102-103.

répartition au niveau des employeurs, en passant par la sélection et le transport des immigrés. Mais parallèlement à cette émigration organisée, apparut dès les années trente la naissance d'une émigration «spontanée», timide certes au début, mais qui prendra progressivement de l'importance.

A partir de 1945, on assista à l'émergence d'une réflexion d'ensemble sur les problèmes de migration et d'emploi des étrangers, avec la mise en place des systèmes de contrôle et de réglementation. C'est ainsi que fut créé en France l'Office National d'Immigration (O. N. I.) par ordonnance du 2 novembre 1945 et, devenu, Office des Migrations Internationales en 1984. Dans le cadre de sa mission d'organiser et de contrôler le recrutement de la main d'œuvre étrangère, il introduit ou régularise près de 2 millions et demi de travailleurs étrangers permanents⁷². L'Etat français devient ainsi responsable de la politique migratoire, «il est également chargé des opérations de prospection, du regroupement des offres d'emploi, de la sélection (professionnelle et médicale) ainsi que du recrutement et acheminement des travailleurs primo-immigrants»⁷³. Mais les procédures d'introduction et de contrôle de l'immigration à la source, avec la mise en place de la carte de travail et de la carte de séjour, n'empêchèrent pas plus que par le passé le développement d'une émigration «spontanée» et non autorisée, régularisée a posteriori. Cette forme de tolérance perdurera pratiquement jusqu'en 1967, permettant ainsi à de nombreuses personnes de transformer a posteriori leur statut de touriste ou d'étudiant en travailleur immigré, après avoir trouvé un emploi sur place.

Normalement, cette procédure était considérée comme une forme d'indulgence ou de régularisation exceptionnelle. En réalité, ce fut une pratique courante. Cependant, après 1967, les personnes concernées furent obligées après avoir obtenu un contrat de travail, de retourner au Maroc afin d'accomplir les formalités administratives auprès des services consulaires et régulariser leur situation. Il s'agit donc d'une immigration qui est à l'initiative non d'un employeur potentiel mais de l'émigré lui même, qui par cette démarche transforme l'émigration spontanée en émigration légale.

Mais, généralement et jusqu'en 1973, les recrutements se faisaient par l'intermédiaire d'agents recruteurs, tout particulièrement pour les grandes

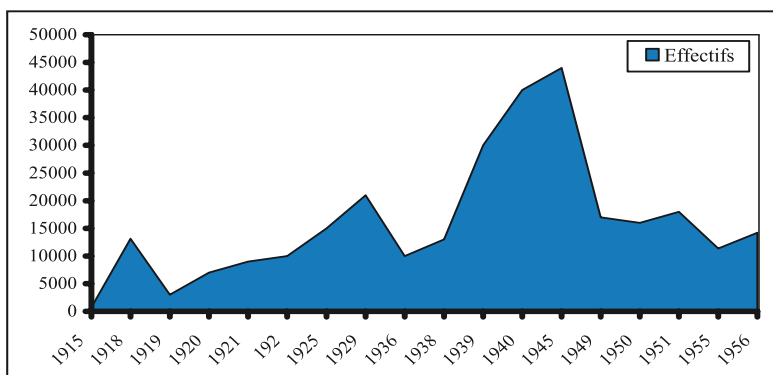
⁷² Sans compter les Algériens. Lire à ce sujet Schor Ralph ; L'immigration en France au XXe siècle : tendance d'ensemble. In Histoire et Géographie, l'Immigration en France, Revue de l'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie, n° 383, 2003-2004.

⁷³ Benjamin Sora (1992) Aide-mémoire de l'immigration algérienne, chronologie bibliographie. Editions CIEMI l'Harmattan, pp. : 57-58.

entreprises. Comme c'est le cas notamment des Houillères du Nord, qui envoyaient leur délégué pour recruter directement sur place. Cette forme de recrutement avait les avantages suivants :

- faciliter les modalités d'obtention d'un passeport pour émigrer et couvrir les frais du dossier. Le passeport à l'époque était considéré comme un moyen de présélection à l'émigration. Les formalités étaient relativement lourdes, compliquées, voire discriminatoires pour les sans emploi ;
- l'octroi simultané d'un contrat de travail et d'une carte de séjour provisoire ;
- l'acheminement aérien au compte de l'employeur ;
- parfois l'assurance d'un logement collectif, dès l'arrivée ;
- la prise en charge, en fonction des branches d'activité, d'une formation professionnelle de quelques semaines pour apprendre les gestes de base d'un ouvrier spécialisé (OS).

Graphique 1
Évolution Générale des Travailleurs marocains en France de 1915 à 1956



Source : D'après A.Baroudi. (1978), p.35

L'immigration marocaine en France est un mouvement fortement lié à l'histoire économique et politique de la France. Phénomène à l'origine éminemment temporaire, il va perdurer de la première guerre mondiale au début des années soixante-dix selon un schéma classique entre deux espaces d'« expulsion-attraction ». Les premiers mouvements migratoires vers la France sont donc très liés au système colonialiste et aux différentes lois foncières qui ont dépossédé la paysannerie, poussant le paysan sans terre à émigrer. La mobilisation et la réquisition des travailleurs coloniaux, en particulier lors des deux guerres mondiales, soit pour combattre, soit pour aider au redressement de l'économie française, vont accélérer encore plus la mobilité migratoire. La courbe ci-dessus montre clairement cette évolution en dents de scie, en fonction des besoins de la métropole et le rythme des cycles économiques, des ruptures ou des crises

politiques. Ainsi, l'émigration binaire entre la France et le Maroc est à l'origine, plus une émigration imposée sous forme de mobilisation militaire, qu'un acte voulu et recherché comme tel par de nombreux émigrés.

2.4 Felix Mora, une légende dans les campagnes marocaines

Dans le cas des Houillères du Nord, la pratique perdurera jusqu'au début des années soixante-dix, et elle marqua fortement les esprits et se retrouva dans les chants et poèmes populaires du sud marocain. Par l'ampleur du nombre de personnes qu'il drainait, la dureté de la sélection et surtout la manière avec laquelle les candidats furent traités, ce marché de tri des nouveaux esclaves ou des négriers aux mains bleues comme il fut qualifié par la presse de l'époque, demeure un moment inoubliable pour la plupart des émigrés et une tragédie pour ceux qui furent recalés. Dès l'annonce par les responsables marocains du passage de l'agent recruteur Felix Mora et de son équipe administrative et sanitaire, les candidats déferlaient par milliers sur le lieu de recrutement. Ils défilent les uns après les autres, torses nus pour qu'ils puissent être auscultés, tâtés afin de vérifier la dureté de leurs mains et de leurs biceps, examiner jusqu'à leurs dents, avant d'être marqués avec un tampon vert pour les sélectionnés et rouge pour les refusés. Après quoi les heureux retenus effectuaient une visite médicale à l'hôpital public le plus proche. La galère de ceux déclarés aptes se poursuivait pendant quatre jours à Aïn Bourja, au siège de l'O.N.I. à Casablanca, où ils subissaient à nouveau d'autres examens médicaux, tels que des tests dynamométriques, psychométriques et psychologiques, avant qu'ils soient reconnus aptes à émigrer. Ce parcours se traduisait forcément par une sélection très rigoureuse, qui dépassait et de loin les normes qu'établissaient les médecins de travail et qui laissait le libre arbitre à l'agent recruteur; résultat : les deux tiers des postulants étaient éliminés.

3. De l'immigration de crise à la crise de l'émigration

Nous venons d'observer le rôle de la colonisation dans le déclenchement du mouvement migratoire marocain, que ce soit par le truchement de la marginalisation économique ou par la militarisation forcée. Au lendemain de l'indépendance, le comportement migratoire marocain évolue, aussi bien au niveau du nombre que des destinations. Mais il y a toujours une constante, du moins jusqu'à la mise en place de mesures d'arrêt du recrutement à partir de 1973 dans la plupart des pays européens : les travailleurs, l'Etat marocain comme les pays recruteurs considéraient l'immigration comme provisoire et limitée dans le temps. D'un côté, le gouvernement marocain chercha ainsi à contrôler le mouvement pour résoudre à la fois les problèmes d'emploi et de devises. Les travailleurs immigrés pour leur part désiraient non seulement fuir le sous-emploi et/ou le chômage, mais surtout gagner le maximum d'argent avec la perspective de retourner au pays «riche».

Enfin les pays d'immigration répondaient aux besoins de leur développement économique, qu'ils ne pouvaient pas satisfaire uniquement par le recours à leur main-d'œuvre nationale. Nous sommes, ainsi, en présence d'une émigration « assistée » où prédominent des «hommes seuls».

L'analyse du fonctionnement de ce mouvement, depuis l'indépendance jusqu'en 1975, nous permettra d'en saisir l'aspect structurel qui est l'expression d'un mal-développement. Les flux migratoires d'après 1956 traduisent à la fois la faiblesse et la dépendance de l'économie marocaine vis-à-vis des pays riches et la forte attraction de ces pays. D'ailleurs, la trêve marquée par l'émigration au lendemain de l'indépendance est de courte durée. En effet, dès la fin des années cinquante, les séquelles du colonialisme et les difficultés économiques - précarité des ressources, sous-emploi et chômage, chute du niveau de vie, fuite des capitaux... - ont contribué à créer une situation de léthargie économique, tout particulièrement parmi les jeunes dans le milieu rural dans un premier temps avant de se généraliser à l'ensemble du territoire marocain. C'est aussi le résultat d'une demande croissante de certains pays européens. Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 1958 du traité de Rome, qui instaure le principe de libre circulation des personnes, l'effort de reconstruction, le déclin progressif de l'immigration à partir des pays européens (Italie, Espagne, Pologne), l'envolée socio-économique de l'après guerre, etc. Bref nous sommes dans "les trente glorieuses", marquées par une forte migration marocaine.

3.1 De 1960 à 1973 : l'âge d'or de la migration marocaine « assistée »

Au cours de la période qui va de l'indépendance à 1959, le Maroc a connu un ralentissement considérable de l'émigration de travail : on enregistre d'après les données du Ministère du Travail moins de 3 000 départs en quatre ans. Ce relâchement du mouvement migratoire ouvrier résulte des espérances qui ont accompagné l'indépendance : de nombreux besoins non satisfaits sous l'occupation sembleraient pouvoir être, enfin atteints alors que de nouveaux besoins correspondant à l'imaginaire collectif, émergeaient. En effet, au lendemain de l'indépendance, on a cru qu'il était possible de construire une société de bien-être où les inégalités majeures pourraient être comblées par la mise en place de nouveaux modèles sociaux fondés sur l'intervention régulatrice de l'Etat. Mais les séquelles coloniales, conjuguées aux difficultés économiques (stagnation de la production, chute des investissements et fuite des capitaux vers l'étranger, etc.) vont ébranler les espoirs et contribuer au développement de l'émigration externe. Toutes les statistiques confirment le tournant décisif du mouvement migratoire marocain à partir de 1960, par le déclenchement massif de flux vers l'Europe industrielle. Les départs de travailleurs marocains font un bond quantitatif qui s'accompagne d'un élargissement de l'espace migratoire : la France perd son

monopole de fait en même temps qu'émergent de nouvelles destinations comme la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas. La France continua toutefois d'exercer l'attraction la plus forte en raison des relations coloniales et de l'existence d'un réseau relationnel qui s'est étoffé au fil du temps, constituant ainsi une base importante pour l'émigration «spontanée».

Cette mutation du mouvement migratoire marocain est le résultat des effets conjugués à la fois de difficultés économiques internes, mais surtout le développement de besoins grandissants en main-d'œuvre de l'Europe. Le processus de la dissolution des empires coloniaux, la saignée de la deuxième guerre mondiale conjuguée à la forte demande de main-d'œuvre que nécessita l'essor de la reconstruction, l'arrêt des possibilités de travailler à l'Ouest pour les pays de l'Europe de l'Est avec la construction du mur de Berlin en 1961, l'allongement des congés et la réduction de la semaine de travail; sont parmi les éléments qui ont favorisé le développement d'un puissant courant migratoire en provenance d'un certain nombre de pays du bassin méditerranéen et d'Afrique Noire. C'est dans ce contexte que le boom migratoire marocain verra le jour, avec une ampleur sans précédent, que ce soit du point de vue quantitatif ou du point de vue des destinations géographiques.

En effet, la population de l'Ouest européen s'est révélée insuffisante pour assurer la couverture des besoins en main-d'œuvre dans de nombreux secteurs d'activités. Le décalage n'a pas été uniquement numérique. L'élévation du niveau de vie général d'éducation, une valorisation des activités non manuelles, la forte mobilité sociale générée par la socialisation intense des relations dans la ville vont faire délaisser par les jeunes les tâches les plus rudes et les moins considérées. Le recours à l'immigration fut nécessaire pour fournir les fameux «OS» de l'industrie ou des services, les manœuvres des chantiers urbains ou des grands équipements. Après avoir puisé dans les bassins périphériques sous-industrialisés, comme l'Irlande, l'Italie, la Grèce, l'Espagne et le Portugal, le vieux centre industriel du Nord-Ouest se tournera vers des pays de plus en plus lointains. Les anciens territoires coloniaux sont sollicités : le Maghreb par la France, les Caraïbes et le sous-continent indien par la Grande-Bretagne, le Surinam et les Moluques pour les Pays-Bas.

Selon les statistiques officielles françaises, 10 734 Marocains résidaient en France en 1954, soit 0,6 % de la population étrangère totale. En 1962, ils atteignent 33 290 individus, puis 81 706 en 1968 et ils passent à 84 026. En 1975, les Marocains représentent 7,6% de l'ensemble des étrangers avec 235 295 personnes⁷⁴.

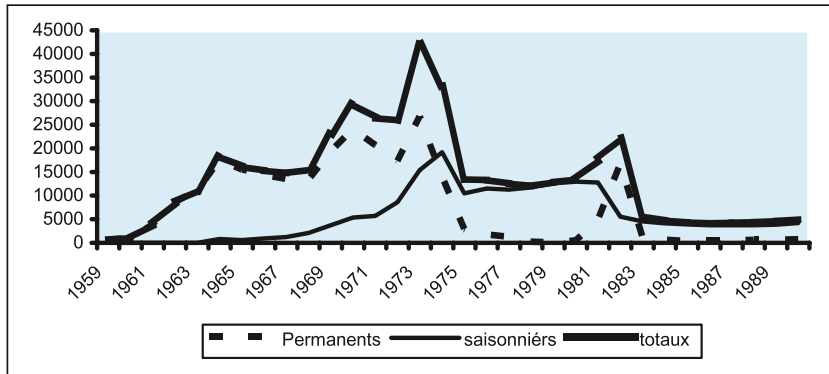
⁷⁴ D'après les données du recensement de la population I.N.S.E.E.

Mais ces chiffres malgré leur importance, ne traduisent que partiellement la réalité du mouvement migratoire marocain qui s'est étendu à tous les pays européens à un rythme soutenu. En effet, selon les données officielles du Ministère du Travail marocain, le nombre annuel de départs de travailleurs (permanents et saisonniers confondus) est passé de 8 000 en 1960 à 34 000 en 1973, avec des fluctuations très importantes en fonction des conjonctures économiques et politiques. Ainsi comme on peut le constater (graphique 2), malgré une baisse en 1965 (-7,1%) et 1967 (-28,5%), il y a eu une croissance presque constante des départs officiels jusqu'au début des années soixante-dix, sans parler évidemment de l'émigration «spontanée». Par contre la période 1970-75 se place sous le signe de la décélération des départs officiels, et particulièrement des travailleurs permanents. Ainsi, bien que les départs progressent en 1975, c'est la période 1960-1973 qui connaîtra le véritable boom de l'émigration de travail en grand nombre avec une moyenne de 23 930 migrants officiels par an. Ce constat est confirmé par l'enquête maroco-hollandaise organisée en 1975-1976, qui relevait que 67,4% des départs en milieu rural ont eu lieu entre 1961 et 1973, contre 9,9% entre 1956 et 1960⁷⁵.

La majorité de ces migrants se sont dirigés vers la France, tout particulièrement, en 1962. Ainsi parmi les 17 000 départs enregistrés par le bureau de l'émigration du Ministère du Travail au cours de cette même année 1962, 12 500 partants ont pris le chemin de la France, soit environ 73%. Mais à partir de 1963, les destinations vont se multiplier et le flux migratoire se diversifier, tout en augmentant. La Belgique, les Pays-Bas et la R.F.A. sont ainsi devenus des destinations de main-d'œuvre marocaine tout au long de la période 1962-73, avec environ 103 000 arrivées sur les 311 100 départs que cette phase a enregistrés. Par contre les pays Scandinaves recevaient une partie infime de l'émigration marocaine. Selon les statistiques de l'O.N.I. 249 449 Marocains ont été recrutés par la France entre 1960 et 1973, dont 83% de travailleurs permanents. Durant cette période, les Pays-Bas attirent officiellement environ 31 000 travailleurs permanents, la Belgique et l'Allemagne 20 000 chacune. C'est une période «faste» de l'émigration légale avec un encadrement et une prise en charge presque totale ; c'est aussi des offres d'embauche nombreuses et des destinations multiples. Mais dès 1975, on observe un effondrement de l'émigration de travailleurs permanents et l'émergence de la migration saisonnière qui tend dès lors à devenir presque la seule forme légale de migration avec le regroupement familial.

⁷⁵ I. N.S.E.A. (1979), Migrations de développement, migrations de sous-développement ? Une étude sur l'impact de la migration internationale dans le milieu rural au Maroc. Rabat, Ed. de l'I.N.S.E.A p 19.

Graphique 2
Évolution des départs officiels des travailleurs marocains pour la France
de 1959 à 1989



Source : d'après les statistiques de l'ONI

3.2 De l'émigration permanente à l'émigration saisonnière

Les immigrés saisonniers sont des travailleurs disposant d'un contrat nominatif saisonnier qui leur donne le droit d'exercer l'activité professionnelle salariée pendant la durée de validité. Cette activité ne peut excéder six mois dans l'année, chez l'employeur qui a signé le contrat. Toutefois, pour répondre à certaines exigences spécifiques dans le secteur agricole (cultures maraîchères ou exploitation de coupes de bois par exemple) ou minier, la durée peut être portée à titre exceptionnel à huit mois dans l'année. L'émigration saisonnière a débuté officiellement en 1964 et était essentiellement orientée vers la France. A cette époque, elle ne représentait que 811 émigrés, soit moins de 1% de l'émigration saisonnière en France. Au cours de la période 1964-1975, et parallèlement à l'émigration permanente, on assiste après un départ tardif et hésitant, à une montée rapide en 1970 de l'émigration des saisonniers, avec 5 385 migrants. Pendant les trois années qui suivent, l'émigration saisonnière se poursuit à un rythme soutenu, d'environ une moyenne de 10 000 personnes par an. Elle a atteint 19 168 travailleurs en 1974 ; après une baisse en 1975 avec 10 515 départs, il y a eu à nouveau un sursaut entre 1976 et 1981 avec une moyenne annuelle d'environ 12 000 saisonniers. Tout au long de cette période, elle occupe la seconde place derrière l'immigration saisonnière espagnole et devance largement d'autres nationalités, telles que la Yougoslavie ou la Tunisie.

Tableau 1 : Les entrées des travailleurs saisonniers marocains de 1974 à 1999

Années	Marocains	Total saisonniers étrangers	% Marocains	Années	Marocains	Total saisonniers étrangers	% Marocains
1974	19 168	131 783	15	1987	3 752	76 647	5
1975	10 515	124 126	8	1988	3 734	70 547	5
1976	11 472	121 474	9	1989	3 873	61 868	6
1977	11 247	112 116	10	1990	4 177	58 249	7
1978	11 745	122 658	10	1991	4 304	54 241	8
1979	12 597	124 715	10	1992	5 181	13 597	38
1980	12 923	120 436	11	1993	5173	11 283	46
1981	12 771	117 542	11	1994	4960	10 339	48
1982	5536	107 084	5	1995	4744	9 352	51
1983	4 540	101 857	4	1996	4 529	8766	52
1984	4 126	93 220	4	1997	4 278	8 210	52
1985	3 908	86 180	5	1998	4 083	7 523	54
1986	3 716	81 670	5	1999	4 172	7612	55

Source : OMI

L'explication de la poussée et de ce maintien de l'émigration saisonnière réside dans le freinage et le contrôle sévère des déplacements de la main-d'œuvre permanente, la souplesse de la procédure de recrutement et la nature des activités du saisonnier marocain, à savoir les travaux agricoles et en particulier la cueillette et les vendanges. En effet, le migrant saisonnier marocain est essentiellement employé dans l'agriculture pour des activités nécessitant une main-d'œuvre nombreuse et sans qualification, durant une période limitée : vendanges, culture des betteraves, cueillette des fruits et légumes, forestage. Parmi les 19 168 travailleurs marocains introduits par l'O.N.I. en 1974, 94,3% l'étaient dans le secteur agricole ; cette part se monte à 89,5% en 1975. Jusqu'en 1975 les saisonniers marocains venaient encore en assez grand nombre pour effectuer les travaux betteraviers et les vendanges : 38% en 1972, 30,5% en 1974. A partir de 1976 et jusqu'à nos jours ils sont employés à plus de 90% dans le secteur dit «autres travaux agricoles» qui comprend surtout l'arboriculture et le maraîchage.

A partir de 1982 et jusqu'à 1999 on constate un effondrement de l'émigration saisonnière marocaine avec des fluctuations relativement importantes et une courbe cahotante, avec toutefois environ 4 200 départs annuels. Trois facteurs expliquent ce changement, la mécanisation de plus en plus poussée de ces deux secteurs, l'arrivée des immigrés de l'Europe centrale et surtout la modification de la réglementation : les contrats des saisonniers ne peuvent avoir une durée

inférieure à quatre mois, or la durée des vendanges par exemple, n'atteint jamais une telle durée. Cette spécialisation professionnelle se traduit par une concentration géographique dans les départements des Bouches-du-Rhône, de la Haute-Corse, du Gard, du Vaucluse, la Drôme et du Lot et Garonne.

Les saisonniers marocains en France sont majoritairement des hommes, généralement jeunes. Ils exécutent le plus souvent le travail à la tâche, pour un salaire minimum global garanti à l'hectare. Ils travaillent souvent de «soleil à soleil», sans considérer le nombre d'heures effectuées. D'une étude sur les saisonniers immigrés dans l'agriculture vauclusienne⁷⁶ il ressort qu'ils font des semaines de 55 à 80 heures et ce, pour des salaires très bas par rapport à ceux des permanents ; 89,9% d'entre eux touchent un salaire inférieur au S.M.I.G. Dans la majorité des cas, ils sont logés de façon sommaire et bénéficient de certains avantages en nature (légumes, fruits...). Ce traitement ne justifie pas pour autant les écarts de salaire, surtout lorsque le logement consiste en un simple hangar jonché de quelques bottes de paille et les fruits et légumes proviennent desdits écarts. Malgré cela, le saisonnier donne le meilleur de lui même car le patron l'appâte avec une promesse d'embauche, rarement tenue. Le plus souvent, à la fin du contrat, le patron recruteur propose au saisonnier de travailler au noir, se donnant ainsi la possibilité de le payer encore moins cher, du fait de la situation de dépendance manifeste de l'émigré vis-à-vis de son employeur. Ainsi l'émigration saisonnière marocaine constitue un véritable va-et-vient entre le Maroc et la France et tend à devenir la seule forme d'émigration de travail légal du fait des multiples avantages qu'elle offre aux employeurs français. Mais, ce sont les saisonniers qui vont alimenter dans un premier temps la principale pépinière de l'immigration clandestine, en prolongeant illégalement leur séjour, soit en France soit dans un pays voisin. D'autres, une fois au Maroc, ré émigrent clandestinement.

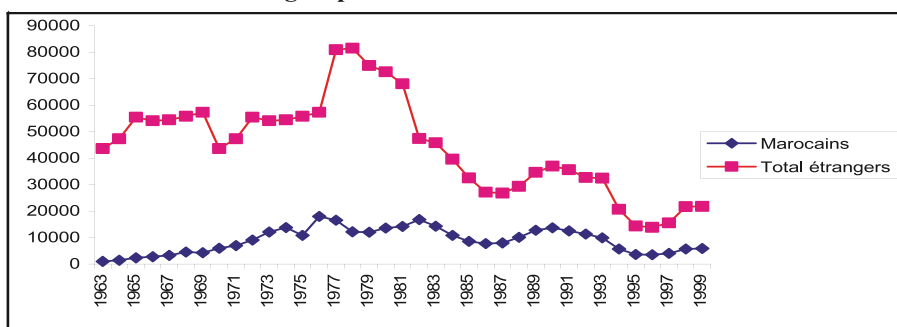
3.3 Le regroupement familial, un choix difficile mais incontournable

Dans le cas marocain, l'émigration familiale a suivi tardivement le mouvement migratoire. Elle n'a été amorcée timidement que dans la deuxième moitié des années soixante, pour s'accroître rapidement dans les années soixante-dix suite à la décision de l'arrêt de l'émigration de travail et à la reconnaissance par la plupart des pays d'immigration, du droit des travailleurs à être rejoints par leurs familles, à condition de satisfaire à un certain nombre de modalités.

⁷⁶ Lepeltier F et Seffusati J-M. (1980), "Les sans-papiers". in *Revue de sociologie du sud-est* n° 22-23, octobre 1979-mars 1980, pp. 87-119.

L'analyse de l'évolution du regroupement familial en France (graphique 3) indique une pointe importante de 17 969 personnes en 1976, c'est la vraie ruée vers le regroupement familial. Elle se maintiendra en 1977 avec 16 525 individus ; ce sont des familles qui ont été en attente d'une occasion pour se regrouper et qui ont profité de cette aubaine. D'ailleurs, entre 1978 et 1980, on note une baisse des départs aux alentours de 12 000. C'est l'arrivée de la gauche en 1981 et les mesures de régularisation qui vont donner un nouvel élan aux regroupements. Il y aura une deuxième phase importante entre 1988 et 1992, avec une moyenne annuelle d'environ 12 000 départs par an. Depuis, le nombre des départs a considérablement baissé, avec une moyenne d'environ 5 000 personnes. A croire, qu'il y a un épuisement, d'après les services de l'O.N.I. à Casablanca, le nombre de demandes a enregistré une chute vertigineuse depuis 1995. Néanmoins, malgré cette baisse, la part des marocains entrées dans ce cadre par rapport à l'ensemble des étrangers est relativement importante, elle varie entre 25 et environ 28% depuis 1994.

Graphique 3
Entrée des personnes marocaines et étrangères en France au titre
du regroupement familial de 1963 à 1999



Source : OMI

Le regroupement familial répond à la double nécessité de stabiliser la main-d'œuvre masculine et de faciliter l'intégration de travailleurs étrangers. En effet, comme le note N. Ouali : « l'immigration de femmes étrangères par le regroupement familial ne vise pas leur insertion dans le monde du travail mais leur maintien dans la sphère familiale en leur qualité d'épouse et de mère. Dès lors, leurs droits au séjour, à l'établissement, à l'emploi et à la protection sociale résultent exclusivement de droits dérivés et non de droits individuels ». Il s'agit de familles qui rejoignent les migrants, qu'elles soient issues d'un mariage avant ou après la migration.

Pour de nombreux émigrés, le développement du «regroupement familial » annonce la fin de la migration comme une parenthèse entre deux étapes de la vie au

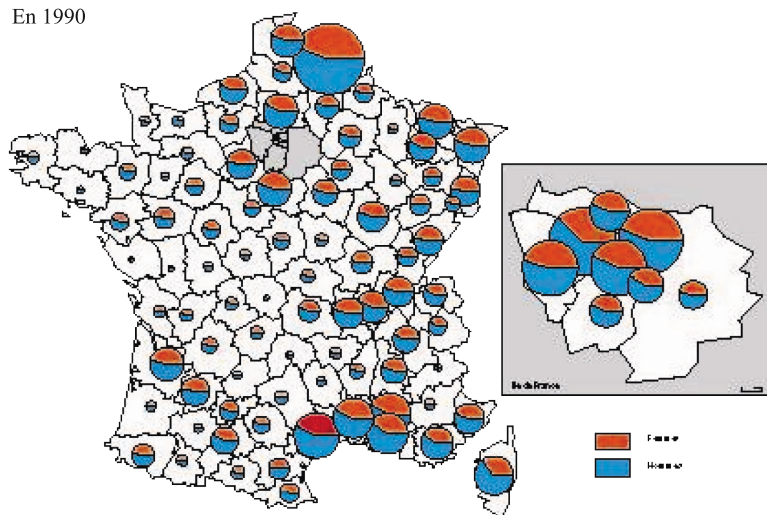
pays. Il y a comme une rupture dans la stratégie migratoire, un « immigré solitaire », même si son séjour s'allonge et dure, ne s'investit que peu dans la société d'accueil, il reste tourné vers son pays et sa famille. D'ailleurs, les parents et la famille s'opposaient au départ des femmes pour l'étranger. D'une part, c'est une assurance pour que l'émigré continue à envoyer de l'argent régulièrement. D'autre part, c'est un moyen de l'obliger à garder les liens avec 'le pays', ils avaient ainsi la conviction, qu'à terme il reviendra à son pays.

De même, les familles rurales au Maghreb en général, considéraient la migration de femmes comme une « honte » et une transgression des codes sociaux comme le démontre Camille Lacoste Dujardin : « l'émigration des femmes cumule, en chaîne, bien des transgressions culturelles, puisqu'à leur transplantation réprouvée, en milieu social et culturel étranger, vient bientôt s'ajouter non seulement la naissance d'enfants sur ce même sol étranger, mais enfin et surtout l'éducation des filles et leur croissance, leur adolescence, hors milieu maghrébin, hors contrôle social traditionnel, à la merci de toutes les influences étrangères, de tous les écarts, de toutes les transgressions, jusqu'à l'ultime et inacceptable éventualité qui prend forme de comble du déshonneur : le risque de violation de cet interdit exogamique qui exclut le mariage d'une fille hors de la communauté » ⁷⁷.

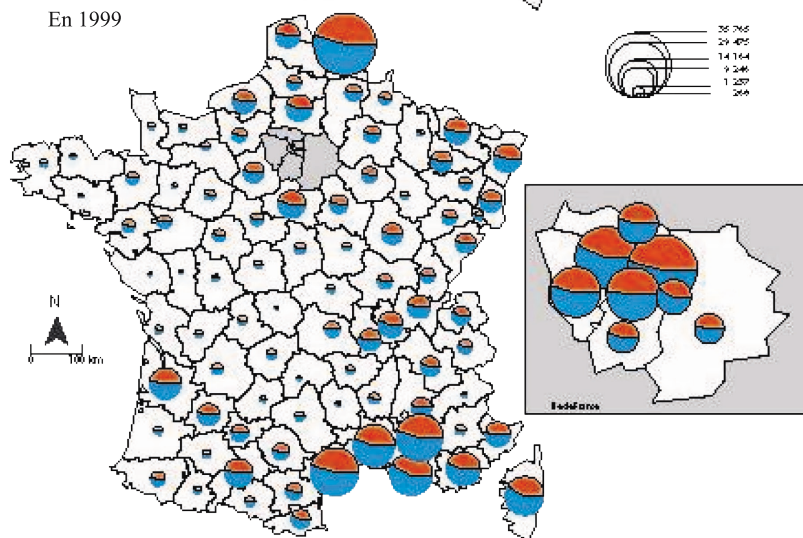
⁷⁷ Lacoste Dujardin C. (1992), *Yasmina, et les autres de Nanterre et d'ailleurs, filles de parents maghrébins en France*, Paris, Editions La Découverte.

Carte n° I
Répartition par sexe de la population marocaine en France
en 1990 et 1999

En 1990



En 1999



Mais, en dépit des résistances et des inquiétudes sur le devenir des relations avec la famille, le village et le pays et surtout sur l'avenir des enfants, le flux des regroupements familiaux s'est développé, permettant de fait une plus grande visibilité des femmes, dont la part est passée de moins 20% en 1968 à 45% lors du recensement 1999, avec une répartition équilibrée sur l'ensemble de l'espace français (carte n° I). Néanmoins, même encouragé et valorisé par les pays d'accueil, le regroupement familial est resté assujéti à certaines conditions. De manière générale, le demandeur doit avoir séjourné régulièrement dans le pays d'immigration depuis au moins deux ans, la présence des membres de la famille ne doit pas constituer une menace à l'ordre public, les normes de surface de logements, proportionnelles au nombre de personnes dans la famille doivent être respectées, le demandeur doit justifier de ressources personnelles stables et suffisantes pour subvenir aux besoins de sa famille, les membres de la famille ne doivent pas être atteints d'une maladie ou d'une infirmité mettant en danger la santé publique, l'ordre public ou la sécurité publique. Ainsi, bien que le regroupement familial soit reconnu comme un droit par la plupart des pays, sa traduction dans la réalité laisse souvent la porte ouverte à des jugements arbitraires, ce qui rend parfois son application difficile et les possibilités réelles de réalisation sont généralement restreintes. Il est clair, que le désir de retourner au «pays» et le poids des traditions régionales d'une part, des difficultés à la fois administratives et financières d'autre part, ont dissuadé certains immigrés à ne pas chercher à faire venir leurs familles en Europe⁷⁸. Mais parfois, craignant encore plus un durcissement futur des réglementations, les immigrés se sont dépêchés de faire venir leurs familles, en accomplissant de grands sacrifices financiers.

Ainsi, bien que le mouvement du regroupement familial remonte à la fin des années soixante, les années soixante-dix voient s'accélérer le caractère familial de l'émigration marocaine. Qui dit famille dit pour l'immigré un logement individuel, une stabilité morale et un équilibre sexuel et financier. Mais la famille, c'est aussi la possibilité de bénéficier des droits sociaux (allocations familiales, soins médicaux etc.), et surtout de pouvoir assurer pour ses enfants de bonnes conditions de scolarisation. Le regroupement familial favorise le brassage avec les familles autochtones, mais avec la vision du retour qui s'éloigne en même temps que la famille s'adapte à sa nouvelle vie.

⁷⁸ Nous avons pu le démontrer dans un article sur les retraités, Charef M., Elkraf A. et Rakib A-H (1999), « L'émigration internationale marocaine à l'âge de la retraite ou l'impossible retour le cas de Guelmim », in Femmes, Retraités : les oubliés de la migration internationale, op. cit

3.4 Les étudiants marocains en France

Comme nous avons eu l'occasion de le souligner, il y avait des étudiants marocains depuis les années vingt en France, mais leur nombre a toujours été insignifiant. Ainsi, un rapport du CHEM avance la présence d'une soixantaine d'étudiants marocains en France en 1946, sur environ 300 à 400 nord-africains⁷⁹. Pour l'année universitaire 1948-1949, P. Devillars, estime leur nombre à une centaine, concentrés essentiellement à Paris. Ce chiffre grimpa à 412 en 1950 et à 570 à la veille de l'indépendance⁸⁰. Même au lendemain de l'indépendance, la présence estudiantine marocaine en France est marquée par une forme de discrétion à cause de sa faiblesse numérique, elle démarrera péniblement au milieu des années soixante.

Par contre à partir du début des années soixante-dix et la fin des années quatre-vingt, la moyenne annuelle des arrivées des étudiants marocains est estimée à environ 20 000 étudiants, entre 1974 et 1987. Jusqu'à cette date, sur 4 Marocains partis faire leurs études à l'étranger, 3 sont allés en France. Ceci traduit le poids des relations historiques, les accords de coopération, l'équivalence entre les diplômes qui facilitent l'accès des étudiants marocains dans les universités françaises, l'octroi de bourses, les possibilités de bénéficier de l'aide d'un membre de la famille déjà présent en France, etc. Cette attractivité s'explique non seulement par le prestige de certains diplômes obtenus en France, mais aussi par les conditions d'études. En effet, malgré la croissance du nombre d'universités et d'écoles au Maroc, tout particulièrement depuis le milieu des années quatre-vingt, certaines d'entre elles connaissent toujours un gonflement des effectifs et les conditions d'études n'y sont pas toujours adéquates : faiblesse des moyens d'encadrement, limite des infrastructures, absence de certaines spécialités, peu de filières spécialisées, rareté des troisièmes cycles, etc.

Néanmoins, il y a eu depuis la fin des années quatre-vingt une chute des départs, due entre autres à : des conditions d'inscription de plus en plus difficiles ; la suspension des bourses qu'accordait presque automatiquement le gouvernement marocain à chaque étudiant à l'étranger ; les difficultés à trouver un travail même avec un diplôme ; l'arrivée de générations plus arabisées que la précédente et pas toujours ouvertes sur d'autres langues, etc. Toutefois, le nombre de départs est relativement important, même si on part, plus pour préparer un troisième cycle, que pour faire des études du premier et de deuxième cycle. Le Maghreb se distingue toujours par le grand nombre de ses étudiants à l'étranger, soit 5%,

⁷⁹ Cf. Le rapport du CHEAM (sans indication du nom de l'auteur), document n° 192, p.13.

⁸⁰ G.Oved, *La gauche française et le nationalisme marocain (1905-1955)*, T.2.

contre 2%, comme moyenne pour l'ensemble du monde. En France, en 2003-2004, il y avait 60 097 étudiants magrébins, sur un total de 200 723 étudiants étrangers, soit 30% des étudiants étrangers et 4% de l'ensemble de la population estudiantine. La France est la première destination des étudiants marocains, algériens et tunisiens, et au 5^{ème} rang pour les étudiants libyens. Annuellement plus de 15 000 visas d'études sont délivrés pour les pays du Maghreb. Plus de 70% des étudiants magrébins sont en deuxième (36,1%) ou troisième cycle (34,3%).

Ils étaient 3 116 nouveaux étudiants marocains admis à séjourner en France au titre d'étudiant en 1990, 2 418 en 1991, 1 283 en 1992 et 1 488 en 1993. Selon les statistiques de 1994, le stock d'étudiants Marocains en France est de 22 261, en baisse par rapport à 1991, d'environ 4 000 étudiants en quatre ans. Ils sont inscrits dans près de 85 universités françaises. 42,4% d'entre eux suivent une formation de troisième cycle, 26,7% une formation de second cycle et 30,9% une formation de premier cycle. Malgré le développement de nouvelles destinations comme la Belgique, le Canada, les Etats-unis ou les pays de l'ancien bloc de l'Est, c'est la France qui draine toujours le plus grand nombre d'étudiants marocains. Ils représentent d'ailleurs la première population estudiantine étrangère dans les universités françaises, avec plus de 15%, loin devant les algériens qui arrivent en deuxième position avec 8,5%, pour les années universitaires 1999-2000, 2000-2001 et 2003-2004. Aussi, pour l'ensemble des filières d'enseignement supérieur, y compris les sections de technicien supérieur, les grandes écoles et les classes préparatoires, l'effectif total des étudiants marocains pour l'année universitaire 2000-2001 est de 21 338. Ce nombre est en nette progression par rapport aux années précédentes. Comme on peut s'en douter, on trouve des étudiants marocains pratiquement dans toutes les disciplines. Enfin, il faut souligner la féminisation de la population des étudiants marocains en France. Les filles représentent 40,7% de l'effectif des étudiants, en 2000-2001, contre 38,3% en 1999-2001. C'est une amélioration très significative, comparativement aux années soixante-dix et quatre-vingt.

Depuis le milieu des années soixante dix, et grâce notamment à l'arrivée de femmes et d'étudiants la part de la population marocaine dans la population étrangère en France, n'a cessé de progresser. En 1999, elle représente plus de 40% dans de nombreux département, voir plus de 50 % comme c'est le cas en Corse.

4. Réussir l'immigration - émigration en France : les enjeux et les tendances

La genèse permanente de l'émigration marocaine est à chercher dans les structures de son fonctionnement sur la base de réseaux, qui lui permettent de se régénérer même dans des conditions difficiles. En investissant avec force dès

le début des années soixante-dix de nouveaux espaces, elle a élargi son espace migratoire en France. L'espace géographique dans lequel évoluent les émigrés marocains n'est pas immuable, c'est un espace complexe, résultat d'histoire ancienne et d'opportunités nouvelles. Dépendant de l'autre, il est sujet à des réajustements permanents et évolutifs en fonction des changements des politiques migratoires. A partir de communautés installées il y a une immigration adventive. Parfois, après une vie stoïque dans l'invisibilité et le silence il y a soit l'émergence brusque à l'occasion d'opérations de régularisation, soit stratégiquement (mariages, études, de regroupement, etc.) et avec une grande patience, la mise en place progressive d'une forme de 'stolonification' ou 'migration silencieuse'.

En France, le palimpseste de la migration marocaine est en cours de remodelage, avec un élargissement spatial important et une stabilisation sans précédent dans l'histoire migratoire marocaine. Des changements profonds accompagnent sa dynamique : stabilisation progressive, recherche d'insertion socio-économique et de légitimité par la croissance du nombre d'acquisitions de nationalités, émergence à la fois de réseaux mais aussi de structures communautaires pour faciliter la vie de la communauté et tenter de maintenir les marqueurs identitaires, développement des rapports privilégiés avec le Maroc à travers les transferts monétaires et les retours annuels. Phénomène à l'origine éminemment temporaire, l'émigration marocaine a débouché aujourd'hui sur la formation de communautés ethniques, installées, stabilisées, on parle même de minorités, voire de diaspora !

4.1 Un large essaimage dans l'espace français

Il ne fait aucun doute que le mouvement migratoire⁸¹ marocain s'est généralisé sur l'ensemble de l'espace français. Les cartes depuis 1975, font apparaître les grands traits de la répartition géographique de la présence marocaine en France, caractérisée à la fois par un très large essaimage qui couvre pratiquement tous les départements de l'hexagone, et par une très forte concentration dans et autour des grandes métropoles ; c'est là une manifestation géographique directe d'un siècle d'immigration. Cette tendance se reflète clairement au niveau de l'importance en valeur relative de l'immigration marocaine à la fois dans la population étrangère totale avoisinant à peine 0,6% en 1954, elle a commencé à croître fortement en chiffres absolus et relatifs à partir de 1962. Le nombre de marocains passant de 33 290 personnes en 1962, puis à 81 706 en 1968, et à 251 961 en 1975, soit

⁸¹L'immigré, rappelle l'INSEE dans son rapport sur la population (1), est une personne née à l'étranger, mais qui ne possédait pas la nationalité française à sa naissance. Après son arrivée en France, il peut devenir français par acquisition (immigré français) ou garder sa nationalité (immigré étranger).

une augmentation annuelle moyenne de l'ordre de 15% durant ces vingt années. Durant la même période, la part de la population marocaine dans la population étrangère totale et dans la population totale de France est passée respectivement de 1,54% et 0,07% en 1962, ensuite 3, 21% et 0,17%, et à 7,45% et 0,49% en 1975. Les cartes de la répartition de cette population par départements, d'après les données des recensements de la population entre 1968 et 1999 (carte n° II et n° III), montre qu'il n'y a pratiquement plus un seul département français où les Marocains ne sont présents.

Or, d'après J. RAY, durant les années vingt et trente⁸², les Marocains étaient recrutés pour travailler dans l'industrie et dans les mines⁸³. Ils étaient de ce fait regroupés surtout dans la région parisienne (Gennevilliers, Colombes, Asnières, Courbevoie, Puteaux, Suresnes, Nanterre, Saint-Denis, Saint-Ouen), le département de la Loire (St Etienne), du Nord, du Pas-de-Calais (Es carpelle, Lens), du Nord-Ouest (Eure, Calvados), du Nord-Est (Meuse, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Moselle) et du Rhône (Villeurbanne, Vénissieux, Saint-Fons). Leur présence ne concernait donc que des espaces très limités du territoire français, avec toutefois, une concentration très importante dans la région parisienne en général et Gennevilliers⁸⁴ en particulier. La faiblesse quantitative de cette immigration, sa concentration dans certains types d'activités, sa tendance au regroupement et le travail en équipe expliquaient leur faible diffusion spatiale. À titre d'exemple, leur effectif dans les Bouches-du-Rhône, la Gironde, le Nord ou le Pas-de-Calais, dans les années trente, est pratiquement insignifiant, par rapport aux Italiens et aux Polonais par exemple.

Lors du recensement de 1946, les Marocains sont absents dans les départements : Ardèche, Gers, Loir-et-Cher, Loire Haut, Lozère, Tarn-et-Garonne. Dans d'autres départements leur nombre est négligeable moins de 20 personnes, comme par exemple : Alpes Basses (2)⁸⁵, l'Allier (6), l'Aude (6), Cantal (1), Corse (8), Dordogne (3), Finistère (2), Jura (1), Lot-et-Garonne (6), Mayenne(5),

⁸² J. RAY (1938, p. 44-49) a mentionné la présence vers 1909 d'un certain nombre de Marocains dans l'industrie métallurgique dans la région nantaise. Le même auteur indique que ce n'est qu'au début de 1915 qu'un premier contingent de 700 travailleurs coloniaux venus de Souss débarqua à Bordeaux.

⁸³ D'après J. RAY (1938, p. 97), en 1925 le nombre des Marocains qui travaillaient dans les mines de France figuraient au huitième rang et au nombre de 3 079 sur un total de 171 000 mineurs étrangers.

⁸⁴ Ce constat est confirmée par l'enquête réalisée entre 1927 et 1928 par le Lt.Colonel Justinard dans son étude sur : 'Les Chleuh dans la banlieue de Paris', in la Revue des Etudes Islamiques, Cahiers n° IV, 1928, p.479.

⁸⁵ Le chiffre entre parenthèse, indique le nombre de Marocains d'après le recensement de 1946.

etc. Quantitativement le nombre est très faible, à l'exception de certains départements comme : Seine (1700), Loire (1380), Bouches-du-Rhône (1378), Paris (989), Doubs (942), Isère (933), Vosges (927), etc. ; mais l'importance réelle de ce fait migratoire va bien au-delà de son expression quantitative : elle se manifeste surtout dans la manière de lancer les bases de l'élargissement du champ migratoire. D'ailleurs, au fil du temps, le palimpseste actuel prend sa configuration, sous forme de petits points qui s'élargissaient d'un recensement à l'autre.

Actuellement, la totalité des sources disponibles, toutes les cartes de répartition de la population migrante indiquent la même tendance à la généralisation du mouvement migratoire marocain à l'ensemble de l'espace Français. Aussi, sur les 98 départements que compte la France métropolitaine, aucun, n'enregistre l'absence de Marocains parmi sa population. Par contre, on relève des disparités importantes. Ainsi, les principaux foyers sont le bassin houiller du Nord et la Région Parisienne (excepté le département du Val-de-Marne), devant les grandes zones maraîchères, arboricoles et viticoles (sud-ouest et sud-est), le secteur touristique du littoral méditerranéen et, bien sûr, les grandes villes. Cette distribution géographique inégale sur le territoire français est déterminée par trois facteurs : le premier, le plus important, reste sans aucun doute la dimension historique de la mise en place de ce mouvement le second, l'appel des principaux foyers industriels et miniers à la main-d'oeuvre étrangère, qui ont permis une inscription le plus souvent ponctuelle mais bien marquée et dynamique ; le troisième se rapporte à l'utilisation des canaux, filières et réseaux du groupe familial ou villageois que le hasard aura conduit à essaimer ici plutôt que là.

Depuis 1975, on note une décélération importante de la croissance de la population marocaine, par rapport à la période précédente. La progression n'est que de 7,6% par an en moyenne pour la période 1975-1982 et de 3,2% entre 1982-1990. Lors du dernier recensement de 1999, il y avait 506 305 marocains en France. Auquel il faut ajouter environ 222 028 ayant acquis la nationalité française, soit un total de 728 333 personnes, représentant 0,87% de la population de la France métropolitaine. C'est une croissance de plus de 36% par rapport à l'effectif recensé en 1990. De même un phénomène de dispersion progressif, est observable sur l'ensemble de l'espace français, entraînant une diffusion de l'immigration marocaine à l'ensemble de la France. La carte, établie à partir du recensement de 1999 (carte n° III), traduit bien cette tendance à la dissémination. Cependant, cette population reste massivement implantée dans certaines régions plutôt que d'autres.

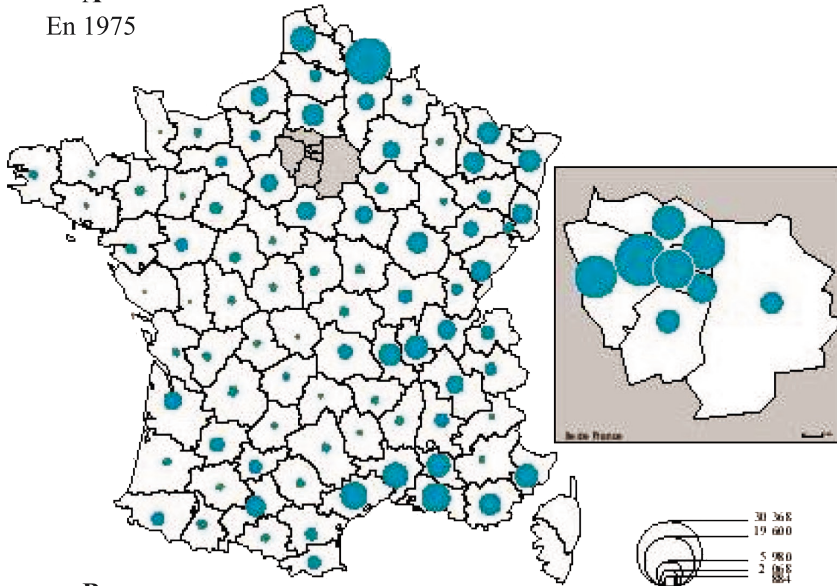
La manifestation particulièrement éloquente et durable de cette distribution est la concentration dans la région parisienne. Elle traduit d'une manière dynamique une épaisseur historique très dense et profonde, une dynamique de

renouvellement toujours en action et une fidélité à une localisation ancienne qui facilite l'insertion des primo migrants. Ceci est d'autant plus vrai que cette région, grâce essentiellement au développement des industries métallurgiques, chimiques, électrochimiques, aux immenses besoins des industries du bâtiment et du terrassement, et à ses écoles et ses universités attirera plusieurs vagues successives d'immigrés marocains. Même si au niveau micro spatial nous assistons ici ou là à des mutations, du fait de la flambée du foncier et du loyer, qui chasse les immigrés vers les périphéries, sans pour autant remettre en question le fait que la région parisienne, a constitué et constitue le pôle d'attraction le plus fort pour l'émigration marocaine en France. La seconde communauté se trouve en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, avec 54 000 ressortissants marocains. Néanmoins, ce qui est frappant lors du recensement de 1990, c'est le bond effectué par la région Languedoc-Roussillon, passant du cinquième rang au troisième avec 43 500 personnes, devant le Rhône-Alpes et le Nord-Pas-de-Calais, qui comptent désormais 38 000 et 36 000 Marocains respectivement. Dans le même ordre d'idée on note la présence importante des marocains dans l'espace urbain avec 94% des cas, contre 91% pour l'ensemble des étrangers. Ils ont une prédilection toute particulière pour les grandes agglomérations de plus de 200 000 habitants qui attirent 57% des marocains. Cependant, même si 29% d'entre eux vivent dans la région parisienne. Par contre si 41% de la population migrante s'installe dans 41% dans la région parisienne, on n'y trouve que 29% des marocains, preuve s'il en fallait, de leur diffusion dans l'espace français.

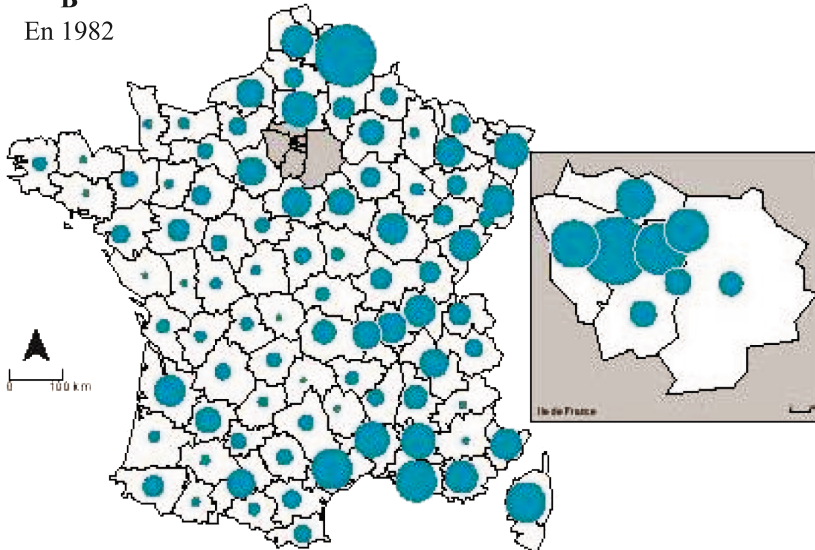
Carte n° II

Répartition par sexe de la population marocaine en France
en 1975 et 1982

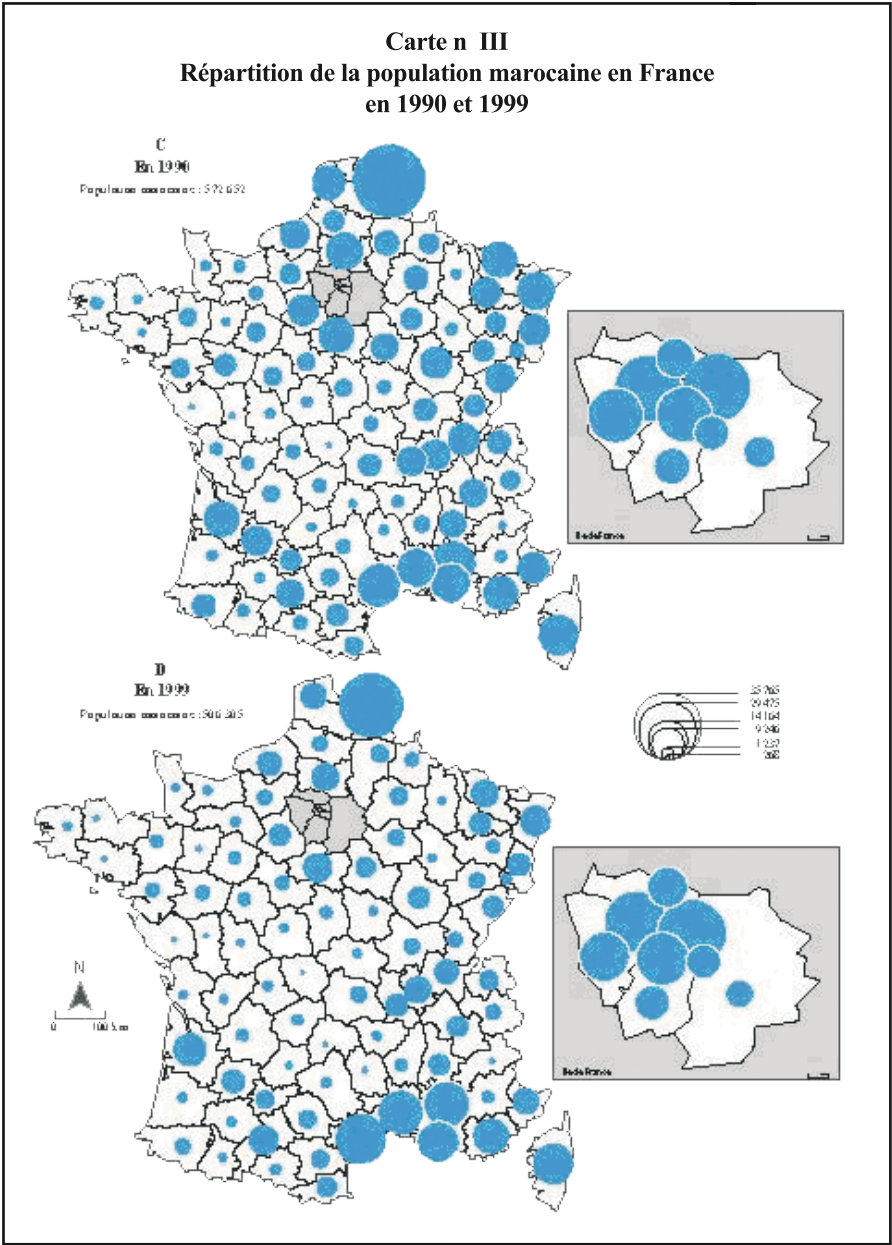
A
En 1975



B
En 1982



Carte n III
Répartition de la population marocaine en France
en 1990 et 1999



La croissance économique des années soixante, la politique de décentralisation avec l'appel massif à la main d'œuvre marocaine élargissent le champ migratoire marocain. Sans chercher ni à décrire, à passer en revue, région par région, notons cependant qu'au niveau du Nord et du Pas-de-Calais, c'est le recrutement massif de Marocains par les Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais (HBNPC) à la fin des années cinquante et le début des années soixante, qui modifiera la situation. Aussi, le petit millier d'ouvriers marocains dans les années vingt, dont parle De Villars⁸⁶, se transforma avec le temps, en chiffre important. Mais, parallèlement aux anciennes régions d'emploi de main-d'œuvre marocaine⁸⁷ d'autres se sont développées comme la Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le Languedoc-Roussillon, l'Aquitaine et le Midi-Pyrénées. Les Marocains apparaissent aussi dans la France de l'Ouest. Mais le gonflement des effectifs marocains et leur diffusion spatiale s'expliquent aussi par le développement du regroupement familial⁸⁸ et par l'insertion de la génération issue de l'immigration (nés ou ayant grandi en France) dans le marché du travail ainsi que l'accès de plus en plus important des Marocains au secteur des services. Tous ces éléments, au fil des années, justifient leur présence dans les grandes villes et les villes moyennes au point qu'elle couvre aujourd'hui pratiquement l'ensemble de l'espace français.

4.2 Une évolution originale dans le marché de l'emploi

L'insertion professionnelle des émigrés marocains dans les années soixante correspond en général aux emplois réservés aux immigrés dans les pays d'installation⁸⁹, c'est à dire des tâches ne nécessitant aucune qualification. Il y a cependant une spécificité que dégagent à la fois leur distribution dans l'appareil de production et l'évolution de cette distribution notamment en France. Elle se traduit, par une forte concentration dans le secteur agricole et industriel. En effet, les premiers flux migratoires marocains en France étaient destinés aux services, qui absorbaient 85,7% des travailleurs marocains recensés en 1946. Il faut toutefois noter, qu'à cette époque, l'armée employait 95% des personnes incluses sous la rubrique «services»⁹⁰. L'industrie occupait la seconde place avec 10,6% grâce à une forte présence dans le secteur minier qui occupait 5,6% des actifs marocains en France. Par contre à partir du début des années soixante (tab n° 2), si l'industrie

⁸⁶ P.Devillars, *L'immigration marocaine en France*, op. Cit. p.51.

⁸⁷ Paris et sa région, Nord Pas Calais, Lorraine, Rhône-Alpes.

⁸⁸ En plus du regroupement qui favorise l'arrivée des femmes et des enfants, citons les naissances survenues en France.

⁸⁹ Belguendouz A. (1982), *Quelques réflexions sur l'émigration marocaine en regard du développement*, in *Colloque de Vienne, O.C.D.E.* pp. 181-197.

⁹⁰ Dinger-Kerel J. (1983), « Les actifs maghrébins dans les recensements français », in : *Maghrébins en France : Immigrés ou immigrés*, Marseille, Editions du C.N.R.S, p. 87.

reste le premier secteur d'emploi des travailleurs marocains, on observe entre les recensements de 1962 et 1968 la place croissante du bâtiment et des travaux publics d'une part, et de l'agriculture d'autre part.

Tableau 2 : Emploi des travailleurs marocains en France par les grandes branches d'activités économiques en 1962 et 1968

Branches d'activités économiques	1962	1968
Agriculture et forestage	1,0	9,5
Bâtiment et travaux publics	14,5	24,5
Industrie	54,3	41,6
Services	30,2	24,4
Ensemble	19 680	55 212

Source : D'après les données de l'INSEE

A partir de 1968, on observe en France une évolution vers le regroupement de la main-d'œuvre marocaine, principalement dans trois secteurs : l'agriculture, l'industrie, le bâtiment et les travaux publics, ensuite les mines, secteur qui subira une baisse constante à partir de 1968. Cette structure professionnelle s'explique non seulement par des raisons politico-économiques, mais aussi par ce que l'on pourrait qualifier de «spécificité de l'immigration marocaine». D'une part, certaines activités économiques ont accusé un déclin, entraînant dans leur sillage une nécessité de reconversion et de transfert vers d'autres secteurs plus prospères ; le cas des mines est très éloquent en ce sens en France : elles occupaient 27,8% des actifs marocains en 1962 pour 3,6% en 1975. D'autre part, du fait de leur origine rurale, à environ 70% et à cause de leur fort taux d'illettrés, 45,3%⁹¹, les travailleurs marocains sont enclins à travailler dans le secteur agricole, tout particulièrement les saisonniers. En 1975, en France, ce dernier employait 15,7% de marocains, contre 1% seulement d'algériens.

⁹¹ I.N.S.E.A. (1979), Op. Cit. p. 46.

Tableau 3 : Travailleurs marocains introduits par catégories socioprofessionnelles de 1967 à 1974

Année d'introduction	Manœuvres	Ouvriers spécialisés	Ouvriers professionnels	Cadres et techniciens	Totaux
1967	6 095	5 870	1 513	47	13 525
1968	6 091	5 346	1 865	37	13 339
1969	6 823	7 985	4 485	42	19 335
1970	12 185	8 143	3 696	53	24 097
1971	11 775	5 456	3 398	52	20 681
1972	8 500	5 187	3 600	41	17 328
1973	12 788	9 975	3 894	91	26 748
1974	7 982	4 745	1 264	81	14 072
Total	72 239	52 707	23 715	444	149 105

Source : O.N.I.

Les travailleurs marocains, comme d'ailleurs la majorité des immigrés de cette période, ont occupé des emplois délaissés par les nationaux et ne demandant aucune qualification. La ventilation dégagée par les statistiques de l'O.N.I. sur une période de quatorze ans montre que la majorité des emplois sont concentrés dans la catégorie « ouvriers ». Sur 156 067 travailleurs marocains introduits par l'O.N.I. de 1967 à 1980, 83,8% sont des ouvriers non qualifiés et 16,2% ont une qualification. Cette situation perdurera en dépit d'une légère amélioration. Aussi, lors du recensement de 1990, on notera toujours une concentration massive des hommes dans la rubrique 'ouvriers' avec 70%, et des femmes actives dans la catégorie « employé » où elles représentent 46%. Cette dernière catégorie, comprenant les serveurs des cafés et restaurants, les employés des hôtels, les assistantes maternelles, les domestiques et femmes de ménage travaillant chez les particuliers, est loin d'être une spécificité marocaine, les Espagnoles y sont à 56% et les Portugaises 51%.

Tableau 4 : Part des Marocains dans les grandes branches d'activités économiques en France selon les recensements de 1975, 1982, 1990 et 1999

Branches d'activités économiques	1975	1982	1990	1999
Agriculture, sylviculture, pêche	15,8	0,7	10,6	9,7
Industries	43,8	36,6	29,6	20,1
Bâtiment, génies civils et agricoles	23,2	25,3	18,9	12,6
Services	17,2	37,4	40,9	57,6
Total	100	100	100	100
Total effectifs	145 900	251 740	151 753	140 333

Source : 1975 : RGP (sondage au 1/5

1982, 1990 et 1999 (sondage au 1/4)

En 1997, le rapport sur les immigrés en France note que : «les originaires du Maroc se distinguent par leur présence dans l'agriculture : 8% des actifs travaillent dans ce secteur»⁹². G. Simon, estime que le fonctionnement des filières établies de longue date par les Marocains, n'est pas complètement étranger à cette forme de regroupement⁹³. A ceci il faut ajouter le rôle de l'immigration saisonnière dans le secteur agricole, qui se transforme parfois en immigration permanente sans mobilité professionnelle ou géographique. En effet, il y a une fidélité à l'ancien employeur et une forme de reconnaissance d'avoir permis une installation permanente; auxquelles s'ajoute la nature du travail dans les fermes, qui s'accompagne de peu d'ouverture sur d'autres horizons et moins de possibilités de contacts avec l'extérieur. Isolés, ils ne disposent pas d'un réseau d'amis important pour les aider à trouver des emplois en dehors du secteur agricole.

Le travail confié aux Marocains s'insère de manière générale dans les emplois réservés aux étrangers, c'est à dire des tâches ne nécessitant aucune qualification. Ce sont globalement des métiers insalubres, dangereux et souvent délaissés par les autochtones qui refusent d'exercer ces professions déplaisantes, mal considérées, sous-payées et surtout en déclin voire condamnés à disparaître, comme ce fut le cas notamment des Houillères. Ainsi, le recrutement de la main-d'œuvre marocaine (tout particulièrement du Sud-Ouest) pour les Houillères du Nord, par exemple, s'est effectué dans un climat de récession continue, de désaffection des autres populations qu'elle soit autochtone ou migrante. Les responsables des Houillères, tout en renforçant le recrutement de la main-d'œuvre essentiellement du sud-ouest (plus de 78 000 mineurs de 1956 à 1977, soit une moyenne d'environ 3 700 ouvriers par an), planifiaient le déclin progressif de la production⁹⁴. Résultat, la plupart des immigrés changent de secteur, après avoir travaillé au moins deux ans dans le secteur minier. La crise concomitante dans ces bassins d'emploi, poussa un certain nombre d'entre eux à changer de région avant de pouvoir trouver un emploi.

On a souvent montré que l'immigré était plus vulnérable aux difficultés d'embauche en période de crise. Le manque de formation professionnelle qui va de pair avec les bas salaires n'entraîne pas, comme on pourrait le supposer, une volonté de retour au Maroc, mais au contraire oblige l'émigré à prolonger son

⁹² I.N.S.E.E. (1995), Op. Cit. p 76.

⁹³ Simon G. (1979), Op. Cit. p. 165.

⁹⁴ El Hariri A., (1994), «Les Marocains dans les Houillères du nord Pas-de-Calais et leurs relations avec le pays d'origine : fermeture des mines, retours et réinsertion au pays», thèse pour le doctorat en géographie, Université de Poitiers. , p-p 166-168.

séjour, dans l'espoir de réaliser la «réussite économique» tant convoitée. Toutefois, il y a une relative amélioration de la qualification professionnelle, et surtout du niveau scolaire des migrants ces dernières années. Cette mutation, conjuguée au maintien sur place d'un certain nombre d'étudiants, qui se transforment en immigrés et à l'arrivée sur le marché du travail des enfants d'immigrés, se traduit par une certaine amélioration professionnelle des marocains en France. Qu'ils soient Marocains ou autres, les étrangers établis en France éprouvent donc plus de difficultés sur le marché du travail et ce, même s'ils ont un niveau d'instruction plus élevé. En 2007, le taux de chômage observé chez les étrangers est supérieur à 20%, deux fois plus que la moyenne française. La situation est encore plus problématique pour les personnes d'origine étrangère qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur, le taux de chômage est de 24 % alors qu'il n'est que de 6 % pour l'ensemble des jeunes diplômés⁹⁵.

4.3 Le développement du travail indépendant

Parallèlement à la population salariée, nous assistons à l'augmentation du nombre d'entrepreneurs. La création commerciale n'est pas une pratique récente, tout particulièrement pour les soussis⁹⁶, c'est l'ampleur du phénomène qui l'est. Déjà dans les années trente, il y avait à Marseille, comme à Saint Etienne des commerçants marocains, mais sans commune mesure avec le développement actuel. Ils occupaient des niches dans le commerce alimentaire, les restaurants, les hôtels, les cafés, les bains, la coiffure, les boucheries et le commerce forain. Les nombreuses recherches et travaux dans ce domaine, ont démontré que c'est l'environnement économique, politique et social qui prévaut dans les pays d'accueil qui est à l'origine de cette expansion⁹⁷. La création d'activité indépendante se fait le plus souvent après un licenciement économique, pour compenser l'absence de perspective de promotion, l'insuffisance de rémunération, les difficultés à trouver un emploi ou la recherche d'une profession qui permet une grande autonomie. C'est en quelque sorte une manière de conjurer la crise, de contourner une situation professionnelle devenue précaire, de dépasser parfois la discrimination dans les recrutements et de se mettre à l'abri des risques économiques, politiques

⁹⁵ Le Monde du 19 septembre 2007.

⁹⁶ J.Ray. op.cit., p-p 254-255.

⁹⁷ Cf. Ma Mung E. et Guillon M. (1986), « les commerçants étrangers dans l'agglomération parisienne », in la Revue Européenne des Migrations Internationale. Vol. p-p. 105-133. Boubakri H. (1985), « Modes de gestion et réinvestissements chez les commerçants tunisiens à Paris », in la Revue Européenne des Migrations Internationales. Poitiers. Migrinter. Ma Mung E (1992), « Dispositif économique et ressources spatiale : éléments d'une économie de diaspora », in Revue Européenne des Migrations Internationales, vol n° 8, n° 3, pp. 175-194. Vol 1. Ma Mung E. (1994), « L'entrepreneuriat ethnique en France ». in la Revue Sociologie du Travail , n° 1.

et sociaux. Le mimétisme joue aussi un rôle très important dans la création d'activités et dans le choix de la niche économique.

En effet, la réussite socio-économique des uns incite les autres à suivre le même chemin avec l'espoir d'aboutir au même résultat, à savoir une réussite sociale et économique. L'importance du réseau relationnel et familial, l'incertitude à réussir dans l'exploration d'un nouveau créneau économique, la faiblesse du capital mobilisable, la possibilité d'acquérir et d'apprendre le métier ou de collaborer avec un compatriote, etc. génèrent une concentration dans le commerce alimentaire, la restauration dite exotique et la vente des produits communautaires. Parfois, pour le novice, le parcours est difficile, long et sinueux : commerce informel ou occasionnel, colportage ou vente « volante », vente sur les marchés comme forain, création commerciale en association, avant de déboucher enfin, sur un commerce fixe à soi. Ces étapes sont considérées comme nécessaires pour s'initier et s'aguerrir dans le créneau choisi, avant de se propulser en avant. Elles sont aussi indispensables pour la constitution de la part personnelle de capital du départ.

Une fois le but initial atteint, il y a la multiplication des activités et l'élargissement du champ d'action, que ce soit sur le plan économique ou géographique. Ainsi, dans le cas des Marocains en général et des Soussis en particulier, nous assistons à la création de commerces dans les pays d'installation, qui ne répondent pas uniquement aux besoins des membres de la communauté marocaine : agences de voyages, Téléboutiques, boucheries, magasins de vente et/ou de location (notamment pour les mariages et les fêtes) de meubles marocains. Nous avons relevé depuis 1995, la naissance de plusieurs magasins de meubles marocains, comme c'est le cas dans la rue de Paris à Montreuil, ou à Clichy par exemple.

Ce phénomène est relativement récent, et constitue indéniablement l'un des indicateurs du processus d'enracinement de l'immigration marocaine. Il est le résultat de la conjugaison de plusieurs éléments : développement de la propriété foncière; le regroupement familial et la création de nouveaux besoins; l'arrivée d'une population citadine; l'émergence du désir de s'installer ici, mais dans un décor qui rappelle le pays; l'essor du transport par autocar, etc. Il est important de noter que ce déploiement s'est accompagné par la mise en place de structures qui permettent l'organisation de cérémonies et de fêtes traditionnelles (salle de fête, orchestres de musiques, négafates, traiteurs, coiffeuses, esthéticiennes, tailleurs etc.). Ainsi, les salles de fêtes aménagées dans la Région parisienne étaient tenues jusqu'à une date récente essentiellement par des juifs d'origine Maghrébine; actuellement il y a des femmes marocaines qui se sont lancées dans ce créneau.

De même, il y a la naissance de pâtisseries⁹⁸ marocaines, tenues bien souvent, d'une manière directe ou indirecte par des femmes, et la création d'orchestres de musique marocaine qui travaillent parfois en association, ou en collaboration avec «les négafates», qui habillent et préparent les mariés. Ce constat, même S'il n'est pas très étendu pour le moment, tend à souligner une nouvelle étape dans l'immigration marocaine, à savoir que la création d'entreprise n'est plus comme auparavant limitée aux hommes, les femmes investissent avec plus ou moins de bonheur ce champ.

4.4 De plus en plus de naturalisation

L'acquisition de la nationalité du pays d'accueil est une passerelle nécessaire pour se faciliter la vie. Ceci d'autant plus que selon le droit marocain, la nationalité ne s'éteint pas avec la naturalisation, le marocain est considéré comme sujet du Roi, et de ce fait ne peut se défaire de sa nationalité. Le fait d'acquérir une autre nationalité par mariage ou naturalisation, n'est pas considéré comme une trahison mais comme un moyen de réaliser une meilleure insertion dans le pays d'installation. Le premier attribut de la nationalité est le droit de résider et de circuler sur le territoire de l'Etat ou des Etats. Au début, il y avait des hésitations, voire des craintes d'être mal jugé par les siens, ceci d'autant plus que dans certains milieux ruraux, ils confondaient la nationalité et la religion dominante, et de ce fait considéraient le naturalisé comme un renégat. D'autres, considéraient la naturalisation comme un acte infâmant, et une trahison aux idéaux du mouvement de la libération. En même temps, en période de plein emploi, l'immigré n'avait pas besoin de mettre en avant la nationalité, ni pour trouver un travail, ni pour circuler. Et pour cause les immigrés arrivés en Europe entre 1960 et 1974, n'ont pas cherché à acquérir la nationalité du pays d'installation. En France durant cette période la part des Marocains qui sont devenus français est relativement faible, à peine 24% des femmes et 13% des hommes⁹⁹. Ils étaient 490 en 1961, et il a fallu attendre 1973, pour que la barrière de mille soit franchie, avec exactement 1093. Mais ce qui est frappant, c'est la durée d'attente avant d'entreprendre les démarches pour l'acquisition, 8% des femmes avant cinq ans et 2% seulement pour les hommes. Ce mouvement s'accéléra que ce soit pour les femmes ou les hommes qui sont rentrés en France après 1974. La croissance est très marquée à partir de 1981, avec 2403 marocains naturalisés, mais leur part par rapport à l'ensemble des naturalisés reste en deçà de 5%, jusqu'à 1985. Depuis l'évolution quantitative est pratiquement constatée et leur part ne cesse d'accroître, à tel point,

⁹⁸ Il s'agit de la pâtisserie faite selon la tradition marocaine, qui est d'une autre qualité que la pâtisserie qui se vend sous le qualificatif de « orientale ». C'est une pâtisserie qui ne se vend pas non plus dans les nombreuses boulangeries et pâtisseries tenues par les Marocains à Bruxelles.

⁹⁹ Cf. Tribalat M. (1996), De l'immigration à l'assimilation : enquête sur les populations d'origine étrangère en France. Paris. Ed. La Découverte/ I.N.E.D. pp 147-171.

qu'ils occupent régulièrement le premier rang, depuis 1990, représentant jusqu'à 18,63% des naturalisés en 1997. Cette augmentation, qui perdurera dans les années 2000, s'explique par la dynamique du mouvement migratoire marocain, sa jeunesse, le passage d'une immigration de travailleurs à une immigration familiale, et par l'enracinement dans la société française.

La fermeture des frontières et les difficultés à pouvoir circuler librement et à trouver un travail ont poussé de nombreux marocains à choisir la naturalisation¹⁰⁰. Ainsi, entre 1988 et 1993, il y a eu plus de 8 000 Marocains qui ont eu la nationalité Espagnole, ils étaient presque 5 000 en 1987 ; 35 530 aux Pays-Bas, plus de 17 000 entre 1991 et 1993, en Belgique¹⁰¹. On remarque que c'est dans les pays traditionnels de l'immigration où il y a le plus de naturalisés, comme c'est le cas notamment en France, aux Pays-Bas et en Belgique, probablement à cause de l'ancienneté du mouvement, de son importance et du rôle du regroupement familial. Néanmoins, il faut noter l'absence de l'Allemagne à cause de la rigidité de la loi dans ce domaine, le nombre de Marocains naturalisés est faible, ils se trouvent classés dans la rubrique 'autres pays'. Par contre, l'importance de l'Espagne s'explique plus par la situation géopolitique de Sebta et Mellilia, que par le mouvement migratoire. Entre 1988 et 1996, il y a eu dans les pays européens environ 235 000 Marocains, qui ont obtenu la nationalité de l'un des pays d'installation. C'est dire l'importance numérique de cette population, qui ne cesse d'augmenter. Globalement, et d'après différents regroupements de statistiques¹⁰² entre 1978 et 1997, on l'estime à environ 350 000 individus, soit un Marocain sur sept à l'étranger.

4.5 Les transferts monétaires des marocains à partir de la France

L'extension géographique de la migration marocaine s'est accompagnée d'un affaiblissement, en valeur relative, du volume des transferts en provenance des pays dits traditionnels de la présence marocaine. C'est le cas notamment de la France, sans affecter pour autant le montant global des transferts. Cette diversification des ressources et donc de la présence marocaine, peut constituer une chance pour le Maroc.

¹⁰⁰ Il faut noter qu'il y a le développement des couples mixtes, que ce soit au Maroc, ou en dehors du Maroc. Déjà en 1985, on comptait au Maroc, environ 30 000 unions mixtes, dont 2 655 couples franco-marocains. Cf. à ce sujet Edwinge Rude-Antoine, *Le mariage maghrébin en France*. Ed. Karthala, Paris, 1990, 190 pages.

¹⁰¹ Belbah. M. et Chattou.Z. *Parlent d'un sentiment de peur et de recherche de protection. "La double nationalité en question : enjeux et motivations de la double appartenance"*. Ed. Karthala. Paris. 2002. P 115.

¹⁰² Données du SOMEPI, de l'O.N.I. la Fondation Hassan II, de l'O.C.D.E. et de l'O.M.I.

Tout au long des années soixante et au début des années soixante-dix, la France constituait la principale destination des émigrés marocains. Cela se reflétait dans sa part très prépondérante dans les transferts, jusqu'à 93% en 1973¹⁰³. Or, il y a eu une baisse relative de cette prédominance de la France, dès 1975. Sa part est tombée à 67,7%, puis respectivement à 64,4% et 66,5% en 1977 et 1983. Ce fléchissement est plus le résultat de l'apparition de nouveaux pays que celui de la baisse réelle des transferts à partir de la France. Ainsi, dès le début des années soixante-dix, des pays comme, la Belgique, les Pays-Bas ou l'Allemagne contribuent d'une manière significative aux transferts. Leurs parts respectives en 1975 est de 8,4%, 14,5 et 6,9.

Depuis, la Belgique, les Pays-Bas et la R.F.A., se "maintiennent relativement bien". Mais il faut souligner l'émergence de l'Espagne et surtout de l'Italie et des pays Arabes, qui contribuent d'une manière non négligeable aux transferts. Surtout que dans les deux premiers pays, l'immigration clandestine est très importante, se traduisant forcément par une concentration dans les secteurs d'activités les moins rémunérés et surtout par une faiblesse des transferts officiels. Par contre, dans les pays arabes, les transferts sur salaire sont limités à environ 50%. Le reste du salaire est censé être consommé sur place. Les mesures de contrôle sont draconiennes. En plus, malgré le quadruplement des prix du pétrole dans les années soixante-dix, et le développement rapide du mouvement migratoire vers les monarchies pétrolières de la Péninsule arabique et du Golfe, la présence des Marocains est en dessous de ce qu'elle devrait être. On suppose que cette faiblesse est le résultat d'un départ tardif et de l'absence d'une tradition migratoire économique vers ces pays, mais c'est aussi l'expression du peu d'attrait que ces pays exercent sur les candidats marocains à l'émigration. Globalement, les transferts épousent la distribution spatiale de la communauté marocaine à l'étranger et leur mutation géographique découle de l'évolution des flux migratoires. Pendant longtemps, les transferts en provenance de la France ont représenté l'essentiel des transferts, puis ce rôle s'est atténué avec l'arrivée d'autres pays européens au début des années soixante-dix, tels que la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne, ce qui permet de maintenir le poids de l'Europe communautaire à un niveau très élevé, environ 99% en 1975, si nous incluons l'ensemble des pays qui constituent actuellement l'Union Européenne et où il y a de nos jours une présence, même minime des marocains, à savoir : l'Espagne, le Portugal et la Grèce. En 1981, la valeur des transferts migratoires à partir de l'Europe représentait encore 95,4% de l'ensemble des transferts, mais avec le développement de l'émigration vers les pays Arabes et l'Amérique du Nord à partir du début des années quatre-vingts, il y a eu un recul

¹⁰³ Baroudi. A. (1978), Maroc : impérialisme et émigration. Paris. Ed. Sycomore, p.96.

relatif du poids des transferts en provenance de l'Europe, qui ne représentait - si on ose dire- que 81% environ en 1985.

4.6 Les émigrés en devenir ou la dynamique associative

Jusqu'au début des années quatre-vingt il y avait peu d'associations de marocains en France. A côté des associations d'étudiants, l'éventail politique marocain était représenté par trois associations diamétralement opposées, même si deux d'entre elles sont cataloguées, une de gauche et une autre de droite : à savoir l'Amicale des Travailleurs et Commerçants Marocains à l'Etranger (A.T.C.M.E.), l'Association des Marocains de France (A.M.F.) et l'Association des Travailleurs Marocains en France (A.T.M.F.). Chacune de ces associations, ayant essaimé dans les pays où la présence marocaine est importante, a un parcours particulier qui reflète le débat politique marocain.

Ainsi l'A.M.F. fut créée en 1961 par des étudiants et des opposants marocains, avec l'objectif de: «développer et de renforcer les liens de solidarité communautaire pour une meilleure adaptation de l'émigré marocain aux conditions de vie du pays d'accueil ». Elle est l'un des résultats de la scission de 1959 entre le parti de l'Istiqlal et l'Union Nationale des Forces Populaires. Pendant longtemps elle fut animée par des militants et des sympathisants de l'U.N.F.P. et elle aura beaucoup de mal à toucher les ouvriers, malgré des actions de terrain tout particulièrement dans les foyers de travailleurs immigrés. Lors de son congrès de janvier 1973, la tendance dite intellectuelle est mise en minorité, c'est aussi la division dans l'U. N.F.P. et la naissance de l'U.S.F.P. Résultat de divisions politiques, elle a beaucoup de difficultés à mobiliser la main-d'œuvre immigrée et ses actions se limitent à l'aide sociale et à des activités culturelles, son impact demeure très restreint.

L'A.T.M.F. fut créée au début des années soixante et animée par des militants d'extrême gauche et des opposants au régime, elle a eu énormément de mal à exister officiellement. Il a fallu attendre la loi de 1981 sur les associations pour qu'elle naisse officiellement le 10 janvier 1982. Tout en militant pour les droits de l'homme, elle développe ses actions vers les jeunes et les femmes. Par la création de son Centre de Documentation Culturel, publication de brochures d'information et vulgarisation, elle réoriente sa problématique entre autre sur la citoyenneté, la conquête des droits politiques, bref elle cherche à participer activement au débat sur l'immigration. De même elle revendique le caractère « biculturel » et le droit à la « double nationalité » de l'immigration marocaine ; alors qu'elle se révoltait jusqu'à 1986 contre ce qu'elle qualifia à l'époque de « l'imposition par la France de la nationalité française aux enfants nés de parents marocains ».

Enfin l'Amicale des Travailleurs et Commerçants Marocains à l'Etranger (A.T.M.E.), est théoriquement la plus connue, la plus active et c'est elle qui a attiré (du moins théoriquement) le plus les immigrés. En 1963 au moment de sa création, elle s'appelait l'Amicale des Marocains du Sud-est, ce n'est qu'en 1979 qu'elle change de dénomination. Son objectif est de favoriser les relations avec le pays, de servir d'intermédiaire entre les immigrés et l'administration que ce soit au niveau des représentations consulaires ou au niveau de l'administration centrale et parfois auprès des Gouverneurs de provinces. Voulue comme catalyseur des échanges constants avec le pays natal, elle a bénéficié de l'aide et d'un appui explicite et sans faille de la part du gouvernement jusqu'au milieu des années quatre vingt dix.

Elle se présentait comme l'interlocuteur pour résoudre les problèmes qui se posent à la communauté, mais aussi pour intercéder afin d'obtenir certains avantages, exemple de lots de terrains. Résultat, elle a fini par s'empêtrer dans des luttes d'influences, réduisant ainsi sa crédibilité auprès des personnes qu'elle est censée représenter. Au cours des années quatre vingt dix, la politique migratoire change de sens et les ATCME sont passées de mode pour ne pas dire qu'elles prouvent leur incapacité, non seulement à accompagner la migration marocaine dans sa réalité sociologique, mais aussi à suivre son évolution, tout en s'enlisant dans des luttes intestines. Créées à l'origine comme une structure d'appui du gouvernement dans la gestion de l'émigration, et un interlocuteur privilégié, elles se sont embourbées dans des demandes des prérogatives dérogatoires au droit commun et des privilèges, sans pouvoir suivre pour autant les mutations de la réalité socio-économique démographique du mouvement migratoire marocain. Toutefois, elles revendiquent toujours le statut de tuteur et de garant de la communauté, même si elles se sont «embourgeoisées», marginalisées, sans pouvoir faire face aux associations nouvelles qui ont émergé un peu partout dans les pays d'installation.

Depuis 1986, leurs bureaux n'ont pas été renouvelés et le président de leur fédération a été destitué et remplacé par une personne qui assure l'intérim depuis 1993. Mais malgré le peu de représentativité dont elles jouissent jusqu'à présent, de leur manque de crédibilité auprès des pouvoirs publics, elles demeurent la seule structure officielle reconnue à ce jour. En effet, en dépit de plusieurs tentatives, il n'y a pas eu jusqu'à présent la naissance d'une structure de substitution, de ce fait, leur fédération risque d'être la seule à occuper les sièges réservés à la communauté marocaine à l'étranger, comme c'est le cas par exemple pour le conseil d'administration de la Fondation Hassan II, avec 13 sièges sur 27 (article 3 de la loi 19-89 créant cette institution), ou au sein du Conseil Economique et Social (articles 93, 94 et 95 de la constitution).

Mais ce n'est pas pour autant qu'il n'y ait pas de vie communautaire, en dehors de ces associations. Abstraction faite de ceux et de celles qui ont choisi de se fondre dans la société française, dans les lieux où ils étaient nombreux, des groupes d'émigrés se réunissaient de façon informelle le plus souvent sur des bases régionales, pour évoquer « le pays », faire la fête et s'informer et maintenir ainsi au-delà des frontières les contacts avec le Maroc. Plus tard, avec l'arrivée de jeunes, il y a eu l'organisation d'activités sportives essentiellement le football. En France particulièrement, le développement du regroupement familial, la remise en question du projet du retour, la présence de plus en plus importante de jeunes instruits de la deuxième génération, l'émergence des problèmes dans les banlieues, le développement de l'extrême droite et la remontée du racisme à partir de 1983¹⁰⁴ et surtout l'abrogation de l'interdiction -la loi de 1901- concernant la constitution d'associations par les étrangers en septembre 1981, ont favorisé l'éclosion d'un grand nombre d'associations.

Actuellement, la communauté marocaine à l'étranger développe un réseau de plus en plus dense à en juger par le nombre d'associations. Ainsi, entre 1993 et 1998, la Fondation Hassan II pour les MRE, aurait repéré environ 1700 associations¹⁰⁵, ce sont généralement des associations qui ont pris contact avec elle pour demander une subvention, des renseignements... ou bien des associations qui ont été signalées par l'un des membres. Globalement, elles se divisent en trois grands groupes, celles soucieuses de renforcer la cohésion de la communauté à l'étranger et consolider la sociabilité originelle, avec la préoccupation de dégager une image positive, que ce soit vis-à-vis de la société de départ ou celle d'accueil à travers des activités mais aussi des structures comme les radios libres, ou les mosquées par exemple. Par l'organisation de manifestations sportives ou culturelles, elles arrivent à mobiliser une assistance qui dépasse celle des adhérents habituels et de leurs familles. Elles touchent parfois même les autres Maghrébins voire les Arabes, c'est le cas à l'occasion de l'invitation de vedettes marocaines. Ce sont des lieux de rassemblement pour se retrouver, d'apprentissage de la société d'accueil, des échanges d'information sur le pays, des endroits pour prendre un bain sonore dans la langue du pays et où les chances de trouver un ou une partenaire sont grandes. Ce sont généralement des associations qui fonctionnent au niveau d'une ville, d'une région ou d'un pays, mais elles dépassent rarement le cadre du pays d'installation.

¹⁰⁴ Wihtol de Winden Ch. (1988), " L'évolution de la communauté marocaine en France ", in Accueillir, Spécial communauté marocaine en France, n° 148-149, avril-mai, p. 15.

¹⁰⁵ Tout en faisant abstraction de celles où des marocains sont très actifs, mais qui ne se revendiquent pas comme exclusivement marocaine. Ainsi à titre indicatif le Secrétaire Général de l'Association Générique qui publie la revue Migrance est marocain, de même le Forum Européen des Migrants est présidé depuis sa création par des marocains.

D'autres associations axent leurs activités sur les jeunes de la deuxième ou troisième génération, souvent elles déploient beaucoup d'effort dans la pratique d'un sport ou d'une activité artistique. Sans commune mesure avec les précédentes, elles sont animées par des leaders sportifs ou politiques et fonctionnent souvent au niveau d'un quartier. La logique de leur création est à la fois d'attirer les jeunes et de les retirer de la délinquance. C'est aussi de leur montrer que l'on peut réussir par une activité sportive, artistique ou politique, mais surtout à leur préciser que c'est un moyen pour ennoblir l'image d'ici et de là-bas. A ce sujet Catherine Withol de Winden distingue pour les générations issues de l'immigration, ceux qu'elle qualifie de figure de proue, à savoir les : « leaders associatifs qui se sont parfois professionnalisés dans leurs fonctions et y ont connu une certaine promotion sociale individuelle autour de thèmes souvent communautaires, intermédiaires culturels entre 'ici' et 'là-bas', entre les élites et la base, dont l'objectif est la convergence des cultures et la médiation au quotidien, commerçants entrepreneurs du 'deuxième type' (bureautique, informatique, agences de presse, commerce autour du religieux musulman, mode, médias) élus municipaux »¹⁰⁶.

Il est difficile, d'évaluer l'importance et surtout le poids et la représentativité de ce type d'associations. Leurs leaders revendiquent généralement une assise élevée, mais l'enchevêtrement entre la réalité, la course aux subventions et la recherche à renforcer ses prestiges est inextricable ; il faut faire une analyse en fonction de chaque association. Lors du Salon du Maroc à Paris en mai 1999, il y a eu l'organisation d'un espace 'associations de jeunes', auquel une trentaine d'associations ont participé tout en manifestant leur désir de s'organiser dans une structure fédérale pour conjuguer leurs efforts et s'entraider mutuellement. Enfin il y a celles qui œuvrent pour soutenir le développement socio-économique du Maroc, et qui fonctionnent en réseaux, avec plusieurs antennes que ce soit au Maroc ou dans les pays d'installation. En vrai « petites entreprises », elles ont un savoir-faire et un réseau relationnel très dense¹⁰⁷. Elles mobilisent des subventions de l'extérieur et agissent dans plusieurs domaines : enseignement, électrification, infrastructure, environnement, santé. Le développement de la sociabilité communautaire sert aussi de tremplin aux jeunes immigrés pour connaître le fonctionnement des institutions des pays d'installation et pour s'impliquer dans

¹⁰⁶ Withol de Winden C. (1993), « Les immigrés, acteurs et enjeux du politique », in *L'immigration entre loi et vie quotidienne*. Barou J. et Khoa Le H. (sous la direction de). Paris. Ed ; L'Harmattan. Col Minorités & Sociétés. p. 19.

¹⁰⁷ Voir à ce sujet l'exemple de l'Association Migrations & Développement étudiée par Daoud Z. (1997), *Marocains des deux rives*. Paris. Ed. L'Atelier. De même que l'intervention de Jamal L. son président, in les actes des deux journées d'études organisées par L'Observatoire Régional des Migrations : Espaces & Sociétés (L'O.R.M.E.S.) à Agadir novembre 1998, Charef M. (coordination), à paraître.

la vie politique, avec l'espoir de se faire une place sur l'échiquier politique¹⁰⁸. De ce fait l'immigration constitue un ferment important pour la citoyenneté et un laboratoire à idées, pour le développement des régions d'origine.

4.7 Les Marocains dans le maelström politique français depuis 1981

S'il fallait faire un bilan global non exhaustif de la politique migratoire française depuis 1981, nous pourrions en gros mettre en exergue les principaux faits suivants qui ont le mérite selon nous de refléter les actions et interactions du moment comme autant de lieux de tensions révélatrices. Dans un premier temps, on observe qu'avec l'arrivée de la gauche au printemps 1981 c'est toute une population de « soutiers clandestins » qui va sortir de l'invisibilité pour venir grossir les rangs de l'immigration maghrébine en France, principalement. C'est une cohorte de travailleurs marginaux avec les lois restrictives depuis 1974 et le coût d'arrêt brutal donné à l'arrivée de la main d'œuvre immigrée. Avec ces mesures de régularisation, on comptera quelque 132.000 personnes concernées, dont de nombreux marocains. Encore leur fallait-il pour se faire, prouver l'ancienneté de leur arrivée et l'existence d'une activité professionnelle. Ainsi ceux que l'on a appelés malicieusement « les enfants de Mitterrand » ont-ils pu comme l'avait déclaré le président de la république française « changer de vie ». D'autres opérations de régularisation rendues nécessaires par divers facteurs socio-économiques seront opérées tout à la fois par la gauche socialiste en 1991 mais aussi la droite républicaine en 1997.

Sur le plan socio idéologique, la montée en puissance de la «déferlante rose» de 1981 permettra aux étrangers résidant en France de pouvoir créer leurs associations sans autorisation préalable, alors qu'une telle possibilité avait été oblitérée depuis le décret de 1939. Néanmoins au regard de la seule situation économique, l'augmentation d'un chômage devenu pérenne, affectera essentiellement les secteurs industriels et miniers dans lesquels la proportion de travailleurs migrants est la plus élevée. Conséquences d'un virage techniciste que la France n'avait pas su, pu ou voulu prendre beaucoup plus tôt, lui préférant une main d'œuvre coloniale plus rentable, tout du moins à court terme. Ce à quoi, l'utilisation croissante du mot « immigré » en lieu et place de celui antérieur de « travailleur migrant » va englober en même temps le chef de famille mais aussi ses proches ; avec de plus une connotation des plus péjoratives.

¹⁰⁸ Poutignat P. et Streiff-fnart J. (1995), *Théories de l'ethnicité, suivi des groupes ethniques et leurs frontières* de F. Barth. Paris. Ed. PUF, collection sociologie. p. 71.

La visibilité croissante du parti d'extrême droite et son utilisation du thème de l'immigration comme élément essentiel dans son discours politique et cheval de bataille contribuera à stigmatiser encore plus et mieux la population des migrants dans la décennie 80 de récession généralisée. D'où le large succès du Front National aux élections municipales de mars 1983. En contre-point de ces évolutions notables, du paysage sociopolitique républicain, une certaine remise en cause de notions antérieurement affichées conduit à une distanciation relative d'avec les notions traditionnelles antérieures, de «terre d'accueil», de «pays d'assimilation» ou «d'espace d'intégration» des étrangers. Aussi les jeunes maghrébins de France qui revendiquent des droits organisent en décembre 1983 la première « marche des beurs ». Alors qu'en contre-point de ces actions, les pouvoirs publics, craignant l'émergence de l'extrême droite, prennent des mesures de plus en plus restrictives tant du point de vue du séjour que de celui du travail. A tel point, que si depuis l'ordonnance de 1945 aucune loi sur l'entrée et le séjour des étrangers n'a été adoptée. A partir de 1981 et jusqu'en 2007 les changements successifs de majorités politiques et donc de gouvernements, ont entraîné la promulgation d'une pléthore de lois. Avec principalement, les lois dites « Pasqua » de 1986 et 1993 qui contribuent à concourir au renforcement du nombre de « sans-papiers », à développer les procédures d'expulsions forcées, à rétablir l'aide au retour mais aussi à restreindre la possibilité d'accès à un titre de séjour. Cela, même si les lois « Chevènement » de 1998 ont cherché à redonner une meilleure assise aux sans-papiers et autres primo arrivants.

En tout état de cause, le maître mot des responsables politiques français de gauche comme de droite, est de mieux contrôler l'immigration irrégulière, ceci en vue de permettre une bonne intégration du «stock» des immigrés en situation régulière sur le territoire national. Politique qui s'insère dans le dispositif européen de gestion de cette question, ce qui est qualifié de « subsidiaire » ou de double niveau : avec entre autres les accords de Schengen de 1985 et de Dublin «I» et «II», de même que pour le traité d'Amsterdam de 1997. Quant à la loi du 26 novembre 2003 et la circulaire Sarkozy du 10 janvier 2003, elles vont durcir les conditions d'entrée et de séjour, du regroupement familial et du mariage avec un étranger. Ainsi, il y aura la mise en place de contrats d'intégration visant à travers des cours de langue et un apprentissage du monde de travail, une meilleure insertion supposée des personnes issues du regroupement familial. Avec la mise en place en 2003 du Conseil du Culte Musulman (CFCM), il était question de contrecarrer la montée de l'islamisme, d'organiser les espaces de ce culte et de créer une forme « d'islam de France » etc. Ceci, dans un contexte particulier à savoir celui d'en mieux opérer le contrôle, d'encadrer les activités de cette communauté, de faire face à la montée des « affaires » liées au foulard islamique; que le ministre socialiste de l'intérieur d'alors, à savoir J.P Chevènement avait joliment qualifiées de «fichus fichus».

En 2004 a été en outre créée une Haute Autorité pour la Lutte contre les Discriminations (HALDE). Ceci, pour mettre en avant les problèmes de racisme, de discriminations dans le travail ou l'accès aux loisirs pour les jeunes de banlieue, faisant ainsi le pendant aux opérations de « testing » très usitées en Grande-Bretagne. De même, la création d'une Cité Nationale de l'Histoire de l'immigration prend la forme, entre autre sous la houlette d'un Marocain. Elle vise une reconnaissance implicite, d'un travail sur la mémoire, sur cette histoire commune d'une immigration, saisie enfin dans la durabilité. Contrepoint de tout ceci, en 2007, la loi Ceseda a visé, quant à elle, à mettre en place une immigration sélectionnée en fonction des besoins ; à savoir cibler des personnes qualifiées, voire très qualifiées. Ce qui a fait couler beaucoup d'encre, dans le sens d'une stigmatisation de ce pillage supplémentaire opéré dans des pays sous-développés désormais vidés de leurs « cerveaux » et substance nationale vive ! Le quatorzième texte de la loi sur « la maîtrise de l'immigration, l'intégration et l'asile » de Brice Hortefeux, Ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement, adoptée par le parlement français le 19 septembre 2007, renforce encore plus cet arsenal juridique en cherchant notamment à diminuer « l'immigration familiale » en la rendant plus difficile et en autorisant à titre d'expérimentation des examens d'empreintes génétiques (ADN) jusqu'au 31 décembre 2010¹⁰⁹. De même, soit disant, pour mettre en réseau les différents chercheurs, administrations et les entreprises privées qui s'intéressent à ces recherches en fonction de leurs besoins, il y a la création à partir d'octobre 2007 d'un Institut d'Etudes sur l'Immigration et l'Intégration (I.E.I.I).

Ces durcissements politiques successifs, auront alors pour conséquence de concourir à une transformation indéniable de la physionomie de la communauté marocaine expatriée, comme du reste pour toute l'immigration maghrébine. Et ce, sur un laps de temps relativement court, à savoir moins d'un quart de siècle. C'est durant cette période et tout particulièrement dès le milieu des années quatre-vingt que la visibilité de cette immigration est devenue réellement palpable, avec son lot de faits positifs mais aussi négatifs. Auparavant, noyés dans l'immigration maghrébine, proprement algérienne, on parlait très peu des migrants marocains ou tunisiens, que ce soit au niveau de la recherche scientifique, ou des effets socio-spatiaux, le tout ressassé à loisir par les médias. Ainsi, pour « le français moyen » d'alors, l'immigré est avant tout algérien. En effet, l'importance numérique des migrants algériens en France, l'ancienneté du phénomène et la présence dans l'hexagone de nombreux chercheurs d'origine algérienne ; ou ayant vécu en Algérie (comme Pierre Bourdieu, Benjamin Stora, etc.) d'une part. Et la nature

¹⁰⁹ Le monde et Libération du 20 septembre 2007.

des rapports particuliers de type coloniaux entre la France et l'Algérie d'autre part, ont renforcé ce strabisme.

C'est aussi la période de la fin de l'image du travailleur étranger et celle de l'installation du mot «immigré», autrement dit de celui qui est arrivé d'abord pour s'installer. Quelle illustration plus explicite de ce changement que celui de ces vieux retraités marocains errant entre les murs de la chambre et ceux de la ville, devenue désormais inutile pour un appareil de production désormais dévoreur de capital technique et financier. Irrésolus, prostrés comme s'ils vacillaient sous l'effet de cette nouvelle métamorphose imprévue voire unimaginable tant ce statut de « travailleur » semblait devoir leur être accolé de façon constante.

A partir des années 80, la visibilité des Marocains se fera de plus en plus jour, avec les figures médiatisées de syndicalistes, les grèves dans les usines « Talbot-Simca » à Aulnay. Mais aussi celles des mineurs du nord à travers des manifestations contre leur mise en préretraite, les licenciements techniques et la fermeture des mines de charbon, à savoir les fameuses houillères du nord. Par ailleurs, l'installation des familles dans la durabilité a contribué à une visibilité positive comme à travers les élections municipales et parlementaires, l'attribution de prix littéraires prestigieux comme le Goncourt, les compétitions sportives de haut niveau, les performances de grands humoristes ou la nomination de ministres de la République.

Sur un tout autre plan, on constate que l'arrivée massive des marocains, depuis le regroupement familial, a contribué à une plus grande visibilité des produits du Maroc comme l'artisanat ou le tourisme. De ce fait, la communauté marocaine en France aide à faire connaître ses produits typiques, comme depuis quelque temps l'huile d'argan déclinée sur tous les registres. Et pour apothéose des événements majeurs comme l'année du Maroc en France en 1999 ou le Salon International de l'Immobilier récemment à la porte de Vincennes en 2006.

Conclusion : Y a-t-il une diaspora marocaine ?

On aura compris à la lecture de tout ce qui précède que l'histoire, les évolutions sociopolitiques, l'enracinement géographique, aboutissent pour l'heure à une présence importante de marocains, disposant d'une forte personnalité culturelle et d'un puissant ciment religieux. La France, même si elle n'occupe plus comme par le passé, la fonction d'unique pays d'immigration, reste jusqu'à présent le pays où se concentrent le plus de marocains à l'étranger. Du fait de cette profondeur historique, elle constitue un noyau dur par lequel transite une multitude de relations, d'activités et d'échanges au sein de la communauté marocaine, à tel

point que nous sommes en droit de nous demander si c'est le début de la naissance d'une 'diaspora'. Autrement dit, peut-on observer, dès à présent, l'existence d'une « diaspora marocaine » dont la France est un élément actif dans sa genèse, comme c'est le cas notamment pour les arméniens ?

Le terme "diaspora" est compris de tous ; mais souvent à tort, car il comprend une ambiguïté qui dépasse cependant l'aspect biblique auquel on le rattache fréquemment. Toute recherche sur ce thème se heurte en premier lieu au flou sémantique et conceptuel qui frappe cette notion. En même temps, elle rencontre une multitude de discours et d'approches, qui rendent difficilement audible toute analyse portant sur une autre population que "juive". Les sciences sociales ont du mal à produire les critères selon lesquels elles se donnent le droit de considérer tel ou tel groupe ethnique comme "diaspora" et souvent le chercheur risque de se perdre dans des conjectures de spécialistes. Résultat, ce concept cause bien des malentendus, bien des polémiques, et beaucoup de mises au point¹¹⁰. Si les politologues et les historiens ont été parmi les premiers à s'intéresser aux diasporas, chez les géographes par contre, comme le souligne M. Bruneau : "la notion de diaspora n'a été largement utilisée qu'assez récemment, dans les années 1980"¹¹¹.

Dans le cas des Marocains, peut-on parler de "diaspora"¹¹² ? Si nous partons de l'origine du terme grec 'speiro', qui signifie 'semer' ; à savoir la diffusion et la dispersion d'une ethnie dans le monde. Et si nous considérons, comme G. Chaliand

¹¹⁰ Voir à ce sujet Medam (A.), «Diaspora/diasporas : archétype et typologie», REMI, vol n° 9, 1993, pp 59-65 et Sheffer (G.), «Wither the study of ethnic diasporas ? Some theretical, definitional, analytical and comparative considerations» in Prevlakis (G.), (ed), *The networks of Diasporas*, L'Harmattan, Paris, 1996, pp.37-46. Voir aussi Ma Mung (E.), "La Notion de diaspora et les nouvelles formes des migrations internationales", in Colloque Sytèmes et dynamiques des migrations internationales ouest-africaines, Dakar, 3-6 décembre 1996, 11 pages ronéotypées.

¹¹¹ M. Bruneau. «Espace et territoires de diasporas», in *Diasporas*, Paris 1995, Ed. Reclus, page 5.

¹¹² Il faut souligner que pour les musulmans on invoque l'Oumma, ou la communauté des croyants (Ummah, qui désigne clan en Hébreu et dans la racine Um évoque la mère, la métropole, la mère patrie). Mais pour au moins deux raisons nous préférons l'utilisation ici du terme de communauté, plutôt que celui de l'Oumma. D'une part il y a le rapport à un Etat, en l'occurrence le Maroc. D'autre part, au sein de cette communauté marocaine à l'étranger il y a aussi des marocains de confession juive. Elle implique des liens plus forts que la société ou la collectivité, avec une prise de conscience et une adhésion. Communauté dans le sens de ce qui va ensemble et s'échange, ce terme possède plusieurs acceptions. Nous utilisons ici communauté, dans le sens d'un groupe social uni pour des intérêts de même nature, avec des origines communes (biologiques, territoriales et religieuses). Aussi la communauté ethnique (ethos, de seu, soi : les individus de même sort mais autonomes, existant par eux-mêmes) est mieux appropriée dans notre contexte. Cf ; Retaillé D. (1995), « Ethnogéographie, naturalisation des formes socio-spatiales », in Claval P. et Singaravelou, Ed. L'Harmattan, Paris, p-p 17-38.

et J.P. Rageau¹¹³, que conserver son identité est une caractéristique majeure des diasporas, de même que d'avoir une volonté de durer en tant que groupe transplanté et dispersé, alors la communauté marocaine à l'étranger est une "diaspora". De même l'émigration marocaine répond aux trois critères que M.Bruneau considère comme essentiels pour déterminer le concept de diaspora et qu'il partage d'ailleurs avec G.Sheffer à savoir: "la conscience et le fait de revendiquer une identité ethnique ou nationale ; l'existence d'une organisation politique, religieuse ou culturelle du groupe dispersé (richesse de la vie associative) ; l'existence de contacts sous diverses formes, réelles ou imaginaires, avec le territoire ou pays d'origine" ¹¹⁴. Par contre, l'analyse du critère qui est à l'origine de la dispersion ne correspond nullement au cas de l'émigration marocaine. En effet, généralement, c'est un désastre politique, pour une multitude de raisons qui est le facteur principal de la dispersion collective et forcée d'un groupe, qu'il soit religieux et/ou ethnique, comme ce fut le cas pour les Juifs, les Arméniens ou les Palestiniens. Or, l'émigration marocaine est surtout économique; néanmoins, les travaux évoqués ci-dessus, à part G.Chaliand et J.P.Rageau, mettent très peu l'accent sur ce facteur pour s'interroger sur l'adéquation entre ce concept et les migrations internationales actuelles. Généralement, ils considèrent que la distinction entre diasporas économiques et diasporas politiques, "n'est pas toujours aisée", pour reprendre une expression de E. Ma Mung¹¹⁵. Ce dernier note les imbrications et les influences de "l'économique" et du "politique" dans le milieu diasporique, et il souligne l'importance de l'existence de relations entre les différents pôles de la diaspora : "une diaspora n'existe que s'il y a des échanges, des circulations de personnes, de biens, d'informations entre ces différents pôles. Autrement dit, c'est lorsqu'une migration prend et conserve une dimension réticulaire relativement complexe qu'elle constitue une diaspora. Sinon le mot est vide de sens". Cette double notion de la multipolarité et de l'inter-polarité de la migration marocaine qui passe par un axe principal qu'est le Maroc, est vivace, dynamique et visible, tout particulièrement dans les pays d'immigration ancienne comme c'est le cas notamment de la France, de la Belgique, des Pays-Bas ou de l'Allemagne, par contre dans les pays d'immigration récente comme en Italie où en Espagne, il est encore en gestation. Rarissimes sont ceux qui coupent les liens à la fois avec le pays et la communauté d'origine, pour créer de nouvelles solidarités.

Nous serions tenté de dire qu'il y a effectivement une 'diaspora marocaine'. Toutefois à bien y regarder, on se trouve en présence d'une mobilité liée essentiellement à des facteurs économiques. Aussi, sans vider le concept de

¹¹³ Chaliand G. et Rageau. J.P. (1990, Atlas des diasporas. Paris. Ed. Odile Jacob. pp. XI-XX.

¹¹⁴ Bruneau M. (1990), op. Cité. p.8.

¹¹⁵ Ma Mung. E. (1996). Op. Cité. p. 6.

‘diaspora’ de sa substance première et de son efficience, et faute de pouvoir en forger un nouveau, nous sommes obligé d’atténuer cette affirmation en y accolant le mot ‘économique’. En effet, dans la mesure où il y a une durée de presque un siècle de migration, notamment en France, la préservation de(s) culture(s) marocaine(s) au sein des cultures des pays d’installation, le développement d’une circulation très dense entre le Maroc et les pays d’immigration¹¹⁶, la mise en place d’une organisation réticulaire, un fonctionnement selon un système polycentrique qui s’appuie sur les nœuds et les carrefours que sont les grandes métropoles européennes (Amsterdam, Bruxelles, Paris, Marseille,...) et une contribution grandissante au désenclavement et à l’unification des espaces migratoires du local au transnational ; les conditions semblent remplies pour parler de ‘diaspora économique’. Ceci d’autant plus qu’elle gravite toujours autour du Maroc, même si on peut relever parmi les jeunes des cas de distanciation par rapport au pays des parents, sans pour autant que les références se dissolvent.

Mohammed Charef

Faculté des Lettres
et des Sciences Humaines, Agadir

¹¹⁶ Cf ; Charef M. (1999), *La circulation migratoire marocaine : un pont entre deux rives*. Ed. Sudcontact, Agadir.

Références bibliographiques

- Baroudi A. (1978) : Impérialisme et émigration, Editions le Sycomore, Paris.
- Belguendouz A. (2004), « MRE » : Quelles marocanité, Imprimerie Beni Snassen, Salé.
- Ben Jelloun T. (1977), La Plus haute des solitudes, Paris, Le Seuil.
- Bernard P. (2002), Immigration : le défi mondial, Editions Gallimard, Paris.
- Cegarra M. (1999), Mémoire confisquée : les mineurs marocains dans le Nord de la France, Septentrion. 364.
- Cesari J. (2002), La Méditerranée des réseaux : marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb, Maison des Sciences de l'Homme, Paris et Aix la Provence.
- Charef M. Gauthier C., De Tapia S., Ma Mung E., Simon G. (1999) : La circulation migratoire marocaine, 193 p, Poitiers.
- Charef M. (2004), « Les migrations internationales passées et présentes des Marocains », dans OUALI N., Trajectoires et dynamiques migratoires de l'immigration marocaine en Belgique, Academia Bruylant, pp 121-147, Bruxelles.
- Charef M. (1999), La circulation migratoire marocaine : un pont entre deux rives. Editions Sudcontact, 312 pages.
- El Moubaraki M. (1989), Marocains du Nord, p. 82, Ed. L'Harmattan, Paris.
- Gauthier C. (1997), « Sociabilités et commercialisation des mobilités migratoires marocaines », Revue Européenne des Migrations Internationales, volume 13, n°3, pp 183-210.
- Gildas S. (1995), Géodynamique des migrations internationales dans le monde, Éd.Puf, Paris.
- Hamdouch B. et Khachani M. (2004), Les déterminants de l'émigration internationale au Maghreb, communication au colloque international de Budapest, « les migrations internationales, observations, analyses et perspectives », 20-24 septembre 2004, p 1-12.
- Hommes & Migrations (2003) : Marocains de France et d'Europe n° 1242 mars-avril, 156 pages.
- Institut national de la statistique et des études économiques (France) : Les immigrés en France. Éd. 2005, INSEE, 2005. 161 p. (Références / INSEE), Paris.
- Joanny R. (1938), Les Marocains en France, Institut des Hautes Etudes Marocaines, Collection des centres d'études juridiques, publiée sous la direction de René Hoffherre, Librairie du Recueil Sireyn.
- Ma Mung E. (1998), Bilan des travaux sur la circulation migratoire, Migrinter, Maison des Sciences de l'Homme, Poitiers.
- Mellouk T. (1994), La représentation politique des immigrés. Le cas de

l'immigration marocaine. Cahiers d'ingénierie sociale. Ed. L'Harmattan, n° 3 juillet – septembre, Paris.

- Noiriel G. (2002), Atlas de l'immigration en France, Exclusion et intégration. Ed. Autrement, Collection Atlas / Mémoires, 360 pages.
- Poinard M. (2003), Mobilités et migrations dans le bassin méditerranéen, Edisud, Paris.
- Sayad A. (1992), L'immigration. De Boeck, Bruxelles.
- Schnapper D. (1992), L'Europe des immigrés : essai sur les politiques d'immigration, Bourin, Paris.
- Tavan C. « Les immigrés en France : une situation qui évolue », cellule statistiques et études sur l'immigration, INSEE Première (est une synthèse de l'ouvrage Les immigrés en France – édition 2005 de la collection Références), n° 1042, septembre 2005.
- Tribalat M. (1995), Faire France. Une enquête sur les immigrés et leur famille, Ed. La Découverte, Paris.
- Tribalat M. (1996), avec la participation de Patrick Simon et Benoît Riandey, De l'immigration à l'assimilation, Ed. La découverte /Ined, collection « Recherches », Paris.
- Weil P. (2005): Qu'est-ce qu'un Français ? : Histoire de la nationalité française depuis la Révolution. Ed. rev. Et augm, Gallimard. 651 p. (Folio histoire, 134), Paris.

Chapitre 2 : Les Marocains d'Espagne

Introduction

L'Espagne, qui était traditionnellement un pays d'émigration, devient un pays d'immigration au début des années 1970. Les étrangers, principalement marocains, qui ne réussissaient pas la traversée des Pyrénées vers les pays de l'Union européenne, prolongeaient leur séjour temporaire dans les villes basques et catalanes qui finissaient par les intégrer. La situation migratoire a beaucoup changé durant les années 1990 et 2000.

Aujourd'hui, l'immigration en Espagne est une réalité structurelle ; sur le plan politique, la droite comme la gauche ont fini par accepter cette situation que partage la majorité des citoyens espagnols. Le développement exponentiel de l'immigration durant les sept premières années de la décennie en cours, place l'Espagne au premier rang des pays récepteurs d'immigrés en Europe. Il n'est dépassé à l'échelon mondial que par les Etats-Unis d'Amérique¹¹⁷. Les données statistiques confirment cette réalité : 165 289 étrangers, majoritairement européens en 1975 ; dix années plus tard, ils sont 499 733. En 2007, 3,5 millions étrangers y résident avec une carte ou autorisation de résidence en vigueur¹¹⁸.

Les Marocains se situent en tête de liste des étrangers en Espagne, quoique leur part dans l'ensemble des Etrangers n'ait cessé de baisser avec le temps : de 23 % en 1999 à 13% en 2007.

Ce travail va présenter l'évolution de la migration marocaine en Espagne à partir des données statistiques officielles, dans le contexte de la politique d'immigration de ce pays et de son évolution. La période étudiée va de 2000 à 2007¹¹⁹.

¹¹⁷ Selon les données publiées par l'Eurostat en 2007, entre janvier 2006 et janvier 2007, l'Espagne reçoit 636000 migrants (1742 immigrés/jour), soit une augmentation de 1,4% par rapport à 2005 et 44% du total des immigrés arrivés dans les pays de l'U.E.

¹¹⁸ Il s'agit des étrangers titulaires d'un titre de séjour, que publie le département du travail et des Affaires Sociales dont relève le Secrétariat d'Etat à l'Immigration et l'Emigration ; les données de l' Instituto Nacional de Estadística, qui comptent tous les étrangers inscrits aux registres municipaux espagnols, abstraction faite de leur situation administrative (légaux ou irréguliers), parlent de 4,4 millions d'étrangers au 01/01/07.

¹¹⁹ Pour l'évolution de la migration marocaine en Espagne entre 1990 et 2000, voir Mohammed Khaldi, Les Marocains Résidant en Espagne: caractéristiques démographiques et sociales

Trois parties composent ce rapport. La première partie est consacrée à l'immigration en Espagne et aux politiques menées par les différents gouvernements espagnols dans ce domaine. Nous y rappelons les principaux axes de ces politiques en soulignant leur impact sur la communauté marocaine depuis les années 80.

La deuxième partie traite de la croissance quantitative de la population marocaine établie en Espagne durant la période étudiée. Pour mieux situer cette évolution, des données relatives à la population de nationalité étrangère sont également traitées. L'âge, le sexe, la durée du séjour, l'état civil, les naissances et les mariages mixtes, les régions d'installation et celles d'origine, la scolarité et l'acquisition de la nationalité espagnole, sont les principaux thèmes présentés dans cette partie.

La troisième partie est consacrée exclusivement aux Marocains actifs occupés, autrement dit les travailleurs. Dans cette partie aussi la comparaison avec l'ensemble des travailleurs étrangers y est abordée.

Pour élaborer la deuxième partie nous avons utilisé en priorité les recensements annuels relatifs à la population notamment étrangère déclarée auprès des municipalités espagnoles que publie l'Institut National de la Statistique (I.N.E). Cette source, contrairement aux *Annuaire Statistiques de l'Immigration* du Ministère du Travail et des Affaires Sociales (M.T.A.S)¹²⁰, puise ses informations dans les registres municipaux de la population et les présente sans se préoccuper de la situation administrative de séjour des étrangers¹²¹.

Ainsi la première partie traite des Marocains (et étrangers) déclarés résidant en Espagne et pas seulement ceux titulaires d'un titre de séjour en cours de validité. Ces derniers font objet de la troisième partie, réservée aux travailleurs marocains dont la source principale est constituée par les *Anuario Estadístico de Inmigración* du MTAS ; ils sont présentés selon la profession, les régions de résidence, l'âge, le sexe et les secteurs d'activité.

in *Les Marocains de l'Extérieur*, Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger-OIM, Rabat, 2003 ; pages 141-207, consultable sur le site : www.alwatan.ma

¹²⁰ *Anuario Estadístico de Inmigración* ; Observatorio Permanente de la Inmigración, M.T.A.S; Madrid.

¹²¹ Les étrangers ont droit de s'inscrire sur les registres municipaux de la population même en étant en situation irrégulière.

1. Politique espagnole d'immigration

Pays à forte croissance économique, avec un faible taux de chômage et un marché d'emploi dynamique (2,5 millions de nouveaux postes de travail entre 2004 et 2007), l'Espagne est devenue un pôle d'attraction pour la migration internationale du travail. Parmi les 3,6 millions d'étrangers recensés en 2006, 70% y sont arrivés entre 2001 et 2005, et 1,1 million d'entre eux sont âgés entre 25 et 40 ans. Leur contribution à l'économie du pays est mise en évidence par les statistiques officielles¹²² les rapports du Bureau Economique auprès de la présidence du gouvernement espagnol¹²³ et les études du secteur privé¹²⁴.

Actifs occupés, donc producteurs de richesses, les étrangers sont aussi des consommateurs. En 2006, ils ont consacré 4 milliards d'Euros à la consommation dont 1,5 milliard en télécommunications. Ils ont acquis 140 000 logements¹²⁵ et acheté 400 000 véhicules. Dans plusieurs régions d'Espagne, ils représentent plus de 11% de la population totale.

Les lois sur l'immigration en Espagne se sont adaptées à la dynamique migratoire que connaît le pays depuis le début des années 90. La législation espagnole en matière d'immigration est marquée par l'instabilité. L'immigration clandestine a façonné le destin des politiques migratoires du pays. En Espagne, la dynamique migratoire dicte les politiques de l'immigration et non pas le contraire. Tous les amendements introduits dans les textes de lois relatifs à l'immigration depuis 2000, cherchent à lutter contre ce phénomène.

Les politiques d'immigration en Espagne sont conjoncturelles et non prospectives. Les lois sur l'immigration et les décisions politiques sont prises pour répondre aux situations du moment.

1.1 Historique des lois d'immigration

Le premier texte légal en matière de « l'extranéité » est la Loi Organique 7/85, du 1^{er} juillet relative aux droits et libertés des étrangers en Espagne, une

¹²² EPA (Enquête sur la population active) ; INE, 2006.

¹²³ Voir rapport dudit bureau économique en date du 15/11/2006.

¹²⁴ Rapport de la la Caixa Catalunya, Octobre 2006. « Las Españas de la inmigración : mercado de trabajo e inmigración en la CCAA españolas, 1995-2005 » ; Índice Laboral Manpower, Volumen 19: octubre 2006 et Isabel Ordóñez.

¹²⁵ Ils représentent 8,7% de la population totale d'Espagne, ils achètent 25% des logements et 15% des hypothèques sont signées par eux.

des lois les plus restrictives en Europe, critiquée par les organisations sociales espagnoles dès son application¹²⁶. Elle dura quinze ans.

En 2000, l'immigration, sujet d'opinion publique désormais, est au centre du débat politique. Le gouvernement du Parti Populaire alors majoritaire, adopte une loi qui ne satisfait pas toutes ses aspirations : la Loi Organique 4/2000, du 11 janvier, sur les droits et libertés des étrangers en Espagne et leur intégration sociale, entre en vigueur. Elle est réformée la même année, en moins de dix mois. En décembre 2000, la Loi organique 8/2000, du 22 /12, réforme la Loi Organique 4/2000 du 11 janvier, sur les droits et libertés des étrangers en Espagne et leur intégration sociale¹²⁷. En mars 2003, le répertoire légal en matière d'immigration est enrichi par un nouveau texte : la Loi Organique 3/2003, sur les mesures de la Sécurité citoyenne, la Violence domestique et l'intégration des étrangers. Comme les précédentes, cette loi vise à lutter contre l'immigration clandestine.

Il est à rappeler que l'Espagne a connu plusieurs textes réglementaires concernant les étrangers et l'immigration et ce, bien avant 1985. Le premier texte qui réunit les dispositions générales dans ce domaine remonte au XIX^{ème}; il s'agit du Décret Royal sur les étrangers de 1852, réformé en 1954, jugé complet par les professionnels¹²⁸. En 1889, l'adoption du Code Civil marque un pas en avant en matière d'immigration et assure aux étrangers les mêmes droits reconnus aux nationaux : « les Etrangers jouissent en Espagne des droits que les lois civiles reconnaissent aux Espagnols » (art.27) . Le Décret Royal de 1974 devient la référence légale en matière de permis de travail et de séjour. Il a été remplacé par le Décret Royal de 1978.

Les politiques d'immigration en Espagne sont hantées par l'immigration irrégulière. Leurs préoccupations principales sont: contrôler les frontières, organiser les flux migratoires légaux, assurer la main-d'œuvre pour répondre aux besoins d'une économie en forte croissance et, en fin, intégrer les étrangers établis dans le pays.

¹²⁶ La promulgation de cette loi est beaucoup plus une préparation de l'Espagne pour intégrer, en 1986, la C.E.E, future U.E, qu'une volonté de gestion de l'immigration. Le taux de chômage en Espagne est alors des plus élevés en Europe.

¹²⁷ Elle intègre le texte de la loi 4/2000 et la réforme introduite par la loi organique 8/2000. Il s'agit en fait, comme son titre le précise, d'un texte de réforme de la loi du 11 janvier de la même année. Les deux textes constituent ensemble, le cadre juridique de référence en matière d'extranéité.

¹²⁸ "Evolución de la normativa nacional de extranjería". Integrados. Justicia e inmigración. UCM, Madrid, 2007, page 93.

La lutte contre la clandestinité, les régularisations exceptionnelles, les régularisations permanentes et les programmes des contingents sont des réponses à cette situation ; ils constituent les axes invariables de la politique migratoire en Espagne.

1.2 Contrôle des frontières et lutte contre l'immigration clandestine

Chaque année, la police espagnole refoule plus d'étrangers en provenance du territoire français que ceux arrivant via la mer. En 2004, quelque 90 000 étrangers qui tentaient d'entrer illégalement en Espagne via la France ont été refoulés par les autorités ibériques¹²⁹.

L'arrivée de clandestins par voie maritime est plus spectaculaire, dramatique parfois et plus médiatisée, créant une alarme sociale chez les nationaux. Pourtant, le nombre des étrangers arrivés en Espagne par cette voie (87 891 entre 2001 et 2005) est de loin inférieur à celui des arrivants par d'autres voies d'accès.

Tableau 1: Immigration irrégulière par voie maritime (2003-2005)

Année	Passagers détenus	Embarcations	Cadavres repêchés	Portés disparus	Responsables détenus
2003	19176	942	101	109	225
2004	15675	740	81	60	283
2005	11781	567	21	38	140
Total	46632	2249	203	207	648

Source: Datos de inmigración irregular por medio de embarcaciones, MTAS

Entre 2001 et 2005, le nombre des étrangers détenus par les autorités espagnoles, arrivés à bord d'embarcations au large de la Méditerranée et dans l'atlantique, enregistre une nette baisse par rapport aux années antérieures ; il est passé de 20 272 à 11 781. Le nombre des embarcations utilisées passe de 942 en 2003 à 567 en 2005.

Au total, 87 891 clandestins par voie maritime sont arrêtés durant cette période dont 46 632 le furent entre 2003 et 2005 ; 203 personnes ont péri lors de leur traversée et 207 sont portées disparues.

En plus du contrôle des frontières et des rapatriements, la coopération avec les pays d'origine constitue un autre axe de la politique migratoire espagnole.

¹²⁹ Mapa de la inmigración , web la.vanguardia.es , consulté le 13/06/05.

L'Espagne a signé plusieurs accords de réadmission et de gestion des flux des personnes. Le Maroc est l'un des premiers pays signataires d'un accord de réadmission avec l'Espagne ; il date de 1992¹³⁰.

1.3 Régularisation de la situation de séjour des étrangers clandestins

Comme pays au sud de l'Europe, l'Espagne a développé sa propre stratégie en matière de gestion des flux migratoires, notamment en procédant à des régularisations massives. Entre 1986 et 2005, l'Espagne a mené pas moins de huit¹³¹ opérations de régularisation dont cinq ont eu lieu durant les années 2000.

Tableau 2 : Opérations de régularisation des étrangers en Espagne (1991-2005)

Année	Demandes présentées	Demandes acceptées	Demandes refusées	Demandes refusées/ présentées %
1991	130 406	108 321	22 085	16,9
1996	25 128	21 294	3 834	15,3
2000	244 327	163 352	80 975	33,1
2001	433 939	295 539	138 400	31,9
2005	691 655	578 375	113 280	16,4
Total	1 525 455	1 166 881	358 574	23,5

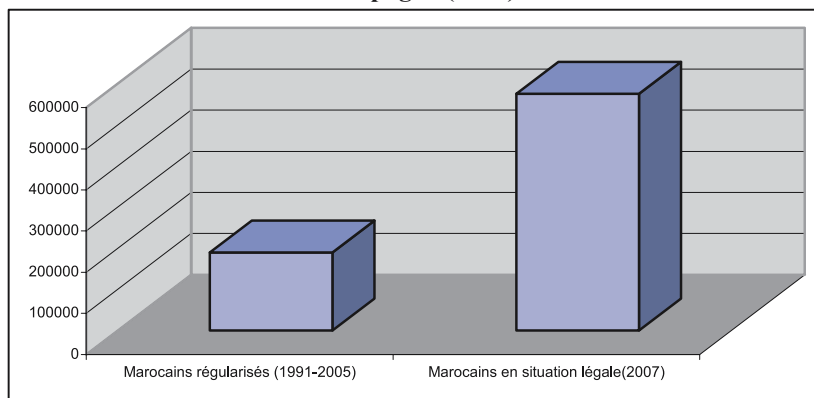
Source : MTAS

Entre 1991 et 2001, 588 506 Etrangers sont régularisés, dont 120 968 Marocains, soit 20,6% du total et 21,1% de l'ensemble des Marocains résidant en Espagne au 31 mars 2007. En 2005, l'opération dite de normalisation de la situation de travail des étrangers en Espagne, a permis à 550 136 immigrés de sortir de la clandestinité dont 68 727 sont d'origine marocaine (11,8%). Au total, 1 166 881 régularisés entre 1991 et 2005, ce qui représente 52,6% des étrangers extracommunautaires titulaires d'un titre de séjour en cours de validité au 31 mars 2007. Les Marocains régularisés durant cette période (189 695) représentent 33% du total des Marocains en situation légale au 31/03/07 (575 460).

¹³⁰ Accord relatif à la circulation des personnes, aux Etrangers entrés illégalement, et à la réadmission ; Février 1992.

¹³¹ En 2001, trois opérations de régularisation : réexamen des dossiers refusés précédemment ; « arraigo » (enracinement) et une pour les ressortissants équatoriens.

Graphique 1
Effectifs des Marocains régularisés (1991-2005) et en situation régulière en Espagne (2007)

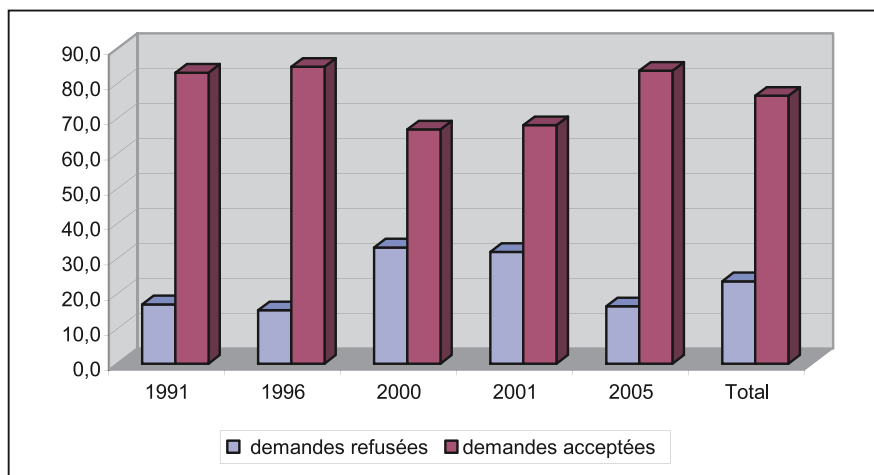


Source: MTAS

A l'instar des multiples réformes du cadre juridique relatif à l'immigration et « l'extranéité » créant une instabilité parmi les résidents étrangers, les régularisations exceptionnelles ont à leur tour deux conséquences négatives sur les immigrés eux-mêmes et sur le marché de l'emploi. La courte durée de validité du permis de séjour (un an maximum) concédé aux régularisés, ajoutée aux difficultés à le renouveler, poussent les intéressés à retomber dans la clandestinité. Par ailleurs les immigrés, une fois régularisés, cherchent un autre emploi mieux rémunéré et des conditions de travail meilleures, laissant les postes d'emploi précaires qu'ils occupaient clandestinement vacants et donc à occuper par d'autres clandestins.

D'un autre côté, les conditions exigées durant les opérations exceptionnelles de régularisation, laissent en dehors de ces processus des milliers de candidats à la régularisation dont la demande n'aboutit pas. Quelque 358 574 demandes de régularisation présentées par les étrangers, dans le cadre des processus de régularisation précités, ont été refusées, soit 23,5% du total des demandes. Ce qui signifie quand même que plus des trois-quarts des demandes ont été satisfaites. La proportion des refus était plus élevée en 2000-2001 et était de 32 à 33%. Elle a baissé de moitié pour n'être plus que de 16,4% en 2005. Elle est liée aux changements de majorité politique intervenus en Espagne et à la conjoncture économique.

Graphique 2
Demandes de régularisation des étrangers acceptées/refusées,
en % (1991-2005)



Source: MTAS

1.4 Contingents

L'origine de la politique des contingents remonte à 1991. Elle traduit la volonté du législateur espagnol de canaliser et organiser les flux migratoires légaux selon les besoins du marché de l'emploi du pays. Depuis cette date, la volonté de « canaliser et d'organiser » accompagne les politiques d'immigration des gouvernements successifs.

La mise en application de la politique des contingents, avec une périodicité annuelle, entre en vigueur en 1993. Depuis¹³², le conseil des ministres adopte chaque année un Accord qui fixe le nombre de travailleurs étrangers, saisonniers et permanents, nécessaires à l'économie espagnole dans des secteurs d'activité déterminés. Plusieurs étrangers, dont une bonne partie se trouvant déjà sur le territoire espagnol, ont accédé à la légalité¹³³ et au travail grâce à ce mécanisme légal : quelque 204 724 travailleurs étrangers, entre 1993 et 1999, dont 69 814 d'origine marocaine. Cependant, et comme dans le cas des régularisations,

¹³² 1996 : il n'y a pas eu de quotas ; le gouvernement ayant préféré régulariser (re-documenter selon le terme officiel utilisé) les Etrangers ex-légaux encore installés sur le territoire espagnol.

¹³³ La politique des contingents, prévue pour recruter dans les pays d'origine, a été souvent utilisée pour régulariser les étrangers qui se trouvaient déjà sur le territoire espagnol.

plusieurs autres candidats ont vu leur demande refusée et sont restés dans la clandestinité¹³⁴: 90 276 dont 33811 Marocains. On reproche portant à la politique des contingents de ne pas tenir souvent compte des besoins réels du marché de l'emploi espagnol¹³⁵.

Depuis 2006, les postes de travail à proposer dans le cadre des contingents sont concertés entre le gouvernement central et les différents partenaires (régions autonomes, patronat et syndicats), regroupés dans la Commission Tripartite du Travail et de l'immigration. Cette Commission intervient aussi dans l'élaboration du Catalogue des emplois difficiles à couvrir (publication trimestrielle), élaboré par Le Service Public de l'Emploi Etatique. Par ailleurs, le nombre des postes d'emploi ouverts chaque année n'est plus figé dès le début mais reste ouvert selon les besoins manifestés par les employeurs¹³⁶. Pour l'année 2007, le gouvernement espagnol prévoit le recrutement, par voie de contingents de 27 034 travailleurs étrangers dont 75% pour les Régions de Madrid (39,6%) et de la Catalogne (35,9%). Pour l'année 2006, le Conseil des ministres avait arrêté, le nombre des extracommunautaires à recruter dans ce cadre à 16 878 travailleurs.

1.5 Contrôle et régularisation des clandestins

Le contrôle des frontières et les multiples opérations de régularisation de la situation administrative de séjour des Etrangers n'ont pas réussi à réduire la présence d'étrangers en situation irrégulière sur le territoire espagnol, notamment durant la décennie 2000.

Le croisement des statistiques relatives aux étrangers inscrits auprès des municipalités espagnoles, publiées annuellement par l'I.N.E¹³⁷ et celles des étrangers titulaires d'un titre de séjour en cours de validité, que publie le département du Travail et des Affaires Sociales (MTAS/Anuario), confirme cette évidence. En 2005, 47% des étrangers recensés en Espagne auprès des mairies, n'apparaissent pas dans les statistiques des résidents en situation régulière. L'année 2007, qui vient après la dernière opération de régularisation massive de 2005 ne fait pas exception.

¹³⁴ La loi organique 8/2000, du 22 décembre précise clairement que le contingent est destiné aux étrangers « qui ne se trouvent pas ni sont résidents en Espagne ».

¹³⁵ Joaquin Arango et Rickard Sandell, coord.: *Inmigracion: Prioridades para una nueva politica española*. Instituto Universitario Ortega y Gasset, Real Instituto El Cano, Madrid, 2004.

¹³⁶ Le Catalogue des emplois de difficile couverture permet désormais aux employeurs de recruter les travailleurs dans le pays d'origine sans avoir à justifier auprès de l'INEM qu'ils n'ont pas réussi à en trouver en Espagne car ledit organisme le sait déjà grâce au Catalogue.

¹³⁷ Le recensement de l'INE est arrêté au 1^{er} janvier de chaque année ; les données publiées dans *Anuario de Inmigración* (MTAS) le sont au 31 décembre de chaque an, soit une différence nulle : 31 décembre 2003 égale le 1 janvier 2004.

Au cours des années 2000, la proportion des étrangers non titulaires d'un titre de séjour en cours de validité, inscrits auprès des municipalités espagnoles, est passée de 19% en 2000 à 32,6% en 2007¹³⁸. En chiffres absolus, le nombre des résidents non titulaires d'un titre de séjour en cours de validité durant la décennie en cours dépasse le million.

Tableau 3: Marocains en situation régulière/irrégulière (2000-2007)

Année	MRE inscrits aux Municipalités (a)	MRE en situation Régulière (b)	MRE en situation irrégulière (a-b)	MRE en situation régulière sur total MRE %	Irréguliers sur inscrits aux municipalités %
2001	233415	234937	33633	85,6	14,4
2002	307458	282432	72521	76,4	23,6
2003	378979	333770	96547	74,5	25,5
2004	420556	386958	86786	79,4	20,6
2005	511294	493114	124336	75,7	24,3
2006	563012	543721	69898	87,6	12,4
2007	576344	575460	32623	94,3	5,7

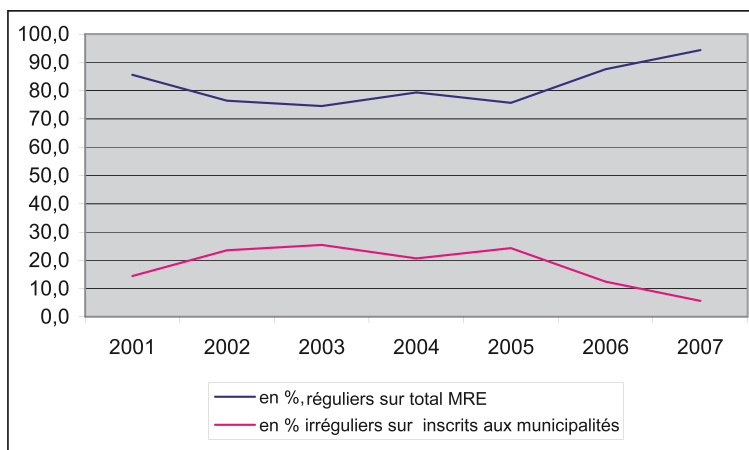
Source: MTAS/INE

Chez la communauté marocaine, le taux de clandestinité en 2007 (5,7%) est de loin inférieur à celui noté chez l'ensemble de la population étrangère à la même date.

De 2000 à 2007, la proportion des clandestins au sein de la communauté marocaine en Espagne, a enregistré une baisse de 8,7 points (14,4% en 2001 et 5,7% en 2007).

¹³⁸ Les chiffres présentés ici sont donnés à titre indicatif pour comprendre l'ampleur du phénomène traité. Il est difficile de connaître le volume exact des immigrés en situation clandestine. L'opération utilisée ici consiste à ôter le nombre des Etrangers déclarés auprès des Mairies de celui des Etrangers en situation régulière.

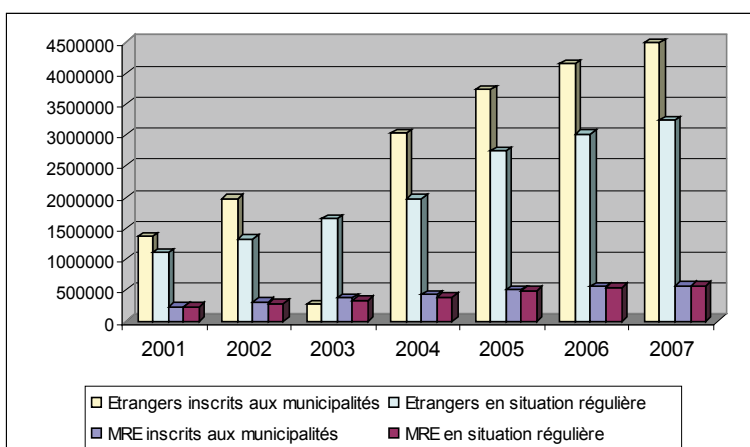
Graphique 3
Marocains selon la situation de séjour, en % (2001-2007)



Source : MTAS/INE

En revanche, la part des étrangers en situation irrégulière par rapport à l'ensemble de la population étrangère a connu durant la même période, une progression de 12,1 points, passant de 20,5% en 2000 à 32,6% en 2007. La tendance est inversée chez la population d'origine marocaine. Le taux de clandestinité au sein de cette population par rapport à l'ensemble des étrangers en situation irrégulière est en nette diminution : de 7,1% à 2,2%, entre 2001 et 2007.

Graphique 4
Marocains et Etrangers, selon leur situation administrative de séjour (2001-2007)



Source/ MTAS/INE

1.6 Formation professionnelle dans le pays d'origine, nouvel axe de la politique d'immigration espagnole

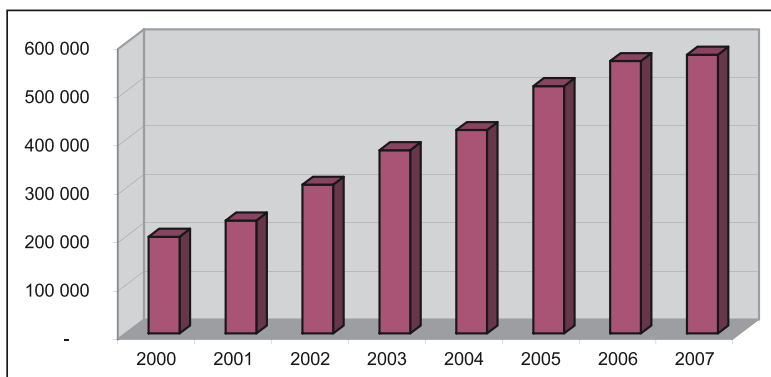
Les entreprises espagnoles ont besoin de travailleurs formés pour couvrir le déficit national en main d'œuvre et maintenir leur croissance. La formation professionnelle « à la carte » des travailleurs étrangers dans leur pays d'origine, constitue désormais le nouvel axe de la politique d'immigration espagnole : les entreprises, en collaboration avec les services compétents de l'administration centrale et les représentations diplomatiques espagnoles, peuvent se déplacer aux pays d'origine (ceux avec qui l'Espagne a souscrit des accords relatifs aux travailleurs) et sélectionner les profils dont elles ont besoin. Une formation professionnelle pourra leur être dispensée sur place avant d'être recrutés. L'importance de la main d'œuvre étrangère en Espagne, explique cette mesure. Entre 1995 et 2005, sur les 3,8 millions de postes d'emplois créés dans 7 communautés autonomes (Madrid, Catalogne, Valence, Murcie, Iles Baléares, Iles Canaries et la Rioja), 1,8 million furent occupés par des immigrés.

2. Aspects socio-démographiques des Marocains d'Espagne

2.1 Effectifs et évolution

En moins de deux décennies, l'Espagne est devenue le second pays de résidence des Marocains de l'extérieur, juste après la France et loin devant l'Italie. Plus d'un demi million de Marocains y vivent actuellement, soit l'équivalent de 1,9% du total de la population marocaine recensée en 2004.

Graphique 5
Evolution des effectifs des Marocains en Espagne (2000-2007)

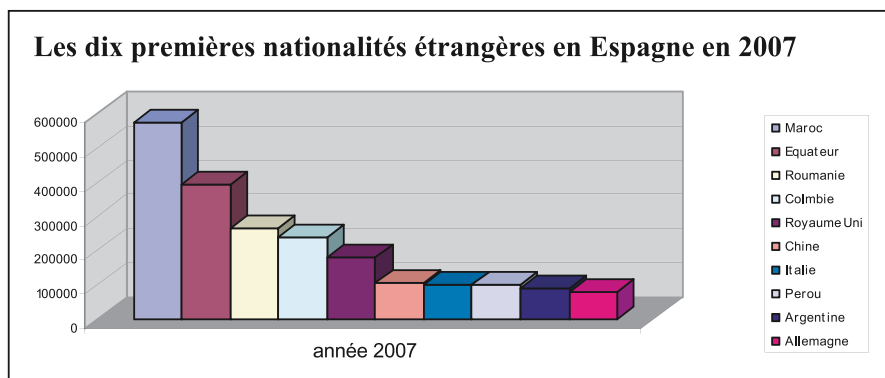


Source : INE

De moins de 17 000 en 1990 à 199 782 en 2000, le nombre de Marocains résidant en Espagne atteint 576 344 en 2007. A ceux-ci, il faudrait ajouter 50 859 ressortissants d'origine marocaine naturalisés espagnols entre 1985 et 2005. Les Marocains constituent la première communauté étrangère et ce depuis 1991, date de la première opération massive de régularisation des étrangers effectuée par le gouvernement espagnol et qui a permis à quelque 40 000 Marocains de sortir de la clandestinité.

Graphique 6

Les dix premières nationalités étrangères en Espagne en 2007



Source : INE

Entre 1990 et 2007, la communauté marocaine a enregistré un taux de croissance annuel moyen de 6 points supérieur à celui observé chez l'ensemble de la population étrangère durant cette période, 19,5% et 13,3% respectivement. En chiffres absolus, les Marocains ont enregistré durant ces 18 ans, un accroissement annuel moyen de 31 096 personnes. Cependant le taux de croissance annuel moyen des Marocains entre 2000 et 2007 est de 15%, soit 4,4 points de moins que celui de la population étrangère (19,4%) durant cette période.

Tableau 4: Evolution des effectifs des étrangers dont les MRE (1990-2007)

Année	Total Etrangers	Dont MRE
1990	407 668	16 615
2000	895 380	199 782
2007	4482568	576344
Augmentation des effectifs 1990-2007	4 074 900	559 729
Augmentation annuelle moyenne (effectifs)	226383	31096
Croissance annuelle moyenne (en %)	13,3	19,5

Source : INE/MTAS

Cependant, la part des Marocains sur l'ensemble des étrangers en Espagne ne cesse de diminuer, passant de 22,3% en 2000 à moins de 13% en 2007. A cette date, sur les 3,2 millions d'étrangers titulaires d'un titre de séjour en cours de validité, 17,8% sont originaires du Maroc, soit une proportion de 5 points inférieure à celle observée en 2000.

Tableau 5 : Part des MRE dans la population de l'Espagne, en % (2000-2007)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Part des MRE dans population totale de l'Espagne	0,5	0,6	0,7	0,9	1,0	1,2	1,3	1,3
Part des MRE dans population étrangère	22,3	17,0	15,5	14,2	13,9	13,7	13,6	12,9
Part des étrangers dans population totale de l'Espagne	2,2	3,3	4,7	6,2	7,0	8,5	9,3	9,9
Part de l' UE dans l'ensemble des étrangers	41,9	30,4	24,8	22,1	21,0	20,8	22,2	38

Source : INE

La croissance des Marocains n'est pas isolée de l'évolution migratoire exponentielle qu'a connue l'Espagne durant la période étudiée. Elle s'inscrit, néanmoins, dans le processus naturel d'une immigration légale¹³⁹ et durable. Entre 2004 et 2006, 79 382 Marocains ont obtenu la résidence légale dans le cadre du regroupement familial. C'est le groupe étranger qui recourt le plus à cette option, étant quasi stable le nombre des demandes de regroupement (autour de 26 000 regroupement par an). Cette situation explique que l'immigration marocaine en Espagne est passée, durant les dix dernières années, d'une immigration de travail à une immigration d'installation. La durée du séjour légal en est l'indicateur.

¹³⁹ 49% des marocains légalement installés en Espagne avant la dernière opération de régularisation de 2005, ont une durée de séjour supérieure à sept ans. Voir : Extranjeros incluidos en el Régimen General con autorización de residencia en vigor según continente y nacionalidad por tipo de autorización de residencia; Anuario Estadístico de inmigración, MTAS, Madrid, 2005, p.223.w

Tableau 6 : Marocains en situation légale selon le type de titre de séjour (2000-2006)

Année	Initial (durée 1an)	1 ^{er} renouvellement (2ans)	2 ^e renouvellement (3 ans)	permanent (5 ans)	autres	Total permis
2002 (31 déc.)	57750	29573	73645	103895	2113	266976
2003 (31 déc.)	53082	71810	54830	136180	2020	317922
2004 (sept.)	52705	—	48288	172515	7807	349032
2005 (31 mars)	60786	61221	64599	187575	4558	378739
2006 (31 déc.)	66020	123525	50443	276748	3947	520683

Source: Anuario Estadístico, MTAS

Plus de la moitié des Marocains légalement installés en Espagne sont titulaires, en décembre 2006, d'un titre de séjour en cours de validité du type permanent, le plus convoité des permis de séjour. Ce type de permis est accordé aux étrangers extracommunautaires après une durée de séjour légal et continue d'au moins 6 ans. Il est pour les résidents marocains le dernier pas à franchir pour prétendre à la naturalisation. De moins de 40% en 2000, les Marocains titulaires d'un titre de séjour permanent représentent, en 2006, plus de 50 % de l'ensemble de la population marocaine en situation légale, une proportion largement supérieure à celle observée au sein de l'ensemble de la population étrangère dont 32,8% seulement sont titulaires du même type de permis de séjour en 2006¹⁴⁰. En parallèle, la part des Marocains titulaires d'un permis de séjour « initial » (premier titre de séjour accordé aux étrangers) sur l'ensemble de la population marocaine en situation légale est passée, durant la même période, de 21,6% à moins de 13%.

Il est à signaler, par ailleurs, que les consulats espagnols accrédités au Maroc ont délivré, entre 1999 et 2005, 140 922 visas de résidence, 13,8% du total des visas du même type délivrés par l'Espagne dans le monde. Durant les cinq premières années de la décennie en cours, 131 813 visas de résidence sont délivrés au Maroc sur un total de 957 662 visas du même type.

¹⁴⁰ 20,5% des Etrangers titulaires d'un permis de séjour Permanent sont originaires du Maroc ; v. Anuario estadístico de inmigración ; MTAS, Madrid, 2007.

Tableau 7 : Visas de résidence délivrés par l'Espagne au Maroc et dans le monde (1999-2005)

Année	Visa de Résidence délivrés au Maroc	Total des Visa de Résidence délivrés par l'Espagne	en %, visas de Résidence délivrés au Maroc sur total des visas de résidence	Visas tous types	en %, visas de Résidence sur total Visas délivrés
1999	9109	64264	14,2	542710	11,8
2000	13905	94399	14,7	670949	14,1
2001	20534	137359	14,9	737845	18,6
2002	18753	132370	14,2	678368	19,5
2003	19880	171593	11,6	673729	25,5
2004	26661	225393	11,8	750859	30
2005	32080	196548	16,3	848527	23,2
Total	140 922	1 021 926	13,8	4 902 987	20,8

Source: MTAS

2.2 Marocains d'Espagne selon le pays de naissance et la nationalité

2.2.1 Selon le pays de naissance

En 2007, 10% des Marocains installés en Espagne sont nés à l'étranger dont 1,7% ont vu le jour dans un pays autre que celui où ils sont actuellement recensés. Parmi eux, 234 sont nés en France, 242 en Algérie, 95 en Italie, 63 aux Pays-Bas, 64 en Roumanie et 54 en Allemagne. Au total, sur les 1 059 Marocains nés à l'étranger (Espagne exclue), 654 sont nés dans un pays européen, 340 en Afrique (Maroc non compris), 30 en Amérique latine et 32 en Asie dont 10 au Pakistan ¹⁴¹.

Tableau 8: Population de nationalité marocaine résidant en Espagne selon le lieu de naissance (2007)

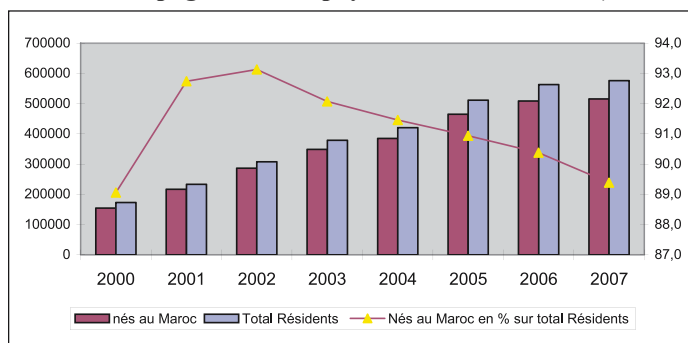
Lieu de naissance	Effectifs
Total MRE (naturalisés non compris)	576344
au Maroc	515181
en Espagne	60104
à l'étranger, Espagne exclue	1059
Europe	654
Afrique	340
Amérique-Latine	30
Asie	32

Source : INE 2007

¹⁴¹ Extranjeros por país de nacimiento ; INE ; Madrid, 2007.

En général, la part des Marocains née à l'étranger sur l'ensemble de la population marocaine recensée par les mairies espagnoles, dépasse de peu les 10%.

Graphique 7
Marocains d'Espagne selon le pays de naissance en % (2000-2007)

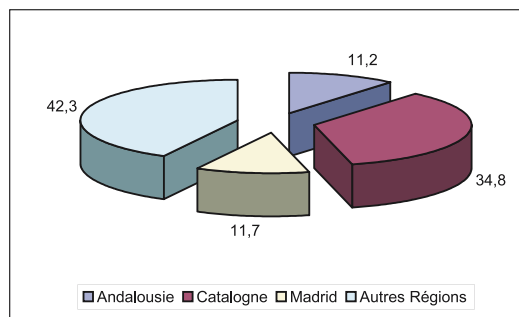


Source : INE

2.2.2 Marocains nés en Espagne de mère de nationalité marocaine

Plus de la moitié des enfants nés en Espagne en 2005 de mère de nationalité marocaine, sont enregistrés dans les trois régions autonomes à forte concentration de Marocains : Catalogne (34,8%), Madrid (11,7%) ; les mêmes proportions ont été observées entre 2002 et 2005. Chaque année, quelque 258 enfants sont nés de mère marocaine et de père d'une autre nationalité¹⁴².

Graphique 8
Principales régions espagnoles autonomes de naissance des enfants de mère marocaine (2005)



Source : INE

¹⁴² Voir "nacimiento según nacionalidad de la madre/padre", in Población, INE, Madrid.

2.2.3 Marocains naturalisés espagnols

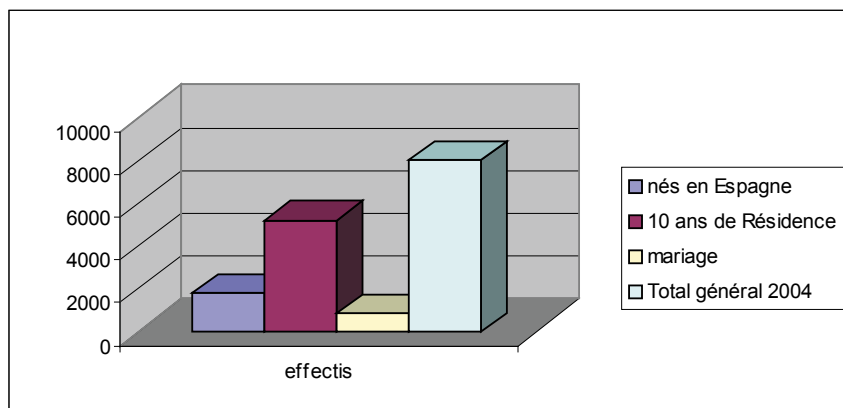
Entre 1985 et 2005, le nombre des Marocains naturalisés espagnols¹⁴³ a atteint 50 859 personnes, soit 10,9% du total des Marocains installés en Espagne en 2005. Ils représentent par ailleurs 18,3% de l'ensemble des étrangers naturalisés espagnols durant cette période.

Tableau 9: Marocains naturalisés espagnols (1985-2005)

Année	Marocains naturalisés	Etrangers naturalisés dont MRE	en %, Marocains naturalisés sur Etrangers naturalisés	en %, Marocains naturalisés sur total Marocains naturalisés
1985-2000	24508	131298	18,7	48,2
2001	2822	16743	16,9	5,5
2002	3111	21810	14,3	6,1
2003	6827	26556	25,7	13,4
2004	8036	38335	21,0	15,8
2005	5555	42829	13,0	10,9
Total (1985-2005)	50859	277571	18,3	100

Source : MTAS

Graphique 9
Effectifs des Marocains naturalisés espagnols (2004)



Source : MTAS

¹⁴³ 92000 étrangers naturalisés espagnols sont nés au Maroc selon les données de l'INE; Madrid ; 2007.

La majorité des Marocains naturalisés a acquis la nationalité espagnole par voie de résidence; 10% seulement l'ont acquise, en 2004, par voie de mariage ; une proportion inférieure à celle enregistrée chez l'ensemble des étrangers naturalisés par ce biais durant la même année, 15,21%.

Conformément à la législation espagnole en vigueur, les étrangers peuvent prétendre à la nationalité espagnole après dix années de résidence légale et continue ; cette durée est limitée à deux ans pour les hispano-américains, les juifs sépharades et les ressortissants de la Guinée Equatoriale. Il en résulte que 82,2% des 24 264 ressortissants hispano-américains naturalisés espagnols, en 2004, ont acquis la nationalité après deux ans de résidence contre à peine 0,34% des Marocains naturalisés la même année. D'un autre côté si la part des Marocains ayant acquis la nationalité espagnole par voie de naissance est de 13% du total des Marocains naturalisés à cette date, celle des hispano-haïtiens ne représente que 0,6% de l'ensemble de cette communauté naturalisée la même année.

2.3 Régions d'origine des Marocains d'Espagne¹⁴⁴

L'Espagne, contrairement aux autres pays européens, reçoit une immigration marocaine à majorité urbaine. Ceci pourrait être expliqué, entre autres, par l'évolution démographique qu'a connue le Maroc durant les dernières décennies marquées par l'augmentation de la population des villes. En effet, durant les années 2000, quand l'Espagne devient une importante destination de l'émigration marocaine, plus de la moitié de la population marocaine réside dans les centres urbains (51.1% en 2004) alors qu'elle n'était que 29.2% en 1960.

Traditionnellement, l'immigration marocaine en Espagne provient des régions du nord du Maroc (36% du total des résidents marocains en Espagne, en 2000). Néanmoins, cette donne commence à changer durant les années 90. Durant cette période, la zone du littoral atlantique urbain (axe Casablanca-Kenitra) apparaît comme région émettrice d'un important nombre de migrants ainsi que la zone de Beni Mellal (8,1%). Environ 27% du total des Marocains résidant en Espagne en 2000 proviennent de la Région de Tanger (25.5% en 1991) dont 74% viennent des centres urbains, principalement de la ville de Tanger ; 38.6% sont originaires du Rif oriental à la même date et 29%, du littoral atlantique, dont 79% viennent des villes. Les provinces du sud (Souss, Draa, Guelmim...), connues par leur tradition migratoire, sont celles qui envoient le moins d'émigrants en Espagne¹⁴⁵.

¹⁴⁴ Source : La Emigración Marroquí y las Regiones migratorias, Atlas de la inmigración marroquí en España ;op. cit., pages 119-210.

¹⁴⁵ "La emigración hacia España desde el sur (Suss, Draa, Guelmim, Gran Sur): un fenómeno reciente", Atlas de la Inmigración Marroquí en España; Madrid, 2004, pages 205-210.

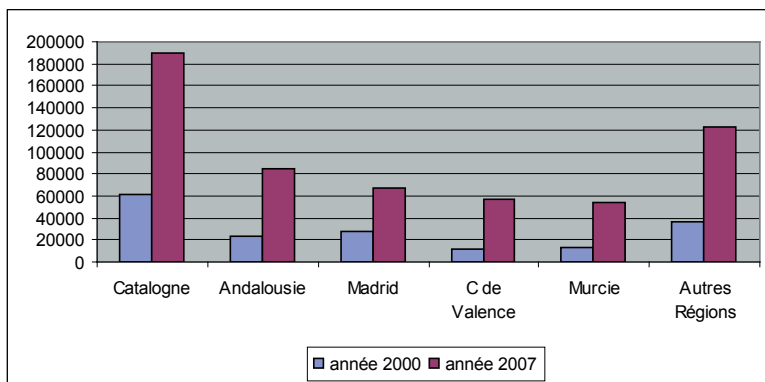
La distribution des Marocains en Espagne, répond dans une certaine mesure, aux types d'emplois offerts dans chaque région et province. Ainsi par exemple, en Murcie où prédomine le secteur agricole, la majorité des Marocains (57,4%) qui s'y sont installés proviennent des zones rurales ou semi-rurales (Jrada 22,8% ; Beni Mellal 17,8 %; Taourit 16,8%). Il en est de même en Estrémadure où 31,8% sont d'origine rurale. A Madrid et à Barcelone, plus de 67% proviennent de centres urbains où les types d'emplois (services, construction...) sont semblables à ceux offerts dans les centres urbains marocains. Dans ces deux régions, moins de 7% des Marocains sont d'origine rurale (Beni Mellal, par exemple, 1,1% à Madrid et 2.2% à Barcelone). Dans la région de Valence, où se combinent les offres de travail dans les secteurs agricole et de services, 18,7% des MRE sont originaires de zones rurales et 14,2% le sont de zones urbaines.

2.4 Régions de résidence des Marocains d'Espagne

La grande partie des Marocains résidant en Espagne est installée dans cinq Régions Autonomes. La Région Autonome de la Catalogne abrite à elle seule plus de Marocains que les 12 autres régions autonomes réunies ; 32,9% des Marocains recensés par les mairies espagnoles y résident au premier janvier 2007. L'Andalousie en accueille 14,8% à la même date ; suivie de la Région de Madrid (11,7%), celles de Valence (9,8%) et de Murcie (9,4%). Ces Régions regroupent 78,6% des Marocains ; une proportion similaire à celle observée en 2000. A cette date, 78,9% des Marocains se concentraient dans les cinq Régions Autonomes précitées. Il y a lieu de souligner que 73,1% des étrangers en Espagne résident dans ces Régions. Les Marocains y constituent 13,9% du total en 2007, une baisse sensible par rapport à 2000 (20,7%).

Graphique 10

Principales Régions de concentration des Marocains en Espagne (2000-2007)



Source : INE

Dans presque toutes les Régions d'Espagne, la part des Marocains sur l'ensemble des étrangers a enregistré une baisse plus au moins importante entre 2000 et 2007. En Catalogne, elle passe de 33,5% en 2000 à 19% en 2007. Il en va de même en Extremadura, à Madrid, à Murcie, La Rioja. En Asturies et à Castille-Leon, on remarque une légère hausse.

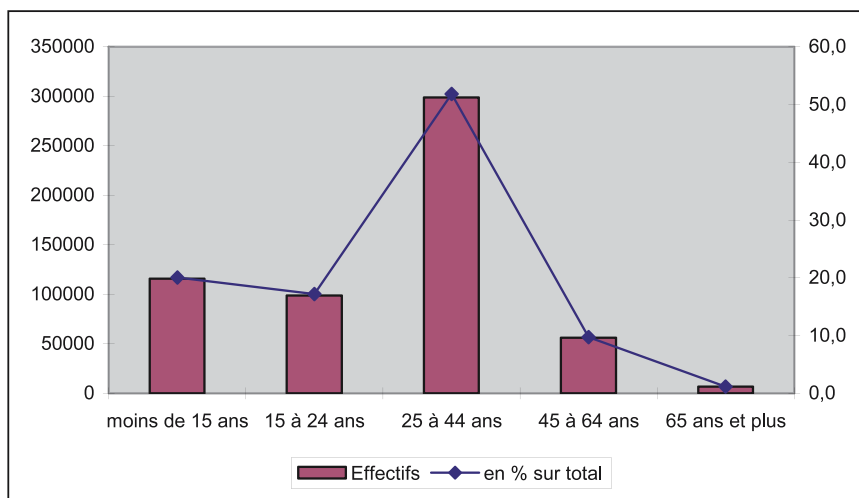
L'évolution de la répartition des MRE par Régions Autonomes, a connu aussi des variations durant cette période. En Andalousie par exemple, on observe une légère hausse ainsi que dans les Régions de Valence et de Murcie. En Catalogne et à Madrid, en revanche, la tendance est à la baisse.



2.5 Répartition par âge et par sexe

La population marocaine résidant en Espagne est une population jeune 89,1% ont moins de 45 ans en 2007, une proportion supérieure à celle observée au sein de la population étrangère du même groupe d'âge (78,8%) ; 14,5% des étrangers âgés de moins de 45 ans sont d'origine marocaine, alors que les Marocains âgés de 65 ans et plus représentent 3% seulement des étrangers du même groupe d'âge.

Graphique 11
Marocains par groupe d'âge (2007)



Source : INE

Les groupes d'âge 20-24 ans, 25-29 ans, et 30-34 ans représentent 54,6% du total des Marocains et 26,4% ont moins de 19 ans. Au 1^{er} janvier 2007, 6727 Marocains seulement sont âgés de 65 ans et plus ; ne représentant que 1,2% du total. Cependant dans dix années, quelque 80 000 ressortissants marocains atteindront l'âge de la maturité légale. Comme l'indique le tableau suivant, trois groupes d'âges voient leurs effectifs diminuer entre 2006 et 2007, 20-24 ans ; 25-29 ans et 65-69 ans.

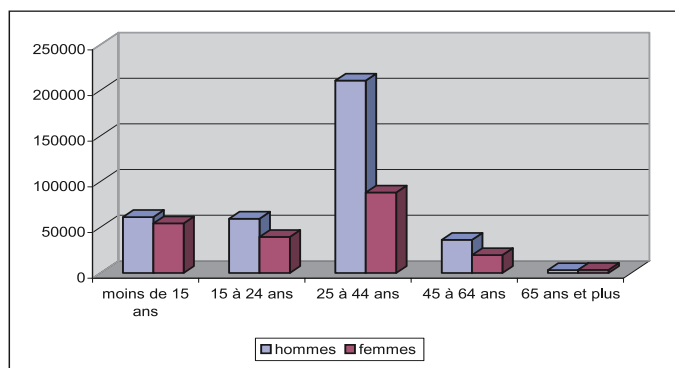
Tableau 10 : Marocains par groupes d'âge quinquennaux

Groupes d'âge	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Total	173158	233415	307458	378979	420556	511294	563012	576344
0-4	11736	15058	19613	24410	30110	39117	47028	52442
05-09	10003	12246	15926	20092	23870	28772	31705	34258
10-14	12675	14915	17503	19280	21196	24245	26558	28960
15-19	13924	18067	22747	26508	29359	33941	36021	36379
20-24	15815	26868	38754	48656	52217	62370	65405	62589
25-29	22835	34928	49392	64246	71556	88488	96909	93965
30-34	27695	37772	48738	60246	65589	80240	87857	89585
35-39	22461	28793	37735	45538	49990	60005	67178	68518
40-44	14667	19634	24667	30461	32924	40418	43883	46774
45-49	8901	11092	14608	17573	19842	24190	27855	28818
50-54	4186	5488	7086	9039	10107	12926	14305	15913
55-59	2890	3010	3747	4360	4758	5753	6970	7357
60-64	2000	2438	2810	3425	3486	4157	4097	4059
65-69	1368	1318	1977	2383	2700	3239	3609	3195
70+	2001	1788	2155	2762	2852	3433	3632	3532

Source : INE

Les hommes constituent 64,4% des 576 344 Marocains recensés en 2007 contre 35,6% de femmes. Les hommes sont également majoritaires dans les groupes d'âge de moins de 45 ans (57,5% du total des Marocains) ; tandis que dans le groupe d'âge de plus de 65 ans, les femmes sont plus nombreuses et représentent 68,5% du total.

Graphique 12
Effectifs des Marocains par groupe d'âge et sexe (2007)



Source : INE

2.6 Marocains scolarisés en Espagne¹⁴⁶

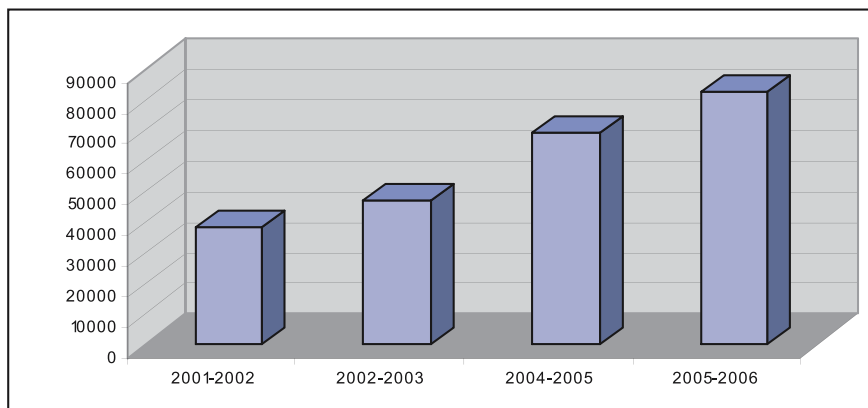
Les effectifs des Marocains scolarisés en Espagne ont plus que doublé entre 2003 et 2006, passant de 38 223 à 82 472 élèves respectivement, sachant que la résidence légale des parents n'est pas obligatoire pour la scolarisation des enfants. Entre 1993 et 2000, les effectifs ont triplé, respectivement 7 916 et 25 189 élèves représentant ainsi près de 15% et 23% du total des étrangers scolarisés en Espagne.

Tableau 11 : Marocains scolarisés en Espagne

Effectifs	2001-2002	2002-2003	2004-2005	2005-2006
Marocains	38223	47099	69305	82479
Etrangers	201158	303827	457245	529461
% Marocains	19,0	15,5	15,2	15,6

Source : MTAS

Graphique 13
Effectifs des Marocains scolarisés en Espagne

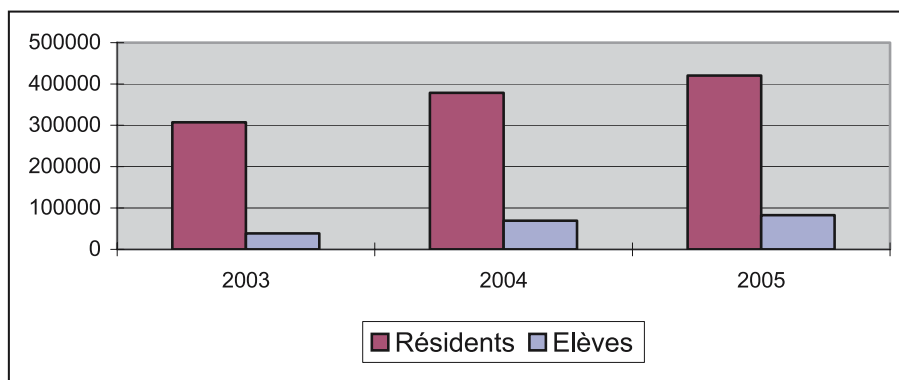


Source : MTAS

La part de la population d'origine marocaine scolarisée a enregistré une nette progression durant cette période : 19,6% en 2005 contre 12,4% en 2003.

¹⁴⁶ Ils s'agit des élèves inscrits dans les niveaux suivants: préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle et spécialisée.

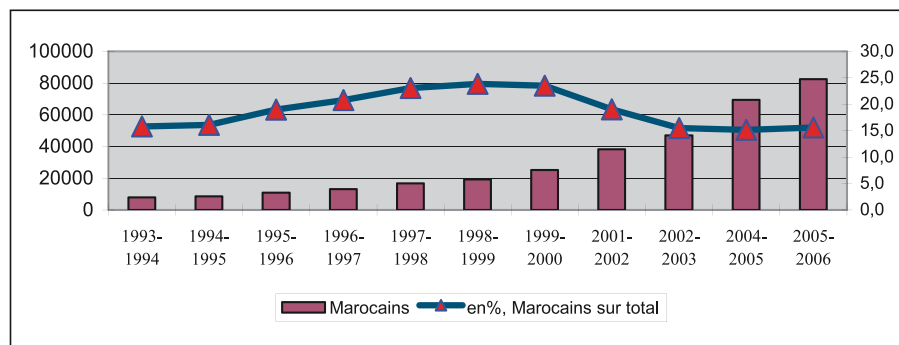
Graphique 14
Proportion des Marocains scolarisés (2003-2005)



Source : MTAS/INE

En revanche, la part des Marocains scolarisés sur l'ensemble de la population étrangère scolarisée en Espagne, indique une tendance à la baisse entre 2001 et 2006, respectivement 19% et 15,6%, proportion qui rejoint celle enregistrée au début des années 90.

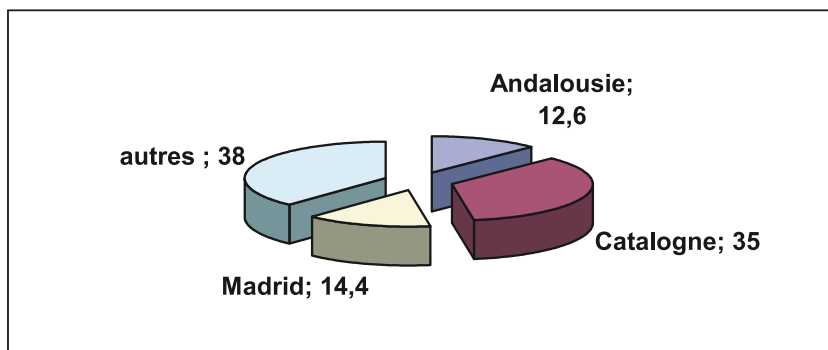
Graphique 15
Poids des Marocains scolarisés dans l'ensemble des scolarisés étrangers en Espagne



Source. MTAS

La moitié des élèves marocains en 2006 sont scolarisés en Catalogne (35 %) et à Madrid (14,4%) ; l'Andalousie en accueille 12,6 %. Ces trois Régions accueillent 62% du total des élèves marocains, soit une proportion de 9 points supérieure à celle observée au sein de la population étrangère scolarisée dont 53,9% sont inscrits en Estrémadure et à Murcie en 2005.

Graphique 16
Régions de Concentration des Marocains scolarisés
en Espagne (2006)



2.7 Problèmes des Marocains en Espagne

Le nombre de prisonniers marocains en Espagne (Catalogne exclue) est de 4 303 selon la Direction Générale des Institutions Pénitentiaires (DGIP). Ainsi 20,8% des étrangers incarcérés en Espagne sont d'origine marocaine. Cette proportion est de 7 points supérieure à celle que représente l'ensemble des Marocains résidant en Espagne par rapport à tous les étrangers qui y sont installés (12,9%).

Tableau 12 : Population carcérale en Espagne au 1er Janvier 2007*

Prisonniers	64228
Etrangers	20679
Marocains	4303
Part des Marocains sur l'ensemble des prisonniers	6,7
Part des Marocains sur l'ensemble des prisonniers étrangers	20,8

Source : DGIP, (13 février 2007)

** Catalogne non comprise*

La plupart des prisonniers marocains (84,6%) sont âgés de 18 ans à 40 ans ; 14,1% se situent dans la tranche d'âge 41-60 ans. Les femmes, au nombre de 85, représentent 2% de l'ensemble de la population carcérale marocaine.

Tableau 13: Prisonniers marocains en Espagne par sexe et par groupe d'âge (2007)

Groupe d'âge	Effectifs*	Hommes	Femmes	en %
18 à 25 ans	750	746	4	24,4
26 à 40 ans	1851	1817	34	60,2
41 à 60 ans	434	412	22	14,1
plus de 60 ans	40	38	2	1,3
Total	3075	3013	62	100

Source : Ministère espagnol de l'intérieur, D.G.I.P

* Catalogne non comprise

Les prisonniers marocains se concentrent (77,9%) dans les prisons de six régions autonomes, Andalousie, Aragon, Castille-Leon, Galice, Madrid et Valence. Les prisons d'Andalousie et de Castille-Leon en accueillent 45,8%. En Murcie, 13,2% des détenus sont originaires du Maroc.

Le trafic des stupéfiants, le vol et l'immigration clandestine constituent 73% des délits commis par les détenus de nationalité marocaine.

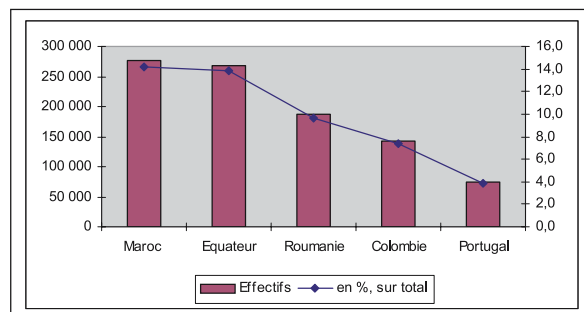
3. Aspects économiques des Marocains d'Espagne

3.1 Effectifs des travailleurs marocains

Au premier avril 2007, l'Espagne compte 1 947 809 travailleurs étrangers déclarés à la sécurité sociale dont 625 454 sont des ressortissants des pays membres de l'U.E. (32,1%). Par nationalité, les travailleurs d'origine marocaine, 276 444, sont les plus nombreux, suivis des Equatoriens.

Graphique 17

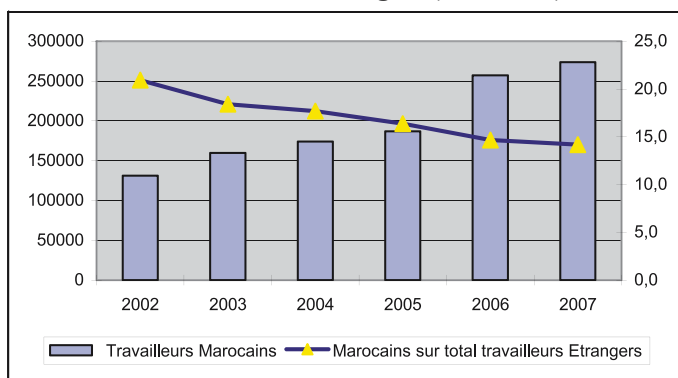
Les cinq principaux pays d'origine des travailleurs étrangers déclarés à la sécurité sociale espagnole (avril 2007)



Source : MTAS

Cependant, comme nous l'avions vu pour l'ensemble des résidents marocains, la part des travailleurs marocains sur le total des travailleurs immigrés suit une tendance à la baisse durant les années 2000 ; elle passe de 20,9% en 2002 à 14,2% en 2007.

Graphique 18
Effectifs des travailleurs marocains et leur part dans le total des travailleurs étrangers (2002-2007)

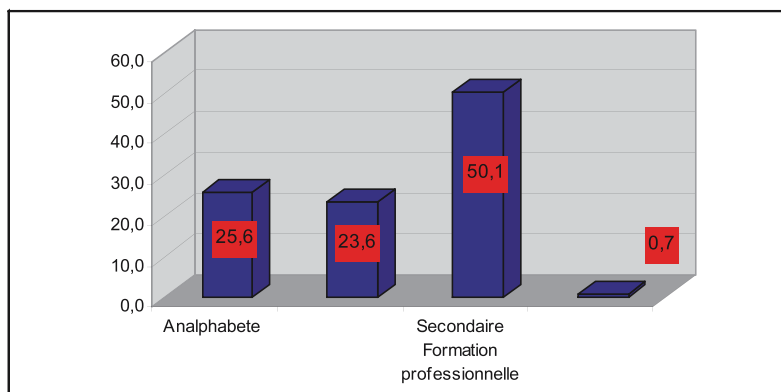


Source : MTAS

3.2 Travailleurs marocains selon le niveau d'études

En 2005, sur le total des contrats de travail des Marocains, 25,6% correspondait à des travailleurs analphabètes. L'augmentation du nombre de travailleurs ayant un niveau d'enseignement secondaire ou une formation professionnelle est à souligner (50,1%). Moins de 1% avait un niveau d'études universitaires.

Graphique 19
Travailleurs marocains selon le niveau d'étude en % (2005)



Source : MTAS

3.3 Travailleurs Marocains par sexe et âge

L'on compte 222 954 travailleurs Marocains qui sont des hommes, représentant 18,9% des travailleurs étrangers du même sexe ; et 50 543, constituant 6,7% du total des travailleuses étrangères. La part de ces dernières sur l'ensemble des travailleurs marocains atteint à peine 18,5% ; ce qui est l'une des proportions les plus basses parmi la population étrangère active.

Tableau 14: Effectifs des travailleurs étrangers par sexe, 2007

Effectifs	Hommes	Femmes	total
Etrangers	1181072	749188	1930260
Marocains	222.954	50543	273497
Marocains sur total étrangers du même (%)	18,9	6,7	14,2
Marocains sur total Marocains (%)	81,5	18,5	100
Etrangers sur total Etrangers (%)	61,2	38,8	100

Source : MTAS

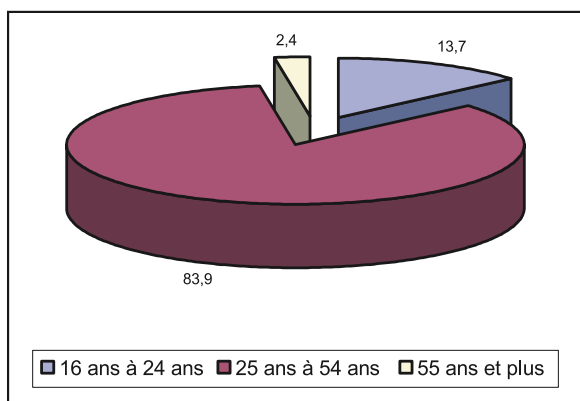
Les travailleurs étrangers de sexe féminin constituent 38,8% du total des travailleurs immigrés ; chez certains groupes de travailleurs d'origine africaine et hispano-américaine, cette proportion est de plus de 60%.

Tableau 15: Taux d'activité des femmes immigrées par pays d'origine (2007)

Pays d'origine	Taux d'activité
Maroc	18,5
Kenya	60,3
Guinée Ecuatorial	61,2
Cape Vert	54,2
Honduras	63,3
Guatemala	62,0
Paraguay	62,9
Mexique	52,1
Nicaragua	63,4
Rep. Dominicaine	58,7
Uruguay	42,5
Venezuela	54,1

Source : MTAS

Graphique 20
Travailleurs marocains, par grand groupe d'âge ; en % (2007)



Source: MTAS

Les étrangers de moins de 55 ans représentent 96,1% du total des travailleurs étrangers ; 11% d'entre eux ont moins de 24 ans ; 97,6% des travailleurs marocains déclarés à la sécurité sociale au 1^{er} janvier 2007 sont âgés de moins de 55 ans dont 13,7% ont entre 16 ans et 24 ans ; 8,6% des travailleurs immigrés âgés de plus de 55 ans en Espagne, sont originaires du Maroc.

Tableau 16: Travailleurs marocains par groupe d'âge, 2007

Effectifs	16 ans à 24 ans	25 ans à 54 ans	55 ans et plus	Total
Etrangers	211510	1642909	75552	1929971
Marocains	37378	229565	6514	273457
Marocains sur total étrangers du même groupe d'âge	17,7	14,0	8,6	14,2
Marocains sur total Marocains	13,7	83,9	2,4	100
Etrangers sur total étrangers	11,0	85,1	3,9	100

Source: MTAS

Comparés aux étrangers, en 2007 les travailleurs marocains âgés de 16 ans à 19 ans représentent 23,8% de l'ensemble des travailleurs étrangers du même groupe d'âge, une proportion plus élevée par rapport à celle observée dans les autres groupes d'âge. Mais, sur l'ensemble des travailleurs marocains, cette tranche d'âge ne représente que 2,4% ; proportion qui reste cependant légèrement supérieure à celle observée chez l'ensemble des travailleurs étrangers (1,5%).

Tableau 17: Travailleurs marocains par groupe d'âge quinquennaux (2007)

Effectifs	16 ans 19 ans	20 ans 24 ans	25 ans 29 ans	30 ans 34 ans	35 ans 39 ans	40 ans 44 ans	45 ans 49 ans	50 ans 54 ans	55 ans 59 ans	60 ans et plus	total
Etrangers	28104	183406	377574	408090	341282	247628	168184	100.151	50.104	25448	1930266
Marocains	6686	30692	57313	61119	48785	32229	19688	10.431	4.499	2015	273497
Marocains sur total étrangers du même groupe d'âge	23,8	16,7	15,2	15,0	14,3	13,0	11,7	10,4	9,0	7,9	14,2
Marocains sur total Marocains	2,4	11,2	21,0	22,3	17,8	11,8	7,2	3,8	1,6	0,7	100
Etrangers sur total étrangers	1,5	9,5	19,6	21,1	17,7	12,8	8,7	5,2	2,6	1,3	100
Marocains sur total étrangers	0,3	1,6	3,0	3,2	2,5	1,7	1,0	0,5	0,2	0,1	14,2

Source: MTAS

La répartition par sexe ne modifie pas la donne. Les femmes actives marocaines se placent en majorité dans la catégorie des 25-54 ans. Les hommes de ce groupe d'âge représentent 84,8% du total des travailleurs marocains du même sexe ; avec une proportion de 80,1%, les femmes se situent également dans cette tranche d'âge.

Tableau 18: Travailleurs marocains par sexe et groupe d'âge (2007)

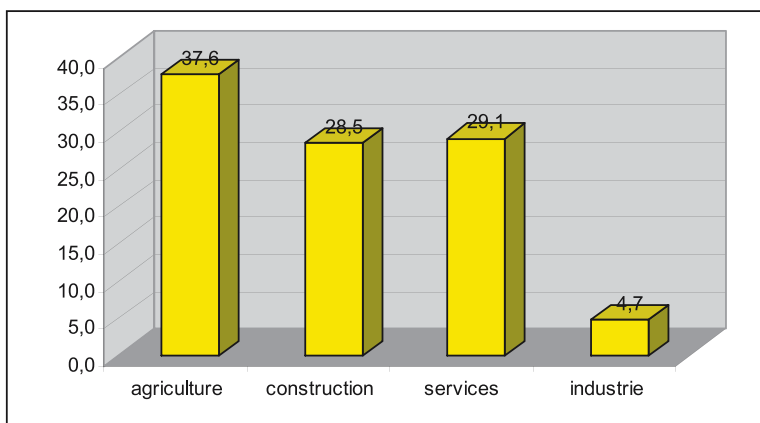
Groupes d'âge	Hommes	Femmes	en %, femmes sur total Femmes	Hommes sur total Hommes
16-24 ans	28393	8985	17,8	12,7
25-54 ans	189101	40464	80,1	84,8
55 ans et +	5427	1087	2,2	2,4
total	222921	50536	100	100

Source : MTAS

3.4 Travailleurs marocains selon le secteur d'activité

L'agriculture et le bâtiment sont les secteurs d'activités où le taux des travailleurs marocains dépasse la moyenne enregistrée au sein de la population active occupée d'origine étrangère. Respectivement, ces secteurs emploient 37,6% et 28,5% du total de la main-d'œuvre marocaine et 17, 2% et 22,6% du total des travailleurs immigrés. La situation change dans le secteur des services, qui emploie 54,3% de l'ensemble des travailleurs étrangers alors que les Marocains n'y représentent que 29,1% du groupe des travailleurs de la même nationalité.

Graphique 21
Travailleurs marocains par secteur d'activité en %



Source : MTAS

Il est à signaler que la moitié des contrats de travail signés par les Marocains sont pour travailler dans des entreprises de moins de 26 travailleurs. Seuls 9,9% des contrats signés en 2005 par des travailleurs d'origine Marocaine correspondaient à des entreprises de plus de 500 travailleurs dont 5,6% dans des entreprises de plus de 1 000 personnes.

3.5 Situation dans l'activité

Les travailleurs de nationalité marocaine titulaire d'un permis de résidence en cours de validité en Espagne sont, dans leur majorité, des employés. En 2007, ils représentent 94% de l'ensemble des travailleurs marocains et 15,1% des salariés étrangers. Les employés d'origine étrangère représentent 88% du total des travailleurs immigrés à la même date.

Tableau 19: Travailleurs marocains déclarés à la sécurité sociale selon la situation dans l'activité (2007)

Effectifs	Employés	Indépendants	Total
Etrangers	1699183	231083	1930266
Marocains	257 101	16 396	273 497
Marocains sur total étrangers %	15,1	7,1	14,2
Marocains sur total Marocains %	94,0	6,0	100
Etrangers sur total étrangers %	88,0	12,0	100

Source : MTAS

Le quart des femmes marocaines (24,7%) sont indépendantes et constituent 8% du total des femmes marocaines occupées ; cette dernière proportion est supérieure à celle observée chez les hommes (5,5%). Les femmes employées (46 495) constituent 18,1% du total des Marocains employés.

Tableau 20 : Situation dans l'activité des Marocains selon le sexe en 2007 (effectifs et %)

Effectifs	Employés	Indépendants	Total
Total	257.101	16.396	273497
Hommes	210606	12348	222954
Femmes	46.495	4.048	50543
Part des femmes (%)	18,1	24,7	18,5
Part des hommes (%)	81,9	75,3	81,5
Femmes sur total femmes (%)	92	8	100
Hommes sur total hommes (%)	94,5	5,5	100

Source: MTAS

Les Marocains n'échappent pas aux lois du marché du travail espagnol, marqué par la précarité. En effet, sur 164 804 travailleurs, plus de la moitié (67,8%) ont un contrat de travail à durée limitée; ils représentent 14,7% du total des étrangers ayant ce type de contrat. Les Marocains ayant un contrat à durée indéterminée représentent 4% de l'ensemble des étrangers.

Tableau 21: Travailleurs marocains selon le type de contrat du travail (2007)

Effectifs	Contrat à durée indéterminée	Contrat à durée limitée (temporaire)	Total contrats
Marocains	53000	111804	164804
Etrangers (total)	552521	761646	1314167
Marocains (%)	32,2	67,8	100
Etrangers (%)	42,0	58,0	100
Marocains sur total étrangers (%)	9,6	14,7	12,5

Source: MTAS

La majorité des travailleurs étrangers en Espagne se trouve dans la même situation que les travailleurs marocains. Au 1^{er} janvier 2007, 42% d'entre eux jouissent d'un contrat à durée indéterminée et 58% ont un contrat à durée limitée. Les femmes marocaines sont plus nombreuses à travailler avec un contrat de travail à durée indéterminée. Sur 27 889 femmes actives occupées, 56,5% avaient ce type de contrat contre 43,5% qui travaillaient avec un contrat à durée limitée.

En 2007, 90% des Marocains résidant en Espagne ont un contrat de travail à plein-temps ; 10% seulement travaillent à mi-temps. Leur part sur l'ensemble des travailleurs étrangers de la même situation est respectivement 13,8% et 6,6%. Près de 70% des femmes marocaines actives occupées travaillent à plein-temps et 30,1% ont un contrat à mi-temps.

Tableau 22: Travailleurs marocains selon la durée de la journée de travail (2007)

Effectifs	A plein temps	A mi-temps	Total contrats
Marocains	145469	16249	161718
Etrangers	1052629	247047	1299676
Marocains (%)	90,0	10,0	100
Etrangers (%)	81,0	19,0	100
Marocains sur total étrangers (%)	13,8	6,6	12,4

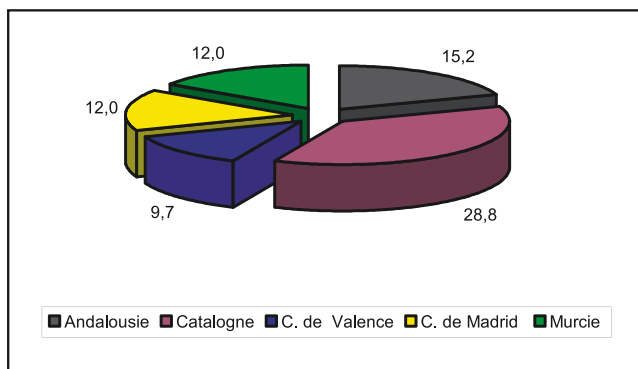
Source: MTAS

3.6 Travailleurs marocains par région

La répartition spatiale des travailleurs marocains en Espagne est inégale. En effet, 77,7% d'entre eux sont déclarés dans cinq Régions Autonomes. La Catalogne vient en tête avec 28,8% du total, la région de Murcie est au même niveau que Madrid avec 12% chacune.

Graphique 22

Les principales Régions de concentration des Travailleurs marocains en 2007 (%)



Source : MTAS

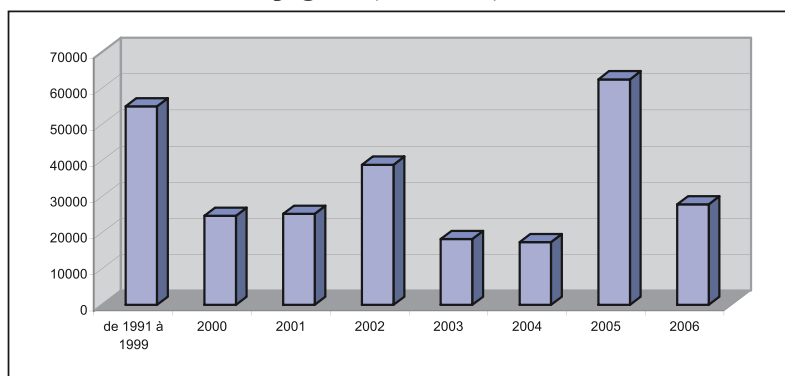
Sur les quelque 3 021 808 d'étrangers résidant en Espagne, 63,9% sont des travailleurs déclarés à la sécurité sociale au 1^{er} janvier 2007. La part des travailleurs marocains sur les 543 721 légalement installés, est de 50,3%. A Castille-Leon, la part est de 92,6% ; à Murcie de 60,6% et 53,1% aux Iles Canaries.

3.7 Travailleurs marocains selon la date d'adhésion à la Sécurité sociale espagnole

Il est à noter que 21,3% des travailleurs marocains sont déclarés à la sécurité sociale au 1^{er} janvier 2007 et y cotisent avant 2000. En 2005, année de la dernière opération de régularisation des étrangers, 62 442 ont adhéré au régime de la sécurité sociale, soit 22,8% du total des travailleurs marocains et 13,1% du total des travailleurs étrangers. En somme, au début de l'année 2007, les Marocains constituent 14,2% des travailleurs étrangers cotisant à la sécurité sociale espagnole.

Graphique 23

Effectifs des travailleurs Marocains par date d'adhésion à la sécurité sociale espagnole (1991-2006)



Source : MTAS

Tableau 23: Travailleurs marocains par date d'adhésion (1990-2007)

Année	Marocains	Etrangers	Marocains sur total Marocains	Etrangers sur total étrangers	Marocains sur total étrangers
avant 1991	3164	37132	1,2	1,9	8,5
de 1991 à 1999	54938	215073	20,1	11,1	25,5
2000	24682	131216	9,0	6,8	18,8
2001	25177	192786	9,2	10,0	13,1
2002	38798	277417	14,2	14,4	14,0
2003	18205	161171	6,7	8,3	11,3
2004	17367	177210	6,3	9,2	9,8
2005	62442	476994	22,8	24,7	13,1
2006	27847	250550	10,2	13,0	11,1
2007	877	10705	0,3	0,6	8,2
Total	273497	1930254	100	100	14,2

Conclusion : Paradoxe de l'immigration marocaine en Espagne

Depuis le début des années 90, les rapports statistiques des différents organismes spécialisés (dont Eurostat) placent les ressortissants marocains en tête de liste des étrangers légalement installés en Espagne. Cependant, les membres de cette communauté sont les moins visibles dans l'espace de ce pays par rapport aux autres étrangers, dont ils représentent 12,9% en 2007.

En France, en Belgique, aux Pays Bas et même en Allemagne, les Marocains font partie du paysage démographique et culturel quotidien. En terre ibérique, il en est autrement.

Trouver un restaurant marocain ayant pignon sur une grande ville comme Barcelone, Madrid ou Valence (respectivement 20,1% ; 11,7% et 9,8% des Marocains en Espagne, en 2007), n'est pas une chose courante. Les vêtements traditionnels marocains sont introuvables, il faut les commander à Paris, Bruxelles ou le Maroc. Les salles de prières, se situent entre les garages d'une ruelle de la banlieue ou au fond d'une impasse, dans une zone industrielle¹⁴⁷. Le hallal, est à peine visible.

La presse écrite marocaine est une denrée rare à Madrid et sur tout le territoire espagnol. De jeunes Marocains établis à Almeria, Barcelone et ailleurs ont essayé de combler ce vide mais sans succès.

Il en est autrement chez les autres communautés. A Madrid, pas moins de quatre journaux en mandarin circulent entre les lecteurs d'origine chinoise. Les Roumains, qui représentent 8,2% du total des résidents en Espagne, au 1^{er} mars 2007, ont réussi à publier au moins deux titres dans la capitale espagnole. Il est de même chez les Bulgares (2,3 % du total des étrangers). Les Hispano-américains, en plus d'un hebdomadaire gratuit consacré exclusivement à l'immigration, publient plusieurs autres titres qui couvrent différents aspects de la vie politique, économique et sociale dans leur continent ainsi que sur le territoire espagnol.

Si on partait de l'hypothèse selon laquelle plus les Marocains s'intègrent (France, Belgique...), plus ils manifestent leur identité et sont culturellement, politiquement, intellectuellement et physiquement visibles ; pour les Marocains

¹⁴⁷ Il y aurait en Espagne 332 salles de culte musulman (dont 80 en Catalogne, 52 à Madrid; 36 en Andalousie ; 27 à Valence ; 18 en Aragon,) ; les cimetières sont au nombre de 11. Voir Informe anual 2006, Observatorio Andalusi UCIDE ; 2007.

d'Espagne, le chemin de l'intégration serait encore long à parcourir.
Cela est-il lié au caractère récent de l'immigration marocaine dans ce pays, à sa croissance rapide ou à l'histoire et à la proximité géographique ?

Mohammed Khaldi*

OCMRE, Fondation Hassan II
pour MRE

**Texte revu et corrigé par le Directeur de la publication avec l'aide de Aïcha Sobhi de l'OCMRE.*

Références bibliographiques

- Arango J., Sandell R. (2004), coord, *Inmigración: Prioridades para una nueva política español*, Instituto Universitario Ortega y Gasset, Real Instituto El Cano, Madrid.
- Berriane M., García B L. (2004), *Atlas de la Inmigración Marroquí en España ; Taller de Estudios Internacionales Mediterráneos*, Université Autónoma de Madrid, publié avec le concours de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger, Madrid.
- Congreso de los Diputado (13/09/2004), Comisión del Congreso de los diputados.
- Congreso de los diputados (9 avril 1991), Acuerdo del Pleno del Congreso.
- Consejo General de Procuradores de Justicia de España, (2007), *Integrados. Justicia e inmigración*, Université Complutense de Madrid, Madrid.
- Fondation Hassan II pour Les Marocains Résidant à l'Etranger (2003), *Les Marocains de l'Extérieur*, Rabat.
- Instituto Nacional de Estadística, *Demografía y Población*, Madrid (plusieurs années).
- La Caixa Catalunya (Octobre 2006), *Informe Mensual del Servei d'Estudis de 'La Caixa'*, Barcelona.
- Ministerio de Trabajo y Asuntos Sociales, *Anuario Estadístico de Inmigración*, Observatorio Permanente de la Inmigración, Madrid.
- Ministerio de Trabajo y Asuntos Joaquín Sociales , (Abril 2007), *Plan Estratégico Ciudadanía E Integración 2007-2010*, Madrid.
- Ordóñez I., *Inmigración positiva: Jóvenes que complementan el mercado laboral*, www.forumlibertas.com/Economía.
- SOPEMI (marzo 2007), *Demografía de los Extranjeros*, OCDE.

Chapitre 3: Les Marocains d'Italie

Introduction

L'existence d'une communauté marocaine de plus en plus nombreuse en terre italienne¹⁴⁸ est le produit d'une phase remarquable dans le processus migratoire, à la fois long, complexe et souvent douloureux, qui s'est progressivement établi, puis consolidé, entre les rives méridionale et septentrionale du Bassin Méditerranéen, tout au long du siècle écoulé, mais plus particulièrement au cours des cinq dernières décennies, emportant vers l'Europe des millions de Marocains que leur terre natale n'a pas pu retenir sur place.

Très timide et fort marginal jusqu'aux années 80, le mouvement d'immigration marocaine en Italie s'amplifie sérieusement au cours des années 90, constituant ainsi la première communauté étrangère dans le pays de Marco Polo, avant d'être rattrapée, puis légèrement dépassée, par celles des Albanais et des Roumains dans les toutes dernières années seulement.

Concernant, au début, des individus isolés, issus de la plupart des régions marocaines émettrices traditionnelles de migrants, les flux vers l'Italie ont puisé beaucoup plus dans les populations de plusieurs grandes villes du pays, ainsi que dans celles de certaines contrées du Maroc central où l'aggravation relativement tardive de la crise de l'emploi a favorisé la contagion migratoire, d'autant plus que le pays de destination autorisait désormais le regroupement familial pour les étrangers, ce qui a contribué largement à en équilibrer les structures démographiques, tout en fournissant une main-d'œuvre très bon marché.

Largement diffuse à travers le territoire italien, pendant les premières années de sa constitution, la communauté marocaine y a connu une importante évolution dans sa distribution spatiale, marquée par un glissement progressif, mais particulièrement net, du Sud vers le Nord, ce dernier concentrant désormais les trois-quarts des immigrés marocains en terre italienne.

¹⁴⁸ L'auteur tient à exprimer ses sincères remerciements et sa profonde reconnaissance à Mademoiselle Siham Mbarki, chercheur à l'Observatoire de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résident à l'Etranger, pour l'aide précieuse qu'elle lui a fourni dans la phase de collecte des données statistiques qui ont constitué une matière première indispensable dans l'élaboration de ce travail.

En raison de la nature souvent succincte des données statistiques dont nous disposons, ainsi que du caractère rarement détaillé des informations et analyses que nous avons pu consulter, le présent travail ne peut aucunement prétendre embrasser, de manière globale et approfondie, le phénomène migratoire marocain en Italie. Il se limite plutôt, modestement, par la force des choses, à l'inscrire d'abord dans le grand mouvement d'immigration de travail des Marocains qui s'est amplifié et essaimé dans les grandes aires d'appel de main-d'œuvre européennes et pétro orientale, au cours du siècle écoulé, pour tenter, ensuite, d'esquisser les grands traits de l'implantation d'une communauté marocaine en Italie, avant d'en présenter sommairement certaines caractéristiques démographiques et finir par brosser un tableau général de sa répartition spatiale à travers le pays de Michel Ange.

1. Contexte général de l'émigration des Marocains en Italie

1.1 Les grands moments d'une émigration plus que centenaire vers le continent européen

La sortie des Marocains hors de leur territoire national, afin de s'installer plus au moins durablement ailleurs, pour des raisons de travail ou d'intérêt économique, est un phénomène à la fois ancien et récent. A travers cette longue trajectoire migratoire qui a disséminé les Marocains dans la plupart des régions du monde, on peut reconnaître cinq grandes phases remarquables, souvent chevauchantes, chacune d'elles dominée par des contenus propres ainsi que par des formes et des conditions d'organisation particulières :

1.1.1 Les migrations anciennes,

Relativement actives au 19^{ème} siècle, qui se traduisaient par l'installation de quelques commerçants, de Fès pour la plupart, dans certaines grandes villes d'Afrique Occidentale, notamment au Sénégal et en Gambie. Par ailleurs, on a signalé, vers la fin dudit siècle, des mouvements saisonniers qui portaient des effectifs, parfois non négligeables, de travailleurs agricoles de l'Orient et même du lointain Souss, allant louer la force de leur bras dans les fermes coloniales en Algérie, notamment en Oranie.

1.1.2 Les migrations forcées,

Générées par les autorités coloniales lors des conflits armés. Ainsi, la France et l'Espagne ont mobilisé et contraint, chacune de son côté et dans sa zone d'occupation respective, des dizaines de milliers de Marocains à aller servir «la métropole» sur les champs de bataille, mais aussi dans divers chantiers de soutien de l'effort de guerre, au cours des conflits en Europe (guerres de 1914-1918 et

1939-1945 ; guerre civile espagnole de 1936-1939) et même en Extrême-Orient (guerre d'Indochine de 1946-1954), là où ils ont indûment payé un lourd tribut de leur vie et de leur sang (des milliers de tués, de blessés, de disparus...), tout comme d'autres soldats enrôlés de force par l'occupant dans la plupart de ses colonies.

Si la plupart des survivants ont été rapatriés à la fin de ces conflits d'Européens, l'aventure forcée leur avait donné l'amère « opportunité » de découvrir le continent blanc. C'est justement le cas des soldats marocains qui ont été forcés de participer à la Campagne d'Italie (1943-1945), contribuant largement à la victoire des Alliés. Leur traversée de ce pays n'est pas passée inaperçue et le souvenir des Marocchini est encore vivace dans la mémoire de nombreuses personnes italiennes âgées.

1.1.3 Les migrations organisées

Déjà entre les deux grandes guerres européennes, des travailleurs marocains saisonniers étaient périodiquement recrutés, légalement ou clandestinement, par des employeurs en France. Cette pratique reprend, de manière fluctuante, après la guerre de 1939-45. Mais, c'est en fait, la conjonction de deux processus remarquables qui va instaurer la permanence et la régularité des flux migratoires et provoquer également leur massification.

Il s'agit, d'un côté, de l'augmentation considérable des besoins en main-d'œuvre requise par la reconstruction économique (Plan Marshall) d'une Europe profondément ravagée par des conflits trop longs et particulièrement destructeurs, ayant provoqué des coupes sombres au sein de la population active ainsi qu'une dénatalité notoire et, de l'autre côté, de l'avènement de l'indépendance du Maroc dont le jeune Etat, sorti d'un demi-siècle d'occupation et d'exploitation coloniales, n'a pas réussi à asseoir une économie capable de fournir les emplois nécessaires à une population à démographie galopante et majoritairement pauvre.

Si pendant les premières années de l'indépendance, les flux sont restés, la plupart du temps, polarisés par l'ancienne métropole française, ils ne tardèrent pas à prendre le chemin de nouvelles destinations, en vertu d'accords bilatéraux, conclus par le Maroc au début des années 60 avec certains pays d'Europe occidentale (Belgique, Pays-Bas, Allemagne), ou de manière spontanée vers d'autres, mais aussi en direction de pays arabes pétroliers (Libye, Etats du Golfe).

Cette phase d'expansion et même « d'euphorie » migratoire, qui dura une bonne douzaine d'années (avec un pic historique de plus de 30 000 travailleurs permanents réguliers en moyenne par an entre 1969 et 1972) est profondément remise en cause par le premier choc pétrolier.

1.1.4 Les migrations contrôlées

La crise pétrolière de 1973 et ses retombées économiques sur l'Europe Occidentale ont amené la plupart des importants pays d'immigration dans ce continent à prendre des mesures restrictives à l'encontre de la rentrée d'étrangers provenant du Tiers-Monde. Certains ont institué des primes au retour pour les immigrés réguliers installés sur leur sol. Des politiques de contrôle rigoureux de l'immigration de main-d'œuvre permanente sont adoptées par différents pays d'accueil. Désormais, les rentrées se feront sous trois formes :

- Une immigration régulière accomplie dans le cadre du regroupement familial, formule conçue en tant qu'immigration de peuplement destinée à corriger partiellement la situation de déclin démographique qui caractérise la plupart des pays d'accueil et ce, en encourageant la stabilisation de familles d'immigrés, nettement plus nombreuses et plus prolifiques que les ménages européens souvent très réduits, vieillissants et fort peu natalistes.
- Une immigration de travailleurs saisonniers, recrutés sur contrat, afin de répondre à la demande accrue de certains secteurs d'emploi temporaire, notamment l'agriculture, le bâtiment et les travaux publics.
- Une immigration irrégulière, dite aussi clandestine, phénomène ancien (initié en France, par exemple, dès les années 20) qui prend de l'ampleur au cours des décennies suivantes, parallèlement à l'extension de l'immigration régulière, puisqu'il bénéficiait de la tolérance des autorités publiques, en connivence avec le patronat qui réclamait une main-d'œuvre très bon marché, sous-payée, docile et sans charges sociales, offrant ainsi de grands avantages financiers et sociaux aux entreprises.

C'est dans cette phase critique d'immigration étroitement contrôlée dans les pays d'accueil traditionnels, et qui présente un tournant décisif dans l'évolution migratoire en Europe, que se situe l'ébauche d'un courant d'entrée des Marocains (avec évidemment bien d'autres nationalités du Sud) en Italie. Le concours de plusieurs facteurs permet d'expliquer cette orientation nouvelle, les uns relatifs au Maroc, les autres concernant l'Italie.

S'agissant du Maroc, il est nécessaire d'invoquer les circonstances essentielles de nature à amplifier l'émigration potentielle, parmi lesquelles nous insistons sur les suivantes :

- L'augmentation des difficultés socio-économiques (séries d'années sèches réduisant fortement la production agricole et l'emploi en milieu rural ; insuffisance de l'industrie ; activité touristique ténue, concurrence sévère des produits asiatiques et de contrebande...), d'autant plus que les recettes publiques s'amenuisent (chute des revenus des matières premières et gonflement de la facture pétrolière), alors que les dépenses augmentent énormément (guerre du Sahara) et l'endettement

s'alourdit vis-à-vis de l'étranger et des organismes financiers internationaux, ce qui amène l'Etat à réduire drastiquement les investissements à caractère social et à se désengager de plus en plus du secteur économique.

- L'ensemble de ces événements et mesures se traduit par une inflation généralisée et une augmentation notoire du coût de la vie, d'un côté, et par la réduction patente des possibilités d'emploi, alors qu'arrivent sur le marché du travail des effectifs considérables, des deux sexes, parmi les générations scolarisées massivement depuis l'indépendance, de l'autre.

- L'intensification des migrations internes se traduisant surtout par une urbanisation de plus en plus rapide, induite par l'afflux incessant de ruraux (qui maintiennent une fécondité élevée en ville), avec notamment le gonflement inconsidéré des populations des grandes métropoles nationales et régionales, d'un côté, et l'extension anarchique des quartiers périphériques où s'amplifie le chômage des jeunes des deux sexes (renforcé par l'arrivée en masse de la femme sur le marché de l'emploi) et où se complexifient les problèmes d'habitat, de transport, des services sociaux, etc., de l'autre côté.

Du côté italien, on peut faire valoir également trois facteurs principaux susceptibles de stimuler l'immigration vers ce pays, à savoir :

- La tendance de la population italienne à stagner numériquement, résultat d'une longue histoire migratoire, enclenchée surtout dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle, portant des millions de personnes, individus et familles entières, à chercher du travail dans les pays industriels voisins ou à s'exiler définitivement en Amérique ou en Australie, d'une part et d'une chute précoce et continue de la natalité (30‰ en 1925, 23‰ en 1946, 18‰ en 1955 et 16‰ en 1974), ce qui, malgré la réduction importante de la mortalité (autour de 10‰), ne dégageait qu'un très faible croît naturel, de l'ordre de 5 ou 6‰ par an seulement, d'autre part.

Ainsi, à l'image de la plupart des pays européens, l'Italie entraine inexorablement dans la phase démographique de croissance zéro (atteinte totalement au début de la décennie 80), avec une population de l'ordre de 56 millions d'individus, caractérisée par un vieillissement de plus en plus important et une réduction notoire du potentiel de personnes actives, ce qui risquait d'handicaper sérieusement l'activité économique du pays et de réduire son niveau de compétitivité tant au sein de l'Union Européenne qu'au niveau mondial.

- L'existence d'un large secteur d'économie souterraine qui ne peut fonctionner qu'avec une main-d'œuvre en majorité clandestine, docile, peu coûteuse et s'accommodant de conditions de travail inconfortables, ce qui permet de dégager des marges bénéficiaires considérables pour les employeurs.

- La possibilité encore offerte aux migrants d'entrer librement en Italie, tout comme dans les autres pays d'Europe Méridionale, alors que les frontières

des Etats d'Europe Septentrionale se refermaient de plus en plus hermétiquement. Les visas et les dispositions de contrôle ne virent le jour qu'à partir des années 90 en Italie. Cette période de «grâce migratoire» d'une quinzaine d'années a permis ainsi la déviation d'une bonne partie des flux qui se dirigeaient traditionnellement vers la France, le Benelux et l'Allemagne, en direction de l'Italie, mais aussi de l'Espagne qui allaient, de ce fait, passer de la situation de pays longtemps exportateurs à pays de plus en plus importateurs de main-d'œuvre, pour la plupart irrégulière, ce qui arrangeait formidablement leur économie.

Ainsi pourrait-on comprendre comment des évolutions parallèles et des événements concomitants, de natures certes opposées, mais partout d'ordre économique et sociopolitique, des deux côtés de la Méditerranée, se sont combinés pour engendrer un flux de migrants marocains de plus en plus nourri vers l'Italie qui restait l'un des ventres mous d'une Europe globalement de moins en moins accessible aux étrangers issus des pays du Sud.

1.1.5 Les migrations périlleuses ou suicidaires

L'élargissement progressif de l'Union Européenne et l'établissement de visas, en Italie (membre fondateur de la CEE) et dans la Péninsule Ibérique, entraînèrent l'extension vers le Sud des mesures restrictives prises par les Etats du Nord. Ainsi, les remparts de la « forteresse Europe » glissaient vers la façade méridionale du continent, l'espace frontalier de contrôle des migrants correspondant désormais à la Mer Méditerranée, sur les deux rives, tant au départ («traiter l'immigration à la source») qu'à l'arrivée et pendant la traversée (contrôle strict à l'aval).

Si cela rend l'accès à l'espace européen beaucoup plus difficile qu'auparavant, du fait de l'étoffement de l'arsenal juridique et réglementaire répressif et du renforcement continu du dispositif policier et sécuritaire (la migration étant de plus en plus associée au trafic de drogue et surtout au « terrorisme », notamment quand elle émane de pays musulmans), il ne dissuade guère les candidats à l'émigration à partir du Sud, dont les rangs grossissent démesurément au Maghreb où ils sont rejoints par d'autres contingents, incessants et tenaces, provenant de l'immense ceinture de misère que constitue la zone sahélienne, alors que la chute du communisme a levé les obstacles devant les flux provenant des pays de l'Est et que les guerres des Balkans engendraient des millions de réfugiés et de demandeurs d'asile.

Ainsi, des réseaux de recruteurs, de passeurs et d'intermédiaires de toutes sortes organisent des filières de connexion et de traversée de la mer, sur des embarcations de fortune surchargées, tentant de forcer l'invulnérable forteresse européenne. L'aventure, chèrement payée financièrement par des familles

pauvres, se termine souvent par des drames, la Méditerranée devenant beaucoup plus un énorme «cimetière marin» qu'une mare nostrum ou un plan bleu pour les riverains.

Au total, l'esquisse des grands traits de «la geste migratoire» marocaine, qui se développe sur plus d'un siècle, avec un essai de périodisation et de typologie sommaire, nous a permis de voir que la présence des Marocains en Italie est loin d'être un fait fortuit ou isolé, mais qu'il s'inscrit plutôt dans l'évolution d'ensemble d'un grand mouvement de population commandé et conditionné par des facteurs sociodémographiques et politico-économiques majeurs agissant simultanément dans les aires de départ (push factors) et dans les espaces de destination (pull factors).

Ainsi, nous y avons reconnu des moments d'ampleur inégale et d'origines différentes : l'un ancien, accidentel, passager, involontaire, forcé et sanglant, correspondant à la grande remontée de combattants marocains, incorporés malgré eux au sein des troupes alliées débarquées en Sicile en 1943, tout le long de la péninsule, traversée qui n'est restée qu'à l'état de souvenir historique, parfois encore vivace localement ; l'autre récent, «volontaire» et pérenne, généré par le changement des conditions d'entrée des immigrés du Sud en Europe, qui s'est progressivement enraciné, pour devenir l'une des composantes essentielles du paysage migratoire en Italie, notamment dans les zones où la concentration de la communauté est importante, ainsi qu'un élément vital de l'économie de plusieurs dizaines de milliers de familles dans de nombreuses villes et campagnes du Maroc.

1.2 Un mouvement migratoire difficile à cerner correctement

S'il est toujours illusoire de prétendre à l'exhaustivité et l'extrême rigueur statistique, ceci est particulièrement vrai pour les mouvements migratoires qui sont souvent d'une complexité infinie et d'une opacité parfois déroutante, non seulement en ce qui concerne les déplacements non réglementés ou clandestins (ce qui est compréhensible), mais aussi pour les flux organisés et légaux. Deux facteurs essentiels pourraient expliquer cette situation :

- D'un côté, le caractère souvent instable, parfois même fugace, de la présence du migrant à un endroit donné, dans la mesure où, une fois qu'il se met en mouvement pour une raison quelconque, il acquiert une certaine propension à la mobilité continue ou, du moins, récurrente, tant qu'il n'arrive pas à satisfaire ses besoins et ses attentes, objectif par définition très relatif et évolutif, nécessitant plusieurs déplacements pour l'atteindre, partiellement et provisoirement dans la plupart des cas.
- De l'autre côté, la nature et la qualité des systèmes d'enregistrement des migrants,

au départ, à l'arrivée et pendant la durée de séjour en terre d'accueil. En effet, il est quasi impossible de donner une évaluation exacte des émigrés marocains, que ce soit pour les effectifs sortis du pays et leur évolution, ou leurs caractéristiques socio-économiques au départ. Les espaces d'émission et les enregistrements aux postes frontières ne fournissent pas de données facilement ou directement utilisables puisque la distinction n'est pas faite entre les différentes catégories de migrants, ni à la sortie, ni à l'entrée.

De même, les comptages effectués par les autorités chargées de l'émigration ne peuvent fournir des informations que pour les travailleurs recrutés en vertu d'un contrat de travail dans le cadre d'accords bilatéraux avec les pays importateurs de main-d'œuvre, ce qui n'est pas le cas de l'Italie vis-à-vis du Maroc.

S'il n'est guère aisé de quantifier l'importance réelle des sorties et des rentrées à partir de telles sources, ni le poids du solde migratoire qui en résulte, la tâche se complique davantage par l'étendue des sorties clandestines dont on ignore totalement le volume, mais pour lesquelles on avance souvent des estimations plus ou moins fantaisistes. Par ailleurs, les destinations véritables ou finales des sortants légaux ne peuvent être connues exactement, puisque ces migrants changent souvent leur destination première, une fois arrivés à l'étranger, sans parler des cas de décès qui affectent la masse des migrants sans qu'ils soient comptabilisés.

De surcroît, les différentes opérations de recensement de la population du Maroc, fort espacées dans le temps et non exemptes d'erreurs, sont incapables d'appréhender l'ampleur réelle d'un phénomène aussi mouvant et rapidement évolutif que celui de l'émigration, d'autant plus que l'objectif de ces opérations n'est pas de saisir une telle réalité. L'on peut en déduire le solde migratoire global de la période intercensitaire, sans en saisir pour autant l'évolution annuelle, ni la distribution par pays de destination.

De leur côté, les enquêtes spécifiques sur l'émigration sont trop coûteuses pour être réalisées à travers un territoire national aussi immense (711 000 km²), particulièrement dans les zones montagneuses et les régions arides, fort étendues et plus au moins densément peuplées, qui ne sont que rarement d'accès facile. Encore faut-il remarquer que de telles investigations ne renseigneraient que sur la migration au sein des ménages présents et non sur celle des foyers qui sont partis en totalité pour s'installer à l'étranger.

Les rares études élaborées par des chercheurs, souvent isolés et rarement en équipe, dans différentes disciplines, ont le mérite d'analyser localement le phénomène, sans pour autant pouvoir évaluer l'ampleur des départs et les

destinations des migrants. On insistera sur le caractère provisoire de telles études qui sont souvent des images instantanées d'un phénomène par essence très mouvant et constamment évolutif.

Autant dire qu'il est presque vain de chercher à mesurer l'intensité des courants migratoires à partir des sources marocaines au départ, notamment pour ce qui concerne ceux qui se dirigent vers l'Italie (et l'Espagne), effectués en majorité de manière non régulière et souvent indirecte.

Il faut avoir donc recours aux données disponibles dans le pays d'accueil pour tenter de quantifier les flux et en connaître les caractéristiques principales, car là les enregistrements aux frontières, les statistiques des ministères de l'Intérieur et du Travail et celles des offices et instituts spécialisés, les recensement de population, les enquêtes spécifiques et études ciblées, élaborées par des chercheurs italiens, de même que les listes établies par les consulats du Maroc en Italie, fournissent des données assez abondantes et parfois des analyses intéressantes.

Pourtant, même à ce niveau, les informations obtenues sont de qualité inégale, variant sensiblement, pour le même phénomène, d'une source à l'autre. Les chiffres livrés par les recensements de population à propos des effectifs de Marocains (et des étrangers dans leur ensemble) sont tantôt supérieurs, tantôt inférieurs à ceux donnés par les Services de l'Immigration ou du Travail. Toutefois, les données des différentes sources devraient normalement tendre à se rapprocher avec le temps, au fur et à mesure que les appareils d'enregistrement s'améliorent, d'une part, et que le phénomène de clandestinité se réduit, de l'autre. Pourtant les écarts demeurent importants et ne semblent pas près de se résorber à court terme.

Il reste à souligner que le mécanisme des naturalisations, qui touche un nombre croissant d'émigrés et surtout de leurs enfants nés en Italie, gêne l'estimation de la communauté marocaine dans le pays de Dante.

Pour ces raisons et bien d'autres, le degré de fiabilité des données concernant l'immigration est tout à fait relatif, même si les opérations de contrôle, de plus en plus serrées, et l'amélioration des systèmes et dispositifs de comptage tendent à cerner le phénomène avec beaucoup plus de rigueur que dans le passé, sachant que l'Italie n'a été confrontée sérieusement au problème de l'immigration que depuis les années 90, à l'inverse des vieux pays d'accueil voisins dont les appareils statistiques et les méthodes d'investigation ont été rodés de bonne heure pour mesurer et analyser une question plus ou moins ancienne, devenue pratiquement structurelle de leurs démographies, leurs économies et leurs sociétés.

2. Evolution de la migration marocaine en Italie

En dépit de toutes les réserves émises plus haut, l'information disponible nous autorise à dresser un tableau général de l'évolution de l'immigration marocaine en Italie, d'en évaluer l'importance au sein de la masse totale des étrangers et de faire ressortir les traits essentiels de la structure sociodémographique, ainsi que de la répartition spatiale de notre communauté¹⁴⁹ dans ce pays, autant que le permettraient les données accessibles.

De fait, dans cette modeste tentative, nous nous sommes basé essentiellement sur les séries statistiques élaborées par l'Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT), à partir des données fournies par diverses administrations concernées, en premier lieu le Ministère de l'Intérieur. Cela représente la source qui a alimenté la quasi totalité de nos tableaux. Nous avons également tiré profit de différentes études et analyses sur le sujet, effectuées tout aussi bien par des chercheurs italiens que par leurs homologues marocains.

2.1 L'accroissement fulgurant du nombre des Marocains en Italie

Nous avons évoqué l'impact des mesures restrictives adoptées par les principaux pays d'accueil en Europe, au lendemain du choc pétrolier de 1973, sur le ralentissement et le changement de la nature de l'immigration dans ces pays, d'une part, et sur la déviation d'une partie des flux vers l'Italie et l'Espagne comme aires de transit ou même d'installation plus ou moins durable, d'autre part. Pourtant, ce dernier fait ne ressort pas des données statistiques, puisqu'en 1981 on n'a recensé que 1500 Marocains dans toute l'Italie, ce qui signifierait que le phénomène de clandestinité était probablement fort important à ce moment-là. Dix années plus tard, leur effectif montait à quelque 83 000, pour doubler au cours de la décennie suivante et être estimé actuellement (fin 2007) aux alentours de 370 000 individus.

En fait, l'examen des chiffres permet de déceler trois phases remarquables dans l'évolution de la présence marocaine en Italie couvrant chacune une dizaine d'années, mais différentes par le rythme d'accroissement du volume de la communauté ainsi que par les changements qui affectent ses caractéristiques principales :

- L'étape de reconnaissance qui va du milieu des années 70 à celui de la décennie suivante. Elle correspond à la période de découverte, par des candidats déboutés

¹⁴⁹Le terme de « communauté » utilisé ici ne doit être chargé d'aucune connotation de « communautarisme » à l'anglaise, mais désigne tout simplement un ensemble d'individus de provenance commune et ayant des caractères sociaux communs.

par la fermeture des frontières des pays récipiendaires européens habituels, d'un nouvel espace d'immigration potentiel, mais dont les possibilités d'absorption sont encore inconnues et apparemment limitées. Le nombre de Marocains présents en Italie reste modeste, de l'ordre de quelques milliers en fin de période, du moins selon les sources officielles dont nous disposons.

- L'étape de fondation de la communauté, qui s'étend sur la décennie suivante, au cours de laquelle l'exploration du terrain se poursuit et s'améliore au fur et à mesure que le nombre d'arrivants augmente, s'investissent dans des domaines d'activité de plus en plus diversifiés et consolident leur présence dans la plupart des régions italiennes.

Tableau 1 : Evolution de l'effectif de population marocaine en Italie depuis les années 90 (Permis de séjour au 1^{er} janvier)

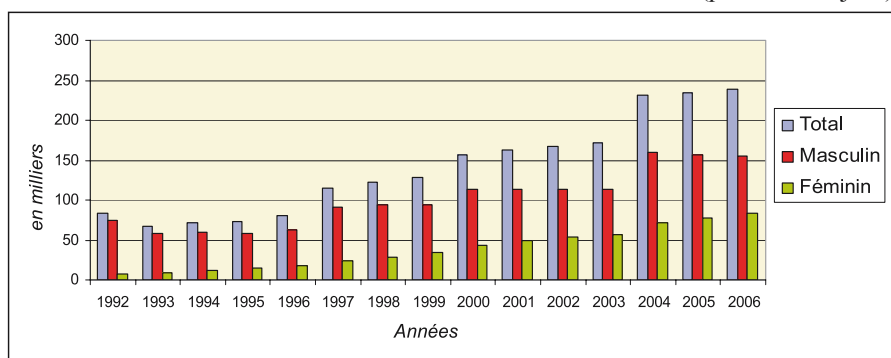
Etape de fondation		Etape de stabilisation			
Année	Effectif	Année	Effectif	Année	Effectif
1992	83 292	1997	115 026	2002	167 89
1993	66 526	1998	122 230	2003	170 746
1994	72 464	1999	128 297	2004	231 044
1995	73 076	2000	155 864	2006	239728
1996	81 247	2001	162 254	2007*	250000

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

* Estimation personnelle

Graphique 1

Evaluation de la communauté marocaine en Italie en 15 ans (permis de séjour)



Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

-L'étape de stabilisation de la communauté qui s'affirme depuis 1997 et continue aujourd'hui, se caractérisant par une consolidation rapide de la présence marocaine,

qui devient ainsi une composante de plus en plus notoire de la population du pays, et par un enracinement patent.

On ne manquera pas de noter le caractère irrégulier et parfois anormal de cette évolution qui laisse apparaître un cas de régression subite (1993) et deux grands bonds en avant (1997 et 2000), mais surtout l'accroissement continu enregistré entre 1996 et 2006, au rythme moyen annuel de 10%, soit 14400 permis de séjour supplémentaires en moyenne chaque année, se traduisant ainsi par le triplement des effectifs en 11 ans.

Par ailleurs, si nous considérons les données des permis de séjour et ceux relatifs à la population résidente, l'on constate que les écarts entre les deux sources est énorme, augmentant avec le temps : en 2002/2004, il est le double de ce qu'il était en 1992, soit 28% contre 15% ; alors qu'il monte à 33% à la fin de l'année 2005, les données de la population résidente sont ainsi toujours supérieures à celles des permis de séjour, les dépassant de quelque 80000 individus en fin 2005.

Tableau 2 : Permis de séjour et population résidente marocaine en Italie(Au 31 décembre)

Année	Permis de séjour (PS)	Population Résidente (PR)	Différence	
			Effectif	% PR/ PS
1981	1397	1501	104	7,4
1992	83 292	95 580	12 288	14,8
2002	167 889	215 430	47 541	28,3
2004	231 044	294 945	63 901	27,7
2005	239728	319537	79809	33.3

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

2.2 Une présence marocaine progressivement normalisée par des opérations de régularisation récurrentes

Les écarts souvent énormes entre la population résidente recensée et celle qui détient un permis de séjour en Italie résultent évidemment de l'existence d'une importante fraction d'immigrés en situation irrégulière. Une telle situation est périodiquement corrigée, plus ou moins valablement, au moyen d'opérations de régularisation qui se sont répétées tout au long des deux dernières décennies, et auxquelles le gouvernement italien recourt chaque fois que les circonstances l'exigent ou que les pressions se font plus fortes, afin de pourvoir le marché de l'emploi en travailleurs légaux ou de résorber partiellement des pratiques socio-économiques perverses.

La première en date de ces opérations de régularisation fit suite à la loi 943 de 1986. Décrétée essentiellement en faveur des immigrantes originaires du Cap Vert et d'Erythrée, afin de leur délivrer un permis de séjour les autorisant à travailler légalement, notamment comme employées de maison, cette mesure a profité aussi à d'autres étrangers se trouvant en pareille situation d'irrégularité sur le sol italien, dont quelque 19 000 Marocains qui ont représenté ainsi 18,3% de l'ensemble des étrangers régularisés à cette occasion.

La seconde loi du genre, nettement plus importante, prise en 1990, dite loi Martelli, est venue réglementer les conditions d'admission, de séjour et d'expulsion des étrangers, tout en adoptant le principe de programmation annuelle du volume des entrées jugé nécessaire pour le pays, le but étant de maîtriser le phénomène migratoire dans son ensemble. Cette mesure qui a concerné près de 216 000 étrangers permit alors la régularisation de plus de 50 500 Marocains d'un coup, soit près du quart du total des étrangers et plus que l'effectif global des Tunisiens (près de 30 000), des Sénégalais (16 600) et des Algériens réunis, ayant bénéficié de l'opération.

Plusieurs opérations similaires se sont succédées, à intervalles plus ou moins réguliers, faisant ainsi émerger de la grande masse des immigrés clandestins des contingents considérables qui accèdent subitement à la légalité en obtenant un permis de séjour et, du coup, une certaine légitimité et une marge de dignité d'existence par l'accès déclaré aux marchés du travail et du logement, ainsi qu'à un certain droit d'expression et d'action.

En 2004, sur la base des lois 189 et 222 décrétées en 2002, la régularisation a profité à quelque 48 000 Marocains sur un total de 647 000 immigrés, ce qui n'a représenté cette fois-ci que 7,4% du total des bénéficiaires, très largement dominés par les ressortissants d'Europe orientale arrivés en grand nombre (59%), notamment les Roumains (20,9%), les Ukrainiens (15,7%) et les Albanais (7,4%). On ne manquera pas de souligner que parmi les régularisés marocains de 2004, environ 86,5% étaient des hommes, alors que la proportion de ceux-ci n'excédait pas 54% au sein de l'ensemble des régularisés, toutes nationalités confondues.

2.3 La modération relative de l'intensité du flux migratoire marocain en Italie

L'examen des données récentes concernant l'évolution de la présence étrangère en Italie permet de formuler deux remarques essentielles à propos de la communauté marocaine dans ce pays :

-D'un côté, la permanence d'un rythme d'accroissement soutenu, de l'ordre de 10% en moyenne chaque année, induisant une augmentation de l'effectif

des Marocains de près de moitié en quatre ans seulement, puisqu'il est passé de 215 000 à 320 000 résidents entre le début de 2002 et la fin de 2005.

-De l'autre côté, le ralentissement relatif du rythme de cet accroissement, dans la mesure où il se trouve bien en deçà du taux moyen d'augmentation du reste des étrangers, toutes nationalités confondues, qui fut, pour la même période, de près de moitié plus élevé par rapport à celui des Marocains, soit respectivement 15.2% contre 10.4%.

Tableau 3 : Evolution récente des effectifs des Marocains parmi les résidents étrangers en Italie

Populations	2002		2003		2004		2005	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Marocains	215 430	13,9	253 362	12,7	294 945	12,3	319 537	12,0
Autres étrangers	1 333 943	86,1	1 736 797	87,3	2 107 212	87,7	2 350 977	88,0
Total	1 549 373	100	1 990 159	100	2 402 157	100	2 670 514	100

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

Comme nous l'avons déjà signalé, le poids de la communauté marocaine dans la masse des étrangers a enregistré une réduction sensible, de l'ordre de 9% environ, au cours des dernières années, malgré l'augmentation soutenue de ses effectifs, ceci en raison de l'afflux de plus en plus massif de migrants originaires des Balkans, d'Europe orientale, d'Amérique Latine et même d'Asie. Ainsi, sur la période 2002-2005, la communauté marocaine a augmenté de 48% alors que le nombre des autres étrangers s'est accru de 76%, ce qui fait que les Marocains n'ont participé qu'à raison de 9% seulement dans le croît global du nombre des étrangers en Italie qui a augmenté de plus de 1 million d'individus, c'est-à-dire à la moyenne de plus de 280000 chaque année. Ceci confirme bien le caractère de plus en plus manifeste qu'acquiert l'Italie en tant que terre d'immigration massive en Europe, pour des populations provenant de toutes les régions du monde.

Tableau 4 : Part du croît démographique net des Marocains au sein du croît global des Etrangers résidant en Italie (2002-2005)

Populations	2002-2003		2003-2004		2004-2005		2002-2005	
	Croît	%	Croît	%	Croît	%	Croît	%
Marocains	37932	8,6	41 583	10,1	24 592	9,2	104 107	9,3
Autres étrangers	402 854	91,4	370 415	89,9	243 765	90,8	1 017 034	90,7
Total	440 786	100	411 998	100	268 357	100	1 121 141	100

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

Il faut souligner que la réduction relative du poids de la communauté marocaine dans la masse des immigrés en Italie ne traduit pas un fléchissement plus important de son taux d'accroissement annuel par rapport au reste des étrangers,

puisque ce taux a diminué respectivement de 41% pour les Marocains contre 50% pour les autres entre 2002-2003 et 2004-2005. C'est plutôt l'arrivée de plus en plus massive d'immigrés des régions suscitées qui sous-tend cette réduction.

Tableau 5 : Evolution du taux d'accroissement des Marocains parmi les Etrangers résidant en Italie (%)

Populations	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2002-2005
Marocains	17,6	16,4	8,3	10,4
Autres étrangers	30,2	21,3	11,6	15,2
Total	28,4	20,7	11,2	14,6

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

2.4 Un étranger sur huit en Italie est marocain

L'alimentation ininterrompue du flux migratoire marocain par de nouveaux arrivants, légaux et clandestins, soit en aventuriers solitaires ou en groupes, soit dans le cadre du regroupement familial, conforte les rangs d'une communauté sans cesse plus nombreuse qui, insignifiante jusqu'au milieu des années 80 (à peine 1% des étrangers), constitue actuellement près de 12% de l'ensemble des étrangers vivant au pays de Leonard de Vinci. En effet, sur les 2,67 millions d'étrangers résidents enregistrés en fin 2005, près de 320 000 étaient marocains.

L'on remarquera que cette primauté numérique précoce des Marocains parmi les autres groupes étrangers, détenue durant deux décennies, ne leur a été disputée que récemment, puis ravie en 2002 par les Albanais voisins (dépassés eux aussi par les Roumains dès 2005) dont les vagues de migrants n'ont pas cessé de gonfler tout au long des années 90, mais surtout à partir de 1996, avec la détérioration continue de la situation dans les Balkans où se généralisent les conflits armés, générant des centaines de milliers de réfugiés, de déplacés et de demandeurs d'asile de toutes nationalités, victimes de massacres et parfois de génocides avérés, notamment en Bosnie et au Kosovo.

Ainsi, à la fin de l'année 2002, le nombre des Albanais pourvus d'un permis de séjour en Italie était de 171 567 contre 170 746 Marocains. Leurs nombres respectifs s'élevaient en fin 2005 à 257000 contre 240000 Marocains, alors que celui des Roumains dépassait 271000.

Par ailleurs, les Marocains représentent les 2/ 3 des immigrés d'Afrique du Nord. En effet, la primauté de la communauté marocaine parmi les ressortissants du Maghreb Arabe et d'Egypte s'est confirmée depuis plus de deux décennies, après une légère avance marquée par les Tunisiens jusqu'au milieu des années

80. Ainsi, dès le début de la décennie 90, la part des Marocains dépasse la moitié de l'ensemble des ressortissants nord-africains, leur nombre étant alors plus du double de celui des Tunisiens et équivalent à celui de l'ensemble des immigrés issus des pays d'Europe Centrale et Orientale.

Tableau 6 : Importance des Marocains au sein de la communauté arabe immigrée d'Afrique du Nord résidente en Italie

Nationalités	2002		2003		2004		2005	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Marocains	215 430	66,8	253 362	66,7	294 945	66,1	319 537	66,0
Tunisiens	59 528	18,5	68 630	18,1	78 230	17,5	83 564	17,3
Egyptiens	33 701	10,4	40 583	10,7	52 865	11,8	58 879	12,2
Algériens	12 587	3,9	15 493	4,1	18 736	4,2	20 202	4,2
Libyens	1 299	0,4	1 466	0,4	1 532	0,3	1 523	0,3
Total	322 545	100	379 534	100	446 308	100	483 705	100

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

A la lecture du tableau 6, il pourrait sembler paradoxal que ce ne sont pas les deux pays, géographiquement les plus proches et ayant entretenu des liens historiques prolongés avec l'Italie, à savoir la Libye et la Tunisie (longue domination romaine ; occupation de la Libye par l'Italie entre 1911 et 1943 ; présence italienne importante en Tunisie sous occupation française), qui possèdent les plus fortes communautés d'Afrique du Nord en Italie, mais plutôt le Maroc, nettement plus éloigné et sans liens historiques étroits avec le pays de Cavour, d'un côté, et de plus en plus aussi l'Egypte dont les ressortissants ont enregistré là un accroissement de 15% l'an en moyenne au cours des dernières années. Ainsi, plus que la géographie et l'histoire, ce sont des facteurs d'ordre démographique, économique et sociopolitique qui rendent compte de cette situation, sans oublier l'influence des traditions migratoires :

- L'émigration algérienne a été et reste encore fortement polarisée par la France (même si elle s'est amplement diversifiée au cours des deux dernières décennies) où elle s'est développée très précocement et tout au long d'une douloureuse colonisation qui a duré plus de 130 années ;
- La Libye est un pays pétrolier important mais peu peuplé (6 millions d'âmes et densité de 3,4 hab. /km²) qui importe main-d'œuvre et cadres ; ses rares émigrés sont poussés par des raisons d'ordre plutôt politique que par des facteurs économiques ;
- La Tunisie, nettement plus peuplée (10 millions et 63 hab. /km²), a assez tôt adopté des mesures de planification familiale pour réduire la fécondité (la plus basse du monde arabe avec moins de 2 enfants par femme), tout en diversifiant l'économie et en relevant le niveau d'instruction des populations, ce qui n'a pas

- empêché la permanence d'un flux migratoire important ;
- L'Egypte est de plus en plus surpeuplée (77 millions de personnes qui s'entassent sur 4% du territoire national, le long de la vallée du Nil et dans le Delta) et conserve une natalité soutenue (3,2 enfants par femme), alors que la situation économique se détériore manifestement et de façon continue ;
 - Le Maroc qui, en dépit d'un recul important de la fécondité (2,5 enfants par femme) se caractérise par un gonflement spectaculaire de la catégorie des jeunes en âge de travailler, alors que le marché de l'emploi demeure étrié et que la pauvreté ne régresse que lentement, le pays affichant l'un des IDH (Indice de Développement Humain) les moins favorables dans le monde arabe (0,620) qui lui confère la 125^{ème} place dans le monde en 2002 sur 155 pays classés !

Au total, c'est paradoxalement le Maroc, le pays le plus éloigné et dont les liens avec l'Italie ont été les plus lâches parmi les Etats d'Afrique du Nord, qui alimente le courant migratoire le plus actif et le plus massif vers l'espace italien, soit 65% du croît global des ressortissants de ces pays entre 2002 et 2005. Le flux égyptien, vu le réservoir humain considérable disponible, tend à dépasser celui qui provient de Tunisie malgré l'ancienneté relative de la présence tunisienne dans la patrie de Vivaldi. De fait, au cours de cette période de quatre ans, ces deux derniers apports ont été pratiquement égaux, de l'ordre de 15% dans le croît migratoire global issu de la zone nord-africaine.

2.5 Une immigration motivée par la quête du travail et nourrie par le regroupement familial

La ventilation des données fournies par les permis de séjour sur la base des différentes causes d'immigration de toutes origines en Italie, montre clairement que c'est bien évidemment la quête de travail qui est le moteur essentiel de l'arrivée des immigrés, puisqu'elle concerne plus des 3/5 de l'ensemble des étrangers dans ce pays, contre moins de la moitié de cette valeur pour le regroupement familial, le reste relevant de motifs extrêmement divers dont notamment les raisons religieuses, le choix de l'Italie comme pays de résidence, mais aussi pour les études ou le tourisme, ainsi que la demande de droit d'asile.

La situation diffère énormément selon le sexe, dans la mesure où c'est le motif travail qui domine très largement pour les hommes (79%), alors qu'il n'est évoqué que dans 45% des cas chez les femmes, soit presque autant que la cause d'immigration principale de celles-ci qui est le regroupement familial. Autant dire que pour les premiers, il s'agit essentiellement d'une immigration volontaire, conséquente et directe et, pour les secondes, d'une immigration subie, subséquente et indirecte, même si une bonne partie d'entre elles sont de plus en plus mues par la quête d'un emploi à l'étranger.

Les données relatives à la communauté marocaine reflètent en gros une situation qui s'approche de celle qui caractérise l'ensemble des étrangers en Italie, avec toutefois une différence de taille au niveau des motifs secondaires d'immigration mentionnés plus haut (en marge du travail et du regroupement familial) qui n'interviennent que pour 2% des cas chez les Marocains, alors qu'ils représentent 8% au sein de la population étrangère dans sa globalité.

Tableau 7 : Causes de l'immigration des ressortissants d'Afrique du Nord et de l'ensemble des étrangers selon les permis de séjour en Italie en 2006 (%)

Populations	Travail			Regroupement familial			Autres causes		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Marocains	87.2	26.7	65.8	11.1	71.6	32.5	1.7	1.7	1.7
Tunisiens	87.7	15.8	67.8	10.9	82.6	30.7	1.4	1.6	1.5
Algériens	93.1	14.1	76.8	5.7	83.1	21.7	1.2	2.8	1.5
Egyptiens	91.1	6.7	74.7	7.6	91.1	23.9	1.3	2.2	1.4
Total immigrés	78.9	45.2	62.1	13.6	46.1	29.8	7.5	8.7	8.1

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

La comparaison avec les autres communautés magrébines et égyptienne, que permet de faire le tableau 7, laisse voir que le motif regroupement familial est nettement plus actif chez les Marocains, où la part des entrées qu'il induit est supérieure de 50% à celle des Algériens, tout en dépassant de 2 et 9 points la situation des Tunisiens et des Egyptiens, respectivement. Cette supériorité relative est due à l'importance de ce mécanisme parmi les individus de sexe masculin au moment où son impact est plus sensible pour l'autre sexe chez les trois autres communautés arabes.

Inversement, l'apport dû au motif travail est moins important, en termes relatifs, pour la communauté marocaine dans sa globalité, mais sensiblement plus fonctionnel pour les femmes que pour les hommes : sa part est ainsi de 89% supérieure à celle des Algériens, de 69% plus élevée que celle des Tunisiens et plus de quatre fois plus consistante que celle des Egyptiens. Ceci nous renseigne clairement sur l'ampleur du mouvement d'immigration individuelle de femmes marocaines en quête d'emploi, tout particulièrement au cours de la décennie écoulée où le phénomène s'est notoirement amplifié parallèlement à l'explosion du chômage féminin au Maroc, surtout en milieu urbain.

Tableau 8 : Poids de la migration marocaine en Italie dans celle provenant des pays d'Afrique du Nord

Pays de provenance	2002-2003		2003-2004		2004-2005		2002-2005	
	Croît	%	Croît	%	Croît	%	Croît	%
Maroc	37 932	66,5	41 583	62,3	24 592	65,8	104 107	64,6
Tunisie	9 102	16,0	9 600	14,4	5 334	14,2	24 036	14,9
Egypte	6 882	12,1	12 282	18,4	6 014	16,1	25 178	15,6
Algérie	2 906	5,1	3 243	4,8	1 466	3,9	7 615	4,7
Libye	167	0,3	66	0,1	- 9	-	224	0,1
Total	56 989	100	66 774	100	37 397	100	161 160	100

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

3. Des structures démographiques en remodelage progressif

La nature de l'élément humain migrant, en provenance de milieux géographiques et socio-économiques des plus divers, à la fois ruraux et urbains appartenant à la plupart des régions marocaines, du reste fort contrastées, d'un côté, mais aussi la forme souvent irrégulière de l'accès au territoire italien et les mesures plus au moins aléatoires de régularisation de la présence des immigrés, de l'autre, expliquent le caractère déséquilibré des différentes structures démographiques de la communauté marocaine en Italie. Celle-ci est en remodelage continu, plus ou moins accéléré selon les régions, le profil des immigrants et le degré de leur insertion dans la société d'accueil. Progressivement, ces structures se normalisent, tout en restant, pour l'instant, à un stade encore inachevé par rapport aux autres communautés marocaines qui vivent dans les anciens pays d'accueil voisins et qui présentent des profils nettement plus équilibrés.

3.1 La féminisation en cours de l'immigration marocaine en Italie

Comme pour toutes les migrations de découverte d'un monde nouveau, les pionniers sont presque exclusivement des hommes jeunes, souvent désœuvrés, pouvant ou devant quitter le foyer familial sans en perturber le fonctionnement, allant parfois chercher l'aventure mais surtout la réalisation de leur rêve et le complément indispensable de ressources pour la famille restée au pays. Le mouvement migratoire marocain en Italie n'a pas échappé à ce schéma général.

Sur la base des données fournies par les registres de permis de séjour, la communauté marocaine serait demeurée masculine, à raison de 9 personnes sur 10, jusqu'au début des années 90. Au milieu de cette décennie, le taux de féminisation est monté à 20%, puis à 30% au tout début de l'année 2001, pour n'augmenter que très faiblement depuis cette date.

- La lecture du tableau 9 appelle la formulation de quelques remarques essentielles :
- La différence notoire entre les rythmes d'évolution des deux sexes, dans la mesure où l'effectif des immigrées a plus que décuplé entre 1992 et 2006, alors que celui de leurs homologues masculins a juste doublé, soit respectivement un taux d'accroissement annuel moyen de 18% environ contre 5.3% seulement, c'est-à-dire à une cadence plus de trois fois plus rapide, sachant que le taux d'accroissement moyen pour les 2 sexes a été de 7.8% l'an.
 - La parité quasi-parfaite du croît démographique des deux sexes, puisque, durant cette période, l'apport migratoire a été pratiquement identique, soit près de 80000 pour les hommes (moyenne annuelle de 5706 individus) contre 77000 environ pour les femmes (moyenne annuelle de 5468)
 - Au moment où le nombre des immigrées affiche une augmentation continue, plus ou moins régulière, avec des sauts bien marqués, celui des immigrés enregistre des fluctuations aléatoires, tantôt en diminuant fortement (-23% de 1992 à 1993 puis en 2006), tantôt en stagnant sur trois ou quatre années consécutives (1997-99 puis 2000-2003), tantôt en faisant des bonds en avant spectaculaires (1997 puis 2004). Cette évolution saccadée pourrait s'expliquer par le caractère intermittent des opérations de régularisation mentionnées plus haut, affectant essentiellement les hommes, souvent en situation irrégulière, alors que les femmes augmenteraient plus «régulièrement» par le processus légal du regroupement familial.
 - Le poids croissant de la gent féminine au sein de la communauté marocaine, qui a presque quadruplé en 14 ans, passant de moins de 10% à plus de 35% entre 1992 et 2006.

Tableau 9 : Evolution du taux de féminisation de la communauté marocaine en Italie entre 1992 et 2006 (permis de séjour)

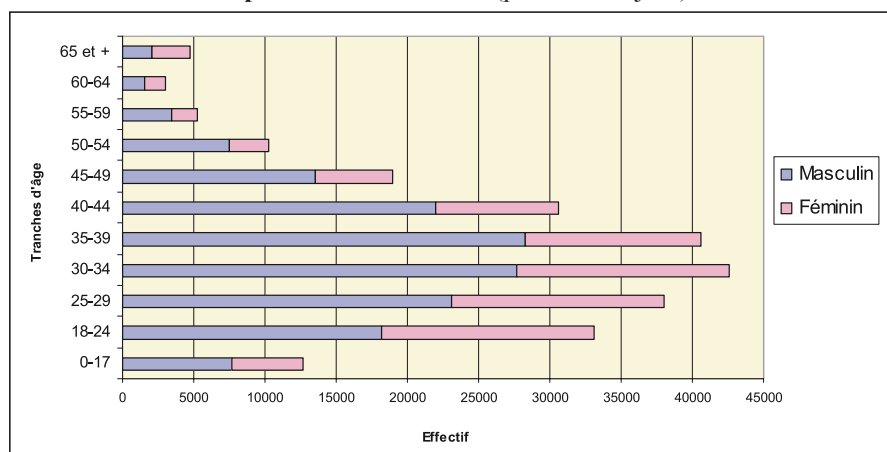
Année (1 ^{er} Janvier)	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1992	75112	90.2	8180	9.8	83292	100
1993	57682	86.7	8844	13.3	66526	100
1994	60454	83.4	12010	16.6	72464	100
1995	58435	80.0	14641	20.0	73076	100
1996	63587	78.3	17660	21.7	81247	100
1997	91304	79.4	23722	20.6	115026	100
1998	94270	77.1	27960	22.9	122230	100
1999	93948	73.2	34349	26.8	128297	100
2000	112729	72.3	43135	27.7	155864	100
2001	113311	69.8	48943	30.2	162254	100
2002	113749	67.8	54140	32.2	167889	100
2003	113384	66.4	57362	33.6	170746	100
2004	159074	68.9	71970	31.1	231044	100
2006	154998	64.7	84730	35.3	239728	100

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

Si l'on considère cette fois-ci les données relatives à la population résidente, on y relève un taux de féminisation nettement plus affirmé que celui qui découle

des chiffres concernant les permis de séjour, montant à près de 2/5, au lieu de 1/3 en 2002, mais stagnant à ce niveau au cours des années suivantes.

Graphique 2
Répartition de la communauté marocaine par tranche d'âge
et par sexe au 1/01/2006 (permis de séjour)



Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

Tableau 10 : Rythme d'accroissement des immigrés marocains en Italie
selon le sexe (permis de séjour) %

Années	Masculin	Féminin	Total
1992-93	-23.2	8.1	-20.1
1993-94	4.8	35.8	8.9
1994-95	-3.3	21.9	0.8
1995-96	8.8	20.6	11.2
1996-97	43.6	34.3	41.6
1997-98	3.2	17.9	6.3
1998-99	-0.3	22.9	5.0
1999-00	20.0	25.6	21.5
2000-01	0.5	13.5	4.1
2001-02	0.4	10.6	3.5
2002-03	-0.3	6.0	1.7
2003-04	40.3	25.5	35.3
2004-2006	-2.6	17.7	3.8
1992-2006	5.3	18.2	7.8

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

Cette féminisation progressive, mais effective, de la communauté marocaine en Italie est le résultat combiné de trois processus concomitants et complémentaires :

- Le renforcement de la dynamique du regroupement familial, à l'instar de ce qui s'est enclenché plus précocement dans les vieux pays d'accueil européens. Ce processus est surtout actif pour les immigrés relativement anciens qui ont pu se procurer un emploi stable leur assurant un revenu acceptable, ainsi qu'un logement décent et suffisamment spacieux, ce qui les habiliterait à faire venir leurs épouses avec, le cas échéant, les enfants laissés au pays, avec voire même certains parents et parentes. La réalisation de telles conditions encourage bon nombre d'immigrés célibataires à se marier lors d'un retour au Maroc, pendant le congé annuel participant ainsi à l'effervescence matrimoniale qui caractérise la période estivale dans notre pays.

Tableau 11 : Taux de féminisation de la communauté marocaine en Italie (population résidente)

Année	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
2002	130871	60.7	84559	39.3	215430	100
2003	157178	62.0	96184	38.0	253362	100
2004	182630	61.9	112315	38.1	294945	100
2005	194922	61.0	124615	39.0	319537	100

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

- L'impact des naissances intervenues en Italie, ce qui contribue à établir une certaine parité entre filles et garçons parmi les jeunes enfants.
- L'importance prise par l'immigration de femmes seules, célibataires ou autres, au cours des dernières décennies, venant chercher du travail dans différents secteurs de service, à la fois économique, social ou domestique qui, du reste, apprécient souvent mieux la main-d'œuvre féminine.

Il est évident que le renforcement du taux de féminisation est le signe de la normalisation en cours de la structure par sexe de la communauté marocaine en Italie par un apport de plus en plus important de filles et de femmes à la fois par le regroupement familial, la natalité et l'immigration de femmes seules. Il ne faut exclure l'effet du départ de résidents marocains d'Italie vers d'autre pays d'Europe, voire même le retour au Maroc de certains dont l'aventure migratoire a tourné court ou ont préféré revenir à la mère patrie après un séjour plus au moins prolongé dans le pays de Machiavel, mouvements qui sont souvent beaucoup plus

l'apanage d'hommes que de femmes, celles-ci étant généralement moins mobiles à travers l'espace européen, et moins enclines à retourner au pays une fois qu'elles en soient sorties.

Toutefois, cette dynamique de féminisation semble s'essouffler au cours des dernières années, le taux marquant une nette inertie au seuil de 40%, arrêt qui ne pourrait être que temporaire, vu la tendance de plus en plus marquée des femmes à émigrer et la préférence que leur donnerait toute politique d'immigration choisie par le pays d'accueil en raison de la demande accrue de ce type de main-d'œuvre dans les services sociaux et de domesticité.

Il n'est pas inutile de souligner que ce niveau reste inférieur de 10 points par rapport à la moyenne enregistrée par l'ensemble de la population étrangère résidente en Italie dont le taux de féminisation est proche de 50%, soit la parité quasi-parfaite entre les deux sexes.

Par contre, la comparaison avec les autres communautés arabes d'Afrique du Nord laisse apparaître que ce sont bien les Marocains qui affichent le taux de féminisation le moins déséquilibré, sachant que le taux libyen, équivalent, n'est pas bien significatif, vu l'effectif dérisoire d'immigrés provenant de Cyrénaïque et de Tripolitaine.

Tableau 12 : Niveaux de féminisation comparés chez les communautés immigrées d'Afrique du Nord en Italie (population résidente)

Populations	2002		2005	
	Immigrées	Taux de fémin. (%)	Immigrées	Taux de fémin. (%)
Marocains	84559	39.3	124615	39.0
Tunisiens	20361	34.2	28187	33.7
Egyptiens	11178	33.2	16296	27.7
Algériens	3147	25.0	5472	27.1
Libyens	539	41.5	602	39.5
Total Afrique du Nord	119784	37.1	175172	36.2
Total étrangers	761099	49.1	1.319.926	49.4

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

L'on remarquera volontiers que le poids des Marocaines est nettement plus important parmi les immigrées originaires des pays d'Afrique du Nord que celui de leurs homologues masculins dans leur catégorie, soit 71% contre 63% seulement en 2005. Mieux encore, parmi les immigrées du Maghreb Arabe, près

de 4 sur 5 sont marocaines. Ceci renseigne bien sur l'importance et la permanence de l'immigration féminine marocaine, sous toutes ses formes, mouvement qui en porterait l'effectif actuel (2007) à quelque 150000 personnes sur un total estimé de l'ordre de 370000 Marocains.

Tableau 13 : Poids des Marocains parmi les immigrés d'Afrique du Nord en Italie (%)

Niveaux	2002			2005		
	Fem.	Mas.	Total	Fem.	Mas.	Total
Maghreb*	77.9	65.5	74.6	78.4	73.3	75.2
Afrique du Nord**	70.6	72.6	66.8	71.1	63.2	66.1
Total étrangers	11.1	16.6	13.9	9.4	14.4	12.0

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

**Maroc, Algérie, Tunisie et Libye*

*** Maghreb et Egypte*

3.2 Le rééquilibrage inégal de la pyramide des âges

Comme on le sait, les premières phases de migrations de travail, particulièrement celles qui émanent des pays du Sud vers ceux du Nord, se caractérisent pratiquement toujours par un fort excédent d'hommes par rapport aux femmes et une nette majorité de jeunes adultes comparativement aux catégories des enfants et des personnes âgées. Au fur et à mesure que la population immigrée se stabilise, s'affirme le processus de normalisation, plus ou moins rapide, entre les deux sexes et aux différentes classes d'âge, ce qui favorise le rééquilibrage de la structure de la population.

L'examen de la pyramide des âges, par grands groupes, de la communauté marocaine en Italie montre bien ce type d'évolution, même si c'est avec une certaine lenteur, et en révèle les mutations profondes qui ont eu lieu au cours des trois dernières décennies. Les données statistiques dont nous disposons ne nous permettent d'observer le phénomène que sur la période 1992-2006, sans pouvoir la comparer avec la période précédente. Il ne reste pas moins que l'évolution est manifeste, présentant une double tendance, l'une vers le rajeunissement, consacré par un étoffement important des moins de 18 ans, l'autre vers un tout début de vieillissement que montre la multiplication des personnes ayant 60 ans ou plus.

Quoi qu'il en soit, l'évolution se caractérise par des rythmes d'accroissement très inégaux des différents groupes d'âge, résultant de l'inégal apport migratoire provenant de l'extérieur (directement du Maroc et à partir d'autres pays d'Europe) et du nombre de départs de Marocains hors d'Italie (retour au Maroc, passage vers d'autres pays européens ou autres) affectant chaque groupe, d'un côté, et de

l'importance des effectifs initiaux qui commande le passage d'un groupe d'âge donné au groupe suivant, de l'autre.

Ainsi, les effectifs de la plupart des groupes d'âge quinquennaux adultes, compris entre 35 et 59 ans, ont été multipliés par 3 ou même par 6 entre 1992 et 2006, alors que les classes d'adultes plus jeunes (18-34 ans) ont enregistré des rythmes d'accroissement nettement plus modérés. Par contre, ce sont les classes d'âge constituant la base et le sommet de la pyramide qui ont connu les accroissements les plus rapides, avec une multiplication par 11 pour la première (moins de 18 ans) et par 12 pour la seconde (60 ans et plus), sachant toutefois qu'il s'agit là de données relatives aux permis de séjour et ce que cette source pourrait contenir d'aléatoire, en raison de la non comptabilisation de la population dépourvue de permis et qui n'a pas forcément la même structure par âge et par sexe que celle qui détient ce type de document.

Tableau 14 : Evolution de la pyramide des âges de la communauté marocaine en Italie entre 1992 et 2006 (permis de séjour, 1^{er} janvier)

Groupes d'âge (ans)	1992	1999	2002	2006	Taux d'accroissement annuel moyen (1992-06) %
0-17	1124	6498	10108	12636	18.9
18-24	13581	15668	23656	33080	6.6
25-29	24358	21281	25565	37989	3.2
30-34	19213	30725	32413	42593	5.9
35-39	12593	23706	30781	40623	8.7
40-44	6129	14828	19900	30583	12.2
45-49	2925	7954	11643	19007	14.3
50-54	1760	3318	5661	10247	13.4
55-59	960	2073	2978	5240	12.9
60 et +	649	2246	4629	7730	19.4
Total	83292	128297	167334	239728	7.8

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

Les évolutions différentielles des diverses classes d'âge entraînent une configuration sans cesse remaniée de la structure de la pyramide dont les caractéristiques essentielles se présentent comme suit :

- Un accroissement sensible à la fois du nombre et de la part des mineurs, dont l'âge est inférieur à 18 ans, grâce à l'effet du regroupement familial qui apporte de plus en plus d'enfants, mais aussi du fait des naissances sans cesse plus nombreuses qui se produisent sur place. Ainsi, la catégorie des enfants et des adolescents, pratiquement absente pendant la première phase d'immigration,

commence à se constituer au cours des années 90, pour représenter un peu plus de 1/20 de la communauté à la fin de la décennie, puis rester curieusement à ce niveau jusqu'aujourd'hui.

- Une légère augmentation du poids des jeunes âgés, de 18 à 24 ans, résultant de l'avancement dans l'âge des enfants de la catégorie précédente, mais surtout de l'apport d'immigrés directs à partir du Maroc, soit dans le cadre du regroupement familial, soit de manière autonome, représentant actuellement 1/7 de la communauté.

- Une réduction notoire de la part des adultes de 25-44 ans, sous l'effet de l'élargissement des catégories d'âges inférieurs, même si leur nombre augmente sérieusement par immigration directe d'hommes et de femmes en quête d'emploi, sachant qu'une bonne partie de celles-ci bénéficient aussi du regroupement familial. On signalera que c'est le groupe d'âge 25-34 ans dont le poids a le plus diminué (de 52 à 34% en 10 ans), alors que le groupe décennal suivant (35-44 ans) s'est sensiblement renforcé (de 22 à 30%), beaucoup plus par l'effet d'avancement dans l'âge du groupe précédent, que par l'apport de migrants directs.

- Le doublement du poids des adultes supérieurs (45- 54 ans) et nettement plus pour les personnes plus âgées, est le signe d'un commencement de vieillissement de la population marocaine résidente, sans exclure évidemment l'arrivée d'un bon nombre de parents d'immigrés, dans le cadre du regroupement familial, ce qui témoigne d'une réelle tendance à la stabilisation, voire même à l'enracinement, de cette communauté sur le sol italien.

Tableau 15 : Evolution de la structure par âge de la communauté marocaine en Italie entre 1992 et 2006, (permis de séjour 1^{er} Janvier) en %

Classes d'âge (ans)	1992	1999	2002	2006
0-17	1.4	5.1	6.0	5.3
18-24	16.3	12.2	14.1	13.8
25-34	52.3	40.5	34.7	33.6
35-44	22.5	30.0	30.3	29.7
45-54	5.6	8.8	10.3	12.2
55 et +	1.9	3.4	4.6	5.4
Total	100	100	100	100

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

La dynamique que connaît la structure par âge de la communauté marocaine ne prend tout son relief que si on la compare à celles d'autres populations immigrées en Italie. Une telle mise en parallèle laisse voir que les Marocains représentent une situation qui s'approche paradoxalement beaucoup plus de celle des immigrés originaires d'Europe centrale et orientale que de celle qui caractérise les autres

communautés d'Afrique du Nord, y compris les Tunisiens dont l'arrivée en Italie a été relativement plus précoce. Elle ressemblerait même plus à la structure par âge des immigrés asiatiques et sud-américains, dans leur ensemble, qu'à celle des communautés provenant d'Afrique subsaharienne.

En effet, les immigrés algériens, tunisiens et égyptiens se concentrent plus fortement dans les classes d'âge 25- 44 ans, à raison de 87%, 75% et 76% respectivement, en 2006, ce qui réduit de manière très significative le poids des autres groupes d'âge, tant à la base qu'au sommet de la pyramide (soit 1 à 3% seulement pour les classes 0-17 ans puis 55 ans et plus), ainsi que les âges jeunes 18-24 ans (4 à 8%), d'un côté, et indique éloquentement qu'il s'agit essentiellement de migration de travail, notamment d'hommes jeunes, de l'autre.

Par contre, la pyramide marocaine affiche une base relativement plus large et un sommet un peu moins étoffé que celle de l'ensemble des étrangers en Italie, ce qui y témoigne d'une natalité in situ et/ou pré migratoire (introduite par le regroupement familial) mieux fournie, ainsi que d'un vieillissement sensiblement moins avancé.

Tableau 16 : Structures par âge comparées des Marocains et d'autres communautés immigrées en Italie (permis de séjour au 1/1/2006)

Populations immigrées	Grands groupes d'âge (ans) %						Total
	0-17	18-24	25-34	35-44	45-54	55 et +	
Maroc	5.3	13.8	33.6	29.7	12.2	5.4	100
Tunisie	3.1	8.4	35.5	40.1	10.7	2.2	100
Algérie	1.0	3.5	38.8	48.3	6.7	1.7	100
Egypte	2.4	7.6	42.2	33.7	11.5	1.6	100
Europe centrale et orientale	5.2	14.3	34.1	25.1	14.6	6.7	100
Afrique subsaharienne	3.8	9.4	33.6	36.6	13.2	3.4	100
Asie	5.3	11.8	34.9	29.8	13.2	5.0	100
Amérique latine	5.0	12.1	33.0	28.3	13.7	7.8	100
Union européenne	1.3	8.9	34.1	26.5	15.6	13.6	100
Total étrangers	4.5	12.3	34.2	28.5	13.8	6.7	100

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

Par ailleurs, cette structure par âge de la population marocaine en Italie se présente différemment selon le sexe. A ce propos, on relève les caractéristiques essentielles suivantes :

- Une plus grande concentration dans les âges jeunes chez le sexe féminin. Ce phénomène qui paraît déjà avant l'âge de 18 ans, devient flagrant chez les jeunes femmes de 18 à 29 ans, groupe qui représente 35% de l'ensemble de la gent

féminine, contre moins de 27% parmi l'autre sexe, soit une supériorité de près de 1/3. La classe d'âge où ce déséquilibre est le plus marqué entre les deux sexes est celle de 18-24 ans dont le poids respectif est de 17.5% contre 11.8%, ce qui donne une supériorité de près de moitié. Cette concentration est le signe évident que tant le regroupement familial que l'immigration de femmes seules alimentent essentiellement ces catégories d'âge, par rapport aux autres.

- Hormis le poids respectif identique qui caractérise le groupe d'âge 30-34 ans, le déséquilibre de distribution se fait, cette fois-ci, en faveur des hommes pour les classes d'âge supérieures, jusqu'à ce que l'on arrive à plus de 60 ans où la concentration s'inverse de nouveau parmi les femmes, sans doute en raison d'une plus longue espérance de vie chez ces dernières et, peut-être aussi, pour des déclarations d'âge imprécises ou erronées.
- Ces distributions dissemblables chez les deux sexes entre les différents groupes d'âge, se traduisent évidemment par des taux de féminisation inégaux d'un groupe à l'autre. Ainsi, le taux enregistre ses valeurs les plus élevées entre 18 et 29 ans, avec 42% (voire même 45% entre 18-24 ans), puis à partir de 60 ans, tandis que ses valeurs les plus basses sont relevées entre 35 et 54 ans, avec 29% en moyenne (voire 26.6% entre 50-54 ans). On aurait aimé disposer d'une ventilation plus détaillée pour le groupe fort hétérogène des moins de 18 ans, pour voir comment il se répartit entre ses différentes classes d'âge quinquennales et, du coup, connaître le taux de féminisation dans chacune d'elles.

Tableau 17 : Répartition par âge des populations féminine et masculine marocaines (permis de séjour 01/01/2006)

Groupes d'âge	Total		Masculin		Féminin		Taux de féminisation (%)
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
< 18 ans	12636	5.27	7654	4.94	4982	5.88	39.4
18-24	33080	13.80	18229	11.76	14851	17.33	44.9
25-29	37989	15.85	23073	14.88	14916	17.60	39.3
30-34	42593	17.77	27715	17.88	14878	17.56	34.9
35-39	40623	16.95	28258	18.23	12365	14.59	30.4
40-44	30583	12.76	21963	14.17	8620	10.17	28.2
45-49	19007	7.93	13537	8.73	5470	6.46	28.8
50-54	10247	4.27	7517	4.85	2730	3.22	26.6
55-59	5240	2.19	3431	2.21	1809	2.14	34.5
60-64	2975	1.24	1573	1.01	1402	1.65	47.1
65 et +	4755	1.98	2048	1.32	2707	3.19	56.9
Total	239728	100	154998	100	84730	100	35.3

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

3.3 Une structure matrimoniale plutôt moyenne

La communauté marocaine se caractérise par une structure matrimoniale qui reflète assez fidèlement celle de l'ensemble des étrangers en Italie, avec des pourcentages assez similaires pour les différents statuts. Mais comparée à celles des ressortissants des pays d'Afrique du Nord, des différences notoires apparaissent, même si les déclarations et les données concernant ce phénomène doivent être prise avec précaution.

Quoi qu'il en soit, parmi les immigrés provenant de cette grande aire géoculturelle, ce sont les Algériens qui affichent le pourcentage de célibataires le plus élevé, de l'ordre de 55% au tout début de 2006 et, par conséquent, le pourcentage de personnes mariées le plus bas, soit à peine 44%. La situation des Marocains et des Tunisiens est diamétralement opposée, avec 55-56% de mariés et près de 43% de célibataires. Les Egyptiens présentent une situation équilibrée entre les deux statuts. Comparativement, la part des mariés est nettement plus forte chez les Sénégalais (62%), communauté musulmane solidement encadrée par les réseaux maraboutiques. Le dépassement serait encore plus net parmi les ressortissants du Ghana ou du Sri Lanka (68% de mariés), si l'on admettait toutefois que la notion de mariage a la même teneur dans ces pays que chez les musulmans de rite malékite du Maghreb Arabe.

Tableau 18 : Structures matrimoniales des Marocains et d'autres nationalités étrangères résidant en Italie, en 2002 (%)

Populations	Célibataires	Mariés	Autres et indéterminé	Total
Marocains	42.8	54.8	2.4	100
Tunisiens	42.6	55.9	1.5	100
Egyptiens	49.3	50.0	0.7	100
Algériens	55.3	43.5	1.2	100
Sénégalais	37.4	62.0	0.4	100
Total étrangers	42.9	53.6	3.5	100

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

Des contrastes frappants existent entre les deux sexes, résultant des apports migratoires inégaux qui se sont produits au cours des trois dernières décennies, sachant bien que la migration de travail est obligatoirement sélective et diversement composite, amenant beaucoup plus d'hommes que de femmes, de célibataires que de mariés, de jeunes que de personnes âgées, du moins dans ses phases exploratoires. Ce n'est qu'avec le temps que ces structures tendent vers la normalisation, au fur et à mesure que la communauté se consolide, se stabilise et s'enracine dans le pays d'accueil, adoptant progressivement des comportements

démographiques proches de ceux des sociétés récipiendaires, sans pour autant perdre toutes les caractéristiques, évolutives elles aussi, qui les apparentent à leurs communautés d'origine.

En examinant la situation du début de l'année 2006, on constate que le pourcentage des célibataires était pratiquement le double chez les hommes par rapport aux femmes, alors que celui des mariés, inférieur à la moitié parmi les premiers, monte à plus des 2/3 chez les secondes. Les déclarations montrent que les situations de veuvage et de divorce caractérisent presque uniquement les femmes, pour lesquelles le pourcentage était de 6% environ, alors que ces statuts étaient quasi absents parmi les hommes, du moins selon les données disponibles. Une fois encore, la comparaison avec les autres communautés maghrébines et égyptienne fait bien ressortir l'originalité de la structure matrimoniale marocaine qui affiche, en même temps, le pourcentage de célibataires le plus bas parmi les hommes (52%), mais le pourcentage le plus élevé au sein des femmes (26%). Inversement, les Marocains ont évidemment le pourcentage de mariés le plus élevé chez les hommes (47%) et le moins marqué parmi les femmes (68%).

Tableau 19 : Structures matrimoniales comparées, par sexe, chez les immigrés d'Afrique du Nord en Italie, en 2006 (%)

Populations	Masculin			Féminin		
	Célib.	Marié	Autre	Célib.	Marié	Autre
Marocains	51.9	47.4	0.7	26.1	68.3	5.6
Tunisiens	52.5	46.8	0.7	16.6	79.7	3.7
Egyptiens	58.6	41.0	0.4	11.0	87.0	2.0
Algériens	65.7	33.8	0.5	15.5	80.7	3.8
Total étrangers	48.8	50.2	1.0	37.0	57.0	6.0

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

3.4 Une situation dans l'emploi très largement dominée par le salariat

Au tout début de 2006, les statistiques relatives aux permis de séjour révèlent l'existence de quelque 158000 actifs marocains en Italie, parmi lesquels 97.5% occupaient un emploi et 2.5% de chômeurs, c'est-à-dire de personnes à la recherche d'un travail. Dans ce cas, la part des actifs représenterait près des 2/3 (65.8%) de la population marocaine totale dont l'effectif s'élevait alors à 240000, d'après la même source.

Si l'on considère que les jeunes de moins de 18 ans (au nombre de 12636) sont normalement exclus du travail (législation européenne oblige) et que les personnes âgées de 60 ans ou plus (au nombre de 7730) le seraient également, on obtiendrait quelque 20400 inactifs en raison de l'âge, soit à peine 8.5% de la

population totale. Ceci reste donc bien loin des 34% d'inactifs attendus, soit un manque d'environ 62000 individus. Force donc est d'admettre soit qu'une bonne partie de la population en âge de travailler (18-60 ans), notamment pour les femmes admises en majorité dans le cadre du regroupement familial, n'a pas d'emploi et n'en cherche pas (pour être comptabilisée comme chômeurs), ce qui fait que 28% de cette catégorie d'immigrés (61500 personnes environ) seraient inactifs ; soit, éventualité plus plausible, que d'importants effectifs de travailleurs, hommes et femmes, exerceraient dans «la clandestinité» et ne sont pas, du coup, recensés comme actifs dans les registres concernés. En fait, le phénomène serait vraisemblablement le résultat combiné de ces deux facteurs, « inactivité » de beaucoup de femmes au foyer et travail non déclaré important parmi les deux sexes.

Parmi les actifs occupés, près des 4/5 travaillent en tant qu'employés, donc comme salariés, alors que le 1/5 restant comprend des travailleurs indépendants qui exercent pour leur propre compte. Les sources de données italiennes disponibles ne nous renseignent pas sur les secteurs et les branches d'activité, comme cela est possible dans les vieux pays d'immigration (France, Allemagne, Belgique ou Pays-Bas) ou dans les pays scandinaves.

Quoi qu'il en soit, il faut souligner que 86% des actifs marocains sont des hommes, au nombre de 135000 pour 22600 femmes (14%), sachant que ces dernières comptent pour 35% dans la population en âge de travailler (18-59 ans). Une différence notoire est à remarquer entre les deux sexes : la part des femmes au sein de la catégorie des salariés est pratiquement le double par rapport à ce qu'elle est parmi les travailleurs indépendants. Ainsi, au-delà du caractère encore limité du travail féminin (rémunéré) hors du foyer, les femmes semblent trouver beaucoup plus de difficulté à monter leurs propres projets économiques, pour des raisons familiales, financières ou de compétence, comparativement aux hommes qui arrivent plus aisément à le faire dans les diverses branches du commerce, des services ou du bâtiment. La concentration relativement plus grande des femmes dans la catégorie des salariés est sans doute due à leur présence remarquée dans les emplois domestiques, tant dans les entreprises publiques et privées que chez les foyers italiens.

**Tableau 20 : Situation dans l'emploi des actifs marocains, par sexe
(permis de séjour au 01/01/2006)**

Situation	Masculin		Féminin		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Salarié	102964	76.2	19290	85.2	122254	77.5
Indépendant	29180	21.6	2470	10.9	31650	20.0
Chômeur	3043	2.2	883	3.9	3926	2.5
Total	135187	100	22643	100	157830	100

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

Encore une fois, la comparaison avec les autres communautés d'Afrique du Nord se révèle fort édifiante. Ainsi, les Marocains se distinguent par le pourcentage de travailleurs indépendants le plus élevé parmi l'ensemble des actifs occupés, avec près de 22%, contre 15 à 17% pour les autres Maghrébins et les Egyptiens. Ceci est en fait surtout vrai pour les hommes, alors qu'au niveau des femmes, les travailleuses égyptiennes indépendantes sont relativement mieux représentées parmi l'ensemble des femmes actives occupées de leur communauté, leur poids respectif étant le double de celui des Tunisiennes, comme cela ressort du tableau 21.

Tableau 21 : Situations dans l'emploi comparées des communautés immigrées d'Afrique du Nord en Italie en 2006 (%)

Populations	Salarié			Indépendant			Chômeur		
	Mas.	Fem.	Total	Mas.	Fem.	Total	Mas.	Fem.	Total
Marocains	76.2	85.2	77.5	21.6	10.9	20.0	2.2	3.9	2.5
Algériens	82.1	82.0	82.1	14.9	12.7	14.8	3.0	5.3	3.1
Tunisiens	83.5	85.8	83.6	14.2	9.0	13.9	2.3	5.2	2.5
Egyptiens	82.3	76.2	82.2	16.6	18.7	16.6	1.1	5.1	1.2
Total étrangers	82.5	89.4	85.0	15.0	6.7	12.0	2.5	3.9	3.0

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

Toujours est il que ce sont les femmes marocaines qui, au sein des immigrées d'Afrique du Nord en Italie, qui se montrent les plus «agressives» en matière d'emploi, puisqu'elles constituent plus de 14% de l'ensemble des actifs de leur communauté nationale, contre à peine 6% pour les Tunisiennes, moins de 4% pour les Algériennes et de 2% pour les Egyptiennes dans leurs communautés respectives.

Cela confirmerait l'hypothèse que la migration marocaine vers l'Italie, et sans doute aussi partout ailleurs à travers le monde, comprend de plus en plus de femmes seules qui s'exilent pour le travail, mais aussi davantage de celles qui, parties dans le cadre du regroupement familial, ne tardent pas à s'engager dans le marché du travail, tendance qui est appuyée également par le poids grandissant des femmes dans le rang des personnes en quête d'un emploi, les Marocaines représentant là aussi plus de 1/5 des effectifs globaux contre moins de 1/8 pour les Tunisiennes et 1/14 pour les Algériennes et les Egyptiennes. Elles sont ainsi largement présentes tout aussi bien parmi les salariés qu'au sein des indépendants, en comparaison avec leurs homologues du Maghreb et d'Egypte.

Tableau 22 : Importance du travail féminin chez les communautés immigrées d'Afrique du Nord en Italie en 2006 (en %)

Populations	Salarié	Indépendant	Chômeur	Total
Marocains	15.8	7.8	22.5	14.3
Tunisiens	6.6	4.2	13.3	6.4
Algériens	3.8	3.3	6.5	3.8
Egyptiens	1.6	2.0	7.3	1.8

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

4. Répartition spatiale de la communauté marocaine en Italie : de la dispersion relative à la concentration continue

Emanant pratiquement de l'ensemble du territoire national, avec bien sûr de fortes disparités entre les zones émettrices marocaines, aux potentialités fort inégales, les flux migratoires vers l'Italie, enclenchés au milieu des années 70, ont amené des milliers de Marocains et de Marocaines dans toutes les régions du pays de Garibaldi, les dispersant inégalement à travers tout l'espace continental, péninsulaire et insulaire de cette contrée latine.

Toutefois, dès la première phase exploratoire de cette migration, une certaine prédilection est apparue chez les arrivants pour s'installer dans les régions du Nord et aussi dans certaines du Centre du pays, tendance qui n'a fait que se confirmer et s'accroître au fil des années.

4.1 Une distribution géographique très inégale de la communauté

En considérant le découpage territorial consacré en grandes zones, on s'aperçoit aisément que c'est l'Italie septentrionale qui concentre l'essentiel des Marocains dans les zones Nord-Est et Nord-Ouest du pays où se trouvent les 3/4 de cette communauté, selon les données des permis de séjour relatives au 1/1/2006.

En effet, sur les 240000 individus recensés par cette source de données à cette date, plus de 179000 habitaient la partie continentale du pays, correspondant à la plaine du Pô, ainsi qu'aux régions alpines, se trouvant au nord d'une ligne qui joint la ville de Gênes, sur la riviéra ligurienne à l'ouest, et le littoral de Rimini à l'est. Près de 1/7 de cette communauté, soit près de 33000 personnes, se répartissaient dans les régions du Centre, à savoir le Latium et la Toscane à l'ouest, l'Ombrie dans l'Apennin et la Marche donnant sur la Mer Adriatique.

Tableau 23 : Répartition des Marocains par grandes zones (31/12/ 2005)

Zones	Permis de séjour		Population résidente	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Nord-Ouest	100405	41.9	134130	42.0
Nord-Est	78730	32.8	102261	32.0
Centre	32692	13.6	44076	13.8
Sud	19667	8.2	27903	8.7
Iles	8234	3.4	11167	3.5
Italie	239728	100	319537	100

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

Le 1/8 restant habitait dans les régions de l'Italie méridionale, englobant le sud de la péninsule et les deux grandes îles de Sicile et de Sardaigne.

Si l'on regarde, cette fois-ci, les données relatives à la population étrangère résidente, les effectifs changent de manière sensible par rapport à ceux livrés par les permis de séjour, avec des dépassements inégaux selon les zones et les régions, même si le poids relatif de chacune d'elles ne varie pas. Ainsi, la zone du Nord-Ouest concentrait plus de 130000 Marocains au tout début de 2006, alors que celle du Nord-Est en abritait plus de 100000, soit à elles seules un volume de population presque égal à celui qui est donné par les permis de séjour pour toute l'Italie à la même date.

Tableau 24 : Distribution des Marocains par régions (31/12/ 2005)

Zones	Permis de séjour		Population résidente	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Lombardie	60286	25.15	77206	24.16
Emilie-Romagne	38459	16.04	49960	15.64
Piémont	32993	13.76	46753	14.63
Vénétie	33743	14.08	43682	13.67
Toscane	13151	5.49	18250	5.71
Marches	8036	3.35	11034	3.45
Campanie	6889	2.87	9267	2.90
Calabre	5579	2.33	8499	2.66
Ligurie	5969	2.49	8563	2.68
Sicile	6032	2.52	8160	2.55
Latium	6393	2.67	7483	2.34
Ombrie	5112	2.13	7309	2.29
Trentin-Haut Adige	4424	1.85	6139	1.92
Pouilles	3366	1.40	4905	1.54
Abruzzes	2692	1.12	3474	1.09
Sardaigne	2202	0.92	3007	0.94
Frioul-Vénétie Julienne	2104	0.88	2480	0.78
Vallée d'Aoste	1156	0.48	1608	0.50
Basilicate	697	0.29	1002	0.31
Molise	444	0.19	756	0.24
Italie	239728	100	319537	100

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

Par ailleurs, au niveau régional, on trouve que 7 Marocains sur 10 résident dans quatre régions seulement parmi les vingt que compte l'Italie, à savoir, par ordre d'importance, la Lombardie, l'Emilie-Romagne, la Vénétie et le Piémont. Dans chacune de ces régions, l'effectif dépasse 33000 personnes, selon les données du permis de séjour, voire 43000 pour celles de la population résidente, atteignant même 60000 et 77000 en Lombardie, respectivement pour la première et la seconde sources.

4.2 La concentration continue des Marocains dans l'Italie du Nord

Le volume de population marocaine en Italie a pratiquement quadruplé au cours des dix dernières années, bondissant de 81000 personnes en 1996 (permis de séjour) à près de 320000 en fin 2005 (population résidente). Cet accroissement considérable de l'effectif global s'est accompagné d'un glissement bien perceptible du poids de la communauté du Sud vers le Nord du pays, c'est-à-dire des régions relativement peu développées, en bonne parties rurales, vers les contrées industrialisées, commerçantes et touristiques, économiquement fort avancées depuis longtemps et l'un des berceaux de la Renaissance européenne, qui forment la plaine du Pô et les contreforts des Alpes. Leur concentration se fait évidente dans les villes florissantes, actives et pourvoyeuses d'emploi, notamment Milan, Turin, Gênes, Bergame, Brescia, Mantoue, Modène, Padoue, Bologne, Vérone, Vicence et tant d'autres cités laborieuses de ces régions prospères.

Ainsi, le poids démographique des Marocains du Nord de l'Italie dans son ensemble s'est accru de 40% depuis le début des années 80, passant de 53.5% à 74.7% entre 1981 et 2006, tandis que celui des régions du Centre a diminué de 27%, voire de 59% pour les régions du Sud dont la part a chuté de 28% à moins de 12% dans l'effectif global de la communauté marocaine qui réside dans les pays de Rossini.

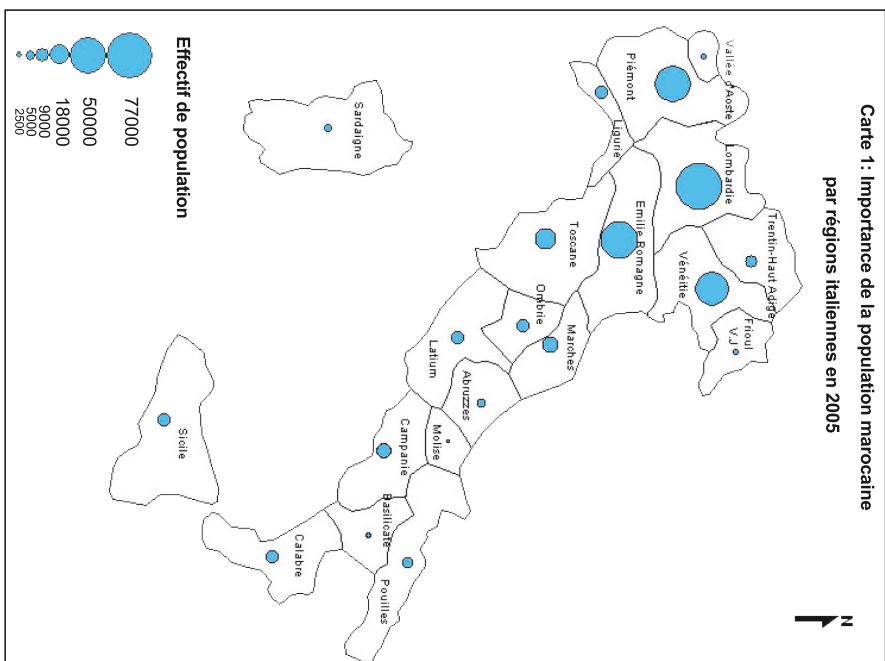
Tableau 25 : Evolution de la population marocaine en Italie par grandes zones (permis de séjour)

Zones	1992		1998		2006		% évolution du poids (92-06)
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
Nord-Ouest	29905	35.90	48293	39.51	100404	41.88	+16.7
Nord-Est	21842	26.22	32232	26.37	78730	32.84	+25.2
Centre	14854	17.83	18371	15.03	32692	13.64	-23.6
Sud	9412	11.30	15975	13.07	19667	8.20	-27.4
Iles	7279	8.74	7395	6.05	8234	3.43	-60.9
Italie	83292	100	122230	100	239728	100	-

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

On peut aisément constater que c'est en fait l'Italie du Nord-Est qui enregistre la dynamique la plus soutenue quant au rythme d'accroissement démographique qui a été de près de 10% l'an en moyenne entre les débuts des années 1992 et 2006. Son poids relatif dans la communauté a ainsi augmenté de 25% au cours de cette période. C'est donc dans cette direction que la pression migratoire fut le mieux marquée, nettement plus que dans l'Italie du Nord-Ouest, «bastion traditionnel» de l'immigration marocaine (présence des grandes villes industrielles de Turin et Milan) dont le poids relatif n'a cru que de 17% environ. Inversement, ce poids a enregistré une régression notoire, de l'ordre de 24% à 61%, dans les zones du Centre, du Sud et des Iles, dont les taux d'accroissement annuels ont été relativement très faibles, de 5 à 6% pour les deux premières et moins de 1% pour la dernière.

Carte 1 : Importance de la population marocaine par régions italiennes en 2005



Carte 2 : Répartition relative de la population marocaine par régions italiennes en 2005

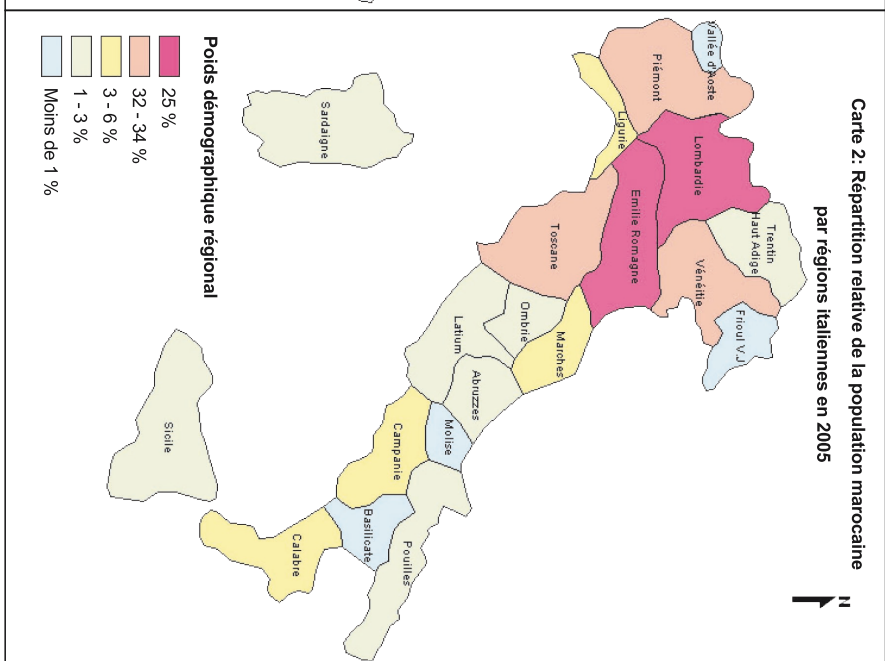


Tableau 26 : Taux d'accroissements annuels moyens (%) de la population marocaine en Italie entre 1992 et 2006 (Permis de séjour)

Zones	1992-98	1998-2002	2002-06	1992-2006
Nord-Ouest	8.3	9.0	10.1	9.0
Nord-Est	6.7	12.6	11.1	9.6
Centre	3.6	7.3	7.7	5.8
Sud	9.2	0.1	5.3	5.4
Iles	0.2	-1.2	4.1	0.9
Italie	6.6	8.2	9.4	7.8

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

En fin de compte, le résultat de ces rythmes d'accroissement s'est traduit par des apports démographiques très inégaux, tant par immigration directe (en provenance du Maroc) ou indirecte (à partir d'autres pays ou même d'autres régions italiennes), que par reproduction in situ de la population marocaine résidente.

Ainsi, plus des 4/5 du croît global net de la population marocaine, qui s'est produit entre 1992 et 2006 et qui fut de plus de 156000 individus (permis de séjour en début de janvier), ont profité à l'Italie du Nord, à raison de 45% pour la partie Nord-Ouest (soit un apport net de plus de 70000 personnes) et de 36% pour la partie Nord-Est (près de 57000). La part de la zone centrale n'a été que d'un peu plus de 1/10 (près de 18000 individus), alors que le Mezzogiorno dans son ensemble, péninsulaire (10000 personnes) et insulaire (moins d'un millier d'individus en 14 années), n'a reçu qu'une partie infime de ce croît, de l'ordre de 7% seulement, sur toute la période considérée.

Tableau 27 : Répartition du croît démographique global de la population marocaine par zones entre 1992 et 2006 (permis de séjour)

Zones	1992-98		1998-2002		2002-06		1992-2006	
	Croît	%	Croît	%	Croît	%	Croît	%
Nord-Ouest	18388	47.2	19955	44.2	32516	44.4	70499	45.1
Nord-Est	10390	26.7	19513	43.3	26985	37.3	56888	36.4
Centre	3517	9.0	5956	13.2	8365	11.6	17838	11.4
Sud	6563	16.9	34	0.1	3658	5.0	10255	6.5
Iles	80	0.2	-354	-0.8	1229	1.7	955	0.6
Italie	38938	100	45104	100	72394	100	156436	100

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

4.3 Des espaces italiens différemment attractifs pour les immigrés marocains

En fait, dans chaque zone, la concentration s'opère en direction de certaines régions et provinces plus prospères que d'autres et plus particulièrement dans les principales villes pourvoyeuses d'emploi. L'évolution sur une décennie et demi (1992-2006) laisse voir que 76% du croît démographique net de la communauté marocaine ont eu lieu dans les quatre régions de Lombardie, Emilie-Romagne, Vénétie et Piémont ; que 10% ont concerné la Toscane et les Marches, que 10% également se sont produits dans les régions de Campanie, Ligurie, Calabre, Ombrie et Trentin-Haut Adige ; le solde, soit 4%, se répartissant entre les 9 régions restantes.

Au total, la tendance démographique, ainsi en fonction, permet de distinguer entre quatre catégories de régions quant à l'importance de leur pouvoir d'attraction sur les migrants marocains :

- Les régions fortement attractives dont l'effectif de population a augmenté rapidement, entraînant la consolidation de leur poids démographique dans la communauté. Il s'agit de la Lombardie, l'Emilie-Romagne et la Vénétie où vivaient 50% des Marocains au tout début de 2006, contre 45% en 1998 et seulement 35% en 1992. Ces trois régions ont reçu plus de 61% du croît démographique de toute la période considérée, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 9.5%. Le cas du Piémont est différent car, en dépit d'un taux d'accroissement similaire, le poids démographique de cette région a stagné autour de 14% depuis une décennie et a même esquissé dernièrement une légère tendance à la régression.

Tableau 28 : Evolution du poids et du croît démographiques régionaux de la communauté marocaine en Italie (permis de séjour)

Régions	1992		1998		2006		1992-2006	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Croît	%
Lombardie	16752	20.1	25678	21.0	60286	25.2	43534	27.8
Emilie-Romagne	11280	13.5	15872	13.0	38459	16.0	27179	17.4
Vénétie	8331	10.0	13578	11.1	33743	14.1	25412	16.2
Piémont	9485	11.4	17573	14.4	32993	13.8	23508	15.0
Toscane	4008	4.8	6187	5.1	13151	5.5	9143	5.8
Marches	1645	2.0	3214	2.6	8036	3.4	6391	4.1
Campanie	3151	3.8	5861	4.8	6889	2.9	3738	2.4
Ligurie	3238	3.9	4373	3.6	5969	2.5	2731	1.7
Calabre	2731	3.3	5163	4.2	5579	2.3	2848	1.8
Latium	7367	8.8	6341	5.2	6393	2.7	-974	0
Sicile	6047	7.3	5328	4.4	6032	2.5	-15	0
Ombrie	1834	2.2	2629	2.2	5112	2.1	3278	2.1
Trentin-Haut Adige	1836	2.2	2284	1.9	4424	1.9	2588	1.7
Pouilles	2170	2.6	2987	2.4	3366	1.4	1196	0.8
Abruzzes	664	0.8	1137	0.9	2692	1.1	2028	1.3
Sardaigne	1232	1.5	2031	1.7	2202	0.9	970	0.6
Frioul-Vénétie Julienne	395	0.5	498	0.4	2104	0.9	1709	1.1
Vallée d'Aoste	430	0.5	669	0.5	1156	0.5	726	0.5
Basilicate	484	0.6	546	0.4	697	0.3	213	0.1
Molise	212	0.3	281	0.2	444	0.2	232	0.1
Italie	83292	100	122230	100	239728	100	156436	100

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

• Les régions moyennement attractives, dont le poids dans le croît démographique de la communauté varie entre 2 et 6%. Trois d'entre elles s'inscrivent dans l'Italie centrale (Toscane, Marches et Ombrie) alors que la quatrième (Campanie) appartient à l'Italie méridionale.

Notons que la Toscane et les Marches ont enregistré une augmentation importante de leur population marocaine, au rythme annuel moyen de 9 à 12% entre 1992 et 2006, avec des concentrations assez importantes dans les prestigieuses cités de Florence, Pise ou Lucca, ainsi que dans le port régional de Livourne, d'un côté, mais aussi dans les villes de l'Adriatique comme Ancône, de l'autre. L'Ombrie, notamment la ville de Pérouse, et la Campanie (région de Naples) ont connu un accroissement relativement moins soutenu, avec des taux de 6 à 8% l'an, maintenant leur part dans le croît démographique autour de 2% seulement.

- Les régions faiblement attractives, dont la part dans le croît démographique a été inférieure à 2% pour la période considérée. On peut reconnaître, dans cette catégorie hétéroclite, cinq régions, sans aucune unité zonale entre elles, appartenant au Nord-Est alpin (Trentin-Haut Adige et Frioul-Vénétie Julienne, espaces frontaliers relativement excentriques, contigus à l'Autriche et la Slovénie), au littoral de la riviéra qui court de Vintimille à la Spezia (Ligurie) et au Mezzogiorno (Abruzzes et Calabre). Il est possible d'adjoindre à ces régions, peu attractives pour les migrants marocains, d'autres qui le sont encore moins en raison de leur économie relativement plus faible que sont les Pouilles (où la présence des Albanais est forte), la Sardaigne (notamment dans les villes de Sassari et Cagliari), la Basilicate et le Molise, toutes situées dans l'Italie du Sud, en plus de la Vallée d'Aoste, région prospère certes (tourisme et industrie), mais au climat alpin trop rude pour attirer beaucoup d'immigrés venant de la chaude Afrique.

Il faut souligner que, hormis les deux cas Abruzzes et du Frioul-Vénétie Julienne dont le poids démographique dans la communauté a très légèrement augmenté, et les deux autres cas de la Vallée d'Aoste et du Molise, dont le poids (du reste très dérisoire) s'est maintenu, l'ensemble des régions à attractivité modérée ou faible ont perdu plus ou moins de poids, au profit des régions du Nord, même si leur effectif de population s'est plus ou moins accru.

- Les régions répulsives. Deux régions se distinguent non seulement par la régression de leur poids démographique dans l'ensemble la communauté, mais aussi par la diminution nette de leur effectif de population marocaine, à savoir la Sicile et le Latium, se trouvant dans deux localisations tout à fait différentes et ayant des potentialités d'emploi fort inégales. Si l'on peut comprendre la situation de la Sicile relativement peu industrialisée et à économie moyennement solide, utilisée souvent par les immigrés comme espace de transit vers le continent, et où les conditions de leur travail ne sont guère attrayantes, la situation du Latium est moins compréhensible dans la mesure où il s'agit de la riche plaine agricole du Tibre, du littoral balnéaire tyrrhénien, mais surtout de la prestigieuse ville de Rome, capitale politique du pays, centre du monde catholique (Vatican), foyer intellectuel très important, haut lieu du tourisme international et agglomération urbaine de plus de 3 millions d'âmes.

Ainsi, il est curieux de constater que, entre 1992 et 2006, la communauté marocaine du Latium aurait diminué de 13%, passant de 7367 et 6 393 personnes (permis de séjour), son poids démographique ayant chuté de 9% environ à moins de 3% en 14 ans, ce qui s'est traduit par la réduction de près d'un millier de nos compatriotes en chiffres nets. Il faut souligner que cette régression a commencé dès le milieu de la décennie 90.

Quant à la Sicile (où les Marocains se concentrent particulièrement à Palerme, Messine et Agrigente), on y relève une légère reprise depuis cette dernière date, due sans doute à l'arrivée de plus en plus massive de clandestins, l'effectif des Marocains ayant ainsi augmenté de 13% entre 1998 et 2006, retrouvant ainsi le niveau de 1992, après avoir enregistré une baisse sensible (de 13% également entre 1992 et 1998).

4.4 Les tendances récentes de la répartition spatiale de la communauté marocaine en Italie

Afin d'observer l'évolution actuelle de la distribution de la population marocaine à travers le territoire italien, nous allons utiliser les données relatives à la population résidente plutôt que celles fournies par les permis de séjour, puisqu'elles sont mieux censées refléter la réalité de cette distribution, à la fois en termes absolus et en termes relatifs. La différence entre les deux sources était de l'ordre de 1/3 (soit 80000 personnes) à la fin de 2005 en faveur du registre de population, mais avec des écarts sensiblement inégaux selon les régions et les grandes zones, ce qui pourrait renseigner sur l'importance de l'immigration irrégulière, ou en tout cas non officialisée par l'octroi du permis de séjour, phénomène qui caractérise beaucoup plus l'Italie méridionale, tant continentale qu'insulaire.

Tableau 29 : Distribution de la population marocaine résidente par zones (fin 2005)

Zones	2002		2003		2004		2005	
	Popul.	%	Popul.	%	Popul.	%	Popul.	%
Nord-Ouest	88278	41.0	103410	40.8	123033	41.7	134130	42.0
Nord-Est	70698	32.8	82102	32.4	94626	32.1	102261	32.0
Centre	29618	13.7	35139	13.9	40603	13.8	44076	13.8
Sud	19017	8.8	23323	9.2	26401	8.9	27903	8.7
Iles	7819	3.6	9388	3.7	10282	3.5	11167	3.5
Italie	215430	100	253362	100	294945	100	319537	100

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

Le tableau 29 permet de déduire qu'il y aurait actuellement une certaine tendance à la stabilisation de la population au niveau zonal, du moins dans la mesure où chaque zone a pratiquement gardé son poids démographique respectif, même si, dans le détail, on repère une très légère augmentation de celui de la zone Nord-Ouest, aux dépens essentiellement du poids de la zone Nord-Est, d'un côté, et des écarts sensibles dans les rythmes d'accroissement annuels de la population qui oscillent entre 9% et 11%, de l'autre.

Tableau 30 : Taux d'accroissement annuels moyens de la population résidente marocaine en Italie, par grandes zones (%)

Zones	2002-2003	2003-04	2004-05	2002-05
Nord-Ouest	17.1	19.0	9.0	11.1
Nord-Est	16.1	15.3	8.1	9.7
Centre	18.6	15.5	8.6	10.4
Sud	22.6	13.2	5.7	9.9
Iles	20.1	9.5	8.6	9.3
Italie	17.6	16.4	8.3	10.4

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

Augmentant à des rythmes certes rapprochés, compris entre 9 et 11%, mais rapportées à des stocks de population inégaux, les diverses zones ont reçu des parts bien différentes du croît démographique global enregistré par la communauté marocaine. Ainsi, sur la courte période 2002-05, dont le croît global a été de 104000 individus, soit un apport annuel moyen de 26000 individus, c'est la zone du Nord-ouest qui a bénéficié de l'apport le plus important, soit 44% du total, suivie par celle du Nord-est avec 30%, puis le Centre avec 14%, tandis que l'Italie méridionale continentale et insulaire dans son ensemble n'a compté que pour moins de 12%.

Tableau 31 : Croît démographique par grandes zones (population résidente)

Zones	2002-03		2003-04		2004-05		2002-05	
	Croît	%	Croît	%	Croît	%	Croît	%
Nord-Ouest	15132	39.9	19623	47.2	11097	45.1	45852	44.0
Nord-Est	11404	30.1	12524	30.1	7673	31.0	31563	30.3
Centre	5521	14.5	5464	13.1	3473	14.1	14458	13.9
Sud	4306	11.4	3078	7.4	1502	6.1	8886	8.5
Iles	1569	4.1	894	2.1	885	3.6	3348	3.2
Italie	37932	100	41583	100	24592	100	104107	100

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

Comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, ce sont les quatre régions du Nord, où se concentrent l'essentiel des Marocains, qui se taillent la part du lion dans le croît démographique récent avec 68% du total, dont plus de 24% revenant à la seule Lombardie et entre 13 et 15% pour chacune des régions d'Emilie-Romagne, Piémont et Vénétie. La Toscane a reçu 6%, tandis que 10 autres régions n'en ont eu que 1 à 3.5% chacune et les 5 régions restantes moins de 1%, comme cela ressort du tableau 32.

Tableau 32 : Répartition régionale de la population résidente marocaine en Italie et de son croît démographique récent

Régions	2002	2003	2004	2005	Evolution 2002-05		
					Croît	%	TAAM*
Lombardie	50610	59679	70830	77206	26596	25.55	11.1
Emilie-Romagne	34144	39946	46370	49960	15816	15.19	10.0
Piémont	31442	36733	43559	46753	15311	14.71	10.4
Vénétie	30598	35201	40361	43682	13084	12.57	9.3
Toscane	11956	14352	16813	18250	6294	6.05	11.2
Campanie	5744	7470	9001	9267	3523	3.38	12.7
Ligurie	5231	5813	7266	8563	3332	3.20	13.1
Ombrie	4320	5325	6457	7309	2989	2.87	14.0
Marche	8120	9354	10416	11034	2914	2.80	8.0
Sicile	5629	6842	7471	8160	2531	2.43	9.7
Calabre	6155	7518	7965	8499	2344	2.25	8.4
Latium	5222	6108	6915	7483	2261	2.17	9.4
Trentin	4408	5049	5646	6139	1731	1.66	8.6
Abruzzes	1953	2525	3008	3474	1521	1.46	15.5
Pouilles	3776	4297	4791	4905	1129	1.08	6.8
Frioul-Vénétie Julienne	1548	1906	2249	2480	932	0.90	12.5
Sardaigne	2190	2546	2811	3007	817	0.78	8.2
Vallée d'Aoste	995	1185	1378	1608	613	0.59	12.7
Basilicate	776	859	925	1002	226	0.22	6.6
Molise	613	654	711	756	143	0.10	5.4
Italie	215430	253362	294945	319537	104107	100	10.4

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

* TAAM = Taux d'accroissement annuel moyen

Il est intéressant de souligner que la moitié des régions ont enregistré des taux d'accroissement de population équivalents ou supérieurs au taux moyen de la communauté dans son ensemble (10%), certaines d'entre elles avec même 13% à plus de 15%, d'un côté, et que parmi les 10 autres régions, sept ont augmenté à des rythmes proches de la moyenne (8 à 10%) ; seules trois régions (économiquement plus pauvres) ayant eu donc des taux bien inférieurs, de l'autre.

On notera également que les rythmes d'évolution déduits des registres de population sont, dans 14 régions sur 20, supérieurs à ceux qui résultent des permis de séjour, avec parfois des dépassements très prononcés. Dans le cas contraire, le taux de la première source de données est rarement très inférieur à celui de la seconde.

Carte 3: Répartition régionale du taux d'accroissement de la population marocaine résidente entre 2002 et 2005

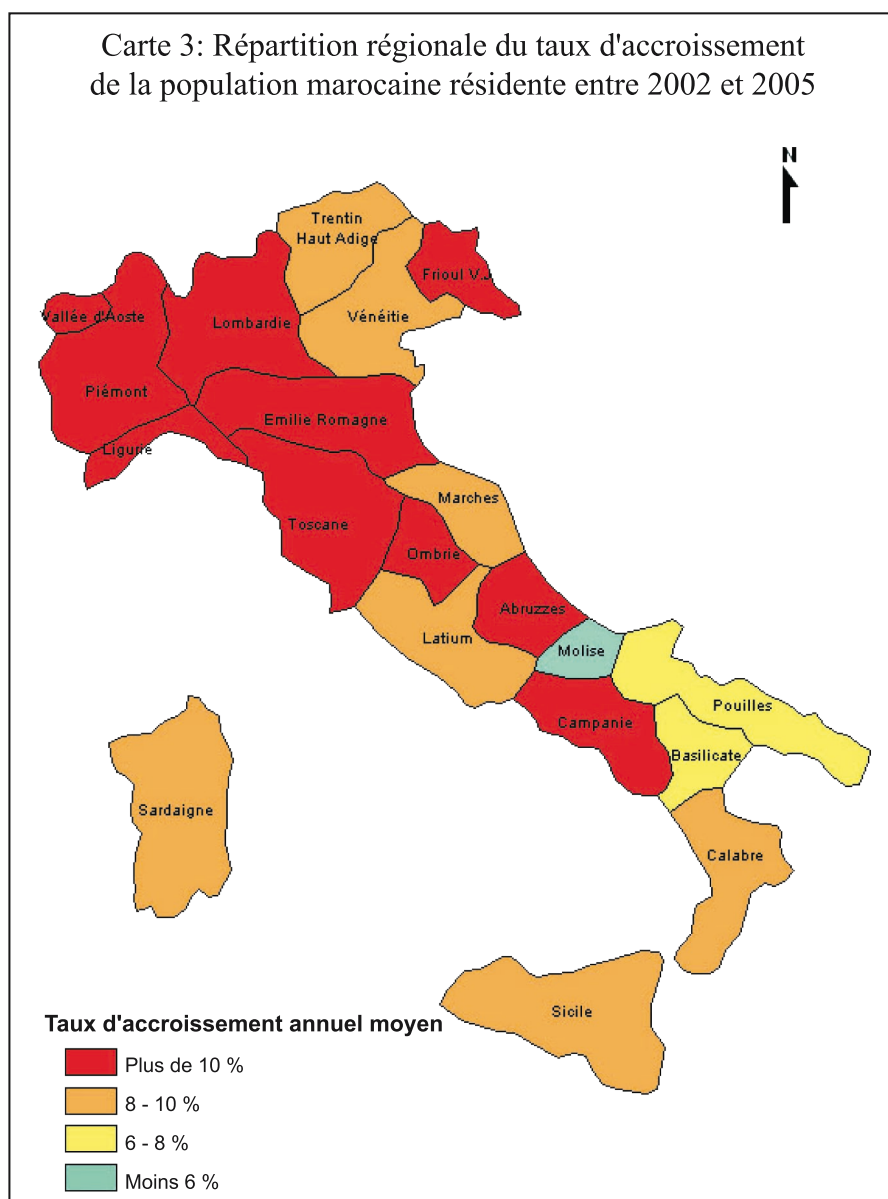


Tableau 33 : Taux d'accroissements annuels moyens comparés de la population marocaine par régions, en Italie entre 2002 et 2005 (%)

Régions	Taux		Régions	Taux	
	P.S	P.R		P.S	P.R
Abruzzes	17.1	15.5	Sicile	4.0	9.7
Ombrie	8.9	14.0	Latium	0.1	9.4
Ligurie	9.2	13.1	Vénétie	11.0	9.3
Vallée d'Aoste	9.0	12.7	Trentin-HA	6.5	8.6
Campanie	5.4	12.7	Calabre	3.3	8.4
Frioul-Vénétie Julienne	19.2	12.5	Sardaigne	4.6	8.2
Toscane	11.5	11.2	Marches	8.4	8.0
Lombardie	8.8	11.1	Pouilles	2.1	6.8
Piémont	8.6	10.4	Basilicate	3.2	6.6
Emilie-Romagne	11.3	10.0	Molise	4.4	5.4

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

P.S : permis de séjour

P.R : population résidente

4.5 Aspects de la répartition spatiale différentielle entre Marocains et Marocaines

La comparaison des répartitions spatiales des deux sexes laisse apparaître une grande similitude entre hommes et femmes, tant au niveau zonal qu'au plan régional avec, toutefois, deux légères différences significatives, d'ailleurs complémentaires.

- D'un côté, les femmes se caractérisent par une plus grande présence dans les régions septentrionales du pays, puisque près de 76% d'entre elles y résidaient en fin 2005, contre 73% pour les hommes. Cela pourrait signifier que l'urbanisation plus accentuée dans cette partie de l'Italie, et ce qu'elle induit comme activités de service des plus diversifiées dans des villes aussi florissantes les unes que les autres, justifie une plus grande concentration des femmes ;
- De l'autre côté, une population d'hommes un peu plus importante dans l'Italie méridionale, moins urbanisée et moins développée économiquement, où une bonne partie des immigrés, souvent célibataires et clandestins, sont exploités dans le secteur agricole nettement moins propice au travail féminin.

**Tableau 34 : Répartition spatiale de la population résidente
masculine marocaine**

Zones et régions	2002		2003		2004		2005	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Piémont	18190	13.9	21604	13.7	26009	14.2	27491	14.1
Vallée d'Aoste	573	0.4	693	0.4	782	0.4	882	0.5
Ligurie	3359	2.6	3785	2.4	4823	2.6	5804	3.0
Lombardie	30714	23.5	37129	23.6	43815	24.0	47058	24.1
NORD-OUEST	52871	40.4	63211	40.2	75429	41.3	81235	41.7
Trentin-H.A	2519	1.9	2949	1.9	3295	1.8	3545	1.8
Vénétie	18930	14.5	21822	13.9	24847	13.6	26477	13.6
Frioul Vénétie Julienne	992	0.7	1194	0.7	1377	0.8	1494	0.8
Emilie-Romagne	20127	15.4	23991	15.3	27719	15.2	29477	15.1
NORD-EST	42568	32.5	49956	31.8	57238	31.3	60993	31.3
Marche	4678	3.5	5516	3.5	6051	3.3	6317	3.2
Toscane	7441	5.7	9139	5.8	10747	5.9	11558	5.9
Ombrie	2600	2.0	3248	2.1	3934	2.1	4429	2.3
Latium	3135	2.4	3693	2.3	4186	2.3	4442	2.3
CENTRE	17854	13.6	21596	13.7	24918	13.6	26746	13.7
Campanie	4070	3.1	5560	3.5	6879	3.8	6922	3.6
Abruzzes	1144	0.9	1621	1.0	1928	1.1	2190	1.1
Molise	350	0.3	390	0.2	413	0.2	439	0.2
Pouilles	2553	1.9	2974	1.9	3305	1.8	3293	1.7
Basilicate	530	0.4	610	0.4	615	0.3	663	0.3
Calabre	4030	3.1	5056	3.2	5281	2.9	5417	2.8
SUD	12677	9.7	16211	10.3	18421	10.1	18924	9.7
Sicile	3464	2.6	4488	2.8	4816	2.6	5140	2.6
Sardaigne	1472	1.1	1716	1.1	1808	1.0	1884	1.0
ILES	4936	3.7	6204	3.9	6624	3.6	7024	3.6
Italie	130871	100	157178	100	182630	100	194922	100

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

Tableau 35 : Répartition spatiale de la population résidente féminine marocaine

Zones et régions	2002		2003		2004		2005	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Piémont	13252	15.7	15129	15.7	17550	15.6	19262	15.4
Vallée d'Aoste	422	0.5	492	0.5	596	0.5	726	0.6
Ligurie	1872	2.2	2028	2.1	2443	2.2	2759	2.2
Lombardie	19896	23.5	22550	23.5	27015	24.1	30148	24.2
NORD-OUEST	35442	41.9	40199	41.8	47604	42.4	52895	42.4
Trentin-H.A.	1889	2.2	2100	2.2	2351	2.1	2594	2.1
Vénétie	11668	13.8	13379	13.9	15514	13.8	17205	13.8
Frioul Vénétie Julienne	556	0.7	712	0.7	872	0.8	986	0.8
Emilie-Romagne	14017	16.6	15955	16.6	18651	16.6	20483	16.4
NORD-EST	28130	33.3	32146	33.4	37388	33.3	41268	33.1
Marche	3442	4.1	3838	4.0	4365	3.9	4717	3.8
Toscane	4515	5.3	5213	5.4	6066	5.4	6692	5.4
Ombrie	1720	2.0	2077	2.2	2523	2.2	2880	2.3
Latium	2087	2.5	2415	2.5	2731	2.4	3041	2.4
CENTRE	11764	13.9	13543	14.1	15685	14.0	17330	13.9
Campanie	1674	2.0	1910	2.0	2122	1.9	2345	1.9
Abruzzes	809	1.0	904	0.9	1080	0.9	1284	1.0
Molise	263	0.3	264	0.3	298	0.3	317	0.3
Pouilles	1223	1.4	1323	1.4	1486	1.3	1612	1.3
Basilicate	246	0.3	249	0.3	310	0.3	339	0.3
Calabre	2125	2.5	2462	2.5	2684	2.4	3082	2.4
SUD	6340	7.5	7112	7.4	7980	7.1	8974	7.2
Sicile	2165	2.6	2354	2.4	2655	2.4	3020	2.4
Sardaigne	718	0.8	830	0.9	1003	0.9	1123	0.9
ILES	2883	3.4	3184	3.3	3658	3.3	4143	3.3
Italie	84559	100	96184	100	112315	100	124615	100

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

Si l'on considère la question sous un autre angle, celui du taux de féminisation de la communauté et son évolution au cours de la première moitié de l'actuelle décennie, une analyse plus nuancée pourrait être avancée, ceci en l'absence d'informations précises collectées sur le terrain par des études spécifiques. Ainsi, la typologie des régions, sur la base de ce critère, fait ressortir quatre groupes, en

examinant la situation de fin 2005, année où le taux de féminisation qui était de 39% en moyenne pour toute la communauté marocaine, variait énormément, de 45% dans la Vallée d'Aoste à 25% seulement en Campanie :

- Les régions dont le taux de féminisation est nettement supérieur à la moyenne de la communauté dans son ensemble, oscillant entre 41% et 45%. Elles peuvent être considérées comme des espaces où fonctionne mieux qu'ailleurs le processus du regroupement familial qui introduit un grand nombre de femmes et de filles, tout en permettant la multiplication de l'effectif de ces dernières par les naissances in situ. Il ne faudrait pas exclure le facteur de l'immigration féminine autonome en quête d'emploi dans des régions aussi prospères que la Vallée d'Aoste, où la parité entre les deux sexes est en cours d'être réalisée (augmentation du taux de 3 points entre 2002 et 2005), les Marches, le Trentin Haut Adige, le Piémont, l'Emilie-Romagne et le Latium. La présence de la région plus pauvre du Molise dans cette catégorie est peu significative dans la mesure où il s'agit d'une communauté marocaine très réduite (756 personnes dont 317 de sexe féminin).

- Les régions où le taux de féminisation équivaut plus ou moins la moyenne de la communauté dans son ensemble, se trouvant entre 38% et 40%. On trouve là aussi de riches régions comme le Frioul Vénétie Julienne, la Vénétie, la Lombardie et l'Ombrie, où le travail féminin est requis dans les diverses branches des services, du tourisme et de la domesticité. Le cas de la Sardaigne, nettement moins aisée, est plutôt discordant et devrait appartenir à la catégorie suivante.

- Les régions dont le taux est nettement inférieur à la moyenne de la communauté : Ici, l'on rencontre curieusement des espaces fort contrastés, qui ont des niveaux de développement économiques très inégaux, les uns comptant parmi les régions les plus prospères, comme la riviéra ligurienne et la riche Toscane, les autres appartenant au Mezzogiorno resté longtemps attardé, comme les Abruzzes, la Basilicate, les Pouilles et la Sicile, voire même la Campanie napolitaine qui affiche le taux de féminisation le plus bas (25%) de la communauté marocaine, parmi toutes les régions italiennes.

Tableau 36 : Taux de féminisation de la population marocaine résidente par régions (2002-2005)

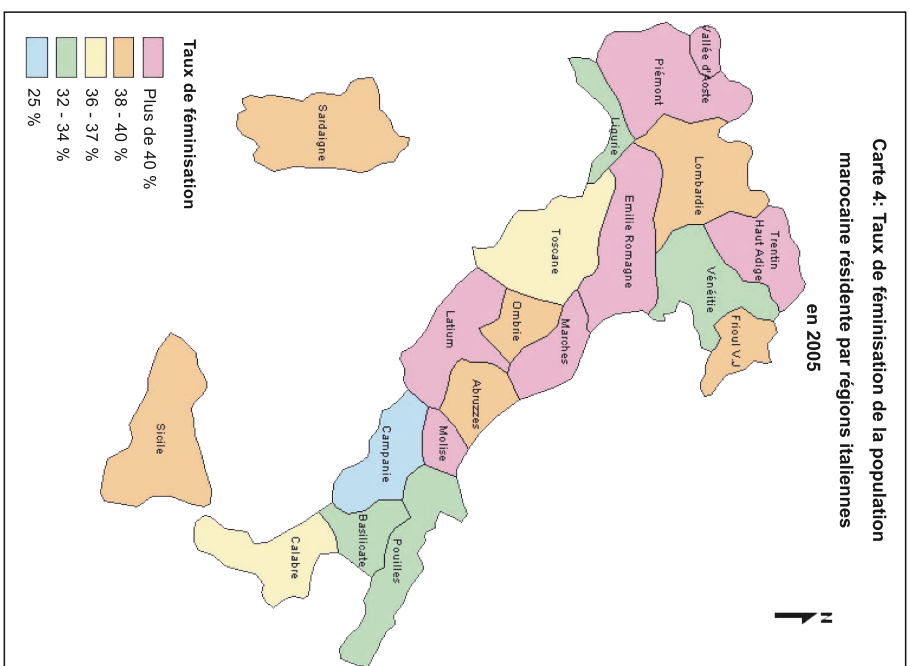
Régions	Proportion des femmes (%)				Régions	Proportion des femmes (%)			
	2002	2003	2004	2005		2002	2003	2004	2005
Vallée d'Aoste	42.4	41.5	43.3	45.1	Sardaigne	32.8	32.6	35.7	38.3
Marches	42.4	41.0	41.9	42.7	Sicile	38.5	34.4	35.5	37.0
Trentin-H.A.	42.9	41.6	41.6	42.3	Abruzzes	41.4	35.8	35.9	37.0
Molise	42.9	40.4	41.9	41.9	Toscane	37.8	36.3	36.1	36.7
Piémont	42.1	41.2	40.3	41.2	Calabre	34.5	32.7	33.7	36.3
Emilie-Romagne	41.1	39.9	40.2	41.0	Basilicate	31.7	29.0	33.5	33.8
Latium	40.0	39.5	39.5	40.6	Pouilles	32.4	30.8	33.0	32.9
Frioul Vénétie julienne	35.9	37.4	38.8	39.8	Ligurie	35.8	34.9	33.6	32.2
Vénétie	38.1	38.0	38.4	39.4	Campanie	29.1	25.6	23.6	25.3
Ombrie	39.8	39.0	39.1	39.4	Italie	39.3	38.0	38.1	39.0
Lombardie	39.3	37.8	38.1	39.0					

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

Par ailleurs, les différences d'évolution des flux migratoires entre les pays d'Afrique du Nord induisent d'importantes disparités dans la répartition spatiale de chaque communauté. Ainsi, face aux Marocains qui se concentrent à raison de 3/4 dans l'Italie septentrionale et particulièrement dans quelques régions et certaines villes, comme nous l'avons mentionné plus haut, les Tunisiens et les Algériens semblent relativement mieux répartis dans les autres zones, alors que les Egyptiens se regroupent, à hauteur des 3/4, dans la zone Nord-Ouest (72.5% pour la seule Lombardie), tandis que la moitié des Libyens (peu nombreux du reste) se trouvent dans la zone centrale (notamment le Latium, à Rome pour la quasi totalité).

Sur un autre plan, cette répartition zonale fait nettement ressortir le poids largement prépondérant des Marocains dans toutes les zones, avec près des 2/3 aux 3/4 des immigrés d'Afrique du Nord dans leur ensemble, alors que les Tunisiens l'emportent dans les îles, surtout en Sicile, (55% du total), sachant qu'au niveau de l'Italie entière, les Marocains représentent 66%, les Tunisiens 17%, les Egyptiens 12% et les Algériens 4% de la masse des ressortissants du Maghreb Arabe et d'Egypte qui comptait 484000 individus en fin 2005.

Carte 4: Taux de féminisation de la population
marocaine résidente par régions italiennes
en 2005



Carte 5: Répartition régionale de la population marocaine féminine
en Italie(2005)

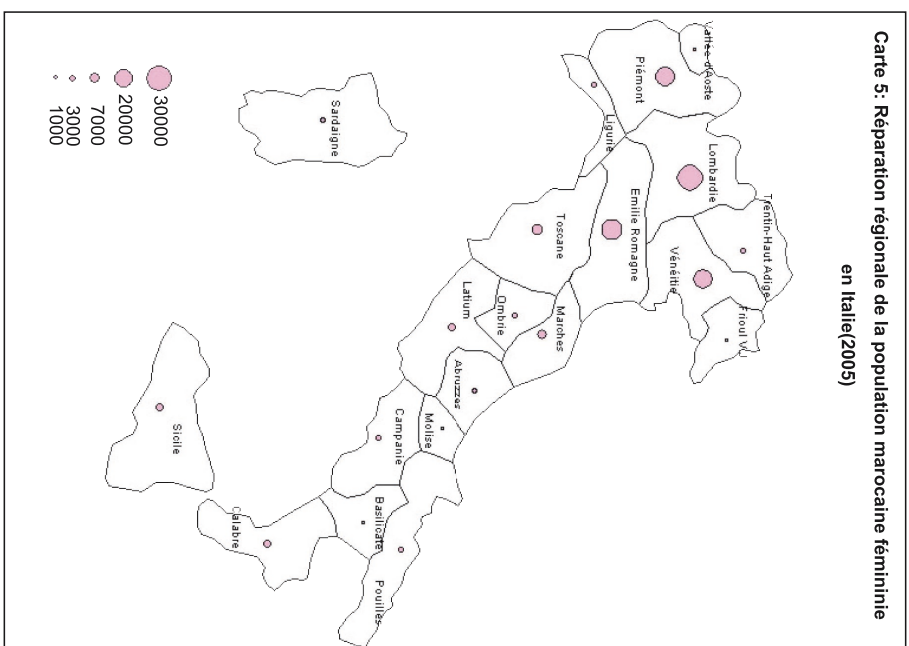


Tableau 37 : Répartition zonale comparée des immigrés d'Afrique du Nord, en % (population résidente en 2005)

Zones	Marocains	Tunisiens	Egyptiens	Algériens	Libyens
Nord-Ouest	42.0	28.3	79.8	25.2	23.4
Nord-Est	32.0	31.2	6.0	30.8	7.2
Centre	13.8	15.4	13.1	19.7	55.3
Sud	8.7	7.1	0.8	19.1	7.4
Iles	3.5	18.0	0.3	5.2	6.7
Italie	100	100	100	100	100

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'ISTAT

Au total, la présence marocaine est plus ou moins remarquée selon les régions italiennes. Sur la base des données des permis de séjour (1/1/2006), on trouve que les Marocains constituent numériquement la première communauté étrangère dans cinq régions importantes, à savoir la Lombardie, l'Emilie-Romagne, la Calabre, la Sardaigne et la Vallée d'Aoste. Ils occupent le second rang au Piémont et en Vénétie (derrière les Roumains), au Trentin Haut Adige, en Ligurie, aux Marches et dans les Pouilles (après les Albanais), ainsi qu'en Sicile (devancés par les Tunisiens). Leur revient la troisième place en Ombrie, Basilicate et Molise (après les Albanais et les Roumains), aux Abruzzes (après les Roumains et les Macédoniens) puis le quatrième rang en Campanie (derrière les Albanais, les Roumains et les Chinois), alors que son poids demeure nettement moins important au Frioul Vénétie Julienne (9^{ème} rang) et plus paradoxalement dans la région du Latium (12^{ème} rang).

Conclusion : Une communauté marocaine encore fraîche et mal armée pour réussir son insertion dans le pays d'accueil

L'examen relativement rapide de la présence de notre communauté en Italie nous a permis de mettre en évidence les traits essentiels qui la caractérisent, évidemment dans la limite des données globalement succinctes dont nous disposons à son sujet.

Au terme de cet exposé, il serait pertinent d'en rappeler les plus saillants, mais en les inscrivant dans la perspective d'évolution qui se dessine à différents niveaux, du moins en fonction des tendances lourdes qui transparaissent à travers les changements en cours, sans préjuger, toutefois, d'événements éventuels pouvant venir peser, plus ou moins profondément, sur la destinée d'un phénomène aussi diversement instable et particulièrement sensible que le fait migratoire Sud-Nord, soumis à l'influence multiple de facteurs politiques, économiques et sociaux qui dépendent tout aussi bien des migrants eux-mêmes que de la tournure

que pourraient prendre les rapports bilatéraux entre le Maroc, d'un côté, et l'Italie et l'Europe, de l'autre, dans un contexte international sans cesse plus tendu et totalement imprévisible.

1-La caractéristique la plus remarquable est, sans doute, la rapidité fulgurante avec laquelle s'est effectuée l'implantation de la communauté marocaine dans le pays de Malaparte, ceci si on compare son rythme d'évolution avec ceux de ses homologues résidant dans les vieux pays d'immigration voisins.

En effet, alors que dans ces derniers, les communautés marocaines actuelles respectives sont le produit cumulé de près (voire même de plus) d'un demi-siècle d'immigration de travail appartenant à plusieurs générations, la constitution de celle d'Italie a pris moitié moins de temps (en fait à peine deux décennies), pour dépasser celles de Belgique, des Pays-Bas et d'Allemagne, nettement plus anciennes, et représenter la troisième communauté marocaine à l'étranger, avec quelque 370000 individus en 2007, après celles de France (1.2 million) et d'Espagne (0.6 million).

Cette performance est d'autant plus étonnante qu'il s'agit pour ces deux pays d'anciennes métropoles coloniales, du reste géographiquement plus proches, même si pour l'Espagne le phénomène est nettement plus récent qu'en France, alors que l'Italie, bien plus éloignée, n'a jamais eu de rapports historiques ou économiques aussi étroits avec le Maroc.

Avec cet effectif, les Marocains représentent aujourd'hui 7 pour mille de la population totale de l'Italie, 12 pour mille de l'ensemble des Marocains (de l'intérieur et de l'extérieur), 12 pour mille de tous les étrangers résidant en Italie et 15 pour mille de la communauté marocaine en Europe.

Depuis le début de ce siècle, le nombre des Marocains en Italie a tendance à augmenter à un rythme nettement plus accéléré qu'auparavant, avec une moyenne de 26000 individus par an, soit un effectif trois fois plus important que la moyenne annuelle de la décennie précédente. Dans l'hypothèse où cette cadence se maintient, même à court terme, le nombre des Marocains devra atteindre le demi-million en 2012, représentant ainsi près de 9 pour mille de la population du pays hôte, contre moins de 6 pour mille actuellement, d'un côté, et environ 1/7 de l'ensemble des Marocains de l'étranger pouvant être estimés alors à quelque 3.5 millions. Au delà de cet horizon proche, toute vision prospective deviendrait hasardeuse en matière de migration.

2-La massification de flux migratoire en Italie, qui s'inscrit d'ailleurs dans un large mouvement d'appel de main-d'œuvre de toutes provenances vers ce pays, au cours des deux dernières décennies, s'accompagne de profondes

transformations des différentes structures démographiques de notre communauté. Ces changements structurels se traduisent essentiellement par :

- Une féminisation de plus en plus affirmée, nettement plus évidente que chez les autres communautés arabes, ce qui est le signe d'un regroupement familial plus fonctionnel, mais aussi d'une immigration féminine «indépendante» plus active. Toutefois, la stagnation du taux de féminisation au niveau de 40%, depuis quelques années, malgré la multiplication rapide des immigrées, indiquerait que l'immigration marocaine demeure encore à dominance masculine, concernant une forte proportion de célibataires, situation qu'impose le caractère en bonne partie clandestin des entrées.

- Un rééquilibrage continu de la structure par âge, même si la pyramide reste encore marquée par le gonflement des classes d'âges actifs, c'est-à-dire d'immigrants en quête d'emploi.

- Une forte présence des actifs marocains dans le tertiaire, à la fois en raison de la structure de l'économie italienne (tout comme la plupart des pays européens) où ce secteur occupe les 7/10 de la population active en général, d'un côté, et du niveau de formation globalement modeste de la plupart des immigrés qui doivent souvent s'accommoder d'activités plus ou moins refuge qu'offrent les multiples branches du petit commerce et des services banals, de l'autre.

- Une très nette tendance à la concentration des Marocains dans les provinces du Nord italien, à économie plus développée et plus diversifiée, abritant les 7/10 de la communauté. Ceci est le résultat combiné d'une immigration directe des Marocains dans ces provinces septentrionales et d'une remontée des immigrés débarqués au Sud, s'inscrivant ainsi dans le cadre du mouvement général qui, des décennies durant, a porté des millions d'Italiens du Mezzogiorno, pauvre et marginalisé, vers les contrées du Nord (italien ou européen) plus prospères, ainsi qu'en direction du Nouveau Monde.

3- La présence de minorités étrangères pose toujours des problèmes d'intégration dans les pays d'immigration. Ces problèmes sont d'autant plus aigus que les écarts économiques et socioculturels sont importants entre la société de provenance et celle d'accueil des migrants. Si en Italie l'intégration est quasi automatique pour les étrangers issus des sociétés occidentales ou occidentalisées d'Europe, d'Amérique ou d'Asie, elle s'avère souvent délicate pour ceux qui viennent des pays du Sud aux cultures franchement différentes de celle des Italiens longtemps habitués à s'expatrier eux-mêmes.

Quoi qu'il en soit, l'intégration de la communauté marocaine en Italie se mesure à la nature des programmes d'éducation, de logement et d'emploi dont elle bénéficie, ainsi que des droits sociaux qu'elle est censée acquérir. L'apprentissage de la langue italienne peut se révéler un handicap plus ou moins durable tout aussi bien pour des jeunes immigrés ayant fait leur scolarisation en arabe, avec des rudiments de français, que pour des adultes en majorité analphabètes.

La délinquance et la criminalité sont également des risques qui semblent sévir sérieusement parmi la jeunesse marocaine, du moins si l'on se réfère aux statistiques fournies par l'ISTAT concernant la fréquence des délits et le nombre des détenus dans les prisons italiennes parmi les étrangers.

Des aspects de xénophobie, tantôt feutrée tantôt déclarée, se manifestent à l'égard des immigrés du Sud en général, de la part de groupements et d'organisations italiens plus ou moins racistes ou extrémistes comme La Ligue du Nord. Ce sentiment, qui a souvent des relents d'islamophobie, affecte les ressortissants des pays arabes, notamment les Marocains particulièrement nombreux.

Toutefois, l'insertion réussie dans l'emploi et dans la vie sociale en général offre de meilleures chances d'intégration, pouvant habiliter certains migrants marocains jusqu'à obtenir la nationalité italienne, la plupart du temps par le biais d'un mariage mixte (avec un conjoint italien).

4- Par leur nombre sans cesse croissant, estimé à quelque 3 millions, d'une part, ainsi que par leur niveau de fécondité souvent plus élevé que celui des Italiens, d'autre part, les immigrés sont devenus un facteur important de l'évolution démographique de l'Italie dont la population est de plus en plus dramatiquement frappée de dénatalité et de vieillissement. L'immigration est incontestablement le vecteur de croissance démographique, étant donné que l'accroissement naturel est nul pratiquement partout, voire négatif dans plusieurs provinces. De là, la communauté marocaine, forte de près de 400000 âmes et bénéficiant encore d'une natalité relativement soutenue, acquiert une importance grandissante.

Au total, l'immigration marocaine en Italie, tout comme dans les autres pays européens, ne représente plus une force de travail uniquement, mais s'impose également comme un vecteur essentiel dans l'évolution démographique de ce pays, tout en continuant en même temps de constituer une source capitale de devises dont le transfert est vital pour les familles restées au pays, pour les régions de départ et pour le budget public au Maroc.

Tout se passe comme si, au Sud comme au Nord de la Méditerranée, des dynamiques économiques et démographiques opposées militent en faveur

de la permanence des courants migratoires actuels, sinon à leur recrudescence. Ni l'arsenal de mesures de plus en plus drastiques prises par les pays du Nord à l'égard de l'immigration provenant du Sud, ni le climat d'islamophobie qui s'installe de manière insidieuse parmi les sociétés européennes, ne peuvent contrer ces courants indispensables qui corrigent partiellement les diverses carences dont souffrent l'une et l'autre rives de la Méditerranée.

Abdellatif Fadlollah
Université Mohammed V, Rabat

Références bibliographiques

- Blangiardo G.C. (2003), Rapport sur l'immigration en Italie et notamment sur les ressortissants marocains, in *Marocains de l'extérieur*, Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger et OIM, Rabat.
- Carella M. et Mastrorocco N. (2001), *La récente évolution de la mobilité interne par niveau d'instruction du Mezzogiorno vers le Centre et le Nord de l'Italie*, Actes du colloque sur la Migration Sud-Nord : la problématique de l'exode des compétences, Rabat.
- Cliquet R. (1993), *L'avenir de la population en Europe*, Etudes démographiques n° 26. Les éditions du Conseil de l'Europe.
- Conseil de l'Europe (Juin 2006), *Evolution démographique récente en Europe, Rapports de 2002 à 2005*, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Di Comite L., Moretti E. (1992), « *Demografia e flussi migratori nel Bacino Mediterraneo* » La Nuova Italia Scientifica, Rome.
- Di Comite L. (1990), « *Le migrazioni Sud-Nord nell'area del Bacino Mediterraneo e la transizione dell'Italia da paese di emigrazione a paese di immigrazione* », Actes du colloque sur Les migrations méditerranéennes et marché du travail, Caducci editore. Bari.
- Mbarki S.(2003), « *Les Marocains résidant en Italie : caractéristiques démographiques et sociales* » in *Marocains de l'extérieur*, Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger et OIM, Rabat.
- Fadloullah A. avec la collaboration de A. Berrada et M. Khachani (2000), « *Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux* », Rapport national sur le Maroc, Eurostat working papers, Population et conditions sociales, 3 / 2000 / E / n°6.
- Fadloullah A. (1999), « *The effects of migration, remittances and return and developement in emigration countries : examples from the Maghreb* », in *International migration development and integration*, Edited by Kristof Tamas and Malin Hansson, Conference report, Ministry of foreign affairs, Stockholm.
- Fadloullah A. (1996), « *Transition urbaine, transition démographique et potentiel migratoire au Maroc* », Conférence méditerranéenne sur la population, les migrations et le développement, Palma de Majorque, 15-17 octobre 1996.
- Fadloullah A. (1995), « *Conditions de l'émigration et de la migration de retour au Maroc* ». Le migrazioni maghrebine, Actes du colloque sur « *La migration au Maghreb* », Caducci Editore, Bari.
- Fadloullah A. (1994), « *Les flux migratoires des pays du Sud vers l'Europe occidentale* », in R.Cagiano de Azevedo « *Migration, coopération et développement* », Editions du Conseil de l'Europe, pp 13-53 Strasbourg.
- Fadloullah A. (1993), « *Migratory flows from the countries of the South to western Europe* » Population studies n°25, Council of Europe Press, Strasbourg.

- Fadloullah A. Barsoti O. (1994), « Les effets de la migration internationale sur la structure de la famille marocaine » in Menages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes, Séminaire international d'Aranjuez, Septembre 1994, AIDELF.
- Haug W., Compton P., Courbage Y. (1998), « Les caractéristiques démographiques des minorités nationales dans certains Etats européens », Etudes démographiques n° 30-31 et 38, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT) (2004), « La presenza straniera in Italia : Caratteristiche socio-demografiche ». Informazioni n° 10.
- Palomba R. et Kotowska I.E. (2004), « La population active en Europe », in Etudes démographiques n° 40, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Rees Ph., Kupizewski M. (1999), « Migrations et dynamique démographique régionale en Europe : une synthèse », Etudes démographiques n° 32, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Salt J. (2001 et 2002), « Evolution actuelle des migrations internationales en Europe », Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Schmidt di Friesberg O. (2001), « Les immigrés marocains en Italie. Quel avenir ? », in R. Leveau, C. Wihtol de Wenden, K. Mohsen-Finan (éd), Nouvelles citoyennetés, réfugiés et sans- papiers dans l'espace européen, IFRI, Paris.
- Schmidt di Friedberg O. (1992), « Dix ans d'immigration marocaine en Italie, un premier bilan (1981-1991) », in Maroc- Europe n°3.

Chapitre 4 : Les Marocains des Pays-Bas

Introduction

La population marocaine constitue la troisième population allochtone¹⁵⁰ résidant aux Pays-Bas¹⁵¹. En 2004, le Bureau Central des Statistiques (CBS) recensait 306 219 résidents d'origine marocaine, contre seulement 21 760 en 1972.

La décennie 60 s'est caractérisée par une émigration importante de main d'œuvre marocaine, notamment masculine vers les Pays-Bas, afin de combler le manque de personnes non qualifiées dans plusieurs secteurs de l'industrie. C'est ainsi que les Pays-Bas ont connu une période d'immigration spontanée et l'amorce d'un processus migratoire continu.

L'Etat néerlandais et les Marocains eux-mêmes considéraient le séjour aux Pays-Bas comme provisoire. Ils croyaient pouvoir travailler durement, pendant une courte période, faire des économies afin de revenir au pays pour y investir et s'y installer. On parlait alors de travailleurs invités ou *gastarbeiders*. Le recrutement se faisait notamment dans le Nord et le Nord-Est du Maroc. La majeure partie de la population d'origine marocaine résidant aux Pays-Bas provenait en effet de cette dernière région. La convention relative au recrutement des ouvriers marocains date de 1969¹⁵².

¹⁵⁰ Allochtone signifie en néerlandais, d'origine étrangère.

¹⁵¹ Dans le langage courant on désigne les Pays-Bas et les Néerlandais respectivement par la Hollande et les Hollandais et le vocabulaire hollandais est assimilé parfois à la langue néerlandaise. En réalité, la Hollande ne constitue qu'une région des Pays-Bas qui est formée de deux provinces, la Hollande septentrionale et la Hollande méridionale, cette dernière abritant les grandes villes du pays (Amsterdam, La Haye et Rotterdam).

¹⁵² Le Maroc a été l'un des premiers pays du monde qui a reconnu les Pays-Bas en tant que République des Provinces Unies. Un accord d'amitié et de coopération mutuelle comprenant un volet militaire a été conclu entre les deux pays au début du 16^{ème} siècle. D'autres accords suivront en 1651, 1659, 1673, 1692, 1852 et 1891, 1961, 1972 et le dernier en juin 2000. Après la Seconde Guerre mondiale, les Pays-Bas, pays en reconstruction à l'instar de l'Europe, ressentant le besoin de travailleurs étrangers, font appel au Maroc. Ainsi, dans les années 60, les premiers travailleurs marocains s'installent en Hollande. Dans ce cadre, plusieurs accords ont été signés entre les 2 pays ; citons entre autres, l'accord pour le recrutement des Marocains signé à La Haye le 14 mai 1969, l'accord de collaboration économique, le 23 décembre 1971 à Rabat, l'accord de non double imposition, le 12 août 1977 à Rabat et l'accord en matière de sécurité sociale, le 14 février 1972 à Rabat et qui connaîtra plusieurs adaptations entre 1972 et 2000.

Cette migration est communément appelée migration de travail ou arbeidsmigratie. Au début du processus migratoire, on parlait principalement de la première génération d'allochtones.

Depuis la crise économique du début des années 1970, les populations allochtones, notamment d'origine turque et marocaine, sont les premières touchées par les vagues de licenciements. On relève alors une baisse soudaine de l'émigration vers les Pays-Bas.

La population marocaine résidente aux Pays-Bas avait comme alternative soit de retourner au pays natal soit de s'installer de façon définitive aux Pays-Bas, dans le cadre du regroupement familial. Les Marocains ont opté en grande partie pour la deuxième solution. Le regroupement familial, qui était déjà amorcé, s'intensifia alors de 1975 à 1985. Ce phénomène a renforcé l'installation permanente des résidents d'origine marocaine dans les quatre grandes villes des Pays-Bas (Amsterdam, La Haye, Rotterdam et Utrecht). C'est à partir de cette période qu'on a commencé à parler de la deuxième génération (*tweede generatie allochtonen*).

Les Pays-Bas ont été toujours à l'avant-garde en matière de politique migratoire, leur législation en la matière fut souvent considérée comme plus humaine et exemplaire par les autres pays européens. Cependant les conséquences du 11 septembre 2001, l'assassinat de Pim Fortuyn, leader du parti d'extrême droite LPF, puis celui du réalisateur Theo Van Gogh, ont été désastreux pour les communautés d'origine étrangère et en particulier pour tous les musulmans des Pays-Bas¹⁵³. Un débat acharné s'ouvrit alors sur l'intégration des populations étrangères et notamment celles d'origine marocaine et musulmane.

Les données analysées dans ce chapitre sont principalement élaborées sur la base des rapports mensuels et annuels du Bureau Central des Statistiques des Pays-Bas (*Centraal Bureau voor de Statistiek, CBS*). Elles émanent également de sa base StatLine, disponible sur Internet. Cette Institution gouvernementale fut créée en 1899 et relève du Ministère de l'économie.

Le CBS utilise les données disponibles auprès des établissements publics et privés, notamment l'état civil des communes et les chambres commerciales, et entreprend chaque année une centaine d'enquêtes. Le lecteur constatera des

¹⁵³ Theo Van Gogh a été assassiné par un Néerlandais d'origine marocaine, de confession musulmane.

différences dans les données des tableaux. Elles sont dues au mode opératoire de publication des rapports par le CBS (que nous reproduisons ici sans modification).

Nous traitons dans une première partie, la politique d'immigration des Pays Bas, et dans une deuxième l'évolution de la communauté marocaine aux Pays Bas et ses caractéristiques.

1. Politique d'immigration des Pays-Bas

1.1 Ouverture à l'immigration

Depuis des décennies, les étrangers se sont installés aux Pays-Bas pour une courte durée ou de manière permanente. Les nouveaux migrants accèdent aux Pays-Bas soit pour y travailler, pour y poursuivre des études, soit comme demandeurs d'asile politique ou dans le cadre du regroupement familial.

Pour résider aux Pays-Bas, les étrangers doivent posséder un permis de séjour. Leur admission et leur séjour sont gérés par l'article 11.5 de la loi de séjour des étrangers. Cet article fixe les conditions de prolongation du permis de séjour, ainsi que celles de son refus, elles sont généralement motivées par l'intérêt général du pays.

En général les étrangers sont admis si :

- leur admission est la conséquence d'accords internationaux ;
- leur séjour sert l'intérêt du pays ;
- il s'agit de motifs convaincants à caractère humanitaire.

Le Service d'Immigration et de Naturalisation Immigratie-en Naturalisatiedienst (IND) du Ministère de la Justice veille à la bonne application des règles et au bien-fondé des rejets des demandes de séjour et de leurs renouvellements.

À la suite d'une conjoncture très favorable des années cinquante, les Pays-Bas avaient un grand besoin de main-d'œuvre non qualifiée pour leur économie. Pour faire face à ce déficit, le patronat néerlandais recrutait les travailleurs étrangers des pays méditerranéens comme l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Grèce, l'ex Yougoslavie, le Maroc, la Tunisie, l'Algérie et la Turquie. D'autres arrivaient aux Pays-Bas de leur propre initiative. Au milieu des années soixante, environ 90% d'entre eux étaient des hommes qui travaillaient dans les mines du sud, l'industrie métallurgique et le bâtiment. Au départ, les Marocains s'installaient aux Pays-Bas via la France et la Belgique où ils avaient travaillé comme ouvriers saisonniers. Lorsqu'ils trouvaient un emploi stable, ils demandaient un permis de travail et,

par la suite, un permis de séjour. Leur recrutement s'opérait surtout dans le Rif, une région déshéritée et qui connaissait un chômage élevé. Ainsi, on estime que 70% de la population d'origine marocaine installée aux Pays-Bas est originaire de l'Oriental et du Rif.

Aux Pays-Bas, l'immigration s'est transformée au cours des dernières décennies. En effet, environ 70% des Espagnols immigrés aux Pays-Bas, à la fin des années soixante, sont retournés dans leur pays d'origine, après un séjour d'une dizaine d'années. Durant cette même période, le pourcentage de retour des Italiens était beaucoup moindre. Par contre le retour dans le pays d'origine des Turcs et des Marocains ne se faisait qu'à titre exceptionnel et s'effectuait après un court séjour aux Pays-Bas.

1.2 Une politique migratoire plus restrictive

La crise économique de 1973 a eu un impact certain sur la politique migratoire des Pays-Bas, et amorça le début d'une politique migratoire restrictive. Celle-ci a été perceptible pour l'ensemble des étrangers, mais elle fut relativement faible pour la population d'origine marocaine, à cause notamment, du regroupement familial.

Le gouvernement néerlandais a adopté des mesures restrictives pour juguler l'immigration spontanée. Ainsi pour leur admission au territoire néerlandais, les nouveaux étrangers devaient répondre à des exigences sévères. Dans le même temps, les autorités néerlandaises n'agissaient que peu ou prou envers les étrangers qui vivaient et /ou travaillaient aux Pays-Bas d'une manière irrégulière. Les années quatre-vingt sont caractérisées par une politique de tolérance vis-à-vis des irréguliers.

Cependant, et malgré la politique migratoire restrictive, il y avait un hiatus entre les lois adoptées et leur application effective. Ainsi, il y avait peu de contrôle des patrons qui embauchent les irréguliers, et en cas de constatation de fraudes, ils étaient rarement assignés. Pour mettre fin à cet anachronisme, le gouvernement néerlandais a introduit la loi de « l'identification obligatoire », adopté des sanctions sévères contre les patrons employant des travailleurs irréguliers et décidé d'exclure les irréguliers du bénéfice de la couverture sociale. Jusqu'à 1991, les services des impôts accordaient aux étrangers un numéro d'identification fiscale, sans prêter beaucoup d'attention à la situation de leur séjour, ce qui a donné naissance au phénomène des « irréguliers blancs », pour lesquels les cotisations sociales et les impôts étaient retenus du salaire. Ils vivaient et travaillaient aux Pays-Bas d'une manière irrégulière avec le consentement tacite du gouvernement néerlandais. Ce dernier lança l'opération de régularisation des « irréguliers blancs » du 1^{er} octobre

au 1^{er} décembre 1999. Lors de cette période, les étrangers concernés pouvaient déposer leur demande auprès du Service d'Immigration et de Naturalisation relevant du Ministère de la Justice (IND).

Depuis l'arrêt du recrutement des ouvriers étrangers, le gouvernement néerlandais a constamment suivi une politique restrictive en matière d'immigration. La libre circulation de la main-d'œuvre étrangère n'était plus possible que pour les personnes originaires de l'Union Européenne. Pour le recrutement des ouvriers étrangers hors de cette zone, les employeurs néerlandais doivent obtenir un permis spécial d'embauche. Selon les chiffres du Registre Central des étrangers, du Ministère néerlandais de la Justice, le flux des ouvriers étrangers non issus de l'Union Européenne a cru de 40%. D'autres estimations, basées sur le nombre des permis spéciaux d'embauche accordés, montrent une forte hausse de la main-d'œuvre étrangère d'environ 75%. Cette augmentation de l'effectif de la main-d'œuvre étrangère est justifiée par le déficit enregistré sur le marché de l'emploi néerlandais.

1.3 Encouragement de l'immigration des compétences

Les Pays-Bas encouragent l'immigration des compétences. Ainsi, 3800 immigrés hautement qualifiés s'y sont installés en 2006 contre 1600 en 2005. Ils sont admis si des demandes sont déposées à cet effet par des établissements universitaires ou à caractère économique.

La majorité des bénéficiaires de ces admissions sont originaires d'Amérique du Nord, du Japon et d'Inde, et leur admission est régie par une convention avec les sociétés désirant recruter des personnes de l'étranger. L'une des conditions importantes est que ces personnes doivent gagner au moins 45.000 euros par an (ce seuil minimum de revenu n'est pas requis pour les personnes âgées de moins de 30 ans et travaillant dans l'enseignement).

Le Service d'Immigration et Naturalisation du Ministère de la Justice IND répond en général aux demandes des immigrés qualifiés. Ce procédé donne aux personnes concernées la possibilité d'obtenir un permis de séjour régulier d'une validité maximale de cinq ans. Le gouvernement néerlandais veut rendre cette procédure applicable également pour les immigrés peu qualifiés.

A partir du 1^{er} avril 2005, les étudiants étrangers ayant achevé une formation supérieure aux Pays-Bas, ont la possibilité de rechercher pendant une période maximale de trois mois un emploi comme immigrés hautement qualifiés et obtenir un permis de séjour, à condition de remplir toutes les autres conditions y afférentes.

1.4 Politique de retour au pays d'origine

La Note sur les Minorités de 1983, suggère pour la première fois la création de facilités de retour pour les personnes qui désirent retourner dans leur pays d'origine. La Règle du retour en 1985, donne la possibilité aux personnes désireuses de retourner dans leur pays d'origine de bénéficier d'une allocation appelée « garantie financière à vie », accordée par le gouvernement néerlandais. Cette allocation comporte deux volets :

- * une indemnité forfaitaire à titre d'aide initiale (somme destinée à couvrir les frais de voyage et de déménagement) ;
- * une allocation de retour (garantie financière à vie).

Dans le cadre d'une campagne de sensibilisation et d'accompagnement des demandeurs de retour, les autorités néerlandaises ont créé, en 1991, une institution dénommée Institut de Migration Néerlandais (NMI), dont l'objectif est d'informer et de conseiller les migrants qui souhaitent retourner dans leur pays d'origine ou émigrer dans un pays tiers, que leur situation soit régulière ou non. Il s'adresse donc tant aux migrants séjournant légalement et depuis de nombreuses années aux Pays-Bas, qu'aux demandeurs d'asile déboutés.

Le soutien comprenait différents services : information, conseil, et assistance matérielle, de manière à permettre une décision réfléchie, pour un retour dans la dignité et avec des perspectives économiques. Un nombre important de Marocains, immigrés aux Pays-Bas durant les années soixante-dix, a décidé de retourner dans le pays d'origine dans ce cadre.

1.5 Politique d'intégration durcie

Il faudrait noter de prime abord que ce n'est qu'en 1980 que le gouvernement néerlandais reconnaît ouvertement que les Pays-Bas sont devenus un pays d'immigration, que la durée de séjour des immigrés s'inscrit dans la permanence et que leur retour au pays d'origine s'est avéré être une illusion.

A cet effet, le gouvernement néerlandais a décidé de mettre en place une politique d'intégration, appelée « politique des minorités ethniques » ; plusieurs institutions d'accueil pour les étrangers ont été mises en place. Des services sociaux spéciaux leur assuraient assistance et accueil. Cette politique n'a cependant pas abouti aux objectifs escomptés par le gouvernement néerlandais. Par contre, on constate une marginalisation des allochtones, notamment sur le marché de l'emploi. Le chômage avoisinait 40 % des travailleurs immigrés, qui de ce fait étaient contraints de frapper aux portes de la sécurité sociale.

Les débats se concentraient essentiellement sur le retard socio-économique des populations allochtones par rapport à la population autochtone et sur la

nécessité de mettre en place une politique d'intégration sociale adéquate, en vue de rattraper ce retard. Les débats publics et politiques ont visé les aspects socioculturels de cette intégration, notamment celle des allochtones de religion musulmane.

Selon la décision gouvernementale du 16 mai 2003, toute personne désirant s'installer de façon permanente aux Pays-Bas doit s'impliquer activement dans la société, apprendre le néerlandais, connaître les valeurs propres aux Pays-Bas et respecter les lois et les coutumes du pays. De même, pour limiter les nouvelles arrivées d'étrangers, et promouvoir l'intégration des allochtones, le Ministère de l'intégration et de l'immigration a introduit des cours d'acclimatation dispensés dans les pays d'origine et un examen d'évaluation dont le coût (environ 350 €) est exorbitant. Les résultats restent valables pendant un an. Les candidats qui échouent au test, sont libres de le repasser autant de fois qu'ils le veulent, mais doivent acquitter à chaque fois 350 euros. De plus, une fois installé aux Pays-Bas, l'intéressé devra suivre des cours d'intégration WIN dont il devra assumer les frais ; ceux-ci ne lui seraient remboursés qu'en cas de succès à l'examen final. Les autorités néerlandaises estiment qu'environ 14.000 candidats, principalement originaires de Turquie, du Maroc et du Surinam, devraient passer ce test chaque année. Le gouvernement ne fournit aucun cours de préparation. Cependant il existe un coffret en librairie ou sur internet (prix, 64 euros), qui comprend un film, des photographies, un livre sur les Pays-Bas et trois exemples de tests de langue.

L'obligation de passer l'examen d'intégration civique, avant d'être admis sur le territoire néerlandais s'applique à :

- toute personne désirant l'obtention d'une autorisation de séjour provisoire (MVV), nécessaire pour l'admission sur le territoire néerlandais ;
- toute personne tenue de suivre des cours d'intégration à son arrivée aux Pays-Bas, en application de la loi sur l'intégration des nouveaux arrivants (WIN).

Sont concernées en premier lieu, les personnes qui s'installent aux Pays-Bas pour se marier avec un résident ou pour y rejoindre leur famille (regroupement familial). Les prédicateurs et les imams qui s'installent aux Pays-Bas afin d'y exercer leur culte doivent aussi passer cet examen.

La loi sur l'intégration des nouveaux arrivants, s'applique également aux jeunes à partir de l'âge de 17 ans. En dessous de 17 ans, seuls les jeunes qui ne sont pas soumis à l'obligation scolaire à plein temps, doivent passer l'examen. La loi ne s'applique pas aux étrangers qui arrivent aux Pays-Bas pour un séjour temporaire (étudiants, travailleurs saisonniers).

Il est à signaler qu'il n'existe actuellement aucune institution au Maroc qui dispense des cours de langue et de culture néerlandaise.

Conformément à l'accord passé entre les formations politiques qui participent au gouvernement, les règles du regroupement familial ont été modifiées, à la suite des élections législatives de janvier 2003. Les nouvelles dispositions durcissent les règles du regroupement familial. Elles sont entrées en vigueur le 1^{er} novembre 2004.

L'étranger qui est à l'origine du regroupement familial, doit être majeur et posséder un titre de séjour permanent aux Pays-Bas ; ce qui exclut les détenteurs de permis temporaires, entre autres pour stage, pour traitement médical, études, etc. L'âge minimum pour pouvoir fonder une famille vient d'être élevé de 18 à 21 ans. L'immigré doit disposer de moyens autonomes de subsistance, provenant d'un travail ou de prestations sociales soumises à contribution (chômage, maladie) et dont le montant varie en fonction de la taille du ménage. Il doit, en principe, disposer d'au moins 1 200 € par mois pour faire venir son conjoint(e). Cette condition vient également d'être revue, les personnes qui veulent faire venir leur partenaire, doivent justifier d'un revenu équivalent à 120% du salaire minimum garanti. L'intéressé doit disposer en plus d'un logement « approprié » à la taille du ménage.

Ces nouvelles mesures, décidées par le Ministère de l'intégration, font des Pays-Bas le pays européen le plus sévère envers les étrangers, notamment les musulmans. Enfin, tout bénéficiaire d'un regroupement familial ne doit représenter aucun danger pour l'ordre public. Depuis le 1^{er} novembre 2004, cette condition est interprétée de façon stricte. Ainsi toute condamnation ou toute mesure de détention, prononcée à l'encontre d'un mineur, sont prises en compte.

1.6 Politique de naturalisation

La stratégie principale adoptée pour remédier à la situation des étrangers consiste à faciliter la procédure d'acquisition de la nationalité néerlandaise en vue de réduire autant que possible le nombre de personnes résidant durablement aux Pays-Bas avec un statut d'étranger. Cette stratégie, mise en oeuvre en 1984, donne la possibilité à la «deuxième génération» d'immigrés d'acquérir la nationalité néerlandaise sur la base d'une simple déclaration.

À l'instar des autres pays européens, les enfants, nés aux Pays-Bas d'un parent néerlandais, sont automatiquement néerlandais. Les enfants nés à l'étranger d'un parent néerlandais le sont aussi. Jusqu'au milieu des années 80, la nationalité du père était déterminante. Entre le 1^{er} janvier 1985 et le 1^{er} janvier 1988, le gouvernement néerlandais a instauré une mesure de transition, permettant la possibilité d'acquérir la nationalité néerlandaise aux enfants nés avant 1985, d'une mère néerlandaise et d'un père étranger, n'ayant pas atteint l'âge de 21 ans. Environ 30000 allochtones ont fait usage de ce droit.

La législation néerlandaise, en matière d'acquisition de la nationalité, reconnaît également le droit du sol. Depuis 1953, les personnes nées aux Pays-Bas de parents étrangers eux-mêmes nés aux Pays-Bas, acquièrent la nationalité néerlandaise. Dans ce cadre, les enfants d'étrangers recevaient la nationalité néerlandaise si l'un des parents était né d'une mère établie aux Pays-Bas. En principe, tous les enfants de la troisième génération d'origine marocaine peuvent obtenir ainsi automatiquement la nationalité néerlandaise à la naissance. Le CBS a répertorié en 2005, 2111 enfants de la troisième génération.

La procédure de naturalisation sur demande est examinée au cas par cas par les pouvoirs publics. Dans la pratique, considérée au départ comme une faveur, cette procédure a évolué pour finalement être un droit.

Avoir un séjour régulier permanent d'au moins cinq années aux Pays-Bas, être intégré d'une «manière suffisante» et ne pas constituer un danger pour l'ordre public, sont les principales conditions pour obtenir la naturalisation.

Après le dépôt de la demande de naturalisation, les services de la police des étrangers mènent une enquête pour s'assurer que le demandeur remplit toutes les conditions requises. Sur la base de cette enquête, le Procureur de la Reine transmet son avis au Parlement. En général, la demande de naturalisation est adoptée par les deux Chambres, après l'avis du Procureur.

Pour simplifier et réduire la durée du traitement des demandes de naturalisation, l'enquête pour vérifier si les conditions obligatoires sont remplies est menée par la commune. Auparavant le traitement des demandes de naturalisation nécessitait environ deux années. Actuellement, l'opération varie entre 6 mois et un an.

Cette mesure de simplification de la procédure et de la durée des traitements des demandes de naturalisation a été perçue par les populations allochtones positivement, ce qui a engendré un impact sur le taux des demandes. Au cours de l'année 1985, 68.000 personnes ont acquis la nationalité néerlandaise, soit plus de 10% des allochtones ayant la nationalité d'origine. En 1997, un fléchissement a été ressenti en raison de l'exigence de renoncer à la nationalité d'origine. Mais l'acquisition de la nationalité néerlandaise reste une décision populaire parmi les étrangers.

1.7 Politique sociale vis-à-vis des minorités

Le système social néerlandais est fondé sur le principe que tout le monde doit pouvoir participer à un degré égal à la vie sociale. Les personnes âgées, les

handicapés, les ménages ayant de faibles revenus, les jeunes ayant une formation limitée, les minorités ethniques et les toxicomanes, qui ne sont pas en mesure d'y parvenir eux-mêmes, ont besoin d'assistance. Cette assistance vise également à stimuler les chômeurs de longue durée à participer activement à la recherche d'emploi et de lutter ainsi contre le chômage des jeunes. La politique du bien-être encourage les mairies à augmenter la capacité des crèches, afin de faciliter la participation des femmes au marché de l'emploi.

Or d'importants problèmes de financement mettent actuellement ce système en péril, son coût étant devenu trop élevé. Les pouvoirs publics ont déjà procédé à certaines révisions, notamment celle de la législation régissant l'incapacité de travail dont souffrent près d'un million de personnes, un chiffre trop élevé par rapport à la population active totale du pays. Le gouvernement néerlandais impose des critères d'incapacité plus stricts et rend ces allocations moins attirantes financièrement en baissant leurs montants.

Les premières victimes de cette politique sont les Marocains qui se sont réinstallés au Maroc et qui bénéficient d'une allocation de retraite ou d'incapacité de travail WAO. Actuellement 17000 Marocains se trouvent dans l'impossibilité de se faire rembourser les frais de maladie par les assurances néerlandaises, et ce malgré le fait que les conventions conclues entre le Maroc et les Pays-Bas relatives à la couverture des soins médicaux, sont toujours valides.

1.8 Politique relative à la langue et la culture d'origine

Les Musulmans aux Pays-Bas représentaient en 2004 environ 944 000 personnes sur une population de 16 258 000 d'habitants, soit 5,8 % de la population totale. Selon le Bureau Central des Statistiques, 10% des habitants des grandes villes sont Musulmans, et Rotterdam en compte 13% à elle seule. Les Musulmans sont issus de différents pays d'Afrique et d'Asie ; 43 000 sont originaires de pays occidentaux, dont des autochtones de souche.

Pendant longtemps, un consensus entre les principaux partis politiques, s'est établi aux Pays-Bas autour de la notion d'intégration «avec maintien de l'identité». Cette politique qui s'est traduite par la création d'écoles islamiques, la construction de mosquées et l'enseignement de la langue d'origine, n'a pas abouti à une réelle intégration. Elle a maintenu le retard des allochtones dans le secteur de l'enseignement et dans le marché de l'emploi. Aujourd'hui, les rapports sont de plus en plus tendus entre autochtones et allochtones et particulièrement entre autochtones et Musulmans. Depuis quelques années, le racisme, alimenté par un sentiment d'insécurité, se manifeste ouvertement.

Selon le rapport de l'Institut de l'Immigration et des Etudes Ethniques IMES (octobre 2006), 2% de la population musulmane d'Amsterdam seraient sensibles aux thèses religieuses radicales. Il s'agirait notamment des jeunes ayant entre 16 et 18 ans et qui désapprouvent le mode de la vie de la société néerlandaise. Selon les enquêteurs, la radicalisation n'est pas la spécificité d'un groupe ethnique seul, malgré l'impression qu'il s'agit souvent de Marocains. Les chercheurs avancent que les éléments les plus sensibles à la radicalisation sont les jeunes ayant une formation moyenne et un sentiment très fort d'appartenance à un groupe ethnique. Ces jeunes ont souvent le sentiment d'être discriminés, ne font pas confiance aux leaders politiques et vivent dans un isolement social. Ils considèrent que les Musulmans sont traités comme des citoyens de second rang et que la religion musulmane est bafouée.

Pour faire face à cette situation, certaines personnalités aux Pays-Bas se sentent dans l'obligation d'agir et mettent en garde leurs concitoyens contre la montée rapide du sentiment anti-musulman. La Reine Beatrix a rencontré à Amsterdam des jeunes d'origine marocaine, pour discuter de la situation et condamner fermement les actes d'hostilité à l'encontre des Musulmans.

Il existe actuellement 436 mosquées aux Pays-Bas dont 211 sont des lieux de culte pour les Turcs, 150 pour les Marocains et 35 mosquées accueillent surtout des Surinamiens. La plupart des mosquées se trouve dans quatre grandes villes : Amsterdam, Rotterdam, La Haye et Utrecht. Par ailleurs, il y a moins de mosquées dans le centre des Pays-Bas et dans les régions d'Eindhoven et Twente, et c'est en Friesland et Zeeland qu'on trouve le moins de mosquées.

Il y a aux Pays-Bas 37 écoles primaires islamiques. Les deux premières ont été créées en 1988 à Rotterdam et à Eindhoven. Aujourd'hui, Rotterdam et Amsterdam comptent chacune une école secondaire islamique. Ces écoles sont soumises exactement aux mêmes conditions légales que celles relevant de l'enseignement public et sont financées par le gouvernement néerlandais.

Dans ce cadre, les enfants d'origine marocaine établis dans ce pays, bénéficiaient des cours intégrés, d'une durée de 2 heures et demi par semaine, de la langue et de la culture d'origine. Ces cours étaient, jusqu'en août 2005, subventionnés par l'Etat néerlandais.

La décision du gouvernement néerlandais de ne plus les financer a été prise sous le prétexte que l'apprentissage de l'ELCO se faisait au détriment d'autres activités scolaires et ne facilitait pas l'intégration des Marocains dans la société néerlandaise. A partir de cette date, les associations marocaines et les parents d'élèves financent eux-mêmes ces cours.

2. Evolution de la communauté marocaine résidant aux Pays-Bas

2.1 Marocains aux Pays-Bas

L'effectif de la population d'origine marocaine aux Pays-Bas, faible dans les années 1970 (21760), a commencé à croître fortement à partir de la décennie 1990. L'effectif est passé successivement à 218 mille personnes en 1995, à 262 mille en 2000, puis à 306 mille en 2004.

La population allochtone a connu un accroissement constant de 1995 à 2004, comptant à cette dernière année plus de 3 millions de personnes et représentant près de 19% de la population totale des Pays-Bas. Cette croissance a entraîné une hausse de la proportion de la population d'origine marocaine, passée de 8,9% en 1995 à presque 10% en 2004 du total de la population allochtone. En chiffres absolus, l'effectif de la population d'origine marocaine a augmenté de 53726 entre 1999 et 2004, soit un accroissement annuel moyen d'environ 8954 individus.

En 2004, la population allochtone occidentale comptait presque 1420 mille individus, représentant ainsi 46% du total des allochtones. Cette part a diminué de 4 points par rapport à l'année 1999. Les immigrés originaires d'Asie constituaient la partie principale (35%) de la population étrangère. Ceux venus d'Europe étaient plus de 20%. Quant aux personnes originaires d'Amérique, elles étaient également en nombre important, car venues avant tout des anciennes colonies néerlandaises (Surinam et Antilles). Il y a assez peu d'Italiens et d'Espagnols ou autres Européens du sud.

Tableau 1 : Population d'origine marocaine résidant aux Pays-Bas (1999-2004)

Populations	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Population totale des Pays Bas	15 760 225	15 863 950	15 987 075	16 105 285	16 192 572	16 258 032
Population allochtone	2 699 234	2 775 302	2 870 224	2 964 949	3 038 758	3 088 152
Population allochtone en % de la population totale des Pays Bas	17,1	17,5	18,0	18,4	18,8	19,0
Allochtones occidentaux	1 353 199	1 366 535	1 387 036	1 406 596	1 416 156	1 419 855
Allochtones non occidentaux	1 346 035	1 408 767	1 483 188	1 558 353	1 622 602	1 668 297
Allochtones occidentaux en % du total des allochtones	50,1	49,2	48,3	47,4	46,6	46,0
Allochtones non occidentaux en % du total des allochtones	49,9	50,8	51,7	52,6	53,4	54,0
Population d'origine marocaine	252 493	262 221	272 752	284 124	295 332	306 219
Population d'origine marocaine en % de la population totale des Pays Bas	1,6	1,7	1,7	1,8	1,8	1,9
Population d'origine marocaine en % de la population allochtone	9,4	9,4	9,5	9,6	9,7	9,9
Population d'origine marocaine en % des allochtones non occidentaux	18,7	18,6	18,4	18,2	18,2	18,3

Source : Bureau Central des statistiques (CBS) Voorburg/ Heerlen 30-11-2007

On ne manquera pas de noter que la population allochtone d'origine turque constitue la première population étrangère aux Pays-Bas. Elle représentait en 2004, 11,4% de la population étrangère, suivie par la population d'origine surinamienne (10,5%). La population d'origine marocaine, troisième population allochtone résidant aux Pays-Bas, a augmenté à un rythme plus soutenu que les populations étrangères dans leur ensemble : elle représentait 1,9% de la population totale en 2004 contre 1,6% en 1999.

Graphique 1

Accroissement de la population d'origine marocaine, en % de la population allochtone résidant aux Pays Bas (1999-2004)

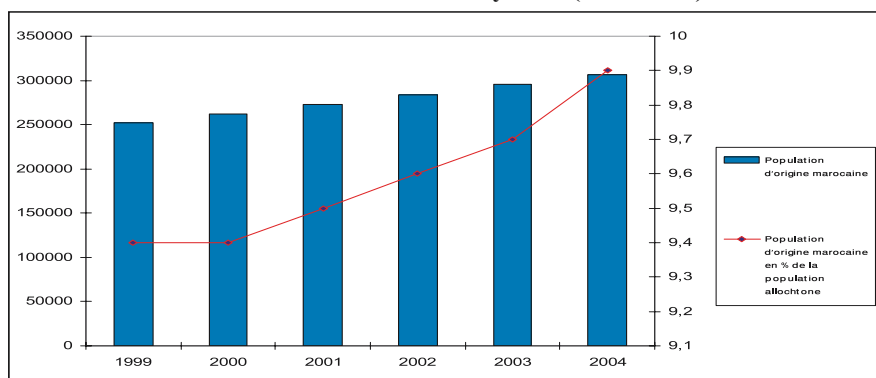


Tableau 2: Population d'origine marocaine et allochtone par génération (1999-2004)

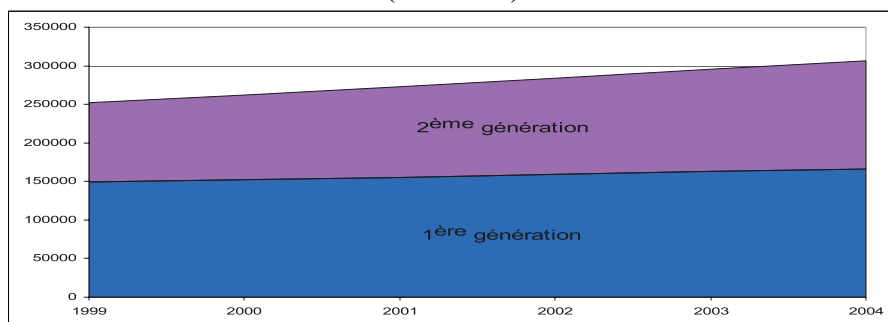
Année	Population d'origine marocaine			Population allochtone		
	1 ^{ère} génération	2 ^{ème} génération	Part de la 2 ^{ème} génération/total	1 ^{ère} génération	2 ^{ème} génération	Part de la 2 ^{ème} génération/total
1999	149 469	103 024	40,8	1 390 141	1 309 093	48,5
2000	152 540	109 681	41,8	1 431 122	1 344 180	48,4
2001	155 669	117 083	42,9	1 488 960	1 381 264	48,1
2002	159 605	124 519	43,8	1 547 079	1 417 870	47,8
2003	163 280	132 052	44,7	1 585 927	1 452 831	47,8
2004	166 464	139 755	45,6	1 602 730	1 485 422	48,1

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Voorburg/Heerlen, Statline, 26-05-2007

La deuxième génération d'origine marocaine a évolué de manière continue, contribuant ainsi à l'accroissement de l'effectif total de la population d'origine marocaine puisque sa part est passée de 40,8% à 45,6% entre 1999 et 2003. Sur la même période, cette part s'est stabilisée à 48% environ pour l'ensemble des allochtones.

En d'autres termes, si l'on se réfère à la définition officielle du DBS, relative à la deuxième génération allochtone, 46% de la population d'origine marocaine sont nés au Pays-Bas d'au moins un parent né à l'étranger.

Graphique 2
Composition de la population d'origine marocaine par génération
(1999-2004)



2.2 Flux migratoires

L'année 1998 a enregistré le flux migratoire de Marocains le plus élevé. Mais à partir de 1999, on a assisté à une baisse sensible du nombre des nouveaux immigrants marocains. Cette baisse est la conséquence de la politique restrictive néerlandaise. A cet effet, il faut signaler que les conditions d'admission aux Pays-Bas, dans le cadre du regroupement familial ou de la « migration de mariage », sont devenues plus sévères avec l'instauration des tests relatifs à la connaissance de la langue et de la culture néerlandaises dans les pays d'origine. D'un autre côté, la politique de retour menée par le gouvernement néerlandais ne rencontre pas l'adhésion de la population marocaine établie aux Pays-Bas. On constate également que le solde migratoire a toujours été positif. L'année 1995 a enregistré l'effectif le plus bas de la période prise en compte.

Tableau 3: Flux migratoire des Marocains aux Pays-Bas (1995-2004)

Année	Immigration	Emigration	Solde migratoire
1995	3 193	2 217	976
1996	4 528	2 490	2 038
1997	4 894	1 711	3 183
1998	5 535	1 466	4 069
1999	4 670	1 432	3 238
2000	4 482	1 105	3 377
2001	5 235	1 103	4 132
2002	5 192	1 396	3 796
2003	4 894	1 567	3 327
2004	3 655	1 605	2 050

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Voorburg/Heerlen, Statline, 26-05-2007

Tableau 4: Principales raisons d'émigration des Marocains vers les Pays-Bas (1995-2004)

Année	Total	Emploi	Asile	Regroupement familial	Membre accompagné par la famille	Migration de mariage ¹	Etudes	Autre motif
1995	3 104	121	191	1 338	152	1 216	53	31
1996	4 402	148	215	1 694	171	2 053	91	29
1997	4 728	174	197	1 728	156	2 261	161	53
1998	5 305	168	167	1 660	159	2 861	240	52
1999	4 423	126	81	1 619	93	2 223	250	35
2000	4 236	164	174	1 319	27	2 259	255	38
2001	4 954	137	59	1 150	24	3 297	225	63
2002	4 937	145	54	1 358	34	3 098	198	53
2003	4 564	158	53	1 190	24	2 901	145	95
2004	3 372	127	53	891	19	1 967	125	189

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Voorburg/Heerlen, Statline, 26-05-2007

Les flux les plus importants des Marocains vers les Pays-Bas se font par le biais du regroupement familial. En effet la part du regroupement familial constitue un pourcentage variant entre 23% et 43% des émigrés marocains aux Pays-Bas. Si l'année 1995 a enregistré la part la plus élevée, l'année 2001 a connu la plus faible. Cette part a enregistré à partir de 1999 une baisse sensible.

L'émigration « de mariage », ou en vue de constituer une famille, enregistre par contre une importante hausse à partir de 1996 et dépasse à partir de cette année le regroupement familial qui baisse en termes absolus depuis 1998. Comme il a été signalé précédemment, ceci est dû à la politique néerlandaise restrictive, mais également au fait que beaucoup de résidents d'origine marocaine aux Pays-Bas, préfèrent ne pas user de ce droit, préférant laisser leur famille au Maroc.

Tableau 5: Evolution de l'effectif de la population d'origine marocaine (1996-2004)

Années	Population au 1er janvier	Evolution en chiffre	Evolution en%	Total des naissances	Mortalité	Croît naturel	Population au 31 décembre
1996	225 088	7 753	3	6 004	314	5 690	232 841
1997	232 841	9 141	3,4	6 329	303	6 026	241 982
1998	241 982	10 511	3,9	6 692	304	6 388	252 493
1999	252 493	9 728	4,3	6 855	391	6 464	262 221
2000	262 221	10 531	3,9	7 544	416	7 128	272 752
2001	272 752	11 372	4,0	7 486	404	7 082	284 124
2002	284 124	11 208	4,2	7 736	452	7 284	295 332
2003	295 332	10 887	3,9	7 977	467	7 510	306 219
2004	306 219	9 602	3,7	8 180	476	7 704	315 821

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Voorburg/Heerlen, Statline, 26-05-2007

Ce tableau, relatif à l'évolution de la population d'origine marocaine, montre au cours de la période 1996-2004, un accroissement positif avec un taux annuel variant entre 3 et 4%. Cette croissance est principalement due au nombre croissant des naissances.

2.3 Répartition géographique

La population des Pays-Bas est répartie sur l'ensemble du territoire des quatre régions, mais d'une façon inégale. Alors que la région Ouest du pays regroupe 46,6%, soit 7 580 493 personnes en 2004, 43% de la population totale est répartie sur les deux régions de l'Est et du Sud du pays, les 10% restants vivent dans la région du Nord.

La répartition spatiale inégale de la population des Pays-Bas s'observe également au sein de la population d'origine marocaine. Dès les premières années d'installation, la région Ouest a attiré les Marocains. On y comptait plus de 189

mille personnes en 2000, constituant ainsi 72% du total de la population d'origine marocaine installée aux Pays-Bas. Cette part s'est maintenue au long des années suivantes. La seconde est la région Sud avec 50 734 personnes en 2004, soit 16,6% du total de la communauté marocaine.

Sur l'ensemble des quatre régions, on note une légère baisse de la population totale des Pays Bas et celle d'origine marocaine dans la région Sud au profit de la région Est du pays (soit un recul de 0,2 point de 2000 à 2004 pour les 2 populations).

Tableau 6: Répartition de la population totale des Pays-Bas par région (2000-2004)

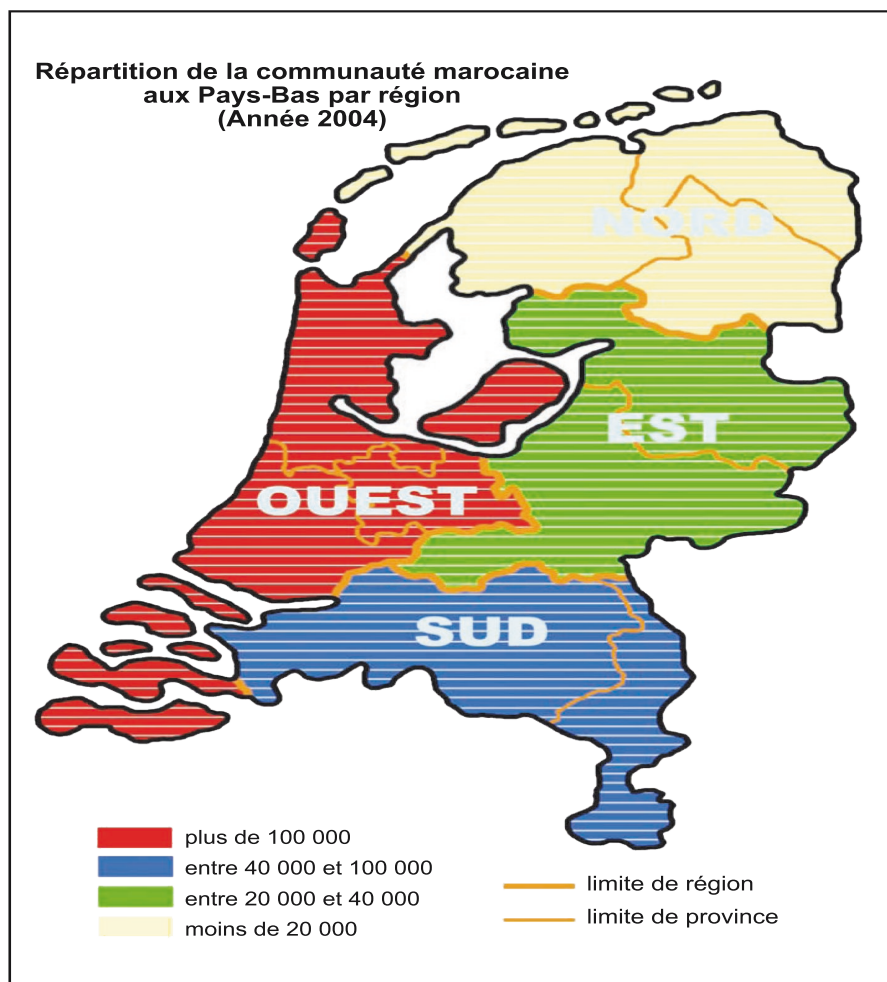
Régions	2000		2001		2002		2003		2004	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Nord	1 656 952	10,4	1 671 534	10,4	1 685 463	10,5	1 694 038	10,4	1 698 865	10,4
Est	3 313 989	20,9	3 349 530	21,0	3 384 986	21,0	3 412 779	21,1	3 432 345	21,1
Ouest	7 395 813	46,6	7 448 216	46,6	7 500 417	46,6	7 543 668	46,6	7 580 493	46,6
Sud	3 497 196	22,1	3 517 795	22,0	3 534 419	22,0	3 542 087	21,9	3 546 329	21,9
Total	15 863 950	100	15 987 075	100	16 105 285	100	16 192 572	100	16 258 032	100

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Voorburg/Heerlen publicaties, 2004

Tableau 7: Répartition de la population d'origine marocaine résidant aux Pays-Bas par région (2000-2004)

Région	2000		2001		2002		2003		2004	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Nord	4 322	1,6	4 382	1,6	4 534	1,6	4 657	1,6	4 792	1,6
Est	24 778	9,5	25 971	9,5	27 287	9,6	28 609	9,7	29 798	9,7
Ouest	189 138	72,1	196 670	72,1	204 744	72,1	212 889	72,1	220 895	72,1
Sud	43 983	16,8	45 729	16,8	47 559	16,7	49 177	16,6	50 734	16,6
Total	262 221	100	272 752	100	284 124	100	295 332	100	306 219	100

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Voorburg/Heerlen publicaties, 2004



Au niveau des provinces, Zuid-Holland accueille à elle seule le plus grand nombre de personnes aux Pays-Bas, soit environ 21% en 2004. Les provinces Noord-Holland et Noord-Brabant en accueillent chacune 15%. Zuid-Holland est de loin la province connaissant la population d'origine marocaine la plus importante : 68 483 personnes en 2000 et 94 359 en 2004, soit presque 31% du total de la population d'origine marocaine, 10,5% des allochtones et 2,7 % de la population totale du pays. La deuxième concentration se trouve dans la province Noord-Holland avec 83 311 personnes en 2004, soit 27% de la population d'origine marocaine, 12% des allochtones et 3% de la population totale des Pays-Bas.

Tableau 8: Répartition par province de la population marocaine par rapport à la population totale des Pays-Bas (2000-2004)

Province	2000		2001		2002		2003		2004	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Groningen	1177	0,2	1227	0,2	1303	0,2	1348	0,2	1389	0,2
Friesland	2038	0,3	2026	0,3	2069	0,3	2097	0,3	2143	0,3
Drenthe	1107	0,2	1129	0,2	1162	0,2	1212	0,2	1260	0,3
Overijssel	3577	0,3	3680	0,3	3797	0,3	3881	0,3	3974	0,4
Flevoland	5492	1,7	5910	1,8	6483	1,9	7068	2,0	7642	2,1
Gelderland	15709	0,8	16381	0,8	17007	0,9	17660	0,9	18182	0,9
Utrecht	34895	3,1	36277	3,2	38370	3,4	39839	3,5	41257	3,5
Noord-Holland	71728	2,8	74505	2,9	77448	3,0	80450	3,1	83311	3,2
Zuid-Holland	80734	2,4	84075	2,5	87075	2,5	90692	2,6	94359	2,7
Zeeland	1781	0,5	1813	0,5	1851	0,5	1908	0,5	1968	0,5
Noord-Brabant	29954	1,3	31290	1,3	32534	1,4	33596	1,4	34747	1,4
Limburg	14029	1,2	14439	1,3	15025	1,3	15581	1,4	15987	1,4
Total Pays Bas	262221	1,7	272752	1,7	284124	1,8	295332	1,8	306219	1,9

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Voorburg/Heerlen, 19-08-2000

Tableau 9: Proportion de la population d'origine marocaine par rapport à la population allochtone par province, en % (1996-2003)

Province	1996	2000	2001	2002	2003
Groningen	1,7	1,9	1,9	1,9	1,9
Friesland	4,6	4,3	4,0	3,9	3,9
Drenthe	2,9	2,9	2,8	2,7	2,8
Overijssel	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5
Flevoland	9,5	8,7	8,6	8,5	8,6
Gelderland	6,1	6,4	6,5	6,5	6,6
Utrecht	17,3	17,9	18,0	18,3	18,5
Noord-Holland	11,2	11,8	11,9	12,0	12,1
Zuid-Holland	9,8	10,2	10,3	10,3	10,4
Zeeland	3,4	3,4	3,3	3,3	3,4
Noord-Brabant	8,8	9,1	9,2	9,3	9,4
Limburg	5,8	6,3	6,4	6,7	6,9
Total effectif	225 088	262 221	272 752	284 124	295 332

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Voorburg/Heerlen, 19-08-2004

Tableau 10: Population d'origine marocaine par province (1996-2004)

Province	1996		2000		2001		2002		2003		2004	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Groningen	954	0,42	1 177	0,45	1 227	0,45	1 303	0,46	1 348	0,46	1 389	0,45
Friesland	1 855	0,82	2 038	0,78	2 026	0,74	2 069	0,73	2 097	0,71	2 143	0,70
Drenthe	962	0,43	1 107	0,42	1 129	0,41	1 162	0,41	1 212	0,41	1 260	0,41
Overijssel	3 206	1,42	3 577	1,36	3 680	1,35	3 797	1,34	3 881	1,31	3 974	1,30
Flevoland	4 171	1,85	5 492	2,09	5 910	2,17	6 483	2,28	7 068	2,39	7 642	2,50
Gelderland	13 685	6,08	15 709	5,99	16 381	6,01	17 007	5,99	17 660	5,98	18 182	5,94
Utrecht	29 934	13,30	34 895	13,31	36 277	13,30	38 370	13,50	39 839	13,49	41 257	13,47
Noord-Holland	62 267	27,66	71 728	27,35	74 505	27,32	77 448	27,26	80 450	27,24	83 311	27,21
Zuid-Holland	68 483	30,42	80 734	30,79	84 075	30,82	87 075	30,65	90 692	30,71	94 359	30,81
Zeeland	1 665	0,74	1 781	0,68	1 813	0,66	1 851	0,65	1 908	0,65	1 968	0,64
Noord-Brabant	25 473	11,32	29 954	11,42	31 290	11,47	32 534	11,45	33 596	11,38	34 747	11,35
Limburg	12 433	5,52	14 029	5,35	14 439	5,29	15 025	5,29	15 581	5,28	15 987	5,22
Total	225 088	100	262 221	100	272 752	100	284 124	100	295 332	100	306 219	100

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Voorburg/Heerlen, 19-08-2004

Les provinces Zuid-Holland, Noord-Holland, Utrecht et Noord-Brabant regroupent à elles seules près de 83% de la population d'origine marocaine, la province de Drenthe abritant la plus faible concentration (0,4%).

Tableau 11 : Population allochtone et population d'origine marocaine dans les 4 grandes villes des Pays-Bas par rapport à la population totale, en % (2000-2002)

Année	Amsterdam	Rotterdam	La Haye	Utrecht	Population totale des 4 grandes villes	Population Totale des Pays-Bas
Population Autochtone						
2000	45,56	46,55	50,63	63,3	49,05	84,94
2001	44,30	44,57	48,72	64,9	47,94	84,35
2002	43,06	42,53	46,13	64,2	46,27	83,77
Population allochtone						
2000	54,44	53,45	49,37	36,7	50,95	15,06
2001	55,70	55,43	51,28	35,1	52,06	15,65
2002	56,90	57,47	53,87	35,8	53,73	16,23
Dont population d'origine marocaine						
2000	7,48	5,10	4,50	8,65	6,25	1,65
2001	7,73	5,29	4,67	8,19	6,40	1,71
2002	8,00	5,52	4,84	8,35	6,63	1,76

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Voorburg/Heerlen, 19-08-2004

Ayant une économie plus développée et plus diversifiée, les villes d'Amsterdam, Rotterdam, la Haye et Utrecht, abritaient 46% de la population autochtone en 2002, soit les 5/6 de la population totale des Pays Bas, bien qu'on remarque une légère désaffection au profit d'autres villes. Le 1/6 restant, constituant la population allochtone, a connu une augmentation de 15 à 16% respectivement en 2000 et 2002.

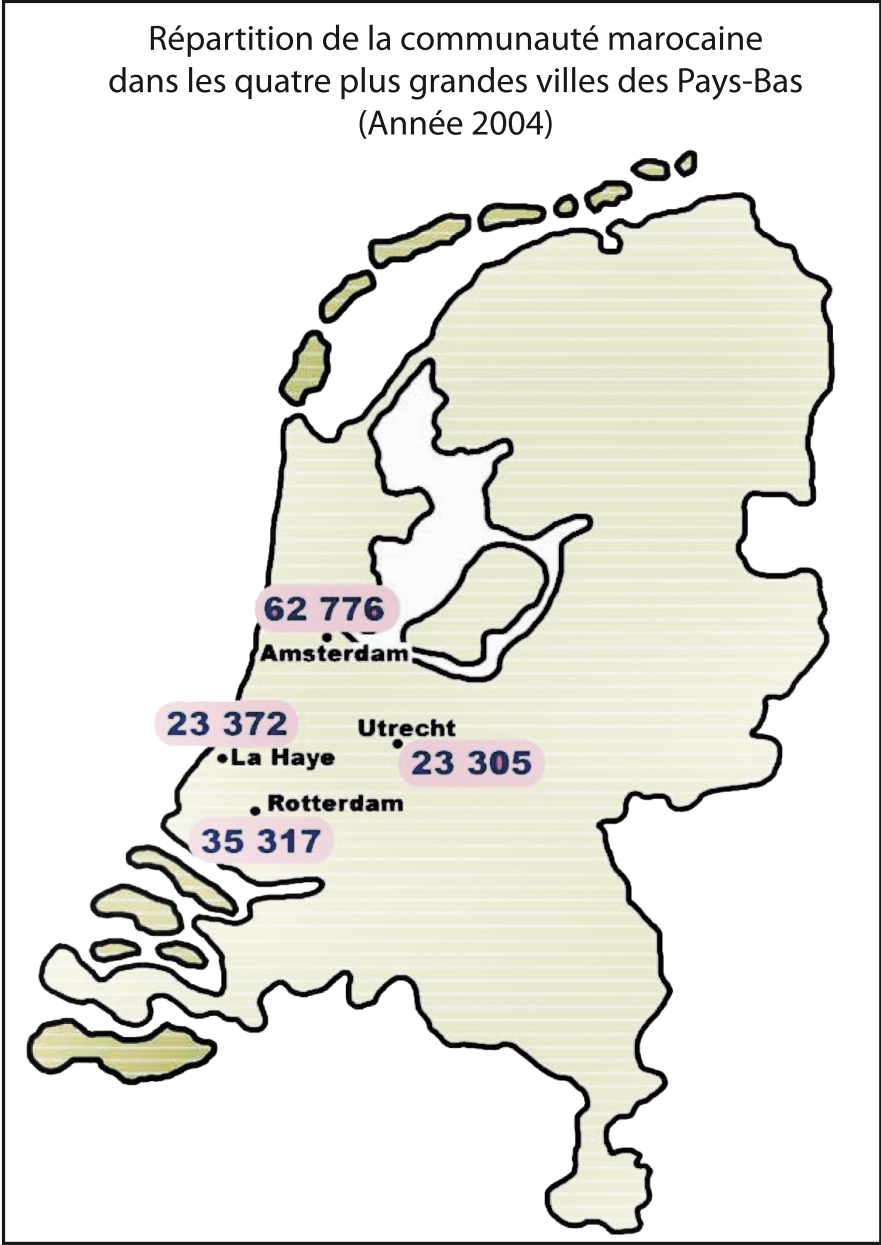
Tableau 12: Population d'origine marocaine dans les quatre grandes villes par rapport à la population totale d'origine marocaine des Pays-Bas, en % (2000-2004)

Année	Amsterdam		Rotterdam		La Haye		Utrecht		Population d'origine marocaine des 4 grandes villes		Population d'origine marocaine aux Pays-Bas
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
2000	54 720	20,87	30 230	11,53	19 860	7,57	20 220	7,71	125 030	47,68	262 220
2001	56 755	20,81	31 515	11,55	20 655	7,57	21 000	7,70	129 925	47,63	272 755
2002	58 840	20,71	33 015	11,62	21 385	7,53	21 770	7,66	135 010	47,52	284 125
2003	60 835	20,60	34 158	11,57	22 280	7,54	22 540	7,63	139 812	47,34	295 332
2004	62 776	20,50	35 317	11,53	23 372	7,63	23 305	7,61	144 770	47,28	306 219

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Voorburg/Heerlen, 19-08-2004

Amsterdam est par excellence la ville de résidence de prédilection pour la population d'origine marocaine résidant aux Pays Bas, avec plus de 20% en 2004. Ensuite, vient la ville de Rotterdam avec 11,5%, la Haye et Utrecht, avec 7,5% chacune, se placent en troisième position. Ces quatre villes réunies accueillaient en 2004, près de la moitié de la population d'origine marocaine.

Répartition de la communauté marocaine
dans les quatre plus grandes villes des Pays-Bas
(Année 2004)



2.4 Structure par âge et sexe

En 2005 le profil de la population totale des Pays-Bas s'est caractérisé par une majorité de personnes en âge de travailler (20 à 65 ans), soit 62% et une minorité de personnes retraitées (plus de 65 ans) 14%. La population d'origine marocaine résidant aux Pays Bas reproduit, en général, la pyramide des âges de la population du Maroc, majoritairement jeune dont presque les deux tiers sont en âge d'activité. En 2005, tout comme au début de la décennie 2000, ils représentaient 64% des Marocains des Pays-Bas. A peine 3% d'entre eux étaient âgés de 65 ans et plus, les 23% restant ayant moins de 15 ans. Avec 42% de membres âgés de moins de 20 ans, la communauté d'origine marocaine est jeune. C'est aussi le cas de la communauté d'origine turque, et d'une manière générale de l'ensemble du groupe des allochtones non-occidentaux.

Il est à signaler que la part importante des Marocains âgés entre 15 et 65 ans n'a rien de singulier, car si la population étrangère âgée de plus de 65 ans est nettement supérieure à celle de la population d'origine marocaine (14% contre 3% respectivement en 2005), la part des étrangers en âge d'activité sur l'ensemble de la population allochtone est presque identique sinon légèrement supérieure à celle observée chez la population d'origine marocaine. Cependant, il est à noter que la part de la population d'origine marocaine âgée de plus de 65 ans enregistre une légère croissance au cours des dix dernières années sur l'ensemble de la population allochtone de la même catégorie, 1% en 1996 et 3% en 2005.

Tableau 13 Population d'origine marocaine par classe d'âge

Âge	1996		2000		2005	
	N	%	N	%	N	%
0-15	83 120	36,9	90 735	34,6	103 660	32,8
15-25	47 557	21,1	53 590	20,4	59 526	18,9
25-65	92 565	41,1	114 285	43,6	143 459	45,4
65+	1 846	0,9	3 670	1,4	9 176	2,9

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Voorburg/Heerlen, Statline,

Le nombre des mineurs (0-15) constitue le 1/3 du total de la population d'origine marocaine, ce qui démontre la fertilité des ménages. Leur effectif a augmenté de 20% entre 1996 et 2005 et leur part sur l'ensemble de la population d'origine marocaine a enregistré une légère diminution de 4 points sur la même période.

Tableau 14: Population d'origine marocaine par tranches d'âge et sexe

Âge	1996			2000			2005		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
0-5	15 427	14 775	30 202	16465	15910	32375	20 208	19 281	39 489
5-10	14 093	13 474	27 567	15710	14950	30660	16 667	16 105	32 772
10-15	12 850	12 501	25 351	14100	13600	27700	16 059	15 340	31 399
15-20	12 354	11 765	24 119	13530	13240	26770	14 926	14 518	29 444
20-25	11 627	11 811	23 438	12765	14055	26820	13 790	16 292	30 082
25-30	12 351	9 810	22 161	13845	13030	26875	14 596	16 331	30 927
30-35	11 426	7 012	18 438	13640	9900	23540	15 795	14 149	29 944
35-40	7 321	5 839	13 160	11320	7335	18655	14 419	10 567	24 986
40-45	4 610	4 944	9 554	6280	5790	12070	11 514	7 868	19 382
45-50	5 417	3 424	8 841	4525	5020	9545	6 263	6 101	12 364
50-55	5 741	2 624	8 365	5030	2980	8010	4 380	5 085	9 465
55-60	5 738	2 792	8 530	6010	2895	8905	4 832	3 002	7 834
60-65	2 488	1 028	3 516	4460	2225	6685	5 709	2 848	8 557
65 +	1258	588	1846	2515	1155	3670	6067	3109	9176
Total	122 701	102 387	225 088	140195	122085	262280	165 225	150 596	315 821

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Voorburg/Heerlen, Statline,

Parmi les quelque 306 000 Marocains résidant aux Pays-Bas en 2004, les hommes sont légèrement plus nombreux que les femmes, 160 et 145 mille respectivement, soit 52,5% et 47,5%, soit un taux de masculinité nettement supérieur à celui qu'on observe traditionnellement pour toute la population, les femmes étant en général majoritaires. Le taux de féminisation enregistre sa valeur la plus élevée entre 20 et 30 ans avec 54%, tandis que sa valeur la plus basse se trouve à 60 ans et plus, avec 33% en moyenne.

2.5 Acquisition de la nationalité néerlandaise

L'ancienneté migratoire semble influencer l'accès à la naturalisation. En effet, le nombre de Marocains ayant acquis la nationalité néerlandaise a connu une évolution en dents de scie depuis le milieu des années 1990, avec néanmoins une nette tendance à la baisse les dernières années.

Jusqu'au début octobre 1997, les personnes ayant acquis la nationalité néerlandaise pouvaient conserver la nationalité d'origine. Après le 1^{er} octobre 1997, les personnes naturalisées devaient avoir en principe une seule nationalité. Depuis cette date, le taux de naturalisation au sein de la population marocaine

résidente aux Pays-Bas a fléchi. Grâce à des exceptions¹⁵⁴ admises par la nouvelle réglementation le trois quarts des personnes naturalisées entre 1998 et 2004 pouvaient sauvegarder leur nationalité d'origine. Au total, ce sont plus de 102.700 Marocains qui ont acquis la nationalité néerlandaise de 1996 à 2004 et représentaient plus des trois-quarts de la population d'origine marocaine totale en 2004. Les étrangers d'origine marocaine sont, en termes de flux, les premiers demandeurs de naturalisation et les plus bénéficiaires.

Parmi l'ensemble des Marocains qui ont acquis la nationalité néerlandaise, les plus nombreux sont les hommes (53,3%). Néanmoins, on remarque une tendance au rapprochement entre les effectifs des deux sexes ces dernières années.

Tableau 15: Population d'origine marocaine par sexe ayant acquis la nationalité néerlandaise (1996-2004)

Année	Total	Masculin	Féminin
1996	15 598	8 581	7 017
1997	10 478	5 728	4 750
1998	11 252	6 007	5 245
1999	14 217	7 820	6 397
2000	13 471	7 235	6 236
2001	12 721	6 773	5 948
2002	12 033	6 125	5 908
2003	7 126	3 651	3 475
2004	5 873	2 904	2 969

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Voorburg/Heerlen, Statline, 26-05-2007

¹⁵⁴ A partir du 1er octobre 1997, les personnes qui veulent se faire naturaliser doivent selon la loi en vigueur, abandonner leur nationalité d'origine. Dans des cas précis, des exceptions sont possibles. La liste complète des exceptions est publiée dans le Bulletin officiel « Staatscourant » de 10 juillet 1997. Entre autres, les cas qui peuvent bénéficier de ces exceptions sont :

- le demandeur, qui a la nationalité d'un pays dont la loi ou la réglementation ne reconnaissent pas la répudiation de la nationalité ;
- le demandeur qui est marié à un Néerlandais ;
- le demandeur qui est reconnu par les Pays-Bas comme réfugié politique.

Tableau 16: Population ayant uniquement la nationalité marocaine par sexe (1996-2004)

Année	Population totale	Uniquement nationalité d'origine			En % de la population totale		
		Total	Homme	Femme	Total	Homme en %	Femme en %
1 996	225 088	149 841	81 667	68 174	66,6	36,3	30,3
1 997	232 841	138 677	74 920	63 757	59,6	32,2	27,4
1 998	241 982	135 721	72 918	62 803	56,1	30,1	26,0
1 999	252 493	128 584	68 616	59 968	50,9	27,2	23,8
2 000	262 221	119 726	63 145	56 581	45,7	24,1	21,6
2 001	272 752	111 396	58 307	53 089	40,8	21,4	19,5
2 002	284 124	104 262	54 058	50 204	36,7	19,0	17,7
2 003	295 332	97 843	50 336	47 507	33,1	17,0	16,1
2 004	306 219	94 380	48 126	46 254	30,8	15,7	15,1

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Voorburg/Heerlen, Statline

La population d'origine marocaine ayant uniquement la nationalité marocaine est constamment en diminution ; elle atteint 30,8% en 2004 répartie équitablement entre les deux sexes, alors qu'en 1996 elle était d'environ 67% ; ce qui signifie que la majorité de la communauté marocaine établie aux Pays-Bas a acquis la nationalité néerlandaise. Ceci est dû aux nouvelles dispositions et transformations du code de la nationalité néerlandaise.

Tableau 17: Population d'origine marocaine ayant acquis la nationalité néerlandaise selon les modes d'acquisition (1996-2004)

Année	Total des acquisitions	Par reconnaissance	Selon Article 4	Par adoption	Naturalisation	Indépendants	Enfants de 12 ans
1996	15 598	31	1	739	14 828	8 923	5 905
1997	10 478	31	4	849	9 598	6 002	3 596
1998	11 252	31	1	958	10 263	6 328	3 935
1999	14 217	29	2	1183	13 005	7 940	5 065
2000	13 471	33	4	1081	12 357	7 277	5 080
2001	12 721	41	2	1159	11 521	7 244	4 277
2002	12 033	34	3	1083	10 916	6 853	4 063
2003	7 126	9	3	1242	5 875	3 812	2 063
2004	5 873	nd	8	1692	4 178	2 364	1 832

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Voorburg/Heerlen, Statline, 21-03-2005

Sur la période étudiée, le mode le plus utilisé par la population d'origine marocaine dans le cadre des procédures d'acquisition de la nationalité néerlandaise est la naturalisation, suivie par l'adoption qui est devenue plus répandue. De 1996

à 2004, presque 10 000 enfants d'origine marocaine ont pu acquérir la nationalité néerlandaise grâce à cette procédure.

2.6 Logement

En général les ménages allochtones ne sont pas satisfaits de leur logement par rapport aux autochtones. Un peu moins d'un ménage sur deux d'origine marocaine (49%) est insatisfait de son logement, 42% le trouvent trop petit pour leur ménage et 32% pensent que le logement est mal entretenu. Les ménages des allochtones occidentaux sont les plus proches des autochtones, 14% et 8% respectivement. Les ménages de la deuxième génération d'allochtones non-occidentaux se déclarent plus satisfaits que ceux de la première.

Tableau 18: Satisfaction des divers ménages concernant le logement (2002)

Populations	Non satisfait (%)	Logement exigü(%)	Mal entretenu (%)
Population totale des Pays Bas	11	14	10
Autochtones	8	11	9
Allochtones occidentaux	14	16	14
Allochtones non occidentaux ANO	34	33	25
Première génération ANO	35	33	26
Deuxième génération ANO	26	29	21
Population d'origine marocaine	49	42	33

Source: CBS, *Allochtonen in Nederland 04/VROM*, WBO 2002

Un ménage sur quatre possède en moyenne une maison isolée aux Pays-Bas, 28% pour les autochtones, et seulement 1% de la population d'origine marocaine contre 3% pour les allochtones non-occidentaux. D'un autre côté, si 24% des autochtones et 22% des allochtones occidentaux possèdent une maison mitoyenne ; cette proportion est réduite de moitié pour les allochtones non-occidentaux (12%), et des trois-quarts (6%) pour les Marocains. Les deux-tiers (67%) de ceux-ci logent dans un appartement loué contre respectivement 21%, 31% et 59% des autres proportions.

Tableau 19 : Ménages des Pays-Bas selon les caractéristiques de la résidence et le statut d'occupation en % (2002)

Populations	Logement en propriété			Logement en location		
	Maison isolée	Maison mitoyenne	Immeuble	Maison isolée	Maison mitoyenne	Immeuble
Population totale des Pays Bas	25	23	7	3	18	25
Autochtones	28	24	6	3	18	21
Allochtones occidentaux	17	22	8	3	19	31
Allochtones non occidentaux ANO	3	12	6	1	20	59
Première génération ANO	2	11	5	1	21	59
Deuxième génération ANO	6	13	10	2	18	52
Population d'origine marocaine	1	6	2	1	24	67

Source: CBS, Allochtonen in Nederland 04/VROM, WBO 2002

Si l'on considère maintenant la dimension et le confort des logements en location qui sont le lot des Marocains des Pays-Bas, on constate que plus du quart de ceux-ci (27%) disposent moins d'une chambre par personne contre 2% pour les autochtones et 13% des allochtones non-occidentaux ; de même 92% disposent d'une douche seulement contre 56 et 76% respectivement ; 16% ne disposent pas de chauffage, contre 10% et 14% ; et 15% n'ont pas d'isolation, contre 5 et 10% respectivement.

Les ménages allochtones, dont les ménages d'origine marocaine, ne se sentent pas à l'aise dans les quartiers de leur résidence. Ils se plaignent notamment du désordre, de la saleté et des bruits dans la rue. Ils aimeraient pouvoir les quitter.

Tableau 20 : Caractéristiques du logement en location selon l'origine du ménage (2002)

Populations	Moins d'une chambre par personne (%)	Une douche seulement (%)	Sans chauffage (%)	Pas d'isolation (%)
Population totale des Pays Bas	3	58	10	6
Autochtones	2	56	10	5
Allochtones occidentaux	3	59	11	8
Allochtones non occidentaux ANO	13	82	11	10
Première génération	14	83	11	10
Deuxième génération	4	76	14	10
Population d'origine marocaine	27	92	16	15

Source: CBS, Allochtonen in Nederland 04/VROM, WBO 2002

2.7 Education et scolarisation

En 2003, 4 400 élèves d'origine marocaine (21,5% de l'ensemble des élèves allochtones non occidentaux) se sont présentés comme candidats aux examens de l'enseignement secondaire. 56% d'entre eux sont candidats pour la formation de base des cadres vmbo (ancien niveau de MAVO), et 26% pour le trajet de formation vmbo théorique et mixte. Pour l'enseignement secondaire général, 12 et 6% seulement d'élèves d'origine marocaine sont respectivement candidats aux examens pour le niveau HAVO et l'enseignement préparatoire à l'Université.

Le taux de réussite des élèves d'origine marocaine est semblable à celui des élèves allochtones non occidentaux candidats aux examens de l'enseignement secondaire (88%). Cette proportion est inférieure de six points par rapport à la population totale des Pays-Bas.

Tableau 21: Elèves candidats aux examens de l'enseignement secondaire (2003)

Populations	Total	Vmbo et formation de base des cadres	Vmbo théorique et mixte	HAVO	VWO
	N	%	%	%	%
Total	162 300	31,8	27,6	23,4	17,2
Autochtones	131 400	29,8	27,8	24,4	10,0
Allochtones occidentaux	10 400	27,2	26,3	25,0	21,5
Allochtones non occidentaux	20 500	47,0	26,7	16,1	10,2
Population d'origine marocaine	4 400	55,7	26,2	12,4	5,7

Source: CBS, Allochtonen in Nederland 04/ Inspectie van onderwijs, IB-groep

Tableau 22: Etudiants inscrits à l'Université aux Pays-Bas (1995-2003)

Populations	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03
Total	167 300	154 100	148 500	147 700	150 500	153 400	159 100	166 200
Autochtones	137 400	125 400	119 700	118 000	119 600	121 100	124 900	128 900
Allochtones occidentaux	15 600	14 300	13 700	13 500	13 600	13 700	14 100	14 500
Allochtones non occidentaux	8 600	8 700	9 100	9 600	10 300	11 100	12 200	13 300
Population d'origine marocaine	700	700	800	900	1 000	1 100	1 400	1 500

Source: CBS, Allochtonen in Nederland 04/ Inspectie van onderwijs, IB-groep

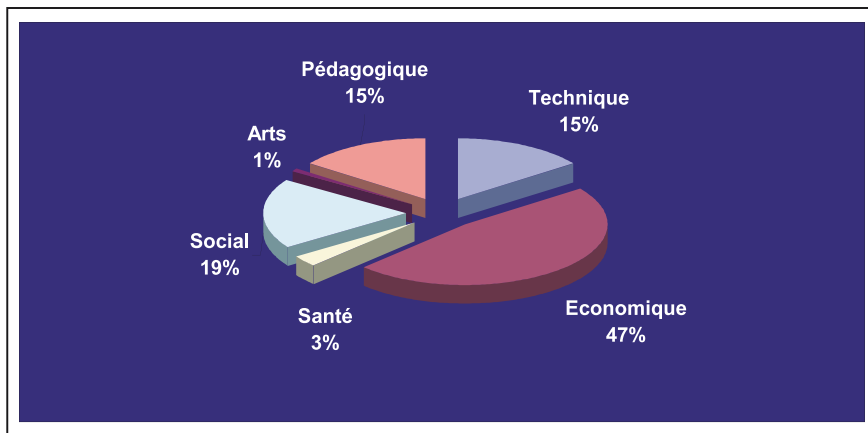
Entre 1995/96 et 2002/03, l'effectif des étudiants d'origine marocaine inscrits à l'université a plus que doublé (de 700 étudiants en 1995 à 1500 en 2003). Ils formaient en 1996/97, 0,4% du total des étudiants inscrits à l'université

et atteignent 0,9% au cours de l'année scolaire 2002/03. Cependant l'effectif des Marocains est bas par rapport à celui des étudiants allochtones non occidentaux durant la même période. Au cours de l'année scolaire 1995-1996, ils ne formaient que 8 % des étudiants allochtones non occidentaux et atteignent en 2002-2003 plus de 11%.

Sur la même période, la proportion des étudiants d'origine marocaine ayant réussi à l'université se situait entre 9 et 10% du total des étudiants allochtones non-occidentaux.

Les études en économie sont très côtoyées auprès des étudiants de toutes origines. Sur la période étudiée, 47% environ des étudiants d'origine marocaine choisissaient l'économie et 19% optaient pour le social. On rencontre très peu d'étudiants d'origine marocaine dans les études des arts.

Graphique 3
Répartition des étudiants marocains par domaine de formation (2002-2003)



2.8 Emploi et chômage

Quatre Marocains sur dix sont des actifs occupés en 2003 contre trois sur dix en 1996 (41% et 31%). Ces proportions sont beaucoup plus faibles que celles des allochtones (67% en 2003) et même des allochtones non-occidentaux (57% en 2003). L'écart est encore plus grand pour les femmes, respectivement 28% contre 57% et 40% en 2003.

Tableau 23: Population active occupée par sexe en % (1996-2003)

Masculin	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Autochtones	75	76	78	79	79	80	79	78
Allochtones occidentaux	67	69	72	72	74	73	74	73
Allochtones non occidentaux	49	49	53	56	58	59	59	57
Population d'origine marocaine	44	45	51	53	47	56	59	53
Féminin								
Autochtones	46	48	80	52	54	55	56	57
Allochtones occidentaux	45	47	48	51	51	54	52	54
Allochtones non occidentaux	30	32	34	34	36	40	40	40
Population d'origine marocaine	15	23	24	22	19	26	31	28
Population Totale								
Autochtones	61	63	64	66	67	67	68	67
Allochtones occidentaux	56	58	60	61	63	63	63	63
Allochtones non occidentaux	40	41	44	45	48	50	50	49
Population d'origine marocaine	31	35	38	39	34	42	46	41

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Allochtonen in Nederland 04/Enquête beroepsbevolking

Tableau 24: Population active occupée par tranches d'âge et par sexe (2003)

Population	Total	Masculin	Féminin	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans
Population totale des Pays Bas	7 114 000	4 162 000	2 952 000	818 000	1 859 000	2 023 000	1 696 000	709 000
Autochtones	5 954 000	3 486 000	2 468 000	683 000	1 523 000	1 685 000	1 448 000	616 000
Allochtones occidentaux	650 000	368 000	282 000	63 000	165 000	183 000	168 000	72 000
Allochtones non occidentaux	509 000	308 000	201 000	73 000	171 000	163 000	81 000	21 000
Population d'origine marocaine	74 000	51 000	23 000	12 000	34 000	19 000	19 000	2 000

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Allochtonen in Nederland 04/Enquête beroepsbevolking EBB

En 2003, la population active occupée totale d'origine marocaine est de 74 000 personnes. L'effectif des femmes, bien qu'ayant augmenté de manière remarquable de 15% en 1996 à 28% en 2003, reste encore bien inférieur à celui des hommes, 23 000 contre 51 000. On note en outre que la population active d'origine marocaine est relativement jeune, avec 62% âgés de moins de 34 ans. La tranche d'âge de 55 à 64 ans, constitue 10% de la population active occupée

allochtone non occidentale des Pays-Bas, mais ne représente que 2,7% du total de la population active occupée d'origine Marocaine.

Tableau 25: Population active au chômage¹⁵⁵ en % (1996-2003)

Hommes	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Autochtones	4	3	3	2	2	2	3	3
Allochtones occidentaux	8	7	5	4	3	3	4	7
Allochtones non occidentaux	21	21	16	13	10	9	11	15
Population d'origine marocaine	26	24	20	16	12	8	10	17
Femmes								
Autochtones	10	8	6	5	5	4	4	5
Allochtones occidentaux	12	11	9	7	8	6	7	7
Allochtones non occidentaux	23	20	16	15	13	9	10	14
Population d'origine marocaine	33	16	19	17	16	15	9	18
Total								
Autochtones	6	5	4	3	3	3	3	4
Allochtones occidentaux	10	9	6	5	5	4	5	7
Allochtones non occidentaux	22	21	16	14	11	9	10	14
Population d'origine marocaine	28	22	20	16	13	10	10	17

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), *Allochtonen in Nederland 04/Enquête beroepsbevolking EBB*

Malgré la tendance du chômage à la baisse chez la population active totale des Pays-Bas, on constate que l'année 2003 a connu une hausse. La part des actifs marocains au chômage sur la population active d'origine marocaine demeure supérieure (17%) à celle observée au sein de la population allochtone non occidentale (14%), et encore plus par rapport à la population autochtone (4%). Toutefois la part des actifs au chômage d'origine marocaine a fortement baissé passant de 28% en 1996, à 10% en 2001-2002 pour remonter à 17% en 2003.

On peut avancer parmi les explications, d'une part l'évolution rapide des technologies et la forte compétition économique qui accompagnent la mondialisation et qui exigent des niveaux de formation de plus en plus élevés

¹⁵⁵ Actifs au chômage (Werkloze beroepsbevolking): personnes qui se trouvent sans travail (ou bien sans un emploi de 12 heures minimum par semaine) et qui souhaitent travailler au moins 12 heures par semaines. Ces personnes sont immédiatement disponibles à travailler et cherchent activement un emploi. Dans les publications du CBS, il s'agit des personnes en âge de travailler de 15 à 64 ans, inscrites dans un bureau d'embauche (Arbeidsbureau). Chômeurs enregistrés (Geregistreerde werklozen) : personnes âgées de 16 à 64 ans et n'ayant pas un emploi (d'au moins de 12 heures par semaine), inscrites dans un bureau d'embauche (Arbeidsbureau) et disponibles pour un emploi de 12 heures minimum par semaine.

et, d'autre part, la discrimination sur le marché du travail qui affecte plus les immigrés non européens.

Tableau 26: Population active au chômage par âge et par sexe (2003)

Population	Total	Masculin	Féminin	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans
Population totale des Pays Bas	396 000	206 000	190 000	97 000	102 000	103 000	65 000	29 000
Autochtones	262 000	126 000	136 000	68 000	56 000	66 000	48 000	23 000
Allochtones occidentaux	49 000	26 000	23 000	10 000	11 000	15 000	8 000	4 000
Allochtones non occidentaux	86 000	54 000	32 000	19 000	31 000	22 000	9 000	2 000
Turquie	16 000	9 000	7 000	4 000	7 000	5 000	1 000	0
Population d'origine marocaine	15 000	10 000	5 000	4 000	7 000	3 000	1 000	0
Surinam	15 000	8 000	8 000	3 000	7 000	4 000	2 000	0
Antilles néerlandaises et Aruba	9 000	6 000	3 000	2 000	5 000	1 000	1 000	0

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), *Allochtonen in Nederland 04/Enquête beroepsbevolking EBB*

Ce sont 15000 chômeurs marocains qui ont été enregistrés en 2003, soit 17% de l'ensemble de la population active d'origine marocaine. Pour les Marocains, comme pour l'ensemble des immigrés, les femmes sont davantage touchées par le chômage que les hommes ; et une femme marocaine active sur trois est en chômage. De même les jeunes : 27% dans la tranche d'âge 15-24 ans et 47% chez les 25-34 ans.

2.9 Protection sociale

Les Pays-Bas comptaient en 2002, 284 124 personnes originaires du Maroc dont 190 000 en âge de travailler, soit 67% du total. Parmi ces derniers, 27% ont une allocation sociale, soit une proportion supérieure à celle des allochtones non occidentaux de la même catégorie (23%) et, bien sûr des autochtones (12%). Parmi la population active d'origine marocaine qui reçoivent une allocation sociale (52 000 personnes), l'aide sociale touche plus de la moitié (29 000), suivie par l'allocation d'incapacité de travail (19 000) ; l'allocation chômage ne touche que moins de 10% (5000).

Tableau 27: Population en âge de travailler ayant une allocation, par type d'allocation, , au 31 décembre 2002

Population	Population	Personne ayant une allocation, par type					
		Total	%	Incapacité de travail	Aide sociale	Chômage	IOAW/IOAZ
Population totale des Pays Bas	10 962 000	1 530 000	14	997 000	373 000	193 000	36 000
Autochtones	8 828 000	1 130 000	12	784 000	183 000	144 000	29 000
Allochtones occidentaux	1 028 000	153 000	15	91 000	41 000	22 000	4 000
Allochtones non occidentaux	1 106 000	255 000	23	86 000	149 000	27 000	3 000
Population d'origine marocaine	190 000	52 000	27	19 000	29 000	5 000	1 000

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), *Allochtonen in Nederland 04*

A la même date, 19 000 personnes d'origine marocaine en âge de travailler avaient une allocation d'incapacité de travail. Leur effectif augmente en fonction de l'avancement de leur âge. A la fin de 2002, la population d'origine marocaine en âge de travailler bénéficiait beaucoup plus par rapport aux autres allochtones non occidentaux de l'allocation minimale d'aide sociale attribuée entre autres aux personnes au chômage de longue durée. Les femmes d'origine marocaine en âge de travailler bénéficiaient plus de cette allocation que leurs citoyens de sexe masculin.

2.10 Problèmes des Marocains des Pays-Bas

Depuis le milieu des années 1990, la population carcérale des Pays-Bas n'a pas cessé d'augmenter. La population carcérale originaire du Surinam et des Antilles néerlandaises et Aruba sont largement sur-représentées dans la population carcérale totale: 19% chacune en 2003 contre un peu moins de 16% dans la population d'origine marocaine.

Tableau 28: Population carcérale par pays de naissance au 1er janvier

Année	Pays-Bas	Surinam	Maroc	Turquie
1994	4 370	980	655	475
1995	5 115	1 075	840	520
1996	5 720	1 290	995	585
1997	5 665	1 200	935	610
1998	5 535	1 180	935	640
1999	5 595	1 060	905	595
2000	5 310	985	860	565
2001	5 605	1 070	810	575
2002	5 580	1 070	945	575
2003	6 235	1 195	985	655

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek, Voorburg/Heerlen 2004-09-03

En général, la population d'origine marocaine en détention est impliquée dans des délits de violence, atteinte à la propriété et dans des affaires de drogue. Leur implication dans des délits de ravage et de maintien de l'ordre n'est pas à sous-estimer.

Tableau 29: Population carcérale d'origine marocaine, par tranches d'âge et par sexe, en 2004

Tranches d'âges	Hommes	Femmes
15-20	40	0
20-45	935	15
45+	60	0
Total	1 035	15

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Voorburg/Heerlen, Statline, 21-03-2005

Les hommes sont majoritaires dans la population carcérale d'origine marocaine ; seulement 15 femmes ont été incarcérées en 2004, formant 1,4% de la population carcérale totale d'origine marocaine. On les trouve dans les tranches d'âge 25-40 ans.

Conclusion

Jusqu'en 1980, on considérait l'immigration aux Pays-Bas comme temporaire. L'idée d'un éventuel retour facilitait la reconnaissance des cultures immigrées. La longue tradition néerlandaise de pluralisme religieux et culturel pourrait expliquer la remarquable tolérance de ce pays envers ces cultures. Depuis, la politique des pouvoirs publics a été de renforcer sensiblement le statut

juridique des immigrés, mais d'être plus exigeant sur le plan de leur intégration, plus strict encore et plus sélectif vis-à-vis des candidats à l'immigration. Ainsi l'immigration suppose selon eux des engagements réciproques, l'immigré devant être prêt à s'investir personnellement dans le pays d'accueil. Un titre de séjour ne doit pas seulement conférer des droits, mais aussi des devoirs. C'est la raison pour laquelle aux Pays-Bas, l'immigré doit connaître le néerlandais, se familiariser avec l'histoire du pays et doit être en principe économiquement autonome. Cela ne signifie nullement que les immigrés doivent renoncer à leur culture d'origine. Ils doivent seulement se reconnaître dans les nombreux courants de la société pluraliste des Pays-Bas.

Malgré les progrès enregistrés les années passées, avec un chômage en baisse et de meilleurs résultats scolaires, le fossé entre la population autochtone et la plupart des immigrés n'est pas assez comblé. Les immigrés vivent dans leurs quartiers, à l'écart, avec leurs propres services, ils continuent à observer leurs coutumes et à préserver leur mode de vie, qu'ils transmettent à leurs enfants. Ces derniers, pris entre deux cultures, se sentent en porte-à-faux et s'interrogent sur leur identité.

En effet, les migrants d'origine marocaine ont des caractéristiques socio-économiques généralement différentes de celles des natifs ; ils sont plus jeunes, la proportion d'hommes y est plus importante. Ils sont concentrés dans les grandes villes ; leur niveau d'éducation est plus faible, occupent des emplois moins qualifiés à niveau d'éducation et d'expérience comparable et sont plus fréquemment touchés par le chômage.

Omar El Bardai*
OCMRE, Fondation Hassan II
pour les MRE

**Texte revu et corrigé par le Directeur de la publication avec l'aide de Aïcha Sobhi de l'OCMRE.*

Références bibliographiques

- Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), StateLine sur Internet, Voorburg/Heerlen.
- Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Voorburg/Heerlen, Allochtonen in Nederland, années 2000, 2001, 2003, 2004.
- Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Maandstatiek van de Bevolking, mai 2003, septembre 2003, mars 2004, juni 2004, août 2004n octobre 2004, novembre 2004, décembre 2004.
- Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Integratie kaart 2004.
- Het Parool du 6 juin 2006.
- Le quotidien volkskrant du 24-09-2005.
- Rapport de WRR (Conseil Scientifique pour la politique gouvernementale).
- Télégraaf
- Trouw
- Wafine.be
- Yabiladi. Com

Annexe : source des données et terminologie

Les données statistiques concernant la population par sexe, âge, nationalité, pays de naissance et état matrimonial, sont relatives aux personnes inscrites dans les registres communaux de la population (GBA)¹⁵⁶. Les données des personnes résidant légalement aux Pays-Bas et ayant l'intention d'y séjourner quatre mois durant les six mois à venir, sont obligatoirement inscrites sur les registres communaux de la population des 496 communes des Pays-Bas, appelées également base de données personnelles communales (Gemeentelijke Basisadministratie persoonsgegevens, GBA). Elles sont ensuite transférées au CBS.

Il est nécessaire de souligner que le dernier recensement de la population aux Pays-Bas date de 1971. Suite à cette expérience coûteuse, on s'était rendu compte que près de 25% de la population refusait de collaborer au recensement ; il fut par conséquent abandonné depuis lors.

A partir du 1^{er} octobre 1994, la loi sur la création du GBA entre en vigueur, et les données personnelles sont saisies électroniquement. Cela accroît l'efficacité des relevés, ainsi que leur précision et leur développement opérationnel. Pour les Allochtones un code (pin) individuel a été introduit, afin d'obtenir des données sur le conjoint, son lieu de naissance et les enfants à charge. Par la suite, les données et changements intervenus dans le temps sont communiqués immédiatement. Les données sur l'acquisition de la nationalité néerlandaise sont mises à la disposition des GBA par le ministère de la justice, qui les transfère au CBS.

Pour contrôler le séjour des Allochtones, ces données sont mises à jour par le biais d'une connexion permanente entre cette base de données (GBA) et le système administratif des étrangers (Vreemdelingen Administratie Systeem VAS).

Au moment de la collecte des données sur les Pays-Bas, la terminologie adoptée par le CBS a été prise en considération. Au cours des analyses qui vont suivre, cette terminologie sera utilisée. La terminologie adoptée pour se référer

¹⁵⁶ Avant 1994, les registres communaux sur la population se composaient d'une fiche individuelle sur papier ; aujourd'hui les registres sont totalement informatisés (systeem GBA). Ces informations sont envoyées annuellement au CBS. Après vérification de ces données, le CBS maintient la date du 1^{er} Janvier de chaque année comme date de référence de ses rapports statistiques. Le calcul des stocks réalisés à partir des données des mouvements démographiques était vérifié périodiquement. Avant 1972, la vérification des données figurant sur les registres communaux de la population se faisait par les recensements et par les dénombrements basés sur les registres municipaux.

aux Marocains résidant aux Pays-Bas émane de la nouvelle définition du CBS de 1999. A l'instar de CBS, nous parlerons des Allochtonen bevolking ou population allochtone (d'origine étrangère). En revanche, pour la période précédant 1999, nous avons opté pour le critère de la nationalité, pour identifier les populations étrangères (dont la marocaine). A partir des années 1970 et jusqu'en 1980 environ, on parlait de « minorités ethniques » (ethnische minderheidsgroepen).

Chapitre 5 : Les Marocains de Belgique

Introduction

C'était au début des années soixante que des centaines de Marocains, en majorité originaires de la zone septentrionale du Maroc, répondaient favorablement à l'appel du marché du travail belge. Après une évolution modérée au départ, ce flux va connaître une augmentation particulière entre 1964 (année de la signature de la convention belgo-marocaine) et 1966. Au milieu des années 70, dès que les autorités belges décident d'arrêter le recrutement de nouveaux migrants, les Marocains réagissent immédiatement, tout en procédant au regroupement familial. Il s'ensuivit que des milliers de familles marocaines supplémentaires s'installèrent en Belgique. Aujourd'hui les Marocains représentent plus de 11 % de la population d'origine étrangère totale installée dans ce pays et à peu près 1% de la population autochtone belge.

Mais ces proportions sont loin de refléter la réalité car elles ne tiennent pas compte ni du nombre élevé de Marocains ayant acquis la nationalité belge ni des sans- papiers. D'où la forte diminution du volume de la communauté marocaine en Belgique. Au-delà de ce constat, l'immigration des Marocains en Belgique est très intéressante à étudier, non seulement en raison de sa spécificité régionale mais aussi en raison des mutations profondes qui l'ont touché. L'enracinement définitif, l'intégration politique, l'essor de la naturalisation et le développement des mariages mixtes sont autant d'éléments qui nous interpellent sur le sort qui est réservé à cette migration.

La présente étude se propose de traiter, en partie, quelques questions se trouvant au centre des préoccupations de notre communauté en Belgique, tout en rappelant les orientations générales de la politique belge. Aussi s'agit-il d'examiner les problèmes rencontrés par les émigrés et la situation socio-économique de l'émigré marocain ainsi que les perspectives d'avenir dans le cadre du développement récent.

Méthodologie

Il est connu que la recherche dans le domaine des migrations nécessite la conjugaison de plusieurs sources. Mais étant donné notre éloignement de l'espace d'investigation, nous avons eu recours à la bibliographie pour situer l'immigration marocaine en Belgique dans son contexte historique et de suivre

son évolution. Quant aux données statistiques que nous avons utilisées, elles proviennent essentiellement de l'INS, de l'enquête socio-économique de 2001 – 2002 et 2003, des rapports de quelques centres, et de la direction générale de l'emploi et du marché du travail (2003 – 2006).

Cette étude est structurée autour de trois parties.

Après une présentation sommaire de la Belgique et de sa politique migratoire, la première partie porte sur le développement de l'immigration marocaine en Belgique et sa dimension géographique. La deuxième partie est consacrée à l'analyse des caractéristiques socio-démographiques et professionnelles des Marocains. Quant à la troisième partie, elle étudie les liens qu'entretiennent les immigrés avec le Maroc, les problèmes rencontrés par ces derniers dans les deux extrémités de la chaîne migratoire et les perspectives d'avenir.

1. La Belgique : pays d'immigration

1.1 Présentation sommaire de la Belgique

Rattachée auparavant aux Pays-Bas, la Belgique a eu son indépendance en 1830. Il s'agit d'un petit pays couvrant 30521Km² avec une population estimée à 10 millions d'habitants, soit une densité de 344 habitants au km². Cette population est d'origine diverse, produit d'une position géographique exceptionnelle et d'un passé historique agité.

La Belgique est une société multiculturelle. Près de 8 % de sa population est étrangère, avec une présence particulière des Italiens, des Français, des Hollandais, des Marocains et des Turcs. Le pays est divisé culturellement et linguistiquement. Les deux langues principales sont le néerlandais, en Flandre et à Bruxelles pour 60 % de la population belge puis le français parlé en Wallonie et à Bruxelles. A l'est se trouve une minorité germanophone. La Belgique est une monarchie institutionnelle et un état fédéral. Elle est subdivisée en trois régions (la région de Bruxelles-Capitale, la région flamande et la région Wallonne et en trois communautés (francophone, flamande et germanophone).

Malgré les tensions entre ces deux groupes ethniques (communauté wallonne et communauté flamande) qui ont conduit à la création de ces entités dotées d'un large pouvoir législatif et exécutif, celles-ci sont très favorables au libéralisme économique et à la non intervention de l'Etat. Actuellement, le pays est menacé d'éclatement, suite à une montée soutenue du nationalisme flamand sous la pression du parti d'extrême droite nationaliste flamand qui constitue la deuxième force politique de Flandre.

1.2 La politique migratoire belge

Il est intéressant de rappeler que la Belgique était jusqu'au 19^{ème} siècle, un pays d'émigration plutôt que d'immigration. Les belges se dirigeaient vers l'Amérique du Nord et la France. Pratiquement ce n'est qu'entre les deux guerres mondiales que la Belgique a fait appel aux Italiens et aux Polonais pour combler le manque de main-d'œuvre dans certains secteurs économiques peu attractifs pour les Belges (extraction du charbon, grands chantiers ...). Cet appel se poursuit avec l'accentuation du déficit en main-d'œuvre après la seconde guerre mondiale, dans un contexte marqué par « la bataille du charbon », plan de relance de l'industrie charbonnière. Ce qui a poussé la Belgique à élaborer une politique migratoire afin d'encadrer mais aussi de recruter la main d'œuvre étrangère. Ainsi, furent signés les protocoles d'accord avec l'Italie en 1946, avec l'Espagne en 1956 et avec la Grèce en 1957¹⁵⁷.

Mais à partir de la deuxième moitié des années 50 et à la suite du refus de l'Italie d'envoyer ses ressortissants dans les charbonnages belges après la catastrophe de Marcinelle¹⁵⁸, la Belgique s'est orientée vers le Maghreb et vers la Turquie. En janvier 1964, une convention de main- d'œuvre a été signée avec le Maroc dans le but de recruter et d'encadrer la main-d'œuvre marocaine. Elle a été accompagnée par la diffusion d'une brochure invitant les Marocains à venir s'installer en Belgique, de préférence avec leur famille¹⁵⁹. En 1968, cette convention a été complétée par un accord relatif à la sécurité sociale.

A la suite du choc pétrolier de 1973 qui a engendré une crise économique profonde, la Belgique, à l'instar des pays traditionnels d'immigration, a pris en 1974 des mesures restrictives visant à freiner l'immigration étrangère : elle a suspendu le recrutement de nouveaux étrangers et a proposé des primes au retour. Mais cette politique n'a pas eu de succès¹⁶⁰. Ce qui a conduit le gouvernement belge à reconnaître que les migrants et leurs familles doivent s'installer dans la durée et qu'une politique d'intégration s'avère indispensable. Compte tenu de la dimension que l'immigration a prise en Belgique et des différents problèmes sociaux qu'elle y a engendré, surtout avec la montée du racisme après la percée de l'extrême droite en 1988, les autorités belges ont pris conscience de la nécessité de développer une

¹⁵⁷ R. Atta : Polonais, les Italiens et les Grecs, les Marocains, in *Annuaire de l'émigration (Maroc)*, sous la direction de Kacem Basfao et Hinde Taarji, 1994, p. 20 – 21.

¹⁵⁸ Cette catastrophe a fait plus de 256 morts, en majorité des Italiens de 136 personnes).

¹⁵⁹ [www;carhop.be/art04](http://www.carhop.be/art04) : L'immigration marocaine en Belgique.

¹⁶⁰ 117 Marocains seulement qui ont bénéficié des primes au retour entre le 1er août 1985 et 31 décembre 1988.

politique qui rend plus harmonieuse la cohabitation, afin d'éviter une explosion sociale. D'où la création en 1988, du Commissariat royal à la politique des immigrés chargée « d'encadrer, d'impulser et de coordonner » cette politique¹⁶¹. Aujourd'hui, l'action de cette structure est prolongée par le centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

En 1984, un code de la nationalité a été introduit en Belgique et entré en vigueur en 1985¹⁶². Depuis ce code a été modifié à trois reprises (1991, 1995 et 2000) dans le but de faciliter davantage l'accès à la naturalisation. Parmi les conséquences tangibles de ce processus est la diminution sensible et constante de l'effectif des Marocains en Belgique et l'émergence des Belgo-Marocains sur la scène politique belge. En, 2004 après plusieurs années de discussions, le droit de vote aux élections communales a été accordé aux étrangers non européens résidant en Belgique depuis au moins cinq ans. Ainsi les populations de nationalité marocaine ont voté pour la première fois aux élections communales du 8 octobre 2006.

1.3 Une présence marocaine ancienne et un développement relativement récent, mais rapide

La présence des Marocains en Belgique est relativement ancienne, remontant au début du siècle dernier. Elle a été étroitement liée à la colonisation franco-espagnole qui a provoqué un mouvement intense d'émigration vers la France dans les années 20 et 30. A l'époque la perméabilité des frontières a encouragé plusieurs centaines de Marocains à franchir les frontières de la métropole pour être embauchés dans les mines de Wallonie à un moment où la Belgique manquait de main d'œuvre. Ce manque s'est accentué après la seconde guerre mondiale. Le recours à la main d'œuvre étrangère était nécessaire pour assurer le fonctionnement de l'appareil productif, d'où l'appel aux étrangers, bien que le mouvement d'immigration soit bien présent à la fin du 19ème siècle. Cet appel était limité au départ à l'Europe (Italie, Espagne, Grèce et Portugal), puis s'est étendu au début des années 60 au Maghreb et à la Turquie. L'élargissement du champ de recrutement avait un double objectif : fournir de la main- d'œuvre

¹⁶¹ H., Boucetta et M., Martiniello, Marocains de Belgique : du travailleur immigré au citoyen transnational, hommes et migrations n° 1242 – Mars –Avril , 2003 , p. 97.

¹⁶² Il s'agit de la loi du 28 Juin 1984, dit loi Gol. Cette loi attribue automatiquement la nationalité belge aux individus nés en Belgique, âgés de moins de 18 ans et l'un des deux parents est également né en Belgique et y a eu sa résidence au moins 5 ans au cours des 10 dernières années qui ont précédé la naissance. En 1991 une autre loi modifie profondément le code de la nationalité et s'intéresse essentiellement aux nouvelles générations. Elle prévoit l'acquisition automatique de la nationalité pour la 3ème génération de migrants sans aucune formalité, ainsi que l'acquisition automatique pour tout enfant né en Belgique, sur simple déclaration des parents avant l'âge de 12 ans.

nécessaire pour satisfaire les besoins du marché du travail, d'une part, et faire face au vieillissement de la population, d'autre part.

Pour ce qui est du Maghreb, rappelons, au passage, qu'en 1955 le gouvernement français de l'époque n'avait pas hésité à proposer aux autorités belges, l'envoi dans les charbonnages belges de travailleurs africains n'ayant pas encore séjourné en France¹⁶³. En 1957, le jeune Etat marocain, soumis à une forte pression sociale, a pris directement contact avec la Belgique pour envoyer des Marocains dans les mines¹⁶⁴. Après une réponse favorable, 300 travailleurs ont été envoyés dans le cadre d'un recrutement expérimental. Mais dans un premier temps cet accord n'a pas connu une suite effective en raison de l'insuffisance des offres. Pratiquement il a fallu attendre 1962 et l'apparition de la pénurie de main d'œuvre pour relancer les discussions. Ainsi entre 1963 et 1964 (avant la signature de la convention belgo – marocaine) le nombre d'embauches de Marocains est passé de 500 à plus de 3000 personnes¹⁶⁵.

En 1964, sous la pression du patronat, la Belgique a signé une convention avec le Maroc qui vise le recrutement de travailleurs marocains et l'organisation de leur flux qui sont déjà en cours de manière spontanée depuis le début des années 60.

Après la signature de cette convention, les Marocains arrivent en Belgique pour effectuer les travaux pénibles de la mine, dont les Belges et les Italiens, échaudés par la catastrophe de Marcinelle, ne voulaient plus (métallurgie, Bâtiments ...) ¹⁶⁶. Les travailleurs qui étaient recrutés sous contrat par le personnel diplomatique sont minoritaires par rapport à ceux passés par la France ou ceux qui sont arrivés comme « de faux touristes », profitant de la politique de laisser-faire qui a marqué la politique d'immigration belge durant cette période. En témoignent les chiffres du Ministère marocain du travail, puisque le nombre d'enregistrements pour la Belgique ne dépasse pas 3457 émigrés¹⁶⁷. Or malgré la crise du secteur minier qui a poussé le gouvernement à freiner, voire arrêter, officiellement les recrutements en 1968, la communauté marocaine va se développer rapidement.

¹⁶³ www.carhop.be l'immigration marocaine en Belgique (1964 – 2004).

¹⁶⁴ www.carhop.be, op. cit.

¹⁶⁵ A. Frenoret /De Keyser : L'immigration marocaine en Belgique, La libre Belgique, février 2004.

¹⁶⁶ H., Boucetta et M., Martiniello 2003, op. cit.

¹⁶⁷ www.carhop.be, op. cit.

Ce développement va se consolider davantage après la crise liée au choc pétrolier de 1973 qui a conduit tous les anciens pays d'immigration, et non seulement la Belgique, à suspendre l'immigration en 1974. Car les flux ont continué dans le cadre du regroupement familial ou sous forme d'émigration pour les études. Ce processus a engendré des transformations profondes dans l'immigration marocaine en Belgique. Dans les années 80, marquée par la crise économique et la montée du chômage, le gouvernement belge à l'instar des autres pays d'immigration, a encouragé le retour des chômeurs et leurs familles vers leurs pays d'origine. Mais cette initiative s'est soldée par un échec.

1.3.1 Effectif des Marocains en Belgique

Bien que la présence des Marocains en Belgique soit relativement ancienne, son essor n'a commencé pratiquement qu'à partir des années 60. Toutefois, il est intéressant de rappeler qu'en Belgique à partir de 1889, on utilise le critère de la nationalité pour identifier les étrangers. Mais l'utilisation de ce critère ne suffit plus pour donner une image réelle de l'importance quantitative des Marocains en Belgique, compte tenu de la libération des règles d'acquisition de la nationalité belge. C'est pourquoi il est difficile aujourd'hui de chiffrer avec précision l'effectif de la communauté marocaine en Belgique. Selon les données statistiques belges, le nombre de Marocains installés en Belgique était de 461 personnes en 1961, dont trois résidaient depuis les années 30¹⁶⁸. Depuis lors, la communauté marocaine n'a cessé de s'accroître sous l'effet de l'arrivée de nouveaux migrants et de la croissance naturelle, puisqu'elle est passée à 31294 personnes en 1970 à 40 000 en 1974. Malgré l'arrêt officiel de l'immigration à partir de cette date, le flux des Marocains n'a pas perdu sa vitalité grâce au regroupement familial et au fonctionnement des réseaux sociaux de solidarité. Ce flux était composé essentiellement de femmes, d'enfants et de peu d'actifs. Ainsi, en 1989 le nombre des Marocains a atteint 140 000 contre 105 133 en 1981 (58 394 hommes et 46 739 femmes)¹⁶⁹.

Cette évolution rapide va continuer jusqu'en 1994 où le nombre de Marocains enregistrés à cette date s'élevait à 145 363 personnes. (Graphique 1). Toutefois au moment où tous les observateurs s'accordent sur la reprise de l'immigration marocaine en Belgique à partir du milieu des années 80 et au début des années 90, après un léger repli qui a marqué la fin des années 70 et le début des années 80, on observe un recul continu de l'effectif de la communauté marocaine.

¹⁶⁸ H., Boucetta et M., Martiniello 2003, op. cit.

¹⁶⁹ A., Medhoune : La communauté marocaine de Belgique, in *Annuaire de l'émigration, Maroc*, op.cit 30.

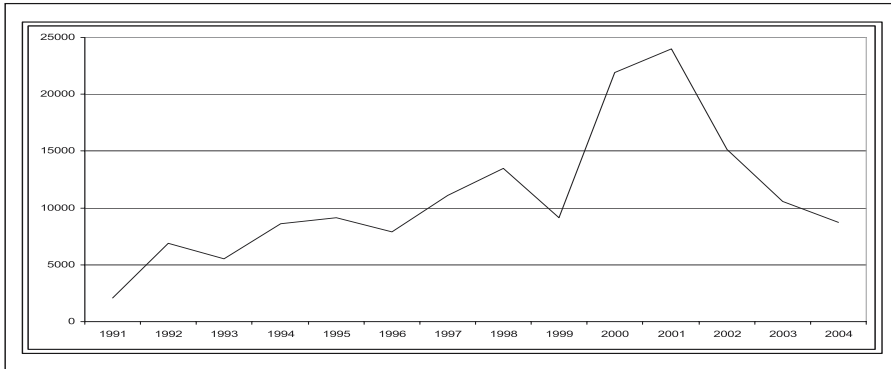
Tableau 1 : Evolution de la population de nationalité marocaine en Belgique (1961- 2005)

Années	1961	1970	1981	1991	1993	1994	1995	1997	1999	2000	2001	2005
Effectif	461	39294	105133	142190	144093	145363	143969	138252	125082	121984	106822	81279

Source: INS, Gedap – Sped –UCL

Graphique 1

Evolution de la population de nationalité marocaine en Belgique (1961-2004)



Source: INS, Gedap – Sped –UCL

Cette situation paradoxale ne peut être comprise sans la mettre en relation avec la tendance exagérée des Marocains à l'acquisition de la nationalité belge.

Si l'on se tient au seul critère de nationalité actuelle, le nombre des Marocains aurait diminué de 142190 en 1991 à 81279 en 2005, soit 11% de l'ensemble de la population étrangère en Belgique. Au cours de la même période, le nombre des Marocains ayant acquis la nationalité belge a explosé, passant de 9975 à 161484 ¹⁷⁰

Cette évolution reflète les politiques et les lois migratoires mises en place par la Belgique, d'une part, et l'histoire de l'immigration, d'autre part. Ainsi, l'émigration volontaire vers la Belgique était encadrée, à partir de 1964, par la convention de main-d'œuvre. La suspension officielle de l'immigration en 1974, n'a pas empêché le développement de l'immigration Marocaine grâce à la reproduction et au regroupement familial qui a connu un essor considérable.

¹⁷⁰ T.Eggerickx, A. Bahri, N. Perrin: Migrations internationales et populations d'origine étrangère, 2006, p.11.

En 1980, la réforme du code de la nationalité attribue automatiquement la nationalité belge aux individus nés sur le sol belge. Depuis, ce code a été modifié trois fois comme nous l'avons signalé précédemment et à chaque fois l'accès à la nationalité belge est facilité. Ces nouvelles lois et dispositions ont eu un effet direct sur l'effectif des Marocains en Belgique et sur le dénombrement des nouveaux-nés. Parmi les résultats tangibles de ce processus est la baisse continue du volume de la communauté marocaine en Belgique. Les données du tableau 1 sont très révélatrices à cet égard.

1.3.2 Une tendance exagérée à l'acquisition de la nationalité belge

« La demande de naturalisation n'est ni une preuve, ni même l'indice d'un désir d'assimilation, les avantages matériels et moraux de la nouvelle situation suffisent à la justification, travail libre, droits politiques et surtout fin des brimades de la police ou de voisins désobligeants ». ¹⁷¹

En Belgique le nombre de Marocains ayant acquis la nationalité belge, depuis l'entrée en vigueur du code de la nationalité en 1985, est en augmentation continue. Entre 1991 et 2004, on dénombre 154878 Marocains qui ont acquis la nationalité belge.

Tableau 2 : Evolution de la population marocaine naturalisée entre 1991 et 2004

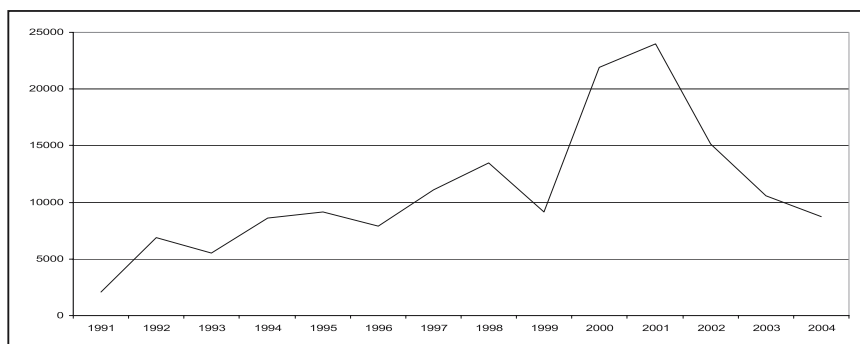
Années	Effectif
1991	2091
1992	6862
1993	5500
1994	8638
1995	9146
1996	7912
1997	11076
1998	13484
1999	9133
2000	21917
2001	24018
2002	15832
2003	10565
2004	8704

Source : OCOE et INS

¹⁷¹A. Sauvy : Théorie générale de la population, vol. II. Puf, 3ème édition, 1966, p. 273.

L'augmentation exceptionnelle enregistrée en 2002 et 2001 est à mettre en relation avec les nouvelles dispositions du code de la nationalité (2000), sachant que ce code a été modifié à trois reprises. En 2001, 24018 Marocains ont obtenu la nationalité belge, soit 11 fois plus qu'en 1991 (Voir graphique 2).

Graphique 2
Evolution de la population marocaine naturalisée entre 1991 et 2004



Source : OCDE et INS

Par rapport aux autres étrangers installés en Belgique, les Marocains ont été les plus concernés par la naturalisation. Entre 1999 et 2004, les Marocains et les Turcs se trouvaient à la tête de tous les étrangers naturalisés. Ils représentaient à eux seuls 63,1 % des personnes ayant opté pour la nationalité belge en 2000 et leur part dans l'ensemble était encore de 37,8 % en 2004.

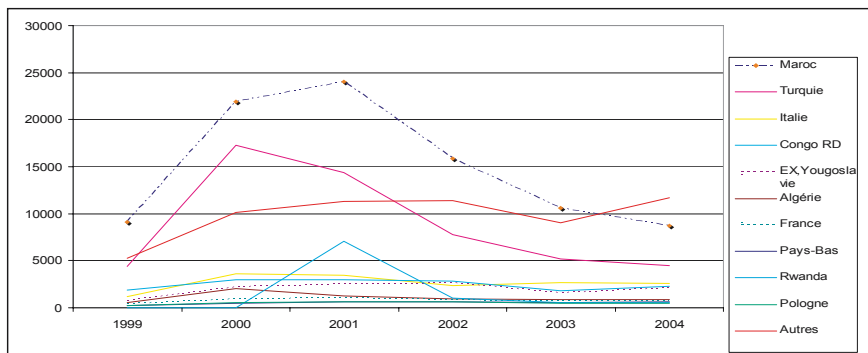
Tableau 3 : Acquisition de la nationalité belge par pays d'ancienne nationalité.

Pays	Années					
	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Pays	9133	21917	24018	15832	10565	8704
Turquie	4402	17282	14401	7805	5186	4467
Italie	1187	3650	3451	2341	2646	2585
Congo RD	1890	2993	2991	2890	1796	2271
Ex. Yougoslavie	756	2187	2487	2678	1593	2155
Algérie	520	20071	1281	926	826	830
France	363	948	1025	856	698	780
Pays-Bas	234	492	601	646	522	665
Rwanda	-	-	794	1012	557	571
Pologne	253	551	617	630	460	465
Autres	5234	10132	11321	11373	9034	11726
Total	24273	62082	62982	46417	33709	34754

Source : INS.

Force et de constater que les Marocains, durant la période allant de 1999 à 2004 se situent parmi les communautés les plus demandeuses de la nationalité belge.

Graphique 3
Acquisition de la nationalité belge par pays d'ancienne nationalité



Source : INS

Ils occupent la première place parmi tous les étrangers ayant opté pour la nationalité belge, leur part a atteint une proportion record de 34,12 %. Cette tendance exagérée des Marocains à l'acquisition de la nationalité belge ne se justifie pas uniquement par leur tendance confirmée vers l'installation définitive, mais aussi par leur volonté de s'adapter à la nouvelle situation, pour pouvoir bénéficier des avantages offerts par le pays de séjour.

1.4 Les régions du départ au Maroc et les zones d'implantation en Belgique

1.4.1 Les régions de départ

Toutes les données disponibles s'accordent sur la prédominance de l'origine septentrionale du Maroc au sein des Marocains de Belgique environ 80 %. Les 20 % restant sont originaires du reste du Maroc et plus particulièrement de Souss-Massa et de Ouarzazate. Toutefois à l'intérieur de la zone nord, la participation des communes rurales et des villes à l'alimentation des flux vers la Belgique est très inégale. L'estimation faite par l'équipe du Paidar-med dans les années 90 ¹⁷² donnait à la province de Nador l'effectif le plus élevé de 38832, suivie de Tanger-Larache.

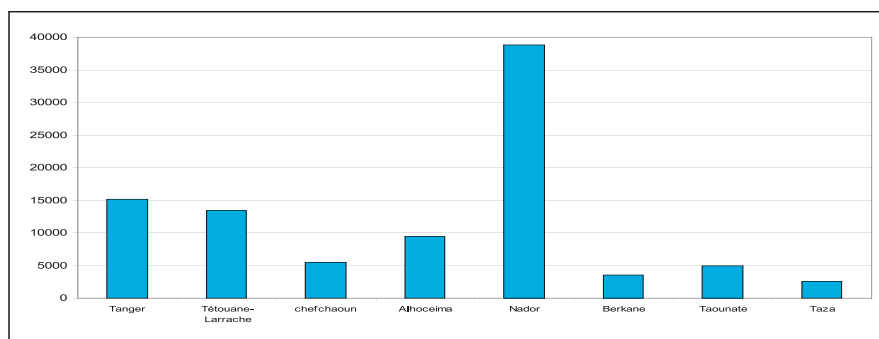
¹⁷² Paidar-med: Programme d'action intégrée pour le développement et l'Aménagement de la région méditerranéenne marocaine, rapport pré diagnostic, vol 1, p. 121.

Tableau 4 : Importance de l'immigration vers la Belgique dans les Provinces du Nord dans les années 90.

Province	Tanger	Tétouan - Larache	Chefchaoun	Al-Hoceima	Nador	Berkane	Taounat	Taza	Total
Effectif	15150	13452	5432	9487	38832	3500	4910	2590	93353

Source : Paidar –med , 1996 , p. 121

Graphique 4
Importance de l'immigration vers la Belgique dans les provinces du Nord, dans les années 90



Source : Paidar –med , 1996 , p. 121.

A l'exception de Tanger, Tétouan et Larache où les flux étaient en grande partie originaires des villes, dans les autres provinces c'est le milieu rural qui a constitué le principal émetteur des flux vers la Belgique. A l'intérieur même de l'espace rural, certaines communes étaient fortement concernées par rapport aux autres, bien que les départs soient diffus dans l'ensemble des provinces. Parmi les communes rurales qui comptent un nombre très important d'émigrés en Belgique, on peut citer celles de Tafarsit et de Trougout dans la province de Nador et d'Izammourene (tribu de Bokoya) dans la province d'Al Hoceima.

Cette orientation spécifique des émigrés des communes citées vers la Belgique s'explique par le choix, dans les années 60 des autorités locales pour effectuer les recrutements vers la Belgique, d'une part, et par le fonctionnement des filières migratoires, d'autre part. Le cas de Tafarsit illustre parfaitement cette réalité.

La commune rurale de Tafarsit fait partie du dir qui s'étend de Talamrecht à Dar Kabdani dans la province de Nador. Elle se limite au Sud-Est par Aït Saïd et au Nord-Est par Ben Tayeb. Elle comptait en 2004, 6341 habitants contre 7458

en 1994, soit une évolution négative de -15 % en 10 ans. L'agriculture, activité principale de la population, a montré depuis longtemps son incapacité à satisfaire les besoins d'une population de plus en plus dense (170 habitants au km²). C'est pourquoi l'émigration a commencé très tôt (1959 – 60), et s'est substituée, comme dans toutes les communes du bassin de Boudinar, au mouvement migratoire intense qui se dirigeait vers l'Algérie sous colonisation française.

Entre 1950 et 1975, on enregistre une moyenne annuelle de 650 départs à Tafarsit, soit 8,4 % de la population, proportion moins élevée par rapport à celles enregistrées dans les tribus voisines (9,7 % chez Bni Oulichk et 9,3% chez Tamsamane¹⁷³). Les départs vers l'Europe ont pris un rythme lent au début des années 60, puis se sont accélérés à partir de 1965 et au début des années 70. De 800 en 1965, le nombre d'hommes ayant émigré en Europe est passé à 1350 en 1974¹⁷⁴. En 2000, Les dénombrements effectués par les autorités locales évaluaient l'ensemble des émigrés originaires de Tafarsit et se trouvant en Europe à 2385¹⁷⁵, soit 6 % de l'ensemble des émigrés du bassin de Boudinar, ce qui correspond à 23 émigrés pour 100 personnes. Plus de 57 % d'émigrés de Tafarsit se concentrent en Belgique, contre 6 % en France et 15 % aux Pays-Bas et en Allemagne. Quant à Trougout, commune voisine qui comptait 3255 émigrés en 2000, 33 % d'entre eux se trouvaient en Belgique. Cette particularité de l'émigration des Tafersitis et des Trougoutis en Belgique ne peut être comprise sans la mettre en relation avec l'orientation des recrutements des pays non francophones vers la zone Nord dans les années 60. Ainsi comme le souligne P. De Mas « le pouvoir Marocain a consciemment dirigé le recrutement des pays non francophone tels l'Allemagne, les Pays-Bas et la partie flamande de la Belgique vers l'ancienne zone espagnole notamment les provinces de Nador et d'Al Hoceima »¹⁷⁶. Une fois arrivés en Belgique, les émigrés cherchaient des contrats de travail pour les membres de leurs familles et ils les accueillaient. Le dépouillement des listes nominatives des émigrés de Tafarsit établies par les autorités locales permet de relever une dizaine d'émigrés portant le même nom de famille qui sont partis en chaîne. Pour de nombreux cas, ils ont regagné la Belgique après avoir travaillé en France ou

¹⁷³ R., Bossard : Un espace de migration : les travailleurs du Rif oriental (province de Nador) et l'Europe. Thèse de 3^{ème} cycle, Université de Montpellier, collection Espace rural, Montpellier, 1979, p. 102.

¹⁷⁴ R., Bossard, 1979, op. cit.

¹⁷⁵ H., Boudilab, Les fondements de l'émigration internationale et les dynamiques socio- spatiales dans le Rif Oriental, cas du bassin de Tamsaman et ses bordures, Thèse nouveau régime, Université de Fès (en Arabe), 2005 .

¹⁷⁶ P. De Mas : La dynamique récente de la migration marocaine vers les Pays-Bas, in le Maroc et la Hollande, publications de la Faculté des lettres de Rabat, 1995, p. 212.

en Espagne. Ceci témoigne de la mobilité constante des émigrés à la recherche de meilleurs salaires et de l'importance du fonctionnement des filières migratoires. Ces facteurs et d'autres liés à l'importance du regroupement familial expliquent également la présence particulière des émigrés d'Izammourene (tribu Bokkoya) en Belgique.

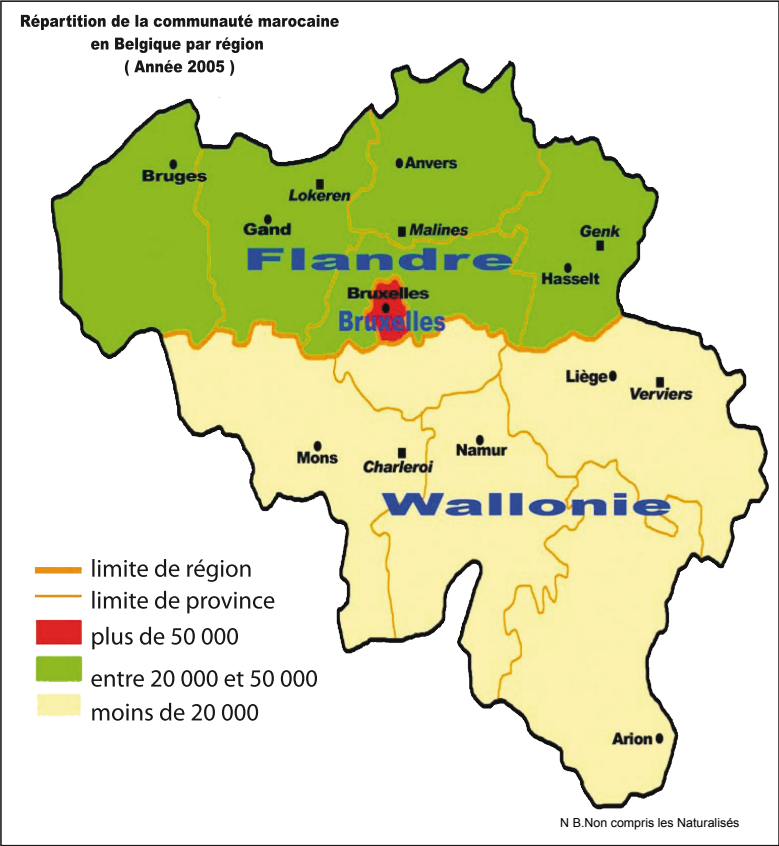
1.4.2 Les zones d'implantation des Marocains en Belgique

La distribution spatiale des Marocains en Belgique se caractérise par une forte concentration à Bruxelles (+ 51 %), par rapport aux autres régions de Belgique (Flandre 32 % et Wallonie 16%). Cette répartition inégale n'est pas un fait du hasard, mais elle reflète l'histoire de l'émigration des Marocains en Belgique, le fonctionnement des réseaux de solidarité ethnique et l'écart du dynamisme économique entre les régions. En effet les premiers Marocains recrutés par la Belgique étaient pour les mines de charbon de Wallonie où ils se sont implantés. Mais à partir des années 60 les flux se sont massivement orientés vers Bruxelles, puis vers la Flandre. Ces deux dernières régions vont continuer à exercer une forte attraction sur les nouveaux migrants, en raison du fonctionnement des filières migratoires. En 1970, sur un ensemble de 39494 Marocains installés en Belgique, 21852 se fixaient à Bruxelles, 11191 en Flandre et 6251 en Wallonie, soit respectivement 55,6 %, 28,5 % et 15,9 %.

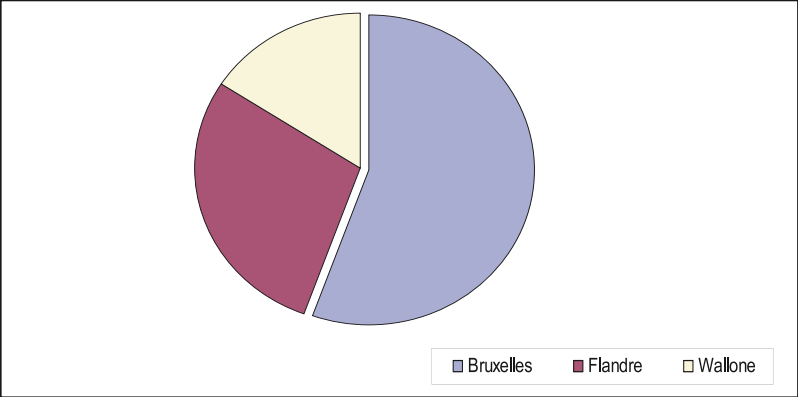
Tableau 5 : Répartition des Marocains dans les 3 régions belges

Région	1970	1994	1997	1999	2001	2005
Bruxelles	21852	77031	73070	63806	54980	41787
Flandre	11191	45494	45817	43477	36253	26799
Wallonie	6251	22338	19365	17726	15589	12977

Source : INS – Gedap



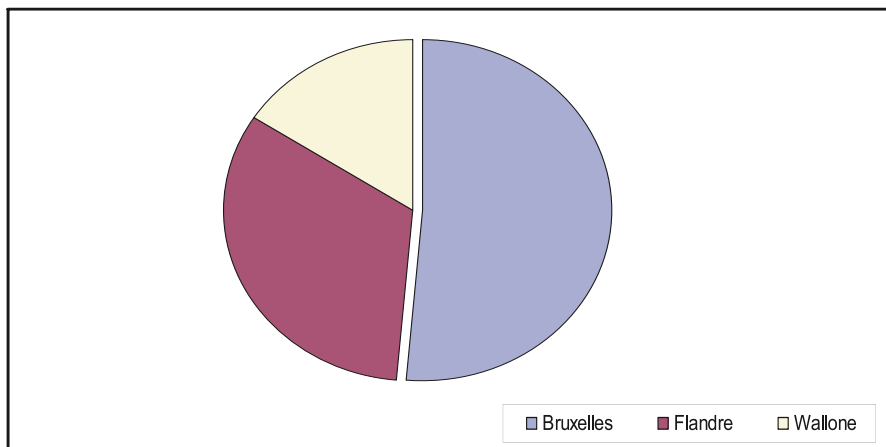
Graphique 5
Répartition des Marocains dans les 3 régions en 1970



Source : INS – Gedap

Malgré la baisse sensible des Marocains dans les 3 régions à partir de 1994, on constate que Bruxelles demeure toujours le premier pôle de fixation des Marocains en Belgique, même si sa part a légèrement reculé, passant de 55,5 % en 1970 à 51,3 % en 2005 (Voir graphique 6).

Graphique 6
Répartition des Marocains dans les 3 régions en 2005



Source : INS – Gedap

Quant à la région de Flandre, deuxième foyer d'implantation des Marocains, elle a vu sa part nettement renforcée passant de 28 % à 32 % durant la même période. Par contre la part de la Wallonie est restée presque stable : 15,5 % en 1970 et 16% en 2005.

Aujourd'hui les deux premières régions concentrent à elles seules plus de 83 % des Marocains en Belgique, avec une augmentation soutenue en Flandre, reflet de son dynamisme économique. A titre indicatif, la Flandre a attiré plus de 40 % des immigrés arrivés récemment en Belgique (2000-2004), contre 37 % pour Bruxelles et 23 % pour la Wallonie¹⁷⁷.

En Flandre, les Marocains se localisent surtout dans le triangle Gand–Anvers–Malines, dans la région minière du Limbourg, et dans une moindre mesure à Courtrai. Quant à Bruxelles, ils enregistrent une présence particulière à Molenbeek, Saint-Jean, Bruxelles Saint-Jossé, ten-Noode, Scharbeek, Forest.

¹⁷⁷ Gedap 2006, op. cit., p. 17.

Tandis qu'en Wallonie, ils se fixent en majorité à Liège et à Verviers. Au delà de ce constat, il est intéressant de noter que la Belgique en général et la Flandre en particulier ont constitué, ces dernières années, des destinations privilégiées pour bon nombre de Marocains installés dans certains pays européens comme les Pays-Bas et l'Espagne.

2. Les caractéristiques démographiques et socio-professionnelles de la population de nationalité marocaine en Belgique

2.1 Structure de la population marocaine en Belgique par sexe et âge

En 2005, selon A. Lambert¹⁷⁸, le nombre de la population de nationalité marocaine était de 81279 personnes, leur répartition par âge et sexe montre que la part des hommes (42617) est légèrement élevée par rapport aux femmes (38662).

Tableau 6 : Répartition des Marocains en Belgique par âge et par sexe en 2005

Age	Masculin	Féminin	Total
0-4	2263	2243	4506
5-9	1725	1523	3248
10-14	1738	1713	3451
15-19	2141	2457	4598
20-24	3960	4749	8709
25-29	6803	4985	11788
30-34	7083	4163	11246
35-39	4998	3114	8112
40-44	3132	2554	5686
45-49	1892	2302	4194
50-54	1274	1924	3198
55-59	936	1515	2451
60-64	1382	1687	3071
65-69	1585	1721	3306
70-74	1449	1196	2245
75-79	428	485	913
80-84	181	233	404
85-89	40	68	108
90-94	14	22	36
95-99	3	6	9
Total	42617	38662	81279

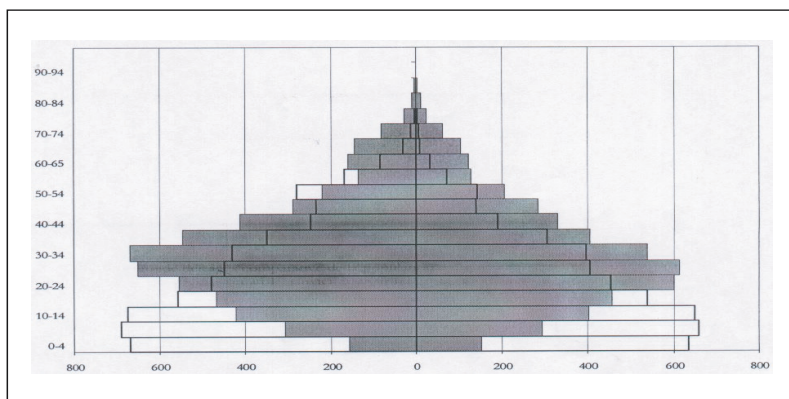
Source : A. Lambert 2006, *op. Cit.*

¹⁷⁸ A. Lambert : Aperçu des migrations externes de et vers la Belgique depuis 1948 et de leurs conséquences socio-économiques, document de travail ADRASS/2006/01.

On remarque que la population de nationalité marocaine en Belgique se concentre davantage dans les tranches d'âge comprises entre 20 et 60 ans à hauteur de 68 %. Quant aux classes d'âge de moins de 19 ans, elles représentent 19,4 % contre 16,4 % pour les tranches d'âge de plus de 65 ans (les retraités). Mais cette dernière catégorie est en augmentation constante et rapide, puisqu'elle est passée de 264 en 1981, 5070 en 2001, à 7021 en 2005. Ce qui témoigne du vieillissement rapide de la population marocaine en Belgique. Entre 1991 et 2005, l'âge moyen des populations originaires du Maroc a augmenté de 23 à 32 ans, soit 4 fois plus vite que la population totale de la Belgique au cours de la même période. Cette évolution atteste de la sédentarisation des personnes plus âgées, puisque « nous ne sommes plus dans une logique de retour aux âges plus élevés », comme le souligne T. Eggerickx.¹⁷⁹

Graphique 7

Pyramide des âges de la population marocaine au 1 janvier 1991 (fond transparent) et au 1er janvier 2005 (fond grisé) en Belgique (2005)



Source : INS-RN

Au contraire, cette catégorie est très affectée par les mouvements d'immigration récents. Elle est près de 10 fois plus nombreuse qu'il y a une dizaine d'années. L'analyse de ces mouvements montre que le solde migratoire est positif pour la Belgique à tous les âges (tableau 7). Certes, la plupart des migrants sont jeunes, mais même au-delà de 60 ans la balance est favorable à la Belgique.

Quant à la population de moins de 20 ans, elle a chuté de 51 % en 1991 à 27 % en 2005 et celle de moins de 10 ans a diminué de 12 à 5 % durant la même période. La baisse de la fécondité et les immigrations impliquant les moins

¹⁷⁹ T. Eggerickx, Migrations internationales et population d'origine étrangère, 2006, op. cit.

jeunes sont à l'origine de cette chute. A titre indicatif, 72 % des immigrants entrés récemment en Belgique ont moins de 35 ans, contre 8,1 % pour les moins jeunes (0 -14 ans)¹⁸⁰.

Parallèlement, les personnes d'âges actifs ont connu une augmentation sensible. La part des 20 – 39 ans a progressé de 33 à 46 %, avec une sur- masculinité visible dans cette tranche (voir pyramide des âges). Tandis que la part des 40 – 65 s'est élevée de 16 à 23 %, résultat du maintien des flux d'immigration impliquant essentiellement des actifs.

A noter également que l'âge moyen des femmes est légèrement supérieur à celui des hommes, avec un recul sensible du rapport de masculinité. En 1991-93, on dénombre, entre 25 et 39 ans, 234 hommes pour 100 femmes, alors qu'actuellement ce rapport n'est que de 125.

Tableau 7 : Entrées et sorties de Belgique par groupes d'âges entre le Maroc et la Belgique, entre 2001 et 2003

Age	Solde	Entrée	%	Sortie	%
0-14	1868	1945	8.1	77	11
15-19	2201	2023	8.4	22	3.2
20-24	4876	4963	20.7	87	12.4
25-29	4745	4880	20.3	135	19.4
30-34	3290	3375	14.1	85	13.6
35-39	1957	2026	8.4	69	9.9
40-44	1096	1135	4.7	39	5.6
45-49	694	721	3	27	3.9
50-54	487	496	2.1	9	1.3
55-59	491	518	2.2	27	3.9
60-99	1809	1919	8	110	15.8
Total	23314	24011	100	697	100

Source : A. Lambert, calcul Adrass00/2006.

2.2 Les mariages mixtes et les ménages

2.2.1 Les mariages mixtes : une augmentation constante

Le développement de l'autonomie des jeunes vis-à-vis des parents et la conscience de ceux-ci de l'établissement durable de leurs familles en Belgique, poussent une partie des jeunes à diversifier les modes de constitution des couples,

¹⁸⁰ A. Lambert 2006, op. Cit.

à l'image de ce qui se passe dans leur environnement immédiat (cohabitation, mixité, homosexualité). D'où L'augmentation constante des Marocains et des Marocaines qui se marient avec des Belges. Entre 1990 et 2001, le nombre de mariages mixtes entre Marocains et Belges a atteint 9573, soit 12,15 % de l'ensemble des mariages contractés entre Belges et étrangers.

Tableau 8 : Nombre de mariages mixtes contractés entre un Belge et une étrangère (1985 – 2001)

Nationalité de la conjointe étrangère	1985	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Allemagne	191	154	143	111	136	125	103	99	104	86	100	97	76
Espagne	165	147	139	130	116	99	100	91	90	100	98	80	66
France	521	531	488	480	426	406	429	461	425	433	405	426	348
Italie	527	532	574	415	427	447	417	399	373	355	341	360	309
Pays bas	239	276	237	240	225	234	232	246	203	228	220	211	219
Turquie	3	22	28	10	25	30	28	59	58	76	82	51	62
Maroc	83	179	175	166	184	184	205	219	256	297	406	440	420
Pologne	-	87	151	175	213	219	216	211	246	214	212	204	201
Autres	672	405	165	1120	1108	1135	1171	1022	1130	1304	1436	1318	1672
Total	2401	2839	3000	2947	2860	2879	2901	3007	2885	3093	3300	3313	3383

Source : INS

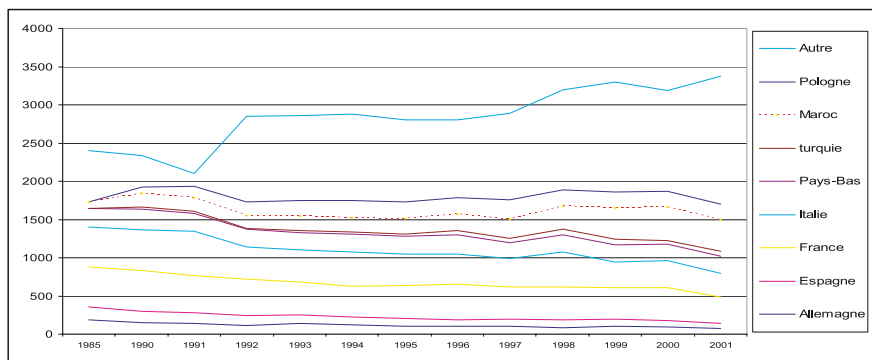
Tableau 9 : Nombre de mariages mixtes contractés entre une Belge et un étranger (1985 – 2001)

Nationalité de la conjointe étrangère	1985	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Allemagne		127	128	111	124	105	96	115	125	105	88	85	74
Espagne		186	177	160	152	133	125	117	95	104	75	104	88
France		571	549	535	466	467	463	405	381	398	374	436	413
Italie		934	184	799	754	697	681	633	578	591	604	530	474
Pays bas		476	442	447	405	374	367	366	286	326	307	333	286
Turquie		193	143	121	135	136	140	127	115	137	137	157	185
Maroc		374	361	275	322	358	389	393	485	613	133	978	974
Pologne		25	25	26	30	30	22	31	17	21	18	16	16
Autres		1143	1113	1204	1159	1077	1069	1008	1016	984	1086	918	1179
Total		4029	3822	3678	3547	3377	3352	3195	3098	3279	3522	3752	3689

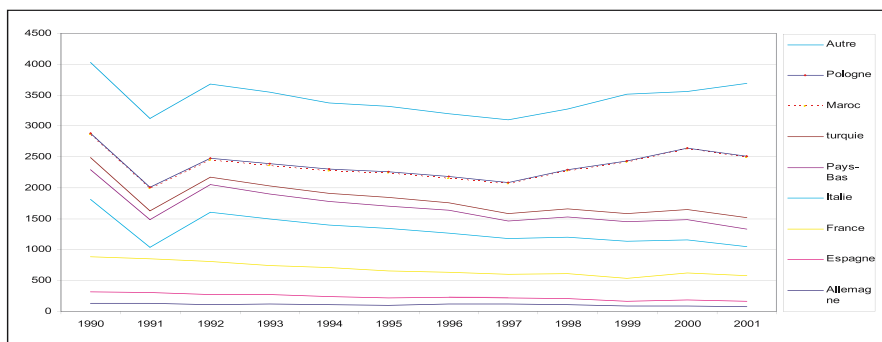
Source : INS

Il ressort des données des deux tableaux que la croissance des mariages mixtes des Marocains est en augmentation constante et rapide. Les hommes sont les plus concernés par ces unions (6355 mariages) par rapport aux femmes (3218) même si le nombre de celles-ci a nettement augmenté depuis 1997 (graphiques 8 et 9).

Graphique 8
Nombre de mariages mixtes contractés entre un Belge
et une étrangère(1985 – 2001)



Graphique 9
Nombre de mariages mixtes contractés entre
une belge et un étranger (1990 – 2001)



Selon une enquête menée auprès de femmes marocaines et turques, un mariage d'une marocaine sur cinq est conclu avec un Belge, le rapport est de un sur huit pour les Turcs¹⁸¹. Selon N, Ouali « cette évolution reflète le recul

¹⁸¹ Ouali, N 2005 : le mariage dans la migration, de la théorie à la pratique .

progressif de l'interdit qui pesait sur les filles dans le système patrilinéaire quant aux choix de conjoint dans un groupe extérieur »¹⁸². Elle constitue un signe de transgression de plusieurs tabous religieux et culturels à travers le choix d'une vie de couple hors du cadre traditionnel de la famille et de l'institution du mariage encore fortement marquée par la religion¹⁸³.

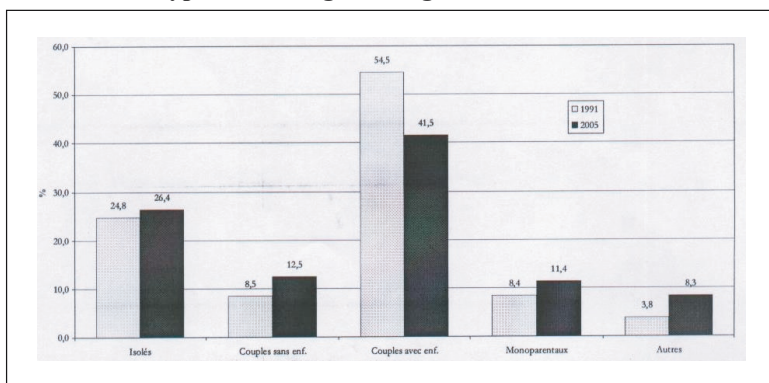
En 2001, les mariages contractés par les Marocains avec les Belges ont représenté 26,4 % du total des unions contractées entre une Belge et un étranger. Cette nouvelle donne traduit non seulement le multiculturalisme de la société belge et l'évolution de mentalités des émigrés, mais aussi la refonte progressive de ces derniers dans la société belge.

2.2.2 Les ménages : une progression nette des ménages monoparentaux

L'étude des ménages, selon le type et la taille, est très intéressante dans la mesure où elle nous permet de saisir l'importance des changements qui ont affecté la population marocaine installée en Belgique. En effet, au premier janvier 2005, 41 % des ménages marocains étaient des couples mariés avec enfants, contre 64% en 2000 (graphique 10). Par contre les ménages isolés étaient moins nombreux, tout comme les couples sans enfants (12,5 %). En revanche, on remarque une progression de ménages monoparentaux : 11 % alors qu'ils ne dépassaient pas 9 % en 2000. Les femmes et surtout les femmes naturalisées sont fort représentées dans ce type de ménages par rapport aux hommes.

Graphique 10

L'évolution des types de ménages d'origine marocaine entre 1991 et 2005



Source : INS-RN

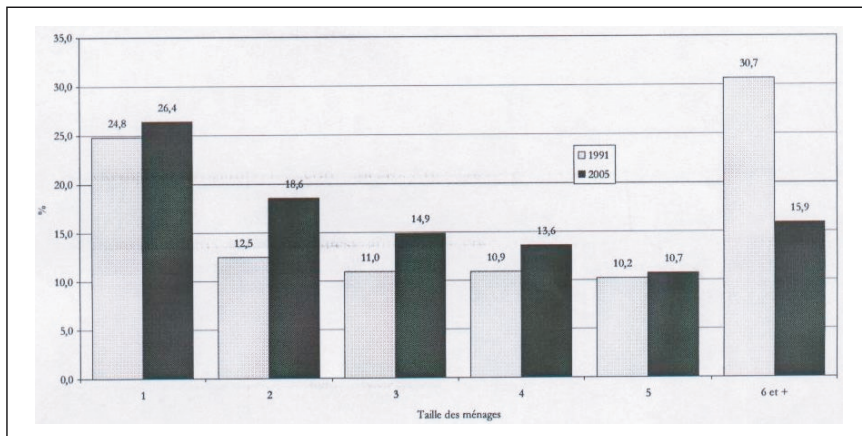
¹⁸² Ouali, N 2005 : op. cit.

¹⁸³ Ouali, N 2005: op. cit.

Quant au nombre de personnes dans chaque ménage, il a connu une diminution très sensible entre 1991 et 2005. En témoignent le renforcement des ménages de plus petite taille et le recul des ménages de grande taille (graphique 11). En 1991, les ménages marocains de 6 personnes et plus représentaient 31 % de l'ensemble des ménages, alors que cette proportion est tombée à 15 % en 2005.

La composition des ménages selon le type a également connu des changements profonds entre 1991 et 2005. Ainsi, on observe une diminution apparente du poids de la famille traditionnelle (couple marié avec enfants) et de l'augmentation visible de ménages plus « marginaux », tels que les monoparentaux et « ménages autres ». « Cette évolution peut s'interpréter comme une occidentalisation des types familiaux, mais aussi et surtout comme un effritement de la famille traditionnelle et la montée en puissance de modèles « à risque », davantage confrontés aux problèmes sociaux et économiques et d'exclusion. Les chiffres absolus sont encore plus interpellants : ainsi par exemple, entre les deux dates, le nombre de ménages monoparentaux d'origine marocaine a augmenté de 3200 à près de 10000, alors que durant le même temps, le nombre d'isolés passait de 9500 à plus de 23000 »¹⁸⁴.

Graphique 11
L'évolution de la taille des ménages d'origine marocaine entre 1991 et 2005



Source ; INS-RN

¹⁸⁴ Gedap – SPED – UCL 2006, p. 17.

2.3 Enseignement et niveau d'éducation

Al'instar des autres communautés étrangères installées en Belgique, le niveau d'éducation de la communauté marocaine n'a cessé de progresser depuis le début des années 90. Or malgré ce constat incontestable, les jeunes Marocains présentent encore une scolarisation défectueuse. Cette réalité se traduit par l'effectif limité des jeunes Marocains qui obtiennent leur diplôme (10%) et par le taux élevé de redoublement.

En l'an 2000, selon U. Manço, 60% des élèves d'origine maghrébine du niveau de l'enseignement secondaire étaient en retard scolaire ; et environ 40% de Marocains de plus de 18 ans n'avaient pas leur diplôme d'études secondaires ou supérieures, contre 30% pour la population d'origine étrangère en général. Une enquête récente menée en Belgique francophone auprès des enfants d'origine étrangère a montré que le 1/3 de ceux-ci du niveau primaire ont perdu une année scolaire et 7 à 20% seulement obtiennent leur diplôme de fin d'études secondaires (A. , Manço 2006). Cette situation est le produit de la discrimination observée aussi bien en amont qu'en aval du système scolaire belge .

Asignaler que dès la fin de l'enseignement primaire, 50% des enfants d'origine marocaine sont en retard scolaire. Ce retard est mesuré en termes de redoublement, d'abandon et de non insertion dans les filières de l'enseignement supérieur. D'où la sur-représentation des Marocains dans les filières de l'enseignement secondaire technique et professionnel, ainsi que dans l'enseignement spécial.

L'étude publiée par l'OCDE en 2006 a révélé que la fréquentation des différents niveaux de l'enseignement chez les Marocains de Belgique est assez semblable à la moyenne de l'ensemble des jeunes d'origine étrangère. Les jeunes Marocains scolarisés dans les classes générales préparant à l'enseignement supérieur sont largement plus nombreux que les jeunes Turcs qui partagent les mêmes conditions sociales qu'eux. La même étude a signalé également que les Marocains occupent une place intermédiaire quand on prend en compte le degré de réussite dans l'enseignement entamé. « Un grand effort de scolarisation est donc à mettre à l'actif des familles maghrébines : alors que le niveau de scolarisation des pères de jeunes Marocains est à peine meilleur que celui des parents turcs, les étudiants issus des familles marocaines semblent avoir comblé en grande partie le « fossé » de scolarisation qui les sépare de la plupart des autres groupes immigrés » (in A. Manço 2006).

Certes, le niveau d'instruction des Marocains a nettement augmenté en raison de l'obligation scolaire, mais la mobilité sociale se pose toujours avec une grande acuité. Une telle réalité sociale s'explique en partie, selon certains

chercheurs, par l'incapacité de l'école francophone en Belgique à gérer la pluralité ethnique et socioculturelle. Car même si la scolarisation est obligatoire, une bonne partie des jeunes marocains et étrangers en général, n'obtiennent pas leur certificat d'études primaires. Le résultat est que ces jeunes s'orientent vers les filières peu valorisées du secondaire professionnel qui ne donnent pas accès à une formation supérieure. Une telle orientation s'accompagne de l'abandon massif de l'école par les jeunes après avoir vécu de nombreux échecs, avec tous les risques de marginalisation socio-économique que cette situation comporte. Sans diplôme et sans qualification, les jeunes Marocains issus de l'immigration sont fortement frappés par le chômage. Les données que nous avons pu recueillir, dans le cadre de ce rapport, ne nous permettent pas d'avancer de chiffres précis du taux de chômage des jeunes Marocains, qualifié d'alarmant.

En l'absence de statistiques ethniques exhaustives relatives à cette réalité sociale, des recherches récentes localisées spatialement convergent toutes vers trois constats majeurs :

- Le retard scolaire des étrangers y compris des Marocains est supérieur à celui des Belges.
- Un faible niveau de qualification des jeunes Marocains issus de l'immigration.
- Un fort taux de chômage enregistré parmi les jeunes Marocains. Ce fléau touche même les diplômés hautement qualifiés parmi les jeunes issus de l'immigration. La cause est une discrimination aveugle à l'embauche. (De Villers Johanna ,2005).

2.4 Les secteurs d'activité des Marocains en Belgique

En Belgique, les allochtones sont définis comme « les personnes possédant ou non la nationalité belge qui résident légalement en Belgique, dont au moins un des parents ou des grands- parents est né en dehors de la Belgique, et qui sont défavorisées en raison de leur origine ethnique ou de leur situation socio-économique précaire » (N. Perrin, 2003, p. 69). Selon les résultats de l'enquête INS sur les forces de travail de 2002 et 2003, le taux de participation de la communauté marocaine en Belgique au monde du travail est relativement faible et son taux de chômage est très élevé.

Tableau 10 : Taux d'activité des autochtones et allochtones d'après le sexe, (moyenne de 2002 et 2003) en %

Populations	Hommes	Femmes	Total
Autochtones	73	58	66
Naturalisés	72	50	61
Ressortissants U.E	74	52	64
Turcs et Marocains	64	21	42
Autres ressortissants non UE	68	44	54

Source : Enquête INS sur les forces de travail 2002-2003

Graphique 12
Taux d'activité des autochtones et allochtones d'après le sexe,
moyenne de 2002 et 2003

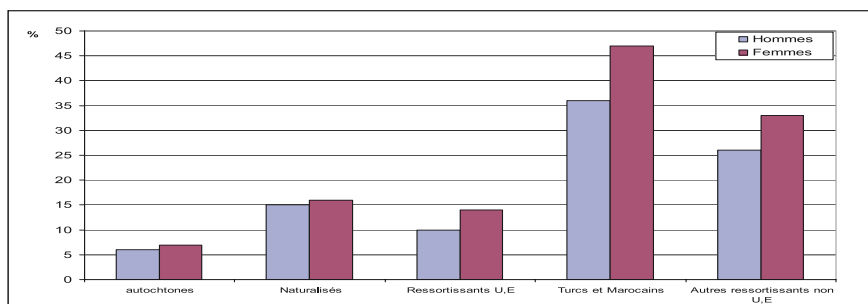
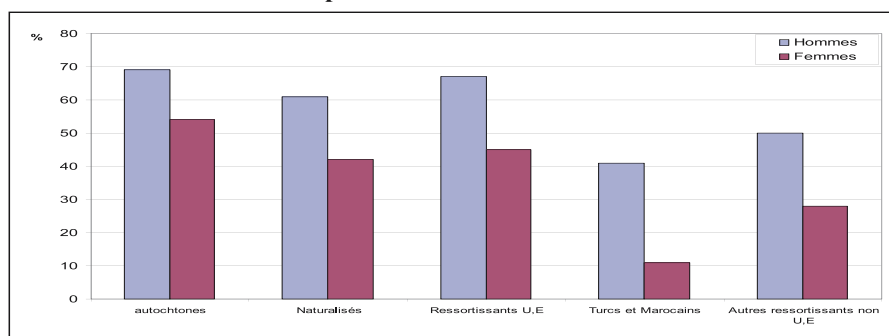


Tableau 11 : Taux d'emploi des autochtones et allochtones

	Hommes	Femmes	Total
Autochtones	69	54	61
Naturalisés	61	42	51
Ressortissants U.E	67	45	56
Turcs et Marocains	41	11	26
Autres ressortissants non UE	50	28	38

Source : enquête INS sur les forces de travail 2002-2003

Graphique 13
Taux d'emploi des autochtones et allochtones



Ainsi 26 % seulement de Marocains et Turcs âgés de 15 à 64 ans ont un emploi contre 61 % pour les Belges, 56 % pour les ressortissants de l'U.E et 51 % pour les belges naturalisés. Quant au nombre de demandeurs d'emploi, il s'élève à 7 % parmi les autochtones, à 12 % parmi les ressortissants d'un pays de l'U.E, à 16 % parmi les Belges naturalisés et à 38 % parmi les Turcs et les Marocains. De même

lorsque ces derniers sont au chômage, ils mettent plus de temps pour trouver un emploi, reflet d'une faible qualification. A peine 10 % des Marocains et des Turcs ont un diplôme d'enseignement supérieur et 39 % n'ont bénéficié que de l'enseignement primaire. C'est pourquoi on les retrouve à hauteur de 74 % dans les travaux manuels, contre 26 % pour les autochtones.

Tableau 12 : Répartition des occupés allochtones et autochtones selon le statut professionnel, (moyenne de 2002 et 2003.) en %

Statut professionnel	Autochtones	Naturalisés	R.E.U	Turcs et Marocains
Ouvriers	26	33	35	74
Employé	33	31	35	12
Fonction publique	26	19	13	6
Indépendant	13	15	15	7
Aidant	2	2	2	1
Total	100	100	100	100

Source : enquête INS sur les forces de travail 2002-2003

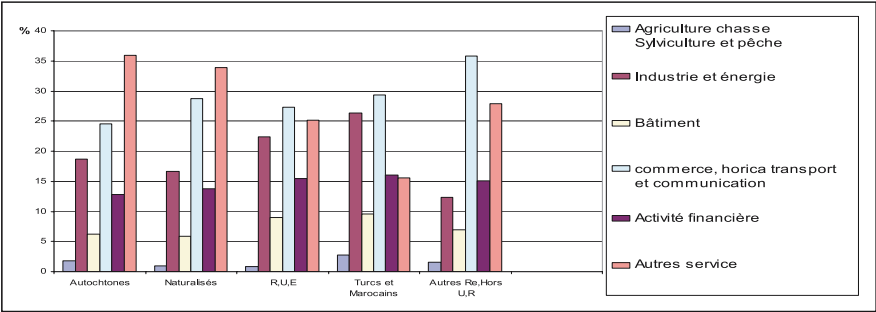
La répartition des Marocains par secteurs économiques révèle une présence particulière dans l'industrie (26,4 %), mais aussi dans le transport et le commerce (29,4 %). Par contre, ils sont moins nombreux dans les autres secteurs relevant de services comme l'administration publique, l'enseignement, les soins de santé et les services sociaux.

Tableau 13 : Répartition des occupés autochtones et allochtones selon le secteur d'activité, (moyenne de 2002 et 2003.) en %

Secteurs d'activité	Autochtones	Naturalisés	R.U.E	Turcs et Marocains	Autres ressortissants hors UE
Agriculture chasse sylviculture et pêche	1.8	1	0.8	2.7	1.6
Industrie et énergie	18.7	16.6	22.4	26.4	12.3
Bâtiment	6.2	5.9	9.0	9.9	6.9
Commerce, transport et communication	24.6	28.8	29.3	29.4	35.8
Activité financière	12.8	13.8	15.4	16	15.1
Autres services	35.9	33.9	25.1	15.6	27.9
Total	100	100	100	100	100

Source : Enquête INS sur les forces de travail 2002-2003

Graphique 14
Répartition selon le secteur d'activité des occupés autochtones et allochtones,
(moyenne de 2002 et 2003) en %



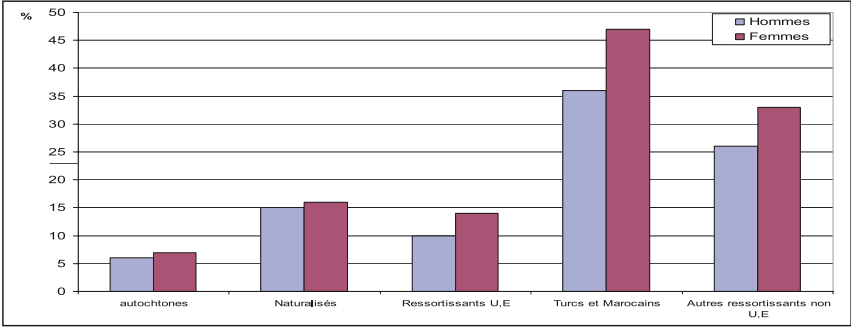
Il est à noter également que les actifs étrangers naturalisés subissent un taux de chômage plus élevé que les autochtones, alors même que leurs niveaux de qualification sont comparables, et ce en raison du refus, exprimé parfois ouvertement, par le patronat à embaucher les personnes d'origine marocaine.

Tableau 14 : Taux de chômage des autochtones et allochtones d'après le sexe,
moyenne de (2002 et 2003) en %

	Hommes	Femmes	Total
Autochtones	6	7	7
Naturalisés	15	16	16
Ressortissants.U.E	10	14	12
Turcs et Marocains	36	47	38
Autres ressortissants	26	33	29

Source : Enquête sur les forces de travail 2002-2003

Graphique 15
Taux de chômage des autochtones et allochtones d'après le sexe,
(moyenne de 2002 et 2003) en %



Néanmoins, nous constatons que les naturalisés, surtout les Marocains et les Turcs, sont beaucoup plus proches des autochtones que des ressortissants non naturalisés non européens du point de vue des secteurs d'activités, du type de travail et du statut professionnel.

3. Visibilité apparente en Belgique et effritement des relations avec le Maroc

3.1 Le recul des transferts et des investissements

Les données de l'Office de Change indiquent que les transferts des Marocains ont connu une augmentation continue ces dernières années. En 2005, ils ont atteint 40.49 milliards de dhs contre 37, 15 milliards en 2004, soit 3,067 milliards de plus. La répartition des flux par pays de provenance montre que la plus grande partie des transferts provient de la France suivie de l'Italie et de l'Espagne. Par contre les flux en provenance des anciens pays d'immigration tels que la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas connaissent une baisse constante. A titre d'illustration, la part des transferts des Marocains de Belgique dans l'ensemble des fonds transférés est passée de 8 % en 2000 à 6 % en 2003. Ce recul rapide est à mettre en relation avec la sédentarisation et l'intégration des ressortissants marocains dans ce pays.

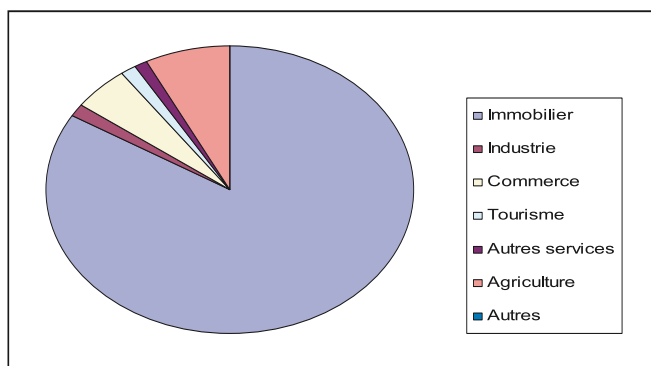
Le constat actuel est que plus l'intégration des Marocains progresse, moins les transferts s'opèrent vers le Maroc. Les cas des Marocains aux Pays-Bas et en Allemagne sont très significatifs également à cet égard. Une telle évolution a des conséquences immédiates sur les investissements. Dans ce cadre il est intéressant de noter qu'en l'absence d'une recherche approfondie sur le terrain, il est difficile d'évaluer les investissements réalisés par les Marocains de Belgique au Maroc et leurs projets d'avenir. Toutefois des observations micro-régionales nous permettent de constater que les investissements des Marocains de Belgique ne diffèrent pas des investissements de leurs compatriotes installés dans les autres pays d'immigration. Ils sont largement concentrés dans l'immobilier. En témoignent les résultats de l'enquête de l'INSEA en 2000.

Tableau 15 : Les investissements réalisés par les émigrés au Maroc

Secteurs	%
Immobilier	83.7
Industrie	1.3
Commerce	4.9
Tourisme	1.4
Autres services	1.1
Agriculture	7.5
Autres	0.1

Source : B. Hamdouch *Les Marocains résidant à l'étranger; enquête socio-économique INSEA, 2000*

Graphique 16
Les investissements réalisés par les émigrés au Maroc



Cependant la remarque qui mérite d'être notée est que les Marocains de Belgique investissent peu au Maroc ces dernières années par rapport aux émigrés marocains séjournant dans les autres pays européens. Cette tendance reflète l'installation définitive en Belgique qui est devenue pour un grand nombre d'entre eux, terre d'avenir et d'investissement.

Bien que l'investissement dans l'immobilier ait occupé la première place parmi les investissements réalisés par les émigrés dans les pays de séjour, il n'en demeure pas moins vrai que les investissements hors du secteur immobilier deviennent de plus en plus importants et diversifiés. En effet, à côté de l'investissement dans l'acquisition de logement, bon nombre de Marocains ont investi dans le commerce, la restauration, la construction et les autres services. Certains jeunes ont pu monter de véritables entreprises enregistrant un succès exceptionnel. Pour ne citer que quelques cas très significatifs : la société « Mar-rénov » spécialisée dans la construction à Bruxelles et la société de taxis (MBT) qui roulent dans Bruxelles également¹⁸⁵.

Créée en 1994, avec un capital modeste, par un jeune Marocain, ingénieur de formation, la société marocaine de construction est considérée aujourd'hui parmi les sociétés les plus génératrices d'emploi. Elle réalise l'évolution la plus remarquable parmi les petites entreprises à Bruxelles. Avec 80 employés en majorité des Marocains, la société est classée la première dans le domaine de la construction dans Bruxelles.

¹⁸⁵ Marocains de Belgique, une intégration réussie. La Gazette du Maroc, n° 388, 4 octobre 2004.

Quant à la société de taxis, elle a été créée en 1998. Elle possède plus de 40 véhicules qui roulent dans Bruxelles. Encouragé par le succès de sa première société, le patron a créé une autre société de transport mais frigorifique cette fois-ci « Tangelo ». Cette société est l'une des cinq sociétés qui travaillent dans ce domaine sur le territoire belge.

Un autre cas mérite d'être cité également. Il s'agit d'un jeune Marocain, natif de Bruxelles qui a choisi d'investir cette fois au Maroc en partenariat avec des associés belges. Après avoir investi dans les télécoms à Bruxelles, ce jeune Belgo- Marocain a décidé d'investir à Larache, ville natale de ses parents. Il a lancé un grand projet de construction d'un centre résidentiel de 800 appartements en partenariat avec Thamas et Pirron, société belge de construction.

Malheureusement, on rencontre peu de cas natifs de Bruxelles ou de Belgique en général qui se lancent dans la réalisation de projets de taille au Maroc. La plupart des jeunes envisagent leur avenir en Belgique et non pas au Maroc.

3.2 Des retours très limités

Le retour constitue une composante essentielle du projet migratoire. Les Marocains qui ont quitté leur pays à destination de la Belgique entendaient épargner suffisamment d'argent pour rentrer définitivement au pays, au plus tard à l'âge de la retraite. Aujourd'hui après plus de 40 ans de présence en Belgique, il est très difficile de chiffrer le nombre de retours définitifs, en l'absence de statistiques fiables.

Néanmoins, les données statistiques récentes (2001 – 2003) relatives aux flux d'entrées et de sorties entre le Maroc et la Belgique, nous permettent de connaître l'effectif de Marocains venus s'installer en Belgique et ceux l'ayant quittée. Il s'agit de données concernant uniquement les Marocains enregistrés officiellement et non naturalisés. Ainsi durant la période de référence (2001 – 2003), la Belgique aurait reçu un total de 24011 personnes dont 12564 hommes et 11447 femmes, alors que 1364 Marocains seulement l'auraient quittée durant la même période. Le solde migratoire des Marocains est supérieur à celui des autres pays. Il est très positif pour la Belgique à tous les âges.

Tableau 16 : Flux moyens d'entrées et de sorties de Belgique par sexe, entre le Maroc et la Belgique pour les années 2001, 2002 et 2003.

	Hommes	Femmes	Total
Entrées			
Maroc	12564	11447	24011
Tous pays	120076	122076	242152
Maroc / tous pays	10,5	9,4	9,9
Sorties			
Maroc	859	505	1364
Tous pays	81940	76443	158383
Maroc / tous pays (%)	1,0	0,7	0,9
Soldes			
Maroc	11075	10942	22647
Tous pays	38136	45633	83769
Maroc / tous pays	29,0	24,0	27,0

Source : I NS, calculs Adrass.

L'émigration en provenance du Maroc représente environ 10 % du total des entrées en Belgique. Par contre, les flux d'émigration vers le Maroc ne dépassent pas 1 %. Il en résulte que le solde migratoire moyen entre la Belgique et le Maroc représente 27 % du solde migratoire international de Belgique. Certes la plupart des migrants sont jeunes, mais au-delà de 60 ans, la balance est toujours favorable pour la Belgique. Ce qui rend fausse l'idée de retour au Maroc des retraités « ce sont plutôt quelques Marocains âgés qui viennent en Belgique ou peut-être encore des Marocains « installés qui font venir leurs vieux parents » conclut, A. Lambert.

Le nombre d'entrées de personnes âgées (60 -99) durant la période de référence a atteint 1919 personnes contre 110 sorties, soit un solde positif de 1809 pour la Belgique (tableau 7). Ce processus témoigne de l'enracinement profond des Marocains dans la société belge sans pour autant relâcher les liens avec le pays d'origine. Reste à noter que les femmes manifestent un attachement profond au pays de résidence plus que les hommes, même si le retour pour les deux sexes demeure faible et ne concerne que les personnes âgées. Pour les femmes, le retour au Maroc est souvent exclu, car elles restent tout aussi attachées à leurs enfants. « Certaines femmes choisissent de rester y vivre définitivement et décident même de passer le cap de la naturalisation, comme pour matérialiser et convertir la douleur de la perte du lien parfois total avec la famille et le pays d'origine, en acte positif d'inclusion dans la société d'accueil. D'autres femmes en revanche, préfèrent le

compromis qui consiste à maintenir les contacts et à pratiquer un continuel va- et vient entre les deux pays ».¹⁸⁶

3.3 Une présence de plus en plus visible sur la scène politique belge

Il est reconnu que la Belgique donne un exemple unique dans toute l'Europe en matière de l'intégration politique des étrangers. L'apparition des Marocains sur la scène politique belge date de 1988 lors des élections communales d'octobre lorsqu'une élue d'origine marocaine a créé l'événement. Elle a été élue là où on s'y attendait le moins. Ce phénomène, bien qu'il soit limité, s'est poursuivi de manière soutenue au fil des élections suivantes. En 1994, lors des communales, sur 85 candidats d'origine marocaine identifiés, 11 d'entre eux sont élus. Cette tendance s'est consolidée davantage par la suite, que ce soit dans les exécutifs locaux régionaux ou nationaux. Partout des hommes, mais surtout des femmes d'origine marocaine, se présentent aux élections, avec une visibilité particulière à Bruxelles. D'où une véritable explosion du nombre de Belges d'origine marocaine élus au sein des conseils communaux lors des élections communales de 2000, puisqu'ils ont représenté 10 % de l'ensemble des élus locaux Bruxellois¹⁸⁷. Il s'agit de l'émergence, même si c'est encore limité, d'une élite politique, féminine de surcroît.

Actuellement, en plus de Fadila Laâlame, ministre d'origine marocaine, il existe en Belgique 85 élus, au niveau fédéral, régional et au niveau du sénat. En 2005 pour la seule région de Bruxelles, il existait 13 représentants d'origine marocaine avec une présence très visible de femmes. « L'élection de pas moins de 10 élues d'origine marocaine au dernier scrutin législatif et communal fait de la Belgique et en particulier de Bruxelles une exception européenne, une élue au sénat, deux députées au parlement, deux députées régionales, cinq échevins dans les communes »¹⁸⁸. Quant aux élections d'octobre 2006, sur les 300 candidats d'origine marocaine identifiés, 94 d'entre eux sont élus.

Or si la représentation des Marocains et des Marocaines est très importante, les élus issus de l'immigration restent confrontés à d'importantes difficultés et à la limitation de pouvoir. « Il n'ont pas encore pu faire la démonstration claire de leur capacité à transformer leurs victoires électorales et leur présence dans les assemblées bruxelloises en victoires politiques pour les dossiers considérés comme

¹⁸⁶ N., Ouali :, *Les Marocains en Europe, diversification des profils migratoires*, Hommes et migrations n° 1242 - Mars -Avril 2003, p. 81.

¹⁸⁷ H., Boucetta et al . 2003, op. cit.

¹⁸⁸ H., Boucetta 2003, op. Cit.

prioritaires pour leurs populations¹⁸⁹. Une telle défaillance se constate également au niveau des partis politiques dans lesquels ils ont évolué. Cette élite belge d'origine marocaine peut constituer un soutien supplémentaire aux efforts de développement engagés au Maroc si elle arrive à se transformer en véritable lobby.

3.4 Des problèmes dans les deux extrémités de la chaîne migratoire : Marocains en Belgique et Belges au Maroc

Une partie de ce titre emprunté à l'article d'Olivier Bailly¹⁹⁰, paru dans le Monde Diplomatique de février 2006, qui résume globalement les problèmes auxquels sont confrontés les Marocains de Belgique dans les deux extrémités de la chaîne migratoire. Après un bref rappel du contexte dans lequel s'est développé l'immigration des Marocains en Belgique, l'auteur n'a pas tardé de souligner le changement brutal du discours officiel belge vis-à-vis des Marocains, bien aimés auparavant, indésirables aujourd'hui sur le sol belge. Ce changement de discours intervient à un moment où la tendance des Marocains à l'établissement définitif se confirme de plus en plus. Or, ce passage d'une présence provisoire à un déracinement définitif, inimaginable aussi bien par les Etats que par les émigrés eux-mêmes, ne passe pas sans douleurs, d'autant plus que de nombreux Marocains ont construit leur vie sur le sol belge et ont eu des enfants belges d'origine Marocaine. Mais ni la force ni l'intelligence des Belges d'origine marocaine ne sont devenues acceptables. L'image que donne les médias et l'opinion publique belge de la communauté Marocaine en Belgique est sombre : criminalité, violence, vol, vente de drogue, délinquance, extrémisme ...

A cela s'ajoute la discrimination à l'embauche, puisque des sociétés s'opposent parfois ouvertement à l'embauche de Marocains. Ce qui explique la forte proportion de chômeurs parmi eux : 33,7 % par rapport aux autres étrangers. D'après les résultats de l'enquête d'Andreas Rea « Les candidats d'origine marocaine à la recherche d'emploi rencontrent plus de difficultés que les candidats belges et ce dans les trois régions du pays »¹⁹¹.

Cette discrimination est particulièrement forte dans les branches où le contact avec la clientèle est une composante essentielle du service fourni. Olivier Bailly rapporte le cas d'un belge d'origine marocaine, très confirmé dans son métier de vendeur dans une société de télémarketing, mais pour contacter les

¹⁸⁹ Idem.

¹⁹⁰ O. Bailly : Enfants de l'immigration Marocains en Belgique et Belges au Maroc, Le Monde diplomatique, février 2006.

¹⁹¹ A. Rea 2005.

clients, son employeur exigeait qu'il se présente non comme Mohamed Allouchi, mais comme un certain « Luc Smers ».¹⁹²

Un autre niveau de discrimination réside dans la particularité du statut des élèves. Selon A. Medhoune « l'élève marocain a un statut particulier, son capital symbolique diffère de celui de l'élève belge, même défavorisé dans la mesure où il cumule migration économique et culture musulmane. Pour ces élèves, l'école est inéquitable, inefficace et chère, si bien qu'ils ne bénéficieront pas d'une formation comparable : ni en savoir-faire, ni en savoir-être »¹⁹³.

Certes, certains parviennent toutefois à faire des études supérieures, mais ils se heurtent alors à la discrimination, note Nouria Ouali « Echec scolaire et chômage sont le lot de nombreux jeunes issus de l'immigration. Et quand l'ascenseur social est en panne, la radicalisation et la délinquance deviennent tenantes, venant renforcer les préjugés xénophobes »¹⁹⁴.

Or malgré la montée du racisme et de la xénophobie, rares sont ceux qui envisagent de retourner s'installer définitivement au Maroc. Pour certains d'entre eux, le Maroc est un pays pour passer les vacances. Ils n'imaginent pas leur vie ici. Par leur façon de dépenser, de s'habiller, de parler, ils se considèrent comme des touristes belges plutôt que comme des Marocains. Les liens qui les unissent au Maroc se distendent. Les mesures prises par les autorités marocaines pour maintenir et consolider les attaches avec ces jeunes ont montré leur insuffisance à inverser la tendance. Une fois au Maroc, leur souhait est de se faire considérer comme les autres citoyens. Jusqu'ici les Belgeo-Marocains ne votaient qu'en Belgique alors que l'Etat marocain leur refuse toujours ce droit. La décision du Roi Mohamed VI en 2003 de leur donner la possibilité de voter et de se présenter à la chambre des représentants n'a pas connu une suite effective ; elle a été rejetée par la cour suprême. A présent seul le haut conseil de l'immigration est en gestation.

Reste à signaler que les problèmes, les insatisfactions et les frustrations lors des contacts avec le Maroc sont nombreux : la lourdeur de l'administration, la corruption et le désintéressement du secteur responsable aux requêtes qui lui sont adressées, sont autant de facteurs qui les découragent à venir en masse pour contribuer au développement de leur pays. Il est vrai que des efforts non

¹⁹² O. Bailly 2006. op.cit.

¹⁹³ O. Bailly 2006. op.cit.

¹⁹⁴ F. Miadi, Belgique « Pas tous les Marocains sont des voleurs », Jeune Afrique N° 2303 du 27 février au 5 mars 2005, p. 62.

négligeables ont été enregistrés ces dernières années en matière d'accueil pendant les vacances, mais ils restent insuffisants. De nombreux jeunes Belges d'origine marocaine se demandent pourquoi l'Etat marocain ne leur reconnaît pas la double nationalité. Ici on les traite comme des touristes, pourtant ils sont, selon la loi, exclusivement marocains sur le sol marocain. Jusqu'à présent on a suffisamment investi dans la collecte de leurs fonds, mais peu dans les structures permettant le renforcement des liens avec le pays d'origine de leurs parents, d'autant plus que cette catégorie a des attentes et des besoins différents. Actuellement, ces jeunes déboussolés et stigmatisés ne se sentent pas chez eux. « En Belgique non plus. Alors je ne sais pas où ils sont chez eux conclut un Tangérois. En Belgique on est marocain et au Maroc on est belge¹⁹⁵ ».

3.5 Perspectives d'avenir de la migration marocaine en Belgique

Bien que la Belgique ait été parmi les premiers pays européens qui ont fait appel aux travailleurs méditerranéens et à leurs familles pour assurer le bon fonctionnement de son appareil productif et de stimuler sa démographie, l'idée de retour au pays d'origine est restée pour longtemps, le rêve de la majorité des travailleurs. Le séjour était perçu comme provisoire. Cependant l'évolution intervenue au sein de la communauté marocaine, installée en Belgique à partir de 1975, a changé la donne. L'ampleur du regroupement familial, la prolongation du séjour, le développement des naturalisations et des mariages mixtes, ainsi que la présence de plus en plus visible dans la gestion des affaires locales, voire nationales, sont autant d'éléments qui ont transformé le rêve en mythe.

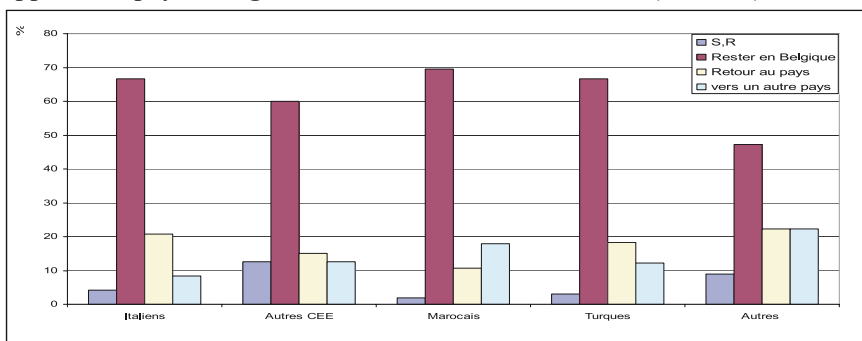
Aujourd'hui, après près d'un demi-siècle de présence en Belgique, on constate que le passage à l'installation définitive devient de plus en plus une réalité, surtout pour les nouvelles générations. Un tel phénomène nous pousse à nous interroger sur le devenir des liens qu'entretiennent les émigrés avec le Maroc. Les observateurs et les responsables du secteur ne cachent pas leur inquiétude née de cet enracinement. Malgré le chômage, le racisme et la xénophobie, les émigrés n'envisagent pas de retourner au Maroc, ils préfèrent s'installer définitivement en Belgique.

Les résultats d'une enquête réalisée à Bruxelles auprès de jeunes étrangers sont très révélateurs à cet égard.

¹⁹⁵ O. Bailly 2006. op.cit.

Tableau 17 : Rapport au pays d'origine, selon le sexe et la nationalité (hommes)

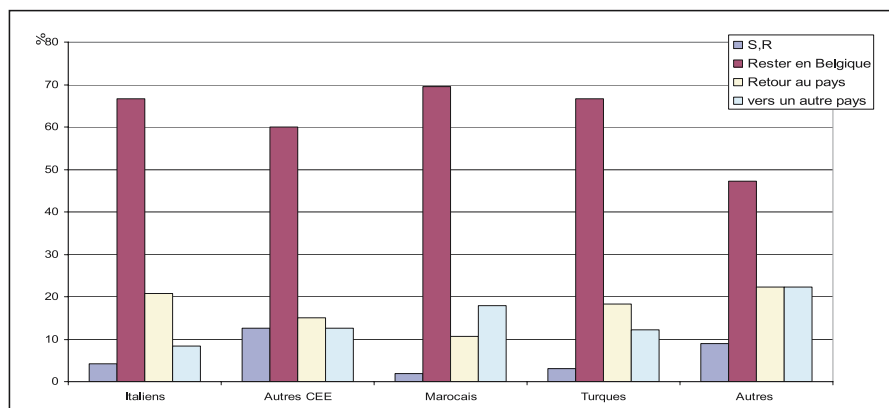
Nationalité	S.R	Rester en Belgique	Retour au Pays	Vers un autre pays	Total
Italiens	00	71.1	13.2	15.8	100
Autres U.E	41	42.9	36.7	16.3	100
Marocains	2.8	61.7	12.1	23.4	100
Turcs	00	79.4	11.8	8.8	100
Autres	40	43.9	9.8	41.5	100
Total	46	59.4	15.8	22.1	100

Graphique 17**Rapport aux pays d'origine, selon le sexe et la nationalité (hommes)****Tableau 18 : Rapport au pays d'origine, selon le sexe et la nationalité (femmes)**

Nationalité	S.R	Rester en Belgique	Retour au Pays	Vers un autre pays	Total
Italiens	4.2	66.7	20.8	8.3	100
Autres U.E	12.5	60	15	12.5	100
Marocains	1.9	69.6	10.6	18	100
Turcs	3	66.7	18.2	12.1	100
Autres	8.9	47.2	22.2	22.2	100
Total	4.4	65	14.3	16.3	100

Source : N., Ouali (2005), op cit p.35

Graphique 18
Rapport au pays d'origine, selon le sexe et la nationalité (femmes)



Il apparaît bien évident que la majorité des jeunes Marocains ont choisi de rester en Belgique ou de partir vers un autre pays au lieu de retourner au Maroc. On observe également que la part des femmes qui désirent rester en Belgique est nettement plus élevée par rapport aux hommes. Cette volonté de s'installer définitivement en Belgique a poussé certains jeunes à vendre les biens achetés par leurs parents au Maroc, comme en témoigne un responsable de la Direction Régionale du Plan de Tanger, premier pôle de l'immigration urbaine vers la Belgique « Les jeunes, marocains vivant à l'étranger vendent les maisons achetées par leurs parents au Maroc pour acheter des immeubles dans le pays d'accueil »¹⁹⁶.

Les efforts déployés par les structures mises en place par le gouvernement marocain ne semblent pas changer véritablement cette tendance. Le retour au Maroc est devenu incontestablement un mythe comme le souligne A. Lambert « Il est actuellement difficile de vanter, dans le cas du Maroc, l'utilité de retour au pays de personnes ayant acquis une qualification en Belgique »¹⁹⁷.

Cette évolution explique largement l'infléchissement du retour au Maroc à l'occasion des vacances d'été. Aujourd'hui, les Marocains de Belgique qui retournent annuellement au Maroc sont en régression constante. Une grande partie d'entre eux retourne une fois tous les deux ans. Pour certains il s'agit de retours nostalgiques et touristiques.

¹⁹⁶ O. Bailly 2006. op.cit.

¹⁹⁷ A. Lambert, ADRASS 2006, op. cit., p. 19.

A signaler également que le départ à la retraite ne signifie pas la fin de la vie en Belgique comme on le pensait, car de nombreux retraités y restent, tout en pratiquant le va- et- vient entre les deux extrémités de la chaîne migratoire. Quant à l'avenir de leurs enfants nés en Belgique, il s'inscrit sans équivoque dans le pays qui les a vu naître, c'est-à-dire la Belgique, conclut Fadila Laânan, ministre de la culture, d'origine marocaine « le mythe de retour a vécu que le Maroc a tort de générer une ambiguïté terrible par rapport à la nationalité ».¹⁹⁸

Plus on avance dans le temps plus on perd progressivement les liens avec le Maroc. Il serait donc illusoire de maintenir le rêve du retour au Maroc. L'avenir des nouvelles générations est en Belgique.

Conclusion

Il y a presque un demi- siècle que la présence des Marocains a commencé à se faire sentir progressivement en Belgique. Limitée au départ aux hommes, issus en grande majorité des zones septentrionales du Maroc, l'émigration des Marocains vers la Belgique s'est rapidement féminisée avec l'essor considérable du regroupement familial à partir des années 70. En 2005, la part des Marocains dans l'ensemble des immigrants étrangers en Belgique était de 11 %, contre 4,5 % pour les Turcs. Quant à la part des femmes parmi le total des immigrants marocains, elle est d'environ 48 % à la même date, contre 46,8 % en 2000¹⁹⁹. L'une des caractéristiques majeures de cette communauté est son vieillissement rapide et sa tendance de plus en plus confirmée vers l'établissement durable, sans pour autant couper définitivement les liens avec le Maroc. Il est vrai que cette évolution est constatée également chez les ressortissants marocains installés dans les anciens pays d'immigration, mais elle est très avancée chez les Marocains de Belgique. L'augmentation spectaculaire des Marocains ayant acquis la nationalité belge, le développement rapide des mariages mixtes, la faiblesse des retours définitifs, la présence de plus en plus visible dans la gestion des affaires locales, sont autant d'indicateurs qui confirment cette réalité.

Sans pouvoir citer des chiffres, faute d'une enquête de terrain, le constat actuel est que les transferts des Marocains de Belgique, leur investissement dans les régions de départ et leurs retours annuels sont en baisse continue. Plus significative encore est la vente des biens au Maroc signalée par tous pour s'installer

¹⁹⁸ O. Bailly 2006. op.cit.

¹⁹⁹ L'immigration en Belgique, effectifs, mouvements, et marché du travail, rapport 2006, Direction générale de l'emploi et du marché du travail.

définitivement en Belgique. Mais l'installation définitive ne signifie pas la coupure totale des relations avec le Maroc, au moins pour la 1^{ère} génération. Pour cette catégorie le va- et- vient entre les deux extrémités de la chaîne migratoire demeure la règle. Par contre, les liens qu'entretiennent les nouvelles générations avec leur pays deviennent de plus en plus fragiles. Pour ces jeunes, la question du retour au Maroc est de moins en moins présente dans les esprits. Il en est de même pour les étudiants qui continuent leurs études en Belgique. Pour eux le Maroc n'est qu'une destination touristique.

Contrairement à leurs parents, ces descendants des travailleurs prennent incontestablement une part de plus en plus visible dans la vie du pays. Ils sont présents partout (au cinéma, à l'université, dans l'entreprise, mais surtout dans la politique). Mais ces images de réussite ne peuvent en aucun cas cacher la souffrance d'une grande partie de jeunes d'origine marocaine : précarité sur le marché du travail, chômage, discrimination à l'embauche. C'est pourquoi il est urgent d'agir sur un double front : d'une part, renforcer le dialogue avec les autorités belges dans le but d'améliorer les conditions de vie des immigrés en difficulté, et d'autre part sensibiliser les compétences et les ressources des M.R.E dans le but de les impliquer dans le développement du pays d'origine de leurs parents. L'initiative prise récemment par le ministre belge de développement et de coopération mérite d'être encouragée.

M'Hamed Lazaar

Faculté des Lettres
et des Sciences Humaines, Fès

Références bibliographiques

- Attar R. (1994), « Après les Polonais, les Italiens et les Grècs, les Marocains », in *Annuaire de l'émigration*, sous la direction de Kacem Basfao et Hinde Taarji, Maroc.
- Bally O. (février 2006), « Enfants de l'immigration, Belges au Maroc, Marocains en Belgique », *Le Monde diplomatique*.
- Bossard R. (1979), *Un espace de migration : les travailleurs du Rif oriental (province de Nador) et l'Europe*. Thèse de 3ème année, Université de Montpellier, collection Espace rural, Montpellier.
- Boucetta H. et M Martiniello. (2003), « Marocains de Belgique : du travailleur immigré au citoyen transnational », *Hommes et migrations*, n° 1442 mars-avril.
- Boudilab H. (2005), *Les fondements de l'émigration internationale et la dynamique socio- spatiale dans le Rif Oriental, cas du bassin de Tamsamane et ses bordures*, Thèse de 3ème année, (en Arabe), Faculté des Lettres (Dhar El Mahraz), Fès.
- Boudjoudjou A. (1995), « La spécificité de la répartition géographique des Marocains en Belgique », in *Maroc-Belgique*, publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Rabat, série : colloque et séminaires n° 37.
- De Mas P. (1995), « La dynamique récente de la migration marocaine vers les Pays-Bas », in *Le Maroc et la Hollande*, publication de la Faculté des Lettres de Rabat.
- De Villers J. (2005), *Analyse des processus différentiels d'identification et des stratégies identitaires chez les descendants d'immigrés marocains en Belgique*, thèse de doctorat, ULB, Bruxelles.
- Direction générale de l'emploi et du marché du travail (2006), *immigration en Belgique, effectifs, mouvements et marché du travail*.
- Direction générale de l'emploi et du marché du travail (2004), *immigration en Belgique, effectifs, mouvements et marché du travail*.
- Eggericks T. Perrin AN., (2006), avec la collaboration de Dal L., Peltier F. et Sanderson J-P., *Migrations internationales et populations «d'origine étrangère». Approche statistique et démographique*, Gedap – SPED – UCL, Belgique.
- Eggericks T., N Perrin. (5 décembre 2001), « Les comportements de la fécondité des populations de nationalité étrangère en Belgique », Communication dans le cadre des entretiens Jacques Cartier au colloque de la démographie des minorités -regards croisés, 2-, Lyon.
- Frenoret A. De Keyser (février 2004), « L'immigration marocaine en Belgique », *La libre Belgique*.
- Hamdouch B. (éd.) (2000), *Les Marocains résidant à l'étranger, une enquête socio-économique*, INSEA, Rabat.

- Lambert A. (2006), Aperçu des migrations de et vers la Belgique depuis 1948 et de leurs conséquences socio-démographiques, Document de travail ADRASS.
- Manço U. (ed.) Voix et voies musulmanes de Belgique, Presses universitaires Saint-Louis, Bruxelles.
- Manço A. (2006), La scolarité des enfants issus de l'immigration turque et maghrébine en Belgique francophone, IRFM.
- Martiniello M. Rea A. (2001), Et si on racontait ... une histoire de l'immigration en Belgique, communauté en Belgique, Bruxelles.
- Medhoune A. (1994), « La communauté marocaine de Belgique », in Annuaire de l'émigration sous la direction de Kacem Basfao et Hind Taarji, Maroc.
- Miadi F. (mars 2005), « Pas tous les Marocains sont des voleurs », Jeune Afrique n° 2303, Belgique.
- Morili A. (1994), « Cent ans d'immigration belge », in Annuaire de l'émigration sous la direction de Kacem Basfao et Hind Taaji, Maroc.
- Ouali N., Réa, A. (octobre 1995), « Insertion, discrimination et exclusion – cursus scolaires et trajectoires d'insertion professionnelle », Dossier TEF, n° 11, CSER – ULB, Bruxelles.
- Ouali N. (Mars -Avril 2003), « Les Marocains en Europe, diversification des profils migratoires », Hommes et migrations n° 1242.
- Ouali N. (2005), « Le mariage dans la migration, de la théorie à la pratique », in Mariage choisi, mariage subi : Quels enjeux pour les jeunes ?
- Ouali N. (1995), « Les Marocains de Bruxelles », in Maroc-Belgique, publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Rabat, série : colloques et séminaires n° 37.
- Paidar M. (1996), Programme d'action intégrée pour le développement et l'aménagement de la région méditerranéenne marocaine. Rapport pré diagnostic, vol 1.
- Rea A. (2003), Les jeunes d'origine immigrée, intégrés et discriminés, GERM, ULB, Bruxelles.
- Sauvy A. (1966), Théorie générale de la population, vol II, PUF, 3ème édition.
- Hypperlink :[http:// www.carhop.be](http://www.carhop.be).
- www.carhop.be, L'immigration marocaine en Belgique, (1964- 2004).

Chapitre 6 : Les Marocains d'Allemagne

Introduction

Aujourd'hui, la communauté marocaine vivant en Allemagne est forte de quelque 71.639 personnes. Ceci est le chiffre officiel que donne l'Office Fédéral des Statistiques et qui correspond à la population enregistrée officiellement et en règle. L'effectif total de la communauté marocaine en Allemagne est cependant évalué à quelque 100.000 personnes et les deux consulats du Maroc implantés à Düsseldorf et à Francfort avancent le chiffre de 102.000 en se basant sur les registres d'immatriculation des Marocains vivant en Allemagne. Nous reviendrons sur ces écarts entre les données statistiques dans l'étude de l'évolution des effectifs de la population marocaine. Il faut préciser cependant que dans les développements qui suivent nous nous baserons sur les statistiques que fournit l'administration allemande car elles fournissent plusieurs paramètres permettant une analyse assez fine de la situation des Marocains résidant en Allemagne.

Officiel ou estimé, l'effectif des Marocains est loin du 1,9 million de Turcs vivant dans le même pays. Représentant autour de 1,1% de toute la communauté étrangère de l'Allemagne, les Marocains ont un poids insignifiant et nombreux sont les Allemands qui jusqu'à une date récente ignoraient la présence de Marocains en Allemagne et les identifiaient aux Turcs car pratiquant la même religion. Mais malgré sa faiblesse numérique aussi bien au niveau du pays d'accueil qu'au niveau de l'émigration internationale marocaine, la présence des Marocains sur le sol Allemand est très intéressante à analyser, car cette migration est originale sur plusieurs plans et la mise en évidence de cette originalité contribue à une meilleure connaissance de la communauté marocaine résidant à l'étranger dans sa globalité et ses spécificités. L'étude des caractéristiques démographiques et sociales des Marocains résidant en Allemagne se fera par le biais de ce prisme en mettant en évidence les traits originaux de cette migration. Dans cette étude nous nous baserons, en premier lieu, sur la synthèse que nous avons rédigée dans la première édition des « Marocains de l'Extérieur », tout en essayant à la fois de mettre à jour les données statistiques (entre 2000 et 2005) et de mettre en évidence les changements intervenus au cours des 5 dernières années, ces changements allant dans un sens d'enracinement de la communauté marocaine dans le pays d'accueil mais également d'un attachement de plus en plus évident au pays et régions d'origine.

Pour ce faire nous nous attarderons longuement, dans une première partie, sur les spécificités de la migration marocaine en Allemagne, à savoir son caractère tardif, les évolutions démographiques qu'elle a vécues et sa double concentration au niveau des foyers d'origine et des foyers de départ, avant de tenter une analyse des indicateurs qui annoncent une intégration en cours de la communauté marocaine dans le pays de Goethe.

1. Une migration relativement tardive, un rééquilibrage démographique et une double concentration géographique

1.1 Une migration qui ne se déclenche qu'au début des années soixante-dix

Tableau 1 : Evolution des effectifs des principales communautés étrangères résidentes en Allemagne (entre 2000 et 2005)

	2000		2005	
Pays d'origine	Chiffres absolus	% de la population étrangère	Chiffres absolus	% de la population étrangère
Total	7.296.816	100	6.755.811	100
1 Turquie	1.998.534	27,4	1.764.041	26,1
2. Italie	619.060	8,5	540.810	8,0
3. Serbie + Monténégro	662.495	9,1	297.004	4,4
4. Grèce	365.438	5,0	309.794	4,6
5. Pologne	301.366	4,3	326.596	4,8
6. Croatie	216.827	2,9	228.926	3,4
7. Autriche	187.742	2,6	174.812	2,6
8. Bosnie Herzégovine	156.294	2,1	156.872	2,3
9. Portugal	133.726	1,8	115.606	1,7
10. Hollande	110.786	1,5	118.556	1,8
11. Espagne	129.471	1,8	107.778	1,6
12. France	110.173	1,5	102.244	1,5
13. Etats Unis	52.082	0,7	97.864	1,4
14. Royaume Uni	115.353	1,6	96.245	1,4
15. Vietnam	84.138	1,2	83.446	1,2
16. Roumanie	90.094	1,2	73.043	1,0
17. Maroc	80.266	0,7	71.639	1,0
18. Chine	50.885	0,7	73.767	1,1
19. Iran	107.927	7,9	61.792	0,9
20. Afghanistan	72.199	0,9	55.111	0,8
21. Hongrie	54.437	0,7	49.472	0,7
22. Liban	51.375	0,7	40.060	0,5

Source : Service Fédéral des Statistiques

Malgré sa faiblesse numérique comparée à d'autres communautés, la communauté marocaine constitue la troisième communauté arabo-musulmane en Allemagne après les Turcs (1.767.041) et avant les Iraniens (61.792 personnes), la première communauté africaine et arabe loin devant les Tunisiens (24.136 personnes) et les Algériens (13.948). Le tableau 1 montre clairement qu'avec la Turquie que la statistique officielle allemande situe géographiquement en Europe, l'Allemagne est d'abord et avant tout un pays d'immigration européenne. En effet, avec 5.834.688 (dont 1.947.938 Turcs) l'Europe fournit 79,6% de la communauté étrangère vivant en Allemagne. Il reste que la présence marocaine dans ce pays est assez typique puisque son itinéraire migratoire vers ce pays diffère totalement de celui des Tunisiens et surtout des Algériens. Ces derniers étaient pratiquement absents, leurs effectifs ne dépassant pas les 5000 jusqu'en 1988 et leurs arrivées en grand nombre n'ayant commencé qu'à partir de 1993 suite aux événements internes que connaît ce pays. Ceci n'est point le cas de la migration marocaine puisque malgré son caractère tardif vers l'Europe, elle y est présente dès les années 60.

Le premier contingent²⁰⁰ de travailleurs marocains arrivés officiellement en Allemagne se composait de 1.800 personnes recrutées directement dans les mines de fer de Ouichane dans le Rif par une commission allemande en 1964. Il a été précédé par des dizaines d'individus, arrivés en véritables pionniers, après avoir prospecté dans d'autres pays européens. Puis c'est au cours des années 60 et au début des années 70 qu'arrivent les plus importantes vagues de migrants marocains sur les pas de ces premiers pionniers constituant le noyau initial de la présence marocaine. Dès le milieu de la décennie 70 ce flux se stabilise autour d'un taux d'accroissement annuel de 5% en moyenne, taux qui descend même jusqu'à 2,8% entre 1975 et 1976. Puis dans une deuxième phase les taux annuels d'accroissement grimpent de façon assez forte (10,4% entre 1978 et 1979 ; 12,3% entre 1979 et 1980 ; 9,8% entre 1980 et 1981). Il s'agissait de l'effet du regroupement familial qui s'est enclenché dès 1979 et sur lequel nous reviendrons plus loin. La troisième phase commence avec le début des années 80 et marque à nouveau une stabilisation des arrivées autour d'un taux d'accroissement compris entre 2 à 3%. Enfin, à partir de 1997 la communauté marocaine en Allemagne amorce une baisse qui se continue jusqu'à nos jours (tableau 2 et figure 1).

²⁰⁰ Irene Khateeb, Bernd Basten, «Les Marocains à Francfort», Stadt Frankfurt am Main, Amt für Multikulturelle Angelegenheiten, 1991.

Tableau 2 : Evolution des effectifs des Marocains résidant en Allemagne

Années	Effectifs	Années	Effectifs
1973	22.367	1990	69.595
1974	24.006	1991	75.145
1975	24.957	1992	80.278
1976	25.671	1993	82.803
1977	27.126	1994	82.412
1978	28.907	1995	81.922
1979	31.933	1996	82.927
1980	35.854	1997	83.904
1981	39.374	1998	82.748
1982	42.590	1999	81.450
1983	44.192	2000	80.266
1984	45.137	2001	79.444
1985	48.132	2002	79.838
1986	31.963	2003	79.794
1987	47.310	2004	73.027
1988	52.069	2005	71.639
1989	61.848		

Source : Service Fédéral des Statistiques

Cette baisse correspond à la baisse générale de la population étrangère vivant en Allemagne. En effet, si on se limite aux 22 premières communautés étrangères vivant en Allemagne, on se rend compte qu'à l'exception de deux pays de l'Europe de l'Est et des Balkans (Pologne et Croatie), de la Chine et, dans une moindre mesure, les USA, tous les autres pays ont enregistré des baisses de leurs populations si on compare les données de 2000 et 2005. Les Marocains ne font pas exception et le chiffre absolu de leur présence officielle de 80.000 à 71.000. Ceci est loin de signifier que cette population enregistre un solde négatif suite à des départs de Marocains qui quittent le pays. En fait la baisse apparente de la population marocaine – comme celle des autres communautés – correspond aux naturalisations, chaque ressortissant marocain devenu allemand étant automatiquement supprimé du registre officiel des Marocains résidant en Allemagne. On peut ainsi relever qu'entre 2000 et 2005, 24.855 Marocains ont demandé et obtenu la nationalité allemande. Ces effectifs une fois ajoutés au chiffre officiel de 71.639 en 2005, le chiffre correspondant aux Marocains et Allemands d'origine marocaine serait de 96.494. On peut remarquer que ce dernier chiffre n'est pas très loin de celui communiqué par les consulats qui maintiennent dans leurs registres les noms des Marocains naturalisés.

La principale particularité de l'émigration marocaine vers l'Allemagne reste le caractère tardif de son déclenchement, mais aussi la forte présence de flux issus du Rif surtout oriental. C'est la raison pour laquelle l'étude de l'évolution de l'émigration marocaine vers l'Allemagne se confond souvent dans la littérature avec celle de l'émigration des habitants du Rif oriental en particulier et du Maroc oriental en général.

Les arrivées relativement tardives de chefs de foyers provenant en majorité du Rif oriental appartiennent à la tradition migratoire de la région où elle est un véritable fait de société. Pour comprendre cette particularité il faut rappeler brièvement que si l'émigration rifaine vers l'Europe est relativement tardive, elle remonte loin dans le temps mais vers d'autres destinations. Les départs les plus anciens rapportés par les auteurs remontent aux premiers enrôlements dans les armées almoravide et almohade qui partaient vers l'Espagne. Plus tard les tribus du Rif oriental vont s'engager dans les armées des sultans alaouites qui menaient la lutte à la fin du XVII^e siècle pour reprendre les villes du Nord ouest du Maroc occupées par les Espagnols, les Portugais ou les Anglais. Les mouvements des populations du Rif vers le Nord-Ouest se déclenchaient également suite à des périodes de famines qui s'installaient régulièrement après les années de sécheresse graves. Ces flux est-ouest qui perdurent jusqu'à nos jours alternaient avec des départs vers l'Algérie pour le travail dans les exploitations des colons français de l'Oranie. A ce propos, Moulières (1885) citait pour la fin du XIX^e siècle le chiffre de 20.000 Rifains qui, selon lui, venaient travailler chaque année dans les fermes des colons français en Algérie. Cette émigration rifaine précoce vers l'Algérie connut quelques perturbations avec le début de la guerre d'Algérie pour s'arrêter brutalement en 1962, date de l'indépendance du pays.

Comme pour préparer l'orientation de cette migration vers l'Europe, la colonisation espagnole, puis la résistance dirigée par Abdelkrim Al Khattabi vont provoquer d'importants déplacements de populations, suite aux engagements des hommes dans les rangs de la résistance mais aussi dans l'armée et la police espagnoles et les troupes qui rejoignent la péninsule pour participer à la guerre civile espagnole. Par ailleurs l'appropriation par la colonisation espagnole d'une grande partie des terres collectives des plaines va priver plusieurs ménages vivant de l'élevage de leurs terres de parcours qui vont grossir les flux migratoires. Le Rif oriental s'ouvre ainsi malgré lui sur l'Europe par l'intermédiaire de l'Espagne et de l'enclave de Melilla. Mais ce n'est pas vers l'Espagne que se dirige cette migration rifaine car si la présence coloniale de ce pays va désorganiser les structures économique et sociale des tribus rifaines, gonflant ainsi le nombre des candidats au départ et déclenchant un début d'émigration vers l'Europe, l'Espagne qui elle-même était un pays d'émigration, ne disposait pas d'une économie développée susceptible d'avoir des besoins en main-d'œuvre.

Tardive et lente au début des années soixante, l'émigration rifaine vers l'Europe s'accélère à partir de 1967 et se dirige de manière préférentielle vers les Pays Bas, l'Allemagne et la Scandinavie en plus de la destination classique de l'émigration marocaine qui est la France. Même déclenchée tardivement, l'émigration rifaine vers l'Europe devient rapidement prédominante et revêt un caractère plus massif que dans le reste du Maroc. L'une des spécificités de cette migration est sa remarquable concentration. En effet, alors que l'émigration marocaine accordait une place de choix à la France comme pays d'accueil, tout en étant dispersée un peu partout en Europe, l'émigration rifaine était concentrée au début des années soixante-dix dans les grandes régions industrielles du Nord-Ouest européen : Allemagne, Belgique, Hollande en plus de la France. Les circonstances des premiers recrutements de Rifains par les houillères et la sidérurgie allemandes –avant même la signature de l'accord maroco-allemand pour la main-d'œuvre- ne sont pas établies avec précision. Il semblerait que l'Allemagne ait évité de recruter dans l'ancienne zone du protectorat français considérée comme une chasse gardée de la France qui se livrait également à l'époque à des recrutements massifs de travailleurs marocains. On avance également les liens établis avec le Rif par le biais des achats allemands du minerai de fer rifain. Une autre explication fait appel à l'histoire coloniale qui a réduit les relations avec la France, d'où la recherche d'autres destinations comme la Hollande ou l'Allemagne, alors que l'Espagne, puissance coloniale présente dans le Rif n'avait pas besoin à l'époque d'une main-d'œuvre abondante. Nous avons pour notre part, lors de nos investigations à Nador et en Allemagne, mis le doigt sur une autre explication qui complète probablement les précédentes. En effet, ce qui frappe chez l'émigré rifain c'est sa grande mobilité spatiale : un fort pourcentage de nos interviewés ont transité par plusieurs pays avant d'arriver en Allemagne ou en Scandinavie. Si on ajoute à cette mobilité l'absence de liens coloniaux avec la France, on comprend la relative diversité des pays d'accueil des Rifains. Souvent l'étape française, rendue possible grâce au relais que constituait l'Algérie où les Rifains travaillaient chez les colons français, ne durait pas longtemps. A la forte mobilité héritée du passé et illustrée par la filière algérienne, s'ajoutait le désir de rechercher de meilleurs salaires, plusieurs de nos interlocuteurs parmi les émigrés de la première génération ayant avancé l'argument du taux de change qui jouait en faveur du choix de l'Allemagne après l'étape de la France.

Une fois la destination de l'Allemagne choisie sur la base du taux de change que vont conforter les premiers recrutements officiels effectués, le système des filières va fonctionner, dès que les employeurs allemands expriment leurs besoins en main- d'œuvre et découvrent au travers de ces pionniers la main- d'œuvre rifaine.

Il faut par ailleurs souligner que par la suite l'émigration rifaine vers l'Allemagne ne va toujours correspondre à des départs aux motivations économiques. Nombreux sont ceux parmi nos interlocuteurs qui ont insisté que la nécessité de s'expatrier ne serait-ce qu'une partie de leur jeunesse pour aborder la vie. Parfois et contrairement à l'idée admise, les considérations exclusivement économiques ne se trouvent pas à l'origine du départ. Dans de nombreux cas –que l'on ne peut certes pas généraliser- les émigrés arrivés en Allemagne n'appartenaient pas au moment de leur émigration aux familles les plus pauvres. Leur existence économique était relativement bien assurée –avant l'émigration- par la possession de biens immobiliers, d'un fonds de commerce ou d'une entreprise artisanale assez rentable hérités parfois des parents.

D'autres, moins chanceux, ont déclaré avoir éprouvé à un moment de leur vie le besoin de quitter le pays parce que « cela est ainsi ». Selon d'autres interlocuteurs le séjour en Europe est une nécessité relevant du prestige social qui consiste à quitter au moins une fois dans sa vie la société locale à la recherche de plus de liberté. Les résultats d'une enquête menée par nos soins à Al Aaroui ne limitent pas les motivations du départ aux seules considérations d'ordre économique bien que ces dernières soient majoritaires (tableau 3). En comparant les motifs des 262 chefs de ménages partis en premier avec ceux des membres les ayant suivi on peut tirer les enseignements suivants : pour la première génération les motifs économiques arrivent en premier et correspondent à une phase historique de l'émigration rifaine en particulier et marocaine en général. Mais malgré cela nous notons une certaine importance de motivations peu habituelles dans la littérature classique décrivant les causes de l'émigration. Sous le terme « personnels » nous avons regroupé toutes les raisons qui relèvent du besoin d'évasion de la société rifaine contraignante, de celui du prestige, de celui de vivre une expérience enrichissante et enfin de la nécessité de quitter le pays pour une courte durée. Cette rubrique représente 16 % des motifs avancés par la première génération. Pour la génération de migrants ayant suivi la première le regroupement familial prend le dessus et ce pour des raisons évidentes, alors que les raisons personnelles dépassent nettement les considérations économiques.

Tableau 3 : Motifs de l'émigration en Allemagne du chef de ménage et des deux membres du ménage l'ayant suivi – Al Aaroui

Motifs de l'émigration	Chef du ménage	Deuxième migrant	Troisième migrant
Economiques	180 - 68,7%	24 - 10,4 %	5 - 6,4 %
Regroupement familial	40 - 15,3 %	116 - 60,0 %	62 - 79,5 %
Personnels	42 - 16,0 %	38 - 29,6 %	11 - 14,1 %
Total	262 - 100,0 %	152 - 100,0 %	78 - 100,0 %

Source : Enquête de terrain de l'auteur

Il faut néanmoins se garder de faire de l'émigration rifaine une simple recherche de l'aventure et de l'inconnu. Comme toutes les migrations traditionnelles elle est liée dans la majorité des cas à la recherche de revenus supplémentaires dans une situation de pénurie. Elle a concerné essentiellement des personnes issues du milieu rural et dans leur majorité analphabètes.

1.2 Deux générations bien distinctes

1.2.1 La première génération : une immigration masculine, individuelle, temporaire et ouvrière

Pour bien comprendre la problématique générationnelle de la communauté marocaine installée en Allemagne, il faut bien rappeler le profil moyen de l'immigré marocain qui vivait en Allemagne au milieu de la décennie 70, c'est-à-dire à la veille du ralentissement puis l'arrêt des mouvements migratoires de travail vers l'Europe en général et l'Allemagne en particulier.

La présence marocaine en Allemagne au début des années 70 était en majorité masculine, car les départs familiaux concernaient moins de 5% des familles alors que 84% des travailleurs émigrés étaient mariés (Bossard, 1979). Le caractère masculin de l'émigration marocaine en Allemagne, comparé aux autres destinations, était très marqué : Alors que 26,9% des travailleurs marocains émigrés en Europe résidaient dans le pays d'accueil avec leurs familles, 48,5% des familles d'émigrés résidaient en Belgique et seulement 8,9% en Allemagne ! Ce caractère masculin et individuel de l'émigration marocaine en Allemagne était lié au fait qu'elle était de type temporaire et circulaire même si la plupart des émigrés n'envisageaient leur retour qu'avec la retraite.

L'arrivée assez tardive sur le marché du travail européen de ruraux peu qualifiés faisait que les secteurs d'emploi possibles étaient ceux qui avaient besoin du personnel le moins qualifié. Le passage par les mines de la Ruhr était de très courte durée. Les emplois subalternes et les occupations dans les tâches de nettoyage dans le tertiaire étaient très fréquents.

En conclusion on peut dire qu'au début et au milieu de la décennie soixante-dix nous avions affaire à une communauté marocaine forte de quelque 27.000 aux caractéristiques socio-démo-économiques assez homogènes. Il s'agissait d'une population essentiellement masculine, en cours de vieillissement, dont la présence était volontairement temporaire, en majorité employée dans les secteurs minier et industriel ou les branches les moins valorisantes du tertiaire et qui est arrivé de son plein gré à la recherche d'un travail et d'une épargne constituée le plus rapidement possible pour retourner au pays, si possible riche. Ainsi décrite, cette population

acceptait son exil comme un mal nécessaire, vivait dans une solitude déjà soulignée par ailleurs et rêvait d'une ligne de frontière qui séparerait Casablanca de Dortmund pour paraphraser le titre du roman de Mohamed Mhaimah « Wenn Dortmund an Casablanca grezen würde ». En effet ce travailleur vivait seul avec le regard et le cœur tourné vers le pays d'origine où réside sa famille comme le décrit ce texte extrait du roman précité. Parlant de Miloud, immigré marocain vivant à Dortmund et héros du roman, l'auteur écrit (1992, p. 91-92) : « Il était devant la grande porte d'entrée de la gare. Les minutes étaient longues et vides. Il avait peur de la mort dans cette ville où il vivait seul. A part ses compatriotes avec qui il bavardait de temps à autres, il ne connaissait personne. Il n'a jamais eu une vraie possibilité de lier connaissance avec quelqu'un. Il se sentait plus comme un matricule qu'un humain. Un matricule dans les différentes administrations : le bureau de placement, celui des enregistrements, celui des étrangers, ainsi que les différentes caisses de sécurité sociale. Il ne voulait pas mourir ici dans l'anonymat.... »

Cette situation ne va pas durer longtemps, car la fermeture des frontières, conjuguée d'une part aux diverses mesures prises par les pays européens qui, n'ayant plus besoin de cette main d'œuvre essayaient de la réduire et d'autre part à un besoin de revenus complémentaires toujours présent au sein de la société rifaine vont avoir un effet tout à fait contraire. Au lieu de continuer à vieillir en Allemagne faute de nouveaux venus, la communauté marocaine va connaître un rajeunissement spectaculaire et l'apparition de nouveaux problèmes liés à l'arrivée des éléments jeunes. Afin de situer ces mutations socio-démographiques de la communauté marocaine en Allemagne, il convient de s'arrêter un instant sur l'évolution de la politique migratoire du pays d'accueil.

1.2.2 L'évolution de la politique migratoire allemande

Les fluctuations des besoins en main-d'œuvre, conjuguées aux péripéties de la vie politique interne et aux événements survenus sur la scène internationale, notamment les actes de terrorisme, expliquent les hésitations et contradictions de la politique migratoire allemande (voir ci-dessous encadré « principales dates de l'évolution de la politique migratoire allemande »). Faute de consensus, il faudra attendre janvier 2005 pour que l'Allemagne se dote d'une loi destinée à réglementer et à encadrer l'immigration. En effet, depuis janvier 2005, les principaux aspects de l'immigration, de l'intégration et du séjour des non allemands sont soumis à une nouvelle réglementation.

Cette loi sur l'immigration intitulée « Loi pour l'encadrement et la limitation de l'immigration et pour la régulation du séjour et de l'intégration des citoyens de l'Union et des étrangers » modifie les réglementations déjà existantes tout en y ajoutant de nouvelles dispositions. Les modifications concernent par

exemple la loi sur la nationalité, la loi fédérale sur les réfugiés, et les lois touchant au droit d'asile. Quant aux nouvelles dispositions, elles concernent l'immigration à travers deux articles. L'article 2 accorde de larges droits de séjour aux citoyens de l'Union européenne, alors que l'article 1 régit le séjour, l'activité professionnelle et l'intégration des étrangers dans le territoire fédéral avec des modifications décisives suite aux débats ouverts depuis 2001.

Par rapport à l'ancienne loi sur les étrangers, la nouvelle loi de 2005 apporte des nouveautés à quatre niveaux : le droit de séjour et d'établissement définitif ; les nouveaux migrants souhaités ; les procédures destinées à faciliter l'intégration et les mesures sécuritaires.

Le droit de séjour et le droit de s'établir définitivement

Alors, qu'auparavant existaient différents statuts de séjour avec une réglementation compliquée et peu claire, la nouvelle loi distingue désormais entre deux statuts : le droit de séjour limité dans le temps et le droit de séjour illimité pouvant mener à la naturalisation. Ce droit de séjour dépend de la raison pour laquelle le migrant se trouve en Allemagne : études, travail, asile, raison familiale, etc. Les étudiants qui devaient autrefois quitter l'Allemagne à la fin de leurs études peuvent maintenant y prolonger leur séjour d'un an.

Le droit de s'établir définitivement en Allemagne s'obtient par la satisfaction de très fortes exigences. Il faut désormais satisfaire aux conditions suivantes pour obtenir ce droit : garantie de subvenir aux besoins et assurance d'un logement adéquat pour la famille ; attestation que l'assurance retraite est payée ; pas de registre criminel ; connaissance suffisante de la langue allemande ; autorisation de travail (les réfugiés et étudiants sont donc exclus) ; droit de séjour de plus de cinq ans.

Une nouvelle migration de travail

Les migrants qualifiés (scientifiques, ingénieurs, informaticiens) et les migrants déjà établis en Allemagne comme travailleurs indépendants peuvent, avec leurs familles, obtenir plus facilement le droit d'établissement. C'est également le cas des réfugiés ayant obtenu le droit d'asile qui peuvent bénéficier du droit d'établissement après un séjour de trois ans. Ce nouveau droit de migration ne signifie pas une ouverture générale du marché du travail allemand aux étrangers. Au contraire, le recrutement est officiellement arrêté pour tous les ressortissants hors Union Européenne et des conditions très restrictives sont prévues pour les migrants qualifiés et les travailleurs indépendants lorsqu'ils sont originaires en dehors de l'Union.

L'intégration par la langue

Le droit de séjour signifie avant tout un ancrage juridique d'une nouvelle politique d'intégration de l'Etat. Les migrants sont obligés de suivre des cours de langue et d'acquérir les connaissances en droit et économie allemandes. Ils doivent participer aux coûts des cours d'intégration. C'est le Bundesamt für Migration und Flüchtlinge (Office fédéral pour la migration et les réfugiés) qui a la responsabilité de la conception et du montage des cours d'intégration. Un cours d'intégration comporte 300 unités (de 45 minutes chacune) de cours de langue de base, 300 unités de cours de perfectionnement et 30 unités de cours d'orientation. Le cours d'orientation est censé initier les migrants à la compréhension de l'Etat allemand, à la connaissance des droits et obligations des citoyens allemands et leur permettre de participer à la vie sociale. Des étrangers vivant depuis longtemps en Allemagne peuvent, si les services compétents jugent cela nécessaire, être astreints à suivre ces cours au risque de perdre une partie des allocations de chômage qu'ils perçoivent ou de subir des conséquences quant à leur statut de séjour.

La sécurité intérieure

Suite aux attentats terroristes, une réglementation spécifique a été mise en place pour faciliter le refoulement de personnes suspectes et le droit de séjour comporte des dispositions relatives à ce refoulement. Désormais le ministère de l'intérieur peut prendre en charge cette responsabilité, alors qu'auparavant cela relevait de la responsabilité des Lands. Des dispositions visent également les passeurs qui risquent la prison et la perte du droit de séjour. Enfin la loi prévoit des clauses qui visent les hommes de religion qui appellent à des actes de terrorisme, de violence ou de haine.

Encadré : Principales dates de l'évolution de la politique migratoire allemande

1955 - 1968

A partir de 1955 l'Allemagne signe une série de traités avec différents pays méditerranéens pour le recrutement de « travailleurs hôtes ». C'est ainsi qu'entre 1955 et 1968 des traités bilatéraux sont signés avec l'Italie (1955), l'Espagne et la Grèce (1960), la Turquie (1961), le Maroc (1963), le Portugal (1964), la Tunisie (1965) et la Yougoslavie (1968).

1965

Une loi sur les étrangers est devenue effective mais elle ne fait aucune allusion à l'immigration. Elle est réformée en 1990 et réglemente le droit de séjour des étrangers mais dans un sens très restrictif.

1955 - 1973

Les effectifs des étrangers vivant en Allemagne passent de ½ millions à 2,5 millions suite à la migration de travail initiée par les traités bilatéraux.

A partir de 1973

La crise pétrolière de 1973 marque le changement de la politique migratoire avec notamment l'arrêt des recrutements des travailleurs étrangers. Cependant l'immigration, elle, continue et ce pour deux raisons. La complexité des règlements mis en place avec notamment de nombreuses exceptions en est la première raison : certains secteurs d'emploi sont supprimés des listes d'interdiction du recrutement. La seconde renvoie au phénomène de regroupement familial qui devient le principal réservoir d'alimentation de l'immigration. Parallèlement, les retours définitifs aux pays d'origine s'arrêtent et les migrants leur substituent des va et vient plus fréquents entre les pays d'origine et l'Allemagne. L'économie allemande a encore besoin d'une main d'œuvre étrangère.

Les années 90

Plusieurs propositions de lois sur l'immigration sont présentées mais ne bénéficient d'aucune majorité pour passer. A la fin de la décennie, face à un déficit réel dans certains secteurs de l'économie, notamment dans le domaine des Technologies de l'Information, et au déséquilibre démographique de la société allemande l'immigration apparaît comme une solution éventuelle.

Février 2000

Le chancelier Gerhard Schröder propose le système de la carte verte pour accueillir 20.000 informaticiens étrangers.

Septembre 2000

Le ministre de l'intérieur Otto Schily crée une commission pour réfléchir à des propositions de loi destinées à réglementer l'immigration du travail. Cette commission dite de Rita Süßmuth rend en juillet 2001 un rapport très controversé car il propose une ouverture bien que limitée du marché du travail allemand sur l'immigration. La CSU-CDU rejette les conclusions du rapport. Le gouvernement cherche le consensus et l'adhésion de tous les partis pour faire passer la loi, notamment au Bundesrat où les Landes, hostiles à cette loi, sont fortement représentés.

Fin 2001

Le ministre de l'intérieur Otto Schily essaie de rapprocher les positions. Mais depuis le 11 septembre 2001 il y a un changement du climat politique et l'immigration est de plus en plus perçue non comme une chance mais comme un risque. La CDU/CSU maintient son opposition à un projet de loi vu comme trop libéral et le taux de chômage continue à grimper. L'immigration devient un thème de moins en moins populaire dans le champ politique.

2002 - 2003

Au printemps 2002 la coalition au pouvoir arrive à faire passer de force le projet de loi devant le Bundestag et le Bundesrat. Mais en décembre les Landes dirigés par la CDU portent plainte devant la Cour constitutionnelle qui annule la loi car incompatible avec les lois des Landes. Une nouvelle tentative, en 2003, aboutit au rejet de la loi. A partir d'octobre 2003 une commission est formée et elle a pour tâche de trouver des compromis autour de cette loi.

Mars 2004

En pléines discussions à la recherche de compromis, survient l'attentat de Madrid et la CDU/CSU exige le renforcement dans le projet de loi de la réglementation sur la sécurité intérieure.

Juin 2004

Un projet de loi commun est mis au point. Plus restrictif, il s'éloigne beaucoup du projet de la coalition SPD/Verts mais bénéficie de l'unanimité.

Janvier 2005

La nouvelle loi entre en application en janvier 2005. Pour la première fois un texte législatif existe en Allemagne pour encadrer l'immigration et l'intégration.

1.2.3 Les mutations socio-démographiques à partir de la fin de la décennie soixante-dix

Subissant les effets de la fermeture de l'Allemagne à partir de 1973, l'immigration marocaine dans ce pays va être sérieusement perturbée et à l'instar de l'émigration marocaine en général, elle va faire preuve d'une certaine capacité d'adaptation à cette nouvelle situation. Parmi les moyens destinés à contourner la fermeture, le regroupement familial sera utilisé au maximum jusqu'à ce que les autorités des pays d'accueil posent de nouvelles contraintes. Il faut néanmoins rappeler que ce sont en fait les pays d'accueil eux-mêmes, qui dans un premier temps, poussèrent indirectement à ce regroupement familial. Ceci est très remarquable dans le cas de l'Allemagne où le regroupement familial va être encouragé, voire sollicité, par une série de mesures édictées dès 1975 :

- En 1975-76 le législateur allemand décide la suppression des allocations familiales pour les enfants de travailleurs étrangers qui ne résident pas avec leurs parents en Allemagne. En 1978 ces allocations familiales sont fortement diminuées ;
- La réforme fiscale qui a suivi désavantageait également les immigrés qui n'avaient pas leurs enfants avec eux ;
- La politique d'intégration prônée par l'Allemagne qui considérait que le fait d'avoir sur son sol de nombreuses familles vivant séparées de leurs enfants ne cadrait pas avec l'image d'une démocratie sociale humanitaire et respectueuse des droits de l'homme ;
- Cette politique visait également à satisfaire les intérêts des employeurs qui souhaitaient à l'époque un peu plus de stabilité dans les emplois et cherchaient donc à fixer leurs salariés en les poussant à regrouper leurs familles.

Derrière ces mesures et leurs motivations officielles, notamment celles relatives aux allocations familiales et à la fiscalité, se cachait le souhait à la fois de décourager les candidats à l'immigration et de pousser une partie des immigrés installés sur le sol allemand à rentrer chez eux. Ces mesures ont été prises dans la deuxième moitié des années 70 juste après la sérieuse crise économique qui a secoué l'Europe et qui a marqué le début de la révision de la politique migratoire de nombreux pays du vieux continent.

Mais c'était sans compter avec la forte capacité de populations vivant depuis toujours de l'émigration à mettre au point des stratégies de contournement. Le résultat de cette politique a été finalement le contraire de ce qui était recherché. Intervenant au milieu des années 70 la fermeture des frontières des pays européens va limiter le mouvement des va-et-vient des migrants marocains. Ces derniers pouvaient autrefois interrompre leurs séjours en Allemagne et rentrer au pays pour reprendre le chemin de l'émigration lorsque cela redevenait nécessaire. Les

hommes partaient souvent seuls laissant leurs familles dans le douar d'origine. La réponse des immigrés marocains à ces mesures s'ajoutant aux effets des fermetures de frontières devant la main-d'œuvre qui transformaient le projet migratoire en migration permanente va pousser la majorité des travailleurs à faire venir leurs familles en Allemagne, cette mesure étant devenue l'unique possibilité pour immigrer en Europe. Les travailleurs marocains vont inaugurer de ce fait une phase de regroupement assez remarquable. Il vont dans un premier temps procéder à des regroupements primaires qui consistent à faire venir les familles vivants au Maroc, pour ensuite faire largement appel au regroupement secondaire qui concerne la constitution de nouveaux ménages par le biais du mariage de deux personnes dont l'une est installée en Allemagne et l'autre au Maroc et qui se trouvent ainsi en droit de demander leur regroupement familial.

Tableau 4 : Evolution de la structure démographique d'un échantillon de ressortissants marocains enregistrés aux consulats marocains de Düsseldorf et de Francfort

Classes d'âge	1978		1986		1993			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		Femmes	
Moins 16 ans	12	3	26	26	13	0,7%	5	0,5%
16 – 19 ans	22	22	205	158	177	10,1%	126	12,4%
20 – 29 ans	227	56	313	220	433	24,7%	266	26,1%
30 – 39 ans	179	17	233	123	295	16,8%	255	25,0%
40 – 49 ans	137	6	159	98	385	21,9%	180	17,7%
50 – 65 ans	31	1	37	25	402	22,9%	180	17,7%
66 ans et plus	0	0	0	1	49	2,8%	6	0,6%
Total	608	105 (14,7%)	973	651 (40,0%)	1754		1018 (36,7%)	

Source : Dépouillement de l'auteur des registres d'immatriculation des Consulats du Maroc à Francfort et à Düsseldorf

Les résultats du dépouillement des registres de l'immatriculation des deux consulats du Maroc en Allemagne illustrent bien ce mouvement massif de regroupement²⁰¹. Les immatriculations des femmes qui représentaient moins de 17% dans le total des Marocains enregistrés aux deux consulats au début des années 70 connaissent une progression spectaculaire à partir de 1979 pour

²⁰¹ En prélevant des échantillons représentant environ 10 % des inscrits aux deux consulats et en les répartissant le long des années entre 1970, début des inscriptions à Francfort et 1993, date du dépouillement, nous avons supposé que les nouvelles inscriptions correspondaient en gros à de nouveaux arrivés (tableau 4).

atteindre des records approchant les 60% au cours des années 80 (tableau 4). Les jeunes de moins de 20 ans qui étaient quasi-absents parmi les inscrits sont fortement présents parmi ces inscrits au cours des années 80 et 90.

Une interprétation fine de ces résultats permet même de suivre les principales étapes de ce processus de regroupement. Le nombre très faible des inscrits avant 1975 s'explique par le fait que les services consulaires n'étaient pas encore opérationnels avant cette date. Ceci explique également le nombre subitement élevé des inscrits en 1975, les consulats ayant commencé leurs campagnes d'enregistrement cette année là. A partir de cette date on peut distinguer trois grandes phases dans le profil démographique des populations marocaines vivant en Allemagne (tableau 5).

- De 1975 à 1987, les registres des deux consulats font état d'inscriptions qui concernent de façon presque exclusive des hommes (80,1%) adultes dont l'âge varie pour une bonne part d'entre eux entre 20 et 49 ans (42,8%). Les jeunes et les adolescents sont absents (0,3%) et les femmes faiblement présentes (19,8 %). Plus intéressante pour la suite de la comparaison est la part des femmes adultes dont l'âge est compris entre 20 et 49 ans : elle ne représentait dans ce total que 16,7 %. Les immatriculations des premières années rappellent ici le profil démographique de la première génération tel que résumé plus haut.

- De 1979 à 1981 la part des inscrits de sexe masculin tombe à 45,8 % et celle des inscrits de sexe féminin grimpe à 54,1 %. Mais ces deux moyennes cachent de grands écarts que révèle l'analyse par classes d'âges. La part des adolescents et des jeunes (jusqu'à 19 ans) augmente légèrement (2,1%), la classe des femmes âgées de 20 à 49 ans grimpe à 44,4 % et celle des hommes de même classe d'âge se maintient à 40%. Autrement dit les deux consulats ont enregistré pendant cette période plus de femmes et plus de jeunes. En partant de l'hypothèse que ces nouvelles inscriptions concernent des personnes nouvellement arrivées en Allemagne²⁰², l'apparition des jeunes correspondrait à des enfants accompagnés de leurs mères venus rejoindre les chefs de ménages dans le cadre d'un regroupement primaire. Mais le gonflement des effectifs des femmes laisse supposer également la constitution de nouveaux ménages suite à des mariages entre de jeunes immigrés arrivés seuls en Allemagne lors de la période précédente et de jeunes femmes venues les rejoindre suite à ce mariage. Ceci est souligné par le surplus des femmes âgées de 20 à 29 ans par rapport aux hommes du même âge (862 femmes pour 730 hommes). Ainsi parallèlement au regroupement dit primaire nous assistons également à des regroupements de type secondaire. Au cours de la même période nous enregistrons les premières naissances de Marocains en Allemagne.

²⁰²Il est difficile d'imaginer que toutes ces femmes et tous ces jeunes résidaient déjà en Allemagne et ont décidé subitement de se faire enregistrer massivement pendant cette période.

Tableau 5 : Les trois grandes phases du regroupement familial de la communauté rifaine en Allemagne

Paramètres	Phase I : de 1975 à 1978		Phase II : de 1979 à 1986		Phase III : de 1987 à 1992	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Total des homme	941	80,1	730	45,8	1035	60,9
Total des femmes	233	19,8	862	54,1	664	39,1
Jeunes jusqu'à 19 ans (les deux sexes)	4	0,3	34	2,1	516	30,4
Homme de 20 à 49 ans	533	42,8	643	40,3	682	40,1
Femmes de 20 à 49 ans	197	16,7	707	36,1	123	21,2
Total	1174	100	1592	100	1699	100

Source : Dépouillement de l'auteur des registres d'immatriculation des Consulats du Maroc à Francfort et à Düsseldorf

De 1987 à 1992 la part des inscrits de sexe masculin augmente à nouveau sans toutefois atteindre les taux enregistrés pendant les années 70 : sur un total de 1699 inscrits, les hommes représentent 60,9%. Le regroupement primaire continue et concerne surtout les enfants et les jeunes nouvellement inscrits qui représentent 30,4 % du total. Lors de nos enquêtes à Nador nous avons justement remarqué que souvent la première opération de regroupement ne concerne que la femme accompagnée des enfants les plus jeunes. Ceux déjà scolarisés ou étudiants restaient au Maroc en attendant le retour de la famille toujours programmé. Dans un deuxième temps et lorsque les émigrés se sont rendus compte que la suspension de l'immigration était amenée à durer ils ont essayé de faire venir le reste de la famille. Ainsi le flux d'arrivée des jeunes se continue pendant cette phase, ce que traduisent bien les statistiques. Néanmoins ce flux commence à baisser suite aux mesures très restrictives prises par les différents pays d'accueil.

Par ailleurs si le nombre de personnes inscrites de sexe masculin augmente à nouveau par rapport à celui des femmes, il est à remarquer que la différence est cette fois-ci bien marquée pour la classe d'âge 20-29 ans (410 inscrits pour les hommes contre 221 pour les femmes) et il est à supposer que cette sur-représentation des jeunes hommes correspond également à des regroupement de type secondaire suite à des mariages. Autrement dit si lors de la phase précédente la constitution de nouveaux ménages a joué dans le sens du rééquilibrage de

la structure démographique, les hommes célibataires du début des années 70 se décidant à fonder leurs foyers non pas au Maroc mais en Allemagne d'où l'arrivée surtout de femmes, les ménages constitués lors de cette phase correspondent à une autre logique. Il s'agit en fait d'une solution idéale pour contourner l'arrêt de l'immigration officielle et qui consiste à contracter un mariage entre un jeune du Maroc et une fille de famille immigrée en Europe. Ce mariage peut faire l'objet d'une véritable transaction, la dote très élevée versée à la famille de la jeune fille étant considérée comme un investissement par la famille du jeune candidat à l'émigration ; d'où le fait que ce sont surtout les jeunes hommes qui vont bénéficier de cette procédure. Celle-ci a permis à plusieurs jeunes de la province de réaliser leur rêve d'émigrer et nous avons, lors de nos enquêtes dans le Grand Nador, relevé des dizaines de mariages de ce genre fêtés surtout l'été lors des retours des émigrés en congés annuels. Cette forme de regroupement aboutit à une véritable sélection des candidats à l'émigration, seules des familles relativement aisées pouvant prétendre à ce type de mariage.

Notons, enfin, que lors de cette troisième phase le nombre des naissances de Marocains en Allemagne augmente de façon très nette traduisant l'installation sur place de façon définitive, sinon permanente, et pour une longue durée de ménages marocains qui procréent sur place.

Suite à ces mutations dont le regroupement familial est le principal moteur, on va assister à un rééquilibrage de la structure démographique de la communauté marocaine en Allemagne et la stabilisation des familles dans l'immigration. Dès le début des années 90 la structure démographique de la communauté marocaine résidant en Allemagne va présenter un profil tout à fait différent de celui qu'elle avait jusqu'à la deuxième moitié de la décennie 70. La comparaison des structures par âge et par sexe de la situation à la fin des deux premières phases que nous avons distinguées et en 1993, année de l'exploitation des données, permet de saisir les grandes modifications. Sur un total de 4847 Marocains établis en Allemagne et enregistrés aux deux consulats jusqu'en 1993, 59,7 % sont de sexe féminin. Nous sommes donc loin de cette population marocaine essentiellement masculine des années 70. Mais nous nous éloignons également de la forte présence des femmes du milieu de la décennie 80.

Tableau 6 : Modification de la structure par âge et par sexe de la population rifaine résidant en Allemagne

Classes d'âge	1986		1993		
	M	F	M	F	Total
Moins 16 ans	0,5	1,3	1,4	1,5	1,5
16 – 19 ans	0,4	0,4	10,7	13,4	11,7
20 – 29 ans	14,0	17,5	23,6	24,2	23,8
30 – 39 ans	17,2	41,2	18,6	29,6	22,7
40 – 49 ans	35,3	23,7	24,1	17,4	21,6
50 – 65 ans	32,5	15,8	21,7	13,9	18,8
Total	100% (n=1934)	100 % (n=1083)	100% (n=3035)	100% (n=1812)	100% (n=4847)

Source : Dépouillement de l'auteur des registres d'immatriculation des Consulats du Maroc à Francfort et à Düsseldorf

Ces mutations se traduisent également par un rajeunissement de la population (tableau 6). Le poids de la classe des moins de 30 ans (37 %) marque ce rajeunissement de la population marocaine vivant en Allemagne et il est probable que la part des jeunes soit sous-estimée par les statistiques consulaires car il nous a été confirmé que souvent les parents n'enregistrent leurs enfants que lorsque ces derniers approchent l'âge de 16 ans et ont besoin de pièces d'identité fournies par les services consulaires.

Saisis par le biais des immatriculations consulaires, le rééquilibrage démographique de la communauté marocaine et son rajeunissement sont confirmés par les statistiques officielles que publie l'administration allemande. Les femmes représentaient 41,4% de la population totale inscrite auprès des services des étrangers en 2005 (40,4% en 2000). Quant à la structure par âge elle est désormais nettement plus équilibrée que par le passé : les moins de 18 ans constituent 16% de la population marocaine (dont 83,8% sont nés en Allemagne) ; avec la classe d'âge 18 à 35 ans, les jeunes représentent désormais 63,5% (en 2000 les moins de 30 ans ne représentaient que 50%), alors que la classe d'âge des plus 60 ans qui ne représentait encore que 3,3 % en 2000 pèse de 7% en 2005.

Aujourd'hui la communauté marocaine en Allemagne est assez composite sur le plan démographique. Elle comporte, certes, les éléments déjà décrits en 1970, c'est-à-dire les travailleurs immigrés arrivés lors de la première phase et de leur propre gré. Mais cette communauté regroupe désormais d'autres éléments. Ce sont les jeunes de la deuxième génération qui, contrairement à la génération des primo migrants, sont souvent en contact direct avec la société allemande et sa culture et se positionnent différemment par rapport à cette culture. Leur insertion pose

cependant de sérieux problèmes à la fois culturels, économiques et identitaires sur lesquels nous reviendrons plus loin.

1.3 Une double concentration au niveau des foyers de départ et des régions d'accueil

Comme les autres migrations traditionnelles la migration des Marocains vers l'Allemagne a fonctionné selon le système des filières ethniques. Aujourd'hui encore cette migration vers l'Allemagne est sous-tendue par ce fonctionnement au moins partiellement. Cela se traduit par une configuration assez particulière des régions d'origine et des régions d'accueil de cette migration.

1.3.1 Les régions d'origine des ressortissants marocains en Allemagne : la prédominance du Rif oriental

Jusqu'à une période récente, l'origine rifaine prédominait au sein de la communauté marocaine installée en Allemagne. Le dépouillement d'un échantillon de 422 inscrits aux Consulats de Francfort et de Düsseldorf en 1975 donnait à la province de Nador le pourcentage fort élevé de 72,2 alors que les deuxième et troisième provinces, Oujda et Fès, arrivaient loin derrière avec respectivement 6 et 3,7 % (tableau 7). En 1993, encore 41% de la communauté marocaine enregistrée déclarent Nador comme lieu de naissance. Entre temps d'autres régions sont apparues et suite à la généralisation du mouvement migratoire à tout le Maroc la part de Nador a relativement baissé alors que celle du reste du Maroc a augmenté.

Tableau 7 : Régions d'origine des ressortissants marocains résident en Allemagne (%)

Province de naissance	1975	1990	1993
Nador	72,2	55,1	41,2
Oujda	5,9	5,5	2,2
Fès	3,7	3,2	4,7
Khémisset	2,2	2,1	3,1
Casablanca	2,2	1,7	1,0
Marrakech	1,2	2,0	5,2
Tanger	1,2	1,5	4,1
Reste du Maroc	11,4	28,9	38,5

Source : Dépouillement de l'auteur des registres d'immatriculation des Consulats du Maroc à Francfort et à Düsseldorf

Il est bien évident que la prédominance de telle ou telle région d'origine est le résultat immédiat du fonctionnement des filières de la solidarité ethnique. Les premiers déplacements vers l'Europe à partir du Rif Oriental ne commencent que vers 1958-60 (BOSSARD, 1979) car ces flux se dirigeaient auparavant vers

l'Oranie et les autres régions du Maroc. Lente au début des années soixante, cette émigration s'accélère à partir de 1967 et devient rapidement prédominante, en revêtant un caractère plus massif que dans le reste du Maroc. A la fin des années soixante les dénombrements effectués par les autorités locales évaluaient le total des travailleurs originaires de la province de Nador et se trouvant à l'étranger à quelque 33.000 personnes issues dans leur majorité des campagnes et en 1973, à la veille des premières mesures de fermeture des frontières européennes, les effectifs de cette population étaient évalués entre 40.000 et 45.000, soit l'équivalent de 20% des travailleurs marocains en Europe (BONNETet BOSSARD, 1973, p.15).

Cette émigration rifaine se diffuse de façon remarquable dans différents pays. En effet, alors que l'émigration marocaine en particulier et maghrébine en général accordaient une place de choix à la France comme pays d'accueil, l'émigration rifaine s'est installée dans les grandes régions industrielles du Nord-Ouest européen : de Belgique, des Pays-Bas, de France et surtout d'Allemagne (plus particulièrement dans la Ruhr et autour de Francfort).

Différentes explications ont été avancées pour comprendre cette particularité de l'émigration rifaine et sa forte présence en Allemagne. Recherchant une main-d'œuvre bon marché pour ses mines de la Ruhr, l'Allemagne a évité, semble-t-il, de recruter dans l'ancienne zone du Protectorat français considérée comme une chasse gardée de la France qui se livrait également à l'époque à des recrutements massifs de travailleurs marocains. L'exploitation du minerai de fer de Ouichane joue également un rôle non négligeable puisque des liens sont établis par le biais des achats allemands du minerai de fer rifain et que l'expérience des mineurs de la région sera décisive dans leur recrutement par les compagnies minières de la Ruhr. Par ailleurs l'histoire coloniale a réduit les relations du Maroc du Nord avec la France, d'où la recherche par les émigrés d'autres destinations comme la Hollande, l'Allemagne ou les pays scandinaves; l'Espagne, puissance coloniale présente dans le Rif oriental, n'avait pas besoin à l'époque d'une main-d'œuvre abondante et était elle-même un pays d'émigration.

Puisant ses décisions du départ dans une tradition migratoire ancienne qui l'a conduit vers des destinations diverses, l'émigré rifain lorsqu'il arrive en Europe, fait preuve d'une très grande mobilité spatiale. Nombreux sont parmi nos interviewés ceux qui ont transité par plusieurs pays avant d'arriver en Allemagne. La France où certains Rifains ayant travaillé en Algérie ont suivi leurs employeurs, ancien colons français, ne constituait souvent qu'une étape vers l'Allemagne. Le choix de cette dernière destination au détriment de la France renvoyait essentiellement à la recherche de meilleurs salaires, nos interlocuteurs justifiant ce choix par un taux de change qui faisait qu'un DM rapportait à l'époque plus au change qu'un Franc Français.

Aujourd'hui, Nador est beaucoup plus tourné vers l'Allemagne et les pays du Nord de l'Europe que vers l'Espagne, bien que cette dernière destination prend de l'importance ces dernières années. La forte présence des Rifains en Allemagne déjà relevée au début de ce texte à partir des données collectées dans le pays d'accueil se confirme également quand on se place au niveau de la région de départ (tableau 8). Ainsi 45% des déclarations recueillies lors de nos enquêtes reviennent à l'Allemagne, suivie par la Hollande (17%), la France (14%) et la Belgique (11%). Avec 9,8%, l'Espagne arrive assez loin. Ce classement est à peu près le même pour toutes les composantes du Grand Nador avec néanmoins quelques nuances pour Al Aaroui où c'est la Hollande qui arrive en tête comme pays d'accueil. Ces légères différences qui apparaissent entre les centres sont elles mêmes à mettre sur le compte des filières ethniques qui fonctionnent ici doublement. Rappelons le fait que ces villes et centres n'ont pas été à l'origine de la majorité des flux migratoires internationaux, mais plutôt les réceptacles de flux internes ayant transité par l'émigration internationale. Ceci signifie qu'il y a un lien étroit entre la région de départ (douar ou tribu), le pays d'accueil -et parfois même la ville, le lieu de travail et le quartier d'habitation- et le centre ou ville d'acquisition du logement ou du retour. De ce fait on relève des nuances entre les différentes agglomérations car celles-ci ont reçu plus particulièrement tel ou tel flux venant de tel ou tel pays d'émigration lui-même lié à telle origine.

Il reste que Nador regarde plus vers l'Allemagne que vers n'importe quel autre pays d'immigration, ce qui se traduit par une véritable fascination observable dans la vie quotidienne et objet de véritables mythes. C'est ainsi que les postes de télévision installés dans les terrasses des nombreux cafés sont constamment branchés sur les chaînes allemandes -et non espagnoles comme on peut l'observer dans d'autres villes du Nord du Maroc- que les petits enfants sont au courant de l'existence de villes comme Düsseldorf et Francfort -et méconnaissent parfois des villes marocaines- et que l'origine du nom d'Arkeman fait l'objet d'un véritable mythe qui le relie à un Allemand qui aurait séjourné sur le site à une époque lointaine²⁰³.

²⁰³ Cette explication dépasse le mythe puisqu'elle est effectivement avancée comme un fait réel dans la monographie officielle de la commune.

**Tableau 8 : Pays de séjour des émigrés et anciens émigrés du Grand Nador
(propriétaires de fonds de commerces, leurs employés,
leurs associés et les membres de leurs familles)**

	Nador	Al Aaroui	Zeghanghan	Selouane	Arekmane	Total
Allemagne	41,6	25,4	66,5	43,9	56,4	1647 – 45,0 %
Hollande	17,0	26,9	9,3	16,3	15,3	615 – 16,8 %
France	15,5	17,3	10,4	12,6	10,9	524 – 14,3 %
Belgique	12,0	1,7	6,5	10,5	6,9	395 – 10,8 %
Espagne	10,0	14,6	5,3	12,1	8,8	359 – 9,8 %
Scandinavie	1,7	1,3	1,3	3,8	1,1	61 – 1,7 %
Autre Europe	10,3	0,4	0,2	0,4	0,7	27 – 0,7 %
Pays arabes	1,1	0,4	0,3	0,4	0,0	28 0,8 %
Autre (Amérique)	0,1	0	0,2	0	0,0	4 0,1 %
Total	100 % n = 2048	100 % n = 473	100 % n = 625	100 % n = 239	100 % n = 275	3660 – 100 %

Source : Enquête de terrain de l'auteur

L'influence du fonctionnement des filières se vérifie également lorsqu'on analyse l'origine tribale des immigrés issus de la province de Nador et résidant en Allemagne. Le dépouillement des registres des deux consulats révèle une forte présence en Allemagne des Bni Sidel, Bni Chiker, Mazouja, Kebdana et Bni Bou Ifrou qui fournissent au total plus de 60% des originaires de la province de Nador immatriculés dans les deux consulats, suivis des Temsamane, Bni Oulichek et Bni Touzine (21 %), alors que les Bni Saïd, Metalsa, Bni Bou Yahi, Bni Bougafer et Tafersite ne sont représentés que par un total de 14,6%. Il existe également un partage fort intéressant de l'espace migratoire puisque les originaires des tribus de Bni Chiker, Bni Sidel et Kebdana se regroupent plutôt dans la région de Francfort (ils fournissent 57,4% des inscrits au consulat de Francfort), alors que ceux issus des Mazouja, Bni Oulichek et Bni Touzine se sont dirigés de façon préférentielle vers la Ruhr (ils interviennent pour 40% dans les inscrits au consulat de Düsseldorf).

Tableau 9 : Part des différentes tribus dans les inscrits aux deux consulats de Francfort et Düsseldorf

Tribu d'origine (province de Nador)	Consulat de Francfort	Consulat de Düsseldorf	Total des deux consulats
Bni Chiker	13,9	5,4	10,8
Mazouja	7,2	15,1	10,0
Bni Sidel	19,6	9,4	16,0
Bni Bou Ifrour	5,4	7,7	6,2
Kebdana	23,9	9,8	18,9
Oulad Settout	1,4	4,4	2,5
Bni Bou Yahia	5,1	5,5	5,3
Bni Saïd	2,3	2,8	2,5
Metalsa	1,0	4,5	2,3
Bni Oulichek	2,9	14,2	7,0
Tafersit	1,8	3,0	2,2
Temsamane	6,5	6,3	6,4
Bni Touzine	6,2	10,5	7,7
Bni Bougaffer	2,8	1,4	2,3
Total	100,0 (n=1541)	100,0 (859)	100,0 (n=2400)

Source : Dépouillement de l'auteur des registres d'immatriculation des Consulats du Maroc à Francfort et à Düsseldorf

1.3.2 Les régions de résidence des ressortissants marocains en Allemagne : la prédominance des lands de Hessen et Nordrhein-Westphalen

Cette orientation des flux de façon préférentielle vers les destinations où existent déjà des concentrations d'originaires de la même tribu ou du même douar explique également la répartition géographique des Marocains résidant en Allemagne.

Pour les mines de charbon du début des années 60 les premiers arrivés se sont fixés dans le land de Nordrhein-Westphalen autour de Düsseldorf et la Ruhr. Dans un deuxième temps, une autre communauté s'installera autour de Francfort pour s'activer dans les montages d'automobiles, notamment Opel dans les environs de Mainz. Ces deux noyaux initiaux vont continuer d'avoir une force d'appel sur les nouveaux arrivants selon les pratiques de solidarité des groupes ethniques. C'est la raison pour laquelle les deux principaux foyers de la communauté marocaine en Allemagne sont les land de Nordrhein-Westphalen et de Hessen. Ils totalisaient à eux seuls en 1993, 86,3% des Marocains installés en Allemagne (tableau 10). Les trois lands suivants : Rheinland-Pfalz, Baden-Württemberg et Bayern, avec

respectivement 3,26 ; 2,88 et 2,13 arrivent très loin après. Aujourd'hui les deux grandes concentrations de populations marocaines continuent à jouer leurs rôles de zones d'appel des nouveaux migrants même si les motifs d'installation ont changé car la présence de cette forte communauté joue le rôle de structures d'accueil pour les nouveaux arrivants. C'est le cas notamment pour les étudiants marocains qui, arrivés en Allemagne, préfèrent se diriger vers ces destinations.

Tableau 10 : Répartition par Land de la communauté marocaine vivant en Allemagne

Land	1993		2001		2005	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Baden-Württemberg	2 390	2,88	2 568	3,21	2 613	3,64
Bayern	1 769	2,13	2 269	2,83	2 555	3,56
Berlin	808	0,97	1 169	1,46	1 280	1,78
Brandenburg	87	0,10	122	0,15	124	0,17
Bremen	497	0,60	529	0,66	548	0,76
Hamburg	527	0,63	732	0,92	727	1,01
Hessen	26 352	31,82	23 785	29,75	20 014	27,93
Mecklenburg-Vorpommern	144	0,17	142	0,17	218	0,30
Niedersachsen	1 045	1,26	1 273	1,59	1 397	1,95
Nordrhein-Westfalen	45 124	54,49	42 662	53,37	37 544	52,40
Rheinland-Pfalz	2 707	3,26	2 866	3,58	2 636	3,67
Saarland	332	0,40	396	0,49	483	0,67
Sachsen	338	0,40	468	0,58	449	0,62
Sachsen-Anhalt	325	0,39	475	0,59	518	0,72
Schleswig-Holstein	256	0,30	363	0,45	389	0,54
Thüringen	102	0,12	111	0,13	143	0,19
Total	82.803	100,00	79.930	100,00	71 639	100,00

Source : Service Fédéral des Statistiques

Cependant, on assiste à une sensible redistribution des Marocains dans les autres lands avec un renforcement des lands de Rheinland-Pfalz, Baden-Württemberg et Bayern aux dépens des deux lands de prédilection des Marocains : Nordrhein-Westphalen et Hessen (tableau 13). Il reste que ces deux derniers concentrent toujours la majorité des Marocains vivant en Allemagne puisque même si leur poids a légèrement baissé, ils demeurent en tête en totalisant en 2005, 80,3% de la population marocaine en Allemagne (tableau 10 et figure 2). L'influence de la répartition de la population marocaine sur l'attraction qu'exercent les universités allemandes sur les étudiants marocains est illustrée de

façon remarquable par le tableau 11. C'est ainsi que les deux lands de Nordrein-Westphalen et Hessen qui concentrent l'essentiel de la population marocaine reçoivent également 64% des étudiants marocains.

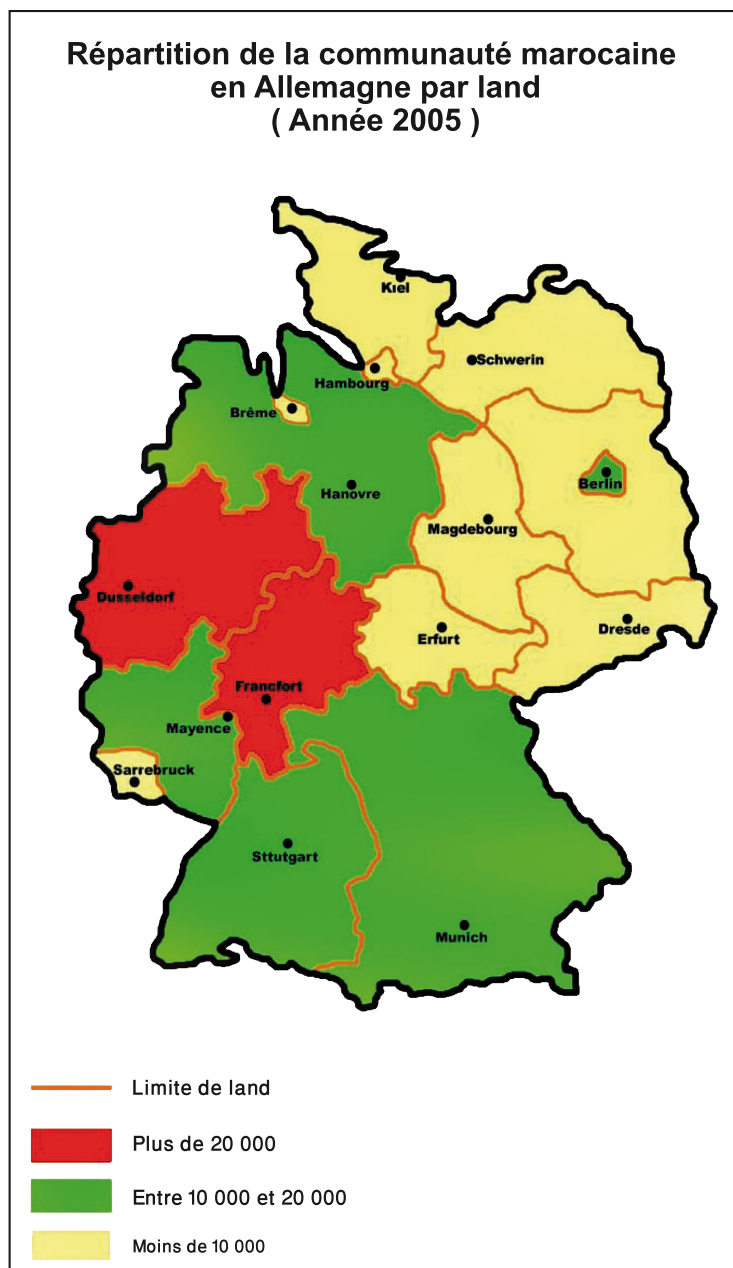


Tableau 11 : Répartition de la population estudiantine marocaine en Allemagne en 1996

Land	% des étudiants marocains
Nordrhein-Westphalen	43,30
Hessen	20,90
Rheinland-Pfalz	7,74
Baden-Württemberg	7,50
Berlin	6,10
Bayern	6,00
Hamburg	3,95
Niedersachsen	1,90
Schleswig-Holstein	1,10
Bremen	0,60

Source : Service Fédéral des Statistiques

2. Une relative intégration

Bien qu'arrivée de façon relativement tardive en Allemagne, la communauté marocaine est cependant installée dans ce pays depuis plus de 45 ans. Le regroupement familial qui a rééquilibré sa démographie l'a également enraciné dans son pays d'accueil. De nombreux indices indiquent un processus de stabilisation. Nous pouvons analyser ce processus à travers la durée de séjour, le taux de naissance en Allemagne, et les demandes de naturalisation. Mais auparavant il faut s'arrêter sur ce qu'on pourrait appeler la crise de la deuxième génération qui a suivi la phase du regroupement familial et qui a marqué les esprits au cours de la décennie 90.

2.1 Une crise d'identité qui a suivi le regroupement familial

Contrairement aux migrants de la première génération qui tout en vivant en marge de la société d'accueil, se posaient peu de questions relatives à leur évolution au sein de cette société, la communauté marocaine des années 90, enrichie des apports des jeunes arrivés par le biais du regroupement familial, va souffrir par le biais de cette nouvelle génération des effets d'une sérieuse crise socio-économico-culturelle. Cette crise est double : elle est allemande mais elle est aussi marocaine. Nous ne reviendrons pas ici sur les raisons et les manifestations de la crise socio-économique qui a secoué l'Allemagne, malade de ses étrangers suite à la réunification et à l'arrivée d'un grand nombre d'Allemands de l'Europe de l'Est, ce qui généra une sérieuse tension ; c'est une chose qui est relativement bien connue. Par contre, il nous paraît intéressant de s'arrêter sur la crise de la communauté marocaine en général et de la communauté rifaine en particulier vivant en Allemagne et qui fut malade de sa deuxième génération pendant une assez longue période.

En effet, suite aux opérations de regroupement familial mentionnées plus haut, plusieurs travailleurs immigrés en Allemagne ont fait venir leurs familles comprenant, entre autres, des jeunes plus ou moins avancés dans l'âge. Le problème de leur intégration dans la vie scolaire s'est posé dès leur arrivée en Allemagne. A partir de là on a assisté à deux évolutions possibles. Dans un premier cas de figure, l'enfant n'ayant pas encore atteint l'âge d'être scolarisé au Maroc, intègre le système allemand en bas âge et arrive parfois à surmonter les problèmes du changement. Dans un deuxième cas – le plus fréquent- l'enfant a été déjà scolarisé au Maroc ou ne l'a jamais été pour diverses raisons. A son arrivée en Allemagne il rejoint le niveau scolaire correspondant à son âge. Cette intégration se fait sans aucune préparation préalable. Il peut avoir de ce fait de sérieux problèmes d'insertion scolaire. Il est, dans ce cas, envoyé immédiatement dans des écoles spécialisées pour élèves en difficulté. C'est ainsi qu'au cours de l'année scolaire 1981/82, 8,9 % des élèves marocains de la ville de Francfort étaient inscrits dans ces écoles spécialisées. En 2005-2006 ce pourcentage était le même. Ces jeunes sont automatiquement classés avec des enfants ayant des difficultés dans leur vie scolaire et c'est souvent le début d'une évolution qui débouche sur de sérieux problèmes. Le passage par les écoles spécialisées se termine par une exclusion et le jeune rejoint la rue, souffrant de problèmes d'identité et d'insertion (petite délinquance, drogue, petits larcins, etc.). Sur 2.336 délits commis par les Marocains, 17,6 % sont des délits de drogue.

Ces problèmes d'insertion des jeunes par l'école, se doublent d'un problème d'incompréhension des adultes. En effet, les jeunes rifains de la deuxième génération vont évoluer dans un environnement culturel et institutionnel ayant peu de traits communs avec le système marocain. Ils entrent de ce fait en conflit avec leurs parents et sont souvent soutenus à la fois par la législation allemande et par le système éducatif. Des parents nous ont cité plusieurs exemples d'enfants qui, d'après eux, ont « mal tourné » car le jour où ils ont essayé de les éduquer à leur manière il y a eu l'intervention du législateur allemand qui les en a empêché. Ce problème se complique d'avantage lorsque les parents marocains ont le sentiment de perdre tout contrôle sur l'éducation de leurs enfants par le biais de l'intervention de la législation allemande qui défend les droits des enfants. Le conflit né d'un problème d'insertion se complique à un conflit de génération et à un conflit entre deux cultures. Le paroxysme peut être atteint lorsqu'une jeune fille quitte un foyer rifain pour être hébergée dans un premier temps par la maison des jeunes et ensuite aller s'installer seule (ou avec un ami allemand), en réaction contre une famille jugée par elle trop répressive et aidée en cela par le législateur allemand. La réaction de la famille rifaine ne se fait souvent pas attendre puisqu'elle essaie par tous les moyens de reprendre le contrôle de sa fille. Ces tentatives sont à leur tour interprétées par la législation du pays d'accueil comme des délits. C'est ainsi que d'après les statistiques officielles 17,4 % des délits commis par les Marocains

sont classés dans la catégorie des délits contre la liberté de la personne. On arrive à une situation paradoxale où les parents tout en reconnaissant les torts de leurs enfants rejettent la responsabilité sur l'Etat allemand qui – selon eux – ne les laisse pas reprendre le contrôle des enfants ; ils accusent – de ce fait – la culture et la société allemande de leur voler leur enfants.

Ces incompréhensions mutuelles qui étaient inconnues pendant les années soixante-dix se sont développées à un moment où le démon du racisme commençait à se réveiller suite aux difficultés de la réunification et ont perduré au cours de la première moitié de la décennie 90. Ce qui se répercute sur la perception allemande des Marocains là où on relevait de fortes concentrations de ces communautés et par ricochet sur la perception par les Marocains de la société d'accueil qui du jour au lendemain ne leur reconnaissait plus les qualités qu'elle leur reconnaissait auparavant.

Aujourd'hui, l'essentiel de la nouvelle génération étant né sur place et non arrivé suite au regroupement familial, ces problèmes sont devenus moins aigus et la communauté marocaine semble plus sereine, mieux enracinée et stable.

2.2 Une certaine stabilisation et un enracinement de la communauté marocaine vivant en Allemagne

Néanmoins, cette crise semble en voie de dépassement et la communauté marocaine comparée à d'autres communautés montre aujourd'hui des signes d'intégration tout en faisant preuve d'un remarquable attachement au pays d'origine.

2.2.1 La durée de séjour

Globalement et selon les données officielles que centralise l'Office Fédéral des Statistiques 25,6% de cette communauté se trouve en Allemagne depuis plus de 20 ans. 11,3% y vivent depuis plus de 30 ans, 28,2 % y sont installés entre 10 et 20 ans et 46,2% y sont arrivés depuis moins de 10 ans (statistiques de 2005). Cette ancienneté relative ne se retrouve pas chez toutes les autres communautés étrangères et nous avons retenus les cas de communautés arrivées également de façon relativement tardive pour souligner la spécificité marocaine. C'est ainsi que les personnes installées depuis plus de 20 ans ne représentent que 25 % pour la Tunisie, 16% pour l'Iran et 9% pour le Liban (tableau 7). La durée moyenne du séjour est respectivement de 14 années pour le Maroc, 12,8 années pour la Tunisie, 12,3 années pour l'Iran et 12,2 années pour le Liban. Soutenue par des arrivées durant les années 80 et 90, cette migration s'appuie donc sur des noyaux anciens qui remontent à la décennie 60.

Tableau 12 : Durée de séjour en Allemagne de la communauté marocaine comparée à quelques autres communautés (au 31 décembre 2005)

Nationalités	Effectif total	Durée de séjour en années (%)			
		Moins 10 ans	10 à 20 ans	20 à 30 ans	30 ans et plus
Maroc	71 639	46,2	28,2	14,4	11,3
Tunisie	22 859	53,8	20,8	12,4	12,7
Iran	61 792	50,9	32,2	12,2	4,6
Liban	40 060	38,9	51,4	9,10	0,6

Source : Service Fédéral des Statistiques

2.2.2 Les naissances en Allemagne

L'enracinement relatif des Marocains en Allemagne se vérifie également par les statistiques des naissances étrangères dans ce pays. On relève ainsi que 20,2% des Marocains résidant en Allemagne sont nés dans ce pays contre 8,2% pour les Iraniens, 4,4% pour les Chinois et 4,1% pour les Hongrois et 34,8% pour les Turcs (tableau 8). Comparés donc aux autres communautés étrangères, les Marocains se situent entre ceux récemment arrivés et ceux ayant déjà pris souche comme les Turcs.

Tableau 13 : Etrangers nés en Allemagne selon quelques nationalités (2004)

Nationalité	Population totale	Population née en Allemagne	%
1 Turquie	1.764.318	613.951	34,8
2. Serbie + Monténégro	507.328	106.880	21,1
3. Italie	548.194	164.036	29,9
4. Grèce	315.989	87.232	27,6
5. Pologne	292.109	14.263	4,9
6. Croatie	229.172	49.714	21,7
7. Autriche	174.074	25.584	15,3
8. Bosnie Herzégovine	155.973	26.811	17,2
9. Portugal	116.730	23.542	20,2
10. Hollande	114.087	33.338	29,2
11. Espagne	108.276	27.209	25,1
12. France	100.464	10.636	10,3
13. Etats Unis	96.642	6.183	6,4
14. Royaume Uni	95.909	9.589	9,9
15. Vietnam	85.526	17.893	20,9
16. Roumanie	73.365	1.979	2,7
17. Maroc	73.027	14.727	20,2
18. Chine	71.639	3.142	4,4
19. Iran	65.187	5.352	8,2
20. Afghanistan	57.933	7.476	12,9
21. Hongrie	47.808	1.955	4,1
Total des étrangers	6.717,1	1.403,1	20,9

Source : Service Fédéral des Statistiques

2.2.3 La scolarisation

Bien qu'il soit totalement différent du système marocain, le système scolaire allemand qui comporte jusqu'à 15 catégories d'établissements doit être rapporté à notre système pour qu'on puisse comprendre son rôle dans l'intégration des Marocains en Allemagne. Nous avons pour cela regroupé ces différents types en 8 catégories qui correspondent aux niveaux de notre système pour voir comment se répartissent les élèves marocains entre ses différents niveaux. Pour saisir la place des élèves marocains dans le système scolaire allemand, on peut les comparer aux élèves turcs, cette dernière communauté jouit d'une présence forte et ancienne en Allemagne. Signalons tout d'abord que la catégorie « établissements offrant tous les niveaux » comporte en fait des établissements qui offrent les 4 niveaux de l'enseignement jusqu'au baccalauréat sans qu'on puisse distinguer dans les statistiques les différents niveaux. Or, si cette catégorie d'établissements n'existe pas avec la même importance dans tous les landers, elle est bien représentée dans les deux landers qui abritent la majorité des Marocains et qui sont Hessen et Nordrhein-Westfalen. De ce fait une grande partie des élèves marocains fréquentent ces établissements et n'apparaissent pas dans les établissements du préscolaire, du primaire, du secondaire et des lycées. Les effectifs des élèves marocains sont donc sous représentés dans ces derniers établissements sans que cela ne corresponde à la réalité. Ceci va se répercuter sur le poids des élèves qui suivent des études aboutissant au baccalauréat, paramètre incontournable de la réussite de la scolarité en Allemagne. Malgré cela, on remarque que, comparés aux performances des élèves turcs, les Marocains présentent une répartition selon les niveaux presque équivalente.

Cependant l'élève marocain en Allemagne se différencie légèrement du turc par une sensible augmentation du pourcentage des élèves fréquentant les « écoles spécialisées pour élèves en difficulté ». Rappelons ici la crise de la jeune génération soulignée au cours des années 90 qui se matérialisait par le placement dans ces établissements spécialisés des jeunes marocains arrivés en Allemagne, dans le cadre du regroupement familial et incapables de suivre une scolarité normale dans les écoles régulières. Il semble que la situation s'est sensiblement améliorée avec encore deux points de différence entre les Marocains et les Turcs.

Néanmoins dans l'ensemble l'école devrait jouer un rôle essentiel dans l'intégration des générations marocaines montantes dans la société allemande.

Tableau 14 : Scolarisation des enfants marocains en Allemagne comparée à celle des Turcs (Année scolaire 2005-2006)

	Maroc		Turquie	
	Effectifs	%	Effectifs	%
1. Pré scolaire	78	0,6	2519	0,6
2. Niveau primaire	4760	38,8	163 529	40,8
3. Niveau secondaire de l'enseignement général	3888	31,7	138 096	34,4
4. Lycée (préparation au Baccalauréat)	671	5,5	27 131	6,7
5. Etablissements offrant tous les niveaux	1630	13,3	39 345	9,8
6. Ecoles spécialisées pour élèves en difficultés	1046	8,6	26 595	6,6
7. Formations du soir pour des diplômes scolaires (y compris le Baccalauréat)	172	1,4	3 031	0,7
8. Années préparatoires à l'Université	32	0,3	232	0,1
Total	12 277	100	400 477	100

Source : Service Fédéral des Statistiques

2.2.4 Les naturalisations : vers une intégration de la deuxième génération ?

On relève parmi la communauté marocaine installée en Allemagne une tendance à la hausse des demandes de naturalisation puisque entre 1981 et 2005 ce sont 53 926 demandes de naturalisation qui ont été satisfaites. Si on ajoute ces effectifs aux 71 639 marocains vivant officiellement en Allemagne ce sont 43% de la population marocaine qui ont adopté cette nationalité. La cadence de ces demandes a augmenté subitement en 1992 (de 389 à 1 137 naturalisations) pour garder un rythme assez soutenu jusqu'à nos jours. Selon les statistiques détenues par le Service Fédéral des Statistiques allemand on apprend que les Marocains se situent parmi les communautés les plus demandeuses de la nationalité allemande.

Tableau 15: Evolution des demandes de naturalisation des Marocains

Années	Total	Hommes	Femmes
1981	39	24	15
1982	37	28	9
1983	46	31	15
1984	46	31	15
1985	74	56	18
1986	66	40	26
1987	105	75	30
1988	127	84	43
1989	178	115	63
1990	212	126	86
1991	389	239	150
1992	1 137	617	520
1993	2 363	1 275	1 088
1994	2 888	1 517	1 371
1995	3 397	1 796	1 601
1996	3 149	1 612	1 537
1997	4 211	2 161	2 050
1998	5 657	2 865	2 792
1999	4 950	2 513	2 437
2000	5 008	2 850	2 158
2001	4 425	2 595	1 830
2002	3 800	2 252	1 548
2003	4 118	2 427	1691
2004	3 820	2 266	1554
2005	3 684	2 238	1446

Source : Service Fédéral des Statistiques

On peut s'interroger sur la signification de cet attrait de la nationalité allemande et dans quelle mesure elle traduit une intégration dans la société allemande et un détachement de la nationalité d'origine. Cependant, dans la plupart des études réalisées en Allemagne sur ce phénomène il paraît que les Marocains ne font pas exception quant aux principales motivations de ces demandes. En règle générale, ces motivations sont d'abord d'ordre pratique. L'acquisition du passeport allemand est considérée comme un moyen pour faciliter la vie de tous les jours que ce soit pour la liberté de circulation professionnelle ou de loisirs des parents mais aussi des enfants lors de leur vie scolaire, ou les démarches administratives dans un système très bureaucratique. Cette acquisition augmente

aussi les opportunités et les chances sur le plan professionnel comme l'accès à la fonction publique par exemple. Elle donne également le droit au vote et à la participation à la vie politique, même si cela ne se traduit pas automatiquement par la concrétisation de cet acte (il y a une différence entre « ne pas avoir le droit de voter » et « ne pas vouloir voter »). Le souhait d'acquérir la nationalité allemande répond également au désir d'appartenance à l'Allemagne après un long séjour, la naturalisation pouvant être perçue comme l'aboutissement du projet migratoire. Parfois la motivation renvoie à un choix de la famille destiné à assurer un meilleur avenir aux enfants par la possession d'un passeport allemand. Dans certains cas ce sont les enfants qui poussent les parents à se faire naturaliser et dans d'autres la naturalisation d'un membre de la famille entraîne une réaction en chaîne de naturalisation du reste de la famille. Il reste que la plupart de nos interlocuteurs marocains ayant demandé et obtenu la nationalité allemande, insistent sur leur attachement à l'identité marocaine et à la nationalité d'origine. D'ailleurs si les noms des marocains naturalisés sont automatiquement supprimés par l'administration allemande des registres des étrangers résidant en Allemagne, ils sont maintenus dans les registres des consulats où en échange d'une déclaration sur l'honneur ils récupèrent leurs passeports marocains. Ceci explique les différences entre les chiffres fournis par les deux parties.

2.2.5 Le marché du travail

En synthétisant les données fournies par le Service Fédéral des Statistiques, on peut dresser le tableau suivant de la force de travail marocaine en Allemagne en le comparant à quelques autres nationalités présentes en Allemagne. La communauté marocaine fournissait 27 409 actifs en 2004 dont 6 198 étaient classés comme chômeurs, soit un taux de chômage de quelque 18,4%. En le comparant au taux de chômage allemand qui est de 11,7%. On se rend compte que le chômage touche plus les Marocains que les Allemands, ce qui est une conclusion somme toute banale. Cependant la comparaison avec d'autres nationalités pour lesquelles les données sont disponibles montre que c'est également le cas des autres nationalités, les Marocains n'étant pas les plus pénalisés : le taux de chômage se situe ainsi autour de 19% pour la Bosnie Monténégro, 20% pour les Italiens et 26,7% pour les Turcs.

Par ailleurs, les mutations démographiques qu'a connues la communauté marocaine en Allemagne et les changements dans les structures économiques des régions d'accueil initiales de cette communauté (perte de vitesse de l'économie minière dans le Ruhr, par exemple) se traduisent par des modifications dans sa structure professionnelle. De ce fait, aujourd'hui les secteurs qui emploient la population active marocaine sont loin d'être le secteur minier et ses filières. Cette population a connu une véritable reconversion dans d'autres activités. Désormais, la population active marocaine d'Allemagne est employée avant tout dans l'industrie, le commerce, les services, le bâtiment et travaux publics.

Les données relatives à la formation professionnelle indiquent la tendance des Marocains à viser les secteurs de l'industrie et du commerce. En effet, comparés aux Allemands, Polonais et Turcs, les Marocains inscrits dans les différentes formations professionnelles accordent un fort pourcentage aux formations préparant aux emplois dans les deux secteurs cités, soit 68,1%.

Tableau 16 : Elèves suivant des formations professionnelles selon quelques nationalités et les branches de formation (2003)

Nationalité	Total des inscrits	Part en % des différentes branches de formation				
		Industrie Commerce	Artisanat	Services publics	Professions libérales	Autres
Maroc	1110	68,1	4,1	3,3	22,5	1,2
Turquie	30 033	47,1	36,2	1,0	15,3	1,1
Pologne	2085	47,8	29,6	1,4	20,1	1,1
Allemagne	1 502 424	53,4	31,5	2,8	8,9	3,4

Source : Service Fédéral des Statistiques

2.3 Une nouvelle génération : la population estudiantine

A côté de la population active, une importante population estudiantine marocaine existe en Allemagne. Cette tradition remonte aux années 60. Au cours de cette décennie et la décennie suivante quelques dizaines d'étudiants marocains étaient inscrits dans les matières d'ingénierie, géologie, géophysique, agronomie, médecine ou langues. Ils étaient dans la plupart des cas boursiers de l'Allemagne Fédérale ou de l'ex Allemagne de l'Est. Au cours des années 80 le nombre de ces étudiants augmente légèrement mais nombreux sont ceux qui effectuaient de courts séjours pour des formations complémentaires.

Mais c'est à partir du début des années 90 que les effectifs des étudiants marocains inscrits dans les universités allemandes vont connaître une augmentation spectaculaire et ce malgré les actes de xénophobie ayant suivi la chute du mur. Dès l'année universitaire 1991-1992 le nombre de ces étudiants dépasse le millier pour atteindre en 2004-2005 plus de 8000 étudiants (voir figure). Les étudiants marocains occupent ainsi la 6^{ème} place parmi les étudiants étrangers toutes nationalités confondues après les Chinois (25 284), les Turcs (24 447), les Polonais (14 350), les Bulgares (12 048) et les Russes (10 814). Si on considère que la plupart des ces nationalités appartiennent à l'Europe de l'Est on peut considérer que la présence des étudiants marocains est très forte en Allemagne. D'ailleurs ils arrivent en 2^{ème} position après les Chinois parmi les étudiants non européens en Allemagne.

Il faut cependant préciser ici que tous ces étudiants ne sont pas issus de l'immigration marocaine en Allemagne puisqu'on trouve parmi ces étudiants d'importants effectifs de jeunes ayant quitté le Maroc pour l'Allemagne en vue de poursuivre leurs études supérieures. La statistique allemande distingue entre les deux populations et le tableau 17 montre bien la faiblesse des étudiants issus de l'immigration. La comparaison avec le cas de la Turquie et de la Chine souligne encore davantage cette faiblesse. En effet, si le pourcentage relativement faible de la Chine révèle l'arrivée massive des étudiants chinois dans les Universités européennes en relation avec les mutations que connaît ce pays, sans que cela ne soit en rapport avec la migration chinoise, le fort pourcentage des Turcs souligne lui le retard de la communauté marocaine vivant en Allemagne à accéder à l'Université, l'essentiel des étudiants marocains (83,9%) étant des étudiants venus du Maroc pour rejoindre les universités allemandes.

Tableau 17 : Part des étudiants marocains issus de l'émigration dans le total des étudiants marocains inscrits dans les universités allemandes (comparaisons avec quelques nationalités)

Nationalité	Effectif total des étudiants	Part des étudiants issus de l'immigration
Maroc	8097	16,1
Turquie	24 448	73,5
Pologne	14 350	19,2
Chine	25 284	4,7

Source : Service Fédéral des Statistiques

L'importance des étudiants issus du Maroc et non de l'immigration marocaine en Allemagne explique également la prédominance de certaines branches d'études. En effet, les études d'ingénieurs ont toujours été les disciplines les plus recherchées par les étudiants marocains en Allemagne. A côté de l'ingénierie, les étudiants marocains s'inscrivaient pour suivre des études de langue et littérature allemandes, le droit et les sciences économiques et les mathématiques. Cependant la tendance vers les formations d'ingénieurs et de mathématiciens s'est renforcée au cours des dernières années aux dépens des études de langues et de droit.

Tableaux 18 : Branches d'études des étudiants marocains en Allemagne

Discipline	1982-83		2003-2004	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Langues et cultures	37	20,4	895	11,0
Sport	1	0,6	37	0,5
Droit, économie, sciences sociales	26	14,4	1499	18,5
Mathématiques et sciences de la nature	29	16,0	1844	22,8
Médecine – vétérinaire	9	4,9	104	1,3
Agriculture, foresterie	7	3,9	69	0,9
Ingénieurs	66	36,4	3621	44,7
Arts	4	2,2	21	0,3
Autre	2	1,1	7	0,1
Total	181	100	8097	100

Source : Service Fédéral des Statistiques

2.4 Le rapport au pays : la problématique des retours

L'installation permanente des ménages constitués par la première génération à laquelle s'ajoutent désormais les jeunes venus dans le cadre du regroupement familial, mais aussi ceux nés en Allemagne en se traduisant par le relatif équilibre de la structure démographique que nous avons analysé, suppose une stabilisation de la communauté et un enracinement dans le pays.

Les observateurs de l'émigration marocaine en général et celle qui se dirige vers l'Allemagne en particulier s'inquiètent des conséquences de l'enracinement de cette migration dans les pays d'accueil, sur les relations de cette migration avec le pays d'origine et partant sur ses retombées bénéfiques notamment en termes de transfert de devises. Certains annoncent déjà, sans apporter cependant de preuves, que les émigrés marocains investissent désormais dans leurs pays d'accueil ; d'autres soutiennent qu'avec la troisième génération les liens avec le pays d'origine s'arrêteront définitivement.

On peut donc au terme de cette analyse s'interroger sur le devenir des relations qu'entretient l'émigration marocaine en Allemagne avec le pays et les régions d'origine. Il est très difficile de répondre avec certitude à cette question. Nous avons dans les développements précédents relevé un certain nombre d'indices (regroupement familial pratiqué à grande échelle, mouvement de naturalisation, longue durée de séjour, etc.) allant dans le sens d'une stabilisation et d'un enracinement de la communauté marocaine en Allemagne, ce qui pourrait accréditer ces thèses. Par ailleurs, les résultats d'une petite enquête menée par

nos soins dans la région de Nador²⁰⁴, foyer d'origine de l'essentiel des Marocains vivant en Allemagne, semblent confirmer ces inquiétudes. Si 30 parmi les 40 jeunes interviewés observent le Ramadan, seuls 9 pratiquent la prière, 12 maîtrisent la langue arabe correctement, 19 le berbère et 13 ont quelques connaissances rudimentaires de la géographie et de l'histoire du Maroc. Plus significatives sont les réponses relatives à l'avenir : 10 parmi ces jeunes envisagent un mariage avec un conjoint du pays d'accueil – 5 vivent déjà avec une personne non marocaine sans mariage – 12 pensent acquérir la nationalité du pays de résidence – 7 sont déjà naturalisés – 8 ne savent pas s'ils retourneront définitivement au pays et 32 déclarent ne pas envisager un retour définitif, alors qu'aucun n'exprime le projet d'un éventuel retour. Par ailleurs les retours au pays à l'occasion des vacances deviennent de plus en plus espacés et 44,3% des chefs de ménages émigrés joints à Al Aaroui lors de leur retour annuel, ont déclaré revenir tous les deux ans et non une fois par an. Mais la déclaration la plus importante concerne les 35,5% parmi ces émigrés actuels appartenant à la première génération qui sont les seuls à penser sérieusement à un retour définitif. Tous les autres (soit 64,5%) n'envisageaient pas au moment de l'enquête leur retour définitivement au pays. Les raisons avancées par les 41 répondants ayant accepté d'expliquer ce choix de rester dans le pays d'accueil peuvent être regroupées en six points tel que le détaille le tableau 19. Ces motifs se répartissent presque à part égale entre des raisons liées au pays d'accueil et au degré d'insertion et des raisons qui renvoient à une appréhension du retour, voire un certain rejet du pays d'origine.

Tableau 19 : Raisons avancées par les émigrés pour expliquer le choix du non retour (Al Aaroui)

Motif du non retour	Fréquence	%
Insertion assurée ou en cours en pays d'accueil	7	17,1
Avantages sociaux et économiques en pays d'accueil	5	12,2
Entraves aux investissements et déficience des équipements au Maroc	8	19,5
Rejet du Maroc	11	26,8
Raisons familiales	6	14,6
Appréhension du retour et crainte des difficultés de la réinsertion	4	9,8
Total	41	100,0

Source : Enquête de terrain de l'auteur

²⁰⁴ 40 jeunes (16 sont nés en Allemagne, 20 ont rejoint leurs familles dans le cadre du regroupement primaire et 4 dans celui du regroupement secondaire).

Parmi les motifs qui ont poussé ces émigrés à ne pas envisager un retour, les structures économiques peu favorables aux investissements, notamment dans les provinces du Maroc du Nord et la crainte des difficultés de la réinsertion pèsent de leur poids.

Ces opinions et pratiques annoncent de façon explicite que la tendance est à l'enracinement dans le pays d'accueil et à la réduction des relations avec l'espace, les sociétés, cultures et valeurs des régions d'origine.

Il est cependant très difficile de tirer cette conclusion de façon définitive et sans appel, car les résultats des nombreuses observations et des différentes investigations menées sur le terrain abondent également dans un sens tout à fait opposé aux tendances entrevues précédemment. Aussi faut-il s'arrêter dans un deuxième temps sur les manifestations de la continuité de la vie de relations entre le Maroc et Nador d'un côté et sa communauté expatriée en Allemagne de l'autre.

2.4.1 Un nombre appréciable de retours

Le départ de la première génération était lié au travail et le retour se trouvait de ce fait à la base même du projet, la logique de cette émigration économique impliquant le retour dans le pays d'origine. Cela suppose que le retour définitif à prendre en compte ici devait coïncider au plus tard avec le départ à la retraite et donner lieu à la « migration de retour » qui devait donc être liée au cycle de la vie. Or, dans le Grand Nador nous avons relevé un nombre très faible de cas de retour d'Allemagne correspondant à cette définition. Par contre, une catégorie de nos enquêtés a déclaré un retour qui est intervenu après un séjour plus ou moins court. Le système du retour par rotation pose également un problème de définition lorsque la famille composée de nombreux membres gère des entreprises familiales aussi bien en Allemagne qu'à Nador et organise des retours à tour de rôle parmi ses membres destinés au suivi et au travail dans les deux entreprises.

Mener une étude sur l'émigration de retour, suppose la collecte de données statistiques permettant de cerner au mieux ce phénomène. Malheureusement, l'état actuel de la statistique sur la migration internationale marocaine ne permet aucunement de fournir la moindre appréciation chiffrée sur le poids des retours par rapport aux départs.

Néanmoins les données de la statistique officielle allemande que centralise le Service Fédéral de la Statistique permet de suivre les effectifs des Marocains venus s'installer en Allemagne et ceux ayant quitté ce pays. Il est évident que ces statistiques ne couvrent que les mouvements officiels et contrôlés par les déclarations et les enregistrements. De même qu'on fait l'hypothèse que tous ceux qui quittent l'Allemagne le font pour rentrer au Maroc. Ces réserves faites, les données officielles nous apprennent qu'il y a effectivement un mouvement

de va et vient entre les deux pays (tableau 20). Au total l'Allemagne aurait reçu entre 1992 et 1999 la somme de 36.169 immigrés marocains mais en même temps 21.094 Marocains, soit plus de 58% des arrivés, l'auraient quitté. Le solde migratoire demeure certes positif (il est de 15.075) et supérieur à celui de plusieurs autres communautés (dont certaines ont même un solde négatif), mais nous sommes loin d'une stabilisation absolue des Marocains en Allemagne. Certaines années (1994 et 1995) ce solde était très faible, les départs étant assez élevés.

Tableau 20 : Solde migratoire des Marocains en Allemagne comparé à quelques autres nationalités

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Pays d'origine	Les arrivées							
Grèce	23.631	18.267	18.902	20.263	18.829	16.439	15.957	17.469
Italie	30.055	31.658	38.678	47.998	45.821	38.996	35.074	34.540
Bosnie	75.403	107.040	68.335	55.173	11.127	6.901	8.397	10.333
Yougoslavie	382.763	278.650	153.888	130.712	71.303	31.227	59.853	87.770
Croatie	38.641	26.007	16.655	14.921	12.290	10.006	9.824	12.293
Macédoine	-	1.365	3.285	4.000	2.835	3.060	3.051	3.503
Slovénie	-	2.880	2.459	2.502	2.151	1.822	1.995	1.903
Maroc	6.429	5.141	3.824	3.611	4.099	3.951	4.332	4.782
Portugal	10.145	12.897	26.520	30.477	32.000	26.402	18.696	14.604
Espagne	5.445	5.799	6.023	7.171	7.832	7.775	7.819	8.608
Turquie	80.568	67.778	63.946	73.592	73.224	55.981	47.958	47.097
Tunisie	3.068	2.496	2.320	2.100	1.975	1.897	2.188	2.156
Pologne	131.726	75.117	78.646	87.238	77.405	71.214	66.106	72.210
Roumanie	109.816	81.606	31.380	24.814	17.069	14.247	17.032	18.803
Ex URSS	62.372	98.521	100.949	97.928	91.236	78.023	70.443	81.107
Total tous pays	1.207.602	986.872	773.929	792.701	707.954	615.298	605.500	673.873
Pays d'origine	Les départs							
Grèce	16.234	17.519	19.155	19.343	20.060	21.758	19.854	19.284
Italie	32.727	30.945	32.172	33.969	36.841	37.937	36.837	35.496
Bosnie	4.202	10.343	16.525	15.726	27.237	83.943	97.466	33.346
Yougoslavie	129.494	112.285	115.105	86.154	58.041	44.479	45.057	48.250
Croatie	28.509	25.016	28.485	22.048	17.267	18.948	19.532	13.437
Macédoine	-	1.311	5.180	5.532	3.787	3.014	2.568	2.492
Slovénie	-	2.204	2.772	2.484	2.447	2.276	2.158	1.914
Maroc	2.272	2.830	3.311	2.682	2.467	2.429	2.641	2.462
Portugal	4.913	6.310	14.299	20.468	25.352	26.515	21.697	15.792
Espagne	6.503	7.126	7.626	7.154	8.215	9.248	8.848	9.660
Turquie	40.316	46.286	46.363	43.221	43.534	45.978	45.142	40.944
12. Tunisie	1.814	1.943	1.970	1.921	1.632	1.526	1.522	1.193
Pologne	109.542	101.755	65.758	70.694	71.661	70.171	60.673	58.572
Roumanie	51.864	101.863	43.996	25.159	16.620	13.558	13.571	14.618
Ex URSS	13.252	22.946	34.410	39.349	35.092	32.285	30.794	29.247
Total tous pays	614.747	710.240	621.417	567.441	559.064	637.066	638.955	55.638
Pays d'origine	Le solde migratoire							
Grèce	+7.397	+748	-253	+ 920	-1.231	-5.319	-3.897	-1.815
Italie	-2.672	+713	+6.506	+14.029	+8.980	+1.059	-1.763	-956
Bosnie	+71.201	+96.697	+51.810	+39.447	-16.110	-77.042	-89.069	-23.013
Yougoslavie	+253.269	+166.365	+38.783	+44.558	-13.738	-13.252	+14.796	+39.520
Croatie	-10.132	+991	-11.830	-7.127	-4.977	-8.942	-9.708	-1.144
Macédoine	-	+54	-1.895	-1.532	-952	+46	+483	+1.011
Slovénie	-	+676	-313	+18	-296	-454	-163	-11
Maroc	+4.157	+2.311	+513	+929	+1.632	+1.522	+1.691	+2.320
Portugal	+5.232	+6587	+12.221	+10.009	+6.648	-113	-3.001	-1.188
Espagne	-1.058	-1.327	-1.603	+17	-383	-1.473	-1.029	-1.052
Turquie	+40.252	+21.492	+17.583	+30.371	+29.690	+10.003	+2.816	+6.153
Tunisie	+1.254	+553	+350	+179	+343	+371	+666	+963
Pologne	+22.184	-26.638	+12.888	+16.544	+5.744	+1.043	+5.433	+13.638
Roumanie	+57.952	-20.257	-12.616	-345	+449	+689	+3.461	+4.185
Ex URSS	+49.120	+75.575	+66.539	+58.579	+56.144	+45.738	+39.649	+51.860
Total	+592.855	+276.632	+152.512	+225.260	+148.890	-21.768	-33.455	+118.235

Source : Service Fédéral des Statistiques

Par ailleurs les enquêtes personnelles menées à Nador et sa région confirment ces tendances. En cumulant les réponses aux questions portant sur les années de départ et les années de retour et concernant aussi bien les propriétaires des commerces dans le cas de la ville de Nador, ou les chefs de ménages dans le cas d'Al Aaroui, et leurs parents, nous avons pu suivre l'évolution dans le temps des départs et des retours de cet échantillon de population.

Tableau 21 : Départ et retours des migrants de Nador et Al Aaroui

	Années 50	Années 60	Années 70	Années 80	Années 90	Total
Départs	41	781	669	615	364	2470
Retours	5	98	160	162	114	539
%	12,2	12,5	23,9	26,3	31,3	21,8

Source : Enquête de terrain de l'auteur

Pour 2.470 départs déclarés entre 1954 (premiers départs déclarés) et 1994 (dernière année enquêtée), nous avons pu collecter 539 retours, soit une moyenne de 22% de retours par rapport aux départs. Ces chiffres permettent de suivre les grandes tendances.

On remarque en particulier que les flux migratoires se sont continués tout en baissant au cours des années 70, 80 et 90 et ce malgré la fermeture des pays d'immigration, ce que confirment les chiffres obtenus auprès des consulats et déjà analysés, notamment suite au phénomène du regroupement familial. Mais l'information la plus intéressante concerne l'importance des retours par rapport aux départs. Représentant autour de 12% des départs au cours des années 50 et 60, ces retours augmentent sensiblement au cours des décennies suivantes atteignant plus de 31% des départs. Ainsi même si on est encore loin d'une situation où les retours dépasseraient les départs, le volume de ces retours est assez significatif pour que l'on ignore complètement cette dimension de l'émigration internationale. Cependant ces retours interviennent souvent après des séjours plus ou moins courts.

2.4.2 Des retours suite à un court séjour à l'étranger

Un nombre élevé d'individus se définissant comme d'anciens émigrés a été isolé parmi l'échantillon de propriétaires de fonds de commerce enquêtés. 428 des propriétaires enquêtés, soit 15,9% du total de 2680 répondants, ont déclaré avoir été des émigrés autrefois. Quant aux 262 chefs de ménages enquêtés à Al Aaroui, 30 parmi eux, soit plus de 11%, sont retournés définitivement, dont 17 suite au départ à la retraite, alors que les autres retours étaient plus ou moins imposés (maladie, fin de contrat, expulsion, accident du travail). Mais seuls 112 parmi ces

anciens émigrés ont séjourné plus de 20 ans à l'extérieur du pays. La majorité ont effectué des séjours plus courts pour retourner au pays et réaliser ce pourquoi ils sont partis.

La part en pourcentage du groupe des anciens émigrés ayant séjourné entre 1 et 10 ans dépasse ou approche la moitié pour l'ensemble de l'échantillon (44,4% à Selouane, 63,7% à Zeghanghane, 57,7 % à la municipalité de Nador et 52,3% pour le Grand Nador) et on ne peut plus ignorer cette catégorie sous le prétexte qu'elle a interrompu son projet migratoire. Certes, tous ces anciens émigrés de courte durée ne fournissent pas le profil d'individu ayant réussi dans leurs projets migratoires et on les rencontre souvent gérant des petits commerces et des services simples. Mais la plupart des anciens émigrés ayant réussi à devenir de véritables entrepreneurs dans les secteurs économiques modernes appartiennent à cette catégorie (M. Berriane et H. Hopfinger, 1999). Il est même possible de soutenir l'idée que le succès professionnel, suite à une émigration à l'étranger, est intimement lié à une émigration de courte durée. Il est en effet fort probable que les émigrés qui prolongent leurs séjours à l'étranger, sans pouvoir réaliser le retour programmé dès le départ ne puissent le faire car ils ne sont pas encore arrivés à réaliser la totalité de leur projet migratoire. Le retour précoce, quand il n'est pas lié à une contrainte externe, correspond dans ce cas à une réussite. Ainsi faut-il accorder une importance particulière à cette catégorie d'émigrés qui a pu réaliser le projet migratoire tel que conçu à l'origine, à savoir une courte absence pour accumuler argent et savoir-faire et retourner au pays.

Une durée de séjour très courte (4, 5 ou 7 ans au maximum) semble être la règle. Pour expliquer ces séjours relativement courts, les anciens émigrés avancent plutôt des motifs sociaux (s'occuper de l'éducation - dans un sens large- des enfants restés le plus souvent au pays, ne pas laisser la famille seule, etc.) que des motifs économiques. Mais souvent la durée relativement courte du séjour était volontairement fixée dès le départ, le projet migratoire étant conçu comme un court séjour destiné soit à accumuler une épargne, soit à acquérir une expérience pour en tirer profit dans le lancement d'une petite entreprise.

2.4.3 Des retours sans retour

Le projet migratoire initial était basé sur un retour prévu dès le premier départ. Aujourd'hui, nous l'avons déjà vu, un tiers de nos enquêtés à Al Aaroui ont exprimé leur volonté de rentrer définitivement au pays. Cependant, les deux tiers restant demeurent assez vagues dans leurs prévisions et un retour éventuel est toujours programmé, même s'il tarde à se réaliser. En fait, ce retour rêvé et souhaité demeure inscrit dans l'imaginaire de la majorité des émigrés originaires de Nador, enquêtés sur place ou en Allemagne.

Différents indices tendent à confirmer cette affirmation et tout d'abord la fréquence des retours à l'occasion des congés. Les statistiques des passages aux frontières sont là pour souligner l'arrivée massive des émigrés et leurs familles notamment au cours de chaque été. En ce qui concerne maintenant la région, si comme nous l'avons déjà vu, 116 parmi le groupe de 262 enquêtés à Al Aaroui ne rentrent plus au pays que tous les deux ans, 110 reviennent annuellement et 15 deux fois par an.

Par ailleurs, l'attachement à la région demeure la règle. Les développements de l'étude insistent sur le volume et la diversité des flux de biens et d'argent qui joignent les communautés émigrées et la région. C'est ainsi que 46% des 262 émigrés enquêtés à Al Aaroui transfèrent de l'argent avec une fréquence de plus d'une fois par an (28,2% tous les mois, 13,7% tous les trois mois, et 4% tous les six mois) et que 255 parmi eux ont effectué un ou plusieurs investissements dans la région (241 dans le foncier urbain et le logement, 8 dans le secteur agricole et 6 dans le commerce et les services). Mais la confirmation la plus éclatante de cet attachement reste l'extraordinaire concentration d'argent dans les banques de la région. Nador occupe ainsi le second rang en ce qui concerne des dépôts dont 88% émanant des MRE.

Ces flux s'injectent donc dans l'économie locale et soutiennent la solidarité familiale par l'acquisition d'un logement ou le financement d'un petit commerce ou un service qui sera occupé ou tenu par un parent proche. Outre ce soutien apporté à la famille restée sur place, ces petits investissements sont conçus également comme des placements en vue d'un retour qui se fait attendre. N'est ce pas là un retour dans l'imaginaire sans retour réel.

Conclusion

Comme indiqué en introduction à cette analyse, au delà de la connaissance de la situation de la communauté marocaine résidant en Allemagne qui est intéressante en soi pour alimenter un observatoire de la migration, l'analyse de ce cas apporte des éléments de réflexion se rapportant à la migration internationale marocaine dans sa globalité. La principale interrogation se rapporte à notre sens au devenir des relations qu'entretient cette émigration avec le pays et les régions de départ.

L'intérêt de cette question est que le relâchement de ces relations, s'il est réel, aura probablement des effets sur les retombées de cette émigration et partant sur le rythme du développement qu'elle a initié dans les régions de départ. Or, il est très difficile de répondre avec certitude à cette question. Il est

bien évident que suite aux mutations que connaît l'émigration internationale marocaine en général, et celle qui s'est dirigée vers l'Allemagne en particulier, les relations entre la communauté émigrée et ses régions d'origine changent. « A une époque, où l'immigration par délégation d'hommes seuls avait pour mission le renforcement des bases matérielles de la société paysanne, on pouvait d'autant moins parler de retour, qu'il était pratiqué par tous les immigrés. A ce moment là la durée de séjour ne dépassait guère deux à trois ans. » (Zahraoui, 1981). Aujourd'hui, et suite au regroupement familial et aux transformations structurelles de la communauté marocaine en Allemagne, il y a un ralentissement de ce type de retour, mais les relations ne sont pas pour autant relâchées. Tout se passe comme si le non retour est compensé par une réintensification des relations sous la forme de retours fréquents à l'occasion des congés et d'envois d'argent. La fixation quasi-définitive des familles d'émigrés dans les pays d'accueil s'accompagne d'une densification des rapports avec le pays grâce aux progrès de la technologie, notamment les techniques de communication. Au cours des années 70 et 80 la situation migratoire des premiers migrants marocains en Allemagne était représentée par le personnage du roman de Mohamed Mhaimah qui rêvait que Dortmund puisse voisiner Casablanca²⁰⁵. Aujourd'hui, grâce au téléphone portable, à l'antenne parabolique et aux émissions des télévisions nationales envoyées par satellites et grâce à Internet pour la seconde et troisième génération, les distances sont remarquablement réduites et Nador et Oujda sont bel et bien à côté de Düsseldorf ou de Francfort.

Cette fixation définitive des familles émigrées s'accompagne d'une très forte mobilité entre les lieux d'origine et les lieux de résidence, mobilité qui s'inscrit dans les réseaux transnationaux établis de part et d'autre de la Méditerranée et qui ont été décrits par ailleurs (Emmanuel Ma Mung et al, 1998, Jocelyne Cesari et al, 2002). En effet, d'un premier bilan des travaux sur la circulation migratoire, force est de constater que la circulation des personnes entre le Maghreb d'une part et l'Europe de l'autre, au lieu de se ralentir comme le visaient les politiques migratoires européennes, a tendance plutôt à s'accroître et à se complexifier. Chercheurs et analystes des migrations nord-africaines n'hésitent plus à employer le terme de diaspora maghrébine. Alors que ce terme a été longtemps réservé à la dispersion juive, la recherche anglo-saxonne l'a davantage théorisé et élargi à d'autres peuples (Gabriel Sheffer, 1986, Armstrong, 1976). Cette dispersion géographique de l'émigration nord-africaine en général et marocaine ou rifaine en particulier traduit cette nouvelle réalité qui renvoie à ce que l'on appelle désormais les réseaux transnationaux

²⁰⁵ Wenn Dortmund an Casablanca grenzen würde, Mohamed Mhaimah.

et la circulation migratoire. Au départ, essentiellement ouvrière, cette migration a connu de profondes mutations professionnelles qui ont conduit bon nombre de maghrébins, à s'établir dans le commerce et à mettre en place de véritables réseaux commerciaux qui fonctionnent entre différents pays européens et les pays d'origine. Comme les Asiatiques ils passent du commerce de détail au commerce de gros pour ensuite monter des affaires d'import-export, renforcer leurs positions économiques dans leurs pays d'origine et maîtriser, en définitif, un espace économique transnational euro-méditerranéen. Parallèlement, les autres catégories de migrants tout en se fixant définitivement dans les pays européens d'accueil compensent cette fixation en multipliant les déplacements vers les pays d'origine. Cette manière de pratiquer la mobilité étant un trait caractéristique des diasporas (A. Tarrius, 1994), on assiste à la constitution de « territoires nomades » dans lesquels les groupes de migrants se déplacent indifféremment d'un lieu à un autre comme alternative à l'intégration ou à l'assimilation. Désormais le migrant maghrébin vivant en Europe, n'est plus, soit « ici » soit « là-bas » ; il est à la fois « ici » et « là-bas ».

En fin de compte la fixation définitive de la population maghrébine migrante en Europe ne se traduit absolument pas par un relâchement des liens avec les régions d'origine. Au contraire, cette fixation par le biais de l'intensification de la circulation migratoire et du fonctionnement des réseaux, fonctionnement qui s'inscrit logiquement dans un processus plus global de la mondialisation, rend ses liens plus denses et se traduit aujourd'hui par des effets nouveaux et complexes sur les régions de départ.

Mohamed Berriane

Faculté des Lettres et des Sciences Humaines,
Université Mohammed V-Agdal, Rabat

Références bibliographiques

- Armstrong J.A. (1976), « Mobilized and proletarian Diasporas », *American Political Sciences Review*, pp. 393 – 408.
- Berriane M. Hopfinger H. (1992), « Migration internationale de travail et croissance urbaine dans la province de Nador » (Maroc), *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Volume 8 - n° 2, pp. 171-190, Poitiers.
- Berriane M. (1993), « Impact de la migration internationale du travail sur la croissance du cadre bâti: le cas du centre de Zeghanghane », in *Les effets de la migration internationale du travail sur les régions de départ*, RGM, Vol 15, n° 1 et 2.
- Berriane M. (1995), « L'image de l'Allemagne et des Allemands chez les émigrés marocains », in A. Bendaoud et M. Berriane (éditeurs), *Marocains et Allemands : la perception de l'Autre*, Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Série colloques et séminaires n° 44, pp. 67-98 (1995).
- Berriane M., Hopfinger H. (1996), « Auswirkungen von internationalen Arbeitskräftewanderungen auf Prozesse des Mikro-Urbanisation », in *Der Herkunftsgebieten : Die Geburt einer Kleinstadt in den Außenbezirken von Nador/Nordostmarokko* (en collaboration avec H. Hopfinger), Petermanns Geographische Mittelungen, Justus Perther Verlag Gotha.
- Berriane M. (1996), « Remigration Nador I : Regionalanalyse der Provinz Nador » (M. Berriane et al), *Maghreb-Studien*, Bd 5, Passavia Universitätsverlag, Passau.
- Berriane M. (1996), « La geografía de destino de los emigrantes marroquíes en Europa », in *Atlas de la inmigración magrebí en España*, Universidad autónoma de Madrid, pp 53-54.
- Berriane M., Popp H. (1998), « Migrations internationales entre le Maghreb et l'Europe – Les effets sur les pays de destination et d'origine », *Maghreb Studien*, Volume 10, L.I.S., Passau et Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Rabat, Série colloques et séminaires, volume 75.
- Berriane M. (1999), « L'émergence de l'ancien émigré du Rif oriental comme acteur du local », in M. Berriane et H. Popp (édit.) : *Migrations internationales entre le Maghreb : Les effets sur les pays de destination et d'origine de l'Europe*, *Maghreb-Studien* 10, LIS Verlag, Passau et Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat.
- Berriane M., Hopfinger H. (1999), *Nador, une petite ville parmi les grandes*, Collection Villes du Monde Arabe, URBAMA/CNRS, Paris.
- Berriane M. (2001), « Arbeitsmigration aus Nordafrika und ihre Auswirkung auf die Herkunftsgebiete », *G.R 49* (2001) H. 6 (S. 38-42).
- Berriane M. (2002), « Les entrepreneurs migrants au Maroc » : M. Berriane et A. Hnaka, in *La Méditerranée des réseaux. Marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb*, Cesari Jocelyne (dir.), Paris, Maisonneuve et

- Larose/Maison méditerranéenne des sciences de l'homme (coll. L'atelier méditerranéen).
- Bonnet J., et Bossard R. (1973), « Aspects géographiques de l'émigration marocaine vers l'Europe », RGM 23-24, pp. 5-50.
 - Bossard R. (1979), Un espace de migration : les travailleurs du Rif oriental (province de Nador) et l'Europe, Montpellier.
 - Büchner H.J. (1999), « Les Marocains de Dietzenbach et leur mosquée ou les difficultés de vivre dans un ghetto », in M. Berriane et H. Popp (édit.) : Migrations internationales entre le Maghreb : Les effets sur les pays de destination et d'origine et l'Europe, Maghreb-Studien 10, LIS Verlag, Passau et Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat.
 - Cesari J. (2002), La Méditerranée des réseaux. ,Marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb, Maisonneuve et Larose, Paris.
 - Charbit Y., Hily M.A., Poinard M. (1997), Le va-et-vient identitaire. Migrants Portugais et villages d'origine, Paris, PUF, INED (Cahiers de l'Ined n°140), 144 p.
 - Escher A. (1999), « Les acrobates marocains dans les cirques allemands », in M. Berriane et H. Popp (édit.) : Migrations internationales entre le Maghreb : Les effets sur les pays de destination et d'origine et l'Europe, Maghreb-Studien 10, LIS Verlag, Passau et Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat.
 - Hamdouch B. et al. (2000), « Les Marocains résidant à l'étranger, une enquête socio-économique », INSEA.
 - Khateeb I., Basten B. (1991), Les Marocains à Francfort, Stadt Frankfurt am Main, Amt für Multikulturelle Angelegenheiten.
 - Keroauch B.(1999), « Migration estudiantine récente du Maroc vers l'Allemagne », in M. Berriane et H. Popp (édit.) : Migrations internationales entre le Maghreb : Les effets sur les pays de destination et d'origine et l'Europe, Maghreb-Studien 10, LIS Verlag, Passau et Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat.
 - Ma Mung E., Dorai K., Loyer F., Hily M.-A. (1998), « La circulation migratoire, Bilan des travaux, Migrations Européennes », Revue de synthèse sur l'immigration et la présence étrangère en France, N°84 - décembre 1998.
 - Mhaimah M. (1992), Wenn Dortmund an Casablanca grenzen würde, Scheffer Verlag Herdecke, Bonn.
 - Roggenthin H. (1999), « A propos de la situation sociale des étudiants marocains dans l'agglomération de Francfort-Wiesbaden », in M. Berriane et H. Popp (édit.), Migrations internationales entre le Maghreb : Les effets sur les pays de destination et d'origine et l'Europe, Maghreb-Studien 10, LIS Verlag, Passau et Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat.
 - Sheffer G. (1986), Modern Diasporas in International Politics, Saint Martin Press.
 - Statistisches Bundesamt, www.bundesauslaenderbeauftragte.de

- Tarrius A. (1996), « Territoires circulatoires des migrants et espaces européens », M. Hirschorn et J.M. Berthelot (dir.), *Mobilités et ancrages*, L'Harmattan, Paris.
- Tarrius A. (1992), *Les Fourmis d'Europe : Migrants riches et Migrants pauvres et nouvelles Villes internationales*, Paris, L'Harmattan, (Collection Logiques Sociales), 208 p.
- Weigt A. (1996), « Zwischen Tradition und Selbständigkeit. Jung marrokanische Frauen » in *Frankfurt am Main, Frankfurt/Main*.
- Zahraoui A. (1981), « Le retour : mythe ou réalité ? », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, vol. 20, pp. 229-245.

PARTIE II
LES MAROCAINS DU RESTE
DU MONDE

Chapitre 7 : Les Marocains des pays arabes

Introduction : problématique et méthodologie

Le Maroc est un bassin migratoire important. Ses ressortissants sont présents dans différentes régions du monde. C'est une population dispersée mais qui demeure fortement représentée dans certains pays de l'Union Européenne.

La migration marocaine à destination des pays arabes remonte loin dans l'histoire, le projet migratoire ayant été souvent lié au pèlerinage ou encore à la recherche du savoir. C'est plus près de nous que cette migration a commencé à devenir à finalité économique. L'arrêt de la migration individuelle à destination de l'Union Européenne à partir de 1974 et les dispositions prises plus tard, à la suite de la convention d'application des accords de Schengen signée en juin 1990 (établissement de visas, contrôles rigoureux aux frontières, systèmes très sélectifs de délivrance de permis de travail, etc.) ont réduit l'émigration à destination des pays européens. Ces dispositifs réglementaires ont acculé les candidats à l'émigration marocaine à chercher d'autres cieux pour réaliser leurs projets. C'est précisément lors de cette période que les pays arabes pétroliers, la Libye et les pays du Golfe deviennent une destination privilégiée de la migration marocaine.

Certes, cette population immigrée représente moins de 10% de la migration marocaine (283.000 sur plus de 3 millions de migrants), mais elle présente pour la recherche un intérêt particulier pour différentes raisons :

- c'est une population qui n'a pas suscité la curiosité des chercheurs²⁰⁶, alors que celle résidant en Europe a fait l'objet de nombreux travaux de recherche et de publications;
- c'est une population qui vit dans un contexte socio-économique particulier;
- elle est astreinte à des normes juridiques particulières s'inspirant de traditions locales, sans rapport avec les normes universelles (institution de la kafala, absence d'une législation moderne de travail...);
- elle est confrontée, par conséquent, à des problèmes particuliers.

²⁰⁶ A part certains articles de presse qui abordent principalement la question des réseaux de prostitution dont la justice est saisie. Cf, par exemple, le dossier sur la prostitution dans les pays du Golfe in El Michaâl N° 78 du 27 juin au 3 juillet 2006.

Pour toutes ces raisons, l'initiative de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger d'aborder la question dans cette publication de son Observatoire, vient à point nommé pour combler un grand vide, lever le voile sur cette dimension de la migration marocaine et rendre justice à ces « oubliés de l'histoire »²⁰⁷.

La sélection des pays à étudier est fondée sur des considérations objectives : un pays du Maghreb et deux du Golfe. Il s'agit de trois des principales destinations de la migration marocaine dans le monde arabe : la Libye où résident plus de 120.000 Marocains, l'Arabie Saoudite où résident près de 28.000 Marocains et les Emirats Arabes Unis (EAU) qui comptent plus de 30.000 Marocains²⁰⁸.

L'examen de cette question renvoie à une problématique complexe car, l'immigration demeure un phénomène pluriel dans ses dimensions temporelle, spatiale, juridique, économique et humaine. Six axes seront abordés dans ce travail :

La dimension historique ; l'évaluation de la migration marocaine ; les causes et les motivations de l'émigration à destination de ces pays ; la situation des Marocains dans les pays d'accueil ; la dimension institutionnelle ; les liens économiques ; la question des transferts.

La démarche pour réaliser ce travail a été faite en deux temps :

- Une recherche documentaire qui a consisté à exploiter des études faites sur la migration dans ces pays par différents chercheurs arabes et autres, notamment dans le cadre de séminaires organisés par la Ligue Arabe²⁰⁹ et l'ESCWA et au centre de documentation de l'Organisation Internationale pour la Migration à Genève.
- Un travail de terrain portant sur un échantillon réduit (entre 60 et 100 personnes selon les pays) destiné à recueillir des réactions individuelles de personnes appartenant à différentes catégories socio- professionnelles sur le vécu de la communauté marocaine dans ces pays : hommes d'affaires, hauts cadres, cadres moyens, artisans, commerçants, travailleurs dans différents secteurs et chômeurs. Nous avons tenu compte également des variables d'âge et de sexe. Ces personnes ont été interrogées sur leur itinéraire migratoire : les motivations de

²⁰⁷ Ce sentiment d'être abandonnés à leur sort ressort dans toutes les doléances des personnes interviewées.

²⁰⁸ Sur la question de l'évaluation de l'effectif des Marocains, voir infra.

²⁰⁹ Voir notamment : Le rapport Régional sur la migration dans le Monde Arabe dont l'auteur de ce texte est membre du comité scientifique et du comité de rédaction.

départ, les secteurs d'emploi, les conditions de travail, les salaires, les problèmes d'intégration (habitat, santé, etc.), l'institution de la kafala, les perspectives d'avenir de leur projet migratoire.

Un séjour dans chacun des trois pays a été nécessaire pour faire le constat et s'enquérir sur place des conditions de vie de la communauté marocaine. Pour des raisons de discrétion, ce travail « intensif » a eu lieu principalement à l'intérieur des consulats du Maroc à Tripoli et à Jeddah et de l'Ambassade du Maroc à Abou Dhabi²¹⁰. Ce sondage a été complété par des contacts informels dans les lieux de concentration de la communauté marocaine dans les trois villes et par des rencontres avec des cadres et des hommes d'affaires marocains.

Cette étude présente néanmoins certaines limites. Au delà du caractère étriqué de l'échantillon, cette question souffre de la carence de statistiques fiables sur la population migrante et ses caractéristiques (profils, secteurs d'emploi,...) dans les pays d'accueil, d'autant plus que la faiblesse relative de l'effectif des migrants marocains les rend invisibles dans les statistiques disponibles.

À l'issue des informations recueillies et compte tenu de certaines spécificités que présente le cas de la Libye par rapport à celui de l'Arabie Saoudite et des Emirats, nous avons préféré le traiter à part.

1. La migration dans les pays du Golfe : les cas de l'Arabie Saoudite et des Emirats Arabes Unis

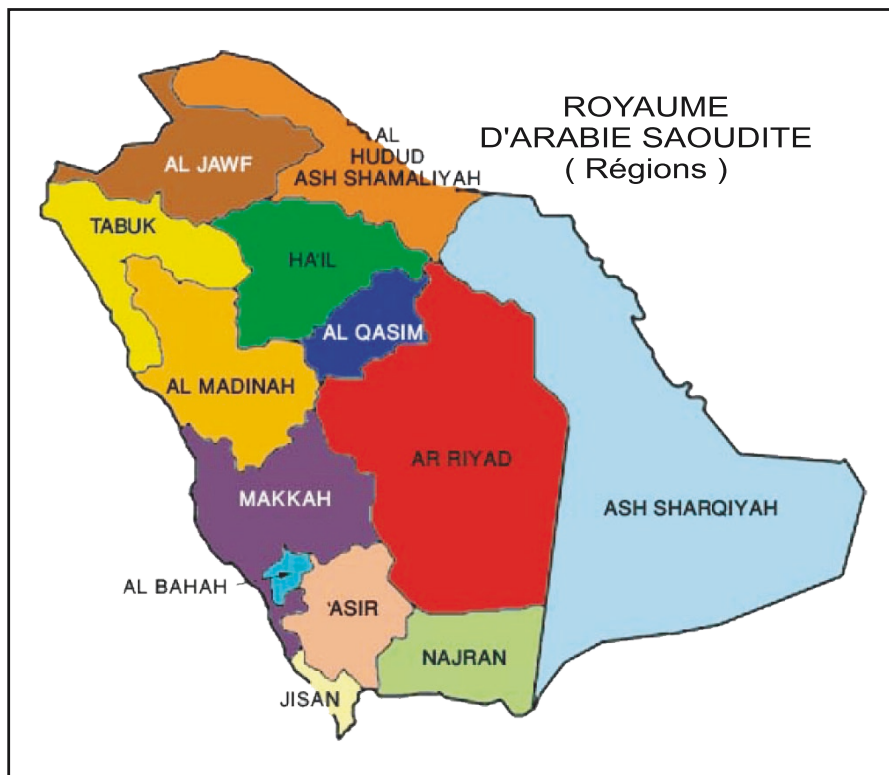
1.1 Dimension historique et évaluation de la migration marocaine

Si la migration vers les EAU a commencé avec le boom pétrolier, celle vers l'Arabie Saoudite est séculaire et liée à l'accomplissement du 5^{ème} précepte de l'Islam, le pèlerinage. Les traces de cette migration religieuse vers les lieux saints de l'Islam, qui parfois se transforme en migration permanente, sont perceptibles à travers l'existence de certaines familles d'origine marocaine telles les Soussi, les Kettani, les Ben Khadra, les Sekkat, les Moghrabi, etc et l'existence de certains Wakf, (fondations religieuses) au profit de familles d'origine marocaine résidentes à Médine (Soussi, Filali,...) ou d'étudiants

²¹⁰ Ce travail n'aurait pu aboutir sans la collaboration des autorités consulaires marocaines qui nous ont aidé à sélectionner les échantillons et à nous mettre en contact avec eux à l'intérieur et à l'extérieur des consulats. Nous les remercions vivement pour leur précieuse collaboration.

d'origine maghrébine à la Mecque²¹¹.

La migration économique vers les pays du Golfe a pris de l'importance principalement avec le « boom pétrolier » qui débute à l'automne 1973. Le prix du baril est passé de 3 \$ en 1972 à 10 \$ en 1974, à plus de 28 \$ en 1980 et à 34 \$ en 1982.



²¹¹ Ce Wakf date du 7^{ème} siècle de l'Hégire, 400 à 450 personnes /familles bénéficient de bourses distribuées par cette fondation : 1500 riyals pour les mariés et 1200 riyals pour les célibataires. Les bénéficiaires sont en majorité marocains et algériens. Trois conditions sont requises pour bénéficier de cette bourse : être maghrébin, être inscrit dans une institution publique, avoir une résidence en règle avec le consentement du kafil. Source : entretien avec Khalid Moudrik , doctorant à l'Université Ommou Al Qora à la Mecque.

**Tableau 1 : Revenus pétroliers des pays du Golfe
entre 1970 et 1982 (en millions de \$)**

Pays	1970	1978	1980	1982
Arabie Saoudite	1.214	37.749	101.421	78.139
Bahreïn	-	1.511	3.201	3.144
Emirats Unis	223	8.661	20.033	15.963
Koweït	821	9.424	18.234	8.434
Qatar	122	2.293	5.372	4.214

Source : OPAEP, 1984

En Arabie saoudite, ces revenus ont été multipliés par plus de 85 fois entre 1970 et 1980 et aux EAU par près de 90 fois. Les conséquences financières de telles augmentations sont évidentes.

De ce fait, ces Etats déshérités devenus de grands rentiers entreprennent d'ambitieux plans de développement axés sur des travaux d'infrastructures. L'exécution des plans nécessitait une main-d'œuvre nombreuse qui manquait à tous les pays du Golfe qui ont été donc contraints d'importer de la main-d'œuvre. Cette importation est massive si bien que les étrangers sont devenus plus nombreux que les nationaux dans plusieurs pays.

Aux EAU, les relations privilégiées entre les deux chefs d'Etat, feu Hassan II et Cheikh Zaïd ont été à l'origine des premiers flux migratoires entre les deux pays. Les trois principales phases de cette migration sont :

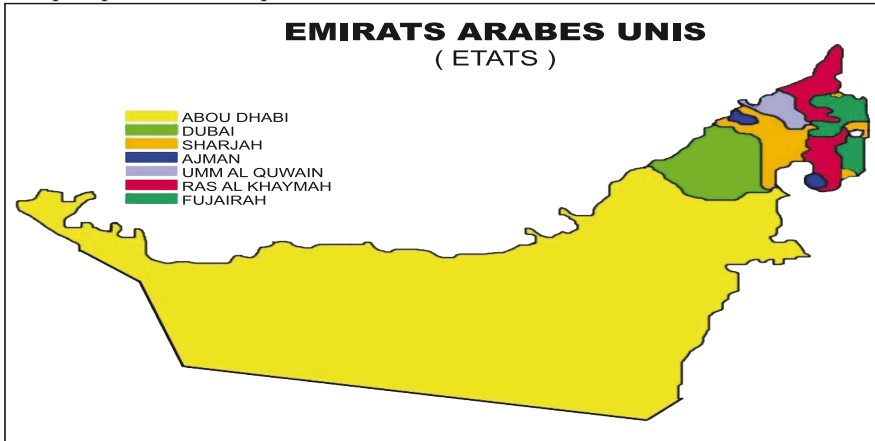
- 1985-1990 : la migration qu'on peut qualifier de politique pour subvenir aux besoins en personnel qualifié de la police, de l'armée et de la sécurité personnelle des princes. De par la nature de cette migration, le migrant marocain était hautement apprécié, voire même privilégié.

Mais cette migration était aussi économique. On cite le cas de cette expérience migratoire organisée par Cheikh Zaïd en personne qui a fait venir aux Emirats une main-d'œuvre agricole constituée de 100 familles, soit 450 personnes environ, qui sont devenus un millier actuellement²¹². Ces agriculteurs ont été sélectionnés dans différentes régions du Maroc, selon les spécificités agricoles locales : El Jadida (légumineuses) Agadir, Taroudant (agrumes, légumineuses) ; Marrakech (oliviers), Ouarzazate et Rachidia (palmiers) et enfin un groupe de Rabat (culture ornementale) . Ces migrants étaient destinés

²¹² Selon les informations recueillies, 90% des enfants de ces familles sont destinés à l'armée et à la police sur instruction du Cheikh.

à s'occuper des fermes du Cheikh dans la région de l'Ain. Ces paysans étaient accompagnés de 6 cadres, 3 docteurs vétérinaires et 3 ingénieurs agronomes dont un seul réside toujours aux Emirats²¹³.

- 1990-2000 : la fermeture des frontières européennes a stimulé la migration à destination de ce pays avec un fort taux de cadres dans le secteur du pétrole, des magistrats, des ingénieurs, des hôtes de l'air, des stewards,...et une prépondérance de l'émigration féminine. Cette forte présence féminine dans une société conservatrice, le soutien populaire à Saddam Houssine durant la guerre du Golfe ont altéré l'image du migrant marocain.
- Cette situation s'est dégradée après le 11 septembre et l'implication révélée ou supposée de Marocains dans des réseaux terroristes.
- La dernière phase est marquée par le développement de la migration clandestine : la constitution de réseaux où sont impliqués des nationaux, mais aussi des ressortissants d'autres pays arabes (Syriens, Libanais,...) qui louent leurs services à des prix exorbitants et qui parfois arnaquent ces candidats et candidates à la migration. On peut citer à ce propos, le cas de ces 15 personnes qui ont payé entre 30000 à 40000 dhs chacun à des intermédiaires pour découvrir en fin de compte que la société qui devrait les recruter est fictive²¹⁴.



²¹³ Chaque agriculteur percevait un salaire de 2400 dirhams (soit environ 6000 dirhams marocains), disposait d'un logement et bénéficiait d'une couverture médicale et d'un billet d'avion 1 fois tous les deux ans, mais sans sécurité sociale, ni retraite. Selon les informations que nous avons recueillies, après le décès du Cheikh Zaïd, cette communauté d'agriculteurs s'est trouvée menacée par l'expulsion suite au partage de l'héritage entre les différents enfants du Cheikh.

²¹⁴ Information recueillie auprès de l'Ambassade du Maroc à Abou Dhabi.

1.1.1 L'évaluation actuelle du phénomène

Le nombre de Marocains résidant dans les pays arabes atteint près de 283.000 personnes en 2004. Comparé aux autres pays de destination, cet effectif a ainsi évolué entre 1984 et 2004²¹⁵ :

Tableau 2 : Les Marocains résidant à l'étranger selon la région de résidence (effectifs en milliers)

Région	1984		1990		1993		1997		2002 ¹		2004	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Europe	842,4	73,9	1204,5	80,3	1423,7	80,5	1609,8	83,9	2185,8 ²	84,6	2616,8	84,3
Pays arabes	248,0	21,7	224,0	14,9	267,1	15,1	219,2	11,4	231,9	8,9	282,7	9,15
Amérique	40,0	3,5	65,6	4,4	70,4	4,0	84,4	4,4	155,4	6,0	178,9	5,8
Afrique subsaharienne	10,0	0,9	5,1	0,3	6,1	0,3	3,2	0,2	5,3	0,2	5,3	0,17
Australie	-	-	0,9	0,1	0,8	0,1	0,8	0,0	2,5	0,0	2,5	0,0
Asie	-	-	0,2	0,0	0,3	0,0	0,6	0,0	2,0	0,0	1,9	0,0
Total	1140,4	100	1500,3	100	1368,4	100	1918,1	100	2582,9	100,0	3088,1	100,0

Source : CERED et Fondation Hassan II pour les MRE

Quand on observe l'évolution de la migration marocaine dans le monde, on constate que par rapport aux autres régions d'accueil, l'effectif des Marocains résidant dans les pays arabes marque une croissance dans les années 1970 et au début des années 80, croissance qui a concerné en premier lieu la Libye. Cet effectif a marqué une tendance à la baisse entre 1984 et 1997, suite notamment à la baisse du prix du pétrole en 1986, puis une reprise entre 1997 et 2004, suite au renforcement des mesures d'entrée dans les pays de l'Union Européenne et à l'augmentation de la demande de main-d'œuvre dans les pays du Golfe, notamment dans le secteur des services.

Tableau 3 : Taux de croissance annuel moyen selon la région de résidence

Région	1984/1990	1990/1997	1997/2004
Pays Arabes	-2%	-6%	5%
Europe	9%	4%	10%
Amérique	13%	7%	19%
Afrique Subsaharienne	-10%	-16%	11%
Australie	-	0%	35%
Asie	-	33%	36%

Source : (CARIM, 2004)

²¹⁵ CERED « Population et Développement au Maroc : dix ans après la Conférence internationale sur la population et le développement » Direction de la Statistique 2004, p 71.

Par pays, le tableau 4 présente l'évolution des effectifs des Marocains dans les pays arabes.

Tableau 4 : Population marocaine résidente dans les pays arabes (1993-2004)

Pays de résidence	1993	1997	2002	2004
Libye	102413	112026	120000	120000
Algérie	54576	47998	63000	79790
Arabie Saoudite	9000	20000	11973	27830
Tunisie	20000	24840	16414	25637
Émirats Arabes	2992	4782	8359	13040
Égypte	1000	1073	1876	2105
Bahreïn		493	948	1995
Jordanie	545	869	877	1958
Koweït	638	620	1000	1700
Mauritanie	422	430	1056	1653
Qatar	392	460	500	1208
Iraq				300
Total Pays Arabes	196017	219192	231962	282772
Total Europe (26 pays)	1279558	1609821	2185821	2 616871
Total Afrique	2721	3228	5355	5366
Total Amériques	70270	84412	155432	178914
Total	1549297	1918077	2582097	3089090

Source : Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, Maroc, 2002 in CARIM, 2004 p.232.

Ces chiffres sont à appréhender avec réserve. Aux EAU, par exemple, le nombre de Marocains résidents est difficile à cerner ; il s'élève selon le nombre d'inscrits au consulat au 6/12/2006 à 16.497 civils (excluant les militaires et la police). Mais selon les estimations des autorités consulaires, ce chiffre peut atteindre plus de 30.000 personnes, alors que les données de la Direction des Affaires Consulaires et Sociales (Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération) s'en tiennent à 13.040 migrants. En Libye, les autorités libyennes estiment le nombre de Marocains entre 200.000 à 250.000 personnes dont la plupart sont en situation irrégulière. Par ordre d'importance, c'est l'Algérie qui vient en deuxième position, en dépit de l'expulsion dont ont été victimes plus de 45.000 Marocains en 1975²¹⁶.

²¹⁶ Certaines estimations (CERED) avancent le chiffre de 350.000 expulsés.

Globalement, et comparé à la population étrangère dans les pays du Golfe, l'effectif des Marocains paraît faible. En effet, en l'espace de quelques décennies, les pays du Golf ont connu des changements structurels radicaux dans la composition de la population et du marché de l'emploi. La main- d'oeuvre importée, originaire de quelque 200 pays, est devenue importante. Dans certains pays, les migrants constituent désormais la majorité de la population, comme le montre le tableau 5 retraçant les principaux indicateurs de la migration dans ces pays.

Tableau 5 : Principaux indicateurs de la migration dans les pays du Golfe

Pays	Emirats Arabes Unis	Arabie Saoudite	Qatar	Oman	Koweït	Bahreïn	Monde
Nombre d'immigrants en 2005 (en milliers)	3.211	6.360	636	627	1.668	295	190.633
Taux de croissance du nombre de migrants (2000-2005) %	6.8	4.3	6.5	0.7	3.7	3	1.5
Taux de migration en 2005	71.4	25.9	78.3	24.4	62.1	40.7	3.0
Taux de féminisation de la migration	27.8	30.1	25.8	20.9	31	30.9	49.6
Population en milliers en 2005	19 .043	24.573	0.813	2.567	2.687	0.727	6.464.750

Source: World Migrant Stock : The 2005 Revision. Population data base. <http://esa.un.org>

Si l'effectif des migrants dans les Pays du Conseil Consultatif du Golfe ne représente que 6,7% du stock migratoire mondial, cette migration se démarque par un dynamisme particulier et donc par :

- un taux de croissance élevé dépassant de plus de 4 fois le taux de croissance mondial aux Emirats (6,8%), le double au Bahreïn (3%). Oman est le seul pays où cette croissance est inférieure à la moyenne mondiale;
- un taux très élevé de la migration par rapport à la population autochtone qui va de 25,9% en Arabie Saoudite à 78,3% au Qatar;
- la faiblesse relative du taux de féminisation par rapport au taux mondial. Cette faiblesse s'explique par les contraintes liées à cette migration dans des pays conservateurs et la concentration de ces migrantes essentiellement dans le secteur des services et principalement les services domestiques. Les Marocaines sont toutefois fortement représentées dans cette migration féminine.

En plus de cette migration régulière, il existe dans les pays du Golfe une immigration illégale relativement importante, mais qui est difficile à évaluer. Ces immigrants illégaux sont soumis à une surexploitation effrénée de la part de leurs

employeurs qui profitent ainsi de leur fragilité juridique²¹⁷. Ils font périodiquement l'objet de mesures d'expulsion et sont passibles de payer des amendes s'élevant, par exemple, à 1000 rials en Arabie Saoudite.

1.1.2 La répartition régionale des migrants

Concernant l'origine régionale de la migration marocaine, les informations recueillies auprès du Consulat de Jeddah²¹⁸ indiquent qu'elle couvre pratiquement tout le territoire national, mais avec une prédominance des régions du Sud (Ait Melloul-Inezeggane, Agadir, Errachidia, Ouarzazate ...) et du Centre (Casablanca, Rabat, El Kelaa, Settat). On peut approcher cette répartition régionale à partir de la population inscrite au Consulat général du Maroc à Jeddah durant l'année 2006. Ainsi sur 3629 inscrits, 75% proviennent de la région de Souss-Massa-Darâa et quelque 6% du Haouz ; le reste est issu de différentes régions du centre du Maroc.

1.2 Les causes et les motivations de l'émigration vers les pays du Golfe

Le schéma explicatif du phénomène est assez complexe, l'acte d'émigrer est le produit de la conjonction de plusieurs facteurs internes dont les disparités économiques et l'instabilité de la croissance²¹⁹. Celle-ci évoluant en dents de scie, produit des effets déstabilisants au niveau du marché de l'emploi, elle pose ainsi avec acuité le problème de l'absorption des déficits d'offre d'emplois et la satisfaction de l'offre de travail additionnelle.

Si les causes économiques sont autant de facteurs d'émigration, l'idée d'émigrer peut ne pas se manifester chez des candidats potentiels. L'incubation du projet d'émigrer est souvent enclenchée sous l'effet d'autres facteurs d'attraction qui engendrent les mécanismes de l'émigration et provoquent un effet d'entraînement assurant ainsi le passage du stade de latence à celui de la concrétisation du projet. L'image de la réussite sociale qu'affiche l'immigré de retour au pays pendant ses vacances joue un rôle important dans la décision d'émigrer. Quittant le pays sous le poids de la misère, il prépare bien son retour.²²⁰

²¹⁷ Revue Al Amel Koweit N° 84 du 11-1-1980.

²¹⁸ Sur la base des inscriptions enregistrées en 2006.

²¹⁹ Sur les facteurs de la migration au Maroc, voir notamment : Eurostat : Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux. Rapport national-Le Maroc, préparé par Fadloulah.A, Berrada.A, et Khachani.M 2000. Voir également en collaboration avec Bachir Hamdouch : « les déterminants de l'émigration internationale au Maghreb ». In colloque organisé par l'Association Internationale des Démographes de Langue Française (l'AIDELF) sur le thème : « Les migrations internationales : observation, analyse et perspectives. Budapest 20-24 septembre 2004.

²²⁰ Aux EAU, la référence de la réussite est incarnée plus par les militaires : « ce qui m'a incité

Si ces facteurs générateurs et incitateurs entretiennent une forte propension à émigrer, celle-ci demeure stimulée également par des facteurs émanant des pays d'accueil (des facteurs d'appel). Il existe dans ces pays une forte demande de travail. Celle-ci répond, pour des raisons de coût et de flexibilité, aux besoins de secteurs comme les services, le bâtiment et l'informel.

De même, le «commerce des illusions» est une activité qui prend des dimensions dramatiques. Des réseaux structurés se sont formés au Maroc et dans les pays du Golfe, ils assurent leur service à des prix exorbitants (3000 \$ et plus) par recrutement. Ils promettent des emplois à des conditions avantageuses, salaires élevés, avantages sociaux, congé payé, billet d'avion etc. promesses souvent sans fondement²²¹.

Dans ces conditions et en dépit de la désillusion à laquelle peut être confronté l'immigré, le retour est une option à exclure. Celui-ci ne peut en aucun cas revenir au pays « les mains vides » et montrer à son entourage familial l'échec de son projet.» Le migrant s'acharne à dissimuler son échec »²²².

Pour sa part, le Maroc qui avait signé des accords de main d'œuvre avec certains pays du Golfe (Qatar le 17 mai 1981 et les EAU, le 22 décembre 1981) a toujours encouragé l'émigration des Marocains vers ces pays pour des raisons évidentes. Cela permet d'un côté de réduire la tension sur le marché de l'emploi et, de l'autre, faire bénéficier le pays des transferts effectués par ces migrants. Mais très peu de mesures sont prises pour protéger ces migrants des abus dont ils sont assez souvent victimes.

1.3 La situation des Marocains dans les pays du Golfe

1.3.1 Les secteurs d'emploi

Les Saoudiens comme les Emiratis n'acceptent pas en général le travail manuel. Birks et Sinclair évoquent la « faible motivation des Saoudiens qui se refusent au travail manuel » ce qui limite leur participation (à l'économie moderne) aux emplois militaires et quasi militaires et à l'administration gouvernementale. Cette défection explique cette situation paradoxale où coexistent une demande de travail à satisfaire et des taux de chômage en augmentation des autochtones qui

à émigrer ici, nous disait un migrant, c'est d'entendre souvent parler de tel militaire rentré au pays qui a acheté une ferme, tel autre un immeuble,... »

²²¹ Hafid Chakir & Jean Pierre Carson : la migration de l'Afrique du Nord aux pays du Golfe. Conférence sur la migration internationale dans le monde arabe. ESCWA 11-16 mai 1981.

²²² Certains migrants que nous connaissons au Maroc et que nous avons rencontrés dans ces pays ont tenu à dissimuler cet échec en s'habillant très correctement et en montrant des signes d'aisance matérielle, ce qui en réalité n'était pas vrai.

augmentent. Ce taux est estimé pour les Saoudiens à 15% en 2003.²²³ Il s'élève parmi les jeunes de 20-24 ans à environ 30%²²⁴.

Concernant la population marocaine employée, les indicateurs disponibles sont fournis par le Ministère de l'emploi marocain et portent sur les travailleurs munis de contrats visés par le ministère.

Tableau 6: Etat statistique des travailleurs émigrés selon les pays de destination (1958-2006)

Pays	1958-1968	1969-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2006	Total contrats visés par pays
Libye	8300	12775	20180	4986	274	46515
Irak	2	302	9450	509		10263
E.A.U		7	1938	937	5525	8407
Arabie Saoudite				2389	679	3068
Bahrayn				42	1590	1632
Koweït				428	1140	1568
S. Oman				62	805	867
Qatar		1	258	64	297	620
Jordanie		10	522			532
Tunisie				242	5	247
Yémen					60	60
Syrie					11	11
Total Pays arabes	8302	13095	32348	9659	10386	73790
Total contrats visés	79977	223906	107953	53504	56456	521796

Source : Ministère de l'Emploi

Des statistiques plus détaillées sont disponibles pour les années 1997 à 2006.

²²³ Arab News du 8 Janvier 2003.

²²⁴ MN du 7 janvier 2003.

Tableau 7:L'évolution des travailleurs marocains dans les pays arabes

Année	1997	1998	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Libye	399	211		45		26	172		1056
Arabie saoudite	20	16	275	208	149	20	20	1	719
E.A.U	135	187	707	707	1316	872	1000	618	6077
Syrie	1	1	4	4	3				13
Tunisie	1				3	1	1		6
Koweït	22	98	102	139	227	156	164	203	1398
S.Oman	11	7	11	205	569	11	2	1	843
Bahreïn	1	14	634	709	208	17	12		1611
Yémen			30	10	20				60
Qatar	22	18	94	48	60	18	26	11	365
autres			3	4	9	1			26
total	5599	4570	8111	9119	9862	8782	8548	7293	71464

Source : Ministère de l'Emploi

La répartition sectorielle de ces travailleurs couvre une gamme très variée de branches dans le secteur des services. Par ordre d'importance, viennent en premier lieu les services de l'hôtellerie, que ce soit l'animation nocturne « art et musique » ou le Management et les emplois subalternes, le commerce et les emplois dans l'administration (police, sécurité,...), la coiffure pour hommes et femmes et l'esthétique. Les nurses et les travaux domestiques occupent une bonne partie de l'emploi féminin ainsi que la couture, la décoration et les hôtesse de l'air. En dehors des services, les emplois les plus importants concernent l'agriculture, la mécanique, l'électricité et l'électronique.

Tableau 8: Répartition sectorielle par pays durant les sept dernières années 2000-2006

	E.A.U	Qatar	Koweït	Bahreïn	S.Oman	Libye	Syrie	Tunisie	yamen	Jordanie	Asaoudite	Autres	Total
Administration	638	29	137	5	38	1	7				7	6	868
Travaux domestiques	235	21	24		7	6					118	3	414
Coiffure	285	19	424		11						148	1	888
Esthétique	316	5	112		11			2			1		447
Educatrice	216	51	14		6	3					12		303
Commerce	1023	9	93	2	230		1				18	1	1379
Art et musique	125	3	9	1519	387						2		2046
Hôtellerie	1376	59	103	16	85	32	1			1	75	10	1759
Enseignement	12	1			1								14
Hôtesse de l'air	38	11	9	39	6				60				163
Ouvrier	691	50	119	5	15	231	1	1			232	2	46566
Coupe et couture	219	45	44	2	6		1	2			44	1	364
Décoration	35	1	10		1						5		52
Agriculture	40		5	1		1					1		857
Electrique/Electro	41		9								6		56
Sport	35		13	1							4		53
Photographe	4												4
Agent de sécurité	65		2										67
Mécanique	98	2	4								7		111
Métallurgie	7												7
Tech pro dentaire	1												1
Pharmacie	1												1
Cadres Sup	10	2	2										14
Journaliste	2		1										3
Bijoutier	3												3
Informatique/com	9		6		1								16
Total	5525	308	1140	1590	805	274	11	5	60	1	680	24	56456

Source : Ministère de l'Emploi

Ces données demeurent approximatives et partielles puisqu'elles ne concernent que les travailleurs dont les contrats ont été visés par le Ministère de l'Emploi et ne fournissent pas d'informations complémentaires comme la répartition sectorielle pour les 1354 ouvriers.

Force est de constater cependant que les secteurs investis laissent apparaître une prédominance de l'emploi féminin, en particulier aux EAU où, selon les estimations recueillies auprès du Consulat et à travers les entretiens avec les membres de la communauté marocaine interrogés, la part de l'emploi féminin se situe autour de 70%. La plupart du temps, les contrats délivrés ne correspondaient pas à l'activité indiquée dans le contrat et souvent ces femmes sont victimes de réseaux de prostitution. Cette forte présence dans les services domestiques (nurses, femme de ménage,...) et dans la prostitution équivaut à une exportation, d'un côté, de la tendresse et, de l'autre, des services sexuels.

Cette importance de l'emploi féminin s'explique par les facteurs suivants :

- L'accès, après le « boom pétrolier », de larges couches de la population des pays du Golfe à des services tels ceux dispensés par les femmes de ménage, les gouvernantes, les nurses et les accompagnantes, emplois réservés exclusivement aux femmes. Toutefois, il convient de préciser que les conditions dans lesquelles travaillent les femmes domestiques sont parfois inhumaines, ce qui semble dissuader les autres ressortissantes des pays arabes à occuper ces postes qui demeurent convoités ainsi par les Asiatiques et les Marocaines.
- L'interdiction faite aux femmes autochtones, dans les pays du Golfe d'exercer certaines activités (particulièrement dans les services hôteliers).
- De même, certaines fonctions, sans être interdites, sont sanctionnées socialement.

Par conséquent, les énormes besoins en main- d'œuvre sont excessivement satisfaits par le recours à la main- d'œuvre étrangère sans que des efforts particuliers soient faits pour recruter la force de travail féminin autochtone²²⁵.

Par ailleurs, cette répartition sectorielle permet de relever aussi que les emplois occupés correspondent assez souvent à des emplois qualifiés. C'est une des caractéristiques de la migration marocaine à destination des pays du Golfe. En effet, dans ces pays, le recours aux étrangers ne se limite pas à la main-d'œuvre non qualifiée, puisqu'à côté des firmes multinationales européennes et

²²⁵ Philippe Fargues : Réserve de main- d'œuvre et rente pétrolière. Etude démographique des migrations du travail vers les pays arabes du Golfe .Beyrouth. CEMOC. 1980.

américaines, des milliers de petits et moyens entrepreneurs, en majorité originaires des pays arabes, ont contribué à la construction d'une infrastructure moderne dans différents secteurs.

Les données rapportées par le tableau 10 corroborent celles recueillies auprès du Consulat Général du Maroc à Jeddah et qui indique, pour l'année 2006, la répartition des travailleurs marocains dans les régions couvertes par ce consulat.

Tableau 9 : Répartition de l'emploi des Marocains par catégories socioprofessionnelles

Profession	Nombres d'inscrits	Profession	Nombres d'inscrits
Ouvrier	1151	Technicien	23
Coiffeur	387	Gouvernante	17
Plâtrier	310	Hôtelier	16
Femme de ménage	207	Employé	14
Chauffeur	171	Hôtesse	14
Boucher	5	Modéliste	14
Couturier	104	Educateur	13
Cuisinier	70	Plombier	11
Etudiant	64	Comptable	8
Menuisier	61	Opticien	8
Pâtissier	47	Entraîneur sportif	8
Décorateur	40	Ingénieur	7
Maçon	36	Soudeur	7
Electricien	35	Boulangier	7
Peintre	31	Commerçant	6
Vendeur	30	Directeur	6
Mécanicien	27	Sans profession	116

Source : Consulat Général du Maroc à Jeddah

Mais à côté des emplois moyens ou de bas de gamme, existent d'autres emplois plus qualifiés tels 3 hommes d'affaires, 3 médecins, 3 interprètes, 3 agents commerciaux, 2 chercheurs, 1 architecte²²⁶,....

²²⁶ Parfois des diplômés universitaires occupent des postes sans rapport avec leur profession. Nous avons eu l'occasion de rencontrer un licencié es Lettres travaillant comme coiffeur à Jeddah.

Aux EAU, 90% de la main-d'œuvre immigrée se concentre dans trois des 7 principautés : Abou Dhabi, Doubaï et Charika. Sur la base des estimations recueillies localement, 30% des migrants sont de sexe masculin et 70% de sexe féminin dont la moitié opèrent dans les services nocturnes et les réseaux de prostitution²²⁷. Les efforts déployés par les services de police de l'aéroport Mohammed V de Casablanca pour contrôler ce trafic sont détournés par le recours à des itinéraires insoupçonnés, tel le passage par Tunis, Damas ou Istanbul, destinations ne requérant pas de visas.

Aux EAU, l'estimation de la répartition de l'emploi par secteur sur la base de l'enquête menée sur place est la suivante : 60% travaillent dans la restauration et les hôtels ; 15% dans la sécurité (police et armée)²²⁸ ; 25% sont indépendants : petits métiers : plâtriers, commerçants, mécaniciens,...

L'échantillon que nous avons interrogé (une soixantaine de personnes) est révélateur de cette diversité sectorielle des emplois. Il compte des hommes d'affaires²²⁹ et des cadres travaillant dans différents secteurs : un ingénieur agronome, un ingénieur topographe, un ingénieur en eau, un juge, un traducteur, un responsable de la sécurité, un directeur de banque, un enseignant, une femme d'affaires, un technicien de la télévision²³⁰, des artisans, des travailleurs dans la restauration et l'hôtellerie, etc.

1.3.2 Les problèmes d'intégration

Afin de comprendre les difficultés d'intégration dans les pays du Golfe, il convient de rappeler le contexte des mutations vécues par ces sociétés. Celles-ci présentent l'image de sociétés bédouines brutalement arrachées à la pauvreté et à ses traditions ancestrales de sobriété pour être propulsées dans l'ère de la modernité et de l'abondance. Ce choc a produit deux clivages très importants :

-L'un interne, la rente pétrolière ayant engendré l'émergence à l'intérieur de la population locale d'un système de stratification basé essentiellement sur la distance à l'égard des sphères du pouvoir.

-L'autre, juridique consacrant des discriminations entre nationaux et étrangers et

²²⁷ Une des plus célèbres boîtes de nuit de Dubaï est tenue par un Marocain : 90% des filles qui y travaillent sont marocaines.

²²⁸ Où environ 80% du personnel sont des étrangers.

²²⁹ Les hommes d'affaires au nombre d'une centaine sont concentrés surtout à Dubaï.

²³⁰ Certains professeurs ont accédé à de hautes responsabilités tel le vice président de l'Université de Ajmane pour les Sciences et la Technologie.

accordant aux nationaux deux principaux privilèges :

- l'accès à la redistribution de la rente sous des formes diverses²³¹, et
- la possibilité d'être kafil, donc de prélever une part sur les revenus des étrangers (voir infra)

Les rapports de classe sont donc quasiment extra-territorialisés, la société locale est régie plus par des rapports de distribution que par des rapports de production²³². La situation est plus complexe en Arabie saoudite où la division sexuelle du travail et de l'espace (public/privé) correspond à une certaine conception de l'Islam.

Dans ce contexte, la migration est perçue comme « un mal nécessaire ». Cette perception est vécue sous le signe du paradoxe du rejet sociétal et de l'appel économique ; elle crée dans ces pays de nouvelles formes de solitude, d'enfermement et de ségrégation.

Les conditions de vie dans les pays du Golfe sont en général très difficiles. Le climat est très dur et l'environnement social est en général peu accueillant. Souvent, le travailleur ignore cela comme nous l'ont confirmé des migrants marocains et comme en témoigne l'échec de l'expérience menée par une centaine de Marocains recrutés pour travailler dans le secteur agricole en Arabie saoudite et qui étaient contraints, face aux difficultés rencontrées, de rentrer chez eux.²³³

Le migrant est confronté à des discriminations diverses: salaires, horaires de travail, inexistence de couverture médicale... La différenciation en termes de salaires sont parfois flagrantes : à qualification égale et pour un même travail, les salaires sont extrêmement variables d'une nationalité à une autre²³⁴ ; les différenciations sont très importantes entre ressortissants occidentaux et asiatiques, avec comme niveau intermédiaire les migrants originaires des pays arabes. L'inexistence de syndicats ou d'autres voies de recours contre les discriminations subies rend ces migrants particulièrement vulnérables.

²³¹ Par exemple aux EAU, gratuité totale de l'Eau, et de 50% de la consommation d'électricité,...

²³² A titre anecdotique, lors d'un entretien qu'on a eu avec un entrepreneur marocain aux EAU, ce dernier nous a expliqué que selon un homme d'affaires émarati, les deux ronds de la keffa signifient deux zéros entre lesquels, il faut tirer un trait pour indiquer le pourcentage.

²³³ Hafid Chakir&Jean Pierre Carson : La migration de l'Afrique du Nord aux pays du Golfe, op.cit.

²³⁴ La concurrence est très forte sur le marché du travail entre les Marocains et les Asiatiques qui acceptent parfois aux EAU des salaires mensuels ne dépassant pas les 550 dirhams et en Arabie Saoudite 600 rials.

La précarité des conditions de vie²³⁵ est aggravée par la tendance à l'alignement de certains salaires sur ceux en vigueur au Maroc (l'équivalent de 1500 dirhams marocains pour les employées dans les services domestiques, 2000 dirhams pour les garçons de café),... Il n'y a pas de salaire minimum légal ; le salaire moyen tourne autour de 1200 à 1500 riyals soit environ 3000 dirhams. Compte tenu du recul du taux de change du riyal par rapport au dollar, la constitution d'une épargne devient difficile. Aux EAU, les salaires des Marocains peuvent aller de 1000 dirhams à des salaires très élevés pour les cadres. La loi sur le travail promulguée en 1980 recommande à l'Etat de fixer un SMIG ; mais après plus de 26 ans, aucune décision n'a été prise à ce sujet.

Les migrants sans qualification obtiennent rarement des contrats pour leur recrutement²³⁶. L'embauche s'appuie plus sur des promesses orales que sur un support juridique. En conséquence, les migrants ne bénéficient pas de couverture sociale. Si un employé tombe malade ou s'il s'absente pour des raisons familiales, la journée est souvent défalquée du salaire. La sécurité sociale n'existe en effet que pour les cadres²³⁷.

La situation est particulièrement critique pour les femmes travaillant dans les services domestiques :

- Ces migrantes sont souvent victimes de réseaux où sont impliqués des Marocains et des citoyens locaux, qui leur font miroiter, moyennant une commission qui peut atteindre jusqu'à 30.000 dhs, de fausses promesses.
- Les salaires se situent en général autour de 1500 dhs marocain, ce qui ne permet pas de constituer une épargne, salaire pour lequel une demande non satisfaite existe au Maroc (dans les grandes villes).
- La surexploitation de ces migrantes soumises à différents abus et réduites à « l'esclavage » selon les témoins que nous avons pu rencontrer : elles travaillent jusqu'à 14 ou 16 h par jour²³⁸. Cette situation provoque assez souvent des

²³⁵ Les avantages qui existaient auparavant sont progressivement grignotés : aux EAU, par exemple, le migrant pouvait, avec un forfait de 50 dirhams, bénéficier de soins médicaux dans les hôpitaux quel que soit le cas ; simples soins ou même opération chirurgicale.

²³⁶ Revue du travailleur. Koweït N° 84 du 1-11-1979.

²³⁷ Une expression revient souvent quand les migrants sont interrogés sur leur salaire : le salaire est « mahdoud » ou maatouh (limité et coupé).

²³⁸ Nous rapportons à ce propos ce témoignage de deux femmes à qui une intermédiaire avait promis un salaire mensuel de 4000 dh pour un travail de domestique en Arabie Saoudite, mais qui se sont retrouvées avec un salaire de 1000 dh et sans passeport parce que la kafila, une dame qui appartient à une famille influente, refusa de le leur délivrer. Quand elles ont été confrontées à la réalité, elles ont dû s'enfuir pour rejoindre le Consulat marocain. L'une d'elles (accompagnante de la dame) travaille sans cesse jour et nuit, elle n'est même pas autorisée à dormir

traumatismes psychologiques qui marqueront à vie la jeune migrante dont le seul espoir devient, selon certains témoignages, le retour au pays. Même si, comme on l'a dit, le retour n'est pas une option retenue dans des cas d'extrême précarité, ce souhait est formulé.

- Des personnes interviewées reprochent aux autorités marocaines de laisser s'expatrier ces jeunes migrantes pour travailler dans des conditions inhumaines. Elles affirment que le Maroc est pratiquement le seul pays arabe à autoriser cette forme de migration humiliante.

Le mariage mixte est assez répandu entre Marocaines et Saoudiens et éventuellement d'autres nationalités. Compte tenu de l'image négative de la femme marocaine travaillant en Arabie Saoudite, certaines femmes cherchent à se marier pour échapper à cette image. Le mariage des Marocains avec des Saoudiennes est rare et implique souvent de hauts cadres, mais dans le cas de ce mariage mixte, c'est la femme saoudienne qui devient le kafil de son mari. Dans les deux cas, il faut une autorisation du Ministère de l'Intérieur.

La nationalité est difficile à obtenir. Un nouveau code de la nationalité est promulgué prévoyant l'octroi de celle-ci sous certaines conditions dont les plus importantes sont : un diplôme de haut niveau, dix années de résidence et un membre de la famille de la nationalité saoudienne.

Aux EAU, la nationalité est également difficile à obtenir, elle n'est octroyée que par les hautes autorités du pays et dans des cas particuliers. On y compte environ 7000 cas de mariages mixtes selon les estimations des autorités consulaires ; la majorité entre Marocaines et autochtones. Dans une moindre mesure, ces mariages sont contractés avec des Syriens, des Egyptiens, des Jordaniens, des Palestiniens ou des Libanais.

parce que la dame souffre d'insomnie. Elle doit l'attendre jusqu'à 3h du matin, heure à laquelle elle rentre chez elle ; elle doit être près de son lit pour lui masser ses pieds jusqu'à ce que la dame s'assoupisse ; elle doit être disponible dès que la dame se réveille. Cette migrante a parlé de suicide si on l'oblige à travailler dans ces conditions infrahumaines. Elle veut rentrer chez elle au Maroc...

Tableau 10 : Actes de mariage contractés par des Marocains dans quatre Emirats des EAU (2002-2004)

Année	2002		2003		2004	
	Citoyens	Citoyennes	Citoyens	citoyennes	Citoyens	Citoyennes
Tribunal de Ajman	2	14	4	34	3	17
Tribunal de Charika	6	57	4	53	5	50
Tribunal Al Ain	2	19	5	21	10	21
Tribunal de AL Foujaira				5	1	5

Source : Ambassade du Maroc à Abou Dhabi

Tableau 11 : Actes de mariage contractés par des Marocains dans l'Emirat d'Abou Dhabi (2002-2004)

Année	Marocains avec Emiraties	Marocains avec Autres nationalités	Marocains avec Marocaines	Marocaines avec Emaratis	Marocaines avec Autres nationalités
2001		6	8	60	34
2002		3	13	81	32
2003	1	6	14	111	62
2004	1	11	12	91	71
Total	2	26	47	343	199

Source : Ambassade du Maroc à Abou Dhabi

Aux EAU, le mariage des nationaux avec des étrangères et plus encore avec des Marocaines est assez fréquent, ce qui accentue le taux de célibat féminin et attise, par conséquent, le ressentiment des filles du pays en particulier à l'égard des Marocaines. Ce ressentiment est amplement partagé par les filles saoudiennes, elles se plaignent de ces étrangères qui viennent « voler leurs hommes ».

Le mariage des Marocains avec des femmes émiraties est très rare (4 cas connus au niveau de l'Ambassade d'Abou Dhabi). Le mariage ne peut avoir lieu que sur autorisation du Cheikh, chef de l'Etat. S'il se contracte en dehors de cette autorisation, il est passible d'une lourde sanction qui peut aller jusqu'au retrait de la nationalité de la femme.

Le regroupement familial est une grande discrimination vécue par les migrants mariés qui laissent leurs femmes²³⁹ au pays et qui n'ont le droit de les voir qu'une fois tous les deux ans. Le regroupement n'est autorisé que pour certaines professions percevant des salaires élevés.

Pour ceux qui réussissent à ramener leurs familles ou qui se marient dans le pays d'accueil, se pose alors le problème de la scolarisation des enfants. Les écoles publiques au-delà du primaire sont en général interdites aux non nationaux et le coût de l'école privée est élevé : environ 1000 rials, soit plus de 2000 dhs par mois. Ces Marocains vivant dans les pays du Golfe revendiquent la création d'une école marocaine à l'instar d'autres pays moins bien lotis que le Maroc comme le Bangladesh ou le Soudan.

Le loyer est devenu exorbitant en particulier aux EAU, où il devient difficile de louer un appartement, mais tout au plus, comme nous l'ont confirmé nombre de migrants marocains, une pièce dans une maison²⁴⁰. Et même sans répondre aux besoins et aux conditions d'une meilleure reproduction de la force de travail, le loyer absorbe une grande part du salaire.

Aux EAU, selon la loi n° 13 sur la sécurité sociale, l'aide sociale profite uniquement aux personnes de nationalité émiratie résidant aux EAU. Cette exclusion des migrants marocains a poussé la partie marocaine à proposer un projet de convention de sécurité sociale fondée sur les principes suivants :

- Egalité de traitement des citoyens des deux pays concernant l'application de la législation en matière de sécurité sociale ;
- Maintien des droits acquis dans le cadre de la législation en vigueur des citoyens des deux parties ;
- Cumul des périodes de sécurité effectuées par les citoyens des deux parties dans le cadre des législations en vigueur dans les deux pays ;
- Transfert des bénéfices d'une partie à l'autre partie contractuelle (moutaâhid).

Ce projet n'a pas encore eu de suite. Par contre un projet local de l'Assurance Santé devait entrer en vigueur en janvier 2007, impliquant une cotisation annuelle des migrants.

²³⁹ La frustration est en fait vécue par le couple. Nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec un migrant dont la femme menace de demander le divorce si la situation persiste ainsi.

²⁴⁰ A Abou Dhabi, une femme a loué à 2000 dirhams émiratis une chambre dans une maison, soit plus de 5200 dh marocains.

En général, dans les pays du Golfe, le migrant licencié, démissionnaire ou dont le contrat est arrivé à expiration sans être renouvelé, est privé du droit de résider dans le pays et doit donc obligatoirement le quitter. C'est ce qu'on appelle la loi de la privation. Aux EAU, la loi promulguée en 1983 oblige le migrant à quitter le pays à l'expiration de son contrat pour une période d'au moins 6 mois avant d'avoir la possibilité de revenir au pays. S'il ne quitte pas le pays, l'amende prévue est de 100 dirhams par jour. Bahreïn est le seul pays de la région qui, en mars 2005, avait supprimé cette loi²⁴¹.

Concrètement, si le contrat n'est pas renouvelé, deux cas se présentent pour le salarié :

- soit réussir à avoir une attestation de renoncement à la kafala de la part de l'employeur adressée au Ministère de l'immigration et des passeports émarati qui l'autorise à chercher dans le délai d'un mois un autre kafil ,
- sinon, c'est le retour au pays et l'interdiction de retourner travailler aux EAU pendant six mois.

Néanmoins, les migrants sont contraints de rester après l'expiration de leur contrat parce que souvent l'objectif pour lequel ils ont émigré n'a pas été atteint ; ils vivent alors dans la clandestinité avec l'espoir de concrétiser cet objectif. En fait, nombreux sont les migrants qui désireraient rentrer, mais l'impact psychologique, la peur de l'échec, la pression de l'entourage et du contrôle social sont dissuasifs. Ils vivent toujours avec l'espoir d'épargner au moins de quoi acheter une maison au Maroc.

- La carence des voies de recours et l'absence de cadres de revendication comme les syndicats condamnent les migrants à une extrême précarité²⁴². Selon les législations en vigueur, les syndicats ainsi que les négociations collectives sont interdits en Arabie Saoudite et aux EAU. Toutefois, dans ce dernier pays, le Ministre de l'intérieur a déclaré récemment que son pays s'apprête à promulguer une loi autorisant la création d'un seul syndicat ainsi que l'autorisation des conventions collectives²⁴³.

Cette décision fait partie d'un ensemble de mesures prises notamment à la suite de la publication du rapport de Human Right Watch qui a interpellé le

²⁴¹ <http://www.aljesr.nl/economics>.

²⁴² Ces conditions ont commencé à provoquer certaines réactions revendicatives de la part des migrants comme aux EAU où des grèves ont été déclenchées dans le secteur de la construction pour protester contre le retard dans les paiements des salaires de la part de certaines sociétés. Même les autorités consulaires n'arrivent pas toujours à faire entendre la voix de la loi face aux abus de différentes sortes dont sont victimes des citoyens marocains en particulier en Arabie Saoudite.

²⁴³ Aljaziranet du 31-03-2006.

Gouvernement des EAU. Ces mesures visent à améliorer les conditions de vie des migrants et à instaurer notamment un système d'assurance maladie pour tous les travailleurs dans ce pays. A cet égard, il a été décidé la création d'un corps de 2000 inspecteurs de travail dont la mission est de contrôler dans tous les Emirats les lieux de travail et les lieux d'habitat des ouvriers²⁴⁴.

Enfin, il convient de signaler que les migrants marocains ont des difficultés à s'intégrer dans les sociétés du Golfe en dépit des efforts dont ils font preuve ; ils parlent le dialecte local et s'habillent parfois comme les autochtones. C'est le cas de la majorité des femmes. Ils font des efforts pour s'adapter aux us et coutumes locaux. Cela semble produire peu d'effet puisque la migration en général est perçue, dans le discours médiatique comme dans le discours politique, comme un coût occultant tout l'apport de la migration au développement et à la prospérité de ces pays qui vivaient il y a moins d'un demi siècle dans une précarité extrême. La caricature cynique publiée par un journal d'un des pays du Golfe et qui compare les richesses du pays à un fromage et la migration à une souris est très révélatrice²⁴⁵.

Dans ces pays, les migrants continuent de souffrir de discriminations institutionnalisées. A cet égard, il convient de signaler qu'en plus des privilèges que représente pour les nationaux l'accès aux services et aides de l'Etat, il en est un autre qui définit les rapports entre nationaux et étrangers, c'est le sponsor ou sponsorship, dit localement kafala.

1.4 La Kafala : une institution unique et inique²⁴⁶

Le principe de base de cette institution est qu'aucun étranger ne peut séjourner ou travailler dans un pays du Golfe sans la protection et la caution d'un citoyen du pays; tout étranger quelle que soit sa position sociale a besoin

²⁴⁴ Voir Al- KHALIJ(EAU) du 8 novembre 2006.

²⁴⁵ Même si le journaliste en question s'est excusé par la suite, cette idée devient récurrente parfois même chez des responsables politiques. Nous avons eu l'occasion de réagir en tant qu'expert à un discours du ministre du travail de l'un des pays du Golfe qui, dans l'enceinte de la Ligue Arabe s'est lancé dans un discours culpabilisant les migrants, les accusant d'être à l'origine d'une hémorragie des richesses de son pays. Il a commencé son discours en disant : « Le malheur des uns fait le bonheur des autres », ce qui dénote une méconnaissance totale de l'apport de la migration au développement et à la prospérité de son pays.

²⁴⁶ Sur l'institution du Kafil, voir notamment :

- Elisabeth Longuenesse : Les migrants dans la structure sociale des pays du Golfe. In Migrations et changements dans l'Orient Arabe. Centre d'Etudes et de recherches sur le Moyen Orient contemporain. Beyrouth 1985.

- Gilbert Beauge : «*La kafala : un système de gestion transitoire de la main-d'oeuvre et du capital dans les pays du Golfe*». Revue Européenne des Migrations Internationales, Volume 2, Numéro 1. 1986.

de la garantie d'un kafil. L'exercice de toute activité salariée ou non salariée est soumise à l'autorisation de ce kafil, ce qui signifie aussi l'interdiction de posséder sa propre boutique, son atelier ou même tout instrument de travail de type moyen de transport, engin ou machine d'une certaine importance. Tout sera inscrit au nom du kafil, propriétaire légal.

Aucun étranger ne peut être propriétaire ou entrepreneur, si ce n'est sous la forme d'une participation minoritaire au capital, avec cependant, dans certains cas, quelques restrictions comme au Koweït où le kafil doit en principe travailler dans le même secteur que l'entreprise ou l'artisan auquel il prête son nom.

D'un point de vue strictement juridique donc, tout étranger présent dans un pays du Golfe est obligé d'avoir un kafil qui est sa caution vis-à-vis des autorités et dont le nom doit apparaître dans son dossier au service de l'immigration. Inversement, il suffit d'être citoyen du pays pour avoir le droit d'être le kafil d'un ou plusieurs étrangers, pour avoir le droit de propriété, d'embauche,...

Tel est le principe ; la réalité est évidemment plus complexe. Si tous les étrangers ont conformément à la réglementation en vigueur un kafil, le rapport qu'ils entretiennent ou non avec lui est extrêmement variable selon les cas. Si tous les citoyens peuvent être kafil, tous ne le sont pas et tous ceux qui le sont n'en tirent pas le même profit. Mais dans certains cas, l'affaire est très lucrative comme en Arabie Saoudite, où le kafil peut disposer d'un stock de visas plus ou moins important selon son importance et son influence. Il peut donc être kafil d'autant d'entreprises et de sociétés dans les limites des visas dont il dispose. Cette institution joue ainsi le rôle que devrait jouer les agences d'emploi interdites dans les pays du Golfe. Cette institution est parfois source de fraude, comme par exemple, la création de sociétés fictives dans le seul but de bénéficier de la rente d'importer de la main-d'œuvre (des cas sont signalés aussi aux EAU).

Mais les petits sponsors peuvent tirer aussi de plantureux profits. Profitant de l'autorisation qu'ils ont d'importer de la main d'œuvre pour deux ou trois ateliers ou boutiques en leur nom, ils importent en surnombre et s'adonnent à un véritable trafic en louant ces travailleurs à la journée sur le marché, en échange d'une part de leur salaire.

Cette institution constitue, par conséquent, un obstacle à toute forme de rationalisation de la gestion du marché de l'emploi dans la mesure où le privilège des « free visas » dont bénéficie le kafil lui permet d'importer une main d'œuvre qui ne répond pas forcément aux besoins du marché de l'emploi. Son souci demeure le profit qu'il peut en tirer. L'interdiction des agences d'emploi dans les pays du Golfe renforce ces privilèges.

Cette institution consacre le clivage nationaux -étrangers. En fait, la kafala, système qui a été créé à l'origine pour organiser le marché du travail et contrôler les flux des migrants a vite dérapé ; au lieu de susciter une réelle relation de protection- collaboration entre un citoyen du pays dont l'hospitalité est l'une des valeurs culturelles séculaires et un hôte étranger, elle est devenue assez souvent le moyen d'un prélèvement sur l'entrepreneur, l'artisan et le travailleur.

C'est surtout dans le secteur artisanal que l'institution du sponsor fleurit et qu'elle révèle de manière caricaturale la nature du rapport social qu'elle sous- tend : l'appropriation « gratuite » d'une part du produit d'un travailleur étranger qui est plus ou moins grande selon le rapport de force entre le kafil et le migrant. C'est un rapport d'exploitation unique et inique ne relevant d'aucun modèle connu ; ce n'est pas la détention des moyens de production ou du capital qui détermine les rapports de production, mais c'est la citoyenneté qui apparaît comme un privilège donnant accès à un certain nombre de « droits ».

Tout en étant extrêmement inégalitaire, cette forme de redistribution permet à la majeure partie de la population de vivre en marge de l'activité productive sociale et de considérer les revenus qu'elle peut tirer d'un emploi salarié ou d'un travail artisanal comme secondaires, ceci grâce à la rente que lui assure l'Etat sur la base de sa citoyenneté.

Le kafil dispose en outre d'autres droits sur le migrant comme la confiscation de son passeport, l'interdiction de changer d'emploi ou de kafil ou encore de se déplacer et de voyager sans son autorisation.²⁴⁷

Ainsi, le migrant se trouve réduit dans certains cas à une condition d'esclavage²⁴⁸. Ce système constitue une entrave et une transgression aux dispositions des conventions et traités internationaux notamment l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme sur la liberté de circulation²⁴⁹.

En réaction à ces rapports extrêmement inégalitaires, plusieurs conférences internationales, rapports et études ont recommandé la suppression du système

²⁴⁷ Al kafil dans le marché du travail des pays du Golfe, 10 avril 2005, voir : <http://www.aljesr.nl/economics>.

²⁴⁸ Par exemple, le fait que le kafil détient le passeport du migrant constitue une très grande entrave à sa liberté de circulation. En cas d'urgence, ou de décès par exemple d'un parent au Maroc, le migrant n'a pas la possibilité de rentrer dans son pays si le kafil n'est pas joignable, par exemple s'il est en voyage.

²⁴⁹ Voir <http://www.aljesr.nl/economics>.

des kafils. Néanmoins, les défenseurs du système pensent que sa suppression va engendrer un afflux très important de migrants avec toutes les conséquences négatives aux niveaux économique et social²⁵⁰. Afin de lutter contre les abus, Maitae Chamissi, professeur à l'université Al Ain à Abou Dhabi propose que les administrations gouvernementales des pays du Golfe assument ce rôle de kafil au lieu des personnes physiques et morales en veillant aux droits et obligations des migrants et en évaluant les besoins du marché de l'emploi. Afin de financer le fonctionnement du système, elle propose d'instituer une taxe payée par les migrants à l'occasion du renouvellement chaque année de leur carte de séjour.

1.5 Les politiques migratoires locales

En réalité, il n'existe pas de politique migratoire formelle dans les pays du Golfe, mais une panoplie de dispositifs et règlements pris séparément depuis le milieu des années 70 pour organiser les flux. Il n'existe pas non plus de coordination dans ce domaine entre ces pays, ce qui explique l'inexistence d'une base de données sur les besoins du marché de l'emploi dans la région et d'un effort collectif de maîtrise des flux migratoires.

Le concept d'immigré n'est pas reconnu dans ces pays. Les étrangers sont considérés comme des résidents provisoires « des wafidine » (ceux qui viennent d'ailleurs), formule proche de celle utilisée en Allemagne : *gastelbeiter* (travailleur invité). Comme le confirme le chef de l'Etat Khalifa Ben Zaïd Al Nahiane : « La main d'œuvre exerçant aux EAU ne peut être considérée comme une main- d'œuvre immigrée parce qu'elle travaille pour une période temporaire et avec des contrats de travail fixes ; c'est la raison pour laquelle, on ne peut leur appliquer littéralement les lois en vigueur dans les pays occidentaux »²⁵¹, idée qui a été confirmée par le Ministre de l'Intérieur devant l'Assemblée Générale des Nations Unies à l'occasion de la session organisée sur le thème de migration et développement²⁵².

En dépit de l'évolution de la question dans un contexte international en mutation, la carence dans le traitement de la question a persisté, empêchant ces pays d'élaborer une politique commune en la matière et de définir une vision stratégique commune.

²⁵⁰ Sur l'impact supposé négatif de la migration, voir <http://www.ala7rar.net> : la main d'oeuvre étrangère un danger inévitable 2005

²⁵¹ Interview au journal *Akhbar Al Arabe* du 21 novembre 2006

²⁵² *Al Ittihade* du 16 septembre 2006

La migration est toujours traitée sous le signe du provisoire alors que la réalité est têtue. Les besoins en force de travail sont croissants et constamment satisfaits par l'immigration. Des migrants résident et travaillent depuis plusieurs années, voire même plusieurs décennies dans ces pays. Dans le cas des EAU, par exemple, et selon le recensement de 1995, 48% des migrants sont dans le pays depuis plus de 6 ans²⁵³.

Dans ces sociétés, l'histoire de la migration commence principalement avec l'augmentation du prix du pétrole. Au départ, les migrants arabes étaient très bien accueillis à cause de la communauté de langue et de culture. Puis les responsables de ces pays ont commencé à traiter ces migrants avec une certaine appréhension, voire même une suspicion par crainte de diffuser les idéologies révolutionnaires en vogue dans les années 70 et le début des années 80²⁵⁴.

Cette attitude méfiante s'est accentuée après les deux guerres du Golfe. En dépit des besoins croissants en main d'œuvre étrangère, il n'existe pas de préférence pour le recrutement de la main d'œuvre arabe, sauf celle prévue par le code du travail du Qatar et la décision prise par les EAU en 1980 de réserver 30% du marché de l'emploi à la main- d'œuvre arabe. Ce dernier pays a pris des mesures dans ce sens, dont notamment la conclusion de conventions avec le Maroc, la Tunisie et le Soudan afin de recruter dans ces pays. Mais cette politique n'a jamais été appliquée²⁵⁵. Selon Girgis, durant les 5 années (2003-2007) le nombre de migrants arabes appartenant à d'autres pays que les pays du Golfe devrait se réduire de 485.000 contre seulement 361.000 pour les Asiatiques²⁵⁶.

Les pays du Golfe ont décidé en 1995 de réduire la main d'œuvre- immigrée. Parmi les mesures prises, des sanctions plus sévères à l'égard de ceux qui y résident en situation irrégulière ou ceux qui travaillent pour un autre employeur que leur kafil et la réduction du séjour autorisé de la main d'oeuvre immigrée comme c'est le cas, par exemple aux EAU, à 5 ans.

Afin d'inciter les migrants irréguliers à quitter le pays, des périodes de clémence ont été décrétées, les autorisant à quitter le pays sans poursuites judiciaires et

253 محمد ديتو ادارة سياسات العمالة المهاجرة في دول مجلس التعاون الخليجي، مخاطر و فرص، ورقة مقدمة في اجتماع الخبراء حول الهجرة الدولية و التنمية في المنطقة العربية، التحديات و الفرص، الاسكوا دائرة الشؤون الاقتصادية و الاجتماعية، بيروت 15-17 مايو 2006.

254 A. Kapisbzewski, Arab Labour Migration to GCC Countries: Regional Conference on the Arab Migration in Globalized World, Cairo, Sept 2003.

255 A. Kapisbzewski, Arab Labour Migration to GCC Countries. In Op.Cit

256 Idem.

sans amende. Ce qui radicalise cette attitude à l'égard de la migration, c'est la peur d'être absorbé par les étrangers. La suspicion est plus forte à l'égard de la migration arabe, en particulier après la première guerre du Golfe. La préférence pour la main d'œuvre- asiatique explique la croissance importante de cette migration. Les Arabes qui constituaient, en 1975, 72% des migrants dans les pays du Golfe n'en constituaient plus que 25 à 29% en 2002 ; et dans un pays comme l'Arabie Saoudite, ce taux a baissé de 91% à environ 37 à 43%. Le recours à la main- d'œuvre asiatique est justifié, par ailleurs, par son coût bas, sa docilité et sa productivité élevée.

La 2ème guerre du Golfe a accentué l'asiatisation de la migration suite à l'expulsion de plus de 1,5 million de migrants originaires du Yémen (dont 1 million de l'Arabie Saoudite) de 200.000 Jordaniens, 150.000 Palestiniens et 158.000 Egyptiens du Koweït. Les manifestations de soutien à Saddam Hossein, qui ont eu lieu au Maroc, ont eu un effet négatif sur l'opinion publique dans les pays du Golfe. La réaction officielle n'a été atténuée que grâce aux bonnes relations entretenues au niveau officiel par le Maroc avec les gouvernements de ces pays.

Mais globalement, cette politique est menée sous le signe du paradoxe : « le besoin en main d'œuvre et le non désir des étrangers » Cette peur d'être absorbé par les étrangers s'explique par le fait que les pays du Golfe enregistrent les taux de migration les plus élevés au monde : en 2002, 12,5 millions sur une population autochtone totale de 32,5 millions soit 38,5% de la population totale. Dans 3 pays, Qatar, EAU et Koweït, la population migrante est majoritaire.

Tableau 12 : Répartition de la main d'œuvre nationale et étrangère en Arabie Saoudite et aux Emirats Arabes Unis (1975-2000)

Arabie Saoudite	Années	1975	1980	1985	1995	2000
	Nationaux (%)	74.8	47.3	37.3	36.5	44.2
	Etrangers (%)	25.2	52.7	62.7	63.5	55.8
	Total (1000)	1927.7	3212.7	4342.1	6450.0	7176.3
Emirats Arabes Unis	Nationaux (%)	16.0	7.6	9.4	10.2	10.2
	Etrangers (%)	84.0	92.4	90.6	89.8	89.8
	Total (1000)	278.8	706.3	865.3	1088.2	1355.7

Source : Nasr Chah : Les formes de la migration dans les pays du Golfe. Conférence régionale sur la migration arabe dans le cadre de la globalisation. Le Caire 2-4 septembre 2003

Cette main-d'oeuvre étrangère représente, selon les cas, entre 46% et 90% de la force de travail. Les taux les plus faibles de la main d'œuvre nationale sont enregistrés aux EAU et au Qatar où les nationaux ne dépassent pas les 10% du total (8,7% en 2001). Afin de pallier ces déficiences, les ays du Golfe se sont fixés des objectifs de « nationalisation » de la main- d'œuvre. Aux EAU, cette décision a été prise depuis plus de 10 ans. Pour sa part, l'Arabie Saoudite, , a pris les mesures restrictives suivantes :

- Un plan sur 10 ans élaboré par le « Conseil de la Main- d'œuvre » présidé par le Ministre de l'Intérieur²⁵⁷ visant à réduire les flux migratoires, à fixer un plafond de 20% pour les migrants et leurs familles et l'application du système des quotas pour les étrangers, de telle manière qu'aucune nationalité ne dépasse les 10% de la population totale. Cette décision qui ne toucherait pas les Marocains est difficile à appliquer parce qu'elle suppose l'expulsion de plus de la moitié des étrangers vivant en Arabie Saoudite²⁵⁸.
- La saoudisation de la main- d'œuvre²⁵⁹ : cette politique de substitution a commencé en 1991 et des instructions ont été données aux bureaux d'emploi pour ne recruter aucun employé étranger dans un poste qui pourrait être occupé par un Saoudien. Mais en 1992, les Saoudiens n'ont pu occuper que 30.000 des 100.000 postes vacants ; le reste a été comblé par des migrants. L'emir Naïf Ibn Abdelaziz, ministre de l'Intérieur a déclaré à ce propos « la substitution de la main- d'œuvre migrante par des citoyens saoudiens est un objectif stratégique pour l'Etat... Il incombe aux citoyens saoudiens de remplacer les migrants dans tous les secteurs et niveaux de l'emploi...²⁶⁰ ». C'est ainsi que la décision a été prise d'interdire certains métiers aux non Saoudiens tels les chauffeurs de taxi, les employés des bijouteries , les employés des bureaux du pèlerinage et de l'Omra, les agents commerciaux dans les sociétés de vente des voitures,...²⁶¹.

Mus par les mêmes préoccupations, les pays du Golfe ont cherché à instaurer des normes pour diversifier l'origine de la main d'œuvre migrante²⁶² . Afin de mieux contrôler les profils des migrants, ils ont commencé à mieux vérifier

²⁵⁷ Arab News (Arabie Saoudite) du 3 février 2002.

²⁵⁸ Kapiszewski : op.cit

²⁵⁹ Sur la mise en place de politiques de substitution de la main d'œuvre immigrée par la nationale que ce soit au niveau des pays du Golf comme structure régionale ou au niveau de chaque pays, voir Chououn Arabia N°119. 2003.

²⁶⁰ Maitae Chamissi: Evaluation des politiques migratoires dans les PCCG,des leçons pour l'avenir. Réunion d'experts. Beyrouth 15-17 mai 2006 ESCWA/SDD/2006/WG.1/3.

²⁶¹ Arab News du 10 juillet 2002.

²⁶² Arab News du 26-9-2002.

les niveaux de qualification et de formation de la main-d'œuvre immigrée. Ce contrôle effectué aux EAU a permis à ce pays de licencier 240.000 ouvriers du secteur privé qui n'ont pas les qualifications requises²⁶³. L'Arabie Saoudite a décidé, pour sa part, d'organiser des tests pour les techniciens immigrés afin de vérifier leurs compétences et l'adéquation de leurs formations aux emplois occupés²⁶⁴.

Mais cette « nationalisation » de l'emploi butte contre un certain nombre de facteurs :

- Les carences en ressources humaines et l'inadéquation entre la formation et les besoins du marché de l'emploi ;
- L'insuffisance des lauréats et diplômés de l'enseignement et de la formation professionnelle ;
- Le mépris du travail manuel par les nationaux ;
- Les revenus tirés du statut de citoyenneté.
- La faiblesse de l'emploi national dans le secteur privé, compte tenu du fait que la loi sur les retraites offre aux nationaux des pensions très généreuses, ce qui incite ces derniers d'abord à rebuter le travail dans le secteur privé et à quitter prématurément le marché de l'emploi²⁶⁵.
- La faiblesse du taux d'activité féminine et le maintien des valeurs culturelles traditionnelles refusant aux femmes certains droits, comme la conduite des voitures. En Arabie Saoudite, par exemple, on estime que l'octroi du droit de conduire aux femmes permettrait d'économiser 100.000 emplois occupés par des chauffeurs étrangers.

Aux EAU, les contraintes du marché de l'emploi acculent les autorités publiques à appliquer avec une grande flexibilité, les dispositions et règlements, notamment :

- la décision du Ministère de l'Intérieur de limiter le séjour des étrangers à 5 ans,
- l'article 4 paragraphe C du code du travail émirati de 1980 qui stipule que le Ministère du travail et des affaires sociales peut annuler la carte de travail délivrée à un migrant chaque fois qu'un national peut occuper son poste,
- les articles 9 et 10 de la même loi stipulant que le travail est un droit reconnu

²⁶³ The Olf News du 30-12-2002.

²⁶⁴ Arab News du 28-10-2002.

²⁶⁵ ميثاء الشامسي تقييم سياسات الهجرة في دول مجلس التعاون الخليجي دروس مستقبلية، ورقة مقدمة في اجتماع الخبراء حول الهجرة الدولية و التنمية في المنطقة العربية، التحديات و الفرص، الاسكوا دائرة الشؤون الاقتصادية و الاجتماعية، بيروت 15-17 مايو 2006

d'abord aux nationaux, si ces derniers ne sont pas disponibles, la priorité dans l'emploi est pour les citoyens arabes puis les autres nationalités²⁶⁶.

Aux EAU, le chef de l'Etat propose les mesures suivantes pour faire face à ce défi²⁶⁷ :

- « Substituer la main d'œuvre nationale à la main- d'oeuvre étrangère qualifiée », ce qui suppose un grand effort de « restructuration des secteurs de l'enseignement et de la formation ».
- Restructuration de l'économie afin d'assurer la transition d'une économie traditionnelle « labour intensive » à une économie fondée sur le savoir- faire, la technologie avancée et les compétences, de telle sorte que la technologie se substitue à la main- d'œuvre non qualifiée.
- Modernisation des administrations chargées de la gestion de la question migratoire, amélioration de la coordination entre elles et renforcement de la prise de conscience populaire des enjeux de la question par l'adoption d'une stratégie nationale fondée sur des mesures sociales, éducatives, culturelles et des campagnes d'information et de sensibilisation visant notamment à enraciner « la culture du travail ».

Par ailleurs, et contrairement à ce qu'on constate en Arabie Saoudite, les EAU ont ratifié un certain nombre de conventions internationales relatives à :

- la limitation des heures de travail ;
- l'inspection de travail dans le secteur industriel et commercial ;
- l'interdiction du travail des femmes la nuit ;
- l'égalité des salaires perçus par les hommes et les femmes ;
- la non discrimination dans la profession ;
- la non exploitation des enfants dans le travail ;
- la promulgation en 2005 de la loi 15 relative à l'organisation de la course des chameaux ;
- la promulgation en 2005 de la loi relative à la lutte contre la traite des êtres humains.

Cependant, aucun pays du Golfe n'a signé la Convention internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles.

²⁶⁶ Ahmed Ali Al Haddad : Les Migrants aux EAU Achououne al Âamma . Novembre 2001.

²⁶⁷ Akhbar al Arabe, du 21 novembre 2006.

Si avec l'Arabie Saoudite, le Maroc n'a pas signé de convention de main d'œuvre, il a signé des accords avec cinq pays arabes ; les premiers ont été signés en 1981 avec le Qatar, l'Irak et les Emirats Arabes Unis et les deux autres avec la Jordanie et la Libye en 1983.

Pays arabes	Convention de main d'œuvre
Libye	4 Août 1983
Jordanie	20 Avril 1983
Irak	20 mai 1981
Qatar	17 mai 1981
Emirats Arabes Unis	22 décembre 1981

L'accord de main d'œuvre entre le Maroc et les EAU relatif à l'embauche des travailleurs marocains, signé le 22 décembre 1981 est un texte de 14 articles définissant les conditions de recrutement de ces travailleurs. Les principales dispositions de cet accord sont :

- Art 2 : Les offres d'emploi formulées par les hommes d'affaires aux Emirats sont transmises par le ministère du travail et des affaires sociales au ministère en charge de l'emploi au Maroc. Le recrutement peut se faire en cas de besoin en présence d'un représentant de l'employeur ;
- Art 4 : Les offres d'emploi définissent la durée d'un contrat et les conditions de travail surtout celles relatives au salaire, la prime de fin de contrat et les avantages liés au transport, au logement et autres précisions nécessaires pour la prise de décision par les travailleurs ;
- Art 9 : Le contrat est résilié à l'expiration de la période convenue, sans préavis de la part de l'employeur.
- Art 10 : En cas d'expiration ou de résiliation du contrat, l'ouvrier est autorisé dans les 30 jours qui suivent à trouver un autre emploi qui répond à sa qualification... sinon il sera rapatrié au Maroc aux frais de son employeur ;
- Art 12 : Les deux ministères chargés de l'emploi sont sensés s'échanger des informations dans le domaine social intéressant les travailleurs et œuvrer à développer leur coopération dans ce domaine ;
- Art 13 : Les deux parties créeront une commission mixte composée au plus de trois membres chargée de : la coordination entre les deux gouvernements dans l'exécution de cet accord et la prise des dispositions nécessaires à cet égard ; l'interprétation des clauses de cet accord en cas de litige et agir afin de régler toutes les difficultés d'exécution ; la proposition de révision de toutes ou quelques unes des clauses de cet accord.

La Commission se réunit une fois tous les deux ans et chaque fois que les circonstances l'exigent à la date et lieu convenus entre les deux parties. La dernière réunion de cette commission a eu lieu le 16 février 2004. Lors de cette réunion, la partie marocaine a proposé la signature d'une convention en matière de protection sociale des travailleurs et s'est engagée à délivrer à la partie émaratie un projet dans ce sens.

Art. 14 : Cet accord entre en vigueur dès l'échange des textes de ratification et reste en vigueur 4 ans renouvelables par tacite reconduction, tant qu'aucune partie ne demande pas sa résiliation par écrit 6 mois avant son expiration.

Au vu de ce diagnostic, nous avons pu dresser un état des lieux de cette présence marocaine dans les pays du Golfe. Mais force est de constater que cette « diaspora » marocaine confectionne un système de liens humains et économiques avec le Maroc. Les transferts, de par leur impact sur l'économie marocaine aux niveaux macro et micro-économique, présentent un intérêt particulier.

1.6 Les transferts à destination du Maroc

D'après une étude du secrétariat du Conseil de Coopération des pays du Golfe, les transferts annuels émis par ces pays s'élèvent, en 2004, à 24 milliards de \$ par an dont 63% émis par l'Arabie Saoudite et 15% par les EAU et le reste se répartit entre les autres pays du Golfe²⁶⁸. Ces transferts sont parmi les plus élevés du monde : en Arabie Saoudite, par exemple, ils ont atteint 18,4 milliards de \$ en 2001, soit environ 10% du PNB de ce pays. La part des Marocains dans ces transferts est relativement peu importante compte tenu du volume de la migration marocaine.

Tableau 13: Envois de fonds effectués par les Marocains résidant en Arabie Saoudite, et aux EAU entre 1997 et 2004 (millions de dirhams)

Pays de résidence	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2004
Arabie Saoudite	446	438	432	573	628	654	544
É A U	612	528	516	558	628	620	843
Total	1058	966	948	1131	1256	1274	1387
Total transferts	18033	19311	19002	22962	36858	31708	37401

Source: L'Office des Changes repris de AR2005CARIM, op cit p.236

²⁶⁸ Ces transferts dépassent, selon Kapinski, le volume du commerce des capitaux publics dans la région arabe : « La migration de la main- d'œuvre arabe aux PCCG » Conférence Ligue Arabe, op.cit.

La répartition des transferts dans les pays arabes se présente ainsi en 2005 :

Tableau 14 : Les transferts par pays et par canaux dans les pays arabes en 2005
(En millions de dirhams)

Pays	Virements bancaires	Virements postaux	Billets de banque	Total	Part %	Part par migrant
E AU	1 385,70	0,1	74,5	1460,3	3,6	111.986,19
Arabie Saoudite	587	-	209,6	796,6	2	28.896,87
Bahreïn	1331	-	1,9	1332,9	0,3	56.250 ,00
Koweït	91,1	-	13,6	104,7	0,3	49.857,14
Qatar	20,2	-	6,4	26,6	0,1	16.888,89
Tunisie	16,3	-	-	16,3	-	1.481,82
Oman	5,4	-	0,1	5,5	-	-
Libye	5,1	-	-	5,1	-	64,68
Algérie	2,7	-	-	2,7	-	42,98
Total Monde arabe (9 pays)	3444,5	0,1	306,1	3750,7	9,21	18655,00
Total général	27997,1	1471,2	11269,4	40737,7	-	13.187,61

Source : Office des Changes

- La moyenne des transferts par migrant dans les pays arabes est supérieure à la moyenne générale : 18.655 Dirhams contre 13.187 dhs. Mais dans les pays du Golfe, la situation est particulière. La propension à épargner est inhibée par le niveau bas des salaires ; par exemple, le transfert moyen par migrant égyptien atteint 808\$ dans les pays arabes et s'élève à 1683\$ dans les autres pays d'accueil²⁶⁹. Néanmoins, les EAU constituent un cas à part, ils se classent au niveau mondial parmi les pays de la tranche supérieure des transferts per capita avec une moyenne par migrant qui se situe entre 3000 à 4000\$. Les EAU se positionnent ainsi parmi un groupe de pays à hauts niveaux de salaires et qui comprend aussi les Etats-Unis, la Grande Bretagne et l'Allemagne.

- Toutefois, dans l'ensemble de la région, et contrairement aux autres pays arabes de la zone Afrique du Nord²⁷⁰, le Maroc se démarque par un fort taux des transferts en provenance des pays du Golfe. La moyenne la plus élevée des

²⁶⁹ Mohamed El Amine Fares : Les Transferts des travailleurs migrants vers la région arabe, op.cit.

²⁷⁰ Mohamed Khachani : Migration et développement en Afrique du Nord .Nations Unies. Commission Economique pour l'Afrique. Bureau de l'Afrique du Nord. Mars 2007.

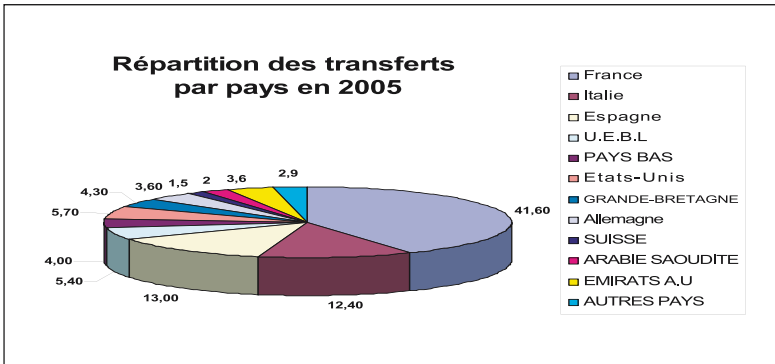
transferts par habitant est enregistrée aux EAU (111.986 dirhams) suivis par le Bahreïn (56.250) et l'Arabie saoudite (28.897) alors que la moyenne générale des transferts par habitant au Maroc ne dépasse pas 13.188 dhs. Si on compare cette moyenne à celle enregistrée dans les pays européens, on constate qu'elle atteint en France 16.357 dirhams, en Italie 14.567 dhs, en Allemagne 13.650 dhs et en Espagne 10.514 dhs²⁷¹.

- Compte tenu du contexte de la migration décrit plus haut et du caractère temporaire de la migration, un effort d'épargne est déployé par les migrants marocains afin de transférer le maximum de leurs revenus vers le pays d'origine. Mais le haut niveau des transferts dans les pays du Golfe s'explique principalement par une forte présence de cadres marocains dans différents départements de l'administration et dans le secteur privé et par une forte présence féminine dans les services de nuit. Un grand nombre de personnes interrogées nous ont confirmé cela.

- Le canal privilégié de ces transferts demeure les virements bancaires avec près de 92% de l'ensemble contre un peu plus de 8% pour les billets de banque. Des antennes de la Banque Populaire opèrent dans les consulats et des correspondants de Attijari WafaBank sont présents aux EAU et en Arabie Saoudite. Mais pour les petits épargnants, les transferts transitent assez souvent par des circuits informels, le migrant lui-même ou une connaissance quand ils retournent au pays. En Arabie Saoudite, les migrants sont confrontés à une autre contrainte liée à l'emprise du kafil, l'autorisation de ce dernier étant nécessaire pour les transferts de sommes importantes. De même, le commerce de la valise est assez développé compte tenu des prix intéressants de certains produits peu encombrants comme les tissus, les bijoux et les produits électroniques, produits exonérés de la TVA dans les pays du Golfe.

La figure ci-dessous permet d'apprécier l'importance relative des transferts en provenance des pays du Golfe par rapport aux autres pays de résidence des migrants marocains.

²⁷¹ Ces chiffres sont calculés sur la base d'un effectif approximatif des migrants en situation régulière dans ces pays.



Concernant les investissements, il était difficile d'avoir des informations précises auprès des personnes interviewées. Mais il semble que l'un des objectifs primordiaux du migrant est l'achat ou la construction d'une maison. Par contre, dans les pays de résidence, selon les informations disponibles, une centaine d'hommes d'affaires opèrent dans les EAU dont une vingtaine à Abou Dhabi, mais avec une forte concentration à Doubaï. Ces Marocains investissent dans différents secteurs : le textile, le commerce et les autres activités tertiaires (restauration, consulting, coiffure,...). Des Marocains sont également associés dans différentes sociétés aux EAU comme en Arabie Saoudite. Dans ce dernier pays, nous avons eu écho de certains Marocains qui ont investi dans la Bourse.

2. La migration marocaine en Libye

La Libye tranche sur plusieurs plans avec les autres pays du Maghreb. Possédant d'abondantes ressources pétrolières, mais avec une population nationale peu nombreuse, elle s'apparente aux pays du Golfe dans son schéma migratoire. Les ressources financières apportées par le pétrole ont permis une dynamique très puissante de développement des infrastructures, des services et de la consommation des ménages, qui dépassa vite, en nombre et en qualification, les capacités de la force de travail locale. La Libye compte environ 1,3 million de migrants sur une population globale de 5,67 millions de personnes²⁷². La majorité de ces migrants proviennent des pays arabes (Égypte, Tunisie, Soudan, Maroc), et sont devenus une composante essentielle de la vie économique.

Afin d'examiner la situation des Marocains résidant dans ce pays et en l'absence d'études sur ce sujet, nous avons pu interviewer, grâce à l'assistance du

²⁷² AFP du 17-11-2006.

consulat du Maroc à Tripoli et à nos contacts dans l'espace public, un échantillon assez représentatif de cette communauté; cela va du chômeur, à la prostituée, à la domestique, à l'ouvrier, aux petits artisans, aux étudiants, à l'enseignant aux cadres jusqu'aux hommes d'affaires. Cet échantillon est différencié autant que possible selon les secteurs d'emploi, l'âge (2ème génération) et le sexe.

2.1 La dimension historique

La migration marocaine à destination de la Libye est très ancienne, elle a connu plusieurs phases :

Historiquement, le Nord de la Libye était un passage obligé sur la route du pèlerinage. Au retour de la Mecque, des Marocains décident parfois de s'installer définitivement dans le pays. De nombreux indices confirment cette présence marocaine telle l'existence de certaines familles d'origine marocaine comme les Doukkali, Hrizi, ou Ziani, l'existence de marabouts d'origine marocaine tels Sidi Abdeslam Lasmar, dans la ville de Zleten, Ahmed Zerrouk dans la ville de Mesratah et Sidi M'hamed Al Jemm dans la ville de Ghariane²⁷³ près de laquelle existe un douar du nom de « Douar des Marocains ». D'autres indices confirment cette présence comme l'existence de la zaouia Kadiria, la mosquée al Maghariba à Tripoli et la mosquée de Moulay Mohammed dont la construction a été financée par un pèlerin marocain. De même, l'influence de l'architecture marocaine est visible à l'intérieur des mosquées.

Cette présence est perceptible même dans le Sud libyen où des familles ont fui le colonialisme espagnol dans les provinces sahariennes pour venir s'installer dans le désert libyen.

La deuxième vague de migrants date des années soixante : des migrants marocains sous contrat ont accompagné des sociétés marocaines de bâtiment qui ont participé aux projets de construction de logements populaires (Haj Omar ; Mkinsi ; Bennani), ce qui a incité un grand nombre de migrants marocains à émigrer en Libye pour travailler dans la construction et d'autres activités annexes, mais aussi dans de petits métiers comme la menuiserie, la mécanique, et dans l'agriculture.

²⁷³ La légende raconte que ce faqih d'origine marrakchie est passé lors de son voyage vers la Mecque près de Ghariane et a soigné le cheikh du village qui l'a prié, lors de son retour de la Mecque, d'être son hôte. Finalement, il lui a proposé de se marier avec l'une de ses filles, ce qui a provoqué la jalousie d'un cousin de la fille, au profit duquel le faqih a fini par se désister. Il s'est marié avec une autre fille du Cheikh et a prêté à son concurrent de ne donner naissance qu'à des filles et à lui uniquement des garçons. Avec le temps, les filles se sont mariées avec les garçons. Cette communauté s'est agrandie pour constituer le « Douar des Marocains » près de Ghariane.

La troisième vague date des années 70. Les besoins en main d'oeuvre dans le secteur de la construction et des infrastructures a acculé des intermédiaires à aller chercher cette main-d'oeuvre au Maroc. Les bureaux de placement ont assuré le recrutement des profils nécessaires au marché de l'emploi libyen. Dans la seule année 1974, près de 5000 ouvriers marocains ont pu rejoindre ainsi la Libye. Durant cette période et en plus de la migration économique, le régime libyen a accueilli un nombre important de réfugiés politiques opposants au régime marocain.

Dans les années 80, certains événements vont stimuler les flux migratoires :

En 1984, la suppression des visas pour les citoyens arabes et l'adoption du slogan : « La Libye terre de tous les Arabes » a créé un effet d'appel. Ceci a favorisé la migration vers la Libye. Ces flux se sont intensifiés sous l'effet de deux événements : la mise en application du Programme d'Ajustement Structurel au Maroc qui a eu des effets néfastes sur l'emploi ; la signature de l'accord d'Oujda en 1985 créant l'union entre les deux pays ; l'expulsion des résidents tunisiens suite aux différends politiques entre les deux pays. C'est durant cette phase qu'a commencé l'émigration féminine destinée à travailler dans le secteur des services.

Dans les années 90, les flux ont continué, mais sans être organisés dans le cadre d'un recrutement contractuel. Les Marocains ont investi divers secteurs ne nécessitant pas de qualification, ce qui a eu un impact négatif sur le niveau des salaires qui baissaient parfois jusqu'à 10 dinars par jour.

Durant cette décennie, et comme signalé précédemment, les flux seront stimulés suite à l'adoption dans les pays de l'Union Européenne de la convention d'application des Accords de Schengen signée le 19 juin 1990, instrument juridique qui a acculé un grand nombre de ceux qui ont incubé le projet migratoire à choisir la Libye comme destination. C'est dans ce contexte que la Libye allait devenir progressivement une plaque tournante de la migration clandestine.

La Libye est devenue ainsi un pays de transit de la migration clandestine en provenance de différents pays et à destination de l'Italie. Les villes situées sur la côte méditerranéenne : Zouara, Zleten et Mesratah sont devenues des destinations de cette forme de migration.

Un grand nombre de ces candidats à la migration clandestine sont originaires du Maroc. Selon les informations recueillies auprès des autorités consulaires relatives à l'année 2004, 90% de ces migrants sont originaires des provinces de Settat, Khouribga, Béni Mellal, Safi, Mohammedia et Kalaât Sraghna.

Ces migrants sont souvent interceptés, détenus et rapatriés. Ces interceptions ont lieu à l'aéroport de Tripoli, dans les barrages de police sur les routes, en mer, dans des fermes ou des maisons où les trafiquants rassemblent les migrants avant de les embarquer²⁷⁴, dans les cafés quand il s'agit de filles, depuis l'Italie dans le cadre de l'accord de réadmission signé entre ce pays et la Libye. Tous ces migrants sont incarcérés dans des conditions infrahumaines et en particulier à la prison d'Al Fallah. Il faut dire que les Libyens ont été surpris par l'ampleur de la migration clandestine et qu'ils n'étaient pas préparés à accueillir ce nombre important de candidats à cette forme de migration, la capacité des prisons libyennes est largement en deçà du nombre de détenus.

Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, que le phénomène s'accompagne par des exactions et des abus à la fois de la part de la population carcérale²⁷⁵ que des forces de l'ordre²⁷⁶. En dépit des efforts déployés par les autorités libyennes (inculpation de certains agents,...), la corruption est devenue systématique pour avoir une faveur ou même pour passer un message à l'extérieur de la prison²⁷⁷.

Le nombre des rapatriements est difficile à cerner, les statistiques disponibles concernent ceux qui ont eu recours au consulat pour se faire délivrer un laissez-passer ; ceux qui ont gardé leur passeport (qui ne l'ont pas perdu ou confisqué par les trafiquants) n'apparaissent pas dans les statistiques consulaires.

Tableau 15 : Laissez-passer délivrés par le Consulat général du Maroc à Tripoli

2002	2003	2004	2005	2006
117	224	424	684	1105

Source : Consulat Général du Maroc à Tripoli

Pour les raisons évoquées précédemment, ces chiffres sont largement en deçà de la réalité. Par exemple, selon « l'administration des passeports » dépendant de la sécurité libyenne, le nombre d'expulsions a atteint, entre le mois de mars et jusqu'au 15 octobre 2006, soit en moins de huit mois, 1874 Marocains parmi lesquels figurent des mineurs.

²⁷⁴ Parfois ce sont les propres trafiquants qui les dénoncent auprès des autorités après avoir dépouillé ces migrants de leur argent.

²⁷⁵ Cas de ces deux jeunes qui ont pleuré en racontant leur calvaire à Al Fallah. Se trouvant entassés dans une cellule avec des criminels et ne pouvant même pas avoir droit à une place pour dormir, ils ont du passer les nuits dans les toilettes communes se trouvant dans la cellule.

²⁷⁶ On nous a rapporté le cas de ces Marocains expulsés de Tunisie et abandonnés de l'autre côté de la frontière libyenne, ce qui les place en Libye dans une situation dramatique. D'un côté ils ne peuvent quitter légalement la Libye parce qu'ils n'ont pas de cachet d'entrée et, d'autre part, ils ne peuvent pas rester en Libye par ce qu'ils sont en situation irrégulière !

²⁷⁷ Selon les témoignages de certains détenus que nous avons pu rencontrer à leur sortie de prison.

Le nombre des disparus est également difficile à cerner. Selon certaines estimations, 1884 personnes sont mortes entre la Libye, la Tunisie, Malte et l'Italie depuis 1988²⁷⁸. Concernant les Marocains, le drame le plus connu est celui qui a eu lieu à Al Maya près de Zaouia en 2004 où 17 marocains ont perdu la vie. Ceux-ci ont emprunté une embarcation conduite par un Egyptien qui a navigué pendant 5 jours dans la mer. Seuls 3 Marocains et 2 Egyptiens ont survécu au drame.

2.2 L'évaluation actuelle du phénomène

Concernant le nombre de Marocains résidant en Libye, les estimations sont contradictoires. Selon les données du Consulat du Maroc à Tripoli qui vient d'installer un système d'enregistrement informatisé, le nombre des migrants marocains inscrits en 2006 atteint 80.400 personnes²⁷⁹. Mais le chiffre global pour la Libye fourni par la Direction des Affaires Consulaires et Sociales s'élève à 120.000 personnes en 2004, chiffre largement en deçà de celui avancé par les autorités libyennes qui estiment le nombre de Marocains entre 200.000 à 250.000 migrants²⁸⁰.

Mais concernant les migrants actifs qui ont émigré avec un contrat, les données disponibles au ministère de l'emploi permettent d'apprécier sur une longue période (entre 1958 et 2006) l'évolution de ces recrutements ; leur nombre ne dépasse pas 46.515.

Tableau 16 : Etat statistique des travailleurs émigrés entre 1958 et 2006

1958-1968	1969-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2006	Total
8300	12775	20180	4986	274	46515

Source : Ministère de l'emploi

L'évolution détaillée sur la dernière décennie met en évidence l'essoufflement de ces recrutements.

²⁷⁸ Plus d'infos sur : <http://fortresseurope.blogspot.com> .Forteresse Europe - L'observatoire sur les victimes de l'immigration clandestine.

²⁷⁹ Ce système est biaisé du fait que tous les Marocains ne s'enregistrent pas au Consulat.

²⁸⁰ La Libye ne disposant pas de système statistique développé, cette estimation est probablement fondée sur le nombre d'entrées, les mêmes personnes pouvant être comptées plusieurs fois quand elles multiplient les entrées.

Tableau 17 : Etat statistique des travailleurs émigrés entre 1997 et 2005

1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total
399	211	172	31		45		26	172	1056

Source : Ministère de l'emploi

Ces Marocains sont originaires de différentes régions au Maroc. Les régions les plus représentées demeurent Casablanca, Kenitra, Rabat, Béni Mellal , Settat, Khouribga, El Jadida, Meknès,...

Tableau 18 : Répartition des Marocains inscrits par région d'origine

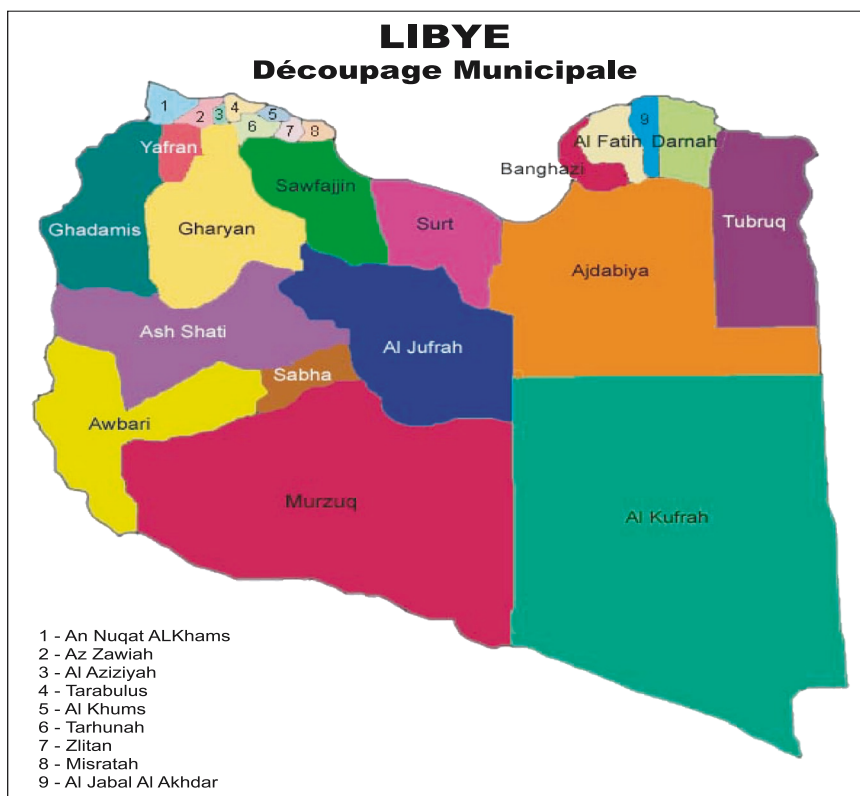
Province origine	Nombre d'immatriculés	Province origine	Nombre d'immatriculés
Casablanca Anfa	512	Tata	31
Kénitra	186	Khénifra	29
Oujda Angad	107	Azilal	25
Sefrou	112	Tiznit	24
Beni Mellal	104	Zagora	23
Rabat	81	Errachidia	20
Fès Medina	81	Mohammedia	19
Khouribga	75	Marrakech Menara	19
Marrakech Medina	73	Sidi Slimane	17
El jadida	76	Salé Médina	16
Méknes El Menzeh	68	Essaouira	16
Sala Al Jadida	61	Lksar lkbir	15
Sidi Bernoussi Zenata	60	Ain Sebaa Hay Mohammadi	15
El Kelaâ des Sraghna	57	Larache	14
Midelt	56	Berchid	14
Taurirt	51	Elhajeb	13
Ouad Zem	50	Nador	13
Tanger Assilah	45	Tantan	13
Khemisset	41	Ben Msik Mediouna	12
Benslimane	40	Ain Chok Hay Asani	11
Sidi Kacem	38	Fès Jdid Dar Dbibagh	11
Agadir	35	El Fida Derb Soltane	10
Ouazzane	31	Tétouan	10

En fait, cette répartition de la communauté marocaine résidant en Libye par province d'origine couvre tout le territoire national, d'autres provinces complètent ce tableau, cela va de Laâyoune, en passant par Guelmim, Ouarzazate, Boulmane, Figuig, Bouarfa, Alhouceima, Chefchaouen, Fahs Bni Makada, Skihrat, Temara, Settati, El Haouz, Inzegane Ait Melloul, Taroudant, Chtouka Aït Baha,....

Sur le territoire libyen, les Marocains sont présents dans différentes régions, mais avec une forte concentration dans les villes du littoral.

Tableau 19 : Répartition géographique de la migration marocaine en Libye

Région de résidence	Effectifs
Tripoli	4466
Zaouia	379
Misrata	365
Benghazi	262
Ghariane	145
Sebha	145
Sirte	131
Nikat Alkhams	121
Khoms	75
Sebrata Sermane	56
Al Margueb	43
Nocat khmos	36
Yeferene	32
Tarhouna	28
Tajoura nawahi alarbaa	14
Al Jabal al Akhdar	14
Laajilat	12
El khoms	11
Beni oulid	10



En plus de ces villes, les Marocains sont présents, mais en faible nombre, dans plus de 30 autres localités libyennes, ce qui dénote l'intégration géographique de cette communauté en Libye. Mais cette communauté demeure fortement représentée dans les villes de Tripoli, Zaouïa, Mesrata Benghazi et Ghariane.

Ces statistiques demeurent toutefois partielles et ne concernent que les Marocains qui se sont inscrits en 2006 dans le consulat de Tripoli et celui créé récemment à Benghazi. La ville de Ghariane, par exemple, compte environ 1200 Marocains alors que le nombre d'inscrits ne dépasse pas les 145 personnes.

2.3 Les causes et les motivations de l'émigration vers la Libye

Au-delà des facteurs spécifiques évoqués précédemment (suppression des visas, l'accord d'union d'Oujda en 1985,...) auxquels s'ajoutent les facteurs culturels (communauté de langue et de religion) et le déploiement de réseaux de passeurs qui opèrent entre les deux pays, s'ajoutent également les facteurs classiques qui sont valables pour toutes les destinations.

Les facteurs économiques et notamment les effets négatifs du PAS au Maroc. La Libye, pays profitant de la manne financière pétrolière, était dans les années 70 et 80 dans une phase de pleine construction. De même, le taux de change était favorable. Certains primo migrants racontaient que pour eux la situation était, durant ces deux décennies, meilleure qu'en Europe confrontée à la crise.

Des facteurs d'ordre psychosociologique et notamment l'image de la réussite sociale qu'affichent les migrants de retour au Pays. Aussi bien les femmes que les hommes sont victimes de cette image de présumé eldorado comme nous l'ont confirmé certaines domestiques et certaines prostituées interviewées. Certaines de ces dernières ont été contraintes à exercer ce métier victimes de l'illusion de départ.

Chez les hommes, le consulat rapporte trois cas de personnes interceptées par les forces de l'ordre libyennes qui confirment cette obsession de la migration et le caractère parfois irrationnel de ce projet.

- 1- Interception de 40 personnes appartenant à la même famille originaires de la région de Settat qui ont payé aux passeurs chacun 2500 euros, plus le prix du billet de transport (plus de 4000 dirhams) : un capital important !
- 2- Une personne propriétaire d'un immeuble R + 4 et d'une terre agricole dans la région de Khouribga.
- 3- Une personne ayant dans son compte bancaire au Maroc 850.000, 00 dirhams.

Force est de constater cependant que ces dernières années, la Libye est considérée plus comme un espace de transit vers l'Italie qu'une destination finale des migrants marocains. En effet, devant les difficultés rencontrées pour traverser le Détroit ou pour aller vers les îles Canaries, la logistique sophistiquée du SIVE (Sistema Integral de Vigilancia Exterior) a contraint nombre de jeunes à choisir la destination Libye. Des réseaux impliquant des Marocains et des Libyens se sont constitués pour assurer leurs services à des prix exorbitants.

2.4 La situation des Marocains en Libye

On peut répartir les Marocains actifs résidant en Libye en 3 catégories :

- La première catégorie concerne les travailleurs venus sous contrat dit « contrat des étrangers », contrat conclu au Maroc sous les auspices de la Direction de l'Emploi. Ceux-là jouissent d'une situation privilégiée en Libye.
- La deuxième catégorie concerne les travailleurs liés par « un contrat local » souscrit entre l'employeur et le salarié. Le salaire versé en monnaie locale peut descendre en dessous de 200 dinars (1dinar = 7 dhs environ). Cette forme de

contrat interdit le droit de transfert qui, par ailleurs, demeure impossible pour la majorité de ces travailleurs compte tenu de la faiblesse des salaires.

- La troisième catégorie concerne les journaliers et les marchands ambulants dont les maigres revenus tirés de leurs activités permettent à peine de subvenir à leurs besoins quotidiens.

Selon les estimations recueillies auprès des personnes interviewées, seuls 5 à 10% des migrants disposent d'un contrat de travail. Les recrutements officiels se font de plus en plus rares comme le montrent les données disponibles au ministère de l'emploi pour les sept dernières années :

Concernant les secteurs d'emploi des Marocains, ils sont très divers comme le montre le tableau ci-dessous, tel que livré par le consulat du Maroc à Tripoli :

Tableau 20 : La répartition des Marocains par secteur d'emploi

Profession	Nombre d'immatriculés	Profession	Nombre d'immatriculés
Employé	1891	Garçon de café	36
Salarié	1267	Secouriste	28
Couturier	820	Commerçant	26
Ouvrier	804	Maçon	23
Menuisier	350	Chauffeur	20
Fermier	242	Boucher	18
Coiffeur	325	Plâtrier	15
Mécanicien	288	Pâtissier	11
Peintre	91	Femme de ménage	9
Cuisinier	52	Educateur	8
Secrétaire	44	Marchand ambulant	7
Journalier	44	Ingénieur	6
Entrepreneur	41	Hôtelier	6
Sportif	40	Infirmier	5
Electricien	37	Boulangier	5
Cordonnier	4	Agent commercial	4

Source : Consulat du Maroc à Tripoli

Il convient de souligner que sur la liste partielle établie par le consulat, le nombre des indéterminés est très important : 50.507 sur 80.400 ; ce nombre compte probablement les femmes au foyer, les enfants et les chômeurs. Mais d'autres professions de haut de gamme, moins nombreuses, complètent ce tableau tels directeur (2), gérant de société (2), enseignant (4), informaticien (2), comptable (3), entraîneur (3), modéliste (4), artiste (1) et chercheur (1).

Les informations recueillies sur place permettent de confirmer une présence importante des Marocains dans les petits métiers : la construction (40 à 45 artisans dans la seule ville de Tripoli), plâtriers, tapissiers de l'ameublement, couturiers, coiffeurs, mécaniciens, bouchers²⁸¹, pêcheurs dans le secteur artisanal.

Les Marocains sont également présents dans le secteur touristique (les hôtels, restaurants) et dans certains emplois socialement indésirables par les Libyens (travail domestique et serveurs dans les cafés).

Dans l'agriculture, l'importance de l'emploi (assuré principalement par des personnes originaires de Béni Mellal) a été stimulée par le grand projet agricole de la Jamahiriya qui a lancé le défi « de nourrir le monde arabe ». De grands investissements ont été réalisés mais les déficiences au niveau de la maintenance ont entravé la réalisation de ce projet. L'emploi des Marocains dans le secteur a baissé au profit des Egyptiens qui acceptent des salaires plus bas.

L'emploi féminin est important. Les femmes marocaines travaillent dans le secteur tertiaire : serveuses de café, de restaurant, hôtesse, employées dans les hôtels, service domestique, mais parfois elles sont entraînées dans des réseaux de prostitution²⁸².

2.5 Les problèmes d'intégration

Les migrants marocains font des efforts appréciables pour s'intégrer dans la société libyenne. Certains facteurs jouent dans ce sens : la communauté de religion et de langue, l'appartenance à l'espace maghrébin, arabe et musulman. On a remarqué que les Marocains manifestent beaucoup de volonté pour se fondre dans la culture locale ; par exemple, toutes les personnes interviewées parlent parfaitement le dialecte libyen.

Le mariage mixte est assez développé, les données disponibles au consulat du Maroc indiquent qu'en moyenne 200 à 250 attestations (chahada ourfia) sont délivrées chaque année pour permettre aux Marocaines de contracter un mariage. La majorité de ces attestations est délivrée à des femmes qui se marient avec des Libyens, mais aussi avec des étrangers principalement arabes (Egyptiens, Soudanais,...). Le mariage des Marocains avec des Libyennes est plutôt rare.

²⁸¹ Au quartier Dahra à Tripoli, la plupart des bouchers sont Marocains.

²⁸² Dernièrement, elles étaient interdites de travailler comme serveuses dans les cafés. En cas d'infraction, et selon les témoignages recueillis, c'est la migrante qui est sanctionnée et non l'employeur.

Les informations détaillées disponibles pour l'année 2004 indiquent que le nombre des mariages s'est élevé à 305 cas ventilés comme suit : Marocaines avec Libyens : 175 ; Marocaines avec Etrangers : 51²⁸³ ; Marocains avec Marocaines : 75 ; Marocains avec Libyennes : 4.

A propos des mariages avec un conjoint arabe, nous avons pu recueillir des témoignages sur des cas d'abandon de famille issus de ces unions.

Force est de constater cependant que certains facteurs ont eu des effets très négatifs sur la condition de vie des Marocains en Libye : l'embargo décrété contre le pays, la fermeture de la frontière entre l'Algérie et le Maroc et la suppression de la ligne maritime reliant le Maroc à la Libye. Les Marocains sont confrontés en Libye à un certain nombre de difficultés aussi bien dans le marché de l'emploi que dans l'accès au logement et d'une manière générale dans l'espace public.

2.5.1 Dans le marché de l'emploi

Le taux de chômage est élevé, mais il est difficile d'avoir une estimation. Ce qui est sûr, c'est que ce fléau s'étend en particulier suite à la décision prise par les autorités libyennes de « nationaliser » certains emplois ; plus de 60 fonctions sont désormais interdites aux étrangers, décision qui affecte aussi les diplômés de la 2ème génération interdits d'emploi dans le secteur public²⁸⁴. Ces carences d'offre d'emplois ne sont pas compensées par un secteur privé qui demeure peu dynamique.

Cette situation sur le marché de l'emploi est aggravée par d'autres problèmes auxquels se trouvent confrontés les migrants marocains :

- Les Marocains, en situation irrégulière qui n'ont pas de contrat ou dont le contrat a expiré, sont menacés d'expulsion par les autorités libyennes (Circulaire 1/1/2007)²⁸⁵. Cette menace pèse sur plus de 90% de l'effectif résidant en Libye. Ce statut d'irrégulier fragilise les migrants qui restent parfois en proie à des abus de la part de leurs employeurs. D'abord, la saisie du passeport par l'employeur et qui sert de moyen de pression sur le salarié. En cas de litige, il peut user de

²⁸³ Ainsi ventilés : Egypte : 17 ; Soudan : 13, Tunisie, 6, Algérie : 3, Turquie :3, Gambie :2 Malte : 2,Irak :2 Jordanie : 1, Niger : 1, Royaume Uni : 1

²⁸⁴ Ces étudiants marocains souffrent doublement parce qu'ils ne peuvent pas non plus travailler au Maroc à cause du problème des équivalences des diplômes.

²⁸⁵ C'est le même scénario qui est arrivé en Europe, quand les Marocains partis avec un contrat ont du rester dans les pays d'accueil après l'expiration de leurs contrats. Cette situation concernait tout l'effectif migratoire. En France, une circulaire datée de 1968 indique que les migrants en situation irrégulière dans le pays représentaient 86% du total.

chantage et obliger parfois le salarié à signer « une reconnaissance d'avoir touché des sommes d'argent qu'effectivement, il n'a pas perçues ». Ces abus sont la conséquence du fait que la relation de travail entre l'employeur et l'employé n'est pas contrôlée par les autorités administratives²⁸⁶. Quand il s'agit d'artisans, certains se plaignent du comportement de certains commanditaires autochtones de travaux qui parfois ne paient pas la totalité des sommes dues. Ces artisans s'abstiennent de déposer des plaintes auprès des autorités libyennes à cause de leur statut d'irrégulier.

- Des problèmes liés à la couverture sociale du salarié, dus à la mise en veilleuse de la convention de sécurité sociale signée le 04- 08- 1983 entre le Maroc et la Libye. Cette question est l'un des grands problèmes auxquels sont confrontés les migrants marocains. Les migrants contractuels ne bénéficient pas des prestations sociales que dispensent les institutions de la sécurité sociale libyenne. Pour le moment, ils perçoivent, à l'expiration de leur contrat, la somme des cotisations mensuelles prélevée sur leur salaire, somme remise directement au salarié ou viré au compte de la CNSS marocaine. Finalement la somme perçue par le salarié demeure affectée par l'érosion monétaire surtout après les dévaluations de la monnaie libyenne par rapport au dollar.

C'est la raison pour laquelle, les migrants revendiquent la réactivation de la convention de la sécurité sociale pour que les sommes soient transférées et capitalisées par la CNSS marocaine qui serait chargée de dispenser les prestations dues aux salariés. Un comité mixte, prévu par l'article 9 de la convention, est chargé du suivi de son application. La convention prévoit une réunion du comité une fois par an. La prime de fin de contrat prévue dans de nombreux contrats n'est pas toujours perçue par le salarié.

En ce qui concerne les femmes, la présence relativement importante de prostituées marocaines indispose la communauté marocaine qui se voit stigmatisée par ce phénomène. Les personnes interviewées se sont plaintes du malaise que leur cause cette présence féminine. Cette stigmatisation pénalise les autres femmes marocaines sujettes ipso facto à la discrimination, telle cette femme, mère de famille ayant un diplôme de secrétaire, mais quand elle décline son identité on lui refuse les emplois qui correspondent à son niveau de formation. Elle a été contrainte de travailler comme domestique dans des maisons libyennes pour aider

²⁸⁶ Cas peut être extrême de cette Libyenne qui a embauché une domestique marocaine mais qui loue ses services dans d'autres maisons et en tire un gain substantiel, mais au prix d'une surexploitation de la jeune fille.

son mari dont le salaire est insuffisant pour élever leurs trois enfants. De même, nous avons pu rencontrer des filles disposant d'une licence et qui travaillent aussi dans les services domestiques.

2.5.2 Dans l'accès au logement

L'article 6 de la convention de main d'œuvre stipule que la partie libyenne intervient auprès de l'employeur du migrant pour lui garantir un logement convenable sinon ce dernier perçoit une indemnité de logement.

Si les primo migrants n'étaient pas confrontés à ce problème puisque le contrat garantissait généralement l'octroi d'un logement au salarié et si en 1986, de nombreux Marocains ont été logés par l'Etat libyen et payaient des loyers modiques (40 dinars), ce n'est plus le cas pour les nouveaux arrivants dont la majorité sont en situation irrégulière et souffrent de la carence de logements.

Selon la loi n° 4 promulguée en 1979, la propriété revient à l'Etat. Le marché de la location se trouve ainsi réduit. Le logement est loué à un Libyen qui le sous-loue à des Marocains. La sous-location surtout à des filles a provoqué une forte densité de peuplement et un encombrement dans les maisons ; ce qui a favorisé la promiscuité, l'extension de la prostitution et le commerce de la drogue.

Le projet de réhabilitation de la Médina de Tripoli, lancé en 2006 a rendu la situation plus complexe pour les migrants marocains qui ont été obligés, au même titre que les autres nationalités, de quitter le quartier. La population affectée, et qui est parmi les plus démunies, a souffert de cette décision des autorités libyennes.

Cette communauté souffre également de l'absence d'une école marocaine et d'un centre culturel afin de faire connaître le Maroc aux Libyens. Les personnes interviewées ne comprennent pas comment des pays parfois plus pauvres que le Maroc ont leur propre école (Mali, Soudan). Ceux qui peuvent, mettent leurs enfants à l'école tunisienne dont les programmes sont les plus proches du système marocain. Mais cette école n'est pas à la portée de l'écrasante majorité des migrants puisque les frais de scolarité s'élèvent à 80 dinars²⁸⁷ par mois. Que faire alors quand le migrant a un salaire de 200 à 250 dinars et quand il a trois ou quatre enfants !?

Cette communauté très composite n'arrive pas à s'organiser pour défendre ses

²⁸⁷ Cette absence d'école marocaine coupe les enfants de leur pays d'origine. A ce propos, il convient de rappeler ce fait raconté avec amertume par le père d'un élève qui a demandé à son fils de dessiner le drapeau marocain, mais l'enfant a dessiné le drapeau tunisien...

intérêts, elle n'arrive pas à constituer une association à l'instar des Egyptiens et des Tunisiens, par exemple. Une Assemblée générale a été organisée en octobre 2005 pour la constitution d'une association et l'élection de son bureau. L'autorisation a tardé à venir, ce qui a été interprété par certains comme un refus des autorités libyennes, idée qui a été infirmée par l'Ambassadeur du Maroc, à la suite d'une réunion avec les autorités libyennes.

Toutes ces difficultés créent parfois des situations de désespoir²⁸⁸. L'option du retour est envisagée par beaucoup de migrants, mais certaines contraintes empêchent de passer à l'acte : d'abord, la fuite devant le sentiment d'échec surtout que le contrôle social demeure fort dans notre société. L'entourage du migrant attend de lui qu'il rentre riche au pays. Le coût du transport, surtout quand il s'agit de faire rentrer toute une famille par avion, la ligne maritime entre Casablanca et Tripoli ayant été supprimée de même que la réduction de 40% sur le billet d'avion. Les taxes à payer pour avoir un passeport : 106 dinars²⁸⁹. En conséquence, il y a des Marocains qui n'ont pas été au Maroc depuis plus de 10 ans faute de moyens²⁹⁰.

2.6 La dimension institutionnelle

A l'instar des pays du Golfe, la société libyenne ultraconservatrice a été confrontée soudainement à la richesse et au modernisme véhiculés par la manne financière et entretenus par l'immigration. Par le moyen du travail importé, la rente pétrolière fut transformée en bien-être pour les nationaux, et en capital pour l'État. Ce mécanisme culmina durant la décennie du boom pétrolier (1974-83)²⁹¹. L'érosion des prix du pétrole dès le milieu des années 1980, puis l'isolement de la Libye avec l'embargo international des années 1990, allaient ébranler

²⁸⁸ Cas extrême peut-être du désespoir dans lequel vivent certains Marocains, le témoignage de cette femme qui nous disait : « celui qui réussit à maintenir son équilibre psychique dans ce pays est un chanceux » ou cette réaction d'un jeune qui est passé par Al Fallah « Mon problème est que je trouve le moyen de revenir dans mon pays. Une fois là - bas, je déchirerai ce passeport ».

²⁸⁹ D'ailleurs cette communauté se plaint d'autres taxes imposées par les autorités consulaires pour avoir des papiers administratifs : légalisation 25 dinars, laissez-passer 25 dinars, certificat de mariage : 25 dinars.

²⁹⁰ Nous avons pu écouter le cas de ce Marocain approchant les 70 ans à qui ses six enfants reprochent de leur avoir donné la vie loin de leur pays qu'ils ne connaissent qu'à travers la télévision ; et à chaque fois qu'ils regardent des images du Maroc, ils l'interpellent « vous nous avez privés de ce paradis ». Qu'est-ce que je peux faire nous disait-il, je n'ai pas les moyens de payer 8 billets d'avion (pour lui, sa femme et ses 6 enfants). Leurs remontrances sont fréquentes surtout qu'ils n'ont pu assister à l'enterrement de leurs grands parents paternels et maternels.

²⁹¹ Birks, J.S. and C.A. Sinclair: *Arab Manpower*, St Martin's Press, New York. 1980.

les bases économiques de l'Etat Providence et remettre en cause un système hyper dépendant de l'importation de travail²⁹². Cela se répercuta sur la gestion des travailleurs immigrés. Progressivement, ils allaient être ressentis comme concurrents des autochtones et, pour certains d'entre eux, leur séjour sera remis en question. La Libye amorçait un tournant vers une politique migratoire plus restrictive et de préférence nationale à l'emploi. L'évolution de la situation des immigrés marocains illustre bien le réajustement de cette politique migratoire.

L'immigration fut vite soumise à un contrôle accru. En juillet 1995, le Congrès Général du Peuple dénonça l'immigration clandestine comme un vecteur du crime organisé et du trafic de drogue. Des camps de triage furent installés et des expulsions furent organisées, elles se comptent en automne 1995 par centaines de milliers : un bilan datant de février 1996 chiffre à 325.000 le nombre des expulsés de Libye en application des mesures prises à l'été 1995.

Dans une déclaration à la presse datée du 17/11/2006, le chef du gouvernement libyen a affirmé que la Libye va commencer à se dispenser de la main- d'œuvre étrangère dont le marché de l'emploi n'a pas besoin, et va procéder au rapatriement de ces migrants en « garantissant leurs droits et leurs acquisitions et épargnes dans le cadre de la légalité internationale »²⁹³. Le responsable libyen a annoncé que la Libye va se comporter dans l'avenir avec la main- d'œuvre étrangère selon les besoins du marché de l'emploi libyen en adoptant par ailleurs une politique de substitution de la main- d'oeuvre libyenne à la main d'oeuvre étrangère, politique initiée à partir du 1/1/2007.

Un des corollaires de ces grandes orientations de la politique migratoire libyenne est la lutte contre la migration clandestine. Cette lutte est stimulée par une pression politique de l'Union Européenne. En effet, une délégation de Bruxelles a effectué une visite en Libye en novembre 2005 et a eu des entretiens avec les autorités chargées de l'intérieur et des affaires étrangères et de la coopération.

Au niveau bilatéral et pour les mêmes raisons, l'année 2005 a été marquée par une coopération poussée entre la Libye et l'Italie dans la lutte contre la migration clandestine. A cet égard, le ministre italien de l'Intérieur Giuseppe Pisanu a effectué une visite en février de la même année afin de discuter avec son homologue libyen Nasr Mabrouk des modalités de cette coopération. C'est à ce

²⁹² Philippe Fargues : Les politiques migratoires en Méditerranée Occidentale : contexte, contenu, perspectives. Réunion 5+5 sur le thème « Dialogue sur la coopération migratoire en Méditerranée occidentale » Tunis les 16-17 octobre 2002.

²⁹³ Voir le texte de la dépêche in AFP du 17/11/2006.

titre que l'Italie avait fourni à la Libye une logistique appropriée et a suggéré la création d'un centre d'accueil pour les migrants clandestins.

L'année 2005 a été ainsi marquée par une campagne d'envergure de lutte contre la migration clandestine : interception, rapatriement. A cet égard, les informations rapportées par les autorités consulaires de Tripoli indiquent que 1400 Marocains ont été interceptés et sommés de quitter le territoire libyen. De même, un grand nombre de Marocains sont détenus dans les prisons libyennes, dont des femmes et des mineurs. Ces migrants sont victimes de réseaux structurés où sont impliqués des Libyens et des Marocains y compris des femmes.

Selon les informations recueillis auprès du Consulat du Maroc à Tripoli, la plupart de ces candidats à la migration clandestine viennent en groupes parfois appartenant à la même tribu, voire même à la même famille comme c'est le cas de cette famille de la région de Settat dont 40 membres ont été arrêtés.

Une des mesures prises par les autorités libyennes afin de lutter contre la migration de transit des Marocains est l'interdiction de quitter la Libye pour une autre destination que le Maroc. Cette entrave à la liberté de circulation a fait l'objet d'une note adressée par le Consulat marocain de Tripoli aux autorités libyennes (note 223/04 en date du 25 mai 2004), qui ont contesté l'application de cette mesure. Pourtant, selon les informations recueillies, la police des frontières continue d'appliquer cette mesure parce qu'elle considère que la destination de ces migrants clandestins demeure l'Italie.

2.6.1 Le cadre législatif

En Libye, les Marocains sont régis par deux cadres réglementaires : le cadre législatif libyen et les accords signés avec le Maroc.

Concernant le cadre législatif national, les principaux référentiels sont les textes suivants :

- Loi n° 6 de 1987 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en Libye. En cas d'infraction, cette loi prévoyait, dans son article 19, une peine de prison, mais sans préciser la durée et/ou une amende ne dépassant pas les 200 dinars.
- La loi n°2 amende la loi précédente dans le sens du durcissement pour sanctionner les trafiquants. La peine prévue par l'article 19bis cumule une peine d'emprisonnement d'au moins une année et une amende d'au moins 1000 dinars²⁹⁴.

²⁹⁴ L'entrée du Marocain pour motif de tourisme et au même titre que les autres nationalités est régie par une autre loi, la loi n° 15 de 1989.

L'application de ces lois demeure toutefois contextuelle, ce qui les rend confuses dans la mesure où l'interprétation diffère selon les cas et les personnes. Les sanctions, au vu de ce qu'on a pu vérifier au consulat marocain, diffère d'une région à l'autre et d'un tribunal à l'autre parce que la question de la migration clandestine a surpris par son ampleur les autorités Libyennes, ce qui les a contraint à créer des directions sécuritaires spécialisées²⁹⁵ et un ministère public (niaba moutakhassisa) chargé spécialement des migrants clandestins.

Par ailleurs et afin de contrôler les flux migratoires, les autorités libyennes ont tenté d'instituer des cartes: la carte sanitaire prouvant que le migrant est en bonne santé, « la carte des frères arabes » valable une année, mais moins de 15% des migrants concernés ont souscrit à cette carte. Devant cette déficience, une nouvelle carte est instituée, la carte de séjour temporaire valable 3 mois, mais le délai demeure très court !

A ce propos, il convient de signaler que tout migrant qui veut quitter la Libye doit être en possession de cette carte de séjour. Mais la délivrance de cette carte est conditionnée par une grande contrainte, tout demandeur doit payer ses arriérés d'impôts sur le revenu durant tout son séjour en Libye. En effet, la réactivation d'un texte datant de 1970 relatif à l'impôt sur le revenu est devenu un véritable cauchemar pour les Marocains et les autres migrants. Il faut payer en moyenne 12 dinars par mois comme impôt sur le revenu depuis la dernière entrée en Libye.

C'est une mesure contradictoire qui, tout en visant à encourager le départ des migrants en situation irrégulière, les accule à rester parce que d'un côté, ils ne peuvent pas franchir les douanes sans être en possession de cette carte et, de l'autre, ils ne peuvent l'avoir parce que n'ayant pas les moyens de payer des impôts qui remontent pour certains à plus de 15 ans ! C'est cette situation kafkaïenne qui a fait dire à l'un des migrants interviewés que « Ici, nous vivons dans un grand cimetière ».

Cette situation a des implications négatives sur les conditions de séjour, de travail et de déplacement des migrants et ce en dépit de l'existence d'un cadre législatif régissant les relations entre les deux pays en matière de migration.

²⁹⁵ Voir : Efforts de la Grande Jamahirya pour traiter le problème de l'immigration clandestine. Document destiné à la Conférence ministérielle pour l'Afrique et l'Union Européenne sur l'Immigration et le Développement. 22-23/11/2006.

2.6.2 Les accords de main-d'œuvre signés entre le Maroc et la Libye

L'arsenal réglementaire gérant la question migratoire entre le Maroc et la Libye compte les textes suivants : L'accord de main d'œuvre signé le 18 septembre 1965 qui fut abrogé par l'accord de main-d'œuvre signé le 4 août 1983 ; la convention de sécurité sociale signée en 1983 ; la convention relative à l'appui aux personnes détenues et le transfert des personnes jugées dans leur pays ; la convention de coopération dans le domaine des affaires sociales signée en 1998.

En principe, l'accord de main-d'œuvre signé en 1983 a une durée de validité de 5 ans prorogée par tacite reconduction. Cet accord prévoit, dans son article 12, la réunion périodique d'un comité mixte au moins une fois par an alternativement en Libye et au Maroc. Ce comité est chargé de suivre l'application de la convention et de ses annexes; proposer sa révision en cas de besoin ; traiter tous les problèmes et difficultés résultant de l'application de la convention et de ses annexes et auxquels le comité est tenu de donner une suite dans un délai maximum de trois mois à partir de la date de sa saisie.

Nous avons trouvé trace d'une réunion de ce comité qui s'est tenue à Tripoli les 11 et 12 avril 2001. Le procès-verbal sanctionnant cette réunion soulève les questions suivantes :

- La nécessité d'échanger les informations sur les besoins de la Libye en main-d'œuvre et les disponibilités du Maroc pour répondre à ces besoins; question prévue par l'article 13 de la convention de main- d'œuvre.
- La partie marocaine a expliqué comment certaines sociétés libyennes avaient engagé par contrats des ouvriers marocains, mais le recrutement n'a pas eu lieu.
- Les deux parties ont convenu de la nécessité de résoudre les problèmes liés à l'application de la convention de sécurité sociale, compte tenu des problèmes humains que cela pose en particulier pour les retraités.

Compte tenu du cumul des problèmes auxquels sont confrontés les migrants marocains et des conditions infrahumaines dans lesquelles vit un grand nombre de ces migrants, il est urgent de réactiver le rôle de ce comité, censé examiner les doléances de cette communauté et essayer d'apporter des solutions à leurs problèmes.

En dépit des difficultés auxquelles elle est confrontée, cette communauté entretient des liens humains et, pour ceux qui ont les moyens, économiques avec leur pays d'origine.

2.7 Les transferts à destination du Maroc

Les primo- migrants avaient un statut privilégié puisqu'ils bénéficiaient d'un salaire élevé et ont pu par conséquent épargner, transférer des fonds au Maroc et investir , ce qui a été un facteur stimulant pour la migration d'autres candidats et le choix de la Libye comme destination.

Dans les années 70 et jusqu'en 1984, la part transférée pouvait atteindre jusqu'à 90% du salaire et c'était mentionné dans le contrat de travail. Elle a baissé depuis à 50%. La Libye, sous embargo, cherchait à économiser les devises. Le marché noir est devenu prospère.

De nos jours, la majorité écrasante des migrants arrivent à peine à subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Ils n'épargnent plus ou très peu, leurs salaires sont faibles et sont grignotés par l'érosion monétaire (le dinar qui dans les années 70, valait 27 dirhams environ, ne vaut actuellement que 6 à 7 dirhams). Compte tenu de la hausse du coût de la vie, la majorité de ces migrants ne peuvent plus épargner et donc investir.

Les salaires varient en général entre 200 et 500 dinars sauf pour ceux qui travaillent dans les régions sahariennes où les salaires sont plus élevés et peuvent atteindre 600 dinars. Ceux qui peuvent épargner sont ceux qui ont des contrats d'étrangers et sont une minorité, concentrée dans certains secteurs publics comme l'enseignement et la santé.

Les contrats locaux sont conclus avec la mention « sans transfert » inscrite sur la carte du travail. Les autorités ont tendance à encourager cette formule afin de limiter les transferts en devises. Cette mesure se place en porte- à- faux par rapport à l'article 11 de la convention de main- d'œuvre qui stipule que le salarié marocain a le droit de transférer son épargne au Maroc. En fait, même si les transferts sont devenus récemment plus libres, les revenus demeurent faibles, ce qui explique la faiblesse des transferts en provenance de ce pays.

Tableau 21 : Envois de fonds effectués par les Marocains résidant en Libye entre 1997 et 2004 (millions de dirhams)

Année	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2004
Libye	43	44	48	34	23	10	6
Total transferts	18033	19311	19002	22962	36858	31708	37401

Source: Office des Changes.

La comparaison des transferts en provenance de la Libye avec les transferts globaux reçus par le Maroc révèle leur faiblesse. Ils se font par des sociétés spécialisées (Western Union ou Money Gram). Mais les Marocains utilisent assez souvent les circuits informels, beaucoup moins chers. Les banques marocaines n'ont pas pu s'implanter en Libye, en dépit des efforts déployés dans ce sens. Une commission est allée débattre de cette question avec les autorités libyennes au début des années 80 et à trois reprises en 2005 et 2006, mais sans succès.

Ceux qui réussirent à épargner, ont investi au Maroc principalement dans l'immobilier, la construction d'une maison au pays d'origine demeure le rêve de tous les migrants interrogés.

En Libye, les hommes d'affaires marocains sont très peu nombreux. Seuls quatre hommes d'affaires marocains sont inscrits à la chambre de commerce de Tripoli. Les petites entreprises, en majorité artisanale, sont plus nombreuses à cause de la flexibilité de ce genre d'unités économiques. Certaines estimations avancent le nombre de 100 petites entreprises (de moins de 10 ouvriers) dans les deux villes de Tripoli et Zaouia.

Ces petits entrepreneurs opèrent dans l'informel. Ils sont confrontés à des problèmes liés au rapport avec l'administration et dans certains cas avec les citoyens libyens.

Comme indiqué précédemment, l'activité commerciale était relativement prospère quand la ligne maritime régulière fonctionnait entre le Maroc et la Libye entre 1985 et 2004. L'arrêt de cette ligne et la fermeture de la frontière avec l'Algérie ont réduit largement ces flux commerciaux entre les deux pays.

Conclusion

L'examen de la question de la migration marocaine dans les pays pétroliers révèle que celle-ci remonte loin dans le temps. Des liens séculaires se sont tissés entre le Maroc et la Libye d'un côté, pays de passage des pèlerins et l'Arabie Saoudite de l'autre, destination de ces derniers pour l'accomplissement du pèlerinage²⁹⁶. Les

²⁹⁶ Toutefois, il faut rappeler que de nombreux migrants après avoir visité les deux premiers lieux saints de l'Islam à la Mecque et à Médine, continuent leur périple par une visite de la première Qibla et du troisième lieu saint, la mosquée Al Aqsa, à Jérusalem. Nombre de ces migrants ont accompli un aller simple et ont préféré rester en Palestine comme en témoigne l'existence de nombreuses familles d'origine marocaine et comme en témoigne l'existence du quartier « Al Maghariba » à Jérusalem. Voir : Mohamed Khachani : Les Marocains d'ailleurs : La question migratoire à l'épreuve du partenariat euro-marocain. Publications de l'AMERM.

liens avec les autres pays du Golfe sont plus récents, et ont été stimulés par les efforts d'investissement financés par la manne pétrolière.

Actuellement, 10% environ des migrants marocains vivent dans les pays arabes. Les pays pétroliers constituent une destination privilégiée de cette migration. En dépit de la faiblesse relative de l'effectif des Marocains dans ces pays, cette communauté demeure confrontée à des problèmes spécifiques liés à un contexte socio-économique particulier. Les cas de l'Arabie saoudite, des Emirats Arabes Unis et de la Libye présentent beaucoup de similitudes. Ces pays qui vivaient avant le boom pétrolier dans des conditions précaires, sont propulsés grâce à la manne pétrolière dans la richesse et l'opulence, prospérité à laquelle ont contribué des migrants originaires de plusieurs pays, dont le Maroc.

Les pays pétroliers considèrent encore le migrant comme un travailleur temporaire (*wafid*) et ne lui reconnaissent pas le statut de migrant. Par conséquent, ils ne se considèrent pas comme obligés de s'inscrire dans le référentiel juridique international sur les migrations. Des pressions commencent, cependant, à s'exercer sur ces pays afin de moderniser leurs législations du travail. Il en va de l'avenir et du devenir de leurs économies dont la prospérité dépend largement de ces travailleurs venus d'ailleurs.

La migration constitue un enjeu essentiel dans les relations interarabes. Cette dimension doit être pensée comme l'un des déterminants de l'intégration arabe, le déficit en main-d'œuvre qui handicape certaines économies comme les pays du Golfe et la Libye peut être compensé par l'excédent disponible dans d'autres, au Maghreb et au Moyen-Orient.

Cette complémentarité est un champ à investir par la recherche académique. L'ambition de ce travail est d'ouvrir le débat sur une question peu abordée par les chercheurs, de tracer des pistes de réflexion et de préparer le terrain pour d'autres études plus approfondies sur la migration dans ces pays.

Promouvoir la recherche sur cette question est de nature à développer de nouvelles approches de la problématique migratoire dans ses incidences sur les pays d'origine et de départ où la migration pourrait incontestablement constituer une source de richesse mutuelle.

Cela suppose une révision par les diverses institutions de la perception du rôle actuel et potentiel des migrants. Ces derniers doivent être considérés, aussi bien dans les pays arabes d'accueil que dans les pays d'origine, comme des acteurs et des partenaires appuyant les efforts de développement.

Mohamed Khachani

Faculté des Sciences Juridiques,
Economiques et Sociales, Agdal- Rabat

Références bibliographiques

- Al Haddad., « les Migrants aux EAU », Achououne Al Âamma . Novembre 2001.
- Birks, J.S. and C.A. Sinclair, Arab Manpower, St Martin's Press, New York. 1980.
- CARIM, Rapport 2005 sur les Migrations Méditerranéennes, sous la direction de Philippe Fargues (ww.carim.org).
- CERED, « Population et Développement au Maroc : dix ans après la Conférence internationale sur la population et le développement », Direction de la Statistique, 2004.
- Chah N., « Les formes de la migration dans les pays du Golfe », Conférence régionale sur la Migration arabe dans le cadre de la globalisation, Le Caire 2-4 septembre 2003.
- Chakir., Hafid & Carson., « La migration de l'Afrique du Nord aux pays du Golfe », Conférence sur la migration internationale dans le monde arabe. ESCWA 11-16 mai 1981.
- ميثاء الشامسي تقييم سياسات الهجرة في دول مجلس التعاون الخليجي دروس مستقبلية، ورقة مقدمة في اجتماع الخبراء حول الهجرة الدولية و التنمية في المنطقة العربية، التحديات و الفرص، الاسكوا دائرة الشؤون الاقتصادية و الاجتماعية، بيروت 15-17 مايو 2006.
- محمد ديتو إدارة سياسات العمالة المهاجرة في دول مجلس التعاون الخليجي، مخاطر و فرص، ورقة مقدمة في اجتماع الخبراء حول الهجرة الدولية و التنمية في المنطقة العربية، التحديات و الفرص، الاسكوا دائرة الشؤون الاقتصادية و الاجتماعية، بيروت 15-17 مايو 2006.
- Eurostat, « Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux », in Rapport national-Le Maroc, préparé par Fadloullah avec la collaboration de A. Berrada, et M. Khachani, 2000.
- Fares M., « Les transferts des travailleurs migrants vers la région arabe », in réunion d'experts sur « Migration internationale et développement dans la région arabe. Défis et opportunités », ESKWA, Beyrouth 15-17 mai 2005.
- Fargues Ph., « Réserve de main-d'œuvre et rente pétrolière », Etude démographique des migrations du travail vers les pays arabes du Golfe .Beyrouth. CEMOC. 1980.
- Fargues Ph., « Les politiques migratoires en Méditerranée Occidentale : contexte, contenu, perspectives », Réunion 5+5, sur le thème» Dialogue sur la coopération migratoire en Méditerranée occidentale», Tunis 16-17 octobre 2002.
- Gilbert B., « La kafala : un système de gestion transitoire de la main-d'oeuvre et du capital dans les pays du Golfe », Revue Européenne des Migrations Internationales, Volume 2, Numéro 1. 1986.
- Hamdouch B., Khachani M., « Les déterminants de l'émigration internationale au Maghreb », in colloque organisé par l'Association Internationale des Démographes de Langue Française (l'AIDELF) sur le thème : « Les migrations

internationales : observation, analyse et perspectives », Budapest, 20-24 septembre 2004.

- Kapisbzewski A., Arab Labour Migration to GCC Countries, « Regional Conference on the Arab Migration », in Globalized World, Cairo, Sep 2003.
- Khachani M., Les Marocains d'ailleurs : la question migratoire à l'épreuve du partenariat euro-marocain, Publications de l'AMERM, Rabat, 2006, p 10.
- Khachani M., « Migration et développement en Afrique du Nord », Nations Unies, Commission Economique pour l'Afrique. Bureau de l'Afrique du Nord, Mars 2007.
- Ligue Arabe, Rapport régional de la migration du travail dans le monde arabe, 2006.
- Longuenesse E., « Les migrants dans la structure sociale des pays du Golfe », in Migrations et changements dans l'Orient arabe, Centre d'Etudes et de Recherches sur le Moyen Orient contemporain, Beyrouth 1985.
- OPAEP, Rapport du séminaire général, 1984.

Chapitre 8 : Les Marocains d'Afrique subsaharienne

Ce travail présente les résultats de plusieurs missions de terrain consacrées à la migration marocaine en Afrique subsaharienne. La dernière mission effectuée au Sénégal et en Côte d'Ivoire en novembre 2006 avait pour objectif l'actualisation de certains aspects de la présence marocaine dans cette partie de l'Afrique. En dépit de sa brièveté, ce séjour nous a permis de discerner les principaux changements dont a été l'objet la communauté marocaine. Il a été notamment axé autour d'une recherche statistique, documentaire et de la réalisation d'une série d'entretiens autant auprès des membres de la communauté marocaine qu'auprès des différentes administrations sénégalaises et ivoiriennes ayant droit de regard sur les conditions d'établissement et d'activité des étrangers.

Ainsi, l'émigration des Marocains vers l'Afrique subsaharienne en comparaison avec l'ensemble de la migration internationale de ces derniers semble moins importante vu le nombre de personnes qu'elle a véhiculées. Toutefois, son analyse révèle un intérêt particulier du fait que les pays de cette zone de l'Afrique ont constitué les premières destinations de l'émigration marocaine. Ajoutons à ceci le caractère ancien de ce mouvement et les mutations qu'il a connues durant près d'un siècle et demi depuis son déclenchement.

1. Particularités de la migration marocaine en Afrique subsaharienne

1.1 Ancienneté du phénomène et intérêt de l'étude

Cette recherche concerne un domaine de la mobilité migratoire des Marocains qui n'a pas été jusqu'à lors exploré, bien qu'il demeure un volet primordial des rapports entre le Maroc et les pays d'Afrique subsaharienne. Certes, toutes les études qui ont analysé la migration marocaine ont été focalisées sur les pays européens. Les caractéristiques de ce dernier mouvement sont largement connues, soit sur le plan de ses aspects dans les pays d'accueil, soit sur le plan de ses retombées dans les pays de départ. C'est pourquoi ce travail cherche à être original par certains de ses aspects dans la mesure où il concerne particulièrement la migration sud-sud, notamment interafricaine.

L'émigration marocaine en Afrique est certes peu connue. Les chercheurs et les décideurs ont toujours focalisé leur attention sur les communautés marocaines

résidant en Europe en raison de l'importance de leurs effectifs et de leurs transferts annuels de devises à destination du pays d'origine. La prise en compte du volet africain dans le projet d'étude concernant des « Marocains de L'Etranger » mis en œuvre par la Fondation Hassan II permettra de faire ressortir par ailleurs les particularités de la communauté marocaine d'Afrique subsaharienne et valorisera sa contribution à la préservation de la place du Maroc dans cette partie du monde.

Pourtant, l'étude de l'exemple africain mérite une grande attention pour deux raisons : la première est relative au fait que l'Afrique a connu l'établissement des premiers migrants marocains, et ce depuis plusieurs décennies avant le déclenchement des flux de Marocains vers la France. La découverte de l'espace africain par l'émigration marocaine remonte au milieu du 19^{ème} siècle, soit plus d'un siècle et demi d'histoire relative à la présence marocaine en Afrique. L'émigration précoce des Marocains vers cette destination traduit l'orientation des relations du Maroc sur le plan politique et économique à cette époque. Celles-ci étaient tournées beaucoup plus vers le Sud à un moment où le Sahara ne constituait pas un obstacle contre les flux de diverses natures, notamment le commerce transsaharien très dynamique entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne. Ce dernier, véhiculait en plus des marchandises, les hommes et les idées.

La seconde raison justifiant l'étude de la migration marocaine en Afrique est relative à sa spécificité. Bien que ce mouvement n'ait véhiculé qu'un nombre peu important de personnes, il a été marqué par son enracinement dans la société d'accueil, et sa contribution au renforcement des relations du Maroc avec les pays subsahariens.

D'un autre côté, l'émigration marocaine en Afrique a été orientée au départ vers le Soudan (l'actuel Mali) et le Sénégal, et ce pour des raisons historique, économique et religieuse (le rôle de la Zaouïa Tijania). Mais au cours de leur histoire migratoire, les Marocains ont procédé à la diversification de leurs destinations. Certaines sont anciennes comme c'est le cas du Mali, du Sénégal et de l'actuel Soudan. Dans ce dernier pays, nous avons été surpris de trouver à Khartoum un quartier abritant les descendants de Marocains installés dans ce pays lors de leur déplacement pour le pèlerinage vers la Mecque. Mais ce n'est qu'à partir du milieu du 20^{ème} siècle que les Marocains ont commencé à diversifier leurs destinations en rapport avec les mutations politiques et économiques que les pays africains ont connues au lendemain de leur indépendance, notamment les pays d'Afrique occidentale. C'est pourquoi à partir des années soixante du siècle dernier l'espace migratoire des Marocains en Afrique a subi des transformations profondes avec l'émergence de la Côte d'Ivoire comme destination privilégiée, non pas uniquement pour les Marocains venus directement du Maroc, mais également pour ceux déjà installés dans d'autres régions d'Afrique. D'autres pays

africains, par la suite ont attiré les Marocains, comme le Gabon, la Guinée et l'Afrique du Sud, entre autres.

De même, parallèlement à l'extension de son espace migratoire, la communauté marocaine d'Afrique assiste à une diversification de ses composantes. Au départ, l'émigration marocaine en Afrique était exclusivement de type commerçante intéressant des personnes ayant déjà une expérience au Maroc dans ce domaine, mais depuis les trois dernières décennies, d'autres catégories prennent le chemin de l'Afrique, notamment des étudiants, des femmes, des entrepreneurs, des cadres et des artisans.

1.2 Place de l'Afrique subsaharienne dans le processus migratoire des Marocains

Bien que le mouvement migratoire des Marocains vers les pays africains ait perdu de l'importance en faveur d'autres destinations (à partir de la deuxième moitié du siècle écoulé), ces flux présentent des caractéristiques spécifiques par rapport aux tendances nouvelles de la mobilité migratoire marocaine. Ceci sera appréhendé à partir des remarques suivantes:

En ce qui concerne l'ancienneté du mouvement, on constate que les destinations européennes (en particulier vers la France) sont un phénomène récent coïncidant avec la pénétration coloniale au Maroc. Cependant, il n'a pris des dimensions considérables que vers les années soixante. Par ailleurs, l'émigration des Marocains vers l'Afrique de l'Ouest est très ancienne, mais elle ne s'est intensifiée que vers le dernier quart du 19^{ème} siècle et le début du 20^{ème} siècle, spécifiquement en direction du Sénégal. Ce mouvement est à mettre en relation, d'une part, avec le facteur religieux relatif à la diffusion de l'Islam (surtout de la confrérie Tijania) et, de l'autre, avec le développement du commerce caravanier.

La deuxième remarque concerne les origines géographiques des émigrés. Ainsi, pour les départs vers l'Europe, c'est la campagne qui a constitué le principal pourvoyeur d'émigrés. La destination africaine est en revanche marquée par la contribution des villes et plus particulièrement des villes impériales (notamment Fès) qui ont participé le plus à ce mouvement.

La troisième remarque est relative à la nature de ce mouvement. En effet, l'émigration vers l'Europe est une émigration ouvrière. Elle a concerné au départ des hommes qui travaillaient principalement dans le secteur agricole, tandis que les pays africains ont attiré une émigration à caractère commercial dans le sens où elle a été effectuée en grande partie par des commerçants. Ces derniers ont quitté le Maroc à la recherche des marchés nouveaux et des opportunités commerciales que ces pays présentaient.

Cette réalité influence largement les activités exercées par les Marocains dans les pays d'accueil. Ainsi, on constate que la grande majorité de ceux résidant dans les pays européens occupent des emplois relevant des secteurs de l'industrie et de l'agriculture. A l'opposé, ceux résidant en Afrique sont plutôt attirés par le commerce et les services.

Concernant le statut social des émigrés, la migration vers l'Europe a touché des personnes appartenant aux couches sociales les plus démunies de la société marocaine. Par contre, celle qui a été dirigée vers les pays africains a touché les membres de grandes familles ayant des traditions commerciales ancestrales, qui se sont aventurés dans l'espoir de conquérir l'espace économique africain.

Enfin, il est intéressant de signaler que l'intégration des Marocains dans les sociétés européennes est très limitée. A l'opposé, les pays africains présentent un exemple réussi de l'intégration des Marocains dans les sociétés d'accueil, notamment pour les premières générations qui ont émigré au Sénégal. Dans ce pays, le métissage et la déperdition de l'identité marocaine sont très poussés, d'où la diminution constante du nombre de Marocains qui y résident.

A ce phénomène s'ajoute l'impact de la crise économique que traversent le Sénégal et la Côte d'Ivoire sur les conditions de travail et de vie des Marocains. Ceci contraint un nombre d'entre eux à changer de pays de résidence ou à rentrer définitivement au Maroc.

1.3 Contexte et mutations des flux migratoires

L'émigration des Marocains a toujours constitué l'un des principaux phénomènes démographiques et sociaux qui ont marqué les rapports du Maroc avec l'Afrique subsaharienne. Bien que les relations du Maroc avec cette partie de l'Afrique et plus particulièrement le Soudan (l'actuel Mali) et le Sénégal remonte à plus de 1000 ans, l'histoire du phénomène migratoire des Marocains en Afrique est peu connue. En ce qui concerne le Sénégal, toutes les informations écrites et orales confirment que la migration marocaine remonte au milieu du 19^{ème} siècle. Elle a donné lieu à une communauté marocaine composée essentiellement de commerçants préférant s'établir à Saint Louis, porte du Sénégal, et ville plus dynamique à l'époque, du fait de son importance économique et politique. Avant cette date l'émigration vers le Sénégal était le fait de quelques individus isolés faisant le déplacement dans le cadre de l'introduction et de l'expansion de l'Islam dans cette partie de l'Afrique.

Le phénomène de la présence marocaine au Sénégal n'a pris de l'ampleur que vers les années quatre vingt du 19^{ème} siècle, et ce suite à la réussite de l'activité commerciale des premiers marocains, ce qui a encouragé les autres de

se diriger vers ce pays à la recherche de la promotion sociale. Depuis, le nombre des Marocains ne cesse d'augmenter.

Les premiers Marocains établis dans ce pays étaient des célibataires ou des hommes mariés préférant laisser leurs femmes au Maroc. Mais la longue durée de leur séjour dans ce pays a conduit un grand nombre d'entre eux à se marier à des Sénégalaises. Ce facteur a constitué un élément déterminant de leur intégration dans la société sénégalaise, d'autant plus que l'Islam et le rôle de la Zaouïa Tijania, très répandue dans les milieux religieux, favorisent cette tendance.

Ainsi, la combinaison de plusieurs facteurs, à savoir la recherche de nouveaux marchés, le facteur religieux et la place privilégiée du Sénégal dans la stratégie de l'occupation française à l'échelle de toute l'Afrique occidentale ont permis aux Marocains de constituer une communauté importante établie dans les principales artères de la ville de Saint Louis. Le fait que cette ville a été la première étape dans les relations du Maroc avec l'Afrique subsaharienne explique l'émigration des Marocains originaires des villes du sud du Maroc vers le Sénégal à un moment où le Sahara représentait un passage vital dans un espace commercial intégrant le Maroc et l'Afrique Subsaharienne.

De même, la prospérité du Sénégal à cette époque a renforcé son attraction non seulement sur les Marocains originaires du sud du Maroc (Marrakech, Goulmim et Tafilalt), mais aussi sur ceux résidant au Mali, et plus particulièrement à Tombouctou qui abritait une communauté marocaine. Le développement des moyens de transport terrestre, maritime et ferroviaire entre le Mali et le Sénégal a encouragé certains Marocains à transférer leurs activités commerciales de ce pays vers le Sénégal.

Ce dernier pays a connu également l'immigration des Marocains originaires de Fès. Plusieurs facteurs expliquent l'intégration des Fassis dans la découverte de ce pays, en particulier le poids économique de la ville de Fès durant toute la période précédant le protectorat français au Maroc et la volonté des commerçants Fassis de chercher de nouveaux marchés, notamment pour écouler les produits de l'artisanat marocain. À cela s'ajoute le facteur religieux lié à la présence à Fès du fondateur de la Zaouïa Tijania largement répandue au Sénégal. L'année 1912 a été marquée au Maroc par le transfert de la capitale politique de Fès vers Rabat, ce qui a contribué à la stagnation économique de Fès et a contraint les Fassis à quitter leur ville et à se diriger vers le Sénégal.

Les flux de Marocains vers le Sénégal se poursuivaient et comprenaient davantage la participation des Fassis devenant ainsi la première composante de la communauté marocaine au Sénégal. Mais à partir de la moitié du 20^{ème} siècle,

l'Afrique occidentale a connu des transformations politiques et économiques profondes, notamment après la 2^{ème} guerre mondiale, concourant au recul de la place du Sénégal qui constituait alors une plateforme économique de toute la sous-région et à l'émergence de la Côte d'Ivoire en tant que puissance économique nouvelle, et ce à partir des années cinquante.

En effet, ce pays a fait l'objet d'une croissance soutenue de son économie basée essentiellement sur l'exportation des produits agricoles (café, cacao, etc.) qui ont vu leurs cours augmenter sur le marché international. Ceci avait des répercussions très favorables sur le développement des autres secteurs économiques et sur les investissements en matière d'infrastructure de différente nature. Ces conditions ont rendu la Côte d'Ivoire une destination privilégiée des flux migratoires de tous les coins de l'Afrique, plus particulièrement des pays limitrophes, mais aussi de l'Europe, du Liban, et d'autres pays comme le Maroc. Ces flux migratoires participent actuellement à plus d'un tiers dans la formation de la population ivoirienne.

La prospérité économique de la Côte d'Ivoire qui s'est confirmée après l'indépendance du pays explique pourquoi certains Marocains résidant au Sénégal ont préféré transférer une partie ou la totalité de leurs activités en Côte d'Ivoire à la recherche de nouveaux horizons favorisant la promotion sociale et économique. À partir des années cinquante du siècle dernier les Marocains ont commencé ainsi à s'établir en Côte d'Ivoire où s'est constituée une communauté de plus en plus importante. Ceux-ci se sont spécialisés essentiellement dans le commerce qu'ils ont implanté dans les principaux quartiers d'Abidjan. Ce noyau de Marocains venu du Sénégal a été alimenté par d'autres Marocains venant du Mali en raison de la crise économique ayant secoué ce pays, suite aux événements du coup d'Etat de 1969 et la mise en place d'un modèle socialiste de la gestion des affaires économiques. A cela s'accumulaient de nouvelles vagues de jeunes Marocains arrivant en Côte d'Ivoire durant les trois dernières décennies en tant qu'employés chez les commerçants marocains.

De même, bien que les Marocains soient concentrés dans deux principaux foyers (Sénégal et Côte d'Ivoire), on les trouve dispersés dans plusieurs pays d'Afrique, notamment ceux situés dans la partie occidentale du continent et plus particulièrement dans les pays francophones. Le facteur linguistique et la vitalité des relations politiques et économiques du Maroc avec ces pays sont la raison du choix des destinations africaines des Marocains. Depuis quelques années de nouvelles destinations apparaissent et les Marocains commencent à s'orienter vers des pays lointains appartenant à des espaces linguistiques anglophone et lusophone. C'est plutôt l'option de quelques commerçants qui n'ont pas hésité à s'aventurer à la recherche de nouveaux marchés et de nouvelles opportunités de

promotion sociale. Une nouvelle génération de commerçants et d'entrepreneurs qui a vite compris que la grande partie de l'Afrique constitue encore des espaces économiquement vierges et présente des atouts susceptibles d'accueillir davantage de migrants marocains. La promotion rapide de certains d'entre eux a incité d'autres à s'orienter en direction de ces destinations qui leur étaient méconnues jadis. À cet égard, il est important de signaler le rôle déterminant de la RAM, dans la mesure où cette compagnie commence à diversifier ses destinations soit directement, soit par l'intermédiaire de sa filiale Air Sénégal International, ce qui a contribué à l'élargissement de l'espace migratoire des Marocains en Afrique subsaharienne. Elle a contribué également à la promotion de la destination marocaine et à l'émergence de Casablanca comme plateforme de transit à l'échelle africaine.

L'ouverture de la migration marocaine sur d'autres horizons africains devient une nécessité en raison du verrouillage des frontières européennes. Les jeunes marocains peuvent trouver dans les économies africaines des possibilités d'intégration et de réussite. Les pouvoirs publics marocains doivent entreprendre une action dans ce sens en incitant les jeunes diplômés à investir en Afrique et en encourageant les banques marocaines à faciliter l'octroi de crédits à ceux qui y désirent investir. Ces investissements auront certainement des retombées positives à court et moyen termes en matière de transfert de devises au Maroc, mais aussi du point de vue des débouchés pour les produits marocains.

1.4 L'émigration marocaine vers le Sénégal et la Côte d'Ivoire : flux et politiques migratoires

Ce travail essaie de présenter deux exemples de pays africains abritant une communauté marocaine d'Afrique, à savoir le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Le premier a connu une immigration marocaine relativement ancienne puisqu'elle remonte au milieu du 19^{ème} siècle, tandis que pour le second pays, cette immigration est récente du fait que la Côte d'Ivoire était inconnue des Marocains avant les années 1950. Il existe donc un siècle d'écart entre la découverte de ces deux espaces africains par les Marocains. Ceci a certainement un impact sur la composition de cette communauté, d'une part, et sur tous ses aspects sociaux et économiques, d'autre part.

En outre, le choix de ces deux pays s'explique par le fait qu'ils abritent les concentrations de Marocains les plus importantes en Afrique subsaharienne. Ils constituent également deux maillons complémentaires du processus migratoire des Marocains en Afrique de l'Ouest.

Pour l'analyse de la présence marocaine dans cette partie de l'Afrique, il est difficile de se lancer dans des opérations statistiques visant à déterminer

le poids réel de ce phénomène et ses variations dans le temps et dans l'espace. Son ancienneté, le métissage et l'intégration de générations entières de Marocains dans les sociétés africaines, ainsi que l'absence de documents fiables capables de fournir des informations précises sur l'émigration marocaine en direction de l'Afrique subsaharienne, expliquent la difficulté d'évaluer ses flux et de suivre leur évolution.

En effet, hormis quelques dénombrements à caractère scientifique limité, les recensements de la population au Sénégal et en Côte d'Ivoire n'ont commencé à se dérouler que plus d'une décennie après l'indépendance de ces deux pays. Le premier recensement s'est déroulé au Sénégal en 1976 et en Côte d'Ivoire en 1975, alors que le second s'est déroulé dans les deux pays en 1988, tandis que le troisième recensement s'est déroulé au Sénégal en 2002 et en Côte d'Ivoire en 1998. De même, l'exploitation des résultats des recensements n'est pas aisée pour l'étude des petites communautés, étant donné que les ressortissants étrangers ont été classés dans des groupes correspondant à des régions géographiques. C'est ainsi que les Marocains ont été groupés tantôt avec les Nord-africains, tantôt avec les Libano-Syriens.

Pour pallier ces lacunes, nous avons eu recours à d'autres sources d'informations, notamment les fichiers des services consulaires de l'ambassade du Maroc à Dakar et à Abidjan, ainsi que les résultats de nos investigations sur le terrain lors de plusieurs missions effectuées dans les deux pays. L'exploitation de ces différentes sources d'informations nous a permis de dégager les caractéristiques majeures de la communauté marocaine résidant au Sénégal et en Côte d'Ivoire.

Ainsi, le nombre de Marocains a été estimé à 1200 personnes dans le premier pays et à 1500 personnes dans le second. Il s'agit ici de Marocains résidant de façon légale et exerçant des activités reconnues par les autorités des deux pays. Ces chiffres ne prennent pas en considération les métis dont le nombre peut être estimé à environ 2000 personnes. Ces derniers sont totalement assimilés dans la société sénégalaise.

Ces chiffres ne prennent pas en considération également deux groupes de Marocains. Il s'agit, d'une part, d'une communauté étudiante marocaine poursuivant sa formation à l'université sénégalaise. D'autre part, la Côte d'Ivoire se caractérise par la présence d'un groupe de femmes marocaines exerçant des activités relevant du milieu des attractions nocturnes.

Par ailleurs, en essayant d'étudier l'évolution de l'émigration marocaine vers cette partie de l'Afrique, nous n'envisageons pas de dresser l'historique des flux migratoires, mais plutôt de donner une idée approximative de l'évolution de ce phénomène dans le temps.

En ce qui concerne le Sénégal, on peut affirmer que la majeure partie des Marocains est arrivée dans ce pays avant les années soixante-dix. Cette période a été particulièrement propice à l'activité commerciale. Les départs vers ce pays ont été encouragés par la réussite financière d'un grand nombre de Marocains. Depuis, le courant migratoire a perdu sensiblement de son importance et le rythme des arrivées de Marocains au Sénégal a été ralenti durant les trois dernières décennies.

La situation en Côte d'Ivoire est complètement différente du fait que la grande majorité des Marocains est arrivée dans ce pays lors des années 80 et au début des années 90. Ces flux sont constitués essentiellement de jeunes contraints de délaisser le pays natal en raison du chômage. En outre, malgré la crise économique en Côte d'Ivoire et les problèmes d'insécurité et d'instabilité politique qui ont obligé une partie non négligeable de Marocains de chercher un abri ailleurs, le pays reste attractif. Il suffit d'un simple retour au calme pour assister à une affluence de ceux-ci, motivés par les potentialités économiques dont recèle cette partie de l'Afrique. La venue de vagues de femmes marocaines les deux dernières années constitue une autre illustration de la place de la Côte d'Ivoire dans le projet migratoire des Marocains en Afrique. Il est certain que le retour à la stabilité définitive relancera l'économie ivoirienne et drainera, par conséquent, aussi bien les nouveaux migrants marocains que ceux l'ayant déjà délaissée.

Il est important de signaler que le Sénégal et la Côte d'Ivoire ne disposent pas de politiques claires et bien définies en matière d'immigration. Au Sénégal, bien que l'octroi d'une carte de séjour soit obligatoire pour les étrangers résidant de manière régulière sur son sol, la cherté des droits et le laxisme des autorités de contrôle d'identité expliquent pourquoi un certain nombre de Marocains, notamment les étudiants, ne disposent pas de carte de séjour, et ce malgré l'ancienneté de leur présence au Sénégal. Par contre, en Côte d'Ivoire la situation est complètement différente étant donné que l'application de la réglementation en matière de séjour des étrangers est suspendue en raison des problèmes de sécurité qui secouent le pays depuis le coup d'Etat de 1999.

2. Aspects démographiques des Marocains

2.1 Composition de la communauté marocaine

L'émigration marocaine vers le Sénégal et la Côte d'Ivoire est une émigration de type commerçante puisque c'est l'exercice du commerce qui a été à l'origine de la venue des Marocains dans ces deux pays, ce qui explique la forte contribution de cette catégorie dans la formation de la communauté marocaine. Le Marocain, et plus particulièrement le Fassi installé en Afrique, s'engage dans des

activités lui assurant une promotion sociale rapide. Si l'on compare les Marocains avec les autres communautés étrangères vivant au Sénégal et en Côte d'Ivoire, c'est avec les Libanais que l'on trouve les plus grandes similitudes, car ceux-ci se concentrent de manière quasi exclusive dans les activités commerciales et industrielles. Par contre, les ressortissants des autres pays africains acceptent d'exercer n'importe quel emploi, surtout dans les activités agricoles et dans le secteur informel.

D'autre part, les activités commerciales des Marocains sont de taille petite ou moyenne, gérées dans un cadre familial. Ce commerce est dominé par la vente de produits de l'artisanat marocain, bien que ce secteur traverse actuellement une crise.

D'un autre côté, les commerçants marocains résidant dans ces deux pays se sont spécialisés dans le prêt-à-porter et dans la vente des produits d'origine marocaine et de l'électroménager. N'ayant pas essayé de développer leur commerce ou de réinvestir dans d'autres domaines, leur poids commercial est resté très limité, surtout si on le compare à celui des Libanais qui ont envahi toutes les branches commerciales et industrielles. L'activité commerciale est exercée encore dans un cadre traditionnel, car la personne engagée dans cette activité doit généralement passer par une étape d'apprentissage dont la durée dépend de plusieurs critères : l'âge, le lien de parenté avec le patron, le degré d'adaptation à la nouvelle activité, la rentabilité et, enfin, le niveau de confiance dont bénéficie l'apprenti. Ainsi, selon nos investigations sur le terrain, la période d'apprentissage peut aller d'une année à dix ans. Ce n'est qu'après cette étape que le patron confie son magasin en gérance à son ex-apprenti. En contrepartie de son travail, le gérant recueille une partie des gains, dont le pourcentage varie en fonction de la branche commerciale, du type de contrat et des arrangements conclus entre les deux parties. Mais avec l'ancienneté, la part des bénéfices recueillis par le gérant peut atteindre jusqu'à 50 %. Bien entendu, dans la majorité des cas, cette étape offre la possibilité au gérant d'accumuler un capital lui permettant de s'établir à son compte.

La communauté marocaine est composée également d'une catégorie de promoteurs en pleine formation. Le Sénégal et la Côte d'Ivoire présentent de grandes potentialités encourageant depuis quelques années l'implantation de nombreuses entreprises marocaines relevant des secteurs public et privé. Or, ces entreprises sont-elles à même de saisir les opportunités du marché africain en appuyant l'investissement dans des secteurs où les Marocains ont déjà acquis une certaine expérience ? De toute manière, et en dépit de la persistance des problèmes liés à l'instabilité politique, les opportunités qu'offre l'espace économique africain telles la variété des ressources, l'importance des potentialités économiques et l'évolution du mode de vie des populations, ne pourraient qu'attirer des compétences marocaines.

Bien que les potentialités du marché africain soient grandes, la politique économique africaine du Maroc reste encore focalisée sur le Sénégal, traduisant les relations particulières du Maroc avec ce pays sur le plan politique, culturel et spirituel. D'où l'établissement dans ce pays de maintes entreprises marocaines, concourant à la formation d'une catégorie de promoteurs marocains.

Toutefois, plusieurs grandes entreprises marocaines opèrent déjà au Sénégal dans différents secteurs (en l'occurrence le BTP, la banque, le transport, l'enseignement privé et l'industrie). Cette tendance commence à s'étendre à d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest, et en particulier la Côte d'Ivoire. Celle-ci mettrait à son tour à la portée des investisseurs marocains d'énormes potentialités économiques. Une nouvelle vision de la politique économique africaine du Maroc privilégiant la Côte Ivoire en tant que puissance émergente de toute l'Afrique de l'Ouest devra pourtant accompagner cette tendance, d'autant qu'un regain d'intérêt pour l'Afrique semble se dessiner dans les stratégies des entreprises marocaines acceptant désormais d'y transférer non seulement des capitaux mais aussi des compétences humaines.

Sénégal et Côte d'Ivoire peuvent à la limite constituer des plateformes octroyant aux capitaux et aux hommes marocains la possibilité d'élargir leurs activités dans un grand nombre de pays africains, de multiplier les débouchés aux produits marocains, de conquérir de nouveaux marchés et de se repositionner fortement et davantage sur les marchés traditionnels.

Signalons que le Sénégal se distingue des autres pays du Sud du Sahara par la présence d'une communauté estudiantine marocaine importante poursuivant ses études à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Cette présence date du début des années soixante, mais les données concernant les étudiants ne sont disponibles qu'à partir de l'année universitaire 1967-1968. Partant de ces données, on peut considérer que la présence estudiantine marocaine au Sénégal est passée par plusieurs étapes.

Pendant la première, s'étalant de 1967 à 1977, le nombre d'étudiants marocains était très faible: entre 15 et 23 étudiants. Cette faiblesse de l'effectif peut s'expliquer par deux facteurs : Les conditions d'accueil qu'offraient les établissements de l'enseignement supérieur au Maroc étaient assez favorables à l'époque ; les universités françaises exerçaient une attraction plus forte sur les étudiants marocains.

La seconde période, qui commence en 1978, a été marquée par une augmentation sensible de l'effectif des étudiants: jusqu'en 1982, il a varié entre 56 et 85 étudiants, après il a dépassé le nombre de 100 pour atteindre le record de 144 étudiants en 1984. Cette augmentation trouve son explication essentiellement dans les facteurs suivants : la crise de l'enseignement supérieur au Maroc ; la

difficulté d'accès à certaines facultés et grandes écoles ; la difficulté d'accès aux universités européennes qui ont promulgué des réglementations plus sévères concernant l'accueil des étudiants étrangers. Les étudiants marocains se sont donc tournés vers des pays comme le Sénégal où ils peuvent se spécialiser dans des branches d'étude auxquelles ils n'ont pu accéder au Maroc ou ailleurs.

Durant les années quatre vingt dix l'arrivée d'étudiants marocains s'intensifie. Leur effectif a atteint 309 étudiants en 2000. Une nouvelle croissance importante du nombre d'étudiants marocains s'installant au Sénégal est à observer durant l'actuelle décennie. Ainsi, leur effectif a atteint 531 étudiants en 2004 et 678 étudiants en 2006. Cette évolution s'explique, d'une part, par le fait qu'une partie des Marocains qui se dirigeaient vers les pays d'Europe de l'Est opte pour le Sénégal après la mise en application, au Maroc, des nouvelles lois soumettant les diplômés d'Europe de l'Est aux normes d'équivalences, et d'autre part, par le fait que le Sénégal constitue encore un pays ouvrant les portes de son université aux étudiants étrangers sans trop de restrictions. En effet, les étudiants marocains se dirigent vers ce pays pour se spécialiser dans les études de médecine, de pharmacie et de médecine dentaire. Le nombre de places réservées au Maroc dans le cadre de la coopération bilatérale ne dépasse pas 50, mais une centaine de Marocains se déplace chaque année au Sénégal pour s'inscrire à la Faculté de médecine et de pharmacie. Une partie d'entre eux réussit, par divers moyens, à trouver une place dans cette Faculté où, depuis quelques années, viennent certains médecins désireux d'entreprendre des études de spécialité.

L'augmentation rapide du nombre d'étudiants marocains a fait d'eux une composante majeure, non pas seulement, de la communauté marocaine résidant au Sénégal, mais aussi de la communauté estudiantine de l'Université de Dakar. Pour illustrer cette réalité, il faut signaler que les Marocains constituent la première communauté estudiantine étrangère au Sénégal devançant largement les étudiants des autres pays limitrophes, alors qu'ils occupaient il y a une dizaine d'années la cinquième place. Les Marocains représentent actuellement 18,7% du total des étudiants étrangers alors qu'ils étaient 7,5% en 1993. Il convient cependant de noter que ce pourcentage varie selon les spécialités. A titre d'exemple, les études de médecine et de pharmacie concentrent environ 98,7% des étudiants marocains, soit 34,1% des étudiants étrangers en médecine et 13,8% de l'ensemble des étudiants inscrits dans cette spécialité.

Les années quatre-vingt-dix ont connu également l'affluence au Sénégal d'une nouvelle catégorie socioprofessionnelle, à savoir les artisans. Mais la grande partie de ces derniers est retournée au Maroc suite à la fermeture de l'ensemble des ateliers de production de chaussures due à la forte concurrence des produits chinois.

Les pays africains connaissent également l'établissement d'une communauté de plus en plus nombreuse, composée de femmes s'y installant ou bien dans le cadre du regroupement familial ou de la poursuite de leurs études supérieures, notamment au Sénégal. Notons également la présence d'une catégorie de plus en plus importante de femmes marocaines qui émigrent en vue d'exercer dans des activités inhérentes au monde de la vie nocturne. Elles travaillent dans des bars, des boîtes de nuit, mais exercent surtout la prostitution. Ce phénomène qui s'est développé partout dans les pays africains a pris des dimensions alarmantes à Abidjan en Côte d'Ivoire où cette catégorie de femmes forme une composante principale de la communauté marocaine.

Au Sénégal, le phénomène de la prostitution s'explique par l'échec des mariages mixtes entre les Marocaines et les Sénégalais. Ces mariages conclus le plus souvent au Maroc lors des séjours d'étudiants et stagiaires sénégalais, d'où l'importance du nombre de femmes originaires de la ville de Meknès qui abrite une grande école militaire formant annuellement des stagiaires africains. Ces couples mixtes, une fois retournés au Sénégal, les femmes marocaines sont confrontées à une réalité marquée par des conditions de vie souvent difficiles. A cela s'ajoute le penchant des hommes sénégalais pour le mariage d'une deuxième femme sénégalaise, et le regain de la grande famille. Cette réalité difficilement supportable par les femmes marocaines mène le couple, le plus souvent, au divorce.

Elles sont alors abandonnées le plus souvent avec des enfants. Elles ne peuvent pas retourner au Maroc et s'orientent facilement vers les milieux de la prostitution. Ce phénomène qui a perdu de l'importance, commence à s'amplifier ces dernières années, avec l'arrivée de jeunes femmes débarquant au Sénégal sans moyens ni attaches.

Par contre dans les autres pays et plus particulièrement en Côte d'Ivoire, les mécanismes de la présence de femmes exerçant de la prostitution sont différents. Ce phénomène est relativement récent puisqu'il remonte aux années quatre-vingt du siècle dernier, et s'explique par deux raisons : la première est relative à la forte croissance de l'économie ivoirienne durant les années soixante dix et quatre-vingt, ce qui a contribué à l'amélioration des conditions de vie de la population locale et a augmenté la capacité d'attraction de ce pays sur les émigrés et les investissements étrangers. Tandis que la deuxième raison est relative à l'émergence des activités de loisirs répondant aux besoins d'une population étrangère disposant de revenus élevés, notamment les Européens et les Libanais. Ainsi, les hôtels, les bars et les boîtes de nuit prolifèrent partout, notamment dans les quartiers riches de la capitale Abidjan. Ceci a été encouragé par le climat de sécurité qui régnait en Côte d'Ivoire à l'époque du président Houphouët-Boigny, et qui a fait d'ailleurs la réputation de ce pays dans toute l'Afrique occidentale.

Le secteur des loisirs est monopolisé par les Libanais qui ont mis en place des réseaux bien structurés et spécialisés dans le recrutement de femmes. Ces réseaux ont trouvé au Maroc toutes les conditions propices pour convaincre les jeunes femmes marocaines de s'adonner à ce type d'activité en Côte d'Ivoire. Ces femmes sont exploitées au maximum et travaillent dans des conditions proches de l'esclavage.

Ces réseaux qui ont les têtes en Côte d'Ivoire et les antennes au Maroc ont réussi à faire venir un nombre important de femmes (entre 300 et 500 durant les années quatre-vingt-dix). L'importance des revenus tirés de ces activités a encouragé le développement de ce phénomène malgré les réactions très hostiles de la part de la communauté marocaine de Côte d'Ivoire. Les représentants de la communauté ont alerté les autorités marocaines sur la gravité du développement du commerce de la chair humaine et sur l'impact négatif de ce phénomène sur l'image du Maroc dans ce pays. Bien que les autorités marocaines aient procédé à l'interdiction de femmes célibataires d'émigrer en Côte d'Ivoire, celles-ci ont réussi de contourner cette décision en transitant par d'autres pays, notamment la Mauritanie, le Sénégal et la Tunisie.

En outre, il faut signaler que la déstabilisation de la Côte d'Ivoire après le coup d'Etat de 1999 et les événements tragiques de 2002 et 2004, avaient des conséquences néfastes sur les conditions de vie des étrangers et sur les fondements de l'économie nationale. Ces nouvelles situations ont incité un grand nombre d'étrangers, particulièrement les Européens, à partir, et ont conduit une grande partie de femmes marocaines à quitter la Côte d'Ivoire en direction d'autres pays limitrophes, des pays du Moyen-Orient et du Golfe. À partir de 2006, ce phénomène commence à reprendre sa vitalité conformément au retour progressif des conditions de sécurité à Abidjan. Cette ville a connu récemment l'arrivée de groupes de jeunes femmes marocaines et le développement de nouveaux réseaux libanais de recrutement à partir du Maroc. Actuellement le nombre de prostituées marocaines en Côte d'Ivoire est estimé à 200.

En effet, ces réseaux ont mis en place des structures bien organisées offrant aux femmes marocaines toute la logistique nécessaire à leur déplacement du Maroc vers la Côte d'Ivoire. Celles-ci sont logées et nourries par leurs employeurs en contrepartie d'un salaire leur permettant de rembourser les frais de leur déplacement. Ce n'est ainsi qu'après une période qui peut durer plusieurs années que les femmes marocaines se libèrent de la tutelle de leur employeur et commencent à travailler pour leur compte. Une partie de cette catégorie de femmes (environ 100) a réussi à se marier à des étrangers, notamment des Libanais. Ces mariages ont suscité des réactions controversées de la part des deux communautés marocaine et libanaise. Effectivement, la présence en nombre important de Marocaines exerçant des activités de dépravation dans les différents quartiers d'Abidjan, y compris dans les quartiers populaires, nuit à l'image des Marocains

réputés être bien intégrés et exerçant des activités légales. En novembre 2006 le suicide de deux femmes marocaines en l'espace de dix jours a fait la une des journaux et a posé avec persistance les conditions de vie et du travail de cette catégorie de femmes marocaines largement exploitées par des réseaux mafieux de proxénètes et de trafiquants de drogue.

2.2 Structure démographique de la communauté marocaine

La communauté marocaine résidant au Sénégal et en Côte d'Ivoire présente des caractéristiques démographiques spécifiques. L'analyse des principaux aspects démographiques permet de soulever les principales mutations que cette communauté a connues au moins durant la dernière décennie. La mobilité de ses membres et l'intégration de certaines couches dans la société d'accueil (le cas du Sénégal) ont contribué au renouvellement de ses composantes.

En effet, la structure démographique des Marocains résidant au Sénégal et en Côte d'Ivoire reflète son extrême jeunesse. Ceci transparait clairement dans l'analyse des données des deux tableaux ci-après qui dégagent les grands traits de cette structure.

Tableau 1 : Structure démographique des Marocains au Sénégal (en %)

	Homme	Femme	Total
0-19 ans	29,51	28,43	28,96
20 - 60 ans	65,64	66,26	65,96
Plus de 60 ans	4,83	5,3	5,07
Total	100	100	100

Source : Recensement de la population de 2002, Direction de la statistique, Dakar

Tableau 2 : Structure démographique des Marocains en Côte d'Ivoire (en %)

	Homme	Femme	Total
0-19 ans	26,98	32,63	29,41
20 - 60 ans	71,07	66,2	68,97
Plus de 60 ans	1,94	1,16	1,6

Source : Recensement de la population de 1998, Direction de la statistique, Abidjan

Le premier tableau concernant le Sénégal montre l'importance des classes d'âge compris entre 19 et 60 ans. Le volume de cette catégorie d'âge est frappant dans la mesure où elle regroupe environ les deux tiers de l'ensemble de la communauté marocaine (soit 66 %). A la base de la pyramide, la classe d'âge des moins de 19 ans correspond à 29 % des Marocains. Ce chiffre reflète une tendance générale à la baisse du nombre d'enfants par famille. Au sommet de la pyramide, l'effectif des personnes âgées de plus de 60 ans correspond à un pourcentage

relativement faible (5,07%), mais qui s'aligne sur celui de la même catégorie chez les étrangers et les Sénégalais.

La répartition des Marocains vivant en Côte d'Ivoire (par classes d'âge) fait apparaître la forte représentation des adultes (19-60 ans). Ceux-ci représentent 69% des Marocains. Ils regroupent les classes d'âge les plus actives sur le plan démographique et migratoire. Par ailleurs, la classe d'âge d'enfants de moins de 15 ans regroupe 29,41% de Marocains.

Enfin, les personnes âgées de plus de 60 ans sont peu nombreuses et ne représentent que 1,6%, soit la plus faible proportion parmi les autres communautés étrangères vivant en Côte d'Ivoire. Le déséquilibre entre les différentes classes d'âge est dû aux mutations entraînées, d'une part, par le retour au Maroc qui a touché parfois des familles entières et, d'autre part, par l'arrivée de jeunes en quête de travail.

Le déséquilibre de la structure démographique des Marocains se manifeste également dans le taux de participation des deux sexes. La contribution des deux sexes dans la formation de la communauté marocaine fait ressortir des situations différentes selon les deux pays.

En effet, il y a environ une dizaine d'années, la structure démographique des Marocains au Sénégal et en Côte d'Ivoire était marquée par la prédominance de l'élément masculin. Actuellement, cette structure semble être l'objet de changements notables. Si en Côte d'Ivoire les hommes contribuent à raison de 56,92% dans la formation de la communauté marocaine, au Sénégal la situation a été complètement renversée en faveur de l'élément féminin qui représente désormais 51,37% de Marocains (selon le recensement de 2002), alors qu'en 1988 ce sont les hommes qui prédominaient. En Côte d'Ivoire le maintien de cette prédominance masculine (selon le recensement de 1998) ne reflète pas la réalité, étant donné que la grande majorité des femmes marocaines travaillant dans les activités nocturnes ne sont pas recensées. Au cas où celles-ci seraient comptabilisées, le décompte final indiquerait que la présence féminine serait plus majoritaire.

Par ailleurs, la communauté marocaine est composée essentiellement de personnes mariées (67,9% au Sénégal et 55,03% en Côte d'Ivoire). Le phénomène du regroupement familial explique ces proportions dans la mesure où les jeunes hommes qui ont émigré dans les années quatre-vingt-dix ont procédé au mariage avec des femmes qu'ils ont fait venir du Maroc.

Les Marocains vivent généralement dans des familles monogames. Mais au Sénégal il est intéressant de signaler l'existence du phénomène de la polygamie touchant 16,62% des personnes mariées. Cette réalité reflète l'importance de la proportion de femmes marocaines mariées à des Sénégalais polygames. Par contre la Côte d'Ivoire assiste de plus en plus au développement du phénomène du concubinage, notamment celui des femmes marocaines avec des étrangers, particulièrement des Libanais.

La communauté marocaine est composée également de célibataires, qui représentent 37% au Sénégal et 41,6% en Côte d'Ivoire. Ils ne tardent pas, une fois les conditions financières le permettent, d'aller chercher un conjoint au Maroc. Par contre, les veufs et les divorcés ne représentent qu'une faible proportion.

3. Caractéristiques spatiales et socioprofessionnelles

3.1 Origines géographiques des Marocains

L'analyse des origines géographiques des Marocains permet de relever l'une des particularités spécifiques de la migration marocaine en Afrique subsaharienne, et explique le comportement migratoire des Marocains, ainsi que leur structure socioprofessionnelle et les formes de leur intégration dans les sociétés d'accueil. La répartition des Marocains résidant au Sénégal et en Côte d'Ivoire, selon leur origine au Maroc, reflète approximativement les mêmes caractéristiques, d'une part, du fait que les personnes engagées dans les flux migratoires vers ces deux pays sont originaires des villes et, d'autre part, parce que l'émigration vers l'Afrique subsaharienne en général était une spécialité des Marocains issus particulièrement de Fès. Celle-ci est connue pour son activité commerciale très ancienne. La prospérité économique de cette ville lui permettait d'alimenter les flux migratoires vers cette partie de l'Afrique par des personnes recherchant d'autres marchés pour l'écoulement de leurs produits ainsi que pour les opportunités de réussite que l'Afrique offrait. Ceci explique pourquoi l'origine géographique des personnes engagées dans l'émigration vers les pays de l'Afrique sud-saharienne se limitait, avant 1960, principalement à la ville de Fès et secondairement à Marrakech, Goulmin et Casablanca. Mais, avec le temps, l'aire de recrutement de l'émigration marocaine vers l'Afrique subsaharienne a subi des modifications avec l'intégration d'autres villes marocaines dans l'alimentation de cette émigration.

Prenons le cas du Sénégal, la répartition actuelle des Marocains selon leur origine au Maroc nous révèle que la ville de Fès demeure encore la première ville alimentant les flux migratoires : les ressortissants marocains originaires de Fès constituent environ un tiers de l'ensemble des résidents marocains. La ville de Casablanca vient en seconde place avec un peu plus du quart de la communauté.

La part importante de la capitale économique s'explique par le fait que sa population est composée d'un nombre non négligeable de familles fassies qui ont impliqué d'autres membres de leur famille dans ce mouvement migratoire. La participation d'autres villes marocaines est également à signaler, notamment, Marrakech, Goulmim et Meknès. Celle-ci fournit une forte proportion d'émigrés récents et de femmes mariées à des Sénégalais. Les autres villes du Maroc n'ont fourni que de faibles proportions de Marocains résidant au Sénégal.

Les chiffres que l'on vient de donner montrent l'importance des modifications subies au cours du 20^{ème} siècle par la carte de la répartition des Marocains selon l'origine. Ces changements sont confirmés également par l'étude du rapport entre l'origine des émigrés et la date d'émigration. Alors que les émigrés originaires de Casablanca et Fès contribuaient à la formation de la quasi-totalité de la communauté marocaine avant 1960, aujourd'hui l'apport des autres régions du Maroc acquiert de plus en plus d'importance.

Par ailleurs, en Côte d'Ivoire, il est à noter que les Marocains ne sont pas tous venus directement de leur ville d'origine. En effet, une partie d'entre eux a transité par d'autres villes marocaines et une autre partie, par un pays africain, le plus souvent le Sénégal. Malheureusement, nous n'avons aucune idée des étapes parcourues ni de leur durée. Faute de données précises sur la dernière provenance des émigrés, nous avons adopté le lieu de naissance du chef de ménage comme critère de base pour étudier les origines géographiques des Marocains.

L'analyse de ces données révèle que la grande partie des Marocains résidant en Côte d'Ivoire est originaire de Fès. Cette ville participe à ce mouvement migratoire avec un pourcentage d'environ 35,4%. Casablanca vient en seconde place et le nombre de Marocains qui en sont originaires ne cesse d'augmenter. Actuellement, plus d'un Marocain sur quatre (28%) est originaire de cette ville. Mais si l'on prend en compte les prostituées, qui ne sont pas recensées et qui sont dans leur majorité originaires de Casablanca, la part de cette ville peut atteindre le double du chiffre avancé ci-dessus. Ces deux principaux pôles alimentant les flux migratoires vers la Côte d'Ivoire participent avec 63,4% à l'effectif total de la communauté marocaine.

Bien que leurs parts soient encore faibles, les villes de Rabat, Salé et Meknès essaient de se démarquer en alimentant la communauté par un nombre de plus en plus important d'émigrés, respectivement de 11,6% et 7,7%. Quant au reste du Maroc, il ne participe aux flux migratoires vers la Côte d'Ivoire qu'avec 17,4%. Les villes concernées au nombre de quarante sont dispersées sur l'ensemble du territoire marocain.

En comparant la situation de la communauté marocaine durant les quatre décennies d'établissement en Côte d'Ivoire, on s'aperçoit que la place de Fès reste prédominante. Cependant, l'aire de recrutement des Marocains résidant en Côte d'Ivoire a commencé à s'étendre pour englober d'autres villes du Maroc. Cette évolution trouve son explication dans trois facteurs essentiels : l'arrêt de l'émigration légale vers les pays européens, le fait que l'émigration vers les pays africains n'est plus considérée comme une aventure risquée et les récits exagérés sur la prospérité de la Côte d'Ivoire et sur la facilité d'y trouver un travail.

En Côte d'Ivoire, la carte de provenance des Marocains a subi des modifications plus profondes au cours de la dernière décennie. En effet, la communauté marocaine a connu le renouvellement de ses composantes suite à la rentrée au Maroc de certaines premières générations issues en grande majorité de Fès, et à l'implication dans l'émigration vers ce pays de personnes originaires d'autres villes du Maroc, et de plus en plus des petites et moyennes villes.

Ainsi, les réseaux familiaux et ceux de recrutement de femmes se sont activés pour drainer vers ce pays des personnes de plus en plus jeunes, célibataires et dont l'élément féminin commence à prendre de l'importance. Ces modifications expliquent la contribution de plus en plus importante de Casablanca dans la formation de la communauté marocaine et l'émergence des autres villes, notamment Rabat, Salé et Meknès.

3.2 Répartition socioprofessionnelle des Marocains

L'analyse de la structure socioprofessionnelle des Marocains résidant au Sénégal et en Côte d'Ivoire permet de cerner le niveau de leur intégration dans l'économie des pays d'accueil. Les Marocains originaires des milieux urbains et plus particulièrement des villes, dont les traditions économiques sont ancestrales, ont transféré vers ces pays leurs expériences accumulées au Maroc et se sont orientés vers des secteurs économiques les plus rentables. La structure socioprofessionnelle des Marocains constitue également le résultat d'un processus migratoire de longue durée. Malgré les mutations rapides de la société et de l'économie dans ces deux pays, la contribution des Marocains dans les activités commerciales reste toujours sensible.

La répartition socioprofessionnelle des Marocains a connu des changements au cours d'une longue période d'émigration couvrant un peu plus d'un siècle et demi. En effet, les premiers Marocains installés au Sénégal et en Côte d'Ivoire étaient tous des commerçants, mais l'ancienneté de l'émigration et l'intégration de certaines couches de Marocains dans les sociétés d'accueil ont largement participé à la fructification d'autres activités. L'analyse des données statistiques

disponibles a fait ressortir l'importance du commerce (41,5%), de l'artisanat et des services (37,2%).

Ainsi, au Sénégal, on constate que le commerce relevant du tertiaire vient en tête, car cette activité est exercée par environ 41,5 % des Marocains. Cette forte proportion n'a rien d'étonnant si l'on garde à l'esprit que le commerce a été la principale motivation de la venue des Marocains au Sénégal. Notons également que l'importance acquise par les autres activités est due à la recherche d'autres horizons, surtout pour ceux qui sont nés sur place et qui n'ont pas embrassé les mêmes activités que leurs parents, ainsi que ceux de fraîche émigration et ayant un certain niveau d'instruction assez élevé.

Le reste des Marocains se répartit inégalement sur d'autres activités: 17,2% sont des cadres (chef, directeur, cadre d'entreprise, médecins, etc.), 37,2% travaillent dans l'artisanat et dans les divers types de services. 3,75% sont salariés dans l'industrie et le bâtiment, cette dernière catégorie se situant au plus bas de l'échelle sociale.

La même répartition socioprofessionnelle se reproduit en Côte d'Ivoire, étant donné que le commerce constitue le secteur préoccupant le plus de Marocains. La moitié d'entre eux (soit 54,2%) exerce une activité commerciale. L'artisanat et les services attirent 20,6%. Les autres Marocains ont des occupations faiblement représentées. Par contre les cadres ne représentent que 13%, alors que les personnes travaillant dans le secteur industriel comme ouvriers ne représentent qu'un très faible pourcentage (2,3%). A ces derniers s'ajoute une catégorie d'agriculteurs de 2,1%.

4. Les Marocains dans les sociétés d'accueil

4.1 Processus et formes d'intégration

Durant plus d'un siècle et demi de la migration marocaine au Sénégal et plus d'un demi siècle en Côte d'Ivoire, les formes d'établissement des Marocains et le processus de leur intégration dans les sociétés d'accueil sont complètement différents selon le pays, et ce en rapport avec l'ancienneté de la migration et les mécanismes qui ont incité les Marocains à émigrer.

Au Sénégal, le processus d'intégration est très avancé en raison de la succession de plusieurs générations dont les premières présentent l'exemple de rares communautés étrangères ayant facilement réalisé leur intégration. Ainsi, les premiers Marocains installés au Sénégal n'hésitaient pas à se marier avec des sénégalaises, d'autant plus que l'Islam et la bonne réputation des Marocains

a encouragé la multiplication des mariages mixtes et a donné naissance à des générations de métis.

On assiste actuellement au Sénégal à une déperdition de l'identité marocaine chez une partie de la communauté, en particulier les descendants des premières générations. Ces dernières ont perdu tout lien avec le Maroc et portent la nationalité sénégalaise. Ils ne gardent de leur origine marocaine que le nom de leur famille évoquant le plus souvent les noms des grandes familles fassis. La grande majorité d'entre eux n'a jamais été au Maroc.

Ces métis de père marocain et de mère sénégalaise sont complètement assimilés dans la société sénégalaise, de sorte qu'ils ressemblent beaucoup plus à des Sénégalais qu'à des Marocains. Cette catégorie de la communauté marocaine pose un grand problème identitaire dans la mesure où certains de ses membres revendiquent leur identité marocaine. Malgré le fait qu'ils portent des noms marocains, leur marocanité se trouve difficilement prouvée juridiquement. Ils ne cessent également de réclamer leurs biens immobiliers sis au Maroc, sachant que leurs parents ou grands parents y en possédaient.

Le nombre de métis est estimé à environ 2000 personnes dont la grande majorité vit dans des conditions précaires. Ils habitent les quartiers les plus populaires de Dakar et occupent des métiers rudimentaires. En revanche, une minorité d'entre eux (notamment ceux qui ont fait des études supérieures) a réussi à s'imposer en occupant des postes de responsabilités dans le secteur public et privé. Si cela a été possible pour les premières générations de cadres et intellectuels sénégalais d'origine marocaine, la situation devient plus difficile pour les générations actuelles.

Pour les Marocains installés au Sénégal et en Côte d'Ivoire à partir des années soixante, le niveau de leur intégration dans les sociétés d'accueil est très limité. Il s'agit d'immigrants ayant un certain niveau de formation (études secondaire et supérieure), ce qui explique leur comportement social. Cette communauté préserve toujours son attachement au pays d'origine. Elle entretient peu de contacts avec la société d'accueil et ses membres procèdent très rarement aux mariages mixtes. Ils préfèrent plutôt retourner au Maroc pour chercher leurs conjointes. Par ailleurs, ils sont regroupés dans des quartiers spécifiques et vivent en communauté suivant les traditions et les coutumes du pays natal, ainsi que leurs enfants sont le plus souvent scolarisés dans les écoles de la mission française. Leurs retours fréquents au Maroc confirment leur attachement au pays d'origine. Le sentiment d'insécurité, notamment en Côte d'Ivoire, et le désir du retour définitif au Maroc, expliquent pourquoi les Marocains n'investissent pas leurs épargnes dans les pays d'accueil, ce qui a réduit leur poids et leur influence économiques,

et ce contrairement aux Libanais qui ont renforcé leur position économique en investissant dans tous les secteurs y compris le secteur immobilier.

Dans les deux pays (Sénégal et Côte d'Ivoire), la quasi-totalité de Marocains résident dans des logements de location et considèrent l'investissement dans l'immobilier comme une étape facilitant l'immigration définitive.

En outre, si les Marocains de la première génération sont totalement intégrés dans la société sénégalaise et ont acquis la nationalité sénégalaise, les nouvelles générations de Marocains se trouvant récemment au Sénégal et en Côte d'Ivoire n'ont pas été séduites par la demande de la nationalité de ces deux pays. Ils considèrent leur séjour provisoire et envisagent constamment le retour définitif au Maroc. Ce sentiment se confirme de plus en plus en raison de la gravité des conditions économiques et de sécurité, notamment après les réactions hostiles aux étrangers lors des événements qui ont secoué le Sénégal en 1989 et la Côte d'Ivoire en 1999, 2002 et 2004.

En outre, les pays africains assistent, depuis quelques années, à une dynamique de vie associative des Marocains. Elle a donné naissance à une multitude d'associations reflétant la diversité des composantes de la communauté dans un même pays. De même, la Côte d'Ivoire a connu, pour la première fois en Afrique, la création d'une représentation de formation politique marocaine. Cette évolution va sans doute inciter d'autres partis politiques à faire de même dans l'objectif de mieux encadrer la communauté marocaine. Le lancement par le souverain d'un projet de représentation des Marocains de l'étranger dans les instances législatives du Maroc, et le projet de création du conseil supérieur des Marocains résidant à l'étranger renforceront certainement cette tendance. L'organisation des Marocains en associations a démontré son efficacité dans l'action sociale, notamment lors des crises. Les associations jouent également un rôle important dans la préservation de l'image du Maroc et créent des synergies avec la société civile, politique et économique du pays d'accueil. La vie associative des Marocains manifeste une dynamique très variable et se distingue par des formes de travail différentes selon les pays. Elle présente aussi certaines insuffisances en matière d'encadrement de toutes les composantes de la communauté marocaine, notamment la composante féminine travaillant dans les activités nocturnes, et ce pour pouvoir réduire le fossé séparant celle-ci du reste de la communauté.

4.2 Répartition spatiale des Marocains dans les pays d'accueil

Nous tâcherons d'étudier la répartition des Marocains dans les deux pays d'accueil selon deux niveaux d'analyse. La première touche l'ensemble de leur territoire, tandis que la seconde se limite à l'échelle d'un espace urbain plus

particulièrement aux capitales des deux pays qui concentrent la plus grande majorité de Marocains.

4.2.1 Au niveau du pays

A ce niveau, il est intéressant de mentionner que la provenance urbaine des Marocains et la nature des activités exercées constituent des éléments déterminants dans la répartition spatiale de la communauté marocaine résidant au Sénégal et en Côte d'Ivoire, et expliquent largement leur concentration dans les villes.

Concernant la Côte d'Ivoire, les Marocains se dirigent surtout vers la capitale du pays : 87,4% selon le recensement de 1998. Cette proportion met en évidence que les Marocains s'orientent davantage vers Abidjan, étant donné que cette ville n'abritait en 1988 que 76,7% des Marocains résidant dans ce pays. Cette tendance est appelée à se confirmer à l'avenir en raison des conditions économiques et politiques que traverse actuellement le pays.

Cette préférence se comprend aisément vu le rôle primordial qu'Abidjan a joué sur tous les plans, économique, politique et administratif, et vu sa situation stratégique à la fois sur la mer et au cœur des régions les plus riches du pays. Bien entendu, l'attraction ainsi exercée par la capitale ne touche pas uniquement les Marocains. Abidjan accueille près du cinquième de la population globale du pays, et environ un quart de la population étrangère. Contrairement à Abidjan, les autres villes ivoiriennes connaissent une faible concentration de Marocains et leur classification fait ressortir l'existence de deux catégories de villes. La première catégorie est composée de trois villes: Bouaké, située au centre du pays à environ 267 km d'Abidjan, San Pédro au sud-ouest et Korhogo au Nord. La ville de Bouaké, deuxième ville de la Côte d'Ivoire, attire environ 3% de Marocains alors qu'elle en abritait en 1988 près de 8%. Cette ville tire profit de sa situation très ouverte sur l'ensemble du pays et particulièrement sur la capitale, grâce à l'existence d'une infrastructure routière et ferroviaire. Ces avantages ont d'ailleurs été à l'origine de l'établissement des Marocains dans cette ville depuis la fin des années 1950. Quant à la ville de San Pédro, qui se trouve dans une riche région connue autant par son activité touristique prospère que par son port (le deuxième du pays), elle abrite actuellement 2%, alors qu'elle concentrait 7,5% de la communauté marocaine en 1988. La ville de Korhogo n'attire que 2% de Marocains.

La deuxième catégorie est formée de douze villes qui se distinguent par une présence numériquement faible de ressortissants marocains (6%). L'arrivée des Marocains dans ces villes est un phénomène nouveau qui concerne principalement des jeunes de la nouvelle génération d'immigrés.

Il convient également de signaler que cette inégale distribution de la population est un phénomène qui s'observe aussi bien chez les Ivoiriens que chez les étrangers. En effet, la partie sud du pays se caractérise par de très fortes densités de population. Par contre, plus on va vers l'Est et le Nord du pays, plus la densité de peuplement diminue, aussi bien pour les étrangers en général que pour les Marocains en particulier.

Les données du recensement de 1998 reflètent la situation de la répartition des Marocains en Côte d'Ivoire à la veille des trois événements tragiques qui ont secoué le pays. Depuis, la situation a beaucoup changé, mais malheureusement nous ne disposons pas de données permettant de faire ressortir les changements qui ont affecté la carte de la répartition des Marocains sur le sol ivoirien. Mais les entretiens que nous avons effectués avec les membres de la communauté marocaine et les responsables des administrations ivoiriennes et des autorités diplomatiques marocaines nous ont permis de constater que la grande majorité de Marocains qui se trouvait dans les autres régions du pays a été contrainte de se déplacer à Abidjan, et une autre partie a préféré retourner au Maroc, en attendant que les choses se stabilisent. Le pays est encore divisé en deux parties : le Nord contrôlé par les rebelles et le Sud sous le contrôle du gouvernement à Abidjan. A Bouaké qui représentait la deuxième ville abritant les Marocains tous les commerçants marocains ont été obligés de fermer leurs boutiques suite aux actes de vandalisme dont ils étaient victimes.



En ce qui concerne le Sénégal, la répartition des Marocains fait ressortir l'existence d'un foyer de forte concentration qui correspond à l'agglomération dakaroise qui s'étend sur la presqu'île du Cap Vert.

Avant d'analyser ce phénomène, il est intéressant de signaler que l'espace sénégalais a connu un basculement de la population vers la zone côtière, et plus particulièrement vers la capitale. Le rôle politique joué par Dakar a renforcé ses activités économiques et amplifié l'attraction qu'elle exerce sur la population tant sénégalaise qu'étrangère. C'est ainsi que Dakar concentre à elle seule 81,6% (recensement de 2002) des Marocains qui exercent des activités relevant principalement du secteur tertiaire.

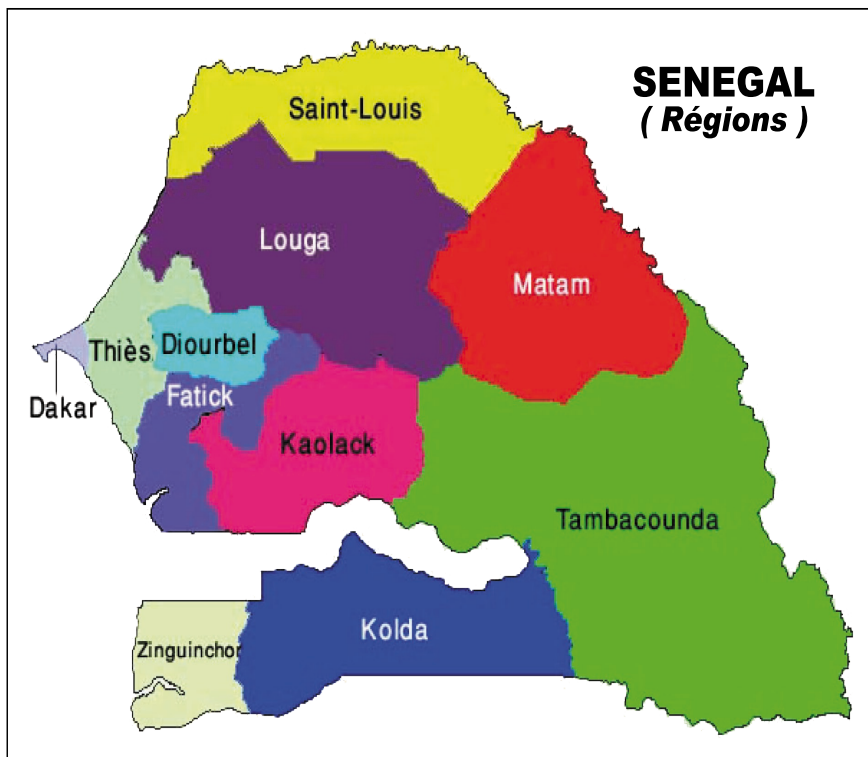
En dehors de cette zone de forte concentration, la densité de la communauté marocaine est très faible et sa répartition très hétérogène. Mais il faut signaler que toutes les régions sénégalaises abritent des groupements de Marocains d'importance variable. Ainsi, Thiès, la deuxième ville du Sénégal, située à 80 km environ de Dakar, concentre à peu près 3,2% de la communauté marocaine. Il s'agit essentiellement d'émigrés fassis de la nouvelle génération, qui y ont trouvé les conditions de leur promotion sociale. Certains Marocains de Thiès présentent en effet des exemples assez remarquables de réussite. La ville de Thiès abritait, il y a environ dix ans, un nombre plus important de Marocains, car une partie d'entre eux, surtout ceux qui ont réussi dans leurs affaires commerciales, a préféré transférer ses activités à Dakar où les possibilités de promotion sont plus grandes.

A ces centres urbains s'ajoute la ville de Saint-Louis, avec 5% des Marocains. Ce nombre est en réalité la part résiduelle d'une communauté marocaine assez nombreuse que la ville a abritée pendant longtemps. En effet, Saint-Louis a joué un rôle important dans la première période de l'émigration marocaine, car cette ville, qui était non seulement la capitale du Sénégal, mais aussi celle de toute l'Afrique Occidentale française, a été la première étape dans la découverte du Sénégal. A ce titre, elle a connu l'installation des premiers Marocains arrivés au Sénégal, lesquels étaient dans leur majorité des commerçants très actifs et bien expérimentés en matière d'échanges commerciaux.

Mais à partir des années vingt du siècle écoulé, la ville de Saint-Louis est entrée dans une période de décadence économique, dont les conséquences ont été très lourdes sur la population. Plusieurs facteurs ont précipité ce déclin. Il y a eu tout d'abord le transfert de la capitale à Dakar, qui contribua de manière décisive à l'effondrement de l'activité économique de Saint-Louis et au déplacement d'une partie de sa population à Dakar. Selon les dires des personnes âgées, la ville de Saint-Louis abritait une grande communauté marocaine. La ville de Saint

Louis se vide de plus en plus de celle-ci, sauf d'une partie de métis y maintenant encore des relations.

Le reste de la communauté marocaine est dispersé sur le territoire sénégalais avec des densités de peuplement assez faibles puisque les trois-quarts de l'espace sénégalais (23 départements sur 28) n'abritent plus qu'une dizaine des Marocains. Il peut être également utile de savoir que l'écrasante majorité des Marocains est établie dans les milieux citadins. Une petite minorité seulement (soit 2,2%) réside dans le milieu rural. Celle-ci est formée en partie de femmes marocaines mariées à des Sénégalais et dont le séjour à la campagne semble être tout à fait provisoire. Elles sont confrontées à de sérieux problèmes d'adaptation et plusieurs d'entre elles attendent de conclure un divorce, ce qui leur permettra d'émigrer à Dakar.



4.2.2 Au niveau de l'espace urbain

La répartition des Marocains dans l'agglomération de Dakar, se composant de trois communes urbaines (Dakar centre, Rufisque et Pikine), est marquée par un déséquilibre frappant. La densité de la concentration de ceux-ci varie considérablement d'une commune urbaine à une autre. Ainsi, la commune urbaine

de Dakar centre attire la plus grosse partie de la communauté marocaine, soit environ 76%, alors qu'elle concentrait 89% en 1988. De même qu'elle est le lieu de résidence de la majorité des étrangers et de la population sénégalaise. Cette commune, qui correspond à la ville de Dakar proprement dite, est constituée de trois grands quartiers : le Centre ville (le Plateau), la Médina et le Grand Dakar.

A l'intérieur de cette zone, on constate que les Marocains se concentrent dans le centre ville. On les trouve surtout le long de la rue Mohammed V et du boulevard Lamine Gueye. Ils sont également dispersés dans les différents secteurs du quartier, comme la rue Al Haj Abdoukarim Bourgi, la rue Sandinieri et la rue Thiong. La concentration des Marocains dans le centre ville s'explique par le désir de ceux-ci de se rapprocher le plus possible des secteurs où se localise la plus grande partie du commerce et des services. Les Marocains résidant dans ce quartier se sont spécialisés dans le textile et la vente des produits de l'artisanat marocain, notamment ceux de la rue Mohammed V.

On rencontre les Marocains également dans la Médina, plus particulièrement le long de la rue commerçante Blaise Diagne. La Médina constitue la zone préférée des commerçants originaires du sud du Maroc qui se sont spécialisés dans le commerce de la mercerie et de l'ameublement. Bien que son rayonnement dépasse parfois le cadre de la ville de Dakar, cette catégorie de commerçants vise une clientèle résidant dans la Médina, très peuplée, ce qui explique à la fois leur spécialisation et la diversification des produits vendus.

En dehors de cette zone urbaine, la densité de la présence marocaine est faible, car les deux autres communes de Pikine et de Rufisque n'attirent plus que 6,5% des Marocains de l'agglomération dakaroise. De ces deux communes, composées surtout de quartiers populaires, celle de Rufisque n'intéresse qu'un très faible effectif de Marocains, de l'ordre de 2,4 %, et cela en raison de la grande distance qui sépare ces quartiers du centre ville. Les Marocains habitant ces deux communes appartiennent généralement à des couches sociales pauvres.

En Côte d'Ivoire, nous constatons une forme similaire de répartition à l'échelle de la capitale ivoirienne. Cependant, Abidjan constitue le principal pôle d'attraction de la population urbaine du pays et de la majorité de la population étrangère. De ce fait, elle représente le meilleur exemple pour l'étude de la répartition de la population dans le milieu urbain.

Ainsi, les Marocains résidant à Abidjan se répartissent de façon très particulière. Ils tendent à vivre en communauté et à se regrouper dans des quartiers bien déterminés. La répartition des Marocains à Abidjan montre qu'ils ont une certaine prédilection pour deux quartiers, qui abritent la plus grande majorité de

la communauté marocaine. Ainsi le quartier de Treicheville (situé dans la partie sud de la capitale) constitue le premier foyer de cette concentration. Les premiers Marocains s'y installant ont d'abord établi leurs commerces le long de l'Avenue 8, avant d'étendre leur zone d'activité à la rue 12.

Le quartier d'Adjamé (secteur nord d'Abidjan) constitue le second foyer de concentration de la communauté marocaine. Établie le long du boulevard Mangui Abro Goua, cette communauté est formée principalement de Marocains de la nouvelle génération, qui y ont été séduits par le développement de l'activité commerciale.

Par contre, le Plateau, quartier séparant les deux quartiers cités précédemment et qui constitue le cœur d'Abidjan, n'attire qu'une partie insignifiante de Marocains. Cette situation trouve son explication dans le fait que le Plateau a toujours été un quartier plutôt européen, à vocation administrative et commerciale, et où les loyers et les fonds de commerce sont très chers.

Avec l'extension urbaine d'Abidjan, la population tend de plus en plus à élire domicile dans les zones périphériques de la ville, mais cette tendance n'est pas observée chez les Marocains. En effet, des quartiers résidentiels, comme Cocody au Nord d'Abidjan, zone IV et Biétri au Sud, n'abritent guère qu'une minorité de Marocains. Il s'agit surtout de cadres dont le comportement social et le mode de vie sont totalement différents de ceux des commerçants. Leur choix n'est en effet limité ni par les problèmes de transport ni par la cherté des loyers. Leur principale motivation est de s'éloigner des quartiers populaires, et plus particulièrement de ceux qui connaissent une forte concentration de leurs compatriotes.

5. Les rapports avec le pays d'origine

Bien que les descendants des premières générations de Marocains établies en Afrique soient complètement intégrés dans les sociétés d'accueil, les nouvelles générations sont par contre attachées au pays d'origine. Deux éléments justifient cet attachement, à savoir le rythme des retours au Maroc et le transfert de l'épargne.

5.1 Les retours au Maroc

Pour les Marocains installés au Sénégal et en Côte d'Ivoire durant les quatre dernières décennies, les liens avec leur pays d'origine ont été assez réguliers et n'ont jamais subi d'altération. La continuité de ce rapport avec le Maroc se manifeste dans les retours périodiques au pays pour y passer les vacances. Il est vrai que la majorité de ces Marocains a encore de la famille au pays, voire un patrimoine immobilier. Tous tiennent à ce que les liens avec leur pays d'origine

restent solides. La part des Marocains qui n'ont jamais été au Maroc est très faible, et se compose en particulier des personnes dont la situation socio-économique est défavorable.

La fréquence des retours au Maroc varie selon les catégories socio professionnelles. La majorité des membres de la communauté marocaine est constituée d'apprentis et d'aides commerçants, qui ne parvient pas toujours à économiser les sommes nécessaires pour financer un voyage au Maroc. A cela s'ajoute la cherté des tarifs de transport entre les deux pays (à titre d'exemple, un aller-retour Dakar-Casablanca et Abidjan-Casablanca absorbe plus de la moitié du salaire annuel d'un apprenti). D'autres facteurs entrent en jeu dans la fréquence des retours au Maroc : la situation matrimoniale de l'émigré, l'existence de proches au Sénégal ou en Côte d'Ivoire, la solidité des liens avec la famille restée au Maroc.

Concernant les périodes où s'effectuent ces retours au Maroc, on constate que les Marocains ont une certaine prédilection pour la saison estivale. Mais la période des retours est subordonnée à d'autres motivations, certains préférant revenir au pays durant le mois de Ramadan, d'autres pour la fête de l'Aïd Lakbir et d'autres à l'occasion d'événements familiaux (mariage d'un membre de la famille).

Quant à la durée des séjours au Maroc, il est à signaler que la plupart des Marocains effectuent des séjours de plus d'un mois. Il s'agit principalement de personnes dont l'activité (le commerce) offre plus de latitude pour le choix de la période et la durée et qui désirent compenser ainsi les longues périodes auxquelles ils sont astreints. Quant aux congés dont la durée est inférieure à un mois, ils sont surtout le fait de Marocains qui travaillent dans les services publics ou privés.

Pour se rendre au Maroc, les Marocains utilisent l'avion. Mais depuis quelques années ils commencent à prendre la voie terrestre en traversant la Mauritanie, en particulier ceux dont les revenus sont modestes. Bien que les moyens de transports ne soient pas encore organisés sur le trajet Maroc – Sénégal, cette nouvelle voie rend la visite du Maroc accessible à des couches non négligeables de la communauté marocaine du Sénégal. Elle permettra également d'augmenter le rythme de la fréquence des voyages à destination du Maroc. Malheureusement, cette opportunité se heurte déjà à la cherté des taxes de visa de transit de la Mauritanie (25000 F CFA, soit environ 450 dhs, pour une seule rentrée). C'est pourquoi l'avion dans le transport des membres de la communauté marocaine reste prépondérant, malgré ses tarifs exorbitants.

S'agissant toujours de l'attachement des Marocains à leur pays d'origine, il est important de signaler qu'à l'exception des premières générations de Marocains

du Sénégal totalement intégrées dans la société sénégalaise, il est difficile dans le cas de la Côte d'Ivoire et des nouvelles générations de Marocains au Sénégal de parler d'un processus d'intégration de la communauté marocaine dans la société d'accueil. En effet, l'objectif principal du Marocain installé récemment dans ces deux pays est avant tout de gagner sa vie et, si possible, de constituer un capital qui lui permet de retourner au Maroc pour y passer le reste de ses jours.

Il faut signaler également l'existence d'un certain nombre de Marocains qui sont retournés au Maroc sans avoir abandonné leur commerce au Sénégal et en Côte d'Ivoire. Ayant conservé leurs magasins dans ces deux pays, ils y effectuent des visites annuelles ou périodiques. Ainsi, une part non négligeable de Marocains ont exprimé la possibilité de garder l'activité commerciale en cas de retour définitif au Maroc et préfèrent confier leurs magasins à un autre Marocain. Ceci explique pourquoi les patrons ont fait venir des jeunes du Maroc, dont la majorité est constituée de frères ou de cousins.

5.2 Retombées économiques de l'émigration

Étant donné que le facteur économique a constitué la motivation principale de l'émigration des Marocains non seulement vers le Sénégal et la Côte d'Ivoire mais aussi vers d'autres pays du monde, il est légitime de s'interroger sur l'apport économique de cette émigration et de chercher à évaluer les bénéfices que le pays d'origine a tiré des retombées de ce mouvement.

Au départ, le Marocain s'installe dans un autre pays, non pas pour y passer toute sa vie mais avant tout pour réaliser des gains qui lui permettront, d'une part, de subvenir aux besoins de sa famille et aux siens propres et, d'autre part, de se constituer un capital en prévision du retour définitif au pays.

Malheureusement, en essayant de comptabiliser les revenus migratoires et d'identifier les suivis par les flux financiers, nous nous trouvons confrontés à de nombreux obstacles. En effet, si une telle opération ne pose guère de problèmes lorsqu'il s'agit de la communauté marocaine résidant en Europe (la grande partie des revenus migratoires transitant par les voies traditionnelles comme la poste et les banques), il n'en est pas de même pour l'émigration au Sénégal et en Côte d'Ivoire où la grande partie des flux financiers transite par des voies souterraines. Bien que les mesures de contrôle soient sévères à la frontière, les Marocains trouvent toujours les moyens de les contourner.

Il est important de préciser que les commerçants et les cadres ont le plus de chances de pouvoir économiser une partie de leurs revenus. Les commerçants de la nouvelle génération ont un comportement comparable à celui des émigrés

résidant dans les pays du Nord, dans la mesure où ils procèdent au transfert au Maroc de la plus grande partie de leur épargne.

Pour réaliser leur objectif, les Marocains font tout pour réduire les dépenses. Ils se contentent le plus souvent de logements très modestes et habitent généralement des quartiers populaires. Plusieurs d'entre eux n'ont pas hésité à nous démontrer que les conditions de leur logement ne reflètent pas leur niveau économique. Aussi est-il très fréquent de trouver plusieurs personnes (surtout des célibataires) partageant le même appartement. Quant aux apprentis, ils sont logés par leurs patrons. Ceux des Marocains qui habitent les quartiers résidentiels appartiennent plutôt à la catégorie socioprofessionnelle des cadres.

L'épargne ainsi constituée par les émigrés marocains est transférée en totalité au Maroc. C'est ce qui explique d'ailleurs la faiblesse de leurs investissements dans le pays d'accueil. Ce comportement est également à l'origine de la stagnation de leurs activités commerciales. Il convient de souligner que le transfert au Maroc de la totalité de l'épargne a été également encouragé par la crise économique et politique qui secoue, notamment, la Côte d'Ivoire depuis quelques années. Notons au passage que le comportement des Marocains est complètement différent de celui, par exemple, des Libanais qui, en investissant de façon massive au Sénégal et en Côte d'Ivoire, ont un poids économique bien plus important.

Les Marocains du Sénégal et de Côte d'Ivoire investissent au Maroc dans deux principaux secteurs, à savoir l'immobilier et le commerce, qui constituent, de façon générale, les secteurs traditionnels d'investissement des Marocains de l'étranger. Cette constatation révèle l'attachement de ces émigrés à une stratégie immuable, qui vise la garantie d'un logement et d'une source de revenus en cas d'un retour définitif au Maroc.

Concernant la répartition spatiale de ces investissements au Maroc, il est à signaler qu'à l'exception de certains investissements dans le milieu rural (achat de terres agricoles surtout dans les régions de Marrakech et d'Agadir), la grande partie des émigrés a investi ses capitaux dans le milieu urbain. Cette tendance n'est guère étonnante, étant donné les origines principalement urbaines de cette communauté. A ce niveau, la principale observation à faire est que ces investissements se concentrent dans un nombre limité de villes situées exclusivement dans la partie nord du Maroc. La forte attraction exercée par Fès s'explique tout d'abord par le fait que la majorité des Marocains résidant au Sénégal et en Côte d'Ivoire sont originaires de cette ville. Il est donc tout à fait naturel qu'ils choisissent leur ville natale, d'autant plus que leurs investissements sont généralement de petite taille et, de ce fait, moins exigeants en matière de localisation spatiale (achat d'un terrain, construction d'une maison, acquisition d'un fonds de commerce).

Par contre, l'investissement dans la ville de Casablanca demande des capitaux énormes, qui sont actuellement hors de portée de la majorité des Marocains.

L'importance des investissements varie en fonction, d'une part, du secteur choisi et, d'autre part, du statut socio-économique des Marocains. Généralement, ce sont des investissements de moyenne et petite taille. Les investissements de grande importance sont rares et se limitent à quelques projets réalisés par des Marocains qui ont transféré l'ensemble de leurs activités économiques du Sénégal et de Côte d'Ivoire au Maroc, particulièrement à Casablanca et à Mohammédia.

Pour investir au Maroc, les Marocains du Sénégal et de Côte d'Ivoire sont confrontés à de nombreux problèmes. La nature des difficultés diffère d'un émigré à l'autre, mais on peut constater que la complexité des procédures administratives constitue l'obstacle majeur à toute initiative d'investissement. A cela s'ajoutent d'autres facteurs comme le manque d'informations sur les possibilités et les avantages offerts par le code des investissements en vigueur au Maroc et la cherté des locaux, ainsi que l'absence de facilité de crédits et les problèmes de rapatriement des revenus migratoires.

Conclusion

A travers cette analyse des caractéristiques majeures de la communauté marocaine résidant au Sénégal et en Côte d'Ivoire, on voit que le poids de sa présence perd de l'ampleur. Ceci est à mettre en rapport, avec la crise économique que ces deux pays traversent et avec l'importance du phénomène de métissage notamment au Sénégal et le mouvement de retour au pays de familles toutes entières au Maroc.

Le poids économique des Marocains demeure limité du fait que leurs investissements ne dépassent pas, dans leur quasi totalité, le niveau du commerce de détail, en raison de la forte concurrence que les Libanais exercent dans les secteurs économiques les plus rentables et du fait que les Marocains ne réinvestissent pas leur épargne dans les pays d'accueil et préfèrent les transférer au Maroc.

D'un autre côté, la présence de la communauté marocaine en Afrique subsaharienne a connu, durant les trois dernières décennies, des mutations profondes en raison de la diversification de ses composantes, la féminisation du phénomène et la contribution des autres catégories, notamment les étudiants, les entrepreneurs, les cadres et les artisans.

En outre, l'Afrique constitue un espace vital pour le Maroc, c'est pourquoi une nouvelle génération de commerçants et d'entrepreneurs a vite compris que la grande partie de l'Afrique constitue encore des espaces économiquement vierges et présente des atouts susceptibles d'accueillir davantage de migrants marocains.

L'ouverture de la migration marocaine sur d'autres horizons africains devient une nécessité en raison du verrouillage des frontières européennes. Les jeunes Marocains peuvent trouver dans les économies africaines des possibilités d'intégration et de réussite.

Yahia Abou El Farah

Université Mohammed V-Souissi, Rabat

Références bibliographiques

- Abou El Farah Y. (en collaboration), (Octobre 1992), La présence marocaine au Sénégal, étude effectuée pour le compte du Ministère Chargé des Affaires de la Communauté Marocaine à l'Etranger.
- Abou El Farah Y. (en collaboration), (Juillet 1993), La présence marocaine en Côte d'Ivoire, étude effectuée pour le compte du Ministère Chargé des Affaires de la Communauté Marocaine à l'Etranger.
- Abou El Farah Y. (en collaboration), (Juillet 1993), La présence marocaine au Mali, étude effectuée pour le compte du Ministère Chargé des Affaires de la Communauté Marocaine à l'Etranger.
- Abou El Farah Y. (1996), Les caractéristiques démographiques et socio-économiques de la communauté marocaine résidant en Afrique de l'Ouest : Cas du Sénégal et de la côte d'Ivoire, Publication de l'IEA, série colloques et séminaires, n°3, pp 145-159, Rabat.
- Abou El Farah Y. (1997), (en collaboration), La présence marocaine en Afrique de l'Ouest : Cas du Sénégal, du Mali et de Côte d'Ivoire, Publication de l'Institut des Etudes Africaines, p.496, Rabat.
- Direction de la statistique (2002), Recensement de la population et de l'habitat, Dakar.
- Direction de la statistique (1998), Recensement de la population et de l'habitat, Abidjian.

Chapitre 9 : Les Marocains du Canada

Introduction

L'émigration au Canada a pris au fil des ans des proportions importantes et intéresse de plus en plus de personnes de conditions sociales et de profils divers. Etat fédéral de l'Amérique du Nord, limité au nord par les Etats-Unis, à l'ouest par l'océan pacifique, au nord-ouest par l'Alaska, au sud par l'océan arctique et à l'est par l'océan atlantique, le Canada est un pays très vaste. Malgré la rudesse du climat, ce pays a attiré des flux migratoires depuis plus de quatre siècles. Cependant, l'immigration marocaine est récente et concentrée, francophonie oblige, dans la région du Québec.

Les filières d'émigration au Canada sont multiples. Certains candidats à l'immigration recourent aux cabinets d'avocats, d'autres, aux annonces de journaux et d'Internet, mais le moyen le plus sûr demeure le recours aux voies officielles. Déposer un dossier auprès du gouvernement du Québec via l'ambassade du Canada à Rabat. Il ne suffit pas de déposer sa candidature pour qu'elle soit acceptée, les critères de sélection des candidats étant rigoureux. Le choix se fait en fonction des besoins du pays d'accueil en matière de compétences. Les profils demandés sont des universitaires ou des lauréats des écoles techniques ayant un minimum d'un an d'expérience. Les secteurs privilégiés sont les technologies de l'information, l'ingénierie, la finance, les techniques d'entretien ; des compétences dont le Maroc a besoin. Le service de l'immigration croule chaque jour sous une avalanche de demandes d'émigration. En l'an 2000, l'ambassade du Canada à Rabat a émis 2800 visas permanents avec un taux de refus de 12%.

L'immigration au Canada représente trois enjeux : un enjeu démographique, un enjeu économique et un enjeu linguistique. Elle est devenue aussi une affaire juteuse pour les cabinets conseil en immigration qui ont fleuri aux quatre coins du pays et dans tous les pays d'émigration.

La communauté marocaine vivant au Canada est estimée selon les données consulaires en 2003 à 70.000 personnes. Ce chiffre a augmenté depuis.

La présente étude se basera essentiellement sur le recensement de 2001 qui est le dernier effectué par le gouvernement canadien et dont les données ont été rendues publiques en 2003. Elle comprend deux parties. La première présentera la politique d'immigration du Canada et plus particulièrement du Québec qui accueille l'essentiel de la communauté marocaine.

La deuxième partie mettra en exergue les caractéristiques sociodémographiques et économiques de l'immigration marocaine au Canada: effectifs, répartition géographique, accroissement, répartition par sexe....



1. Politique canadienne d'immigration

1.1 Objectifs et principes généraux

Doté d'une population de seulement 31 millions d'habitants et de 9 970 610 km², le Canada est le deuxième pays au niveau mondial par sa superficie, mais le 33ème par la densité démographique. La population canadienne est concentrée presque en totalité le long d'un étroit corridor longeant l'extrémité méridionale du pays. A elles seules, les provinces de l'Ontario et du Québec constituent 62 % de la population. Le vieillissement de la population canadienne, amorcé au cours du siècle précédent, se poursuit. Deux grands facteurs y contribuent : la baisse du taux de fécondité et la hausse de l'espérance de vie. Ce changement de la structure par âge de la population se répercute, entre autres, sur les services scolaires, le marché du travail et les habitudes d'achat. Fait encore plus important, l'augmentation prévue du nombre de personnes âgées influera sur les besoins en services de santé et exercera de fortes pressions sur les régimes de pension. Les tendances qui se dessinent aujourd'hui aident à mieux comprendre les défis de demain. Dans ces conditions, le recours à une immigration structurée et organisée s'avère un élément inéluctable pour pouvoir combler le déficit démographique du pays.

C'est un pays jeune et dynamique où l'immigration fait partie des coutumes, de la culture et participe à la croissance des communautés et fait l'objet de politiques gouvernementales. Le Canada fait partie du G7, groupe des sept pays les plus riches. C'est un territoire d'opportunités et de prospérité économique et sociale. Le Canada est devenu un pays de plus en plus multiethnique et multiculturel. Au cours des 100 dernières années, l'immigration a contribué à l'économie du pays et chaque nouvelle vague d'immigrants a ajouté à la diversité ethnique et culturelle, façonnant ainsi un pays de « melting pot ». Au moment du recensement de la population de 2001, les immigrants représentaient la plus forte proportion de la population depuis 70 ans ; l'immigration était à l'origine de plus des deux-tiers de la croissance démographique enregistrée cette année-là. Les immigrés ont bâti et peuplé le Canada. Le gouvernement canadien projette d'admettre 215.000 immigrés tous les ans au cours des cinq années à venir. Il n'y a aucune quote-part basée sur la nationalité ou le métier. Néanmoins, Il faut reconnaître que l'immigration canadienne est strictement réglementée ; les Canadiens ne donnant accès à leur marché de travail qu'à des profils qui correspondent aux besoins locaux. Régulièrement les services d'immigration mettent à jour les listes des professions pour lesquelles l'immigration est « inadmissible » selon la formule consacrée.

Le Canada constitue une nouvelle destination de l'émigration marocaine, même si la réglementation canadienne impose des conditions sévères en matière de qualification et de formation pour pouvoir entrer et séjourner au Canada. C'est là l'une des raisons qui explique que le migrant marocain d'aujourd'hui au Canada ne présente généralement pas le même profil que l'émigré marocain en Europe. Cette émigration touche aussi les femmes.

Trois grands objectifs guident la politique d'immigration du Canada : favoriser le développement économique et la prospérité dans toutes les régions du Canada ; réunifier les familles ; respecter les obligations internationales et la tradition humanitaire en protégeant les réfugiés.

A ces trois objectifs correspondent les trois catégories principales auxquelles appartiennent les immigrants qui sont admis au Canada chaque année à titre de résidents permanents : les immigrants économiques ; les immigrants de la catégorie famille, et les réfugiés.

Des services d'aide à l'établissement sont offerts aux nouveaux résidents permanents, surtout les réfugiés, pour s'établir, s'adapter et s'intégrer à la société canadienne. La constitution canadienne prévoit que le gouvernement fédéral et les provinces se partagent la responsabilité de l'immigration. Plusieurs accords officiels ont été ratifiés entre les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral. L'accord Canada-Québec est le plus complet des accords conclus à ce jour.

Le 2 octobre 1967, le Canada a adopté de nouveaux règlements en matière d'immigration qui abolissaient les quotas imposés selon l'origine nationale. Au même titre que les changements introduits par la loi sur l'immigration du 10 avril 1978, le nouveau système classifie les immigrants selon quatre catégories (boyd, 1976, green and green 1995) :

La catégorie des immigrants indépendants ;

La catégorie des réfugiés et des immigrants précisés pour les motifs d'ordre humanitaire ;

La catégorie des personnes à charge « parrainées » : conjoint(e), fiancé(e), proches ;

La catégorie des « parents nommément désignés », qui s'applique dans la même veine aux proches parents.

Aujourd'hui, le bassin des demandes d'immigration est divisé en deux : les demandes sans restriction numérique et les demandes avec restriction numérique.

Dans le premier cas, il s'agit des demandes des parents parrainés (les parents à charge), de même que les demandes des réfugiés et des immigrants pour des motifs d'ordre humanitaire dont il est question ci-dessous. Par immigrants restreints numériquement, on entend les deux autres catégories : les parents nommément désignés et les immigrants indépendants. Les immigrants indépendants ainsi que les travailleurs qualifiés font partie de la catégorie économique. Les immigrés indépendants, qui comprennent les gens d'affaires, les entrepreneurs les travailleurs autonomes et les investisseurs représentent 61,1% de toute la population immigrante admise au Canada en 2001. Les demandes classées dans les catégories des immigrants indépendants et des parents nommément désignés sont assujetties au système de points d'appréciation dont il est question ci-dessous. Les caractéristiques du système de points visent à refléter les conditions du marché du travail (par exemple la demande par profession) de même que les caractéristiques présumées être essentielles à l'adaptation à long terme des immigrants (par exemple les études).

Au moment de l'établissement du système de points, 50 points sur 100 constituaient le nombre minimal de points qu'il fallait obtenir pour être admis au Canada. Depuis le premier janvier 1986, le nombre minimal de points a été augmenté de manière à atteindre 70. Le tableau suivant expose le système de points d'appréciation en vigueur :

Tableau 1 : Système de points d'appréciation

Catégorie	Points
Etudes	12
Préparation professionnelle spécifique	15
Expérience	08
Demande par profession	10
Emploi réservé/ profession désignée	10
Age	10
Connaissance du français et de l'anglais	15
Qualités personnelles	10
Facteur démographique	10
Total	100

Source : Direction de la statistique et de la population :MRCI

1.2 Contexte canadien et québécois de l'immigration

L'immigration est un domaine de compétence partagée entre les gouvernements fédéral et provinciaux. L'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire, entré en vigueur le 1er avril 1991, balise le partage des responsabilités entre le Québec et le Canada. Celles-ci sont reflétées dans les législations québécoise et fédérale ainsi que dans les directives administratives.

* Responsabilité du Canada

Le gouvernement fédéral :

- établit les volumes annuels d'immigration pour le Canada en prenant notamment en compte la planification québécoise;
- définit et applique les critères permettant à une personne d'entrer et de séjourner au pays, notamment :
 - les conditions relatives au séjour (ex. : durée, droit de travailler ou d'étudier),
 - les critères d'interdiction de territoire (santé, sécurité, criminalité),
 - les documents requis,
 - les renvois;
- définit les normes générales de traitement et les catégories générales d'immigration;
- détermine, en matière de parrainage familial, pour quels membres de la famille le garant sera tenu de démontrer sa capacité financière;
- est seul responsable du traitement des demandes d'asile au Canada;
- détermine si une demande de résidence permanente peut être traitée sur place (une telle demande est normalement traitée à l'étranger).

*** Responsabilité du Québec**

En matière d'immigration permanente, le Québec a la responsabilité exclusive :

- de déterminer les volumes d'immigrants qu'il désire accueillir;
- de sélectionner les candidats à destination de son territoire, lorsque des critères de sélection s'appliquent, et d'établir les critères guidant cette sélection. Seules les personnes à qui la qualité de réfugié a été reconnue alors qu'elles se trouvaient au Québec et les membres de la catégorie du regroupement familial sont exemptés de sélection;
- de gérer les engagements de parrainage souscrits au Québec et d'en déterminer la durée,
- d'établir les barèmes lorsque le droit fédéral prévoit que les capacités financières d'un garant sont prises en compte, et d'assurer le suivi des engagements.

En matière d'immigration temporaire, le consentement du Québec est requis pour que le Canada :

- délivre un permis de travail et admette les travailleurs temporaires lorsque l'emploi en cause est assujéti aux règles relatives à la disponibilité des travailleurs canadiens (détermination des effets sur le marché du travail);
- délivre un permis d'études et admette les étudiants étrangers, sauf lorsque ceux-ci participent à un programme canadien d'assistance aux pays en voie de développement;
- autorise un visiteur à se rendre au Québec pour y recevoir des traitements médicaux.

1.3 Catégories d'immigration

1.3.1 Immigration permanente

*** Regroupement familial**

- Le parrainage permet à un citoyen canadien ou à un résident permanent d'être réuni à un proche parent, en contrepartie d'un engagement à subvenir aux besoins de ce parent, pour une période déterminée.

Le garant (aussi appelé parrain) :

- est âgé d'au moins 18 ans ;
- est citoyen canadien ou résident permanent ;
- satisfait à une série de conditions, notamment :
 - ne pas avoir manqué à des engagements précédents ou avoir remboursé les sommes dues;
 - ne pas être prestataire de la sécurité du revenu, sauf en raison de son âge ou d'invalidité ou d'être exempté de cette condition par CIC;

- ne pas avoir été déclaré coupable de violence à l'égard d'un membre de sa famille ou de la famille de son conjoint;
- démontrer sa capacité financière (si le parrainage est soumis à ce critère).

Capacités financières du garant : Les capacités financières du garant ne sont pas examinées si le parrainage vise le conjoint, l'enfant à charge (sauf s'il a lui-même un enfant) ou l'enfant à adopter.

Engagement souscrit par le garant

- pourvoir aux besoins essentiels des personnes parrainées ;
- en cas de défaillance, rembourser à l'État les sommes versées aux parrainés en aide de dernier recours ;
- La durée de l'engagement varie en fonction du lien :
 - trois ans pour l'époux, le conjoint de fait ou le partenaire conjugal;
 - dix ans ou jusqu'à la majorité pour les enfants, selon la période la plus longue des deux périodes;
 - dix ans pour le père, la mère, le grand-père ou la grand-mère.

Le parrainé : par rapport au garant, il est principalement :

- l'époux, le conjoint de fait ou le partenaire conjugal (de même sexe ou de sexe opposé) et âgé d'au moins 16 ans;
- l'enfant à charge ou l'enfant à adopter;
- le père, la mère, le grand-père ou la grand-mère.

Il faut noter que dans cette catégorie il n'y a pas de critères de sélection qui ont à voir avec le marché du travail et il n'y a pas de système de points non plus. C'est donc une acceptation automatique. Il y a cependant des conditions statutaires d'admission.

*** Immigration économique**

- La sélection des candidats de cette catégorie est effectuée au moyen de grilles d'application universelle comprenant une liste de critères pour lesquels des points sont accordés.

Certains critères sont éliminatoires. Un seuil de passage est fixé.

- Les candidats de cette catégorie doivent se destiner à une activité économique (selon le cas, occuper un emploi, gérer une entreprise ou investir).
- La catégorie de l'immigration économique comprend :
 - les travailleurs (aussi appelés travailleurs qualifiés),
 - les travailleurs autonomes,
 - les entrepreneurs,
 - les investisseurs.

Les travailleurs

- Le candidat vient au Québec pour occuper un emploi.
- Les facteurs examinés sont :
 - la formation,
 - l'emploi,
 - l'expérience professionnelle (minimum de 6 mois, sauf pour certains étudiants étrangers diplômés au Québec),
 - l'adaptabilité,
 - l'âge,
 - la connaissance du français et de l'anglais,
 - les caractéristiques du conjoint : formation, expérience professionnelle, âge, connaissance du français,
 - la présence d'enfants de moins de 18 ans,
 - la capacité d'autonomie financière (minimum de trois mois, selon des barèmes établis).
- Pour l'évaluation du facteur « emploi », le candidat doit démontrer qu'il satisfait aux exigences d'un des programmes suivants :
 - Offre d'emploi assuré

Il s'agit d'une offre d'emploi réelle et permanente devant être approuvée par le MRCI.

– Professions en demande au Québec

Le candidat a la formation requise et de l'expérience dans un emploi qui figure sur une liste réglementaire de professions en demande au Québec.

– Employabilité et mobilité professionnelle.

Le candidat a un potentiel d'employabilité et de mobilité le rendant apte à s'adapter aux transformations du marché du travail. L'appréciation de ce profil porte sur la formation, l'expérience professionnelle, l'âge, la connaissance du français et de l'anglais, les séjours au Québec, les liens avec le Québec et les caractéristiques du conjoint.

Les travailleurs autonomes

- Le candidat vient au Québec pour créer son emploi par l'exercice d'une profession à son compte. Il a un minimum de deux ans d'expérience dans la profession visée et une capacité d'autonomie financière de trois mois minimum, selon les barèmes établis.
- D'autres conditions s'appliquent.

Les entrepreneurs

- Le candidat a une expérience de gestion d'au moins trois ans dans une entreprise agricole, industrielle ou commerciale, rentable et licite. Il vient au Québec pour acquérir, gérer ou s'associer à la gestion d'une entreprise.

- D'autres conditions s'appliquent.

Les investisseurs

- Le candidat a une expérience de gestion d'au moins trois ans dans une entreprise agricole, industrielle ou commerciale, rentable et licite, pour un gouvernement ou dans un organisme international.
- Il investit 400 000 \$ au Québec, pour une période de cinq ans. Il signe, à cette fin, une convention avec un courtier en valeurs mobilières ou une société de fiducie accréditée.
- D'autres conditions s'appliquent.

1.3.2 Immigration temporaire

*** Les travailleurs temporaires**

- Le consentement du Québec est requis pour la venue sur son territoire d'un travailleur temporaire étranger si, selon les règles fédérales, il doit y avoir, relativement à l'occupation de cet emploi par un étranger, un examen des effets sur le marché du travail.
- La décision positive du MRCI se traduit par la délivrance d'un certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour travail.

*** Les étudiants étrangers**

- Le consentement du Québec est requis pour la venue sur son territoire d'un étudiant étranger, sauf s'il s'agit d'un boursier d'un programme canadien d'assistance aux pays en voie de développement.
- La décision positive du MRCI se traduit par la délivrance d'un certificat d'acceptation du

Québec (CAQ) pour études.

- Selon ses propres règles, le MRCI, exempte certains ressortissants étrangers qui souhaitent étudier de l'obligation d'obtenir un certificat d'acceptation pour études. Exemples : enfants demandeurs d'asile, réfugiés, personnes autorisées à voir traiter sur place leur demande de résidence permanente, personnes qui viennent suivre un cours d'au plus six mois, membres de la famille d'un diplomate.

1.4 Plan d'immigration du Québec 2001-2003

L'article 3.0.1 de la loi sur l'immigration au Québec précise que :

Le ministre, en tenant compte de la politique gouvernementale relative aux immigrants et aux ressortissants étrangers, établit un plan d'immigration pour chaque année.

Le plan indique le nombre de ressortissants étrangers pouvant s'établir au Québec et la répartition de ce nombre par catégorie ou à l'intérieur d'une même

catégorie. Le plan indique également, par catégorie ou à l'intérieur d'une même catégorie, si cette répartition est un plafond ou une estimation.

Le plan fait aussi état des activités de sélection projetées et indique le nombre maximum ou estimé de certificats pouvant être délivrés par catégorie ou à l'intérieur d'une même catégorie.

Le plan est déposé à l'assemblée nationale au plus tard le 1^{er} novembre ou, si l'assemblée ne siège pas à cette date, au plus tard le quinzième jour suivant ses travaux.

Généralement, les admissions d'une année découlent en très grande partie de la sélection effectuée au cours des années précédentes. L'exercice de planification prend donc en compte :

- * le nombre de personnes ayant franchi l'étape de la sélection québécoise ;
- * la proportion des personnes acceptées en sélection qui, pour une raison ou une autre, ne mènent pas à terme leur projet ;
- * les délais de traitement du gouvernement fédéral ainsi que le temps que mettent les candidats eux-mêmes à concrétiser leur projet de migration Dans l'ensemble, annuellement :
- * le Québec prévoit d'accueillir un total de 40 000 à 44 000 immigrants ;
- * la part des immigrants admis découlant de la sélection québécoise devrait être de l'ordre de 65% du total des admissions ;
- * la proportion des immigrants connaissant le français lors de leur admission devrait atteindre 50% du volume global.

Les admissions selon les catégories devraient se répartir de la façon suivante :

- Immigration économique : 24 400 à 26 400 immigrants admis. Ce niveau s'inscrit dans la continuité des admissions des années précédentes. Le nombre de travailleurs qualifiés serait de l'ordre de 21 300 à 22 800 et celui des autres immigrants de ce volet, d'environ 2000. Le volume des admissions dans la catégorie des gens d'affaires, réfugiés et entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes pourrait s'établir entre 2900 et 3400.
- Regroupement familial : 9 200 à 9 900 personnes.
- Réfugiés et personnes en situation semblable : 6 300 à 7 600 dont 2 000 à 2 200 réfugiés sélectionnés à l'étranger.

Le Ministère des relations avec les citoyens et de l'immigration et, comme le veut la coutume, établit la consultation publique triennale sur les objectifs d'immigration du Québec, les effets qui en sont attendus et les moyens de les atteindre, avec le dépôt du document de consultation. L'immigration au Québec est un choix de développement ; elle vise essentiellement à :

- augmenter le volume total d'immigration, en tenant compte de la capacité

- d'accueil du marché de l'emploi, des services publics et de la société;
- faire reposer l'essentiel de cette augmentation sur un accroissement du nombre et de la proportion des immigrants connaissant le français, afin qu'à moyen terme, la majorité des immigrants admis connaissent le français;
- maintenir les exigences de sélection mettant l'accent sur la recherche de candidats possédant des compétences professionnelles favorisant leur insertion rapide dans le marché du travail.

En somme, le nouveau plan d'immigration 2001-2003, en continuité avec les précédents, affirme la volonté du Québec de se donner une immigration plus nombreuse, plus francophone et plus qualifiée. Une sélection en fonction des objectifs. La sélection des immigrants a été modifiée pour atteindre ces objectifs.

1.5 Politique québécoise d'aide à l'intégration

La Corporation de Développement Economique et Communautaire (CDEC) constitue un exemple frappant. Il s'agit d'un organisme public, divisé en plusieurs centres locaux qui ouvrent sur une grande partie de la région métropolitaine (le grand Montréal). Chacun des centres facilite l'accès à une aide financière, complémentaire aux moyens de financement conventionnels offerts par les institutions financières et les organismes requis :

- trois fonds d'aide aux entrepreneurs ;
- deux programmes de subvention pour le démarrage d'entreprise ;
- deux fonds d'aide aux initiatives locales ;
- un support technique pour la réalisation de certains projets d'affaires.

Outre ces services financiers, la CDEC met également à la disposition des immigrés un service d'accueil, un parcours de formation et un service de conseils en gestion. Trois catégories d'immigrés sont spécifiquement visées : les entrepreneurs, les travailleurs autonomes et les chercheurs de travail. Les deux premières catégories pourront bénéficier d'informations précieuses, de références, d'appui et d'aide au démarrage, à l'implantation et à l'expansion d'entreprises. Les chercheurs de travail bénéficieront, quant à eux, d'orientations vers les ressources appropriées de renseignements privilégiés et d'actualisation professionnelle.

De par la politique institutionnelle adoptée par le Québec en matière de facilitation d'intégration des nouveaux émigrants, des projets pilotes sont prévus pour les travailleurs hautement qualifiés et leurs conjoints. Le Québec veut faciliter, pour les employeurs installés, le recrutement international de la main-d'œuvre spécialisée de haut niveau en créant des conditions encore plus propices à sa venue. Il peut s'agir notamment de cadres, de chercheurs, de spécialistes des secteurs de pointe tels l'aéronautique, la biotechnologie, l'informatique et les télécommunications, ou encore de la culture et de l'éducation.

A cet effet, un projet pilote a débuté le 15 octobre 1998 pour les conjoints des travailleurs hautement qualifiés en provenance de l'étranger. Il permet aux conjoints de ces travailleurs, admis sur une base temporaire pour au moins six mois, d'accéder au marché du travail : si le conjoint détient une offre d'emploi, il est exempté du processus régulier de validation d'emploi et peut obtenir son Certificat d'acceptation du Québec et son Autorisation d'emploi du gouvernement fédéral dans les meilleurs délais. D'une durée d'un an, ce projet expérimental fera l'objet d'un suivi afin de mesurer ses effets sur la venue des travailleurs temporaires hautement qualifiés et sur le marché de l'emploi. Le projet pilote, conçu à partir d'une initiative québécoise, est mis en place simultanément à l'échelle canadienne par le gouvernement fédéral. Au Québec, le traitement des demandes est centralisé à Montréal, au Service aux entreprises du ministère des relations avec les citoyens et de l'immigration.

Le Centre d'Encadrement pour Jeunes Filles immigrantes (CEJFI) est un autre organisme qui oeuvre dans le sens d'une parfaite intégration des filles immigrantes au sein de la société québécoise ; les conférences et les journées organisées par le Centre ainsi que les différents ateliers entendent amorcer une réflexion sur les barrières que les jeunes filles immigrantes doivent surmonter pour accéder aux postes de décision ou s'y maintenir ainsi que sur la nécessité de leur représentation au sein des différentes instances décisionnelles et favoriser la pleine participation des jeunes filles immigrantes à toutes les sphères décisionnelles de la société québécoise. Rappelons que le CEJFI est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de soutenir les jeunes filles immigrantes dans leur processus d'intégration dans la société québécoise.

1.6 Données démographiques de l'immigration au Canada

L'immigration est depuis très longtemps l'une des caractéristiques principales du paysage démographique du Canada. En 2001, la proportion de Canadiens nés à l'extérieur du pays était de 18%, son niveau le plus élevé depuis 70 ans. En outre, l'immigration est devenue un phénomène urbain dans la mesure où la vaste majorité des nouveaux immigrants s'établissent dans l'une des grandes régions métropolitaines et participent activement au développement des centres urbains du pays.

Le Canada, en matière d'immigration, poursuit trois objectifs : social, humanitaire et économique. Ces objectifs sont traduits par des politiques de réunification des familles, l'accueil des réfugiés et celui des investisseurs et des travailleurs et travailleuses autonomes.

Pour les catégories de dimension sociale et humanitaire, il n'y a pas à proprement parler de critères de sélection prédictifs quant à l'intégration des

individus dans la société d'accueil. Par contre, pour les travailleurs et travailleuses autonomes, il existe des critères auxquels on attribue une pondération dans le but d'évaluer la capacité de l'individu et la rapidité avec laquelle il pourra s'intégrer dans la société. Or, pour s'intégrer dans la société, il faut s'intégrer d'abord sur le marché du travail.

Au départ, pour les travailleurs et travailleuses autonomes, les candidatures sont évaluées en fonction de l'âge, de la maîtrise d'une ou des deux langues officielles (français et anglais), d'une excellente formation sanctionnée par un diplôme et d'une expérience minimale de travail.

Le Canada est divisé en dix provinces et trois territoires. Les termes « provinces » et « territoires » désignent les principales unités politiques du Canada. Du point de vue statistique, les provinces et les territoires sont des régions de base selon lesquelles les données du recensement sont totalisées et découpées.

Dans l'ensemble de la population du Canada, la population immigrée se chiffrait à 5 448 480 personnes en 2001, ce qui correspond à 18,4% de la population canadienne. Le recensement de 2006 a permis de dénombrer 6 186 950 personnes nées à l'étranger, soit 19,8% de la population totale du pays et la plus forte proportion enregistrée en 75 ans.

Au cours de la période 1996-2001, la population immigrée a progressé de 9,6% tandis que la croissance de la population totale se situe à 3,9%. Environ 40% de la croissance de la population observée au cours de cette période est due à l'augmentation de la population immigrée. Le poids relatif de la population immigrée dans l'ensemble de la population canadienne poursuit sa hausse ; cette part qui atteignait 14,7% en 1951, est passée à 17,4% en 1996 puis à 18,4% en 2001.

A partir de 1960, on assiste à une diversification des sources d'immigration : Européens du sud (Italie, Grèce, Portugal), immigrants du bassin méditerranéen (Égypte, Liban, Maroc) s'installent dans les grandes métropoles que sont devenues Montréal et Toronto. Un grand nombre de facteurs d'ordre économique, démographique et politique a mené le Canada à adopter une politique migratoire visant la régionalisation et la sélection afin de mieux répondre aux besoins fondamentaux du pays. Notons qu'à partir de cette date, un grand nombre d'accords bilatéraux en matière d'immigration ont été ratifiés par le Canada et nombre de pays européens et asiatiques pour mieux assurer une bonne gestion du flux migratoire sur les plans des effectifs et des besoins.

Le nombre d'immigrants qui entrent chaque année au Canada est dû donc à une planification du gouvernement (fédéral ou provincial). Les Canadiens ont opté pour une immigration plus massive pour faire face à la baisse de natalité, car si les immigrants n'entraient pas en grand nombre, le gouvernement n'aurait pas les moyens de payer les pensions de vieillesse de ses citoyens. Puisées à même les coffres de l'Etat, ces pensions, désignées sous le nom de régimes de rentes, découlent des déductions tirées des chèques de paye des travailleurs.

Plus de la moitié de la population immigrée recensée dans l'ensemble du Canada, réside en Ontario (55,6%), Colombie-Britannique (18,5%), Québec (13%), et Alberta (8%).

Cette concentration géographique trouve ses causes dans les facteurs économiques, linguistiques et même climatiques. Ces provinces sont situées soit au sud du pays favorisant une certaine proximité avec les Etats-Unis et offrant une prédisposition à accueillir les immigrants, soit à l'ouest. En plus, le besoin de développer un tissu économique plus solide et compétitif ainsi que le maintien d'un taux de naissance capable de relever ce défi, ont fait en sorte que ces provinces adoptent une politique migratoire qui répond à ces aspirations et offre plus d'opportunités aux nouveaux arrivants qui vont contribuer à la croissance de la population canadienne et participer à la richesse collective. Le facteur climatique qui s'avère crucial pour tous les immigrants, est pour quelque chose dans cette concentration puisque ces provinces jouissent d'un climat plus modéré que les autres provinces. Il s'ajoute la sélectivité de système migratoire et qui, dans beaucoup de cas, ne permet un séjour permanent qu'à la condition de s'établir dans une région donnée du Canada. Cette politique de régionalisation de l'immigration a pleinement favorisé ces provinces en leur octroyant une part importante du quota général. Il y a lieu de préciser que la présence d'organismes communautaires dans ces provinces, qui oeuvrent à l'accueil, l'établissement et l'insertion économique, sociale et même politique des immigrants permet ainsi de favoriser des actions plus ajustées et dicter largement le choix des nouveaux arrivants pour s'y installer. En outre, il faut noter que les instances gouvernementales font de même. Des ententes spécifiques, portant sur l'intégration et la régionalisation des immigrants lie dans la plupart des provinces le Ministère des relations avec les citoyens et de l'immigration, le Ministère des régions, le Ministère de l'industrie et du commerce et le Ministère de l'emploi aux Conseils régionaux de ces provinces, dans l'objectif d'offrir une gamme de services aux arrivants, afin de faciliter leur établissement et leur insertion dans l'emploi surtout dans les provinces qui connaissent une pénurie de main-d'œuvre.

2. Caractéristiques de la population marocaine au Canada

2.1 Aperçu historique et faits saillants

Il est connu que le Canada souffre d'un large déficit démographique. Au Québec, divers programmes sont mis en œuvre pour inciter à une immigration qui préserve la majorité francophone de la « Belle Province » et, dans les parties anglophones, à réduire le gap démographique qui risque de transformer ce pays au climat difficile en « blanc désert ». Le Maroc est concerné à plusieurs titres par cette question dans la mesure où il existe une population majoritairement francophone, jeune et active, assez disposée à émigrer, comme le prouve le dynamisme et le nombre de nos compatriotes installés à l'étranger. L'émigration, et singulièrement le départ pour le Canada, sont à la mode dans plusieurs milieux au Maroc. Voilà pourquoi les demandes de visa d'immigrant sont déposées en grand nombre au siège de l'Ambassade du Canada à Rabat. Mais, outre la complexité et la sévérité des procédures d'octroi d'un tel visa, le délai exigé par les services administratifs canadiens sont particulièrement longs et il faut compter, en moyenne, dix-huit mois d'attente avant d'obtenir le droit ou le refus d'émigrer au Canada. De même, il apparaît clairement que les élus ne sont guère nombreux dans la mesure où le Canada recherche des individus jeunes, en bonne santé, d'un niveau d'instruction élevé, immédiatement utilisables à leur arrivée en « terre promise » ; pour les autres, les démunis, les moins instruits, les « vieux » (à partir de 45-50 ans), point d'espoir à moins de posséder les moyens financiers de « s'acheter » la résidence et la citoyenneté permanente au Canada. Pour cela, il existe depuis 1986 un « programme d'immigration des investisseurs au Canada », sorte de sésame officiel qui accorde le droit de séjour à condition de disposer d'actifs égaux à 500 000 dollars US.

La communauté marocaine établie au Canada, incarne par excellence l'évolution qualitative qu'a connue la diaspora marocaine à partir des années 80 ; Cette évolution résulte des transformations profondes qui sont en train de reconfigurer l'émigration marocaine tant au plan de sa composition intergénérationnelle qu'à celui des conditions de son installation au Canada et ses rapports avec le pays d'origine. Le rajeunissement progressif, la féminisation de plus en plus marquée et l'amélioration du niveau de qualification constituent les principales tendances de la dynamique migratoire des Marocains vers le Canada ; une communauté marocaine qui est une fierté pour le Maroc, de par son niveau intellectuel, son dynamisme, son travail et sa discipline. Les immigrants marocains du Canada se composent de Marocains de confession musulmane ou juive. Cette population est très hétérogène, mais elle est constituée en grande partie de cadres, techniciens et hommes d'affaires. La majorité sinon la totalité

de ces immigrants, arrive au Canada et en particulier au Québec, avec l'idée de non-retour dans le pays d'origine. On retrouve la communauté marocaine dans presque tous les secteurs de l'économie canadienne et québécoise et quelquefois à des niveaux élevés de responsabilité tant dans les instances gouvernementales que dans le secteur privé. Comme on trouve un certain nombre d'entre eux en tant qu'hommes d'affaires qui ont réussi grâce à leur persévérance dans différents secteurs : commerce international, logistique maritime, haute technologie, restauration, presse, communications, etc.

Contrairement à l'immigration en Europe, la communauté marocaine au Canada, et plus particulièrement au Québec, est caractérisée par la forte présence d'une élite remarquable qui regorge d'un potentiel extraordinaire et qui fait de cette communauté une fierté de la nation, en transformant le visage de l'immigration marocaine vers les pays étrangers par une configuration qualitative impressionnante. La communauté marocaine estudiantine, dont l'arrivée a été accélérée dans les années 80 grâce à l'accord Maroc-Québec sur les frais de scolarité, est restée à plus de 90% au Québec. Aujourd'hui, la communauté marocaine est une des plus scolarisée du Québec. On trouve des professeurs d'université, des ingénieurs et des chercheurs etc. mais également des sans emploi et certains parmi eux, ont décidé de repartir dans leur pays d'origine. Malgré l'effectif de la communauté marocaine (70 000 personnes selon les données consulaires) et le fait que le Maroc, avec plus de 3 000 nouveaux arrivants par an, reste un bassin privilégié d'émigration vers le Québec, les membres de la communauté marocaine sont perçus comme étant « peu visibles ». Ils n'en adhèrent pas moins à la démocratie participative dans les arrondissements, les villes et les régions. Leurs contributions dans les différents aspects de la vie québécoise se font de plus en plus ressenties et leur présence comme acteurs effectifs dans le domaine social, économique et politique, continue de forger une image d'une immigration réussie.

Lors du recensement de 2001, 17 540 personnes se sont déclarées d'origine ethnique marocaine : 11 470 d'origine unique et 6070 d'origine multiple. Par ailleurs il faut préciser que les personnes qui sont nées au Maroc et qui résident au Canada au moment du recensement étaient de 25 975 (sans chiffrer les naturalisés) dont 1330 sont des résidents non permanents. Les résidents non permanents marocains sont tous de la catégorie des étudiants, représentant ainsi 5,1% de l'ensemble de la communauté marocaine.

Tableau 2: Evolution des immigrés au Canada dont les Marocains

Période	Population des immigrants	Marocains résidant au Canada	% de la population marocaine
Avant 1961	894.465	780	0.08
1961-1970	745.565	4710	0.63
1971-1980	936.275	4045	0.43
1981-1990	1.041.495	4480	0.43
1991-1995	867.355	3695	0.42
1996-2001	963.325	6925	0.71
Total	5.448.480	24.645	0.45

Source : Statistiques Canada 2001

L'immigration marocaine fait partie de la vague d'immigration originaire des pays arabes survenue après la seconde guerre mondiale. Elle n'acquiert une importance qu'après la moitié des années 1960. Entre 1964 et 1974, l'immigration marocaine est urbaine, scolarisée et principalement composée d'immigrants de la catégorie de l'immigration économique ainsi que d'immigrants juifs de tradition sépharade. Au cours de la période s'échelonnant de 1981 à 1986, l'immigration est toujours majoritairement à caractère économique. On remarque également, vers le milieu de cette période, une présence de plus en plus appréciable d'étudiants due à l'accord signé entre le Maroc et le Québec en matière de frais de scolarité.

Entre 1987 et 1991, il y a une forte augmentation de l'immigration. Les deux- tiers des admis font partie de la catégorie économique, l'autre tiers, de la catégorie du regroupement familial ; on note également quelques réfugiés. Il y a une augmentation des immigrants marocains de 1991 à 1996. Plus de la moitié sont admis dans la catégorie de l'immigration économique et plus des deux- cinquième dans celle du regroupement familial. Les hommes sont légèrement majoritaires.

Entre 1997 et 2001, il y a une forte augmentation du nombre d'immigrants. Plus des quatre- cinquièmes des immigrants marocains sont admis dans la catégorie de l'immigration économique. Plus de 7 immigrants sur 10 ont une scolarité post-secondaire.

La communauté marocaine établie au Canada a acquis un statut remarquable au sein de la population autochtone mais aussi parmi les autres communautés étrangères. Dotée d'un savoir-faire et d'une intelligentsia très remarquable, la communauté marocaine a pu au fil du temps se forger une réputation qui met en exergue ses qualités et potentialités dans différents aspects de la vie canadienne, permettant ainsi une parfaite intégration et une participation active dans tous

les milieux. La communauté marocaine est fortement concentrée dans la région québécoise et plus particulièrement dans la région métropolitaine de Montréal.

Tableau 3 : Répartition des Marocains du Canada par province et période d'arrivée

Province	Avant 1961	1961-1970	1971-1980	1981-1990	1991-1995	1996-2001	Résidents non permanents
Terre-neuve et labrador	0	0	0	0	0	15	0
Ile-du-Prince-Edouard	0	0	0	0	10	0	0
Nouvelle-Ecosse	0	10	0	0	10	0	0
Nouveau-Brunswick	0	10	0	0	0	10	0
Québec	465	3340	3240	3685	3110	6350	1205
Ontario	275	1210	605	620	450	355	95
Manitoba	0	0	15	30	20	15	0
Saskatchewa	0	0	0	0	0	10	0
Alberta	10	20	120	25	30	55	20
Colombie-Britannique	35	120	60	100	80	140	10
TerritoireNord-West	0	0	0	10	0	0	0
Total	785	4710	4040	4470	3710	6950	1330

Source : Statistiques Canada 2001

Tableau 4 : Total de la population marocaine au Canada (Tous statuts confondus)

Provinces et territoires	Effectifs	Pourcentage
Alberta	280	1,00
Ile-Du-Prince-Edward	10	0,03
Colombie-Britannique	545	2,09
Manitoba	80	0,30
Nouvelle-Ecosse	10	0,03
Nouveau-Brunswick	10	0,03
Ontario	3610	13,89
Québec	21395	82,50
Saskatchewa	10	0,03
Terre-Neuve	15	0,05
Territoire Nord-West	10	0,03
Total	25 975	100

Source : Statistiques Canada 2001

L'arrivée de la communauté marocaine sur le sol canadien, comme indiqué dans le tableau 3, s'est fortement accentuée au cours des deux dernières décennies. Une arrivée marquée par la présence d'une communauté musulmane, dotée d'un potentiel important lui permettant de mieux s'intégrer dans la société d'accueil et de changer la physionomie de l'immigration marocaine, qui était tout au long des années 60 et 70 à forte composante juive et faisait du commerce et de l'entrepreneuriat. Le nombre de la communauté marocaine, ayant émigré au Canada entre 1991 et 1995, représentait 14,9% des Marocains établis au Canada. Ce pourcentage a augmenté pour atteindre 28% durant la période qui s'étend de 1996 à 2001 ; ce qui implique que 42,9% des Marocains sont arrivés entre 1991 et 2001 (résidents non permanents non inclus).

Il est très clair que la forte majorité de cette communauté s'est établie au Québec avec 82,36% de toute la population marocaine immigrée, permanente et non permanente.

L'accroissement total en pourcentage de la communauté marocaine entre 1991 et 2001 est estimé à 45,7%, alors que l'accroissement annuel moyen en effectif est de 815. Nombreux sont les facteurs qui ont contribué à cette nette augmentation et qui se résument dans la politique canadienne en matière d'immigration. Le Canada, durant la moitié des années 80, a jugé utile de favoriser l'immigration émanant des pays asiatiques, arabes et africains et de diversifier le capital humain afin de permettre un brassage culturel lui assurant une richesse sur le plan social et économique. Ceci s'est fait aux dépens des migrations d'origine européenne et américaine. Les résidents non permanents marocains, qui sont majoritairement composés d'étudiants universitaires, représentent 0,66% de tous les résidents non permanents vivant au Canada.

2.2 Immigration marocaine au Québec

Le Québec est une destination privilégiée pour les Marocains en raison du facteur linguistique, la population du Québec continue de croître d'environ 0,5% par an et plus de la moitié de cet accroissement est due à l'immigration internationale.

La communauté marocaine se caractérise par une diversité linguistique ; elle maîtrise la langue maternelle (arabe, berbère) et au moins une langue étrangère. Cette maîtrise des langues s'explique par l'histoire du pays mais aussi par la présence d'une forte communauté marocaine à l'étranger de plus en plus diversifiée sur le plan géographique, couvrant l'ensemble des continents de la planète. Le Canada constitue de nos jours une nouvelle destination pour cette communauté. Le caractère ancien ou récent de cette émigration, ses origines

sociales, son niveau intellectuel, son projet de migration sont autant d'éléments qui peuvent expliquer la nature de cette migration, ses enjeux et ses perspectives.

La physionomie du Québec est dominée par l'immensité de son territoire. Sa forte personnalité tient au caractère majoritairement francophone et au riche métissage culturel de sa population. C'est la plus vaste des provinces canadiennes et aussi la seule à utiliser le français comme première langue. Plus de sept millions d'habitants y vivent, dont 700 000 immigrants, soit 10%. Moderne et solidaire, doté d'un système de santé universel et gratuit et d'un réseau d'éducation bien développé, le Québec est reconnu pour sa qualité de vie exceptionnelle et pour ses ouvertures de carrière.

Tableau 5 : Population dans les six régions métropolitaines de recensement du Québec (2002)

Montréal	3 548 775
Québec	697 753
Gatineau	266 116
Saguenay	156 942
Sherbrooke	156 519
Trois-Rivières	141 360

Source : Ministère des relations avec les citoyens et de l'immigration, Direction de la population et de la recherche.

Le Québec est également connu pour son système politique démocratique. Son économie diversifiée repose sur d'innombrables ressources naturelles et croît au rythme des technologies de l'information et des autres secteurs de pointe. En matière d'importation et d'exportation, le Québec figure d'ailleurs parmi les 20 premières puissances mondiales. Le Québec, c'est aussi 17 régions contrastées, rurales ou urbaines, montagneuses ou maritimes, francophones et cosmopolites. Le Québec est une province de l'est du Canada. Situé au nord-est du continent américain, la plus grande province du Canada occupe 1 667 926 km² pour un peu plus de 7 millions d'habitants, ce qui explique le nombre peu élevé de villes par rapport à sa superficie. C'est trois fois la France, sept fois le Royaume-Uni et cinquante fois la Belgique. Son territoire s'étend des États-Unis jusqu'aux mers boréales, sur près de 2000 km, et de l'Ontario jusqu'au Nouveau-Brunswick. Pas moins de 80 % de la population est concentrée près des rives du fleuve Saint-Laurent, en milieu urbain. Selon Statistique Canada, en 1997, les six plus importantes agglomérations du Québec et leur population sont : Montréal, Québec, Hull, Chicoutimi-Jonquière, Sherbrooke et Trois-Rivières.

Tableau 6: Population immigrée au Québec selon les principaux pays de naissance (2001)

Rang	Pays naissance	Nombre	%
1	Italie	69.450	9,8
2	France	50.140	7,1
3	Haïti	47.845	6,8
4	Liban	28.765	4,1
5	Etats-Unis	25.255	3,6
6	Chine	24.405	3,5
7	Vietnam	22.895	3,2
8	Portugal	22.525	3,2
9	Grèce	22.485	3,2
10	Maroc	20.185	2,9

Source : Statistiques Canada, recensement 2001

La proportion de 2,9% de l'immigration marocaine peut paraître insignifiante, mais on la comparant avec la plus grande communauté, l'italienne qui est de 9,8%, cela permet de dire que l'effectif de la communauté marocaine est assez important. Cette importance devient plus perceptible quand on mettra en exergue la concentration de la communauté marocaine dans la région métropolitaine de Montréal et plus précisément de l'île de Montréal. Encore faut-il préciser que le nombre des Marocains établis au Québec a toujours été en nette progression tandis que celui relatif à d'autres pays, notamment les non-francophones, a diminué pour céder la place à d'autres origines dont le Maroc.

2.2.1 Données démographiques

Chiffres saillants²⁹⁷ :

- 58,8% des Marocains qui ont émigrés au Québec avaient 44 ans et moins ;
- 97,6% connaissent le français ;
- 30,5% ont 15 ans de scolarité ;
- 44,1% sont de formation universitaire ;
- 4,53% demeurent à la ville de Québec ;
- 8,6% demeurent à Montérégie ;
- 66,3% font partie de la population active ;
- 33,8% font partie de la population inactive.

²⁹⁷ Source : Bureau de liaison intercommunautaire.

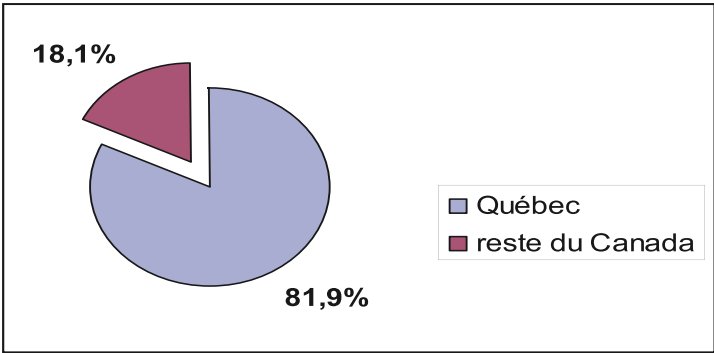
Tableau 7: Effectif de la communauté marocaine au Québec (2001)

Statut	Québec	Reste du Canada	Total
Résidents permanents	20 185	4460	24 645
Résidents non permanents	1205	125	1330

Source : Statistiques Canada, recensement 2001

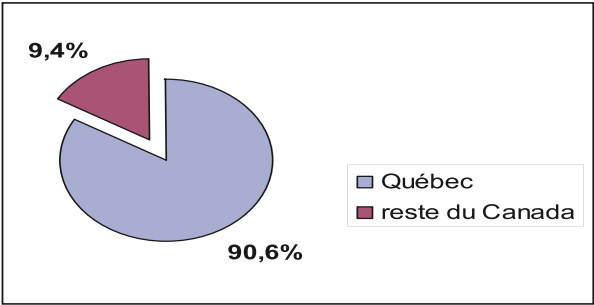
Le Québec compte en 2001 quelques 20 185 Marocains qui sont des résidents permanents et 1205 qui ont le statut de résidents non permanents. Depuis 1986 et jusqu'en 2001, la population marocaine a connu une nette augmentation. De toute la population marocaine résidant d'une façon permanente au Canada, le Québec abrite 81,9% de la communauté marocaine avec un accroissement important entre 1996 et 2001. Cette caractéristique n'est pas propre seulement à la communauté marocaine, mais caractérise tous les Africains. Le poids relatif de la population immigrée née en Afrique se situe à 12% en 2001 contre 9% en 1996. La progression de la population immigrée entre 1996 et 2001 est élevée, se situant à 30%. Il faut noter cependant que la population immigrée demeure relativement peu nombreuse, à l'exception de l'Afrique du Nord, qui représente la principale région de provenance des immigrants venant de ce continent avec 55 770 âmes. La communauté marocaine représente 36,1% de toute la population nord- africaine établie au Québec.

Graphique 1
Répartition en Pourcentage de la communauté marocaine
- Résidents permanents-



La même tendance existe pour les résidents non permanents, qui sont concentrés au Québec et plus précisément dans les universités de la région métropolitaine de Montréal.

Graphique 2
Répartition en Pourcentage de la communauté marocaine
- Résidents non permanents-



Comme c’est le cas dans tout le territoire canadien où une répartition inégale de la communauté marocaine persiste et dans laquelle la province de Québec s’empare de la part du lion, la même constatation se dégage quant il s’agit de la répartition des Marocains au sein de la région québécoise elle-même, puisque la région de Montréal abrite à elle seule 93,1% de toute la population marocaine résidant au Québec.

Tableau 8 : Population marocaine immigrée selon les six régions métropolitaines de recensement du Québec en 2001

Région métropolitaine	Effectif	Rang	Part en % de la population immigrée
Saguenay	115	24	1,1
Québec	515	9	2,6
Sherbrooke	325	14	1,8
Trois-Rivières	60	9	2,9
Montréal	18 800	9	3,0
Gatineau	370	18	1,6

Source : Statistiques Canada, recensement 2001

La communauté marocaine se place au 10ème rang parmi les principaux pays de naissance de la population immigrée au Québec. Elle se positionne comme la première communauté maghrébine, la deuxième communauté arabe après le Liban et la première communauté africaine, en termes d’effectif, installée dans la province du Québec en 2005. Ce statut lui permet d’occuper une position de leadership dans différentes facettes de la vie québécoise et d’être consultée dans toute action intercommunautaire entreprise. Cette présence quantitative est un facteur important pour une parfaite homogénéité et constitue un bloc pouvant mieux défendre ses intérêts en particulier et ceux des autres communautés en général. Montréal se place comme premier de lieu de concentration de la population

marocaine pour des raisons qu'on va évoquer ci-après. Il faudrait remarquer qu'il existe une grande différence en effectif entre Montréal et la deuxième région métropolitaine, à savoir Québec, cette disparité peut s'avérer une arme à double tranchant puisqu'elle permet à la population majoritaire de Montréal d'être plus soudée, plus efficace et homogène, mais laisse par contre une minorité de cette communauté livrée à elle-même et entrave le processus de sa coalition.

Tableau 9 : L'immigration maghrébine au Canada dont le Québec

Année	Marocains		Algériens		Tunisiens
	Total	Québec	Total	Québec	Québec
Avant 1997	20440	15515	7995	6995	
1997	1040	809	1608	1526	152
1998	1187	1004	1916	1905	151
1999	1765	1538	2030	1999	273
2000	2555	2225	2529	2390	364
2001	3946	3427	3003	2991	659
2002	4037	3886	3093	3093	588
2003	3243	3130	2883	2883	618
2004	4037	3454	3305	3305	695
2005	4337	3856	3305	3305	695
Total	46587	38844	31667	30392	4195

Source : Maghreb Canada Express ; N° 33 MARS 2006

Avant 1997, seulement 6995 Algériens (qui ont déclaré l'Algérie comme dernier pays de résidence) vivent au Québec contre 16.515 Marocains. L'importance de la communauté marocaine avant 1997, s'explique par le flux migratoire des Marocains de confession juive après 1967 ainsi que le renforcement de liens de coopération entre le Maroc et le Canada dans les années 1970. Selon les statistiques communiquées par les instances québécoises qui ne relèvent pas d'un recensement officiel : la communauté marocaine serait de l'ordre de 50.000, toutes confessions confondues.

Tableau 10 : Répartition de la communauté marocaine selon les régions administratives du Québec

Région administrative	Nombre	Part de la population immigrée %
Montréal	16095	3,3
Laval	1410	2,7
Montérégie	1150	1,5
Capitale-Nationale	495	2,7
Outaouais	270	1,5
Laurentides	240	1,5
Lanaudière	150	1,9
Estrie	145	1,5
Chaudière-Appalaches	60	1,6
Mauricie	60	2
Centre-du-Québec	40	0,4
Abitibi-Témiscamingue	30	1,9
Bas-Saint-Laurent	30	2,4
Gaspésie-îles-De-La-Madeleine	10	2,1
Total	20 185	2,9

2.2.2 Période d'immigration

L'immigration marocaine au Canada n'a pris une dimension importante que durant la dernière décennie même si cette immigration n'est pas assez récente. La communauté marocaine juive était la première à mettre les pieds sur le sol canadien. Selon les statistiques divulguées par les instances canadiennes, c'est à partir du milieu des années 70 que cette communauté a augmenté en termes d'effectif pour être incluse dans les statistiques officielles du ministère de l'immigration, et puis une vague d'immigrants marocains de confession musulmane allait suivre.

Entre 1996 et 2001, la province de Québec a reçu quelques 6350 Marocains plaçant la communauté marocaine au 4ème rang derrière la France, la chine et l'Algérie. Il ressort des données statistiques, que l'évolution numérique de la communauté marocaine s'est faite à des rythmes différents mais croissants, sauf entre 1976 et 1985 où la courbe a connu un léger fléchissement.

Tableau 11 : Période d'arrivée des Marocains

Avant 1976		1976-1980		1981-1985		1986-1990		1991-1995		1996-2001		Total	
Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
5960	28,2	1355	6,7	1280	6,3	2405	11,9	3110	15,4	6350	31,5	20 460	100

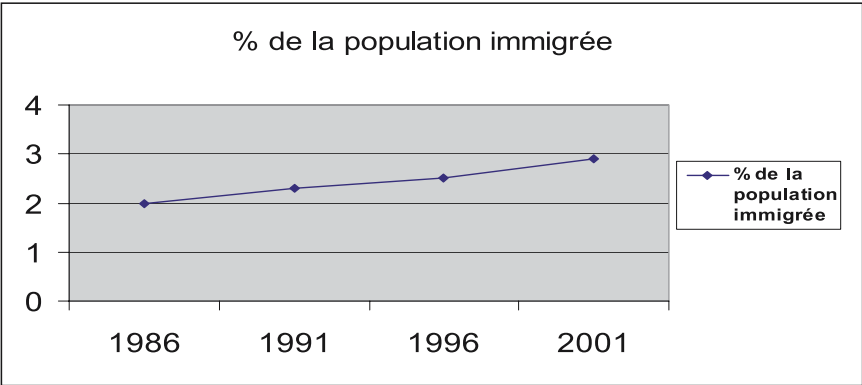
Source : Statistiques Canada 2001

Tableau 12: Cumul de la Population marocaine immigrée au Québec selon la période d'immigration²⁹⁸ « Résidents permanents »

Année	Rang	Nombre	% de la population immigrée
1986	13	10 305	2,0
1991	12	13 470	2,3
1996	12	16 515	2,5
2001	10	20 185	2,9

L'accroissement global en effectif a atteint le nombre de 9980, tandis que l'accroissement total en pourcentage est de l'ordre de 95,8% ; ce qui veut dire que la population marocaine immigrée au Québec a pratiquement doublé durant les seize années de 1986 à 2001. De ce fait l'accroissement annuel moyen en effectif est de 659. Le graphique suivant indique l'évolution en proportion de la communauté marocaine au Québec.

Graphique 3
Evolution de l'effectif de la communauté marocaine au Québec (en %)



2.2.3 Sexe et âge

Contrairement à l'émigration en Europe, l'émigration marocaine vers le Canada et plus particulièrement au Québec, a été toujours marquée par une répartition plus ou moins équitable en termes de genre ; cette équité s'est vue accentuée par le regroupement familial et l'arrivée de nouvelles vagues de Marocaines, scolarisées, jeunes et actives et surtout indépendantes faisant partie

²⁹⁸ Source : statistique Canada, recensements de 1986, 1991, 1996 et 2001, compilations spéciales du ministère des relations avec les citoyens et de l'immigration (MRCI).

de cette nouvelle tendance de l'émigration marocaine en général durant les années 90, caractérisée par une présence féminine accrue.

Tableau 13 : Population marocaine immigrée au Québec par sexe (2001)

Femmes		Hommes		Total	
Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
9520	47,2	10 665	52,8	20 185	100

Source : Statistiques Canada 2001

Les femmes représentent 47,2% de toute la population immigrée, tandis que les hommes les dépassent légèrement réalisant un taux de 52,8%. Ces proportions constituent l'un des faits nouveaux de cette émigration et la démarquent de tous les pays classiques de destination.

Tableau 14 : Population marocaine immigrée au Québec par groupe d'âge (2001)

0-14ans		14-24 ans		25-34 ans		35-44 ans		45-64 ans		65 ans et +	
Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
1450	7,2	1270	6,3	4240	21,0	4915	24,3	6215	30,8	2090	10,4

Source : Statistiques Canada 2001

Le rajeunissement progressif de la population marocaine est corroboré par les données figurant au tableau ci-dessus. Ainsi 13,5% ont moins de 25 ans et la population âgée de 25 ans à 44 ans représente 45,3 % de toute la population marocaine immigrée. Cependant, on ne dispose pas de chiffres exacts permettant de déterminer la période d'arrivée de ce dernier groupe d'âge au Canada.

2.3 Données socio-professionnelles

Tableau 15: Répartition de la communauté marocaine selon le secteur d'activité, en %

Activité professionnelle	Pourcentage
Commerce	26
Industrie	16
Entrepreneuriat	14
Enseignement	12
Services	8
Autres	24
Total	100

Source : Données consulaires 2001

Il est à souligner que Statistiques Canada fait ressortir les immigrants investisseurs marocains parmi les 10 meilleurs de leur catégorie. Aucun autre pays maghrébin ne figure dans ce palmarès.

Entre 1997 et 2002, le Canada a reçu 92 immigrants marocains investisseurs, ce qui classe le Maroc au 8^{ème} rang de cette catégorie. Quand on sait que pour être admis dans cette catégorie, le requérant s'engage à investir au moins 400.000\$ sur cinq ans, un simple calcul nous montre qu'au moins 36 millions de dollars ont été investis par les marocains durant cette période.

Tableau 16: Travailleurs marocains qualifiés

Année	Nombre	Part de la population immigrée qualifiée	Rang
1999	606	1,6%	16
2000	1065	2,04%	9
2001	1883	3,2%	7

La part ainsi que l'effectif des travailleurs marocains qualifiés sont en nette progression ; la politique canadienne en matière d'immigration a toujours opté pour des mesures permettant de drainer une population qualifiée. En termes de niveau de scolarité et de qualification professionnelle, la population marocaine immigrée se place parmi celles qui ont forgé une longue tradition migratoire au Canada.

2.4 Profil de la communauté marocaine à Montréal

2.4.1 Les Marocains, première communauté étrangère immigrante à Montréal en 2002

La région de Montréal constitue un milieu d'affaires qui bénéficie d'atouts uniques en Amérique du Nord : l'usage du français et de l'anglais faisant d'elle la métropole la plus bilingue du continent, au sein d'une économie moderne et dynamique; une main-d'oeuvre stable, productive et très qualifiée : 80 % de celle-ci possède un diplôme secondaire et plus de 20 % un diplôme universitaire; une localisation stratégique pour faire des affaires dans les riches marchés nord-américains; un des régimes fiscaux les plus favorables aux entreprises en Amérique du Nord, et dans le monde pour ce qui est de la R-D; un des centres nord-américains les plus performants pour la haute technologie; un lieu privilégié du continent nord-américain pour les rencontres d'affaires et la tenue d'événements culturels et sportifs; un coût de la vie parmi les plus bas des grandes villes du monde, une qualité de vie reconnue par les experts internationaux et une réputation de joie de vivre bien établie.

Le nombre des immigrants marocains a considérablement grimpé ces dernières années. En effet, à Montréal durant l'an 2001, 29 140 Marocains et Marocaines (toutes catégories confondues) ont traversé les frontières canadiennes, un nombre plus élevé par rapport à 2000. En 2001, La communauté marocaine se place au troisième rang avec une proportion de 9%, devancée par la communauté française avec un taux de 9,45% et les Chinois avec un taux de 10,98%.

Entre début 2000 et fin 2001, l'effectif de la communauté marocaine a réalisé une augmentation de 2,35% par rapport à l'année 1999, et c'est en 2002 que la communauté marocaine a atteint un effectif d'arrivée de 3244 personnes réalisant une part de 9,83% et se plaçant au 1^{er} rang des populations immigrées arrivées à cette même date.

Le Canada recrute des immigrants de différentes catégories, que ce soit au niveau du sexe, de la langue, de la culture... et des formations et des qualifications. Si on parle des Marocains en particulier, la majorité d'entre eux a au moins une formation de baccalauréat+2 années d'études supérieures ; pratiquement tous ont exercé un métier au Maroc et ont une expérience professionnelle.

Cependant, ils trouvent des difficultés à intégrer le marché de l'emploi avec le potentiel dont ils disposent. Il y a plusieurs raisons à cela. Le marché du travail est un peu stagnant et l'économie mondiale connaît des fluctuations permanentes. Mais la raison principale réside dans les employeurs eux-mêmes qui exigent des formations et des expériences professionnelles canadiennes. Mais ceci ne représente pas un obstacle majeur, car chacun s'est efforcé de combler les lacunes en tenant de répondre aux exigences des employeurs, soit en ayant recours à des formations de courte durée, soit en s'inscrivant dans des écoles d'ingénieurs. C'est le cas le plus fréquent à Montréal, où les étudiants s'inscrivent dans des établissements d'enseignement supérieur comme l'Ecole polytechnique ou l'Ecole de technologie supérieure, sans parler des étudiants marocains (résidents non permanents) et les autres inscrits dans d'autres universités.

Tableau 17: Montréal, selon les dix principaux pays sources (requérants principaux et personnes à charge)

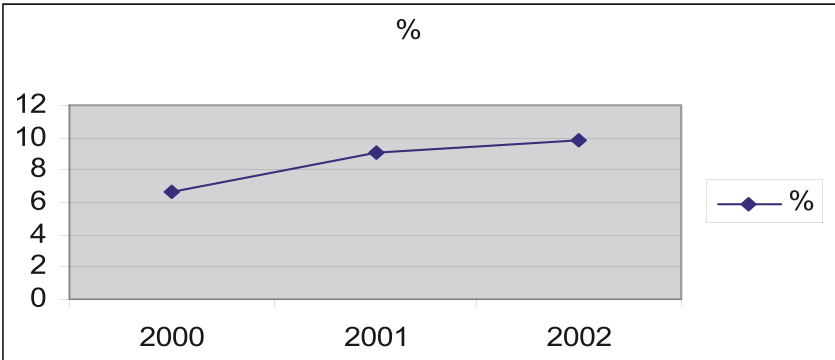
Pays	Année								
	2000			2001			2002		
	Nbre	%	Rang	Nbre	%	Rang	Nbre	%	Rang
Maroc	1872	6,65	4	2961	9,01	3	3244	9,83	1
Chine	2677	9,51	2	3556	10,989	1	2760	8,36	2
France	3055	10,86	1	3059	9,45	2	2731	8,27	3
Algérie	2001	7,11	3	2466	7,26	4	2584	7,83	4
Roumanie	1142	4,06	8	1562	4,82	6	2569	7,78	5
Haïti	1214	4,31	5	1735	5,36	5	1505	4,56	6
Pakistan	802	2,85	9	1003	3,10	9	1053	3,19	7
Inde	1168	4,15	7	1022	3,16	7	982	2,98	8
Liban	707	2,51	10	1017	3,14	8	878	2,66	9
Sri Lanka	1191	4,23	6	808	2050	10	775	2,35	10

Source : Statistiques Canada 2001

Le total des dix principaux pays d'origine en 2000 est de l'ordre de 15 829, représentant 56,24% de toute la population étrangère à Montréal puisque durant cette année la ville de Montréal a accueilli 28 138 nouveaux immigrants. En 2001, 32 377 nouveaux arrivants ont été enregistrés et en 2002, 33 004, ce qui signifie que la région métropolitaine de Montréal a reçu durant ces trois années 93 519 immigrants. Les membres de la communauté marocaine, ayant le statut d'immigrant permanent durant ces trois années, a atteint le chiffre de 8032 représentant ainsi un taux de 8,58% de toute la population recensée durant cette période. Le classement de la population marocaine est effectué selon le nombre accueilli durant chaque année.

Graphique 4

**Evolution de l'effectif de la communauté marocaine à Montréal
en %(2000-2002)**



Source : Statistiques Canada ,2001

2.4.2 Caractéristiques sociodémographiques

Le territoire de la région métropolitaine de Montréal couvre 4000 Km² de superficie et englobe l'île de Montréal, la ville de Laval, la ville de Longueuil ainsi que les municipalités situées dans la couronne nord et sur la rive sud du Saint Laurent. Lors du recensement de 2001, l'effectif de la communauté marocaine est estimé à 25 975 dont 1330 étudiants représentant la catégorie des résidents non permanents. Le nombre de Marocains ayant obtenu le statut de citoyenneté ou la nationalité canadienne s'élève à 4638, soit 15,1% de la population marocaine immigrante. Une proportion assez importante mais qui ne reflète pas réellement la situation exacte puisqu'on ne dispose que des chiffres qui datent de 1996 à 2001.

La communauté marocaine est fortement concentrée à Montréal, métropole de la province du Québec.

Tableau 18: Effectifs de la communauté marocaine dans le Montréal métropolitain (2001)

Population marocaine	Rang	Hommes	Femmes	Part de la population immigrée
18 800	9	9780	9025	3,0%

Source : Statistiques Canada, 2001

Cette concentration est due essentiellement à une tradition historique dans la mesure où les premiers immigrants marocains vers le Canada ont choisi cette ville, à cause de la langue principale qui est parlée, le français, de ses potentialités économiques et de son futur prometteur. Les nouveaux arrivants marocains profitent des expériences de leurs prédécesseurs qui leur facilitent l'acquisition du logement, l'accès à l'emploi et leur permettent de mieux s'intégrer dans un laps de temps réduit. Le regroupement familial a aussi contribué à l'installation de cette communauté à Montréal. Le réseau de parents et d'amis joue un rôle essentiel dans le processus initial d'établissement.²⁹⁹ Un grand nombre d'immigrants marocains (87 %) y avait déjà un certain réseau d'entraide à leur arrivée. Plus de la moitié, 54 % avait déjà des parents et amis qui habitaient au Canada; un autre tiers (33 %) n'avait que des amis. La plupart des nouveaux arrivants marocains

²⁹⁹ Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada

L'enquête sur la diversité ethnique a été élaborée par Statistique Canada, en partenariat avec patrimoine canadien, afin de recueillir des données sur les antécédents ethniques et culturels des personnes qui vivent au Canada et sur la façon dont ces antécédents sont liés à leur vie d'aujourd'hui.

L'enquête a porté sur des sujets comme l'ascendance et l'identité ethnique ou culturelle, les antécédents familiaux, la religion, l'usage de la langue, les réseaux sociaux, l'interaction avec les autres et la participation communautaire. L'enquête a été menée entre avril et août 2002.

(78 %) se sont établis dans la région où demeuraient leurs parents et amis. Ils se sont fréquemment tournés vers ce réseau d'entraide lorsqu'ils ont éprouvé des difficultés à s'établir et ont eu besoin d'aide. On note une accélération des arrivées depuis le milieu des années 1990.

Tableau 19: Période d'arrivée des immigrants marocains à Montréal

Avant 1976		1976-1980		1981-1985		1986-1990		1991-1995		1996-2001	
Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
5400	28,7	1275	6,8	1155	6,1	2240	11,9	2930	15,6	5805	30,9

Source : Statistiques Canada, 2001.

D'octobre 2000 à septembre 2001, les trois principales régions métropolitaines de recensement (RMR) du pays, à savoir Toronto, Vancouver et Montréal, ont attiré les trois-quarts des nouveaux arrivants. Ce mode d'établissement est conforme aux tendances à long terme que dégagent les données de recensement et autres données d'enquête. Les données de l'ELIC indiquent nettement que le réseau de parents et d'amis a influé au moins autant que les facteurs économiques sur le choix d'une destination par les immigrants marocains, mais les autres grandes raisons de ce choix (le climat, la langue, la présence d'une communauté ethnique, entre autres) variaient de ville en ville. On aurait pu s'attendre à ce que les immigrants marocains de la composante économique évoquent des facteurs économiques comme principale raison du choix d'une destination, mais tel n'a pas été le cas. Dans les trois catégories RMR, 44 % des demandeurs principaux admis dans la catégorie économique ont déclaré qu'ils ont choisi leur destination parce que leurs parents et amis habitaient déjà dans la ville choisie. Seulement 19 % ont dit s'être laissés influencer par les perspectives d'emploi. D'autres raisons mentionnées étaient le mode de vie (7 %), les possibilités d'études (6 %) et le prix du logement dans la ville de destination (6 %). A Montréal, la principale raison pour la communauté marocaine de la catégorie économique était aussi la présence de parents et d'amis. Ce facteur a été mentionné par 31 % des demandeurs principaux de la catégorie économique. Les facteurs qui suivent en importance sont la langue (18,5 %), les perspectives d'emploi (15,8 %) et les possibilités de formation (10,1 %) et le mode de vie (8,3%).

Les trois-quarts (75,4%) des Marocains de Montréal sont dans les groupes d'âge de pleine activité (25-64 ans). Presque tous connaissent le français (97,6%) ; six sur dix, le français et l'anglais.

**Tableau 20 : Population marocaine immigrée par groupe d'âge
à Montréal (2001)**

0-14ans		15-24 ans		25-34 ans		35-44 ans		45-64 ans		65 ans et +	
Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
1380	7.3	1205	6.4	3845	20.5	4535	24.1	5815	30.9	2020	10.7

Source : Statistiques Canada, 2001.

**Tableau 21: Connaissance de langue des immigrants marocains
à Montréal (2001)**

Langue	Nombre	Pourcentage
Français seulement	6925	36,8
Français et Anglais	11 415	60,7
Total français	18 340	97,6
Anglais seulement	90	0,5
Ni français ni Anglais	370	2,0

Source : Statistiques Canada, 2001

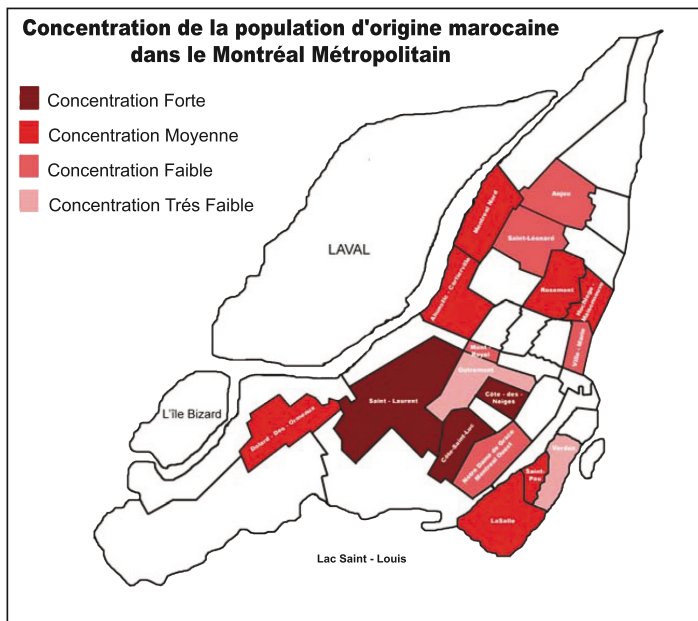
La ville de Montréal est composée à 91% de citoyens canadiens, le reste, soit 9%, ayant déclaré une autre citoyenneté. Un peu plus d'un résident de la ville sur 4 est immigrant. En effet, la part des immigrants dans la population est équivalente à 28% et est supérieure à la moyenne observée pour l'ensemble de la région métropolitaine de Montréal, soit 18%. Les pays d'origine de ces immigrants sont principalement l'Italie, Haïti, la France, l'Algérie et le Maroc. La communauté marocaine établie à Montréal est estimée à 16 020 soit, 3,3% de toute la population immigrée de la ville. Elle se place au 7^{ème} rang. Dans les 27 arrondissements qui composent la ville de Montréal, 16 abritent une communauté marocaine.

Tableau 22 : Niveau d'éducation des immigrants marocains à Montréal

Certaines caractéristiques de la scolarité immigrants marocains	Total Réponses uniques et multiples portant sur l'origine ethnique
Population totale de 15 ans et plus selon la fréquentation scolaire	14 990
Ne fréquentant pas l'école	10 085
Fréquentant l'école à plein temps	3 695
Fréquentant l'école à temps partiel	1 205
Population totale de 15 ans et plus selon le plus haut niveau de scolarité atteint	14 990
Niveau inférieur au certificat d'études secondaires	2 515
Certificat d'études secondaires seulement	1425
Formation postsecondaire partielle	1520
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	1320
Certificat ou diplôme collégial (Bac)	2 225
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	1 185
Grade universitaire	4 795
Baccalauréat B.A.	2 640
Certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat	580
Maîtrise	1 170
Doctorat acquis	410
Population totale de 15 ans et plus selon le principal domaine d'études	14 990
Aucun diplôme ou certificat postsecondaire	5 460
Enseignement, loisirs et orientation	635
Beaux-arts et arts appliqués	355
Lettres, sciences humaines et disciplines connexes	615
Sciences sociales et disciplines connexes	1 065
Commerce, gestion et administration des affaires	2 475
Sciences agricoles et biologiques et services de la nutrition et de l'alimentation	515
Génie et sciences appliquées	900
Techniques et métiers des sciences appliquées	1 100
Professions de la santé et technologies connexes	640
Mathématiques, informatique et sciences physiques	1 140
Sans spécialisation	95

Source : Statistiques Canada, recensement 2001

Même si la majorité des immigrants marocains avait un certain niveau scolaire à son arrivée, une forte proportion d'entre eux a tout de même poursuivi ses études ou sa formation, s'étant plus précisément inscrit à des cours de langue et à des programmes d'études menant à l'obtention d'un diplôme ou à une formation liée à l'emploi. De nombreux immigrants marocains poursuivent des études ou suivent une formation pour accroître leurs chances de voir reconnaître leurs titres de compétence ou l'expérience de travail qu'ils ont acquise à l'étranger. La reconnaissance des titres de compétences peut faciliter l'intégration des immigrants et leur permettre de s'impliquer davantage dans leur nouvelle société. Fidèles à leurs intentions à l'arrivée, les immigrants marocains de la catégorie du regroupement familial s'étaient inscrits en plus grand nombre à la formation linguistique. Les immigrants de la catégorie économique étaient quant à eux proportionnellement plus nombreux à s'inscrire à des études menant à l'obtention d'un diplôme ou à une formation liée au travail. Six mois après leur arrivée, les deux-tiers des immigrants marocains avaient essayé de poursuivre des études ou d'obtenir une formation. Ils ont dit avoir fait face à certains problèmes ou difficultés dans leur quête. Cette proportion ne varie que légèrement selon la catégorie d'immigration : 42 % des travailleurs qualifiés, 35 % des immigrants de la catégorie du regroupement familial. Les immigrants en âge d'activité maximale et ceux à l'âge de la préretraite étaient les plus susceptibles de signaler des problèmes ou des difficultés : un peu plus de 4 immigrants de 25 à 44 ans sur 10 (43 %) et 41 % de ceux de 55 à 64 ans. Parmi les catégories citées, les immigrants marocains admis dans celle du regroupement familial et les conjoints et les personnes à charge des travailleurs qualifiés, étaient plus susceptibles d'attribuer leurs difficultés à la barrière de langue alors que les travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux étaient plus enclins à déclarer des ennuis financiers. La proportion d'immigrants invoquant le fait que les cours étaient complets variait très peu d'une catégorie à l'autre; elle s'établissait à 11 % chez les travailleurs qualifiés et 10 % chez les immigrants du regroupement familial.



Les Marocains de Montréal sont concentrés dans le triangle Côtes - des-Neiges, Saint Laurent, Montréal-Ouest, secteur largement couvert par le transport en commun, où le prix de l'immobilier est relativement bas et où les centres commerciaux offrent de grands parkings dont le stationnement est gratuit. Ces arrondissements se caractérisent par leur proximité des différents services, administrations et universités ; d'où la facilité d'accès et de mobilité. Ces critères justifient dans une large mesure cette concentration.

2.5 Etudiants marocains au Canada

Partout dans les universités au Canada, on trouve des étudiants et des enseignants marocains qui sont stratifiés dans la catégorie des résidents non permanents mais qui peuvent ultérieurement procéder aux démarches leur permettant l'acquisition du statut de résident permanent, et ce après avoir rempli un certain nombre de conditions. A titre d'exemple 4,5 % des étudiants étrangers au Québec sont marocains, sans compter ceux qui ont la double nationalité maroco-canadienne. Dans les grandes universités, ce chiffre est beaucoup plus important. Les étudiants marocains arrivent en deuxième place après les Français, en nombre, à l'université de Montréal. Ils arrivent à réussir et à s'intégrer facilement. Ils étudient dans toutes les disciplines, mais plus dans les sciences sociales (39,5%) et dans l'ingénierie et les sciences appliquées (28,2%).

Etudier au Canada est un rêve pour bon nombre d'étudiants marocains. Mais il n'est pas facile de suivre des études supérieures au Canada. Un certain nombre de critères doivent être respectés. Les frais de scolarité s'avèrent un obstacle pour un grand nombre de Marocains qui désirent suivre une formation de qualité au Canada. En effet, il faut payer les frais d'inscription au cours ou au programme qu'on a l'intention de suivre. Au Québec, il faut compter en moyenne 10.000 dollars canadiens par an en plus de l'hébergement (1 \$ CAD = 8 DH). Le Québec offre les coûts les plus bas en Amérique du nord. Dans les autres provinces, les droits de scolarité sont plus élevés. Au collège de Glendon (Ontario) par exemple, un étranger doit payer 14.800 dollars canadiens par an. Mais il est à noter qu'il est possible pour tout étudiant de travailler dans le campus universitaire afin d'assurer ne serait-ce qu'une partie des frais de scolarité. En dehors du campus, une autorisation spéciale doit être demandée.

Tableau 23 : Effectif des étudiants marocains inscrits aux universités du Canada répartis par domaine et année d'étude

Domaine d'étude	Année d'étude			
	1999/2000		2000/2001	
	Nbre	%	Nbre	%
Agriculture et Biologie	20	2,9	20	2,7
Arts et Sciences	10	1,5	15	2,1
Education	10	1,5	5	0,7
Ingénierie et Sciences appliquées	195	29	205	28,3
Occupations et professions sanitaires	15	2,2	15	2,1
Sciences Humaines	15	2,2	20	2,7
Mathématiques et physique	105	15	70	9,7
Sciences juridiques	10	1,5	25	3,5
Non identifiés	50	7,2	45	6,2
Sciences sociales	255	37	305	42
Total	695	100	720	100

2.6 Emigration marocaine et intégration

La communauté marocaine au Québec est certes globalement une communauté dont la scolarité est supérieure à la moyenne. Cela reste cependant vrai principalement pour la catégorie d'immigrants indépendants, mais pas pour les parrainés. Une bonne tranche de cette population éprouve de sérieuses difficultés au niveau de son cheminement professionnel et social; ce qui hypothèque sérieusement les conditions de son projet d'immigration.

Le Québec est une société moderne et pluraliste qui allie le développement économique à l'américaine et l'influence des cultures européennes. La communauté marocaine établie au Québec a pu au fil du temps, profiter des atouts qu'offre cette province. Il faut signaler qu'un nombre de facteurs a constitué un prélude pour une intégration de la communauté marocaine. Au Québec, de nombreux organismes des communautés culturelles sont mis sur pied dans différents domaines d'activités afin de faciliter, d'une part l'établissement des nouveaux arrivants sur leur terre d'accueil et, d'autre part, de favoriser la participation de tous à la vie publique et d'augmenter le sentiment d'appartenance à la société québécoise. Il existe des centaines d'organismes dans les domaines d'activités suivants : les affaires, le développement social et communautaire, les relations internationales, la culture et les loisirs, les médias, la recherche scientifique, les relations interculturelles et la religion. De nombreux services sont aussi disponibles pour mieux faciliter l'intégration socio-économique des résidents permanents, qu'ils soient nouvellement recrutés sur le marché du travail ou sur le point de démarrer une entreprise. Malheureusement, plusieurs de ces services sont méconnus, voire carrément inconnus de la population immigrante et notamment la communauté marocaine. Le Montréalais d'origine marocaine, en plus des facilités d'accès aux abondantes sources d'information, de savoir et d'Internet, se reconnaît aujourd'hui à travers des journaux maghrébins édités au Québec. Des émissions de radio et de télévision destinées aux maghrébins et animées par des « professionnels » desservent la grande région métropolitaine de Montréal. Après «Maghreb Observateur», le premier journal maghrébin d'expression française au Québec, avec une présence timide mais néanmoins remarquée, quelques émissions de radio et de télévision proposent des programmes qui ne répondent qu'en partie aux besoins, la nostalgie aidant, de la clientèle maghrébine. Radio Centre-ville, la radio communautaire multilingue de Montréal qui a fêté son 25^{ème} anniversaire accorde dans le cadre de son équipe francophone un temps d'antenne (très insuffisant selon les auditeurs) aux émissions maghrébines. Animées par des professionnels algériens, deux émissions «Taxi Maghreb» et «Montréal Labess» passent en alternance le samedi soir. « Salam Bagdad », réalisée par le Marocain Lahcène Abbassi occupe les ondes dimanche soir. Une autre émission, «La voix du Maroc à Montréal», réalisée par la direction du journal «Maghreb Observateur», est diffusée les samedis de 16 à 17 heures sur les ondes de la radio CFMB. Ces émissions constituent de véritables espaces de divertissement et d'évasion qui permettent aux auditeurs francophones de Montréal de «sentir du pays» pour les uns et «l'y découvrir» pour les autres. Enfin le groupe «Atlas Media » est un groupe de communication dont la création a été dictée par le manque de communication, voire l'absence de points de liaison avec le pays d'origine. Le groupe est constitué d'un journal mensuel «Atlas Montréal » tiré à 5 000 exemplaires et d'une diffusion radiophonique hebdomadaire qui s'intitule « Voix des Marocains de Montréal », destinée à la communauté marocaine. Ceci

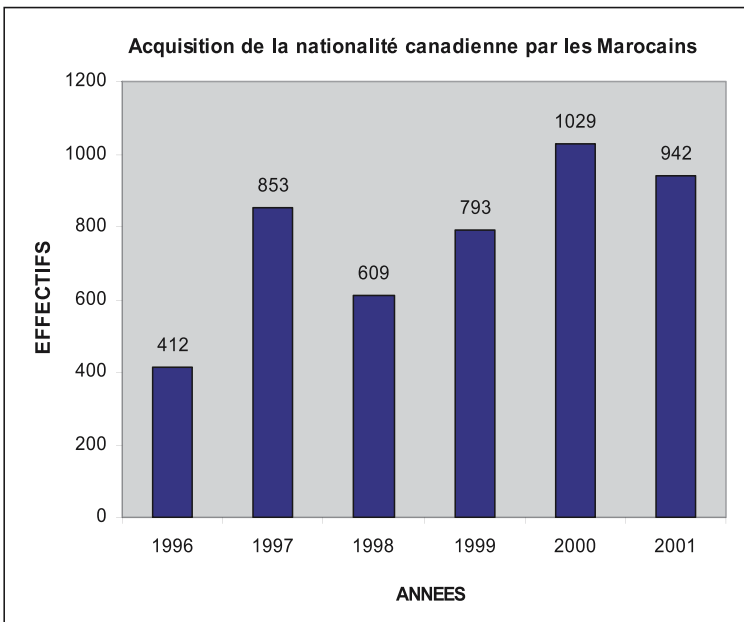
dénote à quel point la communauté marocaine au Canada a largement occupé une position stratégique au sein du pays d'accueil pour un usage rationnel de son potentiel et une meilleure façon d'exprimer son intégration.

Les critères d'intégration, tels que définis par les démographes, relèvent six aspects majeurs, à savoir ; la naturalisation, le travail et les secteurs d'activité, la scolarité, les gains et les rémunérations, le logement et les mariages mixtes.

2.6.1 Naturalisation

La loi canadienne sur l'immigration dans son volet relatif à l'acquisition de la nationalité ou la citoyenneté canadienne, stipule que pour obtenir la nationalité canadienne, la personne concernée doit résider au Canada d'une façon permanente pour une période qui dépasse trois années. De 1996 à 2001, 4638 Marocains établis au Canada ont obtenu la nationalité canadienne, représentant une proportion très négligeable par rapport aux autres communautés étrangères.

Graphique 5
Acquisition de la nationalité canadienne par les Marocains



Source : Migration policy institute : www.migrationinformation.org

On constate la fluctuation en termes d'acquisition de la nationalité canadienne d'une année à l'autre, avec une forte augmentation à la fin des années 1990 et un pic en 2000. Il y a lieu de préciser que le nombre de Marocains ayant

acquis la nationalité canadienne n'est pas comptabilisé parmi les personnes ayant déclaré un lieu de naissance autre que le Canada au moment du recensement.

2.6.2 Emploi

La dynamique de l'emploi est complexe et les nouveaux arrivants vivent de nombreuses expériences au fil du temps. D'autres analyses s'imposent pour bien saisir cette complexité. Par exemple, dans quelle mesure de meilleures compétences linguistiques, une meilleure formation acquise au Canada et une plus grande expérience de travail au Canada peuvent-elles améliorer la situation des immigrants sur le plan de l'emploi au fil du temps? Sous quels rapports les trajectoires des immigrants et des immigrantes sur le marché du travail diffèrent-elles, particulièrement sous l'angle des responsabilités relatives aux tâches ménagères et aux soins apportés aux membres de la famille qu'assument les immigrantes?

Tableau 24 : Données culturelles sur la population active

Certaines caractéristiques culturelles de la population marocaine active*	Réponses uniques et multiples portant sur l'origine ethnique
Total	10 265
Anglais	3 160
Français	5 665
Langue non officielle	115
Anglais et français	1 040
Anglais et langue non officielle	50
Français et langue non officielle	95
Anglais, français et langue non officielle	140

Source : Statistiques Canada, recensement 2001

* Population totale de 15 ans ayant travaillé le 1^{er} janvier 2000 selon la langue utilisée le souvent au travail

L'intégration au marché du travail constitue un aspect particulièrement crucial du processus d'établissement des immigrants. La non reconnaissance des diplômes et de l'expérience professionnelle acquis à l'étranger ainsi que la nécessité d'obtenir le certificat de qualification professionnelle entravent l'accès à l'emploi et l'intégration dans le marché du travail des nouveaux arrivants. Ceci dit, les marocains sont appelés à évoluer dans un monde de travail différent et que le fait d'avoir un diplôme supérieur ne dispense pas de mettre la main à la patte ou faire du washing-up. Dans une vision analogue, on se trouve dans un cercle vicieux : pour travailler, il faut avoir l'expérience canadienne et pour avoir cette expérience il faut travailler au Canada.

Tableau 25 : Effectifs de la population marocaine immigrée en activité

Population totale de 15 ans et plus selon l'activité	14 990
Population active	9 870
Personnes occupées	8 085
Chômeurs	1 785
Inactifs	5 120
Taux d'activité	65,8
Taux d'emploi	53,9
Taux de chômage	18,1

Source : Statistiques Canada, recensement 2001

Aux yeux de nombreux nouveaux arrivants, l'obtention d'un emploi est un facteur clé pour qui veut se faire une nouvelle vie au Canada. Même si le processus peut prendre un certain temps, 80 % des immigrants de 25 à 44 ans avaient eu au moins un emploi pendant leurs deux premières années au Canada.

Tableau 26 : Effectifs de la population marocaine immigrée par profession

Profession*	Effectif	%
A Gestion	1 285	13,00
B Affaires, finance et administration	1 600	16,40
C Sciences naturelles et appliquées et professions apparentées	1 065	10,70
D Secteur de la santé	355	3,59
E Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	1 145	11,50
F Arts, culture, sports et loisirs	335	3,39
G Ventes et services	2 105	21,30
H Métiers, transport et machinerie	625	6,30
I Professions propres au secteur primaire	30	0,37
J Transformation, fabrication et services d'utilité publique	530	5,30
Autres	795	8,05
Total	9 875	100

Source : Statistiques Canada, recensement 2001

* Population active totale de 15 ans et plus selon la profession (Classification nationale des professions pour statistiques de 2001)

**Tableau 27 : Effectifs de la population marocaine immigrée
par secteur d'activité**

Secteur	Nomenclature	Effectif	%
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	11	0	
Extraction minière de pétrole et de gaz	21	0	
Services publics	22	15	
Construction	23	120	
Fabrication	31-33	1 230	
Commerce de gros	41	510	
Commerce de détail	44-45	1 125	
Transport et entreposage	48-49	390	
Industrie de l'information et industrie culturelle	51	440	
Finance et assurances	52	445	
Services immobiliers et services de location et de location à bail	53	135	
Services scientifiques et techniques	54	890	
Gestion de sociétés et d'entreprises	55	0	
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	56	385	
Services d'enseignement	61	750	
Soins de santé et assistance sociale	62	780	
Arts, spectacles et loisirs	71	155	
Hébergement et services de restauration	72	870	
Autres services, sauf administrations publiques	81	440	
Administrations publiques	91	385	
Autres		790	
Total		9870	100

Source : Statistiques Canada, recensement 2001

* Population active totale de 15 ans et plus selon l'industrie-système de classification de l'Amérique du nord de 1997

Les enquêtes menées par statistiques Canada sur des sujets comme le logement, les études, la reconnaissance des titres de compétences acquis à l'étranger, le revenu, la création et l'utilisation de réseaux de contacts sociaux, les compétences linguistiques, la santé ainsi que les valeurs et les attitudes ont révélé que la communauté marocaine, à l'instar des autres communautés, ne déroge pas à certaines règles fondamentales qui s'appliquent généralement aux nouveaux arrivants dans le processus d'établissement et les progrès réalisés pendant leurs quatre premières années au Canada. Leur intégration se fait pratiquement de la même manière, et les difficultés ainsi que les contraintes liées à l'acquisition

d'un statut social et un sentiment de bien-être sur lesquelles achoppe leur projet migratoire sont quasiment identiques.

Selon une enquête longitudinale effectuée par Statistiques Canada, la plupart des demandeurs marocains principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés (90 %) avaient trouvé un emploi durant cette première période de deux ans. On peut en dire autant pour 78 % des immigrants dans la catégorie du regroupement familial.

De nombreux immigrants marocains avaient trouvé du travail très rapidement après leur arrivée. Parmi tous ceux qui avaient trouvé un emploi au Canada, 70 % avaient commencé à travailler dans les six mois suivant leur arrivée, 15 %, dans les 7 à 12 mois suivant leur arrivée, et 15 %, plus d'une année après leur arrivée.

De même, la plupart des travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux avaient trouvé un emploi au début de leur processus d'établissement. Chez ceux qui avaient trouvé du travail, 75 % avaient commencé à travailler dans les six mois suivant leur arrivée, tandis que 14 % l'avaient fait dans les 7 à 12 mois suivant leur arrivée et 11 %, après une année. Parmi tous les Marocains immigrants en âge d'activité maximale, les taux d'emploi sont les plus élevés chez les titulaires d'un diplôme universitaire. Dans ce contexte, il convient de souligner que la vaste majorité (87 %) des demandeurs principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés de 25 à 44 ans sont titulaires d'un diplôme universitaire, en comparaison avec 25 % de tous les Canadiens du même groupe d'âge, selon les données de l'Enquête sur la population active. Dans l'ensemble, le taux d'emploi des immigrants marocains en âge d'activité maximale se rapprochait de la moyenne nationale au fur et à mesure que leur période de résidence au Canada s'allongeait. Pour certains immigrants marocains, le passage d'un emploi à un autre signifiait la transition d'un travail à temps partiel vers un travail à plein temps ; 18 % travaillaient à temps partiel à leur premier emploi mais à plein temps à l'emploi le plus récent. Pour les membres de ce groupe, il est possible que le travail à temps partiel ait été un point de départ vers une plus grande intégration au marché du travail. Très peu d'individus avaient suivi la trajectoire inverse. Le changement d'emploi signifiait également la mobilité professionnelle dans de nombreux cas.

Le cinquième (20 %) des immigrants marocains en âge d'activité maximale n'avaient eu aucun emploi après deux ans au Canada., dont la majorité étaient des femmes (74 %). Plusieurs d'entre elles étaient des conjointes ou personnes à charge des immigrants de la catégorie économique ou des immigrantes de la catégorie du regroupement familial.

Les travailleurs qualifiés marocains admis à titre de demandeurs principaux, qui avaient rencontré des problèmes, ont avant tout cité le manque d'expérience de travail au Canada (26 %) ou la difficulté à faire accepter ou reconnaître leur expérience de travail ou leurs titres de compétences acquis à l'étranger (23 %). Seize pour cent d'entre eux ont déclaré qu'il n'y avait pas suffisamment d'emplois disponibles et 9 %, que la barrière de la langue était le problème le plus important.

2.6.3 Revenu

Le Canada n'est pas un Eldorado où l'argent coule à flots. Le salaire minimum horaire est de 6,90 dollars. Mais cela dépend du profil, de l'expérience et du secteur d'activité du candidat ; une chose est sûre, il faut travailler dur pour gagner sa vie. En outre, trouver un emploi n'est pas chose aisée. Les nouveaux arrivants, à moins de débarquer avec un boulot en poche, ce qui n'est pas le cas de tout le monde, doivent se démener pour dénicher une situation convenable. Il faut surtout connaître les bons tuyaux. Et puis, le chômage n'est pas inexistant. Au Québec, le taux de chômage en 2004 était de 9,1%, alors que dans l'ensemble du Canada il est de 7,5%.

La situation financière d'un nouvel immigrant dépend de plusieurs facteurs, notamment de l'épargne qu'il apporte au Canada, des sources de son revenu personnel et familial (par exemple un revenu provenant d'un emploi ou de transferts gouvernementaux) et de ses avoirs. La plupart des immigrants marocains ont déclaré avoir apporté des épargnes avec eux au Canada. Les immigrants marocains de la catégorie du regroupement familial ont déclaré les revenus familiaux les plus élevés. Le revenu provenant d'un emploi représente les trois-quarts du revenu familial des immigrants. Au total, environ le tiers des immigrants a déclaré ne pas avoir assez d'argent pour subvenir à ses besoins fondamentaux.

Durant leurs six premiers mois au Canada, près des deux-tiers (63 %) de tous les immigrants marocains ont touché un revenu personnel mensuel de 1 280 \$ en moyenne. Ce montant atteignait 1630 \$ chez les travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux et 1 750 \$ chez les immigrants économiques autres que les travailleurs qualifiés. La moitié de tous les immigrants qui touchaient un revenu personnel ne recevaient pas plus de 730 \$ par mois (revenu médian). Les travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux touchaient 930 \$ par mois, le revenu personnel médian le plus élevé.

Tableau 28 : Données en chiffres sur les revenus de la population marocaine immigrée

Certaines caractéristiques du revenu des immigrants marocains	Total - Réponses
Population totale de 15 ans et plus selon la composition du revenu en 2000 (%)	100
Revenu d'emploi	82,7
Transferts gouvernementaux	10,6
Autre	6,7
Population totale de 15 ans et plus selon les tranches de revenu total	14 990
Sans revenu	1 785
Avec un revenu	13 210
Moins de 5000 \$	2 765
5000 \$ - 9 999 \$	2 070
10 000 \$ - 19 999 \$	2 795
20 000 \$ - 29 999 \$	1 735
30 000 \$ - 39 999 \$	1 235
40 000 \$ - 49 999 \$	785
50 000 \$ - 59 999 \$	575
60 000 \$ et plus	1 245
Revenu moyen (\$)	25 731
Revenu médian (\$)	15 339
Erreur de revenu moyen (\$)	743
Population totale dans les ménages privés selon la situation des particuliers dans la famille économique et la fréquence des unités à faible revenu en 2000	21 175
Nombre des personnes dans les familles économiques	18 385
Unités à faible revenu	6 315
Autres	12 070
Fréquence des unités à faible revenu en 2000 (%)	34,9
Nombre de personnes hors famille économique de 15 ans et plus	2 790
Unités à faible revenu	1 815
Autres	975
Fréquence des unités à faible revenu en 2000 (%)	65,1

Source : Statistiques Canada, recensement 2001

Pour comprendre la situation financière globale d'un immigrant marocain, il faudrait également tenir compte du revenu que reçoivent les autres membres de sa famille. De tous les immigrants marocains, 14 % vivaient dans une famille qui n'avait pas touché de revenu depuis qu'elle était arrivée six mois auparavant. Plus des huit-dixièmes (84 %) des immigrants marocains qui vivent dans une famille ayant un revenu, ont déclaré avoir touché des gains familiaux provenant d'un emploi durant leurs six premiers mois au Canada. Les immigrants ont déclaré tirer près des trois-quarts (74 %) de leur revenu familial total d'un revenu d'emploi durant cette période. En règle générale, plus l'incidence du revenu familial provenant d'un emploi est élevée dans un groupe d'immigrants, plus la proportion de ce type de revenu est forte dans le revenu familial total de ce même groupe. 11 % des immigrants marocains ont déclaré avoir touché un revenu provenant d'aide sociale durant leurs six premiers mois au Canada. Ces paiements représentaient 8 % du revenu familial total dans le cadre du Programme d'aide au « rétablissement »³⁰⁰, administré par Citoyenneté et Immigration Canada.

La satisfaction des immigrants marocains à l'égard de leur situation financière variait substantiellement d'une catégorie d'immigration à l'autre. Les immigrants économiques autres que les travailleurs qualifiés, ont été proportionnellement les moins nombreux (16 %) à dire n'avoir « pas assez d'argent » et les plus nombreux (23 %) à déclarer avoir « plus d'argent que nécessaire ». Ce sont surtout les travailleurs qualifiés qui disaient n'avoir « pas assez d'argent ». C'est le cas de 37 % des demandeurs principaux et de 40 % des conjoints et personnes à charge.

2.6.4 Tissu associatif : enjeux et perspectives

Le Canada est un pays où le bénévolat et l'enrichissement culturel sont des aspects notoires et cela est dû à son caractère multiethnique. Or quoi de mieux que le mouvement associatif pour être le vecteur de telles valeurs dont le Canada est si fier.

La communauté marocaine semble avoir reçu le message, du moins si on se réfère au nombre d'associations créées tout au long de sa jeune histoire d'implantation dans cette région de l'Amérique du Nord. Un bon nombre a vu son étoile s'éclipser et d'autres ont avorté avant même de naître. Comme cité auparavant, la communauté marocaine juive a posé les premiers jalons

³⁰⁰ Le Programme d'aide au rétablissement accorde un soutien du revenu aux nouveaux arrivants en plus de les aider à s'acheter des articles ménagers de base et de leur offrir des services de nécessité immédiate, tels que l'accueil, un hébergement temporaire, de l'aide pour la recherche d'un logement permanent et des conseils financiers. Ce programme les aiguille également vers les programmes et services fédéraux et provinciaux obligatoires. Le soutien du revenu peut durer jusqu'à un an ou jusqu'à ce que le réfugié devienne autonome, selon la première de ces éventualités.

du mouvement associatif marocain. Les associations juives ont pu profiter de l'expérience des autres associations de coreligionnaires implantées au Canada avant l'arrivée en masse des Marocains juifs, après 1967.

Ces associations sont souvent bâties sur des valeurs religieuses et culturelles. Elles disposent d'écoles dispensant un enseignement religieux et linguistique, de garderies inculquant aux petits les valeurs culturelles juives, de synagogues, de salons funéraires, de centres d'orientation et d'organismes caritatifs qui viennent en aide aux nouveaux arrivants ainsi qu'aux plus démunis de la communauté, les empêchant ainsi d'être trop dépendants des structures du pays d'accueil.

Quant aux autres associations marocaines de confession musulmane, elles ont commencé à proliférer dès les années 1980. Cependant, et faute d'expérience, elles se sont fixées des objectifs divers et multiples sans pour autant s'orienter vers un domaine unique d'activité leur permettant de mieux cibler leurs actions et concentrer leurs efforts ; des activités variées souvent divergentes et par conséquent moins rassembleuses, d'où l'échec de bon nombre d'entre elles. Il a donc fallu attendre les années 1990 pour voir émerger des associations sectorielles cantonnées autour d'affinités professionnelles, culturelles et sportives, agissant d'une manière plus rationnelle et dressant des plans d'action qui vont en harmonie avec les moyens disponibles et le potentiel humain existant. L'émergence de ces associations a coïncidé avec l'installation d'une vague d'immigrés marocains dotés d'un niveau scolaire et intellectuel élevé et d'une expérience professionnelle acquise au pays d'origine permettant de mieux visionner les perspectives d'un tissu associatif laborieux. Ces associations ont fait pour la communauté marocaine en quelques années ce que les autres associations n'ont pu faire durant des décennies d'existence. Toutefois, malgré leur dynamisme, leurs actions isolées restent souvent sans impact aussi bien sur la communauté marocaine que sur les autorités du pays d'accueil ou celui d'origine ; d'où l'idée de créer un mouvement fédératif capable d'assurer la coordination des programmes et actions. Cette volonté a débouché, en mai 1999 sur la création de la fédération marocaine du Canada dont l'objectif primordial est de servir comme organisme de référence auprès des autorités marocaines et canadiennes ainsi que d'assurer une légitime représentativité et acquérir une crédibilité face à toutes les instances auxquelles la communauté marocaine peut avoir affaire.

Nul ne peut contester le fait que les expériences accumulées pendant cinq décennies d'action associative, que ce soit au sein de regroupements de travailleurs ou des organisations associatives, ont créé un parcours regorgeant de conflits et confrontations et cela dans l'objectif de défendre les intérêts des communautés établies à l'étranger et leur permettre de sauvegarder leur patrimoine culturel et identitaire contre toute tentative d'assimilation ou d'absorption. La communauté

marocaine au Canada a tenté de faire en sorte que son action associative tire profit des expériences antérieures notamment celle des associations et fédérations marocaines qui existent en Europe, en faisant de son existence ainsi que de son action un élément incontournable et un rôle prépondérant pour une parfaite harmonisation avec toutes les composantes du pays d'accueil.

Parmi les 128 « ethnies » que compte le Québec, terre de prédilection des émigrants magrébins, les originaires du Maroc entament, depuis quelques années, un effort associatif organisé dans le but de marquer leur territoire identitaire et culturel à l'instar des autres communautés sur lesquelles compte le Canada, avec ses dix provinces, pour valoriser son choix de la diversité, source de vitalité et d'enrichissement. Nourrie, durant les dix dernières années, par un rythme soutenu et croissant de nouvelles arrivées, la communauté marocaine essaie, à travers son engagement par le biais des associations, d'offrir une large palette de ses expressions culturelles et sociales visant l'épanouissement de la communauté marocaine et maghrébine, par l'apport des expressions venues d'autres horizons pour féconder la société d'accueil. Le résultat, on compte actuellement quelque 27 associations marocaines au Canada oeuvrant dans différents domaines d'activités.

De prime abord, il faut signaler que la communauté marocaine juive a été l'instigateur d'une action associative qui ciblait l'unification de cette communauté pour mieux défendre ses intérêts et assurer son intégration. D'autre part, la J.I.A.S (Jewish Immigration Aid Services) a étroitement participé à la création d'un nombre important d'associations. Cependant, la communauté juive d'origine marocaine a vu d'autres instances organisationnelles prêter aide et soutien à ses membres au niveau de tous les aspects de la vie canadienne, réduisant ainsi le rôle de ces associations à une simple action qui vise la sauvegarde du patrimoine religieux.

L'accroissement quantitatif de ces associations a coïncidé avec l'arrivée de la communauté marocaine musulmane au début des années 80. Cette prolifération trouve ses causes dans les fluctuations et les mutations importantes que connaît le flux migratoire à l'ère de la mondialisation. Imprégnées par le principe que l'action associative est un vecteur d'intégration et un symbole d'une image de marque qu'elle peut incarner, les associations marocaines créées au Canada n'ont pas chômé et ont beaucoup fait pour la communauté marocaine. La physionomie de ces associations a nettement évolué et s'est adaptée à la structure politique du pays d'accueil et à l'évolution quantitative et qualitative de la communauté marocaine. On peut dire dans l'ensemble que le bilan de l'action associative est positif. Néanmoins, il demeure beaucoup à faire. Le souci majeur est d'avoir des associations capables de devenir des supports de dialogue et des interlocuteurs dans le cadre de partenariat que la Fondation Hassan II pour les Marocains

Résidant à l'étranger souhaiterait mettre en place, sur les bases de la responsabilité citoyenne qui constitue le fondement des sociétés démocratiques. Ce que l'on reproche à ces associations c'est leur incapacité de se regrouper et de se spécialiser, de se fédérer ou de se reconnaître dans un mouvement capable de veiller aux intérêts de la communauté marocaine vis-à-vis des autorités des pays d'accueil et d'origine. C'est bien cette synergie émanant d'une condition collective qui fait défaut. L'existence d'un grand nombre d'associations qui oeuvrent dans différents champs d'action éparpille tous les efforts consentis et par conséquent affaiblit les retombées positives que ces actions peuvent avoir sur la communauté marocaine.

Il était donc inéluctable de faire naître le désir d'apprendre à travailler ensemble, à se corriger mutuellement, à se regrouper, à viser dans la même direction et à aspirer à un avenir meilleur pour une communauté qui a beaucoup de défis à relever. Encore faut-il remarquer que cette communauté est de plus en plus jeune. Avec le regroupement familial et les enfants nés au Canada, on se dirige aussi vers une communauté de troisième âge ; ce qui pose, avec acuité la problématique liée à la préservation des liens avec le pays d'origine. Dans cette vision des choses, personne ne perdra de son originalité et de son autonomie ; l'objectif est de développer une synergie entre les différents protagonistes pour mieux défendre les mêmes idéaux et les mêmes valeurs marocaines : le sentiment d'appartenance au pays d'origine, la solidarité nationale et, localement, la défense des intérêts de la communauté marocaine au Québec et au Canada. Le rôle de ces associations, chacune dans son domaine d'action, est d'œuvrer pour le regroupement et l'épanouissement de la communauté marocaine autour d'un projet, qui va promouvoir sa culture, sa richesse et qui peut répondre aux aspirations et aux besoins sans intérêts personnels ou partisans. On trouve chez ces associations les mêmes principes et valeurs qui sont à l'origine de leur création et qui trouvent leurs racines dans la volonté et la détermination de contribuer à la promotion de la communauté marocaine et de mener des actions en vue de resserrer les liens entre les membres de cette communauté et de permettre à celle-ci de montrer son vrai visage, solidaire et entreprenant.

On note également que ces associations sont bien structurées, se dotent de tous les moyens technologiques modernes et que la plupart d'entre elles sont dirigées par de personnes hautement qualifiées.

Cependant, on note l'absence d'une association de femmes marocaines malgré la présence quasi-paritaire des femmes au sein de la communauté marocaine (46% de toute la communauté, recensement 2001), la diversité de leurs compétences et qualifications. Certes, une participation massive des femmes dans le tissu associatif a toujours existé et de manière effective. Mais créer des associations féminines qui s'intéressent à la question de la femme en expatriation avec ses aspirations et ses préoccupations majeures afin de l'aider à s'intégrer sans

heurts ni tensions dans la dynamique sociale et économique du pays d'accueil, ne peut qu'ajouter un plus à son épanouissement. L'idée donc est d'être convaincu que l'implication de la femme dans l'action associative est une exigence des temps modernes, une logique incontournable et une concrétisation des progrès engagés par toutes les composantes de la société civile. Cependant, lors de l'élaboration de cette étude, nous avons constaté que trois associations féminines ont vu le jour récemment grâce à une mobilisation sans précédent des femmes marocaines ou d'origine marocaine. Ce sont donc trois regroupements féminins qui viennent s'ajouter au dispositif associatif marocain : l'association des « Marobécoises » dont la revendication principale est l'octroi de la citoyenneté marocaine aux enfants nés d'une mère marocaine et d'un père étranger, le « Comité Kalima », un regroupement de professionnelles d'origine marocaine ; et l'association des femmes marocaines du Canada (AFMC), lancée officiellement le 19 Mars 2005 à l'occasion de la journée mondiale de la femme. Il faut donc préciser que la création de ces trois associations comme moyen de soutien et de cohérence entre toutes les femmes marocaines, vient pour combler un vide en matière de regroupement féminin dans la terre d'accueil et s'inscrit dans un cadre de continuité au travail déjà initié par des associations où l'élément masculin prévalait. L'AFMC est ouverte à toutes les femmes, abstraction faite de leur origine ethnique, elle veut faire connaître l'importance et les mérites des femmes dans le milieu des affaires ainsi que dans les différentes sphères économiques au Québec et dans d'autres pays, notamment le Maroc. C'est dans cette vision des choses que ladite association a intégré le réseau des femmes d'affaires québécoises en vue de mieux cibler ses actions, de profiter de l'expérience des autres intervenants et de mieux baliser le chemin pour une activité entrepreneuriale des femmes marocaines.

Selon une enquête élaborée par Statistiques Canada sur la diversité ethnique, les Marocains immigrés au Canada, sans tenir compte du nombre d'années qu'ils y ont vécu, étaient enclins à participer à des associations ethniques ou d'immigrants. Ainsi 6% de la population immigrée de la première génération³⁰¹ appartiennent ou participent à ces organisations, comparativement à 1% de la deuxième génération ou plus.

***La Fédération marocaine du Canada**

La création de la Fédération marocaine du Canada en Mai 1999 a suscité des réactions différentes et a fait couler beaucoup d'encre quant à la représentativité de cette Fédération et des membres qui la constituent ainsi que les sept associations

³⁰¹ Le terme première génération désigne dans le cas de la communauté marocaine les premiers arrivants que leur présence ne s'est accentuée qu'à partir des années 80.

qui y adhèrent. Cependant la création de la Fédération des marocains du Canada vient répondre à un besoin ressenti par la communauté marocaine dont les efforts et les actions ont été toujours dispersés, ce qui limitaient l'audience et le crédit de la multitude d'associations qui la représentaient. En encourageant les différentes associations à se fédérer, la Fédération entend réaliser les objectifs suivants :

- *que les intérêts des Marocains soient mieux connus et donc résolus dans un cadre de concertation et de solidarité ;
- *que les liens étroits qui lient chaque Marocain avec son pays d'origine soient maintenus et renforcés ;
- *que cette communauté se fixe des objectifs clairs dans la mesure où elle a un rôle à jouer pour consolider les relations entre les deux pays -d'origine et d'accueil- et mettre sa présence dans le pays d'accueil à profit pour initier et encourager l'établissement de liens économiques durables avec le Maroc.

La Fédération pourra ainsi travailler sur deux chantiers importants, d'une part la consolidation et la facilitation de l'intégration de la communauté marocaine, l'unification de ses efforts et, d'autre part la constitution au Canada d'un lobby suffisamment fort, capable de drainer vers le Maroc les investisseurs, les nouvelles technologies et aussi de nouveaux managers qui contribueront, par les connaissances acquises, au développement de leur pays d'origine.

Pour ce qui est des associations ralliées à la Fédération marocaine du Canada, on peut en citer cinq, à savoir, l'Association des familles marocaines, la Fédération de football du Raja, l'Association musulmane de la ville Saint-Laurent, l'Association amitié jeunesse, l'Association des Marocains de Québec.

Sa mission première est celle d'avoir une voix unie, commune et représentante de tous les Marocains et Marocaines du Canada. La Fédération espère ainsi servir de cadre de référence. Elle tente d'assurer un appui, sans les dédoubler, aux actions menées par les membres affiliés (personne morale représentant une association) et membres associés (personne physique intéressée par la mission de la fédération).

2.6.5 Contribution de la communauté marocaine aux relations maroco-canadiennes

Il existe parmi les ressortissants marocains au Canada des gens d'affaires qui ont oeuvré pendant des années pour le développement des échanges maroco-canadiens, connaissant à fond tous les dossiers, tant dans le domaine commercial, financier que de la technologie ; des gens connus et appréciés aussi bien par les milieux d'affaires canadiens que marocains, représentant des institutions financières, des groupes marocains de niveau international ou oeuvrant pour leur propre compte ; des gens qui ont laissé leur marque en accomplissant des actions qui ont

favorisé les échanges maroco-canadiens . Le rôle que veut jouer cette communauté est de contribuer, d'une part à la promotion de son pays d'origine et d'être, d'autre part comme un levier agissant dans le renforcement des relations entre le Maroc et le pays d'accueil. En plus des instances diplomatiques, institutionnelles et des organismes officiels, la communauté marocaine établie au Canada est devenue un catalyseur d'une relation étroite entre les deux pays, en essayant de faire connaître le Maroc et participer au rayonnement de ses ressortissants. Les manifestations culturelles et artistiques ainsi que les congrès scientifiques organisées par la communauté marocaine sont des exemples concrets d'une telle ambition et qui permettent d'exposer les grandes lignes de la nouvelle stratégie de partenariat institutionnel que le Maroc souhaite développer avec le Canada. Des missions commerciales ont été organisées au Maroc avec le but de mettre le Royaume dans le tableau de bord des hommes d'affaires canadiens. Plus encore, ce sont des membres de la communauté marocaine qui furent les instigateurs d'une entente entre l'Université d'Ottawa et le Ministère marocain de l'enseignement supérieur. Grâce à cette entente, une cinquantaine de leurs compatriotes furent invités à Ottawa pour terminer leurs études de doctorat ou maîtrise en mathématiques. La communauté marocaine veut asseoir les jalons d'une relation économique prospère entre les deux pays, surtout que les relations commerciales entre le Maroc et le Québec sont loin des possibilités que peuvent offrir les deux marchés aux hommes d'affaires marocains et québécois. Les échanges commerciaux restent insignifiants, se limitant à un ou deux produits, alors que les deux marchés offrent un éventail de produits pouvant intéresser les hommes d'affaires des deux rives.

La création de la Communauté d'affaires maroco-canadienne est la preuve du dévouement de la communauté marocaine à cette noble cause. Sa mission principale est de donner un nouvel élan au partenariat économique qui en a tellement besoin, redynamiser et donner du souffle à la coopération économique entre les deux pays puisque la vingtaine d'entreprises canadiennes installées au Maroc reste presque la même et les grands projets tardent à voir le jour. La communauté marocaine et notamment les hommes d'affaires avaient toujours le sentiment d'être interpellés par cette situation peu encourageante et l'absence d'organismes qui pourraient encourager les échanges (abstraction faite des organismes financiers et des représentations diplomatiques et officielles). Les membres de la communauté ont pu concrétiser leurs projets après plusieurs échecs.

La Communauté des affaires maroco-canadiennes est très consciente de la nécessité de constituer ou plutôt créer des entités facilitatrices qui doivent les accompagner dans la protection, la finalisation et la réalisation de leurs projets, soit par les chambres de commerce ou des groupements d'intérêt économique. Les hommes d'affaires marocains établis au Canada ont toujours insisté, et à chaque fois où l'occasion se présentait (visite de délégations économiques, de

ministres, de hauts responsables politiques.....) sur la mise en place d'accords de coopération dans les secteurs porteurs pour les deux pays. Ces accords permettront aux gens d'affaires de travailler sur un terrain défriché avec des moyens d'action pré-établis. Le but à atteindre par la communauté marocaine est d'harmoniser les paramètres de la coopération avec les priorités des deux pays.

Les relations de coopération entre le Maroc et le Canada auront trente ans d'existence, ce qui fait du Maroc l'un des plus vieux partenaires du Canada. Elles trouvent leur raison dans l'appartenance du Maroc à la francophonie, des ententes culturelles et administratives de toutes sortes, mais surtout de l'importance de la diaspora marocaine en sol canadien qui constitue un atout majeur qui pave la route à une coopération ouverte et permet une meilleure compréhension des instances canadiennes des différentes mutations politiques, sociales et économiques que connaît le Maroc. Reste cependant à combler un déficit législatif et informatif, effacer certains préjugés et surtout résoudre le problème de financement. Car, selon le conseiller économique de l'Ambassade canadienne au Maroc, «il serait très difficile de concurrencer, en matière de financement et d'aide, l'Union européenne !». L'atout du Canada et du Maroc, ce sont ces cadres marocains formés au Québec et ces cadres québécois d'origine marocaine qui pourraient créer une osmose, un effet de vases communicants en matière de partenariat entre les deux pays.

La participation de la communauté marocaine peut revendiquer une valeur ajoutée intéressante à cette coopération. Car les liens que ces gens ont tissés avec la communauté économique, culturelle et politique peuvent renforcer les relations entre les deux pays et constituer un vecteur de rapprochement.

L'élément culturel peut être lui aussi un canal par lequel les différents mécanismes de relation peuvent être véhiculés par une meilleure compréhension et une communication lucide. En fait, la nature et l'intensité de cette relation dépendent en grande partie des catégories d'immigrés marocains résidant au Canada. La relation donc entre le facteur culturel et la migration est d'un apport décisif pour le pays d'accueil comme pour le pays d'origine dans la mesure où la nature de cette relation joue un rôle prépondérant dans le degré d'intégration de la communauté marocaine. Pour mieux apprécier l'apport des immigrés marocains au Canada, il ne faudrait pas oublier le « transfert culturel » ; la communauté marocaine a toujours œuvré pour faire connaître et transmettre le patrimoine culturel marocain, qui constitue un référentiel pour elle et un lien très fort avec le pays d'origine, et c'est là où réside cette ambivalence de la richesse culturelle, qui peut incarner d'une part un moyen de rapprochement entre les deux pays, et d'autre part le rôle d'une protection contre toute forme d'assimilation ou de déracinement dans un environnement d'uniformisation et de mondialisation des comportements et des valeurs.

Conclusion

A travers les études menées par différents organismes au Canada sur l'immigration en général et celle des Marocains en particulier, nous avons pu dresser un état des lieux qui nous a permis d'identifier un certain nombre d'éléments et de caractéristiques pour mieux appréhender le processus migratoire au sein de ce pays dont les atouts et les opportunités qu'il semble offrir diffèrent de ceux qui existent dans les pays de destination classique, à savoir les pays européens. On a mis le point sur les différentes facettes qui forgent cette migration notamment le niveau de scolarité élevé, le rajeunissement marqué et la féminisation progressive qui représentent les tendances majeures et ne sont que la résultante logique d'une politique migratoire sélective et ciblée du gouvernement canadien tant sur le plan fédéral que provincial ; l'objectif étant d'assurer, d'une part la croissance économique du pays et de faire face, d'autre part à un déficit démographique qui pèse lourdement sur les caisses de l'Etat.

L'exode des compétences, la problématique des étudiants qui décident de rester au Canada, l'aspect récent de cette migration, même si ses débuts remontent aux années 60 avec la vague des premières cohortes composées de Marocains juifs, la polémique sur la participation des compétences marocaines dans le processus de développement lancé par le Maroc ainsi que le manque d'une littérature exhaustive et efficiente sur l'émigration marocaine au Canada, aussi bien au niveau des instances officielles qu'à celui des études et recherches scientifiques à caractère universitaire, sont les incitations récurrentes qui ont induit le lancement d'une réflexion qui pourrait contribuer à éclaircir certains aspects de la question.

En suivant le cheminement des Marocains au fil du temps, on a essayé de décrire leur processus d'intégration. Nous avons constaté à cet égard, qu'en dépit des entraves qu'ont dû surmonter les immigrants marocains pour trouver un logement convenable dans certaines régions du pays, beaucoup ont vécu des expériences différentes : la plupart n'avaient habité qu'à un seul endroit alors que quelques-uns avaient déménagé plus d'une fois et que d'autres avaient profité temporairement de l'hospitalité d'un parent ou d'un ami.

Un grand nombre d'immigrants marocains se considèrent capables de soutenir une conversation dans au moins l'une des langues officielles du Canada. L'inclusion de la compétence linguistique dans les critères de sélection des travailleurs qualifiés semble avoir porté ses fruits.

Les immigrants marocains sont généralement en bonne santé. Six mois après leur arrivée, la quasi-totalité avaient obtenu une carte santé provinciale et avaient de ce fait accès à plusieurs services de santé.

Même si la majorité des immigrants marocains avait reçu une éducation avant leur arrivée au Canada, une forte proportion d'entre eux a tout de même poursuivi ses études ou sa formation, notamment en s'inscrivant à des cours de langue et à des programmes d'études menant à l'obtention d'un diplôme ou à une formation liée à l'emploi.

Six mois après leur arrivée, la plupart des immigrants marocains avait essayé d'entrer sur le marché du travail. Les immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés avaient le taux d'activité le plus élevé. Les immigrants en âge d'activité maximale (25 à 44 ans) et les hommes étaient les plus susceptibles d'avoir un emploi. Au niveau des régions, c'est dans les Prairies qu'on relève le taux d'emploi le plus élevé et le taux de chômage le plus bas.

La proportion élevée d'immigrants qui se disent satisfaits de leurs premières expériences au Canada montre, peut-être en dépit des obstacles auxquels butent certains d'entre eux, que la plupart s'adaptent et sont résolus à s'établir avec succès au Canada.

La vaste majorité des immigrants marocains (92 %) ont déclaré qu'ils voulaient s'y établir en permanence et acquérir la citoyenneté canadienne. En outre, 47 % ont révélé qu'ils voulaient faire venir les membres de leur famille au Canada et parrainer leur demande d'immigration.

Emigrer dans un nouveau pays relève du défi. Bon nombre de nouveaux immigrants ont connu des difficultés, surtout trouver un emploi. Les plus sérieux ennuis qu'ont signalés les immigrants marocains sont la non-reconnaissance de l'expérience de travail ou des diplômes acquis à l'étranger, les ennuis financiers et la barrière de langue. Lorsqu'ils rencontrent des problèmes, ils demandent le plus souvent l'aide de membres de leur famille ou de leur ménage et d'amis.

Il faudrait enfin signaler une autre tendance récente qui semble se dégager et qui se manifeste par le retour de Marocains à leur pays d'origine, un retour qui met fin à un rêve. Tendance révélatrice de difficultés d'adaptation et d'intégration. Tendance qui reste à confirmer par des études futures.

Younes Abdelmoula*
OCMRE, Fondation Hassan II
pour les MRE

**Texte revu et corrigé par le Directeur de la publication avec l'aide de Aïcha Sobhi de l'OCMRE.*

Références bibliographiques

- Direction de la population et de la recherche (Mars 2004), Tableaux sur l'immigration au Québec, Québec Province.
- Direction générale de l'immigration sociale et humanitaire (Novembre 2003), L'immigration au Québec : partage des responsabilités Québec-Canada , « Statuts des personnes se trouvant au Québec- catégories d'immigration » , ISB 2-550-41843-3, Québec Province.
- Fiore A-M,. (28 Avril 2004), Assemblée publique sur les besoins de la ville de Montréal en matière d'immigration, Direction des affaires interculturelles, Montréal.
- Observatoire économique et urbain (Janvier 2004), Profil socio-économique de la ville de Montréal : portrait des populations, Montréal.
- Sainte- Marie G., Turcotte ., Population immigrée recensée au Québec et dans les régions en 2001 : Caractéristiques générales- Données ethnoculturelles, Direction de la population et de la recherche, Québec Province.
- Schellenberg G., Chui ., « Les immigrants dans les régions métropolitaines de recensement au Canada », Division de la statistique sociale, du logement et des familles, Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail, Ottawa.
- Statistiques Canada., 2001, Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada : le processus, les progrès et les perspectives, Ottawa.
- Statistiques Canada., Enquête sur la diversité ethnique : portrait d'une société multiculturelle, Statistiques sociales, du logement et des familles, (2003) , N°89-593- XIF au catalogue, Ottawa.

Annexe : Répertoire des Associations

Association Espoir-Maroc

E-mail: info@espoirmaroc.org

Site WEB: <http://www.espoirmaroc.org/>

Moroccan Committee of McGill University

E-mail: hidais@po-box.mcgill.ca

Site WEB: www.mcmu.aemc.ca

Association de Solidarité Canada-Maroc (ASCM)

E-mail: info@ascm.ca

Site WEB: <http://www.ascm.ca>

Association Marocaine de Toronto

E-mail: martor@istar.ca

Site WEB: <http://www.almaghariba.ca/>

Fédération Marocaine du Canada (FMC)

E-mail: fmc@cam.org

Site WEB: <http://www.fedmaroc.org>

Association Musulmane de Montréal-Nord (AMMN)

E-mail: ammn@roclerc.qc.ca

Site WEB: <http://www.ammn.org>

Association Marocaine de Québec (AMQ)

Télécopieur : (418) 647-6798 Poste: 6569

Amicale des Ressortissants Marocains (Montréal) A.R.M.

École affiliée (Apprentissage de l'Arabe)

E-mail: alibouanba@hotmail.com

Regroupement des Biologistes Marocains au Canada (RBMC)

Site WEB: <http://www.rbmc.qc.ca>

Association des Étudiants Marocains au Canada (AEMC)

E-mail: aemc@aemc.ca

Site WEB: <http://www.aemc.ca>

Association des Femmes Marocaines du Canada

E-mail : afmcanda@hotmail.com

Table des matières

Publications de la Fondation Hassan II	4
pour les Marocains Résidant à L'Etranger	4
Publications réalisées avec le soutien de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à L'Etranger	5
Préface	11
Introduction	13
1. Effectifs et tendances	13
2. Marocains d'Europe	16
3. Marocains du reste du monde	18
4. Conclusion : richesse et besoins	20
Références bibliographiques	22
PARTIE I : LES MAROCAINS D'EUROPE	23
Chapitre 1 : Les Marocains de France	25
Introduction	25
1. Petite histoire de la colonisation de l'Algérie et la fin de la migration de voisinage	28
1.1 L'Algérie : d'un espace de déplacement à un espace de «travail»	28
1.2 L'Algérie : un espace de rebond	31
2. Le rôle de la militarisation et des « agents recruteurs » dans le développement migratoire marocain	33
2.1 La première guerre mondiale	34
2.2 La deuxième guerre mondiale	37
2.3 Les agents recruteurs ou la concurrence entre les pays d'immigration	39
2.4 Felix Mora, une légende dans les campagnes marocaines	42
3. De l'immigration de crise à la crise de l'émigration	42
3.1 De 1960 à 1973 : l'âge d'or de la migration marocaine « assistée »	43

3.2 De l'émigration permanente à l'émigration saisonnière.....	46
3.3 Le regroupement familial, un choix difficile mais incontournable.....	48
3.4 Les étudiants marocains en France	53
4. Réussir l'immigration - émigration en France : les enjeux et les tendances	54
4.1 Un large essaimage dans l'espace français	55
4.2 Une évolution originale dans le marché de l'emploi	61
4.3 Le développement du travail indépendant	65
4.4 De plus en plus de naturalisation	67
4.5 Les transferts monétaires des marocains à partir de la France.....	68
4.6 Les émigrés en devenir ou la dynamique associative	70
4.7 Les Marocains dans le maelström politique français depuis 1981	74
Conclusion : Y a-t-il une diaspora marocaine ?	77
Références bibliographiques.....	81

Chapitre 2 : Les Marocains d'Espagne..... 83

Introduction.....	83
1. Politique espagnole d'immigration.....	85
1.1 Historique des lois d'immigration	85
1.2 Contrôle des frontières et lutte contre l'immigration clandestine	87
1.3 Régularisation de la situation de séjour des étrangers clandestins	88
1.4 Contingents	90
1.5 Contrôle et régularisation des clandestins	91
1.6 Formation professionnelle dans le pays d'origine, nouvel axe de la politique d'immigration espagnole.....	94
2. Aspects socio-démographiques des Marocains d'Espagne	94
2.1 Effectifs et évolution.....	94
2.2 Marocains d'Espagne selon le pays de naissance et la nationalité.....	98
2.2.1 Selon le pays de naissance	98
2.2.2 Marocains nés en Espagne de mère de nationalité marocaine	99
2.2.3 Marocains naturalisés espagnols	100

2.3 Régions d'origine des Marocains d'Espagne	101
2.4 Régions de résidence des Marocains d'Espagne	102
2.5 Répartition par âge et par sexe	103
2.6 Marocains scolarisés en Espagne	106
2.7 Problèmes des Marocains en Espagne	108
3. Aspects économiques des Marocains d'Espagne	109
3.1 Effectifs des travailleurs marocains	109
3.2 Travailleurs marocains selon le niveau d'études	110
3.3 Travailleurs Marocains par sexe et âge	111
3.4 Travailleurs marocains selon le secteur d'activité	113
3.5 Situation dans l'activité.....	114
3.6 Travailleurs marocains par région.....	116
3.7 Travailleurs marocains selon la date d'adhésion à la Sécurité sociale espagnole	117
Conclusion : Paradoxe de l'immigration marocaine en Espagne	118
Références bibliographiques.....	120

Chapitre 3: Les Marocains d'Italie 121

Introduction.....	121
1. Contexte général de l'émigration des Marocains en Italie.....	122
1.1 Les grands moments d'une émigration plus que centenaire vers le continent européen	122
1.1.1 Les migrations anciennes,	122
1.1.2 Les migrations forcées,	122
1.1.3 Les migrations organisées.....	123
1.1.4 Les migrations contrôlées	124
1.1.5 Les migrations périlleuses ou suicidaires	126
1.2 Un mouvement migratoire difficile à cerner correctement	127
2. Evolution de la migration marocaine en Italie.....	130
2.1 L'accroissement fulgurant du nombre des Marocains en Italie ..	130
2.2 Une présence marocaine progressivement normalisée par des opérations de régularisation récurrentes	132
2.3 La modération relative de l'intensité du flux migratoire marocain en Italie.....	133
2.4 Un étranger sur huit en Italie est marocain.....	135
2.5 Une immigration motivée par la quête du travail et nourrie par le regroupement familial.....	137

3. Des structures démographiques en remodelage progressif.....	139
3.1 La féminisation en cours de l'immigration marocaine en Italie.....	139
3.2 Le rééquilibrage inégal de la pyramide des âges	144
3.3 Une structure matrimoniale plutôt moyenne.....	149
3.4 Une situation dans l'emploi très largement dominée par le salariat	150
4. Répartition spatiale de la communauté marocaine en Italie :	
de la dispersion relative à la concentration continue	153
4.1 Une distribution géographique très inégale de la communauté ..	153
4.2 La concentration continue des Marocains dans l'Italie du Nord	155
4.3 Des espaces italiens différemment attractifs pour les immigrés marocains.....	159
4.4 Les tendances récentes de la répartition spatiale de la communauté marocaine en Italie	162
4.5 Aspects de la répartition spatiale différentielle entre Marocains et Marocaines	166
Conclusion : Une communauté marocaine encore fraîche et mal armée pour réussir son insertion dans le pays d'accueil	172
Références bibliographiques.....	177

Chapitre 4 : Les Marocains des Pays-Bas..... 179

Introduction.....	179
1. Politique d'immigration des Pays-Bas.....	181
1.1 Ouverture à l'immigration	181
1.2 Une politique migratoire plus restrictive	182
1.3 Encouragement de l'immigration des compétences	183
1.4 Politique de retour au pays d'origine	184
1.5 Politique d'intégration durcie	184
1.6 Politique de naturalisation.....	186
1.7 Politique sociale vis-à-vis des minorités.....	187
1.8 Politique relative à la langue et la culture d'origine	188
2. Evolution de la communauté marocaine résidant aux Pays-Bas ..	190
2.1 Marocains aux Pays-Bas.....	190
2.2 Flux migratoires	192
2.3 Répartition géographique.....	194

2.4 Structure par âge et sexe	201
2.5 Acquisition de la nationalité néerlandaise.....	202
2.6 Logement	205
2.7 Education et scolarisation	207
2.8 Emploi et chômage	208
2.9 Protection sociale.....	211
2.10 Problèmes des Marocains des Pays-Bas	212
Conclusion	213
Références bibliographiques.....	215
Annexe : source des données et terminologie.....	216

Chapitre 5 : Les Marocains de Belgique..... 219

Introduction	219
Méthodologie	219
1. La Belgique : pays d'immigration	220
1.1 Présentation sommaire de la Belgique	220
1.2 La politique migratoire belge	221
1.3 Une présence marocaine ancienne et un développement relativement récent, mais rapide	222
1.3.1 Effectif des Marocains en Belgique	224
1.3.2 Une tendance exagérée à l'acquisition de la nationalité belge.....	226
1.4 Les régions du départ au Maroc et les zones d'implantation en Belgique	228
1.4.1 Les régions de départ	228
1.4.2 Les zones d'implantation des Marocains en Belgique	231
2. Les caractéristiques démographiques et socio-professionnelles de la population de nationalité marocaine en Belgique	234
2.1 Structure de la population marocaine en Belgique par sexe et âge.....	234
2.2 Les mariages mixtes et les ménages	236
2.2.1 Les mariages mixtes : une augmentation constante.....	236
2.2.2 Les ménages : une progression nette des ménages monoparentaux.....	239
2.3 Enseignement et niveau d'éducation	241
2.4 Les secteurs d'activité des Marocains en Belgique	242

3. Visibilité apparente en Belgique et effritement des relations avec le Maroc	246
3.1 Le recul des transferts et des investissements	246
3.2 Des retours très limités.....	248
3.3 Une présence de plus en plus visible sur la scène politique belge	250
3.4 Des problèmes dans les deux extrémités de la chaîne migratoire : Marocains en Belgique et Belges au Maroc.....	251
3.5 Perspectives d'avenir de la migration marocaine en Belgique	253
Conclusion	256
Références bibliographiques.....	258

Chapitre 6 : Les Marocains d'Allemagne

Introduction.....	261
1. Une migration relativement tardive, un rééquilibrage démographique et une double concentration géographique.....	262
1.1 Une migration qui ne se déclenche qu'au début des années soixante-dix.....	262
1.2 Deux générations bien distinctes	268
1.2.1 La première génération : une immigration masculine, individuelle, temporaire et ouvrière.....	268
1.2.2 L'évolution de la politique migratoire allemande	269
Le droit de séjour et le droit de s'établir définitivement.....	270
Une nouvelle migration de travail.....	270
L'intégration par la langue	271
La sécurité intérieure.....	271
1.2.3 Les mutations socio-démographiques à partir de la fin de la décennie soixante-dix.....	273
1.3 Une double concentration au niveau des foyers de départ et des régions d'accueil	279
1.3.1 Les régions d'origine des ressortissants marocains en Allemagne : la prédominance du Rif oriental.....	279
1.3.2 Les régions de résidence des ressortissants marocains en Allemagne : la prédominance des lands de Hessen et Nordrhein-Westphalen	283
2. Une relative intégration.....	286

2.1 Une crise d'identité qui a suivi le regroupement familial.....	286
2.2 Une certaine stabilisation et un enracinement de la communauté marocaine vivant en Allemagne	288
2.2.1 La durée de séjour	288
2.2.2 Les naissances en Allemagne.....	289
2.2.3 La scolarisation	290
2.2.4 Les naturalisations : vers une intégration de la deuxième génération ?	291
2.2.5 Le marché du travail	293
2.3 Une nouvelle génération : la population estudiantine.....	294
2.4 Le rapport au pays : la problématique des retours	296
2.4.1 Un nombre appréciable de retours	298
2.4.2 Des retours suite à un court séjour à l'étranger.....	301
2.4.3 Des retours sans retour.....	302
Conclusion	303
Références bibliographiques.....	306

PARTIE II : LES MAROCAINS DU RESTE DU MONDE..... 309

Chapitre 7 : Les Marocains des pays arabes 311

Introduction : problématique et méthodologie.....	311
1. La migration dans les pays du Golfe : les cas de l'Arabie Saoudite et des Emirats Arabes Unis	313
1.1 Dimension historique et évaluation de la migration marocaine..	313
1.1.1 L'évaluation actuelle du phénomène.....	317
1.1.2 La répartition régionale des migrants	320
1.2 Les causes et les motivations de l'émigration vers les pays du Golfe	320
1.3 La situation des Marocains dans les pays du Golfe	321
1.3.1 Les secteurs d'emploi	321
1.3.2 Les problèmes d'intégration	327
1.4 La Kafala : une institution unique et inique	334
1.5 Les politiques migratoires locales.....	337
1.6 Les transferts à destination du Maroc	344
2. La migration marocaine en Libye.....	347
2.1 La dimension historique.....	348
2.2 L'évaluation actuelle du phénomène.....	351

2.3 Les causes et les motivations de l'émigration vers la Libye	354
2.4 La situation des Marocains en Libye	355
2.5 Les problèmes d'intégration	357
2.5.1 Dans le marché de l'emploi	358
2.5.2 Dans l'accès au logement	360
2.6 La dimension institutionnelle	361
2.6.1 Le cadre législatif	363
2.6.2 Les accords de main-d'œuvre signés entre le Maroc et la Libye	365
2.7 Les transferts à destination du Maroc	366
Conclusion	367
Références bibliographiques	370

Chapitre 8 : Les Marocains d'Afrique subsaharienne 373

1. Particularités de la migration marocaine en Afrique subsaharienne	373
1.1 Ancienneté du phénomène et intérêt de l'étude	373
1.2 Place de l'Afrique subsaharienne dans le processus migratoire des Marocains	375
1.3 Contexte et mutations des flux migratoires	376
1.4 L'émigration marocaine vers le Sénégal et la Côte d'Ivoire : flux et politiques migratoires	379
2. Aspects démographiques des Marocains	381
2.1 Composition de la communauté marocaine	381
2.2 Structure démographique de la communauté marocaine	387
3. Caractéristiques spatiales et socioprofessionnelles	389
3.1 Origines géographiques des Marocains	389
3.2 Répartition socioprofessionnelle des Marocains	391
4. Les Marocains dans les sociétés d'accueil	392
4.1 Processus et formes d'intégration	392
4.2 Répartition spatiale des Marocains dans les pays d'accueil	394
4.2.1 Au niveau du pays	395
4.2.2 Au niveau de l'espace urbain	398
5. Les rapports avec le pays d'origine	400
5.1 Les retours au Maroc	400
5.2 Retombées économiques de l'émigration	402
Conclusion	404

Références bibliographiques.....	406
Chapitre 9 : Les Marocains du Canada	407
Introduction.....	407
1. Politique canadienne d'immigration.....	408
1.1 Objectifs et principes généraux.....	408
1.2 Contexte canadien et québécois de l'immigration.....	411
1.3 Catégories d'immigration.....	412
1.3.1 Immigration permanente.....	412
1.3.2 Immigration temporaire.....	415
1.4 Plan d'immigration du Québec 2001-2003.....	415
1.5 Politique québécoise d'aide à l'intégration.....	417
1.6 Données démographiques de l'immigration au Canada.....	418
2. Caractéristiques de la population marocaine au Canada.....	421
2.1 Aperçu historique et faits saillants.....	421
2.2 Immigration marocaine au Québec.....	425
2.2.1 Données démographiques.....	427
2.2.2 Période d'immigration.....	431
2.2.3 Sexe et âge.....	432
2.3 Données socio-professionnelles.....	433
2.4 Profil de la communauté marocaine à Montréal.....	434
2.4.1 Les Marocains, première communauté étrangère immigrante à Montréal en 2002.....	434
2.4.2 Caractéristiques sociodémographiques.....	437
2.5 Etudiants marocains au Canada.....	442
2.6 Emigration marocaine et intégration.....	443
2.6.1 Naturalisation.....	445
2.6.2 Emploi.....	446
2.6.3 Revenu.....	450
2.6.4 Tissu associatif : enjeux et perspectives.....	452
2.6.5 Contribution de la communauté marocaine aux relations maroco-canadiennes.....	457
Conclusion.....	460
Références bibliographiques.....	462
Annexe : Répertoire des Associations.....	463

Mise en page & réalisation :
Galaxi Com
Tél : 037 83 47 02 - Fax : 037 82 99 57
GSM : 066 95 36 79
imprigalax@yahoo.fr